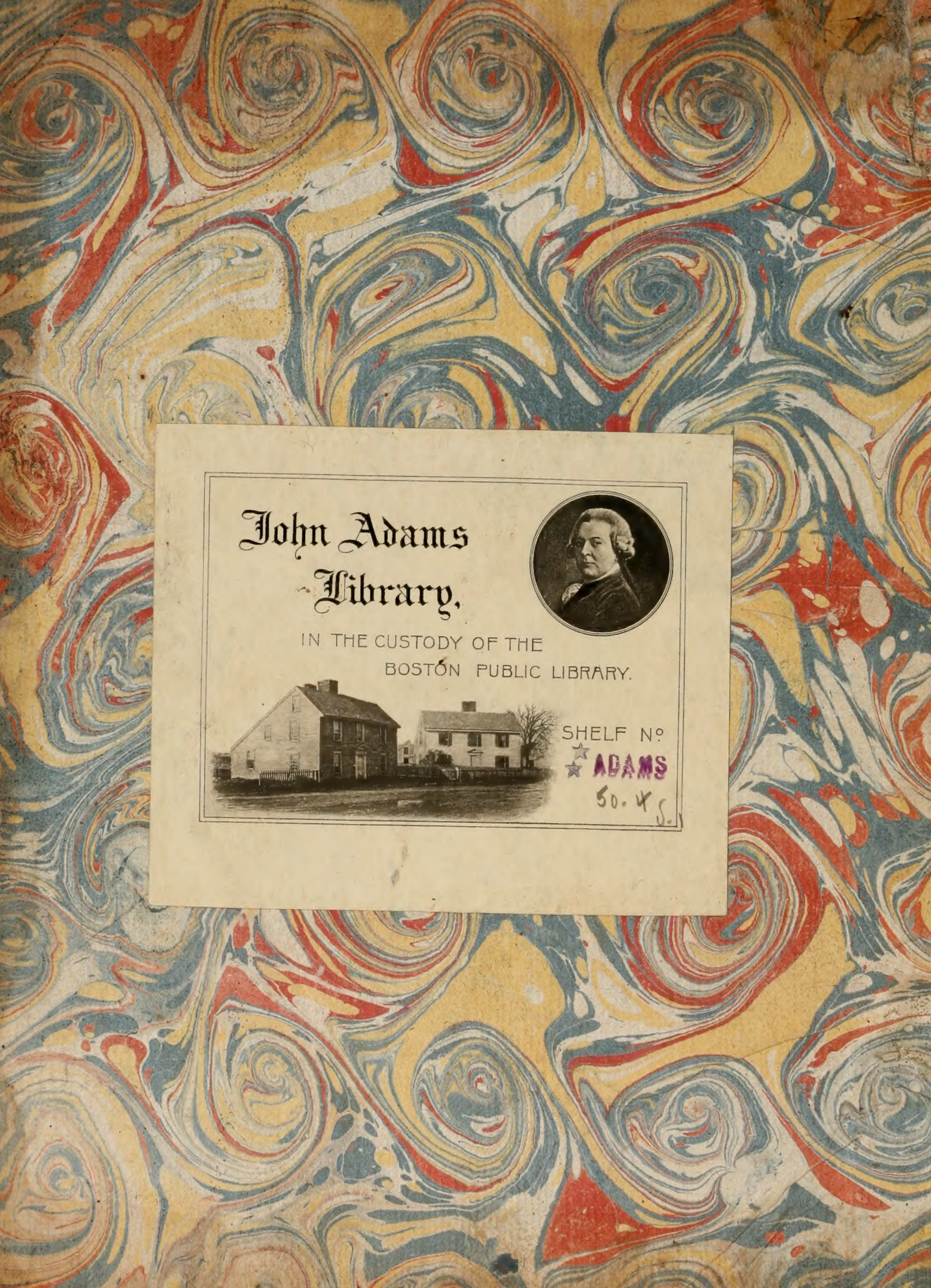



John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF Nº
ADAMS
50.4



Bolingbroke: of the Study of history Letter

Davila a noble historian surely, and one whom I should not scruple to confess equal in many respects to Livy, as I should scruple to prefer his countryman Guicciardin to Thucidides in every respect; Davila my lord, was accused from the first publication of his history, or at least was suspected of too much refinement and subtilty, in developing the secret motive of actions, in laying the causes of events too deep, and deducing them often through a series of progression too complicated and too artfully wrought.

HISTOIRE

DES

GUERRES CIVILES

DE FRANCE,

TOME PREMIER.

But yet the suspicious person who should reject this historian upon such general inducements as these, would have no grace to oppose his suspicions to the authority of the first duke of Espernon who had been an actor, and a principal actor too in many of the scenes that Davila recites. Girard secretary to this Duke and no contemptible biographer, relates, that this history came down to the place where the old man resided in Gascony, a little before his death; that he read it to him, that the Duke confirmed the truth of the narrations in it; and seemed only surprised by what means the author could be so well informed of the most secret councils and measures of those times. Bolingbroke on the study of history Letter 5th

HISTOIRE
DES
GUERRES CIVILES
DE FRANCE,

Sous les Regnes de FRANÇOIS II. CHARLES IX. HENRI III. & HENRI IV.

Traduite de l'Italien de HENRI CATERIN DAVILA.

AVEC DES NOTES CRITIQUES ET HISTORIQUES,

Par Monsieur l'Abbé M * * *.

TOME PREMIER.



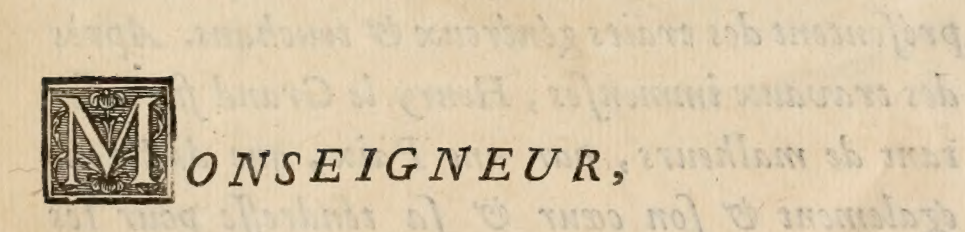
A AMSTERDAM,

CHEZ ARKSTÉE & MERKUS.

M. DCC. LVII.



A SON ALTESSE SERENISSIME
MONSEIGNEUR
LE COMTE DE CLERMONT,
PRINCE DU SANG.



M*ONSEIGNEUR,*

JE prens la liberté de préſenter à VOTRE ALTESSE SERENISSIME *la nouvelle Traduction d'un Livre eſtimé depuis plus d'un ſiécle.*

Perſonne ne ſera ſurpris en voyant un ſimple Commerçant étranger, rendre à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, *un hommage dû à des Vertus & à des Qualités que toute l'Europe admire. Si* Davila, *ou* ſon Traducteur *vivoient encore, ils n'auroient oſé prétendre à un plus grand honneur qu'à celui d'offrir leur Ouvrage à* VOTRE ALTESSE SERENISSIME. *Cet Ouvrage eſt le morceau le plus intéreſſant de l'Hiſtoire de France.* Davila, *témoin des Troubles de ſon tems, n'a eu aucun intérêt à déguiſer la vérité. Si, d'un côté, le Fanatiſme & la Politique, ces deux grands mobiles des Révolutions, y offrent les tableaux les plus effrayans; d'un autre côté, la Valeur & l'Humanité d'un des plus grands Rois du monde, y préſentent des traits généreux & touchans. Après des travaux immenſes, Henry le Grand fit ceſſer tant de malheurs, par une Paix, que dicterent également & ſon cœur & ſa tendreſſe pour ſes Sujets. Cette Paix a ſervi de baſe à la Grandeur où la France eſt parvenue depuis; Grandeur, que le* PRINCE *qui la gouverne à preſent,*

augmente encore de jour en jour. Puiſſe le Génie tutélaire de la France, prolonger ſes deſtinées, & celles de VOTRE ALTESSE SERENISSIME. *Il n'eſt pas néceſſaire d'être né François pour former de pareils vœux.*

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

Le très-humble & très-obéiſſant
Serviteur, MERKUS.



PREFACE.

PRÉFACE.

SI les guerres d'Etat à Etat sont toujours un mal pour l'humanité, quoiqu'un mal quelquefois nécessaire, les divisions qui s'élevent dans une même societé, les guerres civiles, sont, à tous égards, le mal le plus funeste qui puisse attaquer le corps politique. L'ambition d'un seul homme, ou la jalousie de quelques concurrens, suffit pour précipiter les peuples dans ces malheurs, dont l'histoire nous intéresse si vivement, & dont plusieurs siécles suffisent à peine pour effacer les traces. Mais si à ces motifs vient se joindre celui de la Religion, & si le Fanatisme concourt avec la politique à armer les citoyens les uns contre les autres; c'est alors que les maux sont à leur comble, & que la Societé éprouve les plus violentes secousses & les plus tristes calamités.

Les guerres civiles, qui déchirerent la Monarchie Françoise, sous le regne des fils de Louis le Debonnaire, & qui firent périr tant de François à la bataille de Fontenai, n'eurent pour principe que l'ambition de ces Princes. Pendant la captivité du Roi Jean, le caractere turbulent de Charles le Mauvais, Roi de Navarre, & la perfidie de quelques citoyens dénaturés, mirent en péril la Capitale même, tandis que le reste du Royaume étoit en proie aux armes des Anglois. Ces orages furent violens, à la vérité,

mais passagers. La France en fut ébranlée, mais non pas abbatue. La sagesse & les victoires de Charles V, en ramenant le calme domestique, lui rendirent bien-tôt son ancienne superiorité sur ses voisins.

A peine commençoit-elle à goûter ces avantages, qu'un accident funeste survenu au successeur de Charles le Sage, la replongea dans un abîme de malheurs. La soif de dominer sous le nom d'un Monarque affoibli par de frequens accès de démence, s'empara du cœur des Princes du Sang. La politique ambitieuse & avare d'une Reine, toujours étrangere au milieu des sujets de son époux, & marâtre de ses propres enfans, alluma & fomenta la division dans la Maison royale. Les haines réciproques, les perfidies, les assassinats signalerent l'acharnement des Maisons de Bourgogne & d'Orléans. Paris livré tour à tour à la faction dominante, devint le théatre des scenes les plus sanglantes. L'étranger fit alors revivre ses anciennes prétentions. En vain toutes les forces du Royaume se réunirent contre lui, il les écrasa à la journée d'Azincour, & dès-lors appellé par le parti qui succomboit, il parvint à faire exclure du Trône l'héritier présomptif. Il est à présumer que si la mort n'eût enlevé ce Conquérant, presque dès les premiers jours de son triomphe, la France eût été long-tems une province de l'Angleterre.

Charles VII, fugitif dans ses propres Etats, eut à lutter, tout à la fois, contre les armes de l'usurpateur, la haine des Bourguignons, la perfidie de la

moitié des François, les divisions de ses propres Ministres, & la jalousie de ses Généraux. Trente années de traverses & de combats continuels lui suffirent à peine pour remonter sur le Trône de ses peres, & le reste de ses jours fut empoisonné par les chagrins que lui causa son propre fils.

Louis XI éprouva les mêmes inquiétudes de la part de son frere soutenu par le Duc de Bourgogne. Une politique artificieuse & même lâchement cruelle, si l'on en croit les Historiens, le délivra de ces deux dangereux ennemis ; & son regne passé dans la défiance & dans les allarmes, prépara, du moins à ses successeurs, des jours plus serains. Jusques là l'ambition seule avoit causé nos troubles domestiques.

L'esprit de faction qui avoit agité la France depuis plus d'un siécle, sembla s'être entierement éteint pour faire place à un autre genre de vertige propre à occuper l'activité de la Nation. Tranquille au dedans, la Monarchie ne s'occupa plus que de conquêtes au dehors. L'Italie fut long-tems le théâtre de nos victoires & de nos défaites, & nos guerres continuelles, sous quatre Rois successivement, procurerent à leur Etat plus de gloire que d'avantages réels.

La Maison d'Autriche, en succédant à la plupart des droits & des Etats des Ducs de Bourgogne, sembloit avoir hérité de leur haine contre la Maison de France. Mais tant que François I & Henri II, contrebalancerent la puissance de Charles V, cet Empereur, habile à leur susciter des ennemis au dehors,

ne put jamais parvenir à troubler la tranquillité intérieure du Royaume. Il étoit reſervé à la politique de ſon ſucceſſeur, de profiter des diviſions de la France pour tenter de l'aſſervir.

Sous le regne de François I, il s'y répandit des germes éloignés de révolutions ſemblables à celles qui changerent la face de preſque tout le Nord de l'Europe, vers le milieu du XVI ſiécle. La renaiſſance des Lettres procura, ſans contredit, de grands avantages pour le bonheur de la ſocieté; mais ce ne fut pas ſans quelque mélange d'inconveniens. L'Eſprit humain ſçait-il toujours ſe contenir dans les bornes de la modération, & ſon amour pour la vérité augmente-t-il conſtamment à proportion de l'étendue de ſes lumieres?

L'Allemagne n'éprouva que trop le contraire dans le tems dont nous parlons. Un ſeul homme ſçavant, mais fougueux, ſous prétexte de combattre des abus en matiere de Religion, tomba d'erreurs en erreurs. Protegé par des Princes intéreſſés à favoriſer la liberté de ſes opinions, il éluda les coups de l'autorité ſpirituelle & temporelle réunies contre lui, & avec le flambeau du ſchiſme, il alluma dans ſa patrie le feu des guerres civiles.

Un génie, non moins ardent, mais plus ſouple, introduiſit parmi nous la licence des opinions, ſous le maſque de la réforme. L'un & l'autre, en partant de ce principe, qu'en matiere de Religion l'Ecriture ſeule, mais que chaque particulier a droit d'inter-

preter, comme il l'entend, eſt l'unique juge infaillible, ſecouoient le joug de toute autorité viſible. La nature même de la Religion, ni l'uſage conſtant d'une longue ſuite de ſiécles, ne furent des barrieres capables d'arrêter ces hommes aſſez préſomptueux pour ſoutenir qu'ils ne pouvoient avoir des guides plus éclairés qu'eux-mêmes dans des matieres où les écueils ſont auſſi fréquens que dangereux.

On ſent aiſément combien il étoit facile à des génies de cette trempe, de tourner contre l'autorité temporelle, ce même principe d'indépendance qu'ils affectoient contre l'autorité ſpirituelle. Pour peu que les Souverains, attentifs au bonheur de leurs peuples, ſéviſſent contre ces nouveautés pernicieuſes, le fanatiſme & l'opiniâtreté enfantoient de faux Martyrs. La ſecte ne manquoit pas d'abuſer de cette maxime, *que la Religion ſe perſuade & ne ſe commande pas*. De la crainte des prétendus perſécuteurs elle paſſoit à la haine de leur perſonne, & au mépris de leur puiſſance. Elle en regardoit les actes comme autant de violences, & une fois imbue de ces préjugés, la rebellion & la réſiſtance à main armée n'étoient plus à ſes yeux que des moyens légitimes d'une défenſe naturelle, dès qu'elle ſe ſentoit en état de les employer.

C'eſt ainſi que le Calviniſme foible, rampant, ſévérement reprimé par François I & par Henri II, oſa lever la tête ſous le gouvernement foible de François II. La politique des Princes du Sang, mécontens

du pouvoir excessif de Messieurs de Guise, arma les sectaires, en apparence, contre les dépositaires de l'autorité Royale, mais réellement contre cette autorité, d'autant moins redoutable dans ces circonstances, que les différens partis qui divisoient la Cour, s'efforçoient de partager ou d'exercer le pouvoir suprême, sous le nom d'un Monarque incapable de regner par lui-même. Ici donc le Fanatisme se réunit avec l'ambition, ou pour mieux dire, la politique se couvrit du voile de la Religion pour ébranler le Trône.

Le morceau d'Histoire que nous présentons au public, & qui contient le récit des guerres sanglantes qui désolerent ce Royaume depuis l'an 1559, jusqu'en 1598, est, sans contredit, un des plus intéressans de toute l'Histoire de France. C'est une longue tragédie, qui coûta bien des larmes & du sang à nos ancêtres, & dont le souvenir doit nous faire sentir vivement tout le prix de la tranquillité publique, sous un Roi l'amour de son peuple & le protecteur de la Religion.

Il ne sera pas inutile de donner au lecteur une idée générale de ces évenemens mémorables, avant que d'entrer dans quelques détails sur la personne de l'Auteur, & sur l'Ouvrage estimé dont nous avons entrepris une nouvelle traduction.

Le regne de François II, quoique très-court, vit éclore les premieres semences de ces funestes divisions. La rivalité des Maisons de Guise & de Mont-

morenci, les prétentions des Princes du Sang, l'ambition de Catherine de Médicis, la politique artificieuse de l'Amiral de Coligni, l'audace de d'Andelot son frere, enfin l'amour de la nouveauté, si souvent reproché, & peut-être trop naturel à la Nation, répandirent d'abord dans tous les esprits une fermentation générale, qui ne tarda point à éclater. La Reine & les Guises dominoient dans le gouvernement. Les Princes & Seigneurs mécontens, sous prétexte d'en reformer les abus, conspirerent contre leur Souverain. Leurs partisans, presque tous engagés dans les nouvelles opinions, manquerent de surprendre la Cour à Amboise. Il est difficile de laver le Prince de Condé du soupçon d'avoir trempé dans cette conjuration. Quoi qu'il en soit, il eût été, aux Etats d'Orléans, la victime de la politique de la Cour & de l'animosité des Guises, si une mort imprevue n'eût enlevé François II à la fleur de son âge.

La minorité de Charles IX son frere & son successeur, fut longue & beaucoup plus agitée. Catherine de Médicis penchant tantôt pour les Bourbons & tantôt pour les Guises, mit plus d'une fois le Royaume en danger, pour conserver son autorité. Les Protestans obtinrent la liberté de conscience par des Edits que les Catholiques faisoient revoquer, dès que leurs intrigues prévaloient à la Cour, ou que la victoire favorisoit leurs armes. Les deux partis se déchirerent par des Ecrits violens. Les Rebelles bloquerent deux fois la Capitale. On combattit avec

acharnement à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac, à Moncontour. Les villes étoient tour-à-tour prises, reprises, & saccagées par les deux factions. On ne voyoit dans les campagnes qu'incendies & que ravages. C'étoit moins une guerre qu'un brigandage public, dont les acteurs employoient sans scrupule le fer ou le poison, pour se défaire de leurs ennemis. Le Duc de Guise fut assassiné par un Calviniste au siége d'Orléans, & le Prince de Condé tué de sang froid par un Catholique à la bataille de Jarnac. On accusa l'Amiral d'avoir été l'instigateur de la mort du premier, & le Duc d'Anjou fut soupçonné d'avoir commandé l'assassinat du Prince. Les Huguenots presque toujours vaincus, mais soutenus par le secours des Anglois & des Princes Protestans d'Allemagne, & commandés par l'Amiral, Général le plus malheureux, mais le plus redoutable de son siécle, faisoient encore trembler leur Souverain devenu Majeur.

Charles, jaloux de son autorité, instruit par sa mere dans l'art de dissimuler, resolut, malgré l'impetuosité naturelle de son caractere, d'exterminer, par l'artifice, ce parti qu'il n'avoit pû dompter par la force. Henri, Roi de Navarre, étoit alors à la tête des Calvinistes. L'Amiral & les principaux Seigneurs Protestans se tenoient cantonnés loin de la Cour. Charles IX ébloüit le premier, en lui donnant en mariage la Princesse Marguerite sa sœur. Il endormit les autres par des projets chimeriques qui

flattoient

flattoient leurs vues turbulentes. Ce fut au milieu des fêtes de ce mariage, que s'exécuta le massacre général de la saint Barthelemi, action barbare, que tous les cœurs sensibles à l'humanité voudroient pouvoir retrancher de nos fastes, & où le parti Calviniste, quoiqu'affoibli par la mort de ses Chefs & par la détention du Roi de Navarre, ne fut pas entierement éteint, malgré les torrens de sang que la haine, sous le masque du zéle, fit couler dans la Capitale & dans les principales villes du Royaume.

L'ardeur de la vengeance arma de nouveau les Huguenots. En vain le Duc d'Anjou, déja célébre par les victoires de Jarnac & de Montcontour, les resserra dans la Rochelle. Son élection au Trône de Pologne, & l'épuisement de la Cour, leur procurerent un Edit de pacification qui fut bientôt violé. Charles mourut à la fleur de son âge, laissant son nom abhorré par les Calvinistes qui avoient échapé à sa vengeance, & son Trône ébranlé par les intrigues des Catholiques mêmes & par les mécontentemens des Princes de son Sang.

Henri III, qui abandonna la Couronne de Pologne pour reprendre celle de ses peres, trouva dans la moitié de ses nouveaux sujets une haine déclarée contre sa personne; dans le reste, des défiances marquées, ou un attachement très-suspect. Sa politique profonde, mais trop subtile, lui devint funeste. S'il eût employé, à accabler les deux partis, le tems qu'il consuma à méditer leur ruine, il eût rétabli

l'autorité royale, qu'il avilit par un mélange de molesse & de vigueur. Tandis que l'activité du Roi de Navarre, réuni à ses anciens partisans, lui causoit d'assez vives allarmes au sujet de la Religion, l'ambition des Guises abusoit du prétexte même de la Religion, pour préparer des chaînes à ce foible Monarque. Henri, Duc de Guise, à qui il ne manqua, pour être un héros, que de dévouer ses talens & les grandes qualités qu'il avoit reçues de la Nature, au service de son Roi & au véritable bien de sa patrie, les ternit en formant cette Ligue fameuse, qui sous un prétexte plausible, employa des moyens détestables pour attaquer la personne même du Souverain.

Henri, qui n'avoit pû la dissiper par l'artifice, crut s'en rendre l'arbitre en s'en déclarant le chef, il n'en devint que l'instrument ou le jouet. Guise le força de faire la guerre au Roi de Navarre, héritier présomptif de la Couronne, & malgré la victoire de Coutras, il acheva de se gagner les cœurs des peuples, en dissipant une armée d'Allemans qui avoit déja pénétré dans le cœur du Royaume. Le Roi voulut alors se tirer de ces entraves, & se signaler par quelques coups de vigueur. Il étoit trop tard. Plus absolu que lui dans Paris, Guise en un clin d'œil y arma cent mille bras. Les troupes du Roi y furent désarmées par la populace, les barricades poussées jusqu'aux portes du Louvre, & le Monarque fut obligé d'abandonner sa Capitale en fugitif, pour mettre à couvert sa Couronne & sa vie.

Le Duc de Guise avoit trop osé pour un sujet, & trop peu pour un chef de faction. Le Roi l'endormit par des négociations, & l'attira enfin à Blois, où malgré sa sécurité, le nombre & la puissance de ses partisans, il le fit poignarder, aussi-bien que le Cardinal son frere. Cet acte de justice, violent mais nécessaire, fut regardé par les Ligueurs, comme une barbarie, & à leurs yeux Henri ne fut plus qu'un Tyran, dont il falloit purger la société.

Charles, Duc de Mayenne, frere des Guises, fut appellé par les Parisiens revoltés, & déclaré Lieutenant Général de la Couronne, comme si le Trône eût été vacant. Henri III devenu odieux à la moitié de ses sujets, & peu sûr de la fidélité du reste, fut forcé d'avoir recours au Roi de Navarre, pour faire face au Général des rebelles, qui manqua de l'enlever dans Tours. Les deux Rois parurent enfin à la vue des remparts de Paris, à la tête d'une puissante armée. Cette ville ne pouvoit échaper à la juste vengeance de son Souverain, losqu'un monstre, à qui le Fanatisme avoit mis le poignard à la main, vint assassiner ce Prince au milieu de son camp.

La branche de Valois se trouvant éteinte par sa mort, la Couronne étoit dévolue, de droit, à la Maison de Bourbon. Le Roi de Navarre fut reconnu Roi par l'armée, & par la plupart de la Noblesse Catholique qui étoit demeurée fidéle à Henri III. Mais il avoit contre lui le préjugé du Calvinisme, dans lequel il avoit été élevé. La Ligue en profita

pour tâcher de l'exclure du Trône, elle allarma les consciences par la crainte d'y voir monter avec lui l'héréſie. Elle lui oppoſa d'abord un fantôme de Roi, ſon oncle le Cardinal Charles de Bourbon, alors priſonnier. Les Cours d'Eſpagne & de Rome, qui juſqu'alors n'avoient favoriſé ce parti que ſourdement, le ſoutinrent ouvertement. L'une pour préſerver la Religion du danger qu'elle couroit, l'autre par l'eſpoir de démembrer la Monarchie Françoiſe, & même de l'unir à la Monarchie Eſpagnole. Henri IV, puiſſamment aſſiſté par la Reine Eliſabeth, par les Etats de Hollande, & par les Princes Proteſtans d'Allemagne, ſe vit forcé de conquérir ſon propre héritage.

Avec une poignée de monde il ſoutint à Arques tous les efforts du Duc de Mayenne, & força enſuite les Fauxbourgs de Paris. Depuis il triompha de toutes les forces de la Ligue à la bataille d'Ivri, où il ne fit pas moins éclater ſa clémence que ſa valeur. Paris livré à la tyrannie de ſeize ſcelerats, & aux intrigues des Miniſtres d'Eſpagne & de Rome, fut aſſiégé & réduit aux plus affreuſes extrémités. Le Duc de Parme, l'un des plus grands Généraux de ſon ſiécle, obligea le Roi d'en lever le ſiége, & par la ſuite celui de Rouen, qui fut également mémorable & plus meurtrier. La Ligue n'avoit plus de Roi, le vieux Cardinal de Bourbon étoit mort. Le Duc de Mayenne aſpira pour lors à la Couronne. Sa politique luta long-tems contre celle des Eſpagnols. Toutes deux

échouerent dans ce projet. Enfin, malgré tant de combats & de victoires, Henri IV traversé par les Princes même de son sang, & voyant les Catholiques de son parti indisposés, pas les délais qu'il apportoit à sa conversion, sentit que l'unique moyen de réunir les cœurs de tous ses sujets, étoit de se réunir lui-même à l'Eglise. Sa conversion sincere fut suivie de la reddition de Paris; & sa réconciliation avec le S. Siége entraîna la soumission du Duc de Mayenne & des principaux chefs de la Ligue, dont les restes furent bien-tôt dissipés dans toute l'étendue du Royaume. Ce Monarque tourna alors ses armes contre les Espagnols, qui s'emparerent d'abord de plusieurs places très-importantes, & pénétrerent même jusques dans le cœur de la Picardie par la surprise d'Amiens; Henri les en chassa, & la guerre entre les deux couronnes ayant été terminée par la paix conclue à Vervins en 1598, il demeura paisible possesseur d'un Trône qu'il occupa trop peu de tems pour le bonheur des François. On vit dans ces fameuses révolutions des Seigneurs des meilleures Maisons du Royaume, à la tête, tantôt des Calvinistes & des mécontens, & tantôt des Catholiques, oublier leurs devoirs envers leurs Rois, pour satisfaire leur ambition. La postérité de ces hommes turbulens a bien avantageusement reparé leurs fautes par sa fidélité constante pour nos Monarques, par son amour pour la patrie, & par les services signalés qu'elle a rendus à l'Etat.

Tel eſt le ſujet intéreſſant qu'a traité Davila, dont l'Ouvrage jouit, depuis ſa naiſſance, d'une eſtime conſtante, non ſeulement en Italie, où il a écrit, mais encore chez toutes les nations polies & éclairées de l'Europe, qui ont eu une part plus ou moins prochaine, & des rapports directs ou indirects aux évenemens qu'a décrit cet Hiſtorien. Nous allons donner quelques éclairciſſemens ſur ſa famille & ſur ſa perſonne, & nous parlerons enſuite de ſon Ouvrage.

La famille de notre Hiſtorien tiroit ſon origine d'une des plus illuſtres Maiſons d'Eſpagne, qui avoit emprunté ſon nom de la ville d'Avila, Evêché de la vieille Caſtille, ſitué entre Madrid & Salamanque, & où ſainte Thereſe a pris naiſſance. La Maiſon de Davila ſe diviſa en pluſieurs branches, qui ont produit de grands hommes dans les armes & dans les lettres. Une des plus diſtinguées de ces branches eſt celle des Marquis de las Navas & de Villa Franca, d'où ſont iſſus les Marquis de Mirabel. Dès 1417, on trouve un Dom Diego Davila, Seigneur de las Navas & de Villa Franca. Dom Pedre ſon fils, fut Conſeiller d'Etat de Henri IV, Roi de Caſtille, en 1463. Dom Pedre Davila, II du nom, Gouverneur & Capitaine général de la Principauté des Aſturies, fut créé Comte de Riſco en 1475. Il laiſſa deux fils, ſavoir, Dom Etienne Davila, pere de Dom Pedre III, en faveur duquel Charles V érigea en Marquiſat les Terres de las Navas & de Villa Franca,

Memorie hiſtoriche della famiglia Davila. in Venetia 1733. Paſſim.

en 1533, & Dom Louis Davila, à qui le même Empereur, en recompenſe de ſes ſervices, accorda le titre de Marquis de Mirabel. Dom Pedre III, eut pour fils Dom Pedre IV, Marquis de las Navas, qui dans une lettre à Coſme I, Grand Duc de Toſcane, où il recommande à ce Prince, Antoine Davila, pere de notre Hiſtorien, reconnoît expreſſement qu'Antoine porte le même nom & deſcend de la même tige que les Davila d'Eſpagne. Cette lettre eſt de l'an 1572. Cette origine eſt encore prouvée par une lettre de l'Imperatrice Marie d'Autriche, épouſe de l'Empereur Maximilien II, écrite de Liſbonne le 13 d'Août 1582, au Cardinal Ferdinand de Médicis, qui fut depuis Grand Duc de Toſcane. En recommandant à ce Prince, Dom Pierre Davila, l'un des fils d'Antoine, l'Imperatrice dit qu'elle eſt bien informée de la Nobleſſe de Dom Pierre Davila, qui deſcend de la Maiſon des Marquis de las Navas. On a la preuve de tous ces titres dans les manuſcrits de M. Soderini, Noble Venitien, cités par M. Zeno, dans ſa Préface de la nouvelle édition du Davila, qu'il a donnée à Veniſe en 1733.

De cette Maiſon, ſi diſtinguée en Eſpagne, étoit iſſu Pierre Davila, qui vers l'an 1464 paſſa dans l'iſle de Chypre, où regnoit Jacques de Luſignan II du nom. Davila mérita, par ſes talens & ſes ſervices, les bonnes graces & la confiance de ce Prince, qui lui confera ſucceſſivement les charges de Général de l'Infanterie, & de grand Connétable de Chypre.

Cette derniere dignité devint héréditaire dans la famille de Davila, après la mort du Roi Jacques, arrivée en 1473. Catherine Cornaro, sa veuve, étoit grosse lors de son décès. Elle accoucha d'un fils, qui ne vêcut que deux ans. Le Connétable avoit été nommé, par le testament du feu Roi, l'un des tuteurs de cet enfant, conjointement avec six autres Grands du Royaume. La plupart de ceux-ci cabalerent contre Catherine. Davila lui demeura inviolablement attaché, ainsi qu'à la Republique de Venise, à laquelle Catherine avoit remis ses Etats. Pierre Davila mourut à Venise en 1486.

Il laissa d'Agnès Flatro, son épouse, deux fils & deux filles. François, l'aîné, lui succeda dans la charge de Connétable de Chypre, où il signala son zéle pour la République, en fournissant des sommes considérables pour la réparation des fortifications de Nicosie, lieu de sa résidence ordinaire. Antoine, le cadet, fut nommé Evêque de Modon, dans la Morée, par le Pape Jules II, en 1506. Les deux filles furent mariées à deux Gentilshommes de Padoue.

François avoit épousé Marguerite de Nores, fille de Zacco ou de Jacques, Comte de Tripoli. De ce mariage nâquirent plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe: l'aîné, nommé Antoine II, succeda à son pere dans ses biens & dans la charge de grand Connétable de l'isle de Chypre, comme il paroît par la dédicace que Paul Manuce lui adressa des trois premiers

premiers Livres de ses Lettres, imprimées à Venise, en 1556, & dont le titre porte, *Al Sig. Antonio Davila gran Contestabile dell' Isola di Cipro.* Il est vrai qu'en 1561 quelques envieux voulurent lui contester cette qualité, mais la possession lui en fut confirmée par le Conseil Souverain qu'on nomme à Venise, *le Conseil des Dix.*

L'Isle de Chypre étoit menacée par les Turcs. Antoine fut chargé par le Sénat, de veiller aux réparations des fortifications de Nicosie, & sur-tout à celles d'un Bastion qui portoit le nom de sa famille. Outre dix mille écus d'or qu'il y employa, & une quantité considérable de grains qu'il distribua pour la subsistance des ouvriers, il offrit & consigna généreusement, aux Commandans pour la République, sa vaisselle d'argent qu'il avoit déja fait embarquer pour la transporter à Venise, où il avoit résolu de se retirer avec sa famille. Morosini, qui a écrit l'Histoire de Venise, rapporte ce trait, Liv. VIII. pag. 339. il ajoute que Davila en fut remercié publiquement au nom du Sénat, qui rendit à ce sujet un Décret très-honorable, le 11 d'Octobre 1567.

Les Ottomans conquirent l'Isle de Chypre en 1570 & 1571. Il est probable qu'avant cette époque, le Connétable avoit abandonné ce Royaume pour passer à Venise. Marié dès l'année 1547 avec Florence Sinclitico, fille de Jacques, Comte de Rochas, l'un des plus grands Seigneurs de Chy-

pre, il en avoit eû trois filles & six garçons. Savoir, Marguerite, Cornelie, & Marie; François, Pierre, Louis, Pelerin, Jerôme, & Charles dont nous dirons un mot avant que de nous arrêter à Henri Catherin Davila, le dernier de tous, & qui nâquit en Italie long-temps après eux.

Le Connétable avoit perdu tous ses biens, lorsque les Turcs s'étoient emparés de l'Isle de Chypre. Il passa en Espagne avec l'aîné de ses fils, pour y trouver des secours, il n'y rencontra que des consolations honorables, mais stériles. Le Marquis de las Navas le reconnut pour son parent, le présenta à Philippe II, & obtint qu'un de ses fils entrât au service de la Cour d'Espagne. Il lui donna encore des Lettres de recommandation pour les Ducs de Toscane & de Savoye. Le Connétable qui cherchoit des secours plus effectifs, quitta l'Espagne en 1572, & vint en France, où gouvernoit Catherine de Médicis, qui protégeoit les Italiens. François s'attacha au Duc d'Anjou, qui regna depuis sous le nom de Henri III. mais il ne s'y fixa pas. On sait qu'il retourna en Italie & s'y maria. Marguerite fut d'abord Fille d'honneur de la Reine mere Catherine de Medicis; ensuite elle épousa Jean d'Hemeri, Seigneur de Villers, Gentilhomme de Normandie, Officier très-distingué, mais qui n'eut jamais le Bâton de Maréchal de France, quoiqu'en disent M. Zeno & le P. Niceron. Cornelie fut Dame d'honneur d'Elisabeth d'Autriche,

Reine de France & épouſe de Charles IX. après la mort duquel elle retourna en Italie avec ſon pere, en 1583. & épouſa Jean-Jacques Calandra, Gentilhomme Mantouan. Pierre étudia d'abord en Droit, à Padoue, enſuite il ſuivit l'Imperatrice Marie d'Autriche, en Portugal, où il s'attacha au Cardinal Archiduc Albert. Enfin il entra dans l'Ordre des Mineurs, où il prit le nom de Ferdinand. Ses talens pour la Chaire lui firent un nom, & lui mériterent l'Evêché d'Aſcoli dans la Pouille. Il prononça en 1599, dans la Métropole de Naples, l'Oraiſon funébre de Philippe II, Roi d'Eſpagne. Louis Davila entra au ſervice de Catherine de Medicis, en qualité de Gentilhomme ordinaire. Cette Princeſſe & Henri III, le chargerent de commiſſions importantes & honorables. Il eut occaſion de s'inſtruire dans l'Art militaire pendant le cours de nos guerres civiles. Lorſqu'elles furent terminées il repaſſa en Italie, & entra au ſervice des Venitiens avec 400 ducats d'appointemens, qui par la ſuite furent augmentés juſqu'à 1200. Après la mort de ſon pere & de ſon frere aîné, décédé ſans poſtérité, il prit le titre de Connétable du Royaume de Chypre, & mourut après avoir ſervi la République 40 ans, avec beaucoup de valeur & de fidelité.

Pelerin s'établit à Padoue, où il épouſa Laure Sozomeno, Demoiſelle d'une famille très-noble de l'iſle de Chypre, & dont la ſœur Andrienne

Sozomeno entra dans la famille des Soderini, originaire de la même isle. La Postérité de Pelerin a subsisté jusqu'en 1721, qu'elle s'est éteinte dans la personne de François Davila son petit-fils.

On ne sait aucune particularité concernant Jerôme, Charles, & Marie, autres enfans d'Antoine Davila, desquels on ne connoît que le nom.

Henri Catherin, dont il s'agit ici principalement, nâquit à Sacco, ancien Château du territoire de Padoue, le 30 d'Octobre 1576, comme il paroît par les Registres de l'Eglise de ce lieu; dont l'Abbé Nicolas Comnene Papadopoli, Historien de l'Université de Padoue, atteste avoir vû un extrait authentique. Ainsi Imperiali, Baudoin, Bullart, & tous ceux qui ont copié Imperiali, se sont trompés, en faisant naître Davila dans l'isle de Chypre. Il est vrai qu'Imperiali cite l'Epigramme suivante dont on ne connoît pas l'Auteur, & qui fut faite en forme d'Epitaphe pour notre Historien.

Hist. Gymn. Pat. tom. II. pag. 126.

Muf. historic. pag. 197. & 198.

Me puerum Cyprus alma, virum me Gallia vidit,
Otia deinde Seni, mî dedit Italia.

Ce qui signifie seulement qu'il étoit originaire & non natif de l'isle de Chypre, ainsi que le reconnoît Louis Lollini, Evêque de Belluno, son ami, dans une de ses Lettres Latines, où il l'appelle *Cypro oriundum.*

On lui donna au Baptême les noms de Henri-Catherin, en l'honneur de Henri III, Roi de

France, & de Catherine de Medicis, en reconnoiſſance des bienfaits que le Connétable de Chypre avoit reçus de cette Princeſſe, pendant ſon ſéjour en ce Royaume, & pour l'engager, ainſi que le Roi ſon fils, à en repandre de nouveau ſur cet enfant, qui avoit l'honneur de porter leurs noms. Dans cet eſpoir, Antoine repaſſa en France * où il amena ſon fils Henri Catherin qui n'avoit pas encore atteint ſa ſeptiéme année.

* *En* 1583.

Le jeune Davila fut élevé dans le Château de Villers en Normandie, appartenant à Jean d'Hemeri, ſon beau frere. C'eſt ce qu'on peut inferer de ces paroles qu'on lit à la tête de ſon Hiſtoire. « Les » diſgraces de la fortune m'ont conduit dans le » cœur de la France dès ma plus tendre jeuneſſe. Le » long ſéjour que j'y ai fait m'a procuré l'avantage » d'être témoin oculaire des reſſorts les plus cachés, » & des circonſtances les plus remarquables des mou- » vemens qui l'ont agitée ». Ce témoignage, joint à la certitude qu'on a d'ailleurs, du ſéjour conſtant que Davila fit en France juſqu'à l'âge de vingt-trois ans, ſuffit pour refuter l'erreur de Papadopoli, qui prétend que Davila étudia dans l'Univerſité de Padoue, juſqu'à ce qu'il perdît ſon pere & ſa mere. Dans quel temps auroit-il donc vêcu en France, s'il eût paſſé les premieres années de ſa jeuneſſe en Italie?

On ignore les détails de ſon éducation. A en juger cependant par ſa maniere d'écrire, & par les

traits d'érudition qu'il ſeme quelquefois dans ſon Ouvrage, il eſt plus que probable qu'elle ne fut point négligée. M. Zeno croit qu'il poſſedoit les Langues Grecque & Latine, & qu'il avoit des connoiſſances aſſez profondes de l'antiquité & de la Philoſophie. Je ſuis perſuadé qu'il avoit beaucoup lû Tacite & Tite-Live. Il approche fort de la maniere du premier, par la profondeur de ſes réflexions, & de celle du ſecond, par la chaleur & la netteté de ſa narration.

On conjecture par quelques endroits de ſon IX Livre, qu'après avoir commencé ſes premieres études au Château de Villers, il vint les achever à Paris, vers l'an 1588. Mais ces textes n'articulent rien de précis à cet égard. Le premier porte qu'aux derniers Etats de Blois, en 1588. « Il étoit préſent » à la Harangue que prononça Henri III, à l'ou» verture de cette Aſſemblée, qu'il l'entendit de » fort près, & qu'il peut atteſter qu'elle fut im» primée mot pour mot, telle qu'elle avoit été pro» noncée, malgré les efforts que firent les Ligueurs, » pour obliger le Roi à en retrancher des morceaux » ou des expreſſions qui leur déplaiſoient. »

Dans le X Livre, à l'occaſion de Jacques Clément, il s'exprime ainſi : « Je me ſouviens de l'avoir » vû & entendu pluſieurs fois, & d'avoir remarqué » que les autres Religieux en faiſoient leur jouet, » dans les viſites frequentes que je faiſois, pendant » le ſéjour de la Cour à Paris, à Frere Etienne

» de Lusignan, Evêque de Limisso & Religieux » du même Ordre ». On peut bien en conclure que, vers l'année 1587, Davila qui avoit alors onze ans, entra Page chez le Roi ou chez la Reine mere; mais les troubles du temps, & l'agitation de la Cour qui fut obligée de s'enfuir de Paris, au mois de Mai 1588, ne permirent pas à ce jeune Gentilhomme de faire un long séjour dans la Capitale, ni ne lui laisserent le loisir de se livrer à l'étude.

Je pancherois plus volontiers à croire qu'il y employa les cinq années qui s'écoulerent depuis la mort de Henri III jusqu'en 1594. Catherine de Medicis l'avoit précédé d'environ six mois. Toutes les espérances que Davila avoit fondées sur leur protection s'évanouirent. Son frere & sa sœur aînée avoient perdu leur état à la Cour. Il est donc très-vraisemblable que Davila se retira de nouveau au Château de Villers, où, par le commerce de sa sœur & de son beau-frere, & par la lecture des bons Auteurs, il acquit les connoissances nécessaires à un homme qui veut se mettre en état d'écrire l'Histoire avec succès. La vie militaire & agitée qu'il mena depuis jusqu'à la fin de ses jours n'étoit rien moins que commode pour jetter ces premiers fondemens, qu'on n'établit jamais plus solidement, que dans la jeunesse, & dans des momens tranquilles.

Quoiqu'il en soit de cette conjecture, il est bon de nous arrêter un moment, & d'envisager l'état de la fortune du jeune Davila en 1589, pour relever

une foule de méprises dans lesquelles sont tombés Imperiali & ses copistes. Ils ont prétendu que Henri Catherin Davila, réduit à l'état le plus triste, ainsi que sa famille, par la perte de tous leurs biens en Chypre, dont ils furent dépouillés par la conquête que les Turcs firent de cette Isle en 1570, pensa à aller chercher fortune ailleurs; qu'il passa d'abord à Avila en Espagne, d'où ses ancètres tiroient leur origine & leur nom, & où il avoit encore des parens : mais que n'en ayant pû tirer autre chose que des sentimens de compassion, il vint en France, où il se fit connoître à Henri III, par ses talens pour la guerre, & en obtint des pensions pour lui-même, & des honneurs pour son frere & pour ses deux sœurs, qu'il fit entrer dans la Maison de Catherine de Medicis, & qu'il maria ensuite avantageusement. Ici les temps, les faits, & les personnages sont étrangement confondus. Ce fut Antoine Davila qui obtint toutes ces graces pour son fils & ses deux filles, comme on l'a déja vû, non de Henri III, mais de Charles IX, qui dès le mois de Mars 1574, accorda à Marguerite Davila, alors Fille d'honneur de la Reine mere, une Lettre de recommandation adressée au Grand Seigneur Selim II, pour lui faire rendre ses biens patrimoniaux en Chypre. La copie de cette Lettre se trouve dans les Manuscrits de M. Soderini. Cornelie Davila étoit attachée à la Reine Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. elle repassa en Italie en 1583. Enfin Louis Davila étoit Gentil-homme

homme ordinaire de Catherine de Medicis. L'Historien, son frere, en parle comme d'un homme qui avoit acquis la confiance de cette Princesse en 1585, lorsque lui-même n'avoit pas encore neuf ans accomplis. Ainsi c'est à eux qu'il dut son avancement, bien loin d'avoir été l'auteur de leur fortune à la Cour de France, ou même d'avoir pû y contribuer.

Revenons à ce qui concerne directement la personne de notre Auteur. Il entra dans le service à l'âge de dix-huit ans, en qualité de Volontaire, & s'attacha au parti de Henri IV. En 1594, au mois d'Avril, le Duc de Montpensier, Gouverneur de Normandie pour le Roi, forma le siége de Honfleur occupé par les Ligueurs. Davila s'y trouva, & eut un cheval tué sous lui, dans une action assez chaude qu'il décrit au XIV Livre de son Histoire. Il servit la même année au siége de Laon, & fut du détachement commandé par le Maréchal de Biron, & destiné à enlever un convoi que les Espagnols avoient fait partir de la Fere pour l'introduire dans la place assiégée. L'escorte se défendit vigoureusement. La Cavalerie Françoise, sous les ordres du Comte de Torigni, fut obligée de mettre pied à terre, pour faire un dernier effort. Davila, en voulant sauter sur un des chariots du convoi, se demit un pied, & courut risque d'en demeurer estropié le reste de ses jours, néanmoins il guérit de cet accident, & en 1597, il se trouva au fameux siége d'Amiens, formé par Henri IV.

en perſonne. Dans une vigoureuſe ſortie que fit la garniſon Eſpagnole, le 17 de Juillet, Davila reçut un coup de pertuiſanne au genouil droit. C'eſt tout ce qu'il nous a appris lui-même de ſes avantures dans la profeſſion des armes, pendant le ſéjour qu'il fit en France.

Imperiali qui vivoit en Italie, & par conſéquent, très à portée d'avoir des mémoires exacts ſur la perſonne de Davila, prétend néanmoins que comblé de gloire & accablé d'années il reçut de la République de Veniſe des appointemens conſidérables qui lui procurerent un état commode & opulent juſqu'à la fin de ſes jours. Le traducteur Baudouin n'a été que l'écho d'Imperiali, lorſqu'il a dit dans ſa vie de Davila, « Soit qu'il ne ſe ſentît plus propre à la fatigue des » armes, ſoit que ſon deſtin l'appellât ailleurs; tant » y a qu'au penchant de ſon âge, & dans un plus » haut comble de toutes ſortes d'honneurs, il fit une » glorieuſe retraite à Veniſe, où la République lui » donna dequoi ſubſiſter honorablement tout le re» ſte de ſes jours ». Mais outre qu'à peine Davila ſavoit-il par expérience ce que c'étoit que la guerre, lorſqu'en 1599. il repaſſa en Italie, à l'âge de 23 ans; il eſt démontré par des actes publics, qu'il a conſacré au ſervice des Venitiens, dans la profeſſion des armes, les 25 dernieres années de ſa vie, comme nous le raconterons dans un moment.

Le Connétable Antoine Davila, ſon pere, le rappella auprès de lui. Il obéit, mais un accident

des plus triſtes empoiſonna bien-tôt la joie que lui cauſoit cette réunion. Soit freneſie, ſoit quelqu'autre accident, ſon pere déja âgé, tomba d'un endroit fort élevé, ſe fracaſſa le corps, & ne ſurvécut que deux heures à ſa chûte. Louis ſon fils ſe rendit incontinent de France dans l'Etat de Veniſe, & prit le titre de Connétable de Chypre, ce qui fait préſumer que François ſon aîné étoit déja mort ſans poſtérité. Il entra au ſervice de la République en 1603, en qualité de Commandant de deux cens chevaux qu'il s'offrit de lever: propoſition qui fut agréée par le Sénat avec des témoignages honorables pour l'expérience militaire que Louis Davila avoit acquiſe dans les guerres de France.

On ne peut aſſez aſſurer quelles furent les occupations de Henri Davila, pendant les cinq premieres années de ſon ſéjour en Italie. Peut-être dans cet intervalle perfectionna-t-il dans l'Univerſité de Padoue les connoiſſances qu'il avoit commencé à acquerir en France, comme le conjecture le P. Niceron. Quoiqu'il en ſoit, étant à Parme au mois d'Aouſt, où il frequentoit l'Académie des *Innominati*, une diſpute litteraire qu'il eut avec Thomas Stigliani, l'un de ces génies préſomptueux, qui regardent ou traitent avec mépris, tous ceux qui n'ont pas la complaiſance de penſer comme eux, dégenera en une querelle ſérieuſe: Davila ayant rencontré ſon adverſaire, ils mirent l'épée à la main, en préſence de Flavio Querenghi & de deux amis communs, qui

Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hommes illuſt. Tom. XXXIX.

s'efforcerent en vain de les ſéparer. Davila bleſſa d'abord Stigliani au bras droit, & d'un ſecond coup il lui enfonça ſon épée ſous la mammelle droite avec tant de roideur, qu'il le perça de part en part. Il avoit lui-même reçu, à la jambe gauche, une bleſſure qui le faiſoit boiter. Il ſe retira ſans ſonger à emporter ſon épée qu'il laiſſa dans le corps de ſon ennemi. Les deux champions écrivirent chacun de leur côté à Odoard Farneſe, Duc de Parme, qui interpoſa ſon autorité pour aſſoupir cette affaire. Elle attira pourtant à Stigliani la diſgrace de ce Prince, pendant quelque temps: mais elle dura peu; puiſque ſur la fin de la même année les Académiciens *Innominati* l'élurent pour leur *Prince* ou Préſident. Ces particularités ſont tirées de quelques Lettres imprimées de Stigliani. Celle de Davila au Duc de Parme, ne s'eſt point conſervée, ce qui nous prive des éclairciſſemens qu'on pourroit deſirer ſur le ſujet de cette querelle, & nous empêche de décider qui des deux avoit tort.

Davila paſſa de Parme à Veniſe cette même année 1606. Les fameux demêlés qui s'étoient alors élevés entre cette Puiſſance & le Pape Paul V, au ſujet de l'immunité des Clercs, ſembloient annoncer une guerre prochaine. La République levoit des troupes de toutes parts, & cherchoit à s'attacher de braves Officiers. Plein de zéle pour ſa patrie, Davila s'offrit de lever trois cens hommes d'Infanterie étrangere. Le Sénat accepta ſes offres, & par une délibération

du 27 Octobre 1606, il lui assigna, par année, trois cent ducats d'appointemens, qui furent depuis augmentés à différentes réprises, jusqu'à la somme de neuf cent.

Dès-lors Davila consacra ses jours & ses talens pour la guerre, au service de la République. En 1615, le Sénat le nomma Gouverneur de Retimo, dans l'isle de Candie. L'année suivante il fut rappellé en Italie, & chargé de défendre les confins de Cadore, de Feltre, & de Belluno contre les Autrichiens, qui avoient porté la guerre dans le Frioul. Le Sénat reconnut les services qu'il avoit rendus en cette occasion, en lui accordant une pension de cent cinquante ducats, dont ses deux fils devoient jouir après sa mort. La guerre du Frioul finit en 1619. Les Turcs menaçoient pour lors les Etats de la République, & surtout la Dalmatie. Davila fut chargé en 1620 de la défense de Cataro, place importante, & qui est la clef de cette Province. De ce Gouvernement il passa à celui de différentes villes & forteresses dans la Lombardie, & s'acquitta de tous ces emplois avec tant d'intelligence & de zèle, que la République crut devoir lui accorder des distinctions singulieres. Ainsi en 1622, le Sénat ordonna par un Décret, qu'en considération des services que Davila avoit rendus tant dans la guerre du Frioul, qu'en Dalmatie, & en dernier lieu dans la Lombardie, & pour recompense de sa bravoure & de son expérience dans l'art militaire, toutes les fois qu'il se

trouveroit au Sénat, il feroit placé auprès du Doge, comme l'avoient été fes ancêtres, lorfqu'ils étoient Connétables du Royaume de Chypre.

L'année fuivante, Davila repaffa en Dalmatie, en qualité de Gouverneur de Zara, avec fa femme & fes enfans. Depuis fon retour de France, il avoit époufé *Orfola ou Orfetta degli Afcuffi*, qu'on croit iffue d'une famille noble de l'ifle de Tine. Rappellé en Italie, il eut divers Gouvernemens en Terre-Ferme, & fur-tout celui de Brefcia. Depuis 1628 jufques vers la fin de 1630, il fut occupé fans relâche à lever & à exercer huit mille hommes d'Infanterie, poftés fur les frontieres de la République, que la guerre allumée dans le Montferrat & dans le Mantouan, obligeoit de prendre des furetés pour fes Etats au delà du Mincio. Il n'épargna ni foins ni dépenfes pour vifiter exactement & fortifier les poftes les plus expofés. C'eft le témoignage que lui rendit le Sénat le 2 de Février 1629.

Cet homme qui avoit évité la mort dans tant de combats, la rencontra d'une maniere bien tragique en pleine paix & dans le fein de fa patrie. Louis Giorgio, Général des troupes Venitiennes en Terre-Ferme, lui ayant ordonné de fe rendre à Crême, pour défendre cette place, & y commander les milices, il fe mit en chemin avec fes équipages & fa famille. Il s'arrêta au bourg de Saint-Michel, dans la campagne de Veronne. Les ordres avoient été expediés aux villes & communautés qui fe trouveroient

ſur ſon paſſage de lui fournir les voitures néceſſaires pour tranſporter ſon bagage. Un habitant de Saint-Michel, nommé le Turc, homme violent & féroce, refuſa d'obéir à ces ordres, & entrant avec fureur dans l'hôtellerie où Davila étoit ſur le point de ſe mettre à table avec ſa femme, & ſes enfans, ſans égard aux raiſons de l'Officier Général, il lui tira un coup de piſtolet qui l'étendit mort ſur la place. D'autres ſcelerats qui l'accompagnoient, ayant auſſi tiré, bleſſerent quelques perſonnes & tuerent le Chapelain de Davila. Le Turc étant rentré dans la chambre quelques momens après, à deſſein d'achever Davila, qu'il ne croyoit pas encore mort, Jean-Antoine Davila, fils aîné de Henri Catherin, vengea la mort de ſon pere, en perçant l'aſſaſſin d'un coup d'épée. Ses complices furent arrêtés & conduits à Veronne, où ils furent punis de mort.

Davila fut inhumé dans l'Egliſe de la *Madona di Campagna*, dans le bourg de Saint-Michel, ſans aucune épitaphe ou inſcription à ſa louange. On ignore le mois & le jour de ſa mort, mais il paroît qu'elle a dû arriver avant le mois de Juillet de l'an 1631, quoique Papadopoli l'ait reculée à l'année ſuivante. Cafferro, dans ſon ouvrage intitulé *Synthema vetuſtatis*, s'eſt encore trompé plus groſſierement en la plaçant vers l'année 1610. Davila mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans, étant né, comme nous l'avons dit, à la fin d'Octobre 1576.

La République de Veniſe, ſenſible à ſa perte,

récompensa ses services en accordant une pension à sa veuve, qui étoit chargée de neuf enfans, quatre garçons & cinq filles. Les garçons se signalerent dans la profession des armes. Quelques-unes des filles furent Religieuses. On ignore le sort des autres. Des garçons, le puîné seul, nommé Jean-Etienne, eût postérité. Elle s'éteignit dans la personne de son fils, qui porta comme son ayeul, le nom de Henri Catherin, ainsi qu'il paroît par un Arbre généalogique que M. Zeno a joint à ses Mémoires historiques sur la famille de Davila; Mémoires que nous n'avons fait qu'abréger, pour faire connoître suffisamment la personne de l'Auteur.

Passons à son Ouvrage, qui lui a mérité, à juste titre, une si grande réputation. Nous réduirons tout ce que nous avons à en dire, à quelques chefs généraux, & nous nous bornerons à examiner en quel temps il a commencé à écrire l'Histoire de nos guerres civiles, & quand il l'a finie. Sur quels mémoires il a travaillé; nous donnerons une notice générale des différentes éditions qu'on a faites du texte, & des traductions qui en ont paru en diverses Langues. Nous discuterons les jugemens qu'on en a portés, & les critiques qu'on en a faites. Enfin nous dirons un mot de la traduction que nous soumettons aux lumieres du Public, & des secours qu'on nous a procurés.

1°. Davila qui, peut-être dès sa premiere jeunesse se sentit du goût pour écrire l'Histoire de nos troubles, d'une

d'une partie desquels il fut témoin oculaire, pût bien recueillir en France des mémoires, & ramasser des matériaux pour l'écrire, sur-tout depuis l'année 1588, qu'il vint à la cour de Henri III jusqu'à ce qu'il sortit du Royaume en 1599. Mais il paroît certain qu'il ne mit la main à l'œuvre que plusieurs années après son arrivée en Italie. C'est ce qu'insinuent assez évidemment ces paroles du préambule de son premier Livre. « Parvenu à un âge mûr, pouvois-je » choisir un sujet plus intéressant, & mieux employer » mon loisir qu'à décrire l'origine, le progrès & » l'enchaînement de ces troubles. » Il avoit cherché fortune jusqu'au moment où il entra au service des Venitiens, en 1606. Il avoit pour lors trente ans. C'est là l'âge mûr de l'homme. Les emplois militaires qui l'occuperent jusqu'à sa mort, dûrent, à la vérité, lui prendre beaucoup de temps, mais ils lui laisserent *du loisir* & des intervalles de repos que tous les gens de guerre n'employent pas aussi utilement. En supposant qu'il commença pour lors à rédiger ses mémoires, & à mettre en œuvre ses matériaux, il aura consacré vingt-quatre ans à écrire & à polir son ouvrage, qu'il eut la satisfaction de voir imprimé quelques mois avant sa mort; puisque son Epitre dédicatoire adressée au Seigneur Dominique Molino, Noble Venitien, est datée de Brescia le 1 Février 1630, & que le Libraire Thomas Baglioni, qui en donna la premiere Edition, dans un avertissement, demande grace aux Lecteurs, pour les fautes

d'impreſſion qui y fourmillent, parce que l'Auteur alors extrêmement occupé en Lombardie, pour le ſervice de la République, n'avoit pû veiller à la correction des épreuves. Un Ouvrage qui étoit le fruit de tant d'années ne pouvoit manquer de faire un grand nom à ſon Auteur.

II°. Les ſources dans leſquelles a puiſé Davila : ſont-elles pures ? A-t-il travaillé ſur des mémoires authentiques ? Il ſe contente de dire en général dans le préambule que nous avons déja cité : « J'avouerai » que la premiere priſe d'armes arrivée en 1560, eſt » antérieure à ma naiſſance, & qu'ainſi je n'ai pû » me trouver au commencement des Guerres civiles; » mais j'ai tiré des lumieres de ceux qui étoient alors » à la tête des affaires, & la connoiſſance parfaite & » particuliere que j'ai de tout ce qui s'eſt paſſé de- » puis, m'a fait aiſément remonter aux ſources les » plus reculées. » Il eſt vrai qu'il cite rarement des Témoins ou des Actes publics, tels que des Lettres de Miniſtres, des dépêches d'Ambaſſadeurs, & d'autres pareils monumens. Auſſi faut-il convenir que ſur cet article quelques Auteurs lui ont fait trop d'honneur, tandis que d'autres ont ſuſpecté ſa fidélité.

Les premiers ſe ſont imaginés que Davila avoit été entierement dans les bonnes graces de Catherine de Medicis, qui non contente de l'élever à pluſieurs poſtes conſidérables, lui avoit revelé les reſſorts les plus ſecrets de la politique qu'elle avoit miſe en

œuvre dans ces temps critiques & orageux. Tel a été entr'autres Marin le Roi de Gomberville, de l'Académie Françoise, qui au rapport du P. le Long, dans sa Bibliothéque historique de la France, N°. 8490. assure, « Qu'en lisant Davila, il a » connu qu'il avoit eu de bons mémoires, & qu'il » s'en est servi avec bien de l'art & du jugement, » mais que pour le secret des affaires, il n'en a sçu » que ce que Catherine de Medicis lui en avoit » communiqué ; » mais une lecture refléchie de Davila eût suffi pour détromper M. de Gomberville sur cette derniere prétention.

Catherine de Medicis mourut le 5 de Janvier 1589. Davila n'avoit alors que douze ans & quelques mois. Quelle apparence qu'une Reine fort âgée, eût la complaisance de réveler le secret des affaires à un enfant ? On peut assurer avec plus de vérité, que quelques années après il put tirer des lumieres de sa sœur Madame de Villers, qui avoit été long-temps attachée à cette Princesse, & que depuis son retour en Italie, Louis Davila qui avoit passé vingt-huit ans, tant au service de Catherine que dans le Royaume, lui fournit des mémoires sûrs concernant les causes secretes des évenemens qu'il décrit.

D'un autre côté, M. de Fenelon a porté un jugement assez défavorable de la politique de notre Historien. Voici comme s'exprime cet illustre Ecrivain. « Davila se fait lire avec plaisir : mais il parle

Lettre sur l'Eloquence, &c. pag. 383. & 384.

» comme s'il étoit entré dans les conſeils les plus ſe-
» crets. Un ſeul homme ne peut jamais avoir eu la
» confiance de tous les partis oppoſés. De plus, cha-
» que homme avoit quelque ſecret, qu'il n'avoit
» garde de confier à celui qui a écrit l'Hiſtoire.
» On ne ſçait la vérité que par morceaux. L'Hiſtorien
» qui veut m'apprendre ce que je vois qu'il ne peut
» pas ſçavoir me fait douter ſur les faits mêmes
» qu'il ſçait. »

J'ai cru devoir d'autant moins ſupprimer ce jugement, quoique ſevere à l'excès, qu'on ne manque pas de raiſons pour le refuter. 1°. Comme le remarque M. Zeno, cette critique eſt vague & tombe également ſur tous les Hiſtoriens, elle tend à enlever toute créance à leur témoignage, ſur-tout s'ils ont vêcu long-temps après les faits qu'il décrivent. Davila eſt né dans le cours de nos guerres civiles, il a été témoin des évenemens qu'il raconte ſous Henri III & Henri IV. Il eſt vrai qu'il a pu ignorer bien des ſecrets, mais il eſt également certain qu'il a été à portée d'en pénétrer beaucoup plus qu'un Ecrivain moins voiſin de ce temps-là. 2°. Ce qui conſtate la véracité de notre Hiſtorien, c'eſt la conformité de ſa narration avec pluſieurs piéces originales du temps. Dom Joſeph Pellicer de Tovar, Hiſtoriographe de Sa Majeſté Catholique, dans l'approbation qu'il donna le 12 de Novembre 1648, à une traduction Eſpagnole du Davila, certifie, « Qu'il a entre les mains des mémoires & dépêches

Mem. Iſtorich. della famigl. Davila, fol. XXIV.

Id. fol. XXV.

» des Ambaſſadeurs & Miniſtres d'Eſpagne & de » Veniſe qui réſidoient en France dans le temps de » ces guerres, & qui renferment exactement les mê- » mes faits que raconte Davila, qu'il a comparé ces » piéces avec l'Hiſtoire de l'Auteur Italien, & qu'il » n'y a pas remarqué la plus légere différence. Ce » qui, ajoute-t-il, a mérité à Catherin un applau- » diſſement univerſel dans toute l'Europe. Baudouin qui nous a donné la traduction des négociations d'Hypolite d'Eſt, Cardinal de Ferrare & Légat en France, vers le commencement de nos guerres civiles, ſous le Pontificat de Pie IV, y a joint des notes pour faire remarquer la conformité qui regne entre pluſieurs points importans des dépêches du Cardinal, & divers endroits de l'Hiſtoire de Davila. Cette double conformité ſuppoſe un Ecrivain qui n'a pas politiqué ſans fondement. 3°. Quant aux évenemens dans leſquels ont influé les Ambaſſadeurs de Veniſe auprès de Charles IX, de Henri III & de Henri IV, quelles lumieres notre Hiſtorien, attaché au ſervice de la République, & en rélation avec les principaux Membres du Sénat, n'a-t-il pas tiré de ces Miniſtres eux-mêmes, ou de leurs parens, avec leſquels il a vêcu? Ces raiſons convaincront aiſément tout Lecteur impartial de la fidélité des mémoires ſur leſquels cet Ecrivain a travaillé.

Pour ce qui concerne les autres ſecours dont il s'eſt aidé, j'oſerai propoſer quelques conjectures fondées ſur l'étude particuliere que j'ai faite des

Historiens & des meilleurs mémoires de ces temps, pour donner à ma traduction quelque mérite de plus que n'a celle de Baudouin. Plusieurs de ces Ouvrages avoient paru avant que Davila songeât à écrire son Histoire, quelques-uns même avant qu'il fût né. Tels sont entre autres les Mémoires de Condé, imprimés pour la premiere fois en 1565. Les Mémoires d'Etat, sous le regne de Charles IX, qui parurent à Middelbourg en 1576; & enfin l'Histoire du Président de Thou, qui fut imprimée successivement par parties depuis 1604 jusqu'en 1618, & parut enfin complette à Geneve en 1620. Il est clair que Davila a puisé dans ces sources, & même dans cette foule d'écrits & de mémoires, dont on peut voir le Catalogue dans la Bibliotheque historique du P. le Long. J'ai souvent cité ces Ouvrages dans mes notes, autant pour appuyer l'autorité de Davila par leur conformité, que pour le laver du crime de plagiat aux yeux des personnes qui ne feroient point attention que les piéces contenues dans les deux premiers Recueils appartenant déja au Public, Davila en a pu user ainsi que M. de Thou & en fondre la substance dans sa narration. Mais après la comparaison perpétuelle que j'ai faite de ces Ouvrages, & particulierement de l'Histoire de M. de Thou avec celle de Davila; ce que j'ai peine à concevoir, c'est que ce dernier, qui écrivoit dans un pays de liberté, n'ait jamais cité ces mêmes sources auxquelles il étoit si redevable, qu'il n'ait parlé du Président de Thou

qu'en un ou deux endroits de ſon Hiſtoire ; qu'il ait rendu un témoignage aſſez peu favorable à ſes talens politiques, & qu'il ait gardé le ſilence le plus profond & le plus conſtant ſur un Ouvrage qui avoit fait tant de bruit en Europe, & ſur-tout en Italie. Je n'ai garde de faire le procès à la mémoire de Davila, ni d'empoiſonner ſes intentions. Les admirateurs de cet Hiſtorien m'appliqueroient avec raiſon *le Traduttore traditore.* Je marque ſimplement mon étonnement ſur ce ſilence pour des ſources qui nous appartiennent en propre, & auxquelles Davila a été évidemment ſi redevable. Les Savans d'Italie, prevenus d'une juſte eſtime pour leur compatriote, me pardonneront cet aveu. Mais je crois qu'il faut écrire la vie des grands Auteurs, comme ils ont eux-mêmes écrit l'Hiſtoire, avec impartialité, & ſur-tout avec le courage d'aimer la vérité & de la dire.

3°. Une Hiſtoire écrite par un témoin oculaire, & compoſée ſur des titres auſſi authentiques ne pouvoit manquer d'être reçue du Public avec cette avidité qu'il a toujours pour les Ouvrages excellens. Si les Editions coup ſur coup réiterées, ſi les Traductions en différentes Langues ſont des ſurs garans de la fortune d'un livre, il en eſt peu qui en ayent fait une auſſi rapide & auſſi brillante que l'Ouvrage de Davila. Si l'on en croit un de ſes Panégyriſtes, il a été imprimé deux cent fois, & il s'en vendit juſqu'à quinze mille exemplaires en une ſeule année. Nous

Papadopol. Hist. Gymn. Pat. Tom. II. pag. 127.

n'adoptons point ces exagérations. Les grands Hommes n'ont besoin que de la vérité pour être ce qu'ils doivent être. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis 1630 jusqu'en 1642, les Libraires de Venise en donnerent quatre éditions *in quarto*. La premiere qui parut en France, fut faite à Lyon, aussi *in quarto* en 1641. On en donna aussi une à Rouen petit *in-folio* en 1646. Il en parut une autre plus magnifique en 1644, c'est celle de l'Imprimerie Royale, faite en deux volumes *in-folio*, par ordre de Louis XIII, qui crut devoir ce bien-fait à la mémoire d'un Auteur qui avoit toujours parlé avec une extrême bien-séance de la Maison de Bourbon, & rendu la plus exacte justice aux vertus éclatantes de Henri IV, même avant qu'il montât sur le Trône de France, & lorsqu'il étoit encore engagé dans l'erreur. Ce Livre pour l'exécution duquel on n'a rien négligé, fait encore aujourd'hui les délices des curieux, & l'ornement des plus fameuses Bibliotheques. On en connoît de plus, dans le siécle dernier, trois éditions de Venise *in-quarto*, données en 1662, 1670 & 1676. Il a encore été imprimé à Bologne & dans plusieurs autres villes d'Italie. Enfin M. Apostolo Zeno en a donné une très-belle édition à Venise en 1733, en deux volumes *in-folio*. Le titre promettoit des observations critiques d'un Anonyme à la fin de l'Ouvrage ; on les a omises sous prétexte que ce qu'elles contiennent de principal se trouve dans les notes marginales de Baudouin, ce qui n'est rien moins

moins qu'exact, comme nous le prouverons dans un moment. On vient d'en donner depuis peu, en Angleterre, une nouvelle édition en deux vol. *in*-4°.

A peine l'Ouvrage de Davila paroissoit-il en France, que Jean Baudouin de l'Académie Françoise, & natif de Pradelle en Vivarais, en donna une traduction en 1542. On prétend que le Cardinal de Richelieu en fut si content, qu'il promit à Baudouin une pension de 1200 écus, recompense dont il fut privé par la mort du Cardinal, arrivée sur la fin de la même année. Cette édition fut suivie d'une seconde en 1644, & d'une troisiéme, revue & corrigée en plusieurs endroits, en 1647. Ces trois éditions sont de Paris & en deux volumes *in-folio*. Elles ont été suivies de deux autres faites dans la même ville, l'une *in-quarto* en 1657. & l'autre qui comprend 4 vol. *in*-12. en 1666.

M. Pelisson, dans son Histoire de l'Académie Françoise, appelle la traduction de Jean Baudouin, son chef d'œuvre. Mais le langage commence à en être aujourd'hui suranné. Le stile en est lâche, diffus; on a peine à en soutenir la lecture. Je ne parle pas des fautes que le Traducteur a faites sur des faits que l'Auteur a très-bien présentés dans le texte, & sur lesquels Baudouin, plus voisin que nous des temps de la Ligue, devoit naturellement avoir des lumieres ou des secours qui ne m'ont pas manqué. On me croiroit, peut-être, intéressé à déprimer la traduction de Baudouin pour élever la mienne: il n'en

eſt rien. Si j'ai apperçu ſes fautes, ç'a été pour les éviter, ſans les faire remarquer ni les relever. Son Ouvrage & le mien ſont entre les mains du Public, c'eſt à lui de comparer & de juger.

Les Eſpagnols ont auſſi une traduction de Davila, que le P. Baſile Varen de Soto, Provincial des Clercs Reguliers Mineurs de la Province d'Eſpagne, donna à Madrid en 1651. Ce Traducteur ajoute à la narration de Davila, cinq Livres qui contiennent la ſuite des guerres civiles de France, juſqu'en 1630. On en fit une ſeconde édition en 1659. Enfin Jean-Baptiſte Verduſſen, Libraire d'Anvers, en donna une beaucoup plus belle, *in-folio*, & ornée de figures en 1686.

Les Anglois ont fait le même honneur à notre Hiſtorien. Guillaume Ayleſbury en a traduit une partie qui finit à l'année 1572. Elle a été imprimée à Londres, *in-folio*, en 1647. & Charles Cotterel ou Cotteral, en a donné une traduction complette qui parut à Londres, auſſi *in-folio*, en 1666.

Enfin, pour mettre encore cette Hiſtoire à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs, l'Abbé Cornazzani, Secretaire du Connétable Colonne étoit ſur le point d'en faire imprimer à Rome une verſion Latine en 1733, lorſque M. Zeno donnoit à Veniſe la derniere édition du texte Italien. Cet empreſſement des Savans, à faire connoître notre Hiſtorien, décide irrévocablement de ſon mérite. C'eſt un éloge ſupérieur à tous les Panégyriques.

4°. A comparer les jugemens que divers Auteurs célébres ont porté en faveur de Davila, avec les critiques qu'en ont fait quelques autres, il resulte que des reproches legers, & qui tombent sur des objets assez peu importans ne lui enleveront jamais la gloire d'avoir écrit l'Histoire d'une maniere noble & intéressante. On a déja vu la décision peu favorable de M. de Fenelon, mais cette décision n'est pas sans appel. Les plus grands noms n'exemptent point de l'erreur.

Le Pere Rapin, dans ses réflexions sur l'Histoire, donne de notre Historien, une idée extrêmement avantageuse. Après avoir dit que parmi les modernes, il regarde Davila comme un des génies admirables pour l'Histoire, il ajoute, « Davila circonstancie » bien les choses, raisonne assez juste dans les sujets » qu'il traite, & donne à son discours un fil & un » enchaînement, d'où lui naît cet air engageant qu'il » a plus que tous les autres. » Et ailleurs, « Imitons » Davila dans son Histoire des Guerres civiles, qui » est si attachant par l'art qu'il a de circonstancier ce » qu'il dit. » Mais en plusieurs endroits il en parle d'une maniere qui diminue bien cette haute idée, si elle ne la détruit pas. M. Zeno semble n'avoir pas connu ces décisions qui portent coup à la réputation litteraire de Davila. Il n'eût pas manqué de les combattre. Pour nous, nous ne les dissimulerons pas, persuadés que malgré la célébrité de leur Auteur, elles ne seront point infaillibles. Le P. Rapin

Tom. 2. art. 26. pag. 293. édit. d'Amst. 1709.

Ibid. art. V. pag. 235.

penſe donc que la ſimplicité propre à l'Hiſtoire, conſiſte « à avoir des ſentimens ordinaires & com- » muns, ſans faire tant de raiſonnemens & de réfle- » xions, comme Davila dans ſon Hiſtoire des trou- » bles. Car dès qu'on raiſonne tant, ce n'eſt plus la » nature qui parle, c'eſt l'art & l'étude, & ces diſ- » cours ſi étudiés ſentent l'école & la déclamation. » Rien n'eſt plus dangéreux, dit-il ailleurs, que ces » gens qui ſe mêlent de fouiller dans les cœurs pour » deviner les penſées, qui diſent tout ce qu'ils ſça- » vent, & tout ce qui leur vient dans l'eſprit, de » crainte de manquer à dire la vérité: c'eſt un des » grands défauts de Davila, dont les raiſonnemens » ſont d'ailleurs aſſez juſtes; mais dont les conjectures » dans les motifs des faits qu'il allégue ſe trouvent » peu véritables, ſi l'on s'en rapporte aux ſentimens » des vieux courtiſans, qui en ont appris la vérité de » leurs peres. » Dans un autre endroit il condamne la multitude de ces réflexions politiques, & met Davila au nombre des Italiens qui ſont exceſſifs en ce point. « Qu'on ne ſe mêle point, continue-t-il, de » faire ces réflexions curieuſes de politique ou de mo- » rale, qu'on ne connoiſſe l'homme à fond, les illu- » ſions de ſon eſprit, & les foibles de ſon cœur.... » C'eſt ainſi que Davila ne feroit point tant le dé- » clamateur, s'il n'oublioit quelquefois qu'il n'eſt » qu'Hiſtorien. » Tout cela ſe réduit à blâmer les frequentes réflexions que l'Auteur Italien a entremêlées dans la narration. A cette cenſure je n'op-

Ib. art. XXI. pag. 277.

poserai qu'une remarque. C'est que les critiques qui s'érigent un tribunal, pour décider du mérite des Auteurs, prescrivent comme des loix invariables le resultat du goût qu'ils se sont formé sur leurs propres idées. Voilà, disent-ils, l'unique régle du vrai & du beau. Mais il arrive souvent que cette prétendue régle est fausse ou du moins équivoque, & que la loi annoncée comme souveraine, n'est que l'expression d'un sentiment arbitraire. C'est ainsi que Plutarque, d'ailleurs si judicieux, voulant critiquer Herodote, établit des régles pour écrire l'Histoire, & sur ces régles données, il prononce contre l'Historien une décision, qui dans le fond est absurde. Loin de conclure la même chose contre le P. Rapin, j'adopte la régle qu'il a lui-même établie ailleurs, « Que ce n'est pas écrire l'Histoire, que de conter » les actions des hommes, sans parler de leurs motifs; que c'est faire le Gazetier qui se contente de » dire les évenemens, sans remonter à leurs sources... » que ce n'est que par ce curieux détail des motifs » qui font agir les hommes, que l'Histoire devient » elle-même curieuse, & qu'elle se soutient princi» palement dans les affaires importantes: que c'est » s'arrêter à la superficie des choses, de dire com» ment elles se sont passées sans aller à leur principe... » que ce n'est que par là qu'un Historien se distin» gue & se rend considérable, & que rien ne plaît » davantage dans une narration que l'explication de » ce qu'il y a de secret & d'important dans les inten-

» tions & dans les desseins de ceux dont elle raconte » les actions..... Enfin que ce n'est qu'en remontant » ainsi à la cause, qu'on voit le génie de ceux dont » on parle, qu'on reconnoît l'esprit dans lequel ils » agissent, de quoi ils sont capables, & qu'on trouve » la vérité en approfondissant les intentions qu'ils ont. » Il n'y a pas de milieu : ou ces principes sont évidemment faux, ou les réflexions politiques de Davila ne sont ni superflues ni si hazardées que l'a prétendu le P. Rapin. A l'égard *des vieux Courtisans* qu'il allégue en preuve ; on va voir ce qu'en pensoit le vieux Duc d'Epernon, qui avoit joué un si grand rôle à la Cour de Henri III & de Henri IV, & si son témoignage n'est pas plus favorable que contraire à notre Auteur, sur la sagacité à développer les causes & les motifs les plus secrets des évenemens de ce temps-là.

L'Auteur de la vie du Duc d'Epernon accuse Davila d'avoir publié une imposture deshonorante pour le Duc de Joyeuse, tué à Coutras, « Sans » crainte d'être blâmé de sortir de mon sujet, il me » sera permis, sur la parole du Duc d'Epernon, » mieux informé que qui que ce soit des affaires de » ce temps-là, d'opposer son témoignage à une im» posture très-injurieuse que Davila a publiée, non » seulement contre la faveur, mais aussi contre l'hon» neur du Duc de Joyeuse. Il dit que le Roi en le » congédiant pour aller à l'armée dont il venoit de lui » donner le commandement, lui fit ce reproche ;

Girard Histoire de la vie du Duc d'Epernon, tom. I. pag. 154. & suiv.

„ *Che la Corte lo teneva in concetto di poltrone, è ch'egli era bene di levarsi questo fregio dal viso.* * „ c'est-à-dire, qu'il passoit à la Cour pour un poltron, & qu'il feroit fort bien de s'ôter cette tâche „ du visage. Je lisois au Duc d'Epernon, sur ses „ derniers jours, cette Histoire qui ne commençoit „ que d'avoir cours en France. Il avoit donné grand „ applaudissement à son Auteur, bien qu'en quelques endroits il lui ait été peu favorable. Il louoit „ sur-tout le soin exact qu'il avoit eu de recueillir „ tous les plus secrets mouvemens des affaires; desquelles il rend d'ordinaire un compte fort précis „ & souvent fort véritable: mais lorsqu'il ouit ces „ paroles si offensives contre le Duc de Joyeuse, il „ ne put se contenir. Il me dit *que Davila étoit un menteur, qu'il étoit présent lorsque le Duc de Joyeuse prit congé du Roi; que Sa Majesté n'auroit jamais aimé si cherement un homme, de qui elle auroit conçu une si basse opinion, au contraire qu'elle l'estimoit aussi brave & aussi courageux que Gentilhomme qui fût en son Royaume.* Sur „ ce que le même Davila continue de dire qu'il étoit Liv. VIII.

* Le texte Italien dans toutes les éditions porte : *Che la Corte lo teneva in concetto di poltrone, è ch'egli non era buono di levarsi questo fregio dal viso:* Ce qu'on peut traduire ainsi : *Que la Cour le regardoit comme un poltron, & qu'il n'étoit pas homme à se laver de cette tâche :* tour d'expression qui rend le reproche du Roi encore plus piquant : mais que nous avons adouci de la sorte : *Que la Cour le regardoit comme un poltron, & qu'il auroit bien de la peine à se laver de cette tâche.*

„ à charge au Roi, qu'il ne le pouvoit ſouffrir, &
„ qu'il l'envoyoit à cette occaſion pour le perdre. Le
„ Duc d'Epernon rendoit témoignage qu'il avoit vu
„ jetter des larmes au Roi ſur le départ du Duc de
„ Joyeuſe, marque de ſa tendreſſe & de ſon affe-
„ ction. Que ſi le Roi s'en fût voulu défaire, &
„ l'expoſer aux forces du Roi de Navarre; il ne lui
„ eût pas donné une armée preſqu'auſſi forte deux
„ fois que celle de ce Prince, & compoſée d'auſſi
„ bonnes troupes qu'il y en eût dans l'Etat. De ſorte
„ que s'il perdit la bataille de Coutras, ce fut plu-
„ tôt par le ſort des armes, ou par la valeur & la
„ bonne fortune du Roi de Navarre, que par le
„ manquement de ſes troupes. „

M. Zeno prétend que le Duc d'Epernon, qui avoit ſupplanté Joyeuſe, vouloit réparer le mal qu'il lui avoit cauſé, en accuſant Davila d'impoſture, ſur un fait qui faiſoit peu d'honneur à la bravoure de ce Seigneur. Mais cette apologie eſt plus ingénieuſe que ſolide, & je penſe ou qu'il faut paſſer condamnation, & convenir que Davila, ſur un bruit de Cour & long-temps après ſon départ de France, a lâché ce trait deſavantageux au Duc de Joyeuſe, ſans en avoir approfondi la certitude; ou qu'on peut rejetter le témoignage du Duc d'Epernon par d'autres raiſons. On n'a jamais douté de la bravoure du Duc de Joyeuſe, il en avoit donné des preuves en mille occaſions, elle ne ſe démentit point à la bataille de Coutras. Mais dans la circonſtance dont il s'agit,

&

& ſuivant les préjugés de ces temps-là, où le duel étoit ſi frequent, il eſt plus que probable que Henri III lui ait tenu le propos en queſtion. En effet il n'y a qu'à reprendre le récit de Davila en entier pour ſentir que cette conjecture eſt fondée. Cet Hiſtorien raconte que les Ducs d'Epernon & de Joyeuſe, depuis long-temps rivaux dans la faveur du Roi, étoient animés de nouveau l'un contre l'autre par des intrigues de Cour, que d'Epernon avoit enlevé à Joyeuſe Mademoiſelle de Vitri ſa Maîtreſſe, & que les courtiſans en faiſoient des plaiſanteries, qui le mortifioient extrêmement. Content de dévorer en ſecret ces inſultes, il n'en tiroit pas vengeance par la voie des armes. En falloit-il davantage au Roi pour lui dire, *Que la Cour le regardoit comme un poltron, & qu'il n'étoit pas homme à ſe laver de cette tâche?* Paroles évidemment rélatives à tout ce que l'Hiſtorien a raconté précédemment, & qui, à mon ſens, le lavent parfaitement du reproche d'impoſture ſur le fait dont il s'agit. Quand au ſecond chef d'accuſation, M. Zeno juſtifie très-bien Davila, en faiſant voir par l'autorité de M. de Thou & de d'Aubigné, Hiſtoriens contemporains & très-bien inſtruits de ce qui ſe paſſoit alors à la Cour, qu'en effet Henri III commençoit alors à ſe dégoûter du Duc de Joyeuſe, en qui il avoit remarqué trop de penchant pour la Ligue & pour les Guiſes.

Le Critique le plus rédoutable qui ait écrit contre Davila, eſt un Proteſtant anonyme dont on a des remarques ſur l'Hiſtoire de Davila, imprimées à la

ſuite des Mémoires de Beauvais Nangis ; à Paris, chez Beſongne. en 1665. Elles contiennent 150 pages *in*-12. & ne tombent pas toutes ſur des fautes légeres & faciles à corriger par les notes marginales de Baudouin, comme l'a prétendu M. Zeno, qui par cette raiſon s'eſt diſpenſé d'en joindre une traduction à la derniere édition de Veniſe, ainſi qu'il l'avoit promis. Auroit-il craint que ces remarques ne portaſſent atteinte à la réputation de notre Hiſtorien ? Pour moi, qui l'admire ſincérement, mais ſans adorer ſes défauts, j'ai cru pouvoir adopter une partie de ces remarques, quand elles m'ont paru fondées, & dégagées de toute paſſion, après les avoir comparées avec le témoignage des Auteurs contemporains. On ne parvient à l'éclairciſſement de la vérité que par ce deſintéreſſement qui nous met dans la diſpoſition de ne pas diſſimuler les fautes qui ont échappé à un Auteur d'ailleurs excellent. Parmi ces remarques il s'en trouve pluſieurs que l'aigreur & l'eſprit de parti ont viſiblement dictées. C'étoit un titre ſuffiſant pour les rejetter : tout ce qui reſpire l'amertume, ou choque les bienſéances, ne peut amuſer que des Lecteurs prevenus, ou prouver l'animoſité des Ecrivains paſſionnés. Ainſi les remarques de cette derniere eſpéce ne diminuent en rien la gloire de Davila, & celles de la premiere contribuent à la perfection de ſon ouvrage, & tournent au profit des Lecteurs qui cherchent de bonne foi la vérité, ſans s'embarraſſer de ces diſputes perſonnelles qui aviliſſent la Littérature.

Mezerai & Bayle ont auſſi reproché quelques fautes légeres à notre Auteur. Mais le dernier reconnoît que ces petites négligences n'empêchent pas que ce fameux Hiſtorien ne ſoit très-digne de foi.

Iſaac Bullart parle ainſi de l'Hiſtoire de Davila ; « Elle a reçu une approbation ſi générale parmi tous » les Savans ; qu'étant à l'abri de la cenſure, je ne » crois pas qu'il ſoit néceſſaire que je m'étende à lui » donner des louanges : auſſi n'en ſçaurois-je rien » dire d'aſſez grand, ni aſſez proportionné à ſon » mérite. Elle eſt rehauſſée par des couleurs ſi vives, » & par des traits ſi délicats, qu'elle brille de ſes » propres lumieres ſans avoir beſoin d'un éclat étran- » ger. Davila, ajoute-t-il, a écrit avec tant d'élé- » gance & de ſincérité, qu'il y a peu d'Hiſtoriens » modernes qui l'égalent, comme il n'y en a point » qui le ſurpaſſent. »

Acad. des Sciences, tom. 1. pag. 183.

M. Baluſe, ſi verſé dans la connoiſſance de notre Hiſtoire, & ſi bon juge du mérite des Auteurs, a donné à Davila le titre d'*Hiſtorien célébre de nos Guerres civiles, & de témoin oculaire de pluſieurs choſes qu'il remarque.* Il n'a pas voulu employer d'autre main pour tracer le portrait de Catherine de Medicis, « Qui, ajoute-t-il, ne put, néanmoins » ſi bien faire qu'étant Italienne, ſa vertu ne fût cho- » quée par les François, & que ceux qui troublerent » le Royaume, ſur-tout ceux de la nouvelle Reli- » gion, ne lui portaſſent une haine implacable, dé- » chirant ſon nom & ſa mémoire par leurs écrits. »

Hiſt. de la Maiſ. d'Auverg. Tom. I. Liv. IV. pag. 363.

Réflexion empruntée presque mot pour mot de Davila, dans son IX Livre. Quelques Ecrivains ont reproché à cet Auteur d'avoir trop flatté le portrait de cette Reine, d'autres l'ont disculpé sur ce qu'emporté par la reconnoissance que lui & sa famille devoient à leur bienfaitrice, il a sacrifié en cette occasion l'amour de la vérité aux sentimens de la gratitude.

Bibliot. histor. de France, p. 436. n. 8490.

Le P. le Long de l'Oratoire, porte ce jugement de Davila : « Cet Auteur, qui étoit de l'Isle de » Chypre, est un de nos meilleurs Historiens. Il a » même attrapé la maniere d'écrire l'Histoire. Ses » harangues & autres discours inserés dans son ou- » vrage, sont tous de son invention, & il les » accommode avec ses sentimens. Comme il avoit » servi en France, il raconte fort bien les batailles, » l'arrangement des troupes, & plusieurs autres cho- » ses de cette nature. On l'accuse d'avoir voulu pé- » nétrer trop avant dans le cœur des Princes. Il se dé- » clare fort reconnoissant des bienfaits qu'il avoit » reçus de Catherine de Medicis, dont il prend tou- » jours le parti. Il n'est pas toujours exact sur la Géo- » graphie, les noms propres & les rangs de ceux » dont il parle, ce qui est assez pardonnable à un » étranger comme Davila.... Comme il acheva son » travail hors de France, il a pris la plupart de ce » qu'il a écrit en ce temps-là de l'Histoire du Prési- » dent de Thou & de quelques autres qu'il ajuste » à sa mode. Au reste son Histoire est écrite d'un

» ſtile net, en beau langage, & avec beaucoup d'or-
» dre & d'exactitude. »

Nous n'accumulerons point ici une foule d'autres témoignages des plus célébres critiques Italiens, Allemands, François, &c. tels qu'Imperiali, Maſcardi, Struvius Conringius, de Vigneul Marville, le P. Niceron, & autres qui ont tous donné de grands éloges à Davila. Si après tant d'excellens juges il nous eſt permis de rendre compte de l'impreſſion qu'a faite ſur nous la lecture fréquente & réflechie de l'Auteur que nous avons traduit, nous dirons que la forme qu'il a donnée à ſon Hiſtoire la rend extrêmement intéreſſante. Il y regne un ordre admirable dans la diſpoſition & l'arrangement des faits, & une unité de ſujet qui la rend, à cet égard, préférable à l'Hiſtoire même de M. de Thou. Celle-ci, quoiqu'elle contienne l'Hiſtoire de nos troubles très en détail, eſt moins une Hiſtoire de France qu'une Hiſtoire univerſelle. De Thou tranſporte ſon lecteur & ſouvent bruſquement dans toutes les parties du monde connu, il s'étend preſqu'autant ſur les guerres & les révolutions arrivées dans les Royaumes étrangers, que ſur celles qui déſoloient la France; il interrompt le fil de ſa narration pour ne le réprendre qu'après un long intervalle. Davila, au contraire, uniquement occupé de ſon objet le préſente continuellement au Lecteur. S'il parle des Puiſſances étrangeres voiſines de la France, ce n'eſt qu'autant qu'elles ont pris part aux affaires de ce Royaume,

que leurs intérêts se sont trouvés mêlés avec ceux de cette Couronne, & que leur politique, ou leurs armes ont influé sur les divisions qui l'agitoient. Il a écrit dans le goût des Anciens, & avec cette éloquence, qui, selon Ciceron, est propre à l'Histoire, entremêlant à ses récits des réflexions, des harangues, des délibérations politiques. Peut-être n'est-on pas mal fondé à lui en reprocher l'abondance; mais si pour l'ordinaire, ces réflexions sont justes, ces harangues conformes au caractere des personnages qu'il fait parler, ces délibérations prises même du fonds des évenemens; aimeroit-on mieux une narration séche de siéges, de combats, de batailles? Thucidide, Polybe, Salluste, Tacite, & les autres grands modeles de l'antiquité se sont-ils contentés d'écrire des Gazettes ou des annales denuées de ces ornemens, sans lesquels on ne connoît que les faits, & l'on ne remonte point à leurs causes, qui sont comme l'ame de l'Histoire. Le stile de Davila n'est pas de la derniere pureté, au jugement même des Critiques Italiens, & en particulier de Carlo Dati. Il n'a pas écrit avec tant de force que Machiavel, ni avec la même élegance de Guicchardin, mais il l'emporte de beaucoup sur ce dernier par le choix, la distribution de la matiere, & par son attention à s'attacher aux grands évenemens, sans s'appésantir sur des minuties, ou s'épuiser dans des petits détails. Sa diction est majestueuse, abondante, & néanmoins simple & naturelle. Il est admirable dans

le choix de l'expreſſion. Les évenemens ſe dévelopent ſous ſa plume avec un ordre & une progreſſion qui eſt le comble de l'Art. Mais il faut avouer que ſa phraſe eſt ſouvent lâche, entortillée, & preſque toujours trop longue. Cette façon d'écrire des Italiens modernes, jette dans leurs Hiſtoires de la longueur, & quelquefois de l'obſcurité & de la confuſion. Paruta, Nani, Siri, quoique très-eſtimables d'ailleurs, ne ſont point exemts de ce défaut. Ce n'étoit pas ainſi qu'écrivoit Machiavel. Son ſtile formé ſur les meilleurs modéles Latins, réunit le nombre à la préciſion. Il ſuffit d'ouvrir ſa belle Hiſtoire de Florence, pour ſentir cette vérité. Au reſte il n'eſt point étonnant qu'un Militaire, tel que Davila ait laiſſé courir librement ſa plume, & que ſon ſtile ne ſoit point auſſi châtié que celui d'un Savant de profeſſion. Mais un mérite ſupérieur, & qu'on ne peut lui conteſter, c'eſt celui d'avoir entendu parfaitement ſon métier. Il raconte & peint avec autant de feu que d'intelligence toutes les actions de la guerre. Siéges, batailles, eſcarmouches, ſurpriſes de places, paſſages de rivieres, retraites habilement concertées, manœuvres fines & nouvelles en fait de Tactique, tout eſt détaillé avec une exactitude qui dénote des connoiſſances profondes & réfléchies. Ses portraits ſont courts, vifs, & bien deſſinés, mais à l'exemple des grands Hiſtoriens, il s'eſt moins attaché à peindre ſes héros par des diſcours, qu'à en faire connoître le caractere

par leurs ſentimens & leurs actions. Il a également bien rendu les mœurs de notre Nation, vive, enjouée, légere, mais avide de gloire, intrépide dans les combats, attachée à ſes Souverains, & bravant tous les dangers pour l'amour de la patrie. Sincerement attaché à la Religion & à l'Egliſe Catholique, il condamne l'erreur & la révolte, mais il n'improuve pas moins le faux zéle & l'eſprit de parti, lorſqu'ils abuſent des choſes les plus ſacrées pour autoriſer le Fanatiſme, ou déguiſer l'ambition ſous le maſque de la pieté. Son ouvrage reſpire partout l'amour de la vérité. Enfin, le lieu le temps, & les circonſtances où il a écrit, juſtifient ſuffiſamment l'impartialité dont il fait profeſſion, en aſſurant, que « ſi dans la compoſition de ſon Hiſtoire, il » n'eſt ſoutenu ni par la pompe des paroles, ni par » l'éclat des penſées, il eſpere du moins être exemt » des paſſions qui n'aviliſſent que trop ſouvent les » plumes des Hiſtoriens. »

Préface de l'Auteur.

Tant d'excellentes parties ne m'ont pas néanmoins aveuglé ſur le compte de Davila, juſqu'à le croire entierement exemt de défauts. Malgré ſon ſéjour en France, il ſe trompe quelquefois ſur la poſition & la diſtance des lieux, ſur les noms & les dignités des perſonnages qui jouent un rôle dans l'Hiſtoire de ces temps là. En voulant Italieniſer nos noms propres, il les a preſque toujours défigurés. Il a auſſi donné dans quelques erreurs ſur nos Loix, nos Coutumes, & ſur les principes de notre

notre Gouvernement. Ses réflexions ſont par endroits trop ſubtiles, & je ne voudrois pas en garantir ſans exception la ſolidité. Enfin outre les éloges qu'il a prodigués à Catherine de Medicis, & à Philippe II, il paroît de temps en temps un peu trop favorable à la Ligue & aux Guiſes, & attentif juſqu'à l'affectation à rehauſſer la gloire des Italiens. Le cœur humain a toujours quelque foible que l'eſprit trahit malgré qu'il en ait.

5°. On a tâché de relever ſans aigreur, ou de rectifier, ſans prétendre s'en faire un grand mérite, ces défauts dans cette traduction. Si le Traducteur pouvoit ſe flatter qu'elle réunît le mérite du ſtile à l'exactitude & à la fidélité, il ſe trouveroit amplement dédommagé du temps & des ſoins qu'elle lui a coutés. Le texte original doit toujours être ſacré pour quiconque entreprend de traduire un Auteur. J'ai pourtant cru pouvoir me permettre quelques libertés qui, loin de rien dérober à Davila, ne tendent, par rapport à nous, qu'à la perfection de ſon Ouvrage; comme de ſupprimer un mot, qui, relativement au goût qui regne aujourd'hui, ſemble ſentir l'érudition déplacée, ou une réflexion triviale renfermée dans une parentheſe; d'adoucir certaines expreſſions, qui rendues à la lettre, euſſent paru dures, choquantes, & d'autres qui euſſent préſenté un ſens obſcene ou burleſque, de modifier par un correctif des proverbes & des comparaiſons, peu fréquentes, à la vérité, mais qui ſentent les *concetti*,

de retrancher quelques indications néceſſaires, dans le temps, aux Italiens pour leſquels écrivoit Davila, & qui nous ſont parfaitement inutiles, à nous qui connoiſſons la poſition des lieux, par exemple : *Que la Baſtille relativement au Louvre, eſt à l'autre bout de Paris.* J'ai cru pouvoir, pour la liaiſon naturelle des idées, & pour la netteté du ſens, tranſpoſer quelques phraſes dont l'ordre, dans l'Auteur Italien, produit des longueurs, ou cauſe de l'obſcurité. J'eſpere qu'on me pardonnera également la précaution que j'ai priſe de ne point m'aſſervir à ſa marche, & de n'avoir pas imité la longueur de ſes phraſes. J'ai coupé ſon ſtile, ſans le hacher, perſuadé que l'Hiſtoire demande un ſtile noble, ſoutenu, mais que les périodes harmonieuſes de Davila, rendues mot pour mot en notre Langue, auroient bientôt fatigué les Lecteurs. Enfin j'ai oſé mettre au direct des harangues auxquelles les *che* donnent dans l'Italien une monotonie ennuyeuſe : ce tour étant inconteſtablement plus propre à jetter de la chaleur & du mouvement ſur des diſcours dans leſquels les circonſtances en exigent, & où l'imagination de l'Auteur a répandu de l'énergie dans les choſes, s'il n'en a pas toujours mis dans l'expreſſion.

J'ai joint à la traduction un aſſez grand nombre de remarques critiques & hiſtoriques, puiſées pour la plupart dans les plus célébres Auteurs & les meilleurs mémoires du temps. J'ai indiqué mes garants & cité fidélement les ſources. Il m'eût été facile de multiplier

les notes, & d'étaler des recherches & de l'érudition. Les Bibliothéques & les Cabinets offrent une multitude presqu'infinie d'écrits en ce genre ; mais quelque plaisir qu'ils eussent pû faire à un certain nombre de Lecteurs, je m'en suis tenu, à cet égard, à la judicieuse réflexion de M. le Président Henault, qui sur le regne de Henri III, remarque « Qu'aucun des » regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus » d'anecdotes, plus d'estampes, plus de piéces fugi- » tives, &c. & qu'il y a dans tout cela bien des cho- » ses inutiles : mais, ajoute-t-il, comme Henri III » vivoit au milieu de son peuple, aucun détail de ses » actions n'a échappé à la curiosité : & comme Paris » étoit le théâtre des principaux événemens de la Li- » gue, les Bourgeois qui y avoient la plus grande part, » conservoient soigneusement les moindres faits qui » se passoit sous leurs yeux : tout ce qu'ils voyoient » leur paroissoit grand, parcequ'ils y participoient, » & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont » la plupart ne faisoient peut-être pas alors une gran- » de nouvelle dans le monde. » J'ajouterai que ce qui frappoit alors les intéressés, nous touche très-foiblement, eu égard à la distance des temps, & au changement des circonstances. Ainsi la nécessité seule & l'éclaircissement de la vérité ont reglé la mesure & le ton de mes remarques. Je n'ai prétendu y blesser personne, & je reclame d'avance contre toutes les fausses imputations qu'on pourroit me faire à cet égard.

Abreg. Chronolog de l'hist. de France, Tom. I. pag. 428.

Je dois trop à l'homme respectable que je viens de citer, pour ne pas publier avec la plus vive reconnoissance les secours qu'il a bien voulu m'accorder. Zélé pour la perfection de notre Histoire, à laquelle il a lui-même contribué d'une maniere si distinguée, & non content de m'encourager a donner à ma traduction tout le temps & les soins qu'elle exigeoit pour mériter l'accueil du public, de m'indiquer, ou de me procurer les Livres qui pouvoient me fournir des lumieres ; il a bien voulu examiner le texte & les notes. Le seul titre que j'aye eu pour en obtenir ces bontés, c'est le choix que j'avois fait d'une partie intéressante de l'Histoire de notre Monarchie qu'il posséde si parfaitement dans toute son étendue. Les Savans du premier ordre ne sont jamais avares de leurs lumieres, & l'amour du travail trouve toujours auprès d'eux un accès facile & favorable.

Je dois encore un témoignage public à M. Grosley, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, & avantageusement connu dans la République des Lettres. Ayant eu occasion de voyager en Italie avec un de ses amis, nommé M. Jeanson, ils avoient entrepris la traduction du Davila, & en avoient ébauché les dix premiers Livres. M. Jeanson mourut avant qu'ils pussent l'achever & la polir, comme ils se l'étoient proposé. M. Grosley, songeant à y donner la derniere main, revit le premier Livre de sa traduction & l'envoya, comme un essai, à M. le Président Henault, sur la fin de 1752. La mienne étoit

alors finie, & ſur le point d'être miſe ſous la preſſe. M. le Préſident Henault en informa M. Groſley, qui m'offrit très-poliment ſes matériaux pour en tirer tous les ſecours que je pourrois; & je puis aſſurer que j'en ai tirés de conſidérables; en ſorte que ſi mon Ouvrage n'a pas toute la perfection que j'aurois pu lui donner, c'eſt uniquement ſur moi qu'en doit retomber le reproche. Avec tant de ſecours, je ſuis peut-être moins autoriſé que perſonne à eſperer grace des Lecteurs, & ſi cette traduction m'attire des critiques, je déclare que je ſuis très-ſincérement diſpoſé à n'y répondre, que par ma docilité à corriger les fautes qu'on m'y aura fait appercevoir.



PRE'FACE * DE L'AUTEUR.

LEs Guerres Civiles, qui depuis quarante années consécutives ont cruellement déchiré la France, offrent d'une part des actions si importantes & des entreprises si signalées, que ce spectacle est bien propre à instruire ceux qui le considérent de sens froid : d'un autre côté, il y regne une si grande confusion, les intérêts particuliers s'y trouvent couverts de tant de prétextes, qu'il n'est pas aisé de pénétrer les causes des évenemens, ni de démêler les ressorts secrets des délibérations. Tout ne s'y dévoile pas également. Il est vrai que plusieurs Ecrivains fameux ont consacré leurs plumes à éclaircir cette matiere, en publiant ce qu'ils avoient recueilli avec une exactitude & une habileté qui méritent des éloges : mais malgré leurs travaux, les difficultés sont encore si épineuses & les obstacles si puissans, que ce ne sera pas rendre moins de service à la Postérité de débrouiller & de raconter nettement ces évenemens tous grands, tous célebrés, mais pour la plûpart ensevelis sous les vastes ruines des dissentions domestiques.

Les disgraces de la fortune m'ont conduit en France dès ma plus tendre jeunesse. Le long séjour que j'y ai fait, m'a procuré l'avantage d'être témoin oculaire des ressorts les plus cachés & des circonstances les plus

* Cet Avant-propos fait partie du premier Livre, à la tête duquel il se trouve ; & nous avons crû pouvoir l'en détacher, sans cependant en priver le Lecteur, d'autant plus qu'il contient quelques particularités intéressantes de la vie de Davila.

remarquables des mouvemens qui l'ont agitée. Parvenu à un âge mûr, pouvois-je choisir un sujet plus intéressant, & mieux employer mon loisir qu'à décrire l'origine, le progrès & l'enchaînement de ces troubles ? J'avouerai que la premiere prise d'armes arrivée en 1560 est antérieure à ma naissance, & qu'ainsi je n'ai pû me trouver au commencement des guerres civiles. Mais j'ai tiré des lumieres de ceux qui étoient alors à la tête des affaires ; & la connoissance parfaite & particuliere que j'ai de tout ce qui s'est passé, m'a fait aisément remonter aux sources les plus reculées & les moins connues. Cette Histoire renfermera donc toute la durée des guerres civiles, qui, allumées après la mort de Henri II & entretenues par des moyens étranges & inopinés, sous les Regnes de ses trois fils, ne s'éteignirent enfin que sous celui de Henri IV. Mais pour donner une forme à cet Ouvrage, il ne sera pas inutile de rappeller en peu de mots l'origine de la Monarchie Françoise. Comme les choses que je dois raconter ont une source éloignée, il est bon de jetter en quelque sorte les fondemens de l'édifice, & d'applanir les voies, pour arriver avec plus de facilité à la connoissance parfaite des évenemens qui se sont passés sous nos yeux. Si dans l'exécution d'un dessein si difficile, je ne suis soutenu ni par la pompe des paroles, ni par l'éclat des pensées, exemt du moins des passions, qui n'avilissent que trop souvent les plumes des Historiens, j'espére ranger dans un ordre exact & dans leur liaison naturelle des faits, dont j'ai été témoin oculaire, soit à la Cour, soit dans les Armées.



SOMMAIRE

DU I. LIVRE.

ORigine de la Nation Françoise. Election de Pharamond son premier Roi. Etablissement de la Loi Salique. Prérogatives des Princes du Sang. Succession des Rois jusqu'à Saint Louis. Division de la Maison Royale en deux branches, celle des Valois & celle des Bourbons. Jalousie entr'elles. Abbaissement de celle de Bourbon. Elevation des familles de Guise & de Montmorenci. Rivalité entre ces Maisons; celle de Guise l'emporte. Mort imprévûe de Henri II dans un Tournoi. François II son fils, encore jeune & d'une complexion foible, lui succéde. Il abandonne le gouvernement à la Reine-Mere & aux Guises. Les Bourbons s'en trouvent offensés. Le Roi de Navarre, Chef de leur Maison, se rend pour ce sujet à la Cour, & se retire en Béarn, sans avoir rien obtenu. Le Prince de Condé son frere formé le dessein d'exclure du gouvernement la Reine-Mere & les Guises. On lui conseille de s'appuyer des Huguenots. Idée de leur Doctrine & ses commencemens. La Renaudie se fait Chef de la conjuration. Les Calvinistes se déterminent à le suivre. Leur dessein est découvert. Le Roi choisit pour son Lieutenant-Général le Duc de Guise qui défait aisément une partie des Conjurés. Les autres son arrêtés & executés.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES
GUERRES CIVILES
DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.



LA terreur des armes des Romains avoit ſoumis à leur Empire preſque tous les Peuples du Monde alors connu ; quelques Nations en petit nombre défendues par leur courage ou par la ſituation de leur pays ne ſubirent pas l'eſclavage impoſé au reſte de l'Univers. Renfermées dans les barrieres que la Nature avoit miſes entre elles & les Romains, elles s'attacherent moins à faire des conquêtes qu'à défendre leur liberté & leur patrie. Ainſi

dans l'Orient les bords de l'Euphrate servirent de frein à la valeur des Parthes. En Occident (*a*) les Germains porterent rarement leurs armes au-delà du Rhin. Mais dès que Rome par l'excès de sa grandeur, ou par la corruption des mœurs antiques commença à décheoir, les Barbares qui n'avoient combattu que pour leurs foyers & sur leurs frontieres, brisant tout-à-coup le frein & les liens de la crainte, attaquerent de toutes parts les Provinces Romaines, & des parties démembrées d'un si vaste corps, elles formerent de nouvelles Monarchies. Le nom de tant de Nations guerrieres, jusqu'alors ensevelies dans l'obscurité, commença à devenir fameux. Elles occuperent à l'envi les plus beaux pays du monde, & en changerent le langage, les coûtumes, les loix, les mœurs, la forme du gouvernement & même jusqu'au nom. Ainsi la Grande-Bretagne envahie par les Anglois prit le nom d'Angleterre, la Pannonie celui d'Hongrie des Huns qui s'en emparerent. Il en fut de même de plusieurs autres Provinces, & sur-tout des frontieres d'Italie où les Lombards donnerent leurs loix & leur nom au Pays qu'on nomme encore aujourd'hui Lombardie.

Mais de tous les Peuples qui abandonnerent leur pays natal pour fairé des conquêtes, il n'en est point qui puisse entrer en parallele avec les François, ni par l'étendue de son empire, ni par la sagesse de son gouvernement, ni par l'éclat de ses victoires, ni par la durée de sa Monarchie. Les fa-

(*a*) Tous les Historiens ont fixé la premiere époque de la décadence de l'Empire au regne d'Honorius & d'Arcadius, sous lesquels les Wandales, les Alains, les Saxons firent des irruptions qui commencerent à le démembrer, c'est-à-dire en 406 ou 407; mais déja long-temps auparavant les Germains avoient porté leurs armes au-delà du Rhin. Vopiscus & Zozime racontent qu'en 275. sous l'empire de Probus les Francs avoient fait des irruptions en-deçà du Rhin, du côté de Cologne & jusqu'à Tréves. L'an 388. ils pénétrerent dans la Belgique, & furent défaits dans la Forêt Charbonniere qui occupoit presque tout le pays connu aujourd'hui sous le nom de Hainault & qui est bien en-deçà du Rhin. En 356. une multitude innombrable d'Allemands & de Francs vint assiéger Julien dans Sens où il étoit en quartier d'hiver. Dès l'année précédente une autre armée d'Allemands avoit assiégé Autun. En 308. sous Constantin le Grand, divers peuples de Germanie ligués avoient passé le Rhin & ravagé les terres de l'Empire. Enfin Grégoire de Tours, *Liv.* 11. *Chap.* 9. rapporte plusieurs fragmens de Sulpice Alexandre qui prouvent que les Francs ou les Germains avoient fait de fréquentes incursions dans les Gaules. Le témoignage de tant d'Auteurs suffit pour montrer que ce que Davila dit en cet endroit n'est pas de la derniere exactitude.

meuses invasions des Ostrogoths, des Visigoths, des Huns, des Vandales & des Lombards n'eurent qu'un succès passager. Les uns disparurent comme un éclair qui se dérobe à la vûe au moment qu'il l'éblouit. Les autres firent si peu de progrès, que leur puissance & leur gloire furent bientôt éclipsées. Au contraire les François, après avoir défait les Nations les plus redoutables, s'emparerent d'un pays peuplé, riche, l'un des plus beaux de l'Europe, & dont les habitans étoient célebres par leur valeur & leurs exploits; & depuis douze cens ans ils s'y sont maintenus avec une égale gloire & sous la même forme de gouvernement qu'ont d'abord établie les fondateurs de leur Empire.

Origine de la Nation Françoise.

Ces Peuples connus autrefois sous le nom de Francs, étoient originaires ou du fonds de l'Asie, comme l'ont prétendu quelques modernes (*a*), ou du sein même de la Germanie suivant l'opinion des meilleurs Historiens. Il est certain que dans la décadence de l'empire Romain ils habitoient un pays situé au Nord le long du Rhin entre la Baviere & la Saxe, & qui conserve encore le nom de Franconie. La terreur des armes des Romains les retint d'abord dans les bornes étroites de leur patrie où ils subsistoient avec peine; mais dans la suite s'étant excessivement multipliés, comme il arrive dans tous les pays froids, le leur ne se trouva ni assez étendu pour les contenir, ni assez fertile pour les nourrir. Revenus de la crainte qu'imprimoit la puissance Romaine, excités d'ailleurs par l'exemple de leurs voisins, ils résolurent d'une commune voix de se partager en deux corps, dont l'un continueroit d'habiter leur ancienne patrie, & l'autre tâcheroit de se procurer ailleurs par la force des armes un établissement plus vaste, plus commode & plus fertile. Ce dessein fut agréé, & le partage fait d'un consentement unanime. Ceux que le sort destinoit à tenter fortune, quoiqu'aguerris & incapables

(*a*) Entre autres Annius de Viterbe qui dans ses antiquités cite Berose & Manethon, pour prouver qu'un certain Francus fils d'Hector étoit venu de Troye dans les Gaules, y avoit succédé au Roi Remus. Quelques-uns de nos Historiens ont adopté ces traditions fabuleuses, sur-tout sous Charles VIII. & Louis XII. qui après la conquête de Naples meditoient, dit-on, celle de l'Asie. On sait que le dernier avoit pris pour devise, *Ultus avos Trojæ*; généalogie chimérique qui ne laissa pas que de trouver des Panégyristes.

de se laisser effrayer par les dangers d'une pareille entreprise, penserent qu'il ne falloit pas l'abandonner au hazard, mais s'y conduire avec prudence & maturité.

Ils s'assemblerent pour cet effet dans les campagnes voisines de la riviere de Sala pour concerter toutes les mesures nécessaires à l'exécution de leur projet. Convaincus qu'une forme de gouvernement aveugle & sans régle seroit capable de le faire échouer, ils convinrent avant tout, de fixer solidement la maniere dont ils vouloient être gouvernés à l'avenir. Accoutumés depuis plusieurs siécles à vivre sous la dépendance d'un seul Prince ; instruits d'ailleurs que l'état Monarchique est le plus convenable aux Peuples qui aspirent à augmenter leur puissance & à étendre leurs conquêtes, ils résolurent de se choisir un Roi qui réuniroit en sa personne toute l'autorité de la Nation. A ce suprême degré de puissance ils ajouterent que la Couronne seroit héréditaire dans la famille du Roi élu, prévoyant que si elle étoit élective, ce seroit une source de guerres civiles qui nuiroient à toutes leurs entreprises. Dans les nouveaux établissemens on agit ordinairement avec sincérité & par les seules vûes du bien public. On n'écouta donc ni l'ambition, ni les intérêts des particuliers, & Pharamond fut élu Roi d'un consentement unanime. Il étoit fils de Marcomir issu du sang qui gouvernoit la Nation depuis plusieurs siecles, & joignoit à une valeur éprouvée une sagesse profonde pour le gouvernement. On convint aussi que le même titre & le même pouvoir passeroient à sa postérité légitime & masculine, au défaut de laquelle, la Nation rentreroit dans le droit d'élire un nouveau Souverain. Mais comme une autorité illimitée peut aisément dégénérer en tyrannie ; dans le tems même de l'élection du Roi, les Francs demanderent qu'on établît quelques loix perpétuelles & irrévocables qui réglassent l'ordre de la succession au trône, & fixassent en peu de mots la forme du gouvernement. Ces loix proposées par leurs Prêtres qu'on nommoit * *Saliens*, & rédigées dans les campa-

Election de Pharamond son premier Roi.

Etablissement de la Loi Salique.

(*a*) On connoît bien des Saliens Prêtres de Mars chez les Romains, mais on ne voit nulle part que les François en ayent eû du même nom. Divers Auteurs tels que Pontanus, Wendelin, Aventin, Bouteroue, &c. ont cherché des étymologies

gnes qui prennent leur nom de la riviere de *Sala*, furent d'abord appellées Loix *Saliques*, & sont depuis l'établissement de la Monarchie, les loix primitives & les constitutions fondamentales du Royaume.

On prit ensuite toutes les mesures nécessaires pour faciliter le succès de l'entreprise projettée. Les Francs laisserent leur Pays au vieux Prince Marcomir, & ayant passé le Rhin sous les ordres de Pharamond ; ils marcherent à la conquête des Gaules vers l'an 419. de l'Ere chrétienne. Elles étoient encore au pouvoir des Césars, mais fort déchues de leurs premieres forces & de leur ancienne grandeur, tant par les guerres intestines, que par l'incursion de plusieurs Nations barbares qui les avoient ravagées. Les François trouverent beaucoup moins d'obstacles à leur conquête, que les Romains n'y en avoient rencontré quelques siécles auparavant. Ce ne fut qu'après bien du tems & des combats qu'ils s'en emparerent. Les Légions Romaines destinées à défendre les Gaules & réunies aux troupes nationales arrêterent Pharamond jusqu'à sa mort. Il laissa le Sceptre à son fils Clodion. Ce Prince intrépide & dans la fleur de son âge, défit en plusieurs rencontres les Naturels du Pays, dissipa les armées Romaines, & s'établit dans cette partie des Gaules la plus voisine du Rhin, & que tous les Historiens ont nommée Belgique. Mérouée lui succéda. On ne sçait s'il étoit fils ou frere de Clodion ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit son plus proche parent, & qu'il fut appellé au trône conformément à la loi Salique. Mérouée fit de rapides progrès, pénétra dans la Gaule Celtique, & étendit son empire jusques aux portes de Paris. Jugeant alors qu'il avoit conquis assez de pays pour contenir ses Sujets, & former un état d'une étendue raison-

peu vraisemblables ou même ridicules du nom de *Saliques* donné à ces premieres Loix des François. « Il paroît plus naturel, dit l'Abbé de Vertot dans sa Dissertation sur l'origine des Loix Saliques, de rapporter l'épithéte de Salique à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens*, en sorte que la Loi Salique ne sera autre chose que la Loi des Saliens ; & cette explication me paroît la plus simple & la plus naturelle ». *Hâc nobilissimi Francorum qui Salici dicuntur, utuntur lege*, dit Othon de Frisingue. *Mém. de l'Acad. des Inscript. tom.* 11. *pag.* 604. Ces Saliens formoient une portion considérable de la nation Françoise, & avoient fait des conquêtes dans la Belgique où Julien les subjugua en 358. *Voyez Ammien Marcellin, Liv. XVII. Chap.* 8.

nable, il borna le cours de ses exploits & tourna tous ses soins à la paix. Après avoir réuni sous les mêmes loix & sous un même nom les vainqueurs & les vaincus qu'il gouverna paisiblement, il mourut en laissant les Francs solidement établis dans les Gaules.

Telle est l'origine de la Monarchie Françoise : telles sont ses loix fondamentales. La succession au trône y a toujours demeuré dans une même famille, & la même forme de gouvernement s'y est maintenue depuis tant de siécles, sans que la puissance souveraine, ni l'autorité des loix primitives aient souffert aucune altération. Ces Loix, l'ouvrage de la Nation (*a*), excluent les femmes de la couronne & n'y admettent que les mâles les plus proches, ensorte que le Sceptre se conserve sans aucune interruption dans la même Maison.

Prérogatives des Princes du Sang.

La disposition de cette même Loi a réglé les droits & les prérogatives des Princes du sang ; chacun d'eux au défaut d'héritiers directs pouvant être, à son rang, appellé à la Couronne, leurs intérêts sont nécessairement liés à ceux de l'Etat. Les Peuples regardent ces priviléges comme inviolables : la longueur des tems ni l'éloignement des degrés n'y ont jamais donné atteinte. Tous ces Princes conservent le rang que la Nature leur a fixé pour succéder au trône. Ils ont, à la vérité, pris dans la suite differens noms, tels que ceux de Valois, de Bourbon, d'Orléans, d'Angoulême, de Vendôme, d'Alençon, de Montpensier ; mais ils n'ont pas perdu pour cela les droits attachés à la consanguinité royale, & sur-tout celui de succéder à la Couronne. Ces différentes branches ont fait valoir de tems en tems les prééminences dûes à leur Sang. Pour les intéresser encore plus fortement à la conservation d'une Couronne à laquelle ils sont tous successivement appellés (*b*), on a toujours observé en cas de

(*a*) Par une conséquence du titre 62. de ces Loix & par un usage suivi constamment & sans variation depuis l'origine de la Monarchie. *Voyez sur cette matiere l'Histoire critique de la Monarchie Françoise par M. l'Abbé du Bos, Tom. IV. Liv. 6. Chap. 2. pag. 84. & suiv.*

(*b*) Notre Histoire fournit plusieurs exemples du contraire. Louis VII. en partant pour la Croisade, confia la régence de son Royaume à l'Abbé Suger, & à Raoul comte de Vermandois, qui n'étoit que son grand Sénéchal, à l'exclusion de Robert de Dreux son propre frere. La

minorité ou d'absence des Rois légitimes, de choisir pour Tuteurs ou Régens du Royaume les Princes qui leur appartenoient de plus près. Il ne seroit pas naturel en effet d'en confier l'administration à des mains étrangeres qui pourroient détruire, ou du moins démembrer un si bel Etat; au lieu que les Princes, nés du même Sang, devoient par cette raison veiller à la conservation d'un héritage qui leur appartenoit en quelque sorte. Ce droit n'est pas simplement fondé sur l'usage, les Etats généraux du Royaume en qui réside la puissance de la Nation entiere qu'ils représentent, l'ont souvent confirmé; plusieurs Princes en ont joui, ensorte qu'il a acquis force de loi. La famille royale posséde donc ces deux prérogatives, de succéder au trône quand un Roi meurt sans postérité masculine, & de gouverner le Royaume pendant l'absence ou la minorité du légitime Souverain. Elles ont procuré de tout temps aux Princes du Sang une très-grande autorité sur les Peuples, & la meilleure part au gouvernement. Aussi se sont-ils appliqués avec une vigilance particuliere à l'administration d'un Empire qu'ils regardoient avec justice comme leur patrimoine; & les peuples jugeant qu'ils pouvoient les avoir un jour pour maîtres, leur ont toujours marqué d'autant plus de respect, qu'on a vû plus d'une fois les branches cadettes monter sur le trône au défaut des aînées. Ainsi la Couronne a passé des Mérovingiens aux Carlovingiens & enfin aux Capétiens, mais toujours de mâle en mâle dans les Princes du Sang de ces trois races. De cette derniere descendoit le Roi Louis IX. de ce nom, que l'innocence de sa vie & l'intégrité de ses mœurs ont fait mettre au nombre des Saints. Il laissa deux fils, Philippe III. surnommé

Succession des Rois jusqu'à S. Louis.

Reine Blanche, qui étoit, à la vérité, mere de saint Louis, mais étrangere, eut la tutelle de son fils & la régence du Royaume, au préjudice de Philippe comte de Boulogne, oncle du Roi, & à l'exclusion de Pierre de Dreux comte de Bretagne & prince du sang. On a encore à ce sujet l'exemple fameux de Baudouin comte de Flandres, qui pour la tutelle de Philippe I. fut préféré à Anne de Russie, mere de ce jeune Monarque, parce qu'elle étoit étrangere. Ce même Comte qui n'étoit que beaufrere du feu roi Henri I. fut également préféré au Duc de Bourgogne, frere cadet de Henri, parce que ce Duc avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit autrefois prétendu à la couronne. *Abregé chronolog. de M. le P. Henault.* Voilà plus d'exceptions qu'il n'en faut, pour montrer que dans le cas d'absence ou de minorité, l'usage n'a pas toujours été aussi constant que le prétend Davila.

le Hardy, & Robert Comte de Clermont. Philippe continua la branche aînée qui regna plus de trois cents ans & prit le surnom de Valois (*a*). De Robert est descendue la branche cadette, où la maison de Bourbon ainsi (*b*) nommée de la Province qui lui servoit d'appanage. Sous le regne des Valois (*c*), les Bourbons étoient les premiers Princes du Sang & jouissoient de tous les priviléges dont nous venons de parler. Cette maison considérable, non-seulement par sa naissance qui l'approchoit du trône, mais encore par l'étendue de ses domaines, par l'opulence, par la valeur & par le nombre de ses Princes, presque tous distingués par leur mérite & par une affabilité singuliere, arriva bien-tôt au plus haut degré de puissance. Cette élévation, jointe à la faveur des Peuples, excita bien-tôt contre les Bourbons la jalousie & l'envie des Rois à qui ce grand crédit & cet éclat si brillant déplurent. Chaque jour amenoit de nouvelles occasions de haine & de défiance qui leur mirent plusieurs fois les armes à la main. Ainsi dans la guerre *du bien public*, Jean Duc de Bourbon se déclara contre Louis XI. Avant que de regner Louis XII. en vint aux armes avec Pierre de Bourbon. Les ombrages que ces Princes inspiroient aux Rois, les exposoient ainsi tantôt à des vexations sourdes, & tantôt à des inimitiés déclarées.

Division de la Maison royale en deux branches; celle de Valois & celle de Bourbon.

Jalousie entre elles.

François I. étant monté sur le trône, se proposa dès les premiers jours de son regne d'aggrandir les Princes du Sang & de les combler de faveurs, soit qu'il y fût entraîné par une imprudence

(*a*) A l'avénement à la couronne de Philippe de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, commença le regne de la branche de Valois en 1328. Elle fut éteinte dans la personne de Henri III. en 1589 : ce qui ne fait que 261 ans.

(*b*) Cet appanage ne vint à Robert comte de Clermont, sixiéme fils de saint Louis, que par son mariage avec Béatrix de Bourbon, unique héritiere des anciens sires ou seigneurs de Bourbon. Ces derniers possédoient, à la vérité, des terres considérables en Bourbonnois, mais ils n'étoient pas souverains de cette province.

(*c*) Ce trait n'est rien moins qu'exact. Sous Charles VI. les ducs de Berri & de Bourgogne, oncles du roi, précédoient les Bourbons. Sous Charles VIII. Louis, duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII. étoit premier prince du sang. On sait qu'à sa mort la branche de Bourbon trouva encore la branche d'Angoulême entre elle & le trône. Ce ne fut, à proprement parler, qu'à l'avénement de François I. à la couronne, & plus immédiatement encore sous le regne du troisiéme de ses petits-fils que les princes de la maison de Bourbon se trouverent présomptifs héritiers de la couronne.

imprudence de jeunesse, soit qu'il ne consultât que son inclination bienfaisante. Il crut qu'il étoit de sa gloire & de celle de la maison royale, d'élever en dignité ceux qui lui appartenoient de plus près. Ayant reconnu dans Charles de Bourbon chef de cette branche, tous les talens qui forment le grand Capitaine & l'homme d'Etat, il lui donna la charge de Connétable, & se mit avec les Princes de sa maison à la tête de toutes les affaires les plus importantes du Royaume, dont il leur confera les emplois les plus distingués. Mais ce premier feu se rallentit, & la politique lui ayant dévoilé les raisons de la conduite qu'avoient tenue ses prédécesseurs, il témoigna par la suite autant de chaleur à rabaisser les Bourbons, qu'il avoit d'abord marqué d'empressement & d'affection à les élever. La fortune lui présenta bien-tôt une occasion favorable d'exécuter ce dessein. Louise de Savoye sa mere, avoit intenté un procès à Charles de Bourbon au sujet du Duché de ce nom qu'il possédoit (*a*). Le Roi pensa qu'en faisant décider l'affaire en faveur de sa mere, & en dépouillant la maison de Bourbon de la plus riche portion de son appanage, c'en seroit assez pour hâter la décadence d'un crédit fondé en partie sur ses richesses immenses. Pendant le cours de la procédure, Charles découvrit les manœuvres que faisoit à son préjudice le Chancelier Duprat, & par ordre du Roi. L'indignation qu'il conçut de cette injure, & la crainte du revers qui le menaçoit, le frapperent si vivement, qu'ayant traité en sécret avec l'Empereur Charles V. & Henri VIII. Roi d'Angleterre, il conspira contre l'Etat, & même contre la personne du Roi. Ses desseins furent découverts ; il fut obligé de s'évader précipitamment, & porta depuis, les armes contre son Souverain. Il commandoit l'armée Impériale à la bataille de Pavie, dans laquelle, après la sanglante défaite de l'armée Françoise, le Roi, enveloppé de toutes parts par l'infanterie des ennemis, demeura prisonnier. Le Connétable, en punition de tous ces crimes, fut déclaré

Abbaissement de celle de Bourbon.

(*a*) Il y eut une autre cause moins apparente, mais plus réelle de la persécution qu'éprouva le connétable de Bourbon. Ce fut son indifférence pour la duchesse d'Angoulême, dont il n'avoit pas voulu appercevoir les sentimens. *Abrégé chronolog. de M. le Président Henault. ann.* 1532.

rébelle ; tous ses biens furent confisqués & réunis au domaine de la Couronne. Il fut tué peu de tems après à la prise de Rome, & il ne resta plus rien aux Bourbons de cette grandeur qui inspiroit tant d'ombrage aux Rois. Leurs malheurs n'en demeurerent pas là. Quoique Charles fût mort sans enfans, & que les autres Princes de sa maison n'eussent point trempé dans sa révolte, le ressentiment l'emporta dans l'esprit du Roi sur la force de la raison, & les Bourbons furent privés des faveurs de la Cour & éloignés du gouvernement. Leur mérite personnel ne put affoiblir la haine attachée à leur nom. Il est vrai que cette rigueur diminua avec le tems, & à mesure que le souvenir du passé & les idées désavantageuses qu'on avoit conçues d'eux, s'effaçoient dans l'esprit du Roi : néanmoins il s'appliqua toujours à leur fermer les voies par lesquelles ils eussent pû rentrer en possession des dignités & de la puissance auxquelles la faveur les avoit précédemment élevés. Ces dispositions secretes du Roi étoient parfaitement connues à Charles de Vendôme chef de cette maison, qui par sa modération, s'efforça de dissiper les soupçons jaloux qu'on entretenoit contre sa famille. Dans cette vûe, il refusa pendant la prison du Roi, de prétendre à la Régence qui lui appartenoit de droit. Après que le Roi eut été mis en liberté, Charles se renferma dans son domestique, menant une vie privée, sans se mêler du gouvernement d'un Etat, où il ne voyoit que trop qu'il étoit suspect. Tous les autres Bourbons, à son exemple, se retirerent, autant pour prouver qu'ils étoient innocens de la révolte du Connétable, que pour marquer leur soumission aux volontés du Roi, lors même qu'elles leur étoient le plus désavantageuses. Ils éviterent tout ce qui pouvoit renouveller les défiances & renoncerent aux charges & aux honneurs de la Cour ; trop fiers pour descendre aux moindres places, & trop ouvertement disgraciés pour s'élever aux dignités qu'ils croyoient seules convenables à leur naissance.

1515. Elevation des familles de Guise & de Montmorenci.

Pendant qu'on abaissoit ainsi la branche des Bourbons, il s'éleva, sous François I. deux puissantes familles qui obtinrent bien-tôt l'administration des affaires ; la maison de Montmorenci & celle des Guises, toutes deux à la vérité fort in-

férieures au Sang royal, mais toutes deux illuſtres par l'éclat de la plus ancienne nobleſſe. Celle de Montmorenci produit des titres reſpectables qui prouvent qu'elle deſcend par une ſuite non interrrompue, d'un des principaux Seigneurs qui accompagnerent Pharamond à ſa premiere expédition. Elle ſe glorifie encore d'avoir été la premiere maiſon Françoiſe qui ait reçu le Baptême & la foi Chrétienne. C'eſt pour en conſerver la mémoire que les Seigneurs de cette maiſon portent ce cri dans leurs armes ; *Dieu aide au premier Baron Chrétien*, témoignage éclatant de l'antiquité & de la religion de leurs Ancêtres. De cette tige ſortoit Anne de Montmorenci, qui joignoit un génie vaſte dirigé par la prudence, à un extérieur grave & impoſant : il réuniſſoit en même tems une dextérité ſinguliere & une patience à toute épreuve dans les intrigues & les affaires de la Cour qui changent ſi ſouvent de face. Ces qualités lui mériterent la confiance de François I. Après avoir paſſé par tous les grades militaires de l'Etat, il fut d'abord élevé à la dignité de grand Maître de la maiſon du Roi, & après la mort du Duc de Bourbon, à celle de Connétable. En un mot, il réunit en ſa perſonne le commandement des armées & la principale adminiſtration de toutes les affaires du Royaume. La maiſon de Lorraine, dont celle de Guiſe eſt une branche, fait remonter ſon origine à la plus haute antiquité. Elle compte entre ſes ancêtres paternels Godefroy de Bouillon, ce fameux chef des Croiſés, qui par ſa valeur & ſa piété conquit le Royaume de Jéruſalem ; & par les femmes, elle prétend deſcendre d'une fille de Charlemagne. Antoine de Lorraine chef de cette riche & puiſſante Maiſon, regnoit ſur ſes Peuples avec une autorité abſolue. Claude ſon cadet paſſa en France pour prendre poſſeſſion du Duché de Guiſe, & s'y rendit recommandable par ſa valeur. Après la bataille de Marignan où il commandoit les Allemans, on le retira du milieu d'un tas de corps morts, couvert de ſang & de bleſſures. Sa guériſon fut regardée comme un miracle, & il tint toujours depuis le premier rang parmi les plus grands Capitaines de la France. Les maiſons de Guiſe & de Montmorenci rendirent de ſi grands ſervices à l'Etat, qu'il étoit difficile de déterminer laquelle

Montmorenci

Anne

Lorraine

des deux méritoit la prééminence. Les Guises l'emportoient par l'éclat de leur naissance & par l'étendue de leurs domaines. La maison du Connétable étoit plus avant dans la faveur du Roi & se voyoit à la tête de affaires. Mais comme rien n'est moins stable que le sort des Courtisans, elles éprouverent également des revers sur la fin du regne de François I. Le Connétable s'attira sa disgrace, pour avoir persuadé au Roi de se fier aux promesses (a) de Charles V. & de lui accorder le passage libre par la France qu'il traversa sans armée, en allant châtier la rébellion des Gantois. L'Empereur ne tenant point ses engagemens, le Roi & toute la Cour accuserent le Connétable d'avoir manqué ou de prudence ou de fidélité pour son Maître. Il se vit forcé de s'éloigner & de se réduire à une vie privée pour se dérober aux poursuites de ses ennemis. Le Duc de Guise fut de même contraint de quitter la Cour & de céder à l'orage, pour s'être attiré l'indignation du Roi, en faisant lever sans son agrément, sur les frontieres, quelques troupes qu'il envoyoit au Duc de Lorraine son frere alors en guerre avec les Anabaptistes.

Le Connétable & le Duc de Guise ainsi disgraciés, furent remplacés par deux Ministres d'une expérience consommée, infatigables dans le travail & d'une habileté reconnue. C'étoit l'Amiral d'Annebaut & le Cardinal de Tournon. Leur extraction & la médiocrité de leur fortune faisoient peu craindre qu'ils parvinssent jamais à cette haute puissance que le Roi ne voyoit pas de bon œil, & qu'il redoutoit même entre les mains de ses Sujets. Quelques-uns prétendent que ce Prince, qui se connoissoit bien en hommes, devenu inquiet & soupçonneux depuis ses disgraces, avoit résolu depuis long-tems, d'éloigner de sa personne le Connétable & le Duc de Guise, malgré l'ancienne confiance dont

(a) L'Empereur avoit promis que dès qu'il seroit en Flandres, il donneroit au Roi l'investiture du Milanez pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Le cardinal de Tournon ne vouloit pas qu'on se contentât d'une simple promesse, & le Connétable au contraire fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce Prince. Charles-quint se moqua de ses engagemens, & le Roi s'en prit au Connétable, que l'on soupçonna de s'être laissé gagner par la reine Eléonore sœur de l'Empereur. *M. le President Henault, Tragéd. de François II. note pag. 16.*

il les honoroit ; croyant ne pouvoir dominer à son gré, tant qu'il auroit auprès de lui deux hommes dont le crédit & la réputation étoient capables de balancer ses volontés. Il redoutoit dans le Connétable cette expérience profonde, & cette pénétration vive auxquelles il ne pouvoit dérober ses secrets les plus cachés. Tout lui étoit suspect dans les Guises ; l'éclat de leur naissance, leur humeur remuante, leur génie actif, ce caractere ardent à embrasser toutes les occasions de s'agrandir, & cette ambition capable de former les projets les plus vastes & les plus hardis. On ajoute même que dans les dernieres années de sa vie, ce Monarque recommanda secretement (*a*) au Prince Henri son fils de se défier de la puissance excessive de ses Sujets, & sur-tout de la maison de Guise, dont l'élévation troubleroit infailliblement le repos du Royaume. Je n'ose assurer ce fait, sans autre garant que les bruits publics, qui n'ont eux-mêmes d'autre fondement que la malignité de ceux qui les répandent. Cependant les événemens qui sont arrivés depuis, leur ont prêté quelque vrai-semblance.

Quoi qu'il en soit, après le décès de François I. le Roi 1547.
Henri II. plus porté à suivre ses volontés, que les avis & l'exemple encore récent de son pere, éloigna de la Cour & du Ministere ceux, qui sous le dernier regne y avoient la principale part, & leur substitua les mêmes Seigneurs à qui le feu Roi avoit retiré sa confiance. L'Amiral & le Cardinal, quoique dépositaires des secrets de l'Etat, furent disgraciés à leur tour, & en leur place le Connétable Anne de Montmorenci, & François de Lorraine fils de Claude Duc de Guise, furent mis à la tête des affaires. Ils posséderent bientôt toute la confiance du jeune Roi, & réglerent tout à la Cour. Leur autorité étoit égale ; mais leurs vûes, leur con-

(*a*) Dans un Libelle imprimé contre les Guises sous François II & intitulé, *Advertissement au peuple de France*, on prioit Dieu » de résister & de défendre la France » de tant de maux & de calamités qui la » menaçoient par ceux desquels le roi » François I. avoit prédit le contenu en » ces quatre vers :

Le feu Roi devina ce point,
Que ceux de la maison de Guise,
Mettroient ses enfans en pourpoint ;
Et son poure peuple en chemise.

La Planche, Hist. de l'Etat de France sous François II. pag. 210.

Le Connetable

duite & leurs caracteres ne se ressembloient en rien. Le Connétable déja âgé aimoit naturellement la paix : formé par une longue expérience dans l'art de gouverner, il jouissoit d'une haute réputation de sagesse & tenoit la premiere place dans la conduite des affaires d'Etat. Le Duc de Guise à la fleur de son âge, joignant à un tempéramment robuste, à une taille noble & avantageuse, un esprit vif & un génie élevé & propre aux plus grandes choses, captivoit les bonnes graces du Roi. Henri II. le traitoit presque comme son égal, l'admettant à ses conversations, à ses plaisirs, & aux exercices du corps qui étoient de son âge & de son goût. Son affection pour le Connétable tenoit en quelque sorte du respect, son attachement pour le Duc de Guise approchoit plus de la familiarité. La conduite de ces deux Seigneurs étoit encore totalement opposée. Le Connétable ennemi du faste, conseilloit au Roi l'œconomie avec une certaine sévérité dont la vieillesse est rarement exempte : il alloit même jusqu'à s'opposer aux profusions de ce Prince : son austere vertu lui inspiroit du mépris pour les étrangers, & le rendoit même peu jaloux de l'affection des François. Le Duc de Guise affable, populaire, gagnoit par ses libéralités & par sa politesse les cœurs du peuple & du soldat. Il protégeoit avec chaleur les malheureux, & se concilioit l'estime des étrangers. Des inclinations & des démarches si opposées, produisirent bientôt la jalousie entre ces deux Ministres également aimés du Roi : ils firent à l'envi tous leurs efforts pour s'insinuer plus avant dans ses bonnes graces & s'emparer de toute la faveur. Leur ambition fut encore excitée par leurs plus proches parens ; le Connétable par son neveu Gaspard de Coligni, Seigneur de Châtillon, qui avoit succédé à l'Amiral d'Annebaut, & qui n'avoit pas moins de politique que de bravoure. Le Duc de Guise étoit animé par le Cardinal Charles de Lorraine son frere, qui joignoit à un extérieur noble & à l'éclat de la pourpre Romaine, les talens d'une érudition profonde & d'une éloquence peu commune.

Le Duc de Guise

Emulation

Gaspard de Coligni

Cardinal de Lorraine.

Rivalité entre ces deux Maisons.

La fortune ne manqua pas d'ouvrir une vaste carriere à la vive émulation de ces deux concurrens. Charles V. se disposoit alors à faire avec une nombreuse armée le siége de

Metz, ville qu'il prétendoit appartenir à l'Empire, mais qui par sa situation sur les frontieres, est un des boulevarts de la France. Le bruit des grands préparatifs de l'Empereur répandu par la renommée, jetta l'allarme dans toutes les Provinces du Royaume. On ne douta point que la conduite d'une guerre si importante, ne fût confiée à l'un des deux favoris du Roi. Mais le Connétable âgé de plus de soixante ans, aimoit mieux rester auprès de la personne du Monarque, que de risquer sa réputation à de nouveaux dangers, & paroissoit refuser tacitement le commandement des armées. Au contraire, le Duc de Guise plein de courage & d'ardeur de se signaler, le sollicita d'autant plus vivement, qu'il ne voyoit plus d'autre ressource que des succès militaires, pour effacer le crédit & la gloire du Connétable. Il fut donc chargé de la défense de Metz, du consentement, ou du moins sans opposition, de la part du Connétable intérieurement satisfait de voir son concurrent exposer sa vie ou sa réputation. Le Duc remplit parfaitement l'idée que l'on avoit conçue de sa valeur & de sa prudence. Quelque incertain que fût le succès de l'entreprise, il en sortit victorieux & couvert de gloire. Cette action lui fit tant d'honneur auprès du Roi & de toute la Nation, qu'on lui confia, préférablement à tout autre, le commandement de l'armée qu'on envoya depuis en Italie, pour reconquérir le royaume de Naples. Cette expédition manqua, ou du moins produisit peu d'avantages, soit par la faute des François; soit par l'inconstance de leurs alliés, sans qu'on pût en imputer le mauvais succès (a) au Duc, qui en retira plus de gloire qu'il n'auroit pû faire par une victoire. En effet, Philippe II. Roi d'Espagne par l'abdication de son pere Charles-Quint, pour faire diversion à la guerre d'Italie, tourna ses armes contre les frontieres de France, & entra de Flandres en Picardie. Le Connétable, en qualité de Gouverneur de cette Province, fut alors obligé de s'éloigner du Roi, & contre son inclination, de courir les risques de la

(a) Ce fut l'ambition du cardinal de Lorraine & du duc de Guise qui causa cette guerre. Le cardinal Caraffe, neveu de Paul IV. vint en France, & engagea le Roi à rompre la tréve qu'il venoit de signer avec Charles-quint : ce qui occasionna le malheur qu'éprouva ensuite la France a la fatale journée de S. Quentin.

guerre. La perte de la bataille de Saint-Quentin, où les Espagnols le firent prisonnier, exposa toutes les Provinces voisines, & y répandit la consternation. Le Conseil ne trouva pas de moyens plus assurés pour repousser l'invasion des ennemis, réparer les pertes & prévenir les suites de cette défaite, que de rappeller d'Italie le Duc de Guise. La célérité de son retour, jointe aux prises mémorables de Calais, de Guisne & de Thionville, justifia pleinement ces espérances, & lui donna sur le Connétable cette supériorité que le vainqueur eut toujours sur le vaincu.

Cependant le Connétable fut mis en liberté & revint à la Cour. L'affection du Roi pour lui, se réveilla. Henri conversoit familierement avec lui, attribuant ses derniers malheurs au sort journalier des armes; persuadé d'ailleurs de sa capacité, il se déchargea encore sur lui du poids des affaires, pour se livrer à ses plaisirs. Dans les circonstances critiques où l'Etat s'étoit trouvé, le Duc de Guise & le Cardinal son frere qui s'étoient acquis une haute réputation, l'un par ses exploits, l'autre par sa prudence & son habileté dans les affaires, craignirent que le Connétable ne rentrât en faveur plus avant que jamais, s'ils ne lui suscitoient quelque puissant obstacle. Ils résolûrent donc de mettre dans leur parti Diane Duchesse de Valentinois, de lier leurs intérêts aux siens, & de faire servir sa protection & sa faveur de fondement à leur propre élévation. Diane étoit d'une naissance illustre & descendoit de l'ancienne maison des comtes (*a*) de Poitiers. A la fleur de son âge, elle réunissoit à une rare beauté des graces piquantes, un esprit vif, souple & délié, & toutes les autres qualités, qui dans une jeune personne enchantent les yeux & captivent les cœurs. Elle avoit épousé le Sénéchal de Normandie, qui peu de tems après son mariage la laissa veuve avec deux filles. Elle profita de la liberté

(*a*) Elle étoit fille de Jean de Poitiers, comte de S. Vallier, & vint à la Cour sous le regne de François I. pour y solliciter la grace de son pere accusé d'avoir eu part à la conspiration du connétable de Bourbon, qu'elle obtint : elle avoit quarante-sept ans lorsque Henri II. parvint à la Couronne, & jusqu'à la mort de ce Prince elle conserva un empire absolu sur son cœur. Elle mourut en 1566. & fut enterrée à Anet.

de

de son état pour se livrer aux plaisirs & aux amusemens de la Cour. Ses charmes lui gagnerent le cœur du Roi qu'elle gouvernoit avec un empire absolu : mais suivant le génie de son sexe elle se comporta avec tant de hauteur, & s'appropria les richesses de la Couronne avec tant d'avidité, qu'elle se rendit insupportable & odieuse à tout le Royaume. La Reine indignée d'avoir une rivale si puissante, la ménageoit à l'extérieur ; mais dans le fond elle lui portoit une haine implacable. La noblesse qu'elle avoit maltraitée dans la personne de plusieurs gentilhommes, souffroit impatiemment de se voir foulée aux pieds par l'orgueil d'une femme ; & le peuple détestoit hautement son avarice, à laquelle il attribuoit les impôts rigoureux dont il étoit écrasé.

Celle de Guise l'emporte.

Les Guises uniquement sensibles à la crainte de perdre une puissance qui leur avoit tant couté, sans égard à ce mécontentement général, ni à toute autre considération, rechercherent l'amitié de la Duchesse, qui se déclara bien-tôt ouvertement pour eux, & les appuya de tout son crédit en mariant une de ses filles au Duc d'Aumale leur frere. Le Connétable démêla aisément les intrigues des Guises, & ne comptant point assez sur les marques de confiance & de faveur qu'il recevoit du Roi, il pensa à se fortifier également de la protection de Diane. Si les Guises l'avoient flattée par l'éclat de leur alliance, il ne désespera pas de la mettre dans ses intérêts en satisfaisant son avarice ; passion aussi dominante sur son cœur que l'ambition. Il s'occupa donc à lui faire sa cour & à la gagner par des présens considérables. Il avoit tellement à cœur le succès de ses démarches, que malgré sa fierté naturelle, il ne balança pas à rechercher aussi son alliance, en faisant épouser à Henri Seigneur de Damville son second fils, Antoinette (*a*) de la Marck petite fille par sa mere de la Duchesse de Valentinois. Résolution d'autant plus imprudente, que Diane déja étroitement unie au parti des Guises, travailloit sincérement & de tout son pou-

(*a*) Elle étoit fille de Robert de la Marck & de Louise de Brezé, fille aînée de la duchesse de Valentinois, de son mariage avec Louis de Brezé, sénéchal de Normandie.

voir à leur agrandiſſement, au lieu qu'elle ne favoriſoit que froidement les deſſeins du Connétable. Mais tous les moyens qu'on avoit pû prendre pour s'oppoſer à l'élévation des Guiſes devinrent inutiles. Au mérite de leurs ſervices, aux intrigues par leſquelles ils s'étoient continuellement avancés, dans le tems même qu'ils diſputoient ſi vivement à leurs rivaux le premier rang à la Cour, ſe joignit le mariage de François Dauphin de France, & fils aîné du Roi, avec la Princeſſe Marie unique héritiere du royaume d'Ecoſſe, fille de Jacques Stuart mort depuis peu, & de Marie de Lorraine ſœur du Duc de Guiſe & du Cardinal. Une alliance ſi éclatante ſembloit les approcher du trône. Il ne reſta plus au Connétable & à ſa famille que les ſentimens que le Roi leur conſervoit par habitude, ni aux autres Courtiſans que les charges les moins importantes. Les principales dignités, les plus beaux gouvernemens, la ſurintendance générale des affaires civiles & militaires, tout fut mis entre les mains des Guiſes.

Pendant que ces événemens tenoient à la Cour tous les eſprits dans une vive agitation, les Bourbons, malgré la proximité du Sang, & leurs prétentions à la Couronne, ſe voyoient exclus des emplois & des honneurs, contre l'uſage de la Nation. Ils ne paroiſſoient à la Cour, que lorſque la néceſſité d'une guerre, ou l'exercice de quelque charges peu importantes qui leur étoient reſtées, y exigeoient leur préſence. Il eſt vrai que le duc (a) d'Anguien, l'un des Princes de cette maiſon s'étoit avancé par ſon mérite & ſa valeur. Le Roi même lui avoit donné le commandement de ſon armée en Piémont. La bataille de Cérizolles qu'il y gagna ſur les Eſpagnols avoit rehauſſé ſon crédit & ſa réputation. Mais

(a) Il ſe nommoit le comte d'Anguien, & fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui tomba ſur la tête. On ſoupçonna de ce coup le ſeigneur Corneille Bentivoglio, Italien, qui avoit eu quelques démêlés avec ce Prince. Il avoit un autre frere qu'on nomma lu duc d'Anguien, & qui fut tué à la bataille de S. Quentin. Ainſi il ne reſta plus des enfans de Charles de Bourbon, qu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme & roi de Navarre, par ſon mariage avec Jeanne d'Albret, Louis de Bourbon, prince de Condé, tige des branches de Condé & de Conti tué à Jarnac, & Charles cardinal de Bourbon proclamé Roi par les Ligueurs ſous le nom de Charles X.

cet avantage fut trop passager pour relever la maison de Bourbon. Ce Prince mourut à la fleur de son âge, & sa mort replongea sa famille dans l'abaissement dont elle commençoit à peine à sortir. Elle avoit alors pour chef Antoine duc de Vendôme, & Louis Prince de Condé son frere, tous deux fils de Charles de Vendôme, qui après la révolte du Connétable de Bourbon & la prison de François I. par sa modération & son désintéressement, avoit un peu calmé la haine qui s'étoit violemment allumée contre ceux de son Sang. Ces Princes déprimés par les Guises, qu'ils appelloient des étrangers & des nouveaux venus de Lorraine, se plaignoient amèrement de ce que, excepté le droit de succéder à la Couronne que personne ne pouvoit leur enlever, on les dépouilloit de tous leurs priviléges, & sur-tout de l'honneur de résider auprès de la personne du Roi : qu'à peine tenoient-ils le dernier rang dans une Cour où leur naissance les appelloit aux premieres places après Sa Majesté, & qu'une pareille conduite choquoit également la raison & l'équité. Ce qui rendoit encore leur situation plus dure, c'étoit le caractere impérieux & violent du Roi, & son inflexibilité aux plaintes & aux remontrances de ceux qui paroissoient vouloir gêner ses volontés. Il sembloit avoir fait perdre à la Cour son inconstance naturelle. L'ordre qu'il y avoit établi subsistoit sans variation, & la puissance des Guises s'y soutenoit toujours sans affoiblissement. Les Bourbons souffroient moins impatiemment l'élévation du Connétable : au contraire, ils étoient vivement touchés de voir diminuer son crédit qu'il n'avoit pas assez d'habileté pour conserver. Unis avec lui d'alliance, de vûes & d'intérêts, ils se flattoient d'obtenir par son canal un rang sortable, s'ils ne pouvoient remonter à celui dont avoient joui leurs ancêtres. Mais privés de l'espérance qui soutient au moins les malheureux en adoucissant le sentiment de leurs maux, ils n'en souffroient que plus impatiemment leurs disgraces.

Antoine de Vendôme, Prince d'un caractere doux & modéré, paroissoit les soutenir avec plus de tranquillité que les autres, parce qu'il méditoit alors de grands desseins. Il avoit épousé Jeanne d'Albret fille unique de Henri Roi de Navarre;

& après la mort de son beau pere, il avoit pris la Couronne & le titre de Roi. Il étoit Souverain de Béarn, pays situé au pied des Pyrennées. Son projet étoit de recouvrer son royaume de Navarre dont les Espagnols s'étoient emparés depuis plusieurs années, pendant la guerre entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique. Les Rois de France, aux intérêts de qui cet état avoit été sacrifié, avoient tenté plusieurs fois de le reconquérir. Les Espagnols qui pouvoient y faire passer aisément des troupes, s'y étoient toujours maintenus; mais alors les deux Couronnes étant sur le point de conclure une paix solide, le Roi de Navarre espéroit être compris dans le traité, & obtenir la restitution de ses Etats héréditaires, ou du moins un équivalent. Il se confirma dans cette pensée après la naissance d'un fils auquel il donna le nom de Henri en mémoire de son ayeul maternel. C'est ce Prince, que l'éclat de ses victoires, après de longues & sanglantes guerres a porté sur le trône de France, & à qui ses exploits & ses vertus ont mérité le nom de Grand. Il nâquit l'an 1554. le 13. de Décembre, à Pau capitale du Béarn. Cette naissance, en comblant de joie le Roi & la Reine de Navarre, ne leur inspira que plus d'ardeur de recouvrer leurs Etats. Antoine aima mieux intéresser le Roi de France à demander cette restitution dans le traité de paix, que de solliciter en qualité de premier Prince du Sang des gouvernemens & des dignités dans le Royaume. C'est ce qui l'engageoit à dissimuler avec plus de patience & de modération que les autres, les injustices faites à sa Maison. Le Roi persistant dans le dessein d'abaisser continuellement les Princes du Sang, ou peut-être irrité du refus qu'avoit fait le Roi Antoine d'échanger le Béarn, & ses autres Etats, contre des villes & domaines situés dans l'intérieur du Royaume, venoit de démembrer de la Guyenne, dont le Roi de Navarre étoit Gouverneur, comme premier Prince du Sang, le Languedoc & la ville de Toulouse pour en donner le gouvernement au Connétable; mais le Roi de Navarre marquant peu de ressentiment de cette injustice, suivoit toujours ses premieres vûes.

Louis Prince de Condé son frere, plein d'ambition &

d'inquiétude, & qui n'étoit point retenu par de pareils intérêts, voyoit avec douleur la médiocrité de sa fortune répondre si mal à l'éclat de sa naissance. Sans charges & sans gouvernemens pour se soutenir, il ne pouvoit supporter qu'avec un mécontentement, qu'il ne prenoit pas la peine de déguiser, la grandeur excessive des Guises, qui engloutissoient pour eux-mêmes les plus beaux emplois & les premieres dignités du Royaume. A ses malheurs personnels se joignoit la disgrace du Connétable, dont il avoit épousé la niéce, Eléonore de Roye. Il étoit si étroitement uni avec lui & avec le Maréchal de Montmorenci son fils, qu'il envisageoit dans l'abbaissement de leur maison le comble de ses propres infortunes. L'Amiral de Châtillon & Dandelot son frere l'aigrissoient encore par leurs conseils. Le premier étoit ambitieux, mais politique habile : il ménageoit sourdement toutes les occasions de profiter des troubles pour s'élever à une haute puissance. L'autre fougueux, emporté, continuellement occupé d'intrigues & de complots ne cessoit par ses discours & par son exemple de nourrir dans le cœur de Louis la haine qui n'y étoit déja que trop vivement allumée. Ce Prince transporté de fureur, & presque réduit au désespoir, ne vit bientôt plus de ressources pour lui que de causer quelque révolution dans l'Etat.

Telle étoit la situation des affaires, telles étoient les jalousies & les animosités des Grands, prêtes à éclater en une rupture ouverte à la plus légere occasion, lorsqu'au mois de Juillet 1559. arriva la mort inopinée du Roi Henri II. Ce Monarque avoit éprouvé les vicissitudes de la fortune, dans le cours de plusieurs guerres, & desirant enfin de rétablir son Royaume affoibli par de grandes pertes, épuisé par des dépenses énormes, il songeoit à lui procurer une paix solide avec les Puissances voisines ; & pour l'affermir par les nœuds les plus forts il avoit en même temps accordé Elizabeth sa fille aînée en mariage à Philippe II. Roi d'Espagne, & Marguerite sa sœur unique à Philibert Emmanuel Duc de Savoie. Ces événemens & ces mariages occasionnerent à Paris des fêtes, qui furent célébrées avec une magnificence royale, & une joie universelle. Le dernier jour de Juin dans un

1559. Mort imprévûe de Henri II. dans un tournoi.

ſuperbe tournoi, le Roi qui avoit déja rompu pluſieurs lances, voulut encore joûter contre Gabriel comte de Montgommeri, l'un des Capitaines de ſes Gardes. La viſiere de ſon caſque s'étant malheureuſement ouverte, il fut frappé à l'œil droit du tronçon de la lance du Comte. On le remporta ſur le champ pour mort au Palais des Tournelles. Le mal ſe trouva ſans remede, & ce Prince mourut le dix de Juillet extrêmement regretté de tous ſes Sujets.

FRANÇOIS II. 1559.

François II. ſon fils encore jeune & d'une complexion foible lui ſuccéde.

Il eut pour ſucceſſeur François II. ſon fils aîné âgé d'environ ſeize ans. Il étoit d'un eſprit foible, d'une ſanté chancelante & d'une complexion délicate. Sous ſon regne les maux qu'on avoit prévûs ne tarderent pas à ſe faire ſentir. Les inimitiés ſecrettes ſe changerent aiſément en haines déclarées, & l'on en vint bientôt aux armes. La jeuneſſe du Roi & encore plus ſon imbécillité le mettoient hors d'état de gouverner. Il lui falloit, non pas un Tuteur, puiſqu'il avoit paſſé l'âge de quatorze ans, terme fixé pour la majorité des Rois de France; mais des Miniſtres prudens & laborieux, qui gouvernaſſent ſous ſon autorité, juſqu'à ce que le temps eût fortifié ſon eſprit & ſon tempérament. L'ancien uſage du Royaume appelloit les Princes du Sang à cette place, qui regardoit ſur-tout le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qui joignoient à la proximité du ſang une réputation établie. Le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine, oncles du Roi, par ſon mariage avec la reine d'Ecoſſe, prétendoient que cet honneur leur appartenoit, en conſidération de leurs longs travaux & des ſervices qu'ils avoient rendus à la Couronne, mais ſur-tout parce qu'ils en avoient effectivement joui pendant la vie du feu Roi. Catherine de Médicis, mere du Roi, s'attendoit à gouverner ſeule : elle comptoit ſur la tendreſſe de ſon fils; pluſieurs exemples autoriſoient ſes prétentions, mais elle fondoit ſes eſpérances les plus fortes ſur les diviſions des Grands. En effet, la crainte qu'eurent les deux factions que l'une ne l'emportât ſur l'autre, facilita ſon deſſein.

Les Guiſes ſentoient bien qu'il leur manquoit l'avantage d'être du Sang auquel les loix de la Nation ont coûtume de confier le gouvernement du Royaume. Ils prévoyoient d'ail-

leurs quel empire auroient les conseils d'une mere sur l'esprit de son fils, encore jeune & sans expérience. Ils résolurent donc de se joindre avec elle, & d'agir de concert pour partager une puissance qu'ils désespéroient d'obtenir toute entiere. La Reine, Princesse d'un courage mâle & d'un génie délié, savoit que les Princes du Sang souffroient impatiemment l'autorité & la grandeur des Reines. Elle pensoit aussi qu'en qualité d'étrangere & d'Italienne elle avoit besoin de se fortifier de l'appui de quelque faction puissante. Elle consentit donc volontiers à s'unir avec les Guises qu'elle voyoit disposés à se contenter d'une partie de l'autorité que les Bourbons auroient prétendu s'approprier sans partage. Il n'y avoit qu'un obstacle à l'intimité de cette union, c'étoient les liaisons des Guises avec la duchesse de Valentinois, qui avoit possédé le cœur du feu Roi jusqu'à sa mort. Le temps pressoit, & l'importance de l'entreprise ne permettoit point de délais. D'un côté, la Reine étoit disposée à paroître oublier le passé avec autant de modération qu'elle en avoit montré à souffrir sa rivale pendant la vie de Henri II. De l'autre, les Guises uniquement occupés de leurs intérêts présens, consentoient aisément que la Duchesse fût disgraciée & même éloignée de la Cour : ils exigerent seulement qu'on ne la dépouillât pas totalement des richesses immenses qui devoient un jour revenir au duc d'Aumale leur frere. Dès que leur union fut ainsi conclue à la satisfaction des deux partis, & le sort de la Duchesse réglé selon le bon plaisir de la Reine, elle & les Guises commencerent à jetter de concert & sans délais les fondemens de la grandeur à laquelle ils aspiroient.

Le Roi de Navarre étoit alors absent & fort mécontent du Roi & de la Cour, qui dans le traité conclu avec l'Espagne, n'avoient eu nul égard à ses intérêts, ni à la restitution de ses Etats. On s'étoit adroitement débarrassé du Connétable, en le chargeant de faire les honneurs des obséques de Henri II. Celui qui a cette commission ne sauroit s'éloigner de l'endroit où le corps du Prince est déposé, pendant les trente-trois jours consécutifs que dure la pompe funébre. D'ailleurs cette cérémonie se faisoit dans le palais des Tournelles fort éloigné du Louvre où le nouveau Roi tenoit sa Cour. L'ar-

François II. 1559.

Il abandonne le Gouvernement à la Reine mere & aux Guises.

tifice ou le hazard ayant ainsi levé les plus grands obstacles; il ne fut pas difficile d'obtenir de François II. séduit par les caresses & les charmes de la Reine son épouse, qu'il remît les rênes du gouvernement entre les mains de ses plus proches parens. Tout ce qui concernoit la guerre fut confié au Duc de Guise. Le Cardinal eut le département de la Justice & des finances, & la Reine mere la surintendance de toutes les parties du Gouvernement. Pour affermir des mesures qui leur avoient si bien réussi, & empêcher que les plaintes ou les intrigues des mécontens n'ébranlassent les résolutions du Roi, & ne dérangeassent leur plan, il ne s'agissoit plus que d'écarter habilement tous ceux qui pouvoient être suspects au nouveau ministere. Il n'y eut pas de doute que les premiers coups ne tombassent sur le Connétable, dont les Guises redoutoient la prudence & le crédit, & contre lequel la Reine nourrissoit depuis long-temps une secrette aversion. Les Guises le craignoient à cause de la jalousie qui depuis long-temps divisoit ouvertement leurs maisons, parce que malgré la chûte de sa faveur en Cour, la réputation de sa sagesse lui conservoit encore de l'autorité dans tout le Royaume. Entre plusieurs motifs qu'avoit la Reine de le haïr, le principal étoit, que durant les premieres années de son mariage, le Connétable s'étoit plus d'une fois efforcé de persuader à Henri II. de la répudier à cause de sa stérilité, & que depuis qu'elle avoit eu des enfans, il n'avoit cessé de tenir des propos insultans jusqu'à dire publiquement (a), que de tous les enfans du Roi aucun ne lui ressembloit excepté Diane sa fille naturelle accordée en mariage à François de Montmorenci son fils; paroles qui attaquoient indirectement

(a) M. de Thou, en rapportant le même trait, remarque qu'il y a lieu de croire que Catherine de Médicis imagina ce reproche, pour trouver un prétexte apparent de rompre avec le Connétable, & qu'elle n'ignoroit pas que ce Seigneur, le plus sage & le plus discret qui fut à la Cour, n'étoit pas capable de tenir un discours si téméraire. D'ailleurs, si l'on en croit la Planche, historien contemporain & bien instruit, le Connétable lui-même avoit négocié le mariage de Catherine de Médicis, & avoit empêché depuis que sous prétexte de stérilité elle ne fût renvoyée. Cette conduite & le caractere du Connétable infirment beaucoup à mon sens le témoignage de l'Auteur Italien. *Voyez de Thou, Hist. Liv. XXIV. & l'Etat de la France sous François II.*

l'honneur

l'honneur & la fidélité de la Reine. Au souvenir d'un affront si sensible la Reine ajoûtoit celui de l'aversion naturelle du Connétable pour les étrangers, & de l'acharnement avec lequel il avoit persécuté tous les Florentins ses compatriotes, & même ses alliés, que l'espérance de sa protection avoit attirés à la Cour. Elle ne pouvoit oublier les efforts continuels qu'il avoit fait pour desservir tous ceux qu'elle favorisoit, comme s'il eût prétendu entrer en concurrence avec elle. Son esprit souple & sa dissimulation naturelle lui avoient été d'un grand secours, pour paroître indifférente à tous ces outrages, pendant la vie de son mari. L'occasion de s'en venger étoit trop favorable, pour que la Reine ne se prêtât pas aisément au desir dont brûloient les Guises, d'éloigner le Connétable du gouvernement, & même de la Cour. Dans leurs entretiens secrets avec le Roi, ils amenerent adroitement la conversation sur ce sujet, & lui exagérerent le crédit dont jouissoit le Connétable : ils lui firent craindre que s'il demeuroit à la Cour, il ne prétendît le gouverner comme un enfant, & le tenir, pour ainsi parler, sous la férule & la discipline. Ils faisoient valoir ses liaisons intimes avec les Bourbons ennemis éternels d'une couronne à laquelle ils aspiroient depuis si long-temps : enfin ils lui insinuoient qu'il ne pouvoit se fier au Connétable, sans exposer sa vie, & celle de ses freres à la discrétion de gens, dont les Rois ses prédécesseurs avoient toujours redouté l'ambition, & qu'ils avoient toujours tenu dans l'abbaissement & éloignés de la Cour. Les génies pénétrans inspirent aisément des soupçons aux esprits bornés. Il n'en fallut pas davantage pour persuader au foible Monarque de chercher quelque prétexte, pour congédier honnêtement le Connétable. Si-tôt que la cérémonie des obséques de Henri II. fut achevée, le Roi le combla de caresses, & lui témoigna que ne pouvant assez dignement reconnoître son mérite, ni le prix des services qu'il avoit rendus aux Rois ses ancêtres, il avoit résolu de le décharger des soins & du fardeau du gouvernement, trop disproportionnés à son grand âge ; qu'il ne prétendoit plus le charger de travaux excessifs, mais le réserver pour quelque occasion d'éclat ; qu'il verroit toujours en lui, non un

FRANÇOIS II. 1559.

ſerviteur & un ſujet, mais un pere reſpectable, & qu'il lui permettoit de ſe retirer où bon lui ſembleroit. Le Connétable comprit qu'il étoit inutile de repliquer, & qu'il valoit mieux recevoir, comme une récompenſe, des ordres que ſa réſiſtance auroit pû convertir en diſgrace. Il remercia le Roi, lui recommanda ſes fils & ſes neveux, & ſe retira à dix lieues de Paris dans ſon château de Chantilli, où il avoit ſupporté plus d'une fois les revers de la fortune.

Dès que la Reine mere & les Guiſes eurent éloigné le Connétable, ils penſerent à ſe débarraſſer également du Prince de Condé. Il étoit aiſé de prévoir que ſon humeur fougueuſe & ſon animoſité contre les Guiſes, le porteroient à tenter toutes les voies imaginables de changer la forme du gouvernement établi. Mais ſa qualité de Prince du Sang, & le défaut de prétextes plauſibles, ne permettoient pas ſi aiſément de s'éloigner de la Cour. On crut néanmoins trouver une occaſion favorable de l'écarter pour quelque temps, & juſqu'à ce que le nouveau Miniſtere fût bien affermi, en le nommant Plénipotentiaire auprès du Roi d'Eſpagne pour ratifier la paix & l'alliance contractée peu avant la mort de Henri II. Il quitta donc ainſi la Cour & laiſſa le champ libre à la perfection des projets qui n'étoient encore qu'ébauchés. On en uſa de même avec tous ceux que l'on craignoit. La Reine mere & les Guiſes fortement déterminés à conſommer leur ouvrage, jugerent qu'ils n'y pouvoient réuſſir, qu'en mettant peu à peu les places fortes à leur diſpoſition, ainſi que les troupes, les finances, & toutes les autres reſſources de l'Etat, en ſorte que les affaires les plus importantes ne paſſaſſent que par leurs mains ou par celles de leurs créatures. Cependant pour montrer qu'ils conſultoient moins leurs intérêts que le bien public & leur propre gloire, ils n'élevoient point aux dignités, comme il n'eſt que trop ordinaire, des gens ſans mérite & tirés de la pouſſiere, de peur qu'on ne crût qu'ils cherchoient à ſe faire des créatures à quelque prix que ce fût; mais ils ne les conferoient qu'à des perſonnes qui joignoient à la naiſſance un mérite reconnu, & ſur-tout recommandables aux yeux des Peuples par leur intégrité; ce qui leur procuroit un double avantage, le

premier, que le Peuple applaudiſſoit communément à leur choix, & que les mal-intentionnés n'avoient aucun prétexte de le condamner; le ſecond, que ſe fiant à des perſonnes pleines d'honneur & de droiture, ils n'étoient expoſés ni à être trompés, ni à ſoupçonner leur fidélité, comme il arrive ſouvent à ceux qui confient l'exécution de leurs deſſeins à des gens de baſſe extraction ou deshonorés par leurs mœurs. Dans cette vûe, ils remirent en place François Olivier autrefois Chancelier du Royaume, perſonnage d'une intégrité reconnue & d'une fermeté inébranlable dans l'exercice de ſa charge. La vigueur avec laquelle il propoſoit & ſoutenoit ſes ſentimens l'avoit fait éloigner de la Cour dès le commencement du regne de Henri II. & les inſtigations du Connétable, n'avoient pas peu contribué à ſa diſgrace. Ils rappellerent auſſi dans le Conſeil & auprès de la perſonne du Roi ce même Cardinal de Tournon, qui du temps de François I. ayeul du Prince regnant, avoit eu la principale part aux affaires. Par ces démarches ils flattoient la multitude & rempliſſoient l'attente du Public, ſans négliger leurs propres intérêts.

La probité du Cardinal & du Chancelier les avoient rendus chers au Peuple, qui ſavoit combien ils étoient déclarés contre la multiplication des impôts dont on l'accabloit. D'ailleurs, diſgraciés par les intrigues du Connétable, & rappellés avec honneur par la Reine & les Guiſes, ils devoient par reſſentiment & par reconnoiſſance, appuyer de leurs conſeils & de toutes leurs forces les projets de grandeur formés par ces derniers. On en avoit gagné beaucoup d'autres par de ſemblables artifices, mais on n'uſoit pas des mêmes ménagemens avec la maiſon de Bourbon, ni avec la famille du Connétable. Au contraire, les Princes Lorrains entraînés par le deſir d'anéantir le crédit de leur ancien concurrent, & d'abaiſſer la maiſon royale, ſaiſiſſoient avec ardeur toutes les occaſions de diminuer l'autorité, ou d'augmenter les pertes de leurs ennemis.

L'Amiral Gaſpard de Coligni avoit deux gouvernemens différens, celui de l'Iſle de France & celui de Picardie; mais parce que les Loix du Royaume ne permettoient pas

FRANÇOIS II. 1559.

de posséder (*a*), en même temps, plus d'une dignité ou d'un gouvernement; le feu Roi avoit destiné celui de Picardie au Prince de Condé, pour appaiser son ressentiment & ses plaintes. Le Prince desiroit vivement cette grace, & y avoit même de justes prétentions. Son pere & le Roi de Navarre en avoient été successivement pourvûs; & l'Amiral s'en étoit démis en considération du Prince. Mais la mort de Henri II. survenue presque en même temps, empêcha l'effet de cette disposition, qu'on avoit déja rendue publique. François II. n'y eut aucun égard. A la persuasion des Guises, & par une injustice manifeste qu'il fit au Prince, il accorda cette place à Charles de Cossé Maréchal de Brissac, Capitaine d'une grande réputation & d'une haute valeur; mais qui s'étant élevé par la faveur des Princes Lorrains leur étoit étroitement attaché, & les servoit avec chaleur. On ne marqua pas plus d'attention pour François de Montmorenci fils aîné du Connétable. Il avoit épousé Diane fille naturelle de Henri II. en faveur de ce mariage, on lui avoit promis la charge de Grand-Maître de la maison du Roi, dont son pere étoit revêtu depuis long-temps. Dès les premiers jours du regne de François II. le duc de Guise la prit pour lui-même, afin d'ajouter ce nouvel éclat à ses autres dignités, & d'en dépouiller une maison qu'il vouloit abaisser. Ainsi le Duc & le Cardinal embrassoient avec ardeur toutes les occasions de déprimer leurs concurrens, & de s'aggrandir eux-mêmes. La Reine mere qui prévoyoit que cette ambition sans bornes & cette haine si violente ne pouvoient avoir que des suites funestes, auroit bien désiré qu'on agît avec plus de retenue, de ménagement & de dextérité; mais elle n'osoit dans ces commencemens s'opposer aux volontés, ni traverser les desseins de ceux dont le pouvoir étoit le principal appui de son autorité.

Les Bourbons s'en trouvent offensés.

Ce fut alors que les Bourbons exclus de toutes les parties du gouvernement, éloignés de la Cour, & sans espérance de porter leurs plaintes aux pieds du trône, commencerent à

(*a*) On ne connoît d'autre Loi sur cet article qu'un Edit de Henri II. à son avénement a la Couronne, portant qu'on ne pouvoit tenir qu'un office en la maison de France. *Bourgueville en ses antiquités de Caën.*

penser à la situation de leurs affaires ; & réfléchissant sur les démarches de leurs ennemis, qui non contens de leur grandeur actuelle, travailloient encore par toutes sortes de voies à la perpétuer, ils résolurent de ne plus demeurer spectateurs oisifs de leurs propres malheurs ; & de prévenir la ruine qui les menaçoit. Pour cet effet, Antoine Roi de Navarre, après avoir laissé en Béarn son fils encore enfant, sous la conduite de la Reine sa femme, comme dans un azile éloigné des dangers de l'incendie, qu'on voyoit prêt à s'allumer en France, se rendit à Vendôme avec le Prince de Condé déja de retour de son ambassade ; l'Amiral, Dandelot & le cardinal de Châtillon ses freres, Charles comte de la Rochefoucault, François Vidâme de Chartres, Antoine Prince de Portien tous parens ou amis communs, s'y joignirent avec plusieurs autres Seigneurs attachés depuis longtemps aux maisons de Montmorenci & de Bourbon. Le Connétable qui, renfermé en apparence dans les douceurs d'une vie privée, faisoit mouvoir secrétement tous les ressorts de cette entreprise, avoit envoyé à l'assemblée d'Ardres son ancien sécretaire de confiance, avec des instructions sur les affaires qu'on y agiteroit. On y mit en effet en délibération le parti qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente : tous convinrent d'un même but, mais les avis furent partagés quant aux moyens. Tous ressentoient également combien étoient atroces les affronts faits aux Princes du Sang à qui l'on avoit non-seulement enlevé la premiere place dans le gouvernement, mais encore arraché le petit nombre de dignités qui leur étoient restées. Ils voyoient évidemment que les Guises ne se proposoient rien moins que d'opprimer ces Princes & leurs Partisans. Tous sentoient la nécessité de prévenir un danger si pressant, sans attendre à la derniere extrémité. Mais on n'étoit pas également d'accord sur les moyens propres à le parer. Le Prince de Condé, le Vidâme de Chartres, Dandelot & d'autres d'un caractere plus emporté & plus hardi vouloient que, sans laisser aux Guises le temps d'augmenter leur crédit & leurs forces, on courût aux armes, comme au reméde le plus prompt & le plus efficace. « En vain, disoient-ils, attendrons-nous que le Roi de son

Ardres.

FRANÇOIS II. 1559.

» propre mouvement se détermine à nous rendre le rang qui » nous est dû. Ce Prince incapable de se décider par lui-même, ne sortira jamais de cette létargie où il est enseveli dès » l'enfance. Dominé par sa mere & par les Guises, il n'osera » jamais leur redemander le pouvoir qu'il leur a si aveuglément abandonné. Comment les justes plaintes des Princes » du Sang & des Seigneurs les plus affectionnés au bien de » l'Etat pourroient-elles parvenir jusqu'aux oreilles d'un Monarque qui, dans le service même de sa personne, est continuellement obsédé d'espions appostés par ses Ministres & » vendus à leur tyrannie? Quel fonds peut-on faire sur les résolutions d'un Prince à qui l'on ne présentera nos demandes que sous les couleurs les plus noires & sous les noms » odieux de révoltes, de conspirations & de complots? Quel » adoucissement, quelle ressource pourrions-nous nous en » promettre? Que la Reine mere & les Guises se démettent » d'eux-mêmes, en faveur de leurs ennemis & de leurs rivaux, d'une partie de ce pouvoir qui leur a coûté tant de » travaux & d'artifices? C'est une espérance encore plus chimérique que la premiere. On n'abandonne pas lâchement » une autorité qu'on a usurpée avec tant d'audace, & quiconque parvient à un pouvoir illégitime par des voies lentes & cachées, en jouit avec hauteur & le conserve à quelque prix que ce soit. La puissance & l'autorité des loix » peuvent en imposer à des particuliers ; mais elle céde à la » force, qui seule, décide des droits & des intérêts des Princes. Tant de réserve & de timidité de notre part, ne serviront qu'à augmenter la confiance & l'audace de nos ennemis. Commencer par nous plaindre, ce seroit sonner » l'allarme avant l'attaque, & avertir nos concurrens de se » tenir sur leurs gardes. La promptitude de l'exécution décide » seule du succès des grandes entreprises. La lenteur & l'irrésolution avilissent le courage, énervent les forces, & font » perdre l'occasion qui fuit si rapidement. Hâtons-nous donc » de prendre les armes & d'accabler nos ennemis, avant » qu'ils aient le temps de se reconnoître, & ne ruinons pas » nos espérances & nos desseins par de lâches précautions » & par des lenteurs.

Le Roi de Navarre, l'Amiral, le Prince de Portien & le Sécretaire du Connétable au nom de son Maître, rejettérent avec horreur un parti aussi extrême, & proposerent des remédes moins violens. « Quelques protestations que nous » fassions, répliquerent-ils, que nous ne prenons les armes » que pour délivrer le Roi de la tyrannie des étrangers, & » que nous n'en voulons point à son autorité, on interpré- » tera toujours mal notre conduite. Tous les bons François, » religieusement attachés à la personne de leurs Rois, ne » verront notre entreprise qu'avec indignation. Est-il per- » mis à des Sujets de violenter ou de contraindre leur Sou- » verain, sous quelque prétexte ou raison que ce puisse être? » D'ailleurs, les loix du Royaume nous autorisent-elles à » forcer notre Maître à nous confier quelque portion de son » autorité? Il a passé quatorze ans, & ne doit plus être en » tutelle. Ainsi nos prétentions n'étant fondées que sur la » bienséance & sur la simple équité, il vaut mieux les faire » valoir avec douceur & modération, que par une voie aussi » violente que celle des armes. En employant les moyens » que la prudence & l'adresse pourront nous suggerer, ne » désespérons pas de gagner l'esprit de la Reine mere. Dès » qu'elle pourra trouver ses sûretés dans notre parti, alors » nous verrons bientôt s'écrouler toute la puissance des » Guises, & nous nous ouvrirons une voie aussi facile » qu'honorable à l'exécution de nos desseins. Les Princes » Lorrains n'ont eu aucun obstacle à vaincre, peut-être en » voyant un orage si formidable s'élever, se détermineront- » ils à nous céder une part dans le gouvernement. Nous en » profiterons alors pour nous soustraire aux dangers qui nous » menacent, & aux outrages dont on nous accable. Dans » ce cas ne vaudroit-il pas mieux nous contenter de quel- » ques conditions raisonnables, que d'exposer tout à l'in- » constance de la fortune & au sort incertain des armes? » Avons-nous en France des forces à opposer à notre légi- » time Souverain? Quel secours pouvons-nous attendre des » puissances étrangeres, qui viennent de renouveller leurs » alliances avec le Roi? Ainsi à tous égards, prendre actuel- » lement les armes, ce seroit précipiter la maison de Bour-

FRANÇOIS II. 1559.

» bon dans les derniers malheurs, plutôt que de nous r'ouvrir une rentrée honorable dans le gouvernement. » Ce dernier ſentiment l'emporta, par l'autorité de ceux qui le ſoutenoient. Il fut arrêté que le Roi de Navarre, comme chef de ſa maiſon & premier Prince du Sang, ſe rendroit à la Cour, pour y faire goûter ſes raiſons au Roi, auprès duquel on ſe flattoit que tout accès ne lui ſeroit pas fermé ; qu'il s'efforceroit de raſſurer la Reine, de gagner ſon eſprit, & de conduire cette négociation avec tant de dextérité qu'il pût obtenir quelque part dans l'adminiſtration de l'Etat, pour lui-même ; & pour ſes freres & ſes partiſans les gouvernemens & les dignités dont on les avoit dépouillés, ou du moins quelques équivalens dont ils puſſent ſe contenter.

Le roi de Navarre chef de leur maiſon ſe rend pour ce ſujet à la Cour.

Mais dès l'ouverture de cette affaire, on prévit que le ſuccès n'en ſeroit pas heureux. Le Roi de Navarre intimidé par la difficulté de l'entrepriſe, n'agit qu'avec une moleſſe, des irréſolutions, & des égards dictés par cette douceur & cette modération qui formoient le fonds de ſon caractere. Les Guiſes au contraire, pleins de cette confiance qu'inſpire la proſpérité, ſe préparoient à repouſſer avec vigueur les coups qu'on voudroit leur porter. De concert avec la Reine ils ne ceſſoient de répéter au jeune Monarque que ſes prédéceſſeurs avoient toujours abbaiſſé les Princes du Sang, comme ennemis de la branche régnante, contre laquelle ils ne ceſſoient de remuer tantôt par des cabales ſecrettes, tantôt à force ouverte : que dans la circonſtance préſente le Roi de Navarre & le Prince de Condé, ſe voyant ſi près du trône, ſous un Roi d'une complexion foible, qui n'avoit point d'enfans, & dont les freres étoient en bas âge, ne cherchoient qu'à le priver de l'appui de ſa mere & de ſes plus proches parens, pour gouverner enſuite à leur gré, & le tenir ſous leur dépendance, ainſi que les Maires du Palais avoient autrefois tenu les Clovis, les Chilperics & d'autres Princes incapables de régner : que peut-être il n'y avoit point de crime qu'ils ne ſe permiſſent, juſqu'à employer le fer ou le poiſon, pour ſe frayer plus promptement un chemin au trône. Le Roi naturellement timide & défiant, prévenu par ces accuſations artificieuſes, & qu'on coloroit de quelque

air

air de vraisemblance, vit de mauvais œil le Roi de Navarre, & le reçut froidement. Dans les audiences qu'il lui accorda, toujours en présence du Duc & du Cardinal qui ne le quittoient pas un instant, il ne lui donna jamais que des réponses dures, alléguant qu'il étoit majeur; qu'il ne devoit compte de ses actions à personne; qu'il étoit satisfait des bons services de ceux qui gouvernoient sous lui. Il rejetta constamment toutes les requêtes & les demandes des Princes du Sang comme déplacées, déraisonnables & faites à mauvais dessein.

Les efforts du Roi de Navarre n'eurent pas plus de succès auprès de la Reine mere. Elle savoit qu'elle ne pouvoit compter sur l'attachement que les Princes du Sang lui témoigneroient, pendant quelque temps; que si-tôt qu'ils auroient obtenu ce qu'ils prétendoient, ils l'exclueroient du gouvernement, & la forceroient peut-être à quitter la Cour. Elle jugea d'ailleurs qu'il seroit de la derniere témérité d'abandonner le parti le plus puissant & le mieux affermi, pour s'attacher aux Princes du Sang qui n'avoient aucun appui certain. Elle résolut donc de s'en tenir à son premier plan. Cependant comme elle desiroit prévenir les horreurs d'une guerre civile, elle se proposa de ne pas ôter entiérement toute espérance aux Princes, mais d'user d'artifice & de dissimulation, pour détourner le Roi de Navarre, dont elle connoissoit la facilité, des desseins qu'il avoit formés, & d'attendre du temps & des conjonctures quelque expédient avantageux au bien de l'Etat. En conséquence elle le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, & l'amusa des plus belles espérances. Dans le cours des entretiens qu'ils eurent ensemble, elle lui fit entendre que l'esprit du Roi étoit facile à effaroucher; qu'il ne falloit point l'aigrir par des demandes & des plaintes hors de saison, mais attendre des occasions plus favorables & qui pouvoient naître d'un jour à l'autre; que le Roi, ayant passé quatorze ans, pouvoit gouverner par lui-même, & sans prendre les conseils de personne; que lorsqu'il trouveroit quelque occasion de marquer sa bienveillance aux Princes de Bourbon, il satisferoit à ce qu'exigeoient de lui les liens

du ſang, & prouveroit à toute la terre le cas & l'eſtime qu'il faiſoit de leur mérite & de leur fidélité : que de changer tout-à-coup, dans les commencemens d'un regne, l'ordre établi dans le gouvernement, ce ſeroit faire paſſer le Roi, dans l'eſprit de ſes ſujets, pour un Prince inconſtant, ſans prudence & ſans fermeté : que s'il venoit à vaquer quelqu'emploi digne d'eux, il auroit égard à la juſtice de leurs prétentions : qu'en ſon particulier elle s'offroit volontiers à ménager leurs intérêts auprès de ſon fils, pour l'engager à leur accorder, le plutôt qu'il ſeroit poſſible, la ſatisfaction qu'ils deſiroient : qu'il n'étoit pas décent que le Roi de Navarre, qui avoit toujours donné des preuves de ſa ſageſſe & de ſa modération, ſe laiſsât maintenant guider par des conſeils, & entraîner à des démarches téméraires qui ne convenoient ni à ſon âge, ni à ſon caractere ; mais qu'en attendant avec patience ce qui dépendoit uniquement de la bienveillance & de l'affection du Roi, il devoit apprendre aux autres à mériter, quand il en ſeroit temps, les graces & les bienfaits de ſa Majeſté. La Reine l'ayant pluſieurs fois ſondé par de pareils diſcours, & s'appercevant qu'il commençoit à chanceler, elle acheva de le gagner en lui diſant qu'on devoit inceſſamment envoyer en Eſpagne Elizabeth ſœur du Roi, & la faire accompagner par quelque Prince diſtingué par ſa réputation & par ſon rang ; qu'elle avoit jetté les yeux ſur lui, comme ſur l'homme le plus propre à ſoutenir l'honneur de la Nation, par l'éclat de ſes vertus, & de la Majeſté Royale dont il étoit décoré ; qu'outre la ſatisfaction qu'en auroit le Roi ſon fils, il y trouveroit lui-même un grand avantage pour ſes prétentions particulieres, par la facilité qu'il auroit de ſe concilier l'eſprit du Roi Catholique, & en même temps de traiter en perſonne de la reſtitution, ou de l'échange de la Navarre. Elle lui promit enfin d'employer tout ſon crédit & toute la puiſſance du Roi ſon fils, pour aſſurer le ſuccès de cette négociation.

Le Roi de Navarre, en démêlant les diſpoſitions de la Cour, avoit remarqué que tous ceux qu'employoit le gouvernement, contens de l'état préſent des choſes, s'embarraſſoient peu des prétentions des Princes du Sang, & que

ceux qui avoient intérêt de desirer sa grandeur & celle de son frere, ou intimidés par la puissance de leurs ennemis, ou déconcertés par son extrême lenteur, désespéroient également du succès de son entreprise. Il revint donc aisément à son premier dessein de recouvrer ses Etats, & jugea qu'il ne devoit pas laisser échapper une occasion si favorable de renouveller les négociations d'accommodement avec la couronne d'Espagne, & de quitter avec bienséance une Cour, où il ne pouvoit rester plus long-temps avec honneur. Il accepta volontiers la commission de conduire la jeune Reine en Espagne. La Reine mere continua de le combler des plus magnifiques espérances, & malgré le mécontentement des autres Princes de son parti, il pressa son départ avec tant d'ardeur, que ses propres ennemis n'en eussent pû desirer davantage. Il se laissa duper en Espagne avec la même facilité. La Reine mere avoit déja instruit Philippe II. de toute cette manœuvre. Ce Monarque qui ne desiroit pas moins qu'elle de voir abbaisser & exclure du gouvernement le Roi de Navarre si ardent à faire valoir ses prétentions sur quelque partie de ses Etats, avoit chargé le (*a*) duc d'Albe & les autres Grands qui devoient recevoir la Reine son épouse, de ne pas rejetter les propositions de ce Prince, mais de l'attirer & de l'amuser en les recevant sérieusement & s'offrant d'en faire leur rapport à sa Majesté Catholique & au Conseil d'Espagne, sans l'avis duquel on ne pouvoit terminer aucune affaire d'Etat. Dès que le Roi de Navarre fut arrivé sur les frontieres, & qu'il eut remis la reine Elizabeth aux Seigneurs Espagnols, il leur parla de ses intérêts, & se crut d'abord sûr de la réussite. Les Espagnols manierent la négociation avec une adresse qui ne servit qu'à nourrir ses espérances, en lui faisant entendre que l'effet ne pouvoit pas néanmoins être prompt. Ils l'engagerent même à envoyer des Ambassadeurs à (*b*) Madrid, en sorte qu'uniquement

(*a*) M. de Thou donne pour chefs à cette ambassade le duc de l'Infantado & le cardinal de Burgos son frere, de l'illustre maison de Mendoça, & ne fait nulle mention du duc d'Albe. Ce fut Alphonse de la Cueva duc d'Albuquerque qui, sous de fausses démonstrations d'amitié, se joua de la crédulité du roi de Navarre; comme le raconte cet Historien. *Liv. XXIV.*

(*b*) Le roi de Navarre séduit par les magnifiques promesses du duc d'Albuquer-

François II. 1559.

occupé de ſes premiers deſſeins, il ſe retira en Bearn, bien réſolu de ne plus ſe mêler des affaires de France, où les négociations lui paroiſſoient infructueuſes, & la voie des armes auſſi dangereuſe que peu honorable.

Il ſe retire en Bearn ſans avoir rien obtenu.

Le prince de Condé ſon frere forme le deſſein d'exclure du gouvernement la Reine mere & les Guiſes.

Le prince de Condé ſon frere avoit des vûes bien oppoſées & prenoit des réſolutions bien différentes. Sa fortune ne répondoit pas à ſon courage, ni à l'étendue de ſes deſirs. Excité par ſa médiocrité, par la haine qu'il portoit aux Guiſes, & ſans ceſſe aiguillonné par ſa belle-mere & par ſa femme, l'une ſœur & l'autre niéce du Connétable, toutes deux dévorées d'ambition, il déteſtoit ouvertement le gouvernement de la Reine mere & des Guiſes. Toutes ſes penſées & ſes démarches tendoient à une révolution. Il ſe figuroit que ſi la guerre s'allumoit par ſes intrigues & pour ſes intérêts, non-ſeulement il deviendroit chef d'un nombreux parti, mais encore qu'il ſe procureroit des richeſſes, des avantages & peut-être la ſouveraineté de pluſieurs villes & provinces du Royaume. Plein de ces hautes idées, il aſſembla de nouveau à la Ferté, terre de ſon appanage ſituée ſur les frontieres de la Champagne, les Princes de ſon ſang, & les principaux Seigneurs de ſon parti, & leur parla ainſi : « En » vain juſqu'à préſent avons-nous employé les voies de la » douceur & de la modération. Ce n'eſt déſormais que par » les plus puiſſans efforts que nous pouvons prévenir la » ruine de la maiſon Royale & de tous ceux qui n'ont pû » ſe réſoudre à ramper ſervilement ſous la tyrannie de la » Reine mere & des Guiſes. Il n'eſt plus temps de diſſimu- » ler des outrages que perſonne ne peut ignorer, & que » nous n'avons eſſuyé qu'avec trop de patience. On nous » bannit de la Cour, on nous enleve le gouvernement de » Picardie & la charge de Grand-Maître. Les finances, les » charges, & les dignités ſont en proie à des étrangers & à

La Ferté.

que, dépêcha en Eſpagne Jean-Claude Levi ſieur d'Odaux, Gentilhomme d'une illuſtre naiſſance, avec des lettres par leſquelles il prioit Philippe II. de lui permettre & à la Reine ſon épouſe de ſe rendre à la Cour, pour terminer à l'amiable leurs différends ſur la Navarre. Le roi d'Eſpagne informé que cette démarche ſe faiſoit ſans la participation de la France, renvoya d'Odaux avec une réponſe trèsſéche & des lettres de pur compliment pour le roi de Navarre. *De Thou*, *ibid.*

» des inconnus, qui tiennent le Roi comme en captivité. » La vérité ne peut parvenir jusqu'au trône. On opprime les » gens de bien pour élever des traîtres qui s'engraissent du » sang des Peuples & des trésors de l'Etat. C'est sur la vio- » lence qu'est fondée la tyrannie de ces étrangers, qui per- » sécutent avec tant d'acharnement le sang royal. Employons » aussi la violence pour l'abbattre. Ce ne sera pas la pre- » miere fois que les Princes du sang auront pris les armes, » pour soutenir leurs droits. Pierre duc de Bretagne, Ro- » bert comte de Dreux, & plusieurs autres Seigneurs ne » s'opposerent-ils pas, pendant la minorité de S. Louis, à » la reine Blanche sa mere qui s'étoit emparée du gouver- » nement? Philippe comte de Valois n'employa-t-il pas tou- » tes ses forces, pour exclure de la Régence ceux qui pré- » tendoient l'usurper? Sous Charles VIII. Louis duc d'Or- » léans ne prit-il pas les armes pour se faire élire Régent » au lieu (a) d'Anne duchesse de Bourbon, qui, en qualité » de sœur aînée du jeune Roi, avoit pris en main les rênes » de l'Etat? Imitons nos sages ancêtres, suivons des exem- » ples si frappans; nous nous trouvons dans le même cas; » c'est donc à nous d'employer les mêmes voies pour sau- » ver l'Etat. Que la volonté apparente du Roi ne nous » arrête point. Ce Prince enseveli dans un sommeil léthar- » gique, & dans son imbécillité, ne sent pas l'esclavage dé- » plorable où on l'a réduit. Il attend des Princes du Sang » le secours qu'attendent d'un médecin éclairé les malades » qui ne sentent point leurs maux, ou qui n'en connoissent » pas le danger. Les devoirs de notre naissance & le vœu » unanime de la Nation nous autorisent à briser les fers » dont ce Prince est chargé, & à remédier au mal avant qu'il » soit arrivé à son dernier période. Il faut sans différer pren- » dre une résolution vigoureuse. Hâtons-nous de prévenir » nos ennemis, si nous voulons surmonter mille obstacles

(a) Anne de France, fille aînée de Louis XI. & mariée à Pierre de Bourbon seigneur de Beaujeu, est appellée par tous nos Historiens *la Dame de Beaujeu* & jamais *la Duchesse* de Bourbon. Le duché & le titre appartenoient à Jean de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, & nommé Connétable sous Charles VIII. le 23. Octobre 1483.

» qui nous arrêteront, si nous perdons le temps à délibérer, » & qu'une prompte exécution peut seule faire évanouir. La » lenteur & la timidité ne feroient qu'aggraver de plus en » plus sur nos têtes le joug d'un esclavage aussi honteux que » funeste. Pourrions-nous encore balancer, quand notre re- » pos, notre honneur, notre vie n'ont plus de ressource que » dans la valeur de nos bras ? »

On lui conseille de s'appuyer des Huguenots.

Ce discours prononcé d'un ton militaire avoit ébranlé les esprits déja disposés à prendre les armes & par attachement pour sa maison & par leurs propres intérêts. Mais l'Amiral qui pesoit plus mûrement toutes les suites d'une pareille entreprise, osa seul combattre le sentiment du Prince, en conseillant d'employer à l'exécution de son dessein une voie plus propre à en assurer le succès. « Ce seroit, leur disoit-il, » une résolution trop désespérée que d'exposer si ouverte- » ment au hazard d'une guerre la fortune de la maison de » Bourbon & d'un si grand nombre de personnes alliées à » leur sang ou attachées à leurs intérêts. Nous ne sommes » appuyés d'aucunes forces, d'aucunes alliances au-dehors ; » nous sommes sans places fortes, sans troupes, sans argent. » Dans l'impossibilité d'agir à force ouverte, substituons » l'artifice à la force ; essayons, sans nous découvrir, d'em- » ployer d'autres bras, pour exécuter ce que nous ne pou- » vons entreprendre actuellement nous-mêmes. Le Royaume » est rempli d'une multitude de personnes qui ont embrassé » la Doctrine nouvellement introduite par Calvin. La sévé- » rité des recherches faites contre eux, & la rigueur des » supplices les réduisent au désespoir, au desir & à la nécessité » de braver tous les dangers pour se dérober à un sort si » affreux. Ils savent tous que le duc de Guise & sur-tout le » cardinal de Lorraine sont les principaux auteurs de la » persécution, que ce dernier poursuit ardemment leur des- » truction auprès des Parlemens & dans les Conseils du » Roi, & ne cesse de se déchaîner contre leur doctrine, » soit dans ses harangues, soit dans ses conversations parti- » culieres. Si l'audace de cette multitude n'éclate pas, c'est » uniquement faute d'un chef propre à la guider & capable » de l'échauffer par son exemple. Pour peu qu'on l'ébranle,

François II. 1559.

» elle affrontera aveuglément les plus grands périls, dans » l'espérance de se délivrer des malheurs qui la menacent. » Profitons donc de cette ressource ; encourageons cette » multitude toute disposée à remuer ; donnons une forme » à ses desseins ; armons sa haine contre les Guises ; mettons-» là en état de les attaquer en bon ordre & avec avantage. » Nos desseins s'exécuteront par cette voie, sans nous com-» promettre, sans que nous paroissions même y avoir part. » En augmentant nos forces de toutes celles des Calvinistes, » nous nous appuyerons de la protection des Princes Pro-» testans d'Allemagne, & d'Elizabeth Reine d'Angleterre » qui favorisent ouvertement la nouvelle Religion. Notre » cause en deviendra meilleure & le prétexte plus plausi-» ble. Nous rejetterons sur les Protestans la hardiesse de leur » entreprise, & nous persuaderons à toute la terre que ce » n'est ni l'intérêt, ni l'ambition, mais uniquement les diffé-» rends de Religion qui nous mettent les armes à la main. »

L'éloquence & l'autorité de l'Amiral persuadérent aisément aux autres d'embrasser ce parti, qui par lui-même sembloit le plus avantageux, eu égard aux circonstances. Il y avoit dans l'assemblée plusieurs Seigneurs secrétement attachés au Calvinisme. On s'en tint donc d'une commune voix à cet avis, qui en donnant des espérances aussi prochaines & mieux fondées, empêchoit qu'on ne prît brusquement les armes, & déroboit pour quelque temps la vûe des dangers auxquels les hommes les plus déterminés ne s'exposent qu'à la derniere extrémité. Ce fatal (*a*) projet fut la source de tous les malheurs & des calamités inouïes qui déchirerent si long-temps le Royaume. Il entraîna la perte de son auteur même & de tous ceux à qui leurs passions particulieres ou leurs intérêts présens le firent adopter.

(*a*) Les démarches que l'Amiral fit ensuite à l'assemblée de Fontainebleau en faveur des Calvinistes donnent quelque vraisemblance au conseil que Davila lui fait proposer ici. Cependant plusieurs de nos Historiens & entre autres M. le Président Henault assurent que les conjurés d'Amboise, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'Amiral pour le Roi, se cacherent de lui, & qu'il ne sut rien de la conjuration. Est-il probable qu'il eût absolument ignoré des menées dont il auroit donné la premiere ouverture ?

Amboise

FRANÇOIS II. 1559.

Idée de leur doctrine & ses commencemens.

Pour donner au Lecteur quelqu'idée du Calvinisme qui servit de voile à tant de factions & de combats pendant les guerres civiles de France ; il ne sera pas inutile de rapporter l'origine & les progrès de cette hérésie. Ce récit répandra plus de lumieres sur les événemens que nous avons à décrire, & nous dispensera de répéter des notions nécessaires à l'intelligence des faits qui suivront. Après que Martin Luther eut introduit en Allemagne la liberté de penser sur les matieres de Religion & levé l'étendart du schisme ; Jean Calvin natif de Noyon en Picardie, homme d'un génie vaste, mais inquiet, d'une éloquence singuliere & d'une érudition variée, s'éloigna de la créance que nos peres avoient suivis depuis tant de siécles. Il proposa dans les Livres qu'il mit au jour, & dans les discours qu'il fit dans plusieurs villes de France, cent vingt-huit articles opposés à la Foi de l'Eglise Catholique-Romaine. Les François naturellement curieux & avides de nouveautés lurent d'abord ces écrits, plutôt par forme d'amusement que par goût, & coururent en foule à ses sermons. Mais, comme il arrive souvent qu'on s'attache enfin avec passion à ce qui n'avoit d'abord paru qu'un amusement, ces opinions répandues dans l'Eglise, firent insensiblement tant de progrès, qu'elles furent embrassées avec ardeur & soutenues avec opiniâtreté par un grand nombre de personnes de toutes conditions. Calvin, qu'on n'avoit d'abord regardé que comme un homme sans conséquence & comme un turbulent, se vit tout-à-coup respecté de beaucoup de gens auprès desquels il passoit pour un interpréte admirable des Ecritures, & pour un oracle infaillible en matiere de Religion. L'asile ou le centre de cette nouvelle Secte étoit Geneve, ville située sur le Lac anciennement appellé *Lemanus* aux frontieres de la Savoie. Elle avoit secoué le joug de l'obéissance qu'elle devoit à son Evêque & au duc de Savoie ses légitimes Souverains, pour s'ériger en République sous le titre de Ville libre ; & la liberté de conscience avoit servi de prétexte à sa révolte.

De-là sortoient continuellement des Livres imprimés & des hommes distingués par leur esprit & par leur éloquence, qui

François II. 1559.

qui se répandant dans les provinces voisines, y jettoient en secret les semences de leur doctrine. Presque toutes les villes & les provinces de France en furent infectées; mais si secrétement, qu'on n'en découvroit que de foibles traces & de légeres conjectures. Elle commença à s'introduire dans le Royaume sous François I. malgré les résolutions vigoureuses que ce Prince prit de temps en temps pour l'étouffer. Les guerres qui l'occuperent continuellement lui laisserent tolérer, ou ne lui permirent pas de connoître tous les progrès d'une nouveauté qui inspira d'abord plus de haine & de mépris que de crainte & d'inquiétude. Henri II. très-attaché à la foi Catholique, & persuadé que des troubles de Religion entretenus dans le cœur des Peuples résulteroit infailliblement & par une suite nécessaire le désordre de l'Etat, employa tous ses efforts pour extirper cette hérésie tandis qu'elle étoit encore foible & naissante. Il ordonna avec une sévérité inexorable qu'on punît de mort tous ceux qui seroient convaincus de calvinisme, & quoique dans chaque (*a*) Parlement, plusieurs Magistrats, soit attachés à la nouvelle doctrine, soit ennemis du sang, s'efforçassent de sauver ceux qu'on pouvoit garantir de la rigueur des supplices; la vigilance & la fermeté du Roi excité par les conseils du Cardinal de Lorraine y avoit mis si bon ordre, qu'à force de répandre du sang on auroit purgé la France de ce venin, si les événemens qui survinrent n'eussent arrêté le cours de cette résolution. La mort imprévûe de Henri II. que les Calvinistes regarderent comme (*b*) un miracle, operé en leur faveur, fit qu'on se relâcha de cette sévérité dans les commencemens du regne de François II. Le mal empira par l'interruption du reméde & fit des progrès cachés, mais d'autant plus rapides, que les préservatifs qu'on y opposoit

(*a*) Dans celui de Paris les conseillers Fumée, de Foix, de la Porte, Dufaur & Dubourg opinerent en faveur des Novateurs en présence de Henri II. Le 10 de Juin 1559. les deux derniers furent arrêtés & mis à la Bastille. Dubourg fut condamné à être pendu & brûlé, & fut exécuté le 23 Décembre 1559. *Voyez le détail de son procès dans les Mém. de Condé, tom. 1. depuis la page* 217. *jusqu'à la page* 304.

(*b*) Voyez le discours de la mort du roi Henri II. dans les Mémoires de Condé. *Edit de Londres* in-4°. *tom.* 1. *pag.* 213.

FRANÇOIS II. 1559.

étoient plus foibles & plus lents. Le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine dépoſitaires de l'autorité du jeune Monarque, perſiſtoient à la vérité dans la réſolution de punir ſéverement les Sectaires ; mais ils ne trouvoient ni dans les Parlemens ni dans les autres Magiſtrats la même promptitude à exécuter les ordres du Roi. Les uns arrêtés par la conſidération du nombre & de la qualité des perſonnes qui profeſſoient la nouvelle Religion qu'on appelloit *Réformée*, ne pouvoient prendre ſur eux de verſer le ſang de leurs concitoyens & quelquefois de leurs parens, & les déroboient à la rigueur des pourſuites & des recherches. Les autres peu ſatisfaits du gouvernement des Guiſes, n'auroient pas été fâchés de leur diſgrace ni de voir les choſes dans une confuſion propre à procurer à tout le monde la liberté de conſcience. Théodore de Beze, diſciple de Calvin, célébre par ſon éloquence & par ſon érudition, avoit déja gagné pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe & de la premiere nobleſſe du Royaume, & ce n'étoit plus dans des écuries ni dans des caves que les Calviniſtes tenoient leurs aſſemblées & faiſoient leur prêche, comme ſous le regne de Henri II. mais dans les maiſons des Gentilhommes & dans les palais des Grands. Le Peuple les appelloit *Huguenots*, parce qu'à Tours (*a*) où leurs opinions commençoient à ſe répandre, ils s'aſſembloient dans des ſouterains proche la porte d'*Hugon*, comme en Flandres on les nomma gueux parce qu'ils

(*a*) Cette étymologie n'eſt gueres plus fondée que beaucoup d'autres. L'autorité même de M. de Thou & de la Planche n'appuye pas ſuffiſamment l'opinion de Davila ſur l'origine de ce nom. Mézerai en donne une qui paroît plus naturelle. « Je crois, dit-il, avoir quelques preuves que ce nom eſt venu du mot ſuiſſe *Eidgnoſſen*, qui ſignifie *Ligue*; mais qui a été corrompu par ceux de Geneve, & que de-là il a été apporté en France par les Religionnaires mêmes qui voyoient qu'on les appelloit *Eidgnos*; » c'eſt-à-dire *confédérés*. Probablement nos François adoucirent encore ce mot & en firent celui de Huguenots. *Méz. Abrég. chronolog. tom. VIII. pag.* 195. Cette étymologie ſe trouve confirmée par ces mots de la réponſe des Triumvirs a la déclaration du prince de Condé en 1562. « Il n'eſt poſſible qu'étant nourris en l'*Aignoſſen* de Geneve, y ayant promis fidélité, maintenant ils ſe veulent remettre à l'obéiſſance politique de l'Etat & de la Couronne, ſinon qu'ils fuſſent parjures. » *Mém. de Condé, tom. III. pag.* 249. Et plus bas : « La conjuration faicte derniérement à Orléans, baptiſée aſſociation en François, & en Genevois, *Aignoſſen*, a trop découvert le faict. « *pag.* 250. Les Calviniſtes ſont nommés dans le même écrit *Aygnos*.

François II. 1559.

s'étoient déguisés en (*b*) mendians. D'autres donnent à ce nom des étimologies ridicules & fabuleuses. Quelle que soit la véritable, il est certain que les Huguenots n'avoient point encore de chef déclaré & n'étoient appuyés du secours d'aucun Prince. L'Amiral & plusieurs autres Seigneurs avoient à la vérité embrassé la nouvelle doctrine ; mais les Calvinistes retenus par la crainte des supplices ne tenoient encore leurs assemblées qu'en secret, & les grands n'osoient pas se déclarer ouvertement pour eux.

François II. 1560.

Les Bourbons, trouvant la France dans un état si favorable à leurs intérêts présens, embrasserent avidement la proposition de l'Amiral & l'avis qu'il leur donnoit de profiter de ce prétexte & des conjonctures pour l'exécution de leurs desseins, & ils députerent Dandelot & le Vidâme de Chartres pour négocier cette affaire avec les Calvinistes. Dandelot, quoique violent, avoit beaucoup d'expérience dans la guerre ; son caractere fougueux & turbulent qui l'engageoit dans toutes les intrigues & les séditions, lui avoit attiré plusieurs fois l'indignation des derniers Rois, & sans la protection du Connétable & la faveur de son frere, il auroit perdu la réputation & la vie. Disgracié par ces raisons & d'autres semblables, il s'étoit depuis long-tems jetté dans le parti des Huguenots, jusqu'à prêter main-forte à ceux qui s'assembloient secrétement pour tenir le Prêche. Le Vidâme de Chartres étoit d'un caractere semblable, plus téméraire encore & plus emporté ; mais il n'égaloit pas Dandelot en valeur. Ses grandes richesses qu'il consumoit dans la débauche avoient rendu sa maison l'asile & le réfuge de tous ceux dont la fortune étoit ruinée. Il avoit embrassé publiquement le Calvinisme, plutôt par caprice que par conviction. Ces deux agens habi-

(*a*) Les Ecrivains les plus sensés, qui ont parlé des troubles de Flandres, disent que les Seigneurs de ce pays ayant présenté une requête à la duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-bas au nom de Philippe II. & que pour se donner au-dehors quelque marque d'union plus étroite, s'étant tous fait habiller d'une étoffe grise & de très-bas prix, le comte de Barlemont, soit par mépris pour cet équipage, soit pour rassurer la Gouvernante, lui dit : *Que craignez-vous, Madame, ce n'est qu'un tas de Gueux.* Les Confédérés prirent eux-mêmes ce mot pour le nom de leur faction, & affecterent de porter sur leurs habits la figure d'une écuelle de bois avec ces mots : *Fidéles au Roi jusqu'à la besace.* Est-ce-là se travestir en méndians?

les à susciter des troubles, instruits des lieux où les Huguenots avoient coutume de s'assembler, trouverent aisément sans se découvrir, quantité de personnes disposées à communiquer aux autres le projet qu'on trâmoit, & à faire les préparatifs nécessaires à l'exécution. Les Calvinistes sans cesse agités par la frayeur des dangers & des supplices, & qui pour s'en préserver auroient volontiers boulversé toute la terre, les servirent avec tant de promptitude & de concert, qu'en peu de temps ils mirent la chose en train de réussir.

Après s'être suffisamment assuré de leurs dispositions, Dandelot & le Vidâme de Chartres formerent ainsi le plan de leurs opérations. Ils résolurent d'abord qu'on rassembleroit un grand nombre de ceux qui professoient la religion réformée, & qu'avant tout, on les chargeroit de se présenter à la Cour sans armes, pour demander au Roi la liberté de conscience, l'exercice public de la Religion, & la permission d'avoir des temples à cet effet; que si leur requête étoit rejettée durement & avec hauteur, comme il étoit indubitable, on feroit marcher immédiatement sur leurs pas des gens de guerre rassemblés secrétement de toutes les Provinces; que ceux-ci paroîtroient tout-à-coup sous différens chefs qu'on leur nommeroit, comme si la premiere multitude indignée du refus qu'elle venoit d'essuyer & transportée de fureur, eût couru aux armes de son propre mouvement; que trouvant le Roi au dépourvû & la Cour sans défenses, ils massacreroient le duc de Guise & le cardinal de Lorraine avec toutes leurs créatures, & qu'ensuite ils obligeroient François II. à déclarer Régent & Lieutenant Général du Royaume le Prince de Condé, qui leur accorderoit la cessation des supplices & la liberté de conscience. On a cru dans le temps, & même publié, que les chefs de la conjuration avoient donné des ordres sécrets, si tout réussissoit au gré de leurs desirs, de passer au fil de l'épée la Reine mere, le Roi lui-même, & ses freres, pour faire tomber par cette voie la Couronne aux Princes de Bourbon. Mais aucun des complices n'ayant avoué cet horrible dessein ni dans les tortures, ni de leur propre mouvement, tous au contraire l'ayant nié formellement, je ne puis me résoudre à

le donner pour certain. On fait assez que la renommée, aidée par les vaines frayeurs du Peuple & par la malignité des Grands, se plaît à grossir les objets à l'infini.

Le plan de l'exécution étant ainsi concerté entre les conjurés, il partagerent les Provinces & les emplois aux principaux d'entre les Calvinistes, afin d'exécuter leur projet avec le plus d'ordre & de secret qu'il seroit possible. Godefroi de la Barre (*a*) sieur de la Renaudie prit le principal rôle & se mit à la tête de l'entreprise. C'étoit un homme célébre par ses voyages & ses avantures. Son esprit & sa hardiesse lui avoient acquis beaucoup de crédit parmi les Huguenots. Il ne manquoit ni de courage pour entreprendre, ni de vivacité pour exécuter. Le dérangement de sa fortune le réduisoit à l'alternative de se procurer un meilleur sort par quelque crime, ou de terminer ses malheurs par une prompte mort. Issu d'une des meilleures noblesses de Périgord, il avoit été banni pour un crime de faux dont il fut convaincu dans un (*b*) procès. Depuis il avoit erré long-tems dans différens pays; il s'étoit ensuite réfugié à Genêve, où par sa souplesse il avoit acquis quelque considération. Il avoit enfin trouvé le moyen de revenir dans sa (*c*) patrie; après avoir consumé le reste de son patrimoine avec des factieux, il se voyoit réduit à subsister par les mêmes intrigues qui l'avoient ruiné & deshonoré. Tels étoient la naissance & le caractere du principal chef de la conjuration, qui eut bien-tôt un grand nombre d'associés, les uns excités par un faux zéle de religion, les autres par l'attrait de la nouveauté, d'autres en-

La Renaudie se fait chef de la conspiration.

(*a*) Mézerai le nomme Jean de Barry seigneur de la Renaudie, & M. de Thou l'appelle Barri de la Renaudie, dit la Forêt. Dans l'histoire de l'Etat de la France sous François II. il est nommé Godefroi de Barry seigneur de la Renaudie, se faisant nommer la Forêt. *pag.* 129.

(*b*) La Renaudie avoit soutenu ce procès au sujet d'un bénéfice de son oncle dans l'Angoumois, contre Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. Il l'avoit enfin perdu, & comme on l'accusa d'avoir produit quelques titres faux dans le cours du procès, ainsi qu'il arrive souvent dans ces sortes d'affaires, il avoit été condamné à une grosse amende & banni pour un temps. *De Thou*, *Liv. XXIV.*

(*c*) « Depuis ayant obtenu Lettres de » revision pour faire apparoir du tort à » lui fait, & mêmes étant par icelles ré- » tabli en ses biens & honneurs, étoit » lors retourné en France, pour pourvoir » à l'entérinement de ses Lettres & au reste » de ses affaires ». *Hist. de l'Etat de France sous François II. pag.* 129.

François II. 1560.

fin ſimplement par cette inquiétude naturelle qui ne permet pas aux François de languir dans l'oiſiveté.

Les Calviniſtes ſe déterminent à le ſuivre.

La Renaudie confia aux principaux d'entre eux le ſoin de raſſembler leurs partiſans & de les conduire au rendez-vous qu'il leur aſſigna. L'intelligence avec laquelle il leur diſtribua les Provinces, mit dans ce déſordre une ſorte de régle ſuivant laquelle les membres, quoiqu'agiſſant ſéparément, devoient néanmoins tous au lieu & au temps marqué, concourir à la même opération que leur chef. Le Baron de Caſtelnau eut le département de la Gaſcogne; le Capitaine Mazeres celui du Béarn; Dumeſnil le Limouſin, Mirebeau la Saintonge; Coqueville la Picardie; Mouvans la Provence; Maligni la Brie & la Champagne; Sainte-Marie la Normandie, & Montejean la Bretagne. C'étoient tous gens auſſi fameux par leur audace, que diſtingués par leur nobleſſe, & qu'on avoit toujours regardé dans leurs villes & dans leurs cantons, comme autant de chefs de Parti. Ces factieux après s'être raſſemblés à Nantes ville de Bretagne, les uns ſous le prétexte d'un procès, les autres ſous celui d'un mariage, ſe rendirent avec la plus grande diligence aux poſtes qui leur étoient aſſignés. Ils y gagnerent en peu de jours & avec un ſecret admirable une infinité de perſonnes de toutes conditions prêtes à ſacrifier leur vie pour une entrepriſe qu'elles ne prenoient pas la peine d'approfondir; c'étoit aſſez que leurs Prédicans (*a*) les aſſuraſſent qu'elle tendoit à l'avantage & au repos de l'Etat.

Condé

Cependant le Prince de Condé qui allumoit en ſecret cet incendie s'avançoit à petites journées pour ſe rendre à la Cour. Il vouloit être témoin de l'événement & prendre promptement, ſuivant les circonſtances, le parti qui lui paroîtroit le plus avantageux. L'Amiral toujours circonſpect, feignit de demeurer neutre pour ſervir plus puiſſamment ſon

(*a*) On avoit pris la précaution de conſulter les Théologiens les plus célébres parmi les Proteſtans & pluſieurs Juriſconſultes fameux de la même ſecte, qui répondirent tous conformément à leurs préjugés & aux deſirs des Conjurés. Ces autorités éblouirent les ſimples, & l'éloquence captieuſe de leurs Miniſtres acheva de les déterminer à prendre les armes contre leur Souverain, en proteſtant qu'ils n'en vouloient qu'aux Guiſes. *Voyez l'Hiſt. des Variat. par M. Boſſuet, Liv. X.*

parti. Il s'étoit retiré dans sa terre de Châtillon (*a*) sous prétexte d'y goûter les douceurs d'une vie privée, sans se mêler des affaires publiques ni du gouvernement ; mais dans le fonds, c'étoit autant pour aider la conjuration (*b*) de ses conseils & de ses lumieres, que pour éviter les revers qui pouvoient faire échouer une entreprise qu'il jugeoit dangereuse & même téméraire. Les Conjurés qui n'étoient point agités de semblables inquiétudes, mais pleins des plus flatteuses espérances s'étoient mis sécretement en route portant des armes cachées sous leurs habits. Ils marchoient séparément par divers chemins & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leurs chefs, s'avançoient de toutes parts vers Blois où la Cour étoit alors. Cette ville étoit toute ouverte & sans fortifications, & les conjurés devoient se réunir aux environs le 15. de Mars, jour destiné plus d'une fois à l'exécution des grandes entreprises.

Leur dessein est découvert.

Mais quelle que fût la diligence & le secret de leurs démarches, elles ne purent échapper à la pénétration de la Reine mere & des Guises. Les grosses pensions qu'ils faisoient & leur crédit, leur avoient attaché tant de créatures dans les différentes provinces du Royaume, qu'ils furent ponctuellement informés de tous les mouvemens des conjurés. Il étoit d'ailleurs impossible que la marche d'une multitude si nombreuse pût demeurer ignorée, tandis que les conspirations dont le secret est concentré entre un petit nombre de personnes d'une discrétion & d'une fidélité à toute épreuve, sont presque toujours découvertes avant l'éxécution. Quelques-uns prétendent que la Renaudie en révéla toutes les particularités à Pierre Avenelles Avocat au Parlement de Paris dont il se croyoit sûr, parce qu'il étoit Cal-

(*a*) Sur le premier avis de la conjuration, les Guises qui craignoient que l'Amiral n'y trempât, l'engagerent a venir à Amboise, & il s'y rendit avec d'Andelot & le cardinal de Châtillon ses freres. *De Thou, Liv. XXIV.* Le même fait est attesté par la Planche. *pag.* 161.

(*b*) L'Amiral, comme nous l'avons déja insinué, étoit alors bien éloigné de ces sentimens. On ne lui avoit pas même parlé de l'entreprise ; « parce qu'on le tenoit, dit Brantome, pour un seigneur » de probité, homme de bien, aimant » l'honneur, & pour ce eut bien renvoyé » les conjurateurs rabrouez & revelé le » tout, voire aidé à leur courir sus », *Brant. vie de l'Amiral de Châtillon.*

FRANÇOIS II. 1560.

vinifte, & que ce dernier effrayé de la témérité de l'entreprife, ou ébloui par les récompenfes qu'il fe promettoit de la trahifon, en parla confufément au Sécretaire du Duc de Guife (*a*). Ce Sécretaire lui confeilla de fe rendre à la Cour & d'y détailler à la Reine mere toutes les circonftances du complot. Mais foit qu'Avenelles eût dévoilé le fecret, foit que les efpions entretenus par le Miniftere, dans les maifons même des principaux conjurés, l'en euffent informé, foit enfin que l'avis en fût venu d'Allemagne, comme quelques-uns l'ont dit, dès que la Reine mere & les Guifes en eurent connoiffance, ils délibererent fur les moyens de diffiper ou d'affoiblir une confpiration fi redoutable.

Cardinal de Lorraine.

Le cardinal de Lorraine peu fait au bruit des armes & inclinant pour le parti le plus sûr, vouloit qu'on raffemblât la nobleffe des Provinces les plus proches, qu'on tirât des villes voifines toutes les garnifons pour en former un corps de troupes, & qu'en même temps on envoyât ordre à tous les Commandans & à tous les Gouverneurs de fe mettre en campagne & de faire main-baffe fur tous les gens armés qu'ils rencontreroient. Il préfumoit que les conjurés fe voyant découverts, inftruits d'ailleurs des mefures qu'on prenoit contre eux, & que la renommée ne manqueroit pas de groffir, fe diffiperoient d'eux-mêmes fans s'expofer aux derniers hazards. Le duc de Guife plus (*a*) familiarifé avec les dangers, & méprifant la fougue d'une multitude indifciplinée & fans ordre, regardoit l'avis du Cardinal, comme plus propre à pallier

(*a*) Avenelles alla d'abord trouver l'Allemand Vouzai, Maître des Requêtes, un des confidens du cardinal de Lorraine, & lui découvrit toute la conjuration en préfence de Millet, fecrétaire du duc de Guife. Milet conduifit enfuite Avenelles à la Cour. *De Thou*, *Liv. XXIV.*

Les Guifes lui firent donner à Amboife quatre cens écus de récompenfe. Il fe retira enfuite en Lorraine où le Duc le pourvut d'une charge de Judicature dans une ville de fes Etats. Beze, la Planche & les autres Ecrivains Proteftans ont qualifié la dépofition d'Avenelles, *de très-lâche trahifon & defloyauté.*

(*b*) Malgré la fecurité que Davila prête ici au duc de Guife, il eft certain qu'il envoya des officiers dans toutes les provinces pour lever des troupes, & pour exhorter les Gentilshommes à prendre les armes pour le Roi. On écrivit de plus aux Gouverneurs des villes & des provinces pour leur ordonner d'arrêter tous les gens armés, cavaliers ou fantaffins qu'on verroit prendre le chemin d'Amboife. Le fentiment du cardinal de Lorraine prévalut donc, du moins quant aux précautions. *Voyez M. de Thou*, *Liv. XXIV.*

lier le mal, qu'à le guérir ; ajoûtant, que puisqu'il étoit si pernicieux & se glissoit jusques dans le cœur du Royaume, il étoit inutile de le ménager & de lui donner le temps d'éclater avec plus de ravage & de violence. Il jugeoit donc plus à propos de dissimuler & d'affecter qu'on ignoroit cette entreprise pour attirer les conjurés & leur donner le temps de se découvrir eux-mêmes ; qu'alors leur défaite & leur châtiment délivreroient la France d'une contagion funeste, qui se manifestant par des simptômes si terribles, demandoit des remédes violens & non de simples lénitifs. Il ajoûtoit qu'en ne punissant séparément qu'une partie des conjurés, on fourniroit matiere aux mal-intentionés de calomnier les auteurs de cette sévérité ; que les Peuples peu accoutumés à de pareils soulevemens, regarderoient celui-ci comme une chimere & comme une fable imaginée par le Ministere pour écraser ses ennemis, & affermir sa puissance & son autorité ; au lieu qu'en accablant tous les conjurés ensemble & sur le point même de l'exécution, on dissiperoit les fausses imputations, & l'on justifieroit aux yeux de toute la terre la droiture & la sincérité des intentions de ceux qui étoient à la tête des affaires.

La Reine mere touchée de ces raisons se rendit au sentiment du Duc de Guise. On ne fit aucun préparatif extraordinaire qui pût faire soupçonner que la conjuration étoit éventée. On se contenta de transférer le Roi & toute la Cour à Amboise, qui n'est éloigné de Blois que de dix lieues. Ce Château situé sur la Loire & au milieu des bois qui le fortifient naturellement leur parut un asile plus sûr. On dépaysoit par-là les conjurés, qui se flattoient de surprendre la Cour dans un lieu plus découvert & plus voisin. Il étoit facile de mettre en sûreté dans le château d'Amboise la personne du Roi & des deux Reines ; enfin on pouvoit défendre plus aisément avec le petit nombre de troupes qu'on pourroit rassembler aux environs, l'entrée du Bourg qui étoit de difficile accès.

Le Roi choisit pour son Lieutenant-général le Duc de Guise.

Le jour approchoit où les conjurés devoient paroître. Les Guises résolurent de profiter d'une conjoncture si avantageuse pour cimenter de plus en plus & accroître leur puis-

FRANÇOIS II. 1560.

Amboise.

ſance & la porter au comble, en faiſant ſervir à leur propre élévation la chûte de leurs ennemis, comme on convertit quelquefois en reméde les poiſons mêmes. Ils entrerent chez le Roi, ſans en prévenir la Reine, & affectant avec effroi d'exagérer les choſes, ils lui déclarerent tout ce qu'on trâmoit contre le Gouvernement, contre ſes plus fideles Sujets & même contre ſa perſonne. Ils lui remontrerent que le péril ne pouvoit être plus preſſant, que les conjurés étoient déja aux portes d'Amboiſe avec des forces beaucoup plus formidables & plus nombreuſes qu'on ne l'avoit cru d'abord : enfin ils lui demanderent des ordres, dont la promptitude & la vigueur fuſſent proportionnées à la grandeur & à la proximité du danger. Le Roi naturellement timide & foible, & dans ce moment vivement frappé de la grandeur du péril qui le menaçoit, fit appeller la Reine ſa mere & tous ſes Miniſtres, pour convenir avec eux des moyens propres à réprimer la fougue d'une ſi violente rébellion. On n'enviſageoit de tous côtés que des ſujets de crainte ; tous les partis qu'on propoſoit paroiſſoient hazardeux. Le cardinal de Lorraine épuiſoit ſes artifices & ſon éloquence pour groſſir le danger & augmenter les irréſolutions. Le Roi incapable par lui-même de prendre un parti ni de ſoutenir le poids du gouvernement dans un circonſtance ſi critique, nomma de ſon propre mouvement (*a*) le Duc de Guiſe ſon Lieutenant général avec une pleine & entiere puiſſance. Il ajoûta, que ne ſe ſentant point en état d'agir, il abandonnoit à la prudence & à la valeur du Duc la conduite de ſon Royaume & le ſoin d'appaiſer les troubles qui l'agitoient.

(*a*) La narration ſuivie de Davila pourroit faire ſoupçonner que toutes ces meſures furent priſes & la lieutenance-générale du Royaume déférée au Duc de Guiſe avant qu'on eût agi & ſévi contre les conjurés. Cependant Mazere, Raunay & Caſtelnau avoient déja été arrêtés par le Duc de Nemours : pluſieurs de leurs partiſans étoient avec eux dans les fers, & quelques autres avoient déja été pendus aux crénaux du château, lorſque le brévet, par lequel le Roi accordoit au Duc de Guiſe le titre de Lieutenant-général de l'Etat, fut expédié & ſcellé. Ce fut le 18 de Mars. *Voyez M. de Thou, Liv. XXIV.* La Planche dit que ces lettres furent expédiées le 17 de Mars, & il en rapporte la teneur. *Etat de la France ſous François II. pag.* 178. Ce brévet ou pouvoir obtenu par le Duc de Guiſe du roi François II. à Amboiſe & datté du 17 de Mars 1559. ſe trouve en entier dans les Mémoires de *Condé, tom.* 1. *pag.* 342.

FRANÇOIS II. 1560.

la Reine

La Reine, quoique indignée d'une entreprise si hardie, ne put s'empêcher d'acquiescer aux volontés du Roi. Elle sentoit qu'elle ne pouvoit s'y opposer, sans rompre ouvertement avec les Guises, dans une circonstance, où le salut de l'Etat dépendoit de leur union, & que leur mésintelligence procureroit encore aux conjurés plus de facilités pour exécuter leurs funestes desseins. Elle jugea donc que, pour remédier aux malheurs dont on étoit menacé, on avoit besoin d'un chef dont l'expérience & la réputation pussent suppléer à la foiblesse & à l'irrésolution du Roi aussi propre à énerver le courage de ses propres troupes, qu'à accroître l'audace de ses ennemis dans un danger si pressant. On avoit souvent vû dans de pareilles circonstances les Monarques les plus absolus, & mêmes les Républiques les plus jalouses de leur liberté, déférer la suprême autorité à un seul homme, lorsque la grandeur des périls avoit paru demander des ressources extraordinaires. Outre ces vûes qui regardoient particuliérement la conservation de son fils & celle de l'Etat, la Reine étoit encore déterminée par son intérêt personnel. Elle prévoyoit le carnage qui ne manqueroit pas d'arriver, & que le Duc de Guise commandant seul avec une autorité absolue, l'inimitié des Princes du Sang & la haine des Peuples retomberoient nécessairement sur lui seul; au lieu qu'en paroissant neutre & désintéressée, elle se conserveroit l'affection du Peuple & la liberté de prendre à la fin le parti qu'elle estimeroit le plus avantageux.

Olivier

Le Chancelier Olivier, lent à se déterminer, & peu satisfait qu'on accordât à un Sujet une autorité si illimitée, paroissoit suspendre son jugement & ne pas adhérer au sentiment du Roi. Son crédit & sa fermeté auroient prolongé, peut-être même balancé la délibération, si la Reine mere (a) ne lui eût fait entendre que les conseils ordinaires & mesurés n'étoient pas de saison dans un cas aussi étrange & aussi pressant; qu'à des maux aussi extrêmes il falloit apporter des remédes extraordinaires, & ne pas s'exposer à une ruine cer-

[a] Si l'on en croit M. de Thou, ce fut le Duc de Guise & non la Reine mere, qui par ses vives sollicitations détermina le chancelier Olivier à sceller ce brévet.

François II. 1560.

taine par la crainte de quelques inconvéniens éloignés auxquels on pourvoiroit à la faveur des temps & des circonstances. Que si-tôt que cet orage seroit dissipé, l'on pourroit restraindre par de nouveaux édits & de nouvelles déclarations la puissance excessive que l'on venoit d'accorder au Duc de Guise, & le renfermer dans les bornes du devoir & de la raison, s'il n'étoit pas homme à s'y contenir lui-même. Enfin, elle lui fit comprendre qu'il étoit de l'intérêt de chacun que l'effusion du sang qu'on alloit répandre se fît par les ordres seuls du Duc de Guise, sans que le Roi, ni ses Parens & ses Ministres parussent y tremper leurs mains. Le Chancelier, persuadé par ces réflexions, scella le brevet dressé par Laubépine (a) Sécretaire d'Etat. Le Roi y donnoit au Duc de Guise le titre & l'autorité de son Lieutenant général dans toutes les Provinces & terres de son obéissance, avec un pouvoir absolu, tant dans le civil que dans le militaire.

Dès que le Duc de Guise eut obtenu cette dignité qu'il avoit toujours desirée, il tourna tous ses soins à étouffer la conjuration. Il fit d'abord murer la porte du château qui donnoit sur les jardins, & mit à l'autre des Suisses & des Soldats François qui composent la garde ordinaire du Roi. Il fit ensuite sortir le Comte de (b) Sancerre à la tête de quelque cavalerie pour battre la campagne, avec ordre de donner avis, sur le champ, de tout ce qu'il découvriroit.

Le Duc défait aisément une partie des conjurés.

La Renaudie avec ses gens étoit arrivé au rendez-vous. Sur la nouvelle que le Roi s'étoit retiré à Amboise, il ne perdit pas courage; il s'avança dans le même ordre sur la route que la Cour avoit prise. La multitude désarmée qui devoit se prosterner devant le Roi, pour lui demander la liberté de conscience, se présenta à la porte d'Amboise, les troupes qui la gardoient lui en refuserent l'entrée & la répousserent vigoureusement, ensorte qu'elle rebroussa chemin & se répandit

(a) Le brévet fut signé par Robertet sieur du Fresne, secrétaire d'Etat, avec cette formule ordinaire, *par l'avis du Conseil*, mais l'Aubépine ne le signa point. *De Thou, Liv. XXIV. Voyez aussi la Planche, Hist. de l'Etat de la France sous François II. pag. 182. Voyez les Mém. de Condé, tom. 1. pag. 346.*

(b) Louis de Beuil, comte de Sancerre, fidele au Roi, mais suspect aux Guises, fut par eux envoyé à Tours, où Mazere & Castelnau qui prenoient la route d'Amboise le contraignirent de se renfermer. *De Thou, Liv. XXIV.*

en désordre dans la campagne en attendant ceux qui devoient la suivre. Peu de temps après le capitaine Lignieres l'un des conjurés, épouvanté de la grandeur du péril, au moment même de l'exécution, ou pressé par les remords de sa conscience, abandonna ses complices & se rendit par un autre chemin à Amboise. Il y détailla au Roi & à la Reine la qualité, le nombre des conjurés, les noms de leurs chefs & les chemins par lesquels ils venoient. Aussi-tôt on fit garder à vûe, par ordre du Roi, le prince de Condé, pour l'empêcher de favoriser en aucune maniere l'entreprise des rébelles, comme il le leur avoit (a) promis. Le Duc de Guise détacha ensuite Jacques d'Albon Maréchal de Saint-André, & Jacques de Savoie Duc de Nemours avec tout ce qu'on put former de cavalerie tant de la garde du Roi, que de la suite de la Cour, pour se mettre en embuscade dans les bois voisins & y attendre l'arrivée des conjurés (b). Mazeres & Raunai qui commandoient les troupes de Béarn, furent les premiers surpris par le comte de Sancerre. Etourdis d'une attaque si imprévûe, & n'ayant pû ni fuir ni se défendre, ils demeurerent prisonniers sans rendre de combat. Le Baron de Castelnau qui en amenoit un plus grand nombre de Gascogne, étant arrivé à Nozai où il faisoit repaître se chevaux pour continuer sa route, fut chargé brusquement par le Duc de Nemours & assiégé dans le même lieu. Manquant de munitions pour se défendre, il crut que le meilleur parti étoit de se rendre à discrétion au Duc de Nemours qui le conduisit lui & ses gens prisonniers à Amboise. La Renaudie avoit évité toutes les embuscades & s'approchoit des portes d'Amboise à travers de la forêt, lorsqu'il fut rencontré par un es-

(a) « Le jeune Ferrieres devoit aller » trouver le Prince, & mener avec lui » cinquante ou soixante Capitaines & » Gentilshommes d'élite, que l'on tiendroit logés en un grenier & une cave, » pour la difficulté des logis. Un autre » aussi menoit de sa part trente hommes, » lesquels il devoit loger dans le château. » Et lorsque la Renaudie & les autres conjurés y seroient entrés, & se seroient » saisis du Duc de Guise & du Cardinal, » ce fait le Prince devoit parler ». *La Planche*, *Hist. de l'Etat de la France sous François II. pag.* 167.

(b) Ce ne fut point le comte de Sancerre, mais le Duc de Nemours qui à la tête de quelques gendarmes choisis surprit & enveloppa Mazere & Raunay qui se promenoient devant le château de Nozai ou Noisai. *De Thou*, *Liv. XXIV.*

FRANÇOIS II. 1560.

cadron de Gendarmes qui avoient Pardaillan à leur tête. Ces deux troupes en bon ordre, bien armées & bien montées en vinrent aux mains. Le premier choc fut très-vif; mais la Renaudie voyant que ses soldats ramassés à la hâte ne pouvoient tenir contre la bravoure des troupes aguerries, résolut de finir glorieusement ses jours. Il poussa son cheval contre Pardaillan & le renversa mort d'un coup d'estoc qu'il lui porta dans la visiere de son casque : lui-même blessé d'une arquebusade dans le flanc par un Page de Pardaillan qui combattoit à côté de son maître, mourut en combattant (*a*) vaillamment. Ses compagnons ne firent presque plus de résistance, & demeurerent presque tous sur la place.

Les autres sont arrêtés & exécutés.

Le lendemain les autres conjurés qui avoient encore les armes à la main, ayant appris la mort de la Renaudie & la défaite de sa troupe, considérant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus de moyen de se sauver par la fuite, parce que toutes les Provinces voisines étoient soulevées contre eux, prirent le parti d'attaquer la porte & les murailles d'Amboise sous le commandement de la Motte & de Cocqueville les seuls chefs qui leur restoient. Ils ignoroient que le Prince de Condé étoit étroitement gardé, & se flattoient qu'il feroit dans la ville quelque diversion en leur faveur. Ils attaquerent (*b*) d'abord avec beaucoup de courage & de vivacité; mais ayant trouvé par tout les murs de la place bien défendus, épuisés de fatigues & désespérans du succès, ils se retrancherent dans les maisons du fauxbourg, résolus de s'y défendre jusqu'à l'extrémité, dans le dessein de se sauver à la faveur de la nuit qui approchoit. Mais la cavalerie qui avoit couru la campagne tout le jour étant arrivée à propos les investit & mit d'abord le feu aux maisons où ils s'étoient renfermés. Ils

(*a*) Le corps de la Renaudie fut porté à Amboise & attaché à une potence sur le pont avec cette inscription, *Chef des Rebelles*. Ensuite il fut mis en quartiers & exposé sur des pieux aux environs de la ville. *De Thou*, *Liv. XXIV*.

(*b*) Cette derniere attaque se fit le vingt de Mars & au grand jour, parce que Chandieu avec sa troupe arriva trop tard. Les conjurés ne se retrancherent point dans les maisons du fauxbourg, & eurent assez de temps pour se retirer. On en prit seulement quelques-uns qui suivoient à pied, & qu'on noya à l'instant dans la Loire. *Voyez M. de Thou*, *Liv. XXIV. & la Planche*, *Hist. de l'Etat de la France sous François II. pag.* 191 *&* 192.

périrent presque tous dans les flammes, sans rendre de combat, ni faire acheter leur vie par aucun exploit mémorable. De ceux qui furent pris aux environs d'Amboise, on réserva les chefs, pour tirer de leur aveu les particularités de la conjuration. Les autres furent pendus aux arbres de la campagne ou aux creneaux du château. Les supplices de ces malheureux (a) tourmentés par les soldats, déchirés par les bourreaux formerent un spectacle horrible & devinrent la source du carnage & des flots de sang, qui pendant le cours de tant d'années inonderent la France d'une maniere tragique & déplorable.

(a) Outre la Bigne, secrétaire de la Renaudie, Mazere, Raunay, le baron de Castelnau, un très-grand nombre de gentilshommes & de soldats furent jugés & exécutés à la hâte, sans compter ceux qui furent massacrés aux environs d'Amboise. La Loire étoit couverte de cadavres, le sang ruisseloit dans les rues, & les places publiques étoient remplies de corps attachés à des potences. On ignore le nombre précis des conjurés qui périrent en cette occasion, par une sévérité que les Guises jugeoient nécessaire, & que tout le monde n'approuva pas.

Fin du premier Livre.



SOMMAIRE
DU II. LIVRE.

PERPLEXITÉS du Conseil sur les moyens de remédier aux désordres découverts par la conjuration d'Amboise. On s'y propose d'y punir les Princes mécontens. Assemblée de Fontainebleau. Résolution prise de tenir les Etats-Généraux que le Roi convoque à Orléans. Les Princes de la maison de Bourbon refusent de s'y rendre. Le Roi les y détermine. Le Connétable temporise, & attend des circonstances plus favorables. Le Prince de Condé est arrêté & condamné à perdre la tête. Mort inopinée de François II. Charles IX. luï succéde. Vives contestations pour la Régence pendant la minorité de ce Prince. Elle reste à la Reine mere. Le Roi de Navarre est déclaré Lieutenant-Général du Royaume, & le Prince de Condé absous. Permission tacite accordée aux Huguenots de suivre la Religion reformée. Sacre du Roi à Rheims. Le Connétable s'unit avec les Guises, ils essayent de faire révoquer la liberté de conscience accordée aux Calvinistes. Edit de Juillet. Les Ministres Protestans demandent une Conférence, & l'obtiennent : elle se tient à Poissi, mais infructueusement. Au sortir du Colloque les Huguenots vont librement au Prêche. Troubles & divisions qui s'élevent dans tout le Royaume. Pour y remédier on tient une Assemblée à Paris. Edit de Janvier qui permet aux Réformés l'exercice public de leur Religion. Les Chefs du parti Catholique quittent la Cour, & mettent le Roi de Navarre dans leurs intérêts. La Reine mere allarmée, feint de se réunir avec les Huguenots dont cette démarche accroît les forces & la confiance.

HISTOIRE



HISTOIRE DES *GUERRES CIVILES* DE FRANCE.

LIVRE II.



LA dispersion des conjurés & la prise ou la mort des chefs qui les avoient amenés des Provinces éloignées, sembloient avoir réprimé fureur & même étouffé la violence des la factieux. Ils n'avoient néanmoins perdu que ceux que le désespoir ou la témérité avoient portés à se sacrifier pour la cause commune & précipités dans un danger évident. Les Bourbons & les autres Seigneurs de leur parti, auteurs secrets de la conspiration, demeuroient

François II. 1560.

FRANÇOIS II. 1560.

toujours mal-intentionnés & prêts (*a*) à remuer. Au milieu d'un calme apparent l'Etat se trouvoit intérieurement agité, & plus que jamais exposé à de nouveaux orages. La Reine mere & les Guises qui connoissoient toute la grandeur du mal, s'empresserent d'y apporter des remédes aussi prompts qu'efficaces. Dès que le trouble extraordinaire qu'un accident si inopiné avoit excité à la Cour, fut appaisé, on tint dans l'appartement même du Roi un conseil, où l'on n'appella que ceux qui par leur attachement au gouvernement présent avoient mérité sa confiance dans une circonstance aussi délicate. On y examina mûrement quels pouvoient être les motifs des derniers troubles, on y reconnut sans peine l'ouvrage des Princes du Sang, & l'on conclut que l'unique moyen de maintenir l'autorité du Roi & du Ministere étoit de se défaire des chefs & des auteurs de la conspiration. On ne doutoit pas qu'en procédant contre eux suivant la rigueur des Loix, on ne fût en droit de les punir, comme perturbateurs du repos public, comme introducteurs & fauteurs d'hérésie; enfin comme des rébelles, qui attentant à la personne de leur Souverain, avoient violé les Loix fondamentales de la Monarchie. Il étoit également certain que la punition des chefs de la révolte rétabliroit la tranquillité, & rameneroit les peuples dans leur devoir. Mais le respect que de tout temps on portoit aux Princes du Sang, & la Puissance de ceux qu'on accusoit d'avoir trempé dans la conjuration, ne produisoient qu'irrésolution dans le Conseil. L'extrême importance de l'affaire, la grandeur de ses suites tenoient tous les esprits en suspens; enfin le Roi, malgré sa douceur naturelle, vivement irrité d'une révolte excitée dès les premiers jours de son regne par les intrigues des Princes du Sang, & à laquelle il n'avoit donné lieu par aucune faute ni par aucuns mauvais

Perplexités du Conseil sur les moyens de remédier aux désordres découverts par la conjuration d'Amboise.

(*a*) Le Prince de Condé trempoit dans la conjuration d'Amboise, mais le Roi de Navarre en étoit absolument innocent & bien affectionné pour le gouvernement. Ses démarches à l'assemblée de Vendôme prouvent la droiture de ses intentions : & la conduite qu'il tint après la découverte de la conjuration ne le justifie pas moins. Il défit dans l'Agenois quelques troupes des mécontens. Il traita avec beaucoup de sévérité les personnes suspectes, & les obligea de sortir de Guyenne. Cette imputation est donc trop générale, & dans la vérité historique elle ne peut tomber que sur le Prince de Condé, Dandelot, le Vidâme de Chartres & quelques autres.

traitemens pour ses Sujets, en exhala son ressentiment par des discours emportés & violens, qui inspirerent à ses Ministres la fermeté de prendre le parti le plus sévere. La Reine mere également inquiéte, & pour ses enfans & pour sa propre grandeur; & les Guises jaloux de conserver leur crédit, ayant appuyé l'avis du Roi, le Conseil conclut tout d'une voix à punir & à perdre tous ceux qui par leurs conseils ou leurs démarches avoient attisé le feu de la rébellion. Une résolution de cette conséquence, & dont les suites pouvoient être si funestes, ne pouvoit être exécutée qu'avec beaucoup de prudence & d'adresse. On résolut donc d'user d'abord de dissimulation; de feindre que l'on n'avoit d'autre connoissance des motifs de la conjuration, que ce qu'on en savoit par les apparences, d'en rejetter la cause sur la diversité des Religions & sur la négligence des Magistrats; d'affecter plus d'allarmes inspirées par la fureur & l'attaque imprévûe des conjurés, qu'on n'avoit conçu de sécurité de leur défaite; enfin, de marquer en apparence les dispositions les plus sinceres à régler l'administration de la justice, & à réformer l'Etat d'une maniere satisfaisante pour tous les partis, & capables d'appaiser les mécontens. On crut pouvoir endormir de la sorte l'inquiétude de ceux que leurs remords tenoient dans une défiance continuelle, & s'assurer par la ruse, d'un succès qu'on n'osoit attendre de la violence & de la force. On conjecturoit que l'émeute d'Amboise avoit été excitée du consentement & par les intrigues du (a) Connétable & du Roi de Navarre; mais on avoit des preuves (b) certaines que le Vidâme de Chartres & Dandelot en avoient dirigé les préparatifs. Leur absence ne permettoit pas de se saisir d'eux. On jugea donc à propos de dissimuler, de temporiser, & de remettre d'abord en liberté le Prince de Condé, pour insinuer qu'on étoit assuré de sa fidélité, & qu'on n'avoit pas pénétré les motifs secrets de la révolte. Il

On s'y propose de punir les Princes mécontens.

(a) La Bigne, Mazere & Raunai dans les tourmens ne chargerent jamais ni le Connétable, ni le Roi de Navarre.

(b) M. de Thou ni les autres Historiens contemporains ne disent rien de ces preuves certaines. On pouvoit bien avoir des soupçons contre Dandelot & le Vidâme de Chartres; mais du soupçon à *la preuve certaine* il y a encore loin. L'Auteur semble juger un peu d'après l'événement.

eût été inutile de le punir seul, & très-dangereux de lui laisser survivre des vengeurs si redoutables ; puisqu'il est d'expérience qu'envain on abbat le tronc d'un arbre, si l'on épargne les racines capables de pousser de nouveaux rejettons.

Le gouvernement, après avoir déguisé sous le voile d'une si profonde dissimulation ses véritables desseins, résolut encore de convoquer l'assemblée des Etats généraux en qui réside toute l'autorité du Royaume. Deux raisons l'y déterminerent ; la premiere, que pour exécuter cette importante résolution du Roi contre les Princes de son Sang, dès sa jeunesse & presque à son avénement au trône, il étoit bon de la faire confirmer par le concours & le consentement unanime, ou du moins apparent, de la Nation. La seconde, qu'en déclarant qu'on traiteroit dans cette assemblée des moyens de remédier aux troubles présens, des mesures à prendre sur le fait de la Religion, & de l'administration de l'Etat à l'avenir, le Roi auroit un prétexte plausible d'appeller auprès de sa personne tous les Princes du Sang & les Officiers de la Couronne, sans leur donner d'ombrage ; & qu'ils seroient inexcusables de n'y pas venir, puisqu'on leur promettoit de travailler à une réformation qu'ils paroissoient desirer. Les Rois ne voyent pas (a) volontiers ces assemblées des Etats, où leur

(a) On sent aisément ici que c'est un étranger qui parle. Mal instruit de la constitution fondamentale de notre Monarchie, il imagine que la puissance royale étoit comme suspendue, pendant la tenue des Etats. Mais si la même autorité qui les convoquoit, & sans laquelle ils ne pouvoient s'assembler, avoit droit de les congédier à son gré, il est évident que leur pouvoir étoit toujours subordonné à celui du Monarque. Or on a vingt exemples que dans les temps mêmes les plus difficiles, les Etats s'assembloient ou se séparoient sur de simples ordres du Roi. Le Dauphin Charles V. pendant la détention du roi Jean son pere, convoqua plusieurs fois les Etats, & les congédia quand il le jugea à propos. D'ailleurs, si le sentiment de l'Auteur Italien étoit vrai, il s'ensuivroit que l'autorité des Parlemens & des autres Compagnies dont le pouvoir n'est qu'une émanation de l'autorité royale, seroit aussi demeurée comme suspendue, pendant la tenue des Etats, prétention absolument contraire aux usages & aux maximes du Royaume. « Car, comme le » remarque M. le Président Henault, nous » ne reconnoissons en France, (& on l'a » toujours reconnu) d'autre souverain » que le Roi : *Qui veut le Roi, si veut la* » *Loi.* Ainsi les Etats-Généraux du Royau» me n'ont que la voix de la remontrance » & de la très-humble supplication. Le » Roi défere à leurs doléances & a leurs » prieres, suivant les regles de la pruden» ce & de la justice ; car s'il étoit obligé » de leur accorder toutes leurs demandes, » dit un de nos plus célébres Auteurs, il » cesseroit d'être leur Roi. De-là vient que » pendant l'assemblée des Etats Généraux, » l'autorité du Parlement, qui n'est autre » que celle du Roi, ne reçoit aucune di-

autorité semble être éclipsée par le pouvoir souverain de la Nation, dont les députés représentent tout le Corps. Pour éviter cet inconvénient, on manda les Conseillers d'Etat, & les principaux Ministres de la Couronne, sous prétexte de pourvoir aux besoins présens dans une assemblée particuliere, où des personnes apostées proposeroient d'en tenir une générale, afin que les Princes & les Seigneurs conjurés n'en conçussent aucun soupçon, si le Roi sans requête, ni sollicitation de la part de ses Sujets & de son propre mouvement, se portoit à convoquer les Etats. En conséquence de ces résolutions, la Cour adressa des Lettres patentes aux Parlemens, & l'on répandit dans toutes les provinces du Royaume une déclaration, dans le préambule de laquelle le Roi se plaignoit vivement, de ce que sans avoir donné la moindre occasion à ses Sujets, un grand nombre d'entre eux s'étoit révolté contre sa Personne. Il en rejettoit ensuite, en termes assez clairs, la faute sur la témérité des Huguenots, qui oubliant la foi qu'ils avoient promise à Dieu, & l'amour qu'ils devoient à leur Patrie, ne pensoient qu'à troubler la tranquillité publique. Qu'au reste, sachant qu'il est du devoir d'un Prince clément d'agir avec la tendresse & l'indulgence d'un Pere, il étoit disposé à pardonner à tous ceux qui reconnoissant leur faute se retireroient paisiblement chez eux, pour y vivre dans l'ordre prescrit par l'Eglise Catholique, &

» minution, ainsi qu'il est aisé de le re» connoître dans les procès-verbaux des » derniers Etats tenus en 1614 «. *Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmesnil du* 14 *Janvier* 1719. *cité dans l'Abreg. chronolog. de l'Hist. de France de M. le Président Henault. II. Part. pag.* 470. Davila lui-même reconnoît que les Etats-Généraux assemblés à Orléans en 1560. par François II. furent après la mort de ce Prince dissous sans aucune opposition par Catherine de Médicis & par le roi de Navarre. *On leur fit insinuer*, dit-il, *que leurs pouvoirs étoient expirés* par la mort du Roi. Mais ce furent eux-mêmes qui firent cette représentation, & qui demanderent que l'on renouvellât leurs pouvoirs pour les rassembler à Pontoise, ainsi qu'on l'avoit proposé. Il fut arrêté que les Députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions; sur le principe que par la loi du Royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, qu'elle passe sans interruption du Roi défunt à son successeur légitime. Tant on étoit persuadé de part & d'autre que loin d'être suspendue pendant l'assemblée des Etats, la souveraineté de nos Rois n'en est ni affoiblie, ni limitée. Il y parut bien en 1588. durant les derniers Etats de Blois, où malgré le crédit des Guises & de leurs partisans, Henri III. agit avec plus de vigueur & de fermeté que n'avoient fait ses prédécesseurs les plus absolus.

dans la soumission dûe aux Magistrats ; qu'il interdisoit aux Parlemens toute nouvelle recherche pour le passé sur l'article de la Religion, & leur enjoignoit de veiller avec la derniere sévérité à empêcher par la suite de pareils désordres & toute assemblée illicite, & qu'enfin il desiroit travailler au bonheur de ses peuples, & réformer les abus introduits dans le gouvernement. Qu'à ces causes il avoit résolu d'assembler à Fontainebleau tous les Princes & les Notables de son Royaume, afin d'y prendre leurs avis sur les besoins urgens de l'Etat. Il accordoit à tous ses Sujets pleine liberté d'y venir en personne ou par députés, ou d'y envoyer des mémoires, pour exposer leurs griefs, avec promesse de les écouter favorablement, & d'avoir égard à leurs demandes autant que l'équité & la raison le permettroient.

Ces déclarations & d'autres semblables qu'on eut soin de semer par-tout, jointes à la dissimulation qu'employoit adroitement la Cour, assoupirent beaucoup les défiances des Grands. Ils crurent que la Reine mere & les Guises effrayés du premier coup de main de la conjuration ; & redoutant plus que jamais de nouveaux troubles, étoient disposés à satisfaire d'une maniere honorable & décente les Princes mécontens, & à réformer le gouvernement, en leur rendant les places & les dignités qu'ils réclamoient. Cependant on avoit ôté au Prince de Condé les gardes qui l'observoient, en lui laissant toute liberté de demeurer à la Cour, ou de s'en éloigner. Le Roi & la Reine affectoient de lui marquer toute la bienveillance propre à l'appaiser. Agité de vives inquiétudes, le Prince étoit dans une étrange perplexité, il ne pouvoit rester à la Cour sans risque, ni la quitter sans s'avouer coupable. Dans cette incertitude il résolut de sonder en quelque maniere que ce fût la volonté du Roi, & de démêler, s'il étoit possible, les intentions de la Reine & des Guises. Pour cet effet, il entra un jour au conseil secret où les Princes du Sang ont coutume d'être admis, & s'efforça d'y prouver par un discours véhément que sa conscience ne lui reprochoit nul mauvais dessein ni contre le Roi, ni contre la Reine, & que comme on pouvoit refuser de l'en croire sur sa parole, il étoit prêt à justifier la sincerité

de ses intentions, & à soutenir son innocence, les armes à la main, contre quiconque oseroit l'accuser d'avoir trempé dans la conspiration. Ces paroles équivoques désignoient les Princes Lorrains ; mais le Duc de Guise n'y opposa que la plus profonde dissimulation ; & sans s'écarter du plan qu'on avoit formé, il répondit, que persuadé, comme il l'étoit, de la candeur & de la générosité du Prince, il s'offroit à lui servir de second, & à exposer ses jours pour le défendre, dès que quelqu'un accepteroit le défi. Ces discours & ces protestations étoient soutenues de tant d'artifices, que les plus défians & les moins crédules s'y laissoient surprendre. Le Prince toujours en proye aux mêmes inquiétudes, & qui ne se croyoit pas en sûreté, pensant en avoir assez fait pour sa justification, partit de la Cour, & se rendit avec une extrême diligence en Béarn auprès du Roi de Navarre.

On employa le même art pour amuser le Connétable, l'Amiral & les autres, soit en leur écrivant des lettres affectueuses, soit en les honorant de quelque emploi de confiance. Le gouvernement n'étoit pas moins attentif à prévenir de nouveaux troubles dans les Provinces. On répandit des troupes dans celles qui étoient les plus suspectes. Les Gouverneurs & les Magistrats eurent ordre de veiller dans leurs départemens avec toute l'exactitude possible à empêcher ces assemblées secretes où se formoient les complots des Protestans ; & sous prétexte d'observer ces derniers, on épioit la conduite de tous les particuliers, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent. On rassembla auprès de la personne du Roi où le péril & le soupçon étoient plus grands, les compagnies de gens d'armes des Ducs d'Orléans & d'Angoulême ses freres, commandées par des chefs affidés ; celles du Duc de Guise, du Duc d'Aumale son frere, des Ducs de Lorraine, de Nemours, & de Nevers, des Princes Louis de Gonzague, & François d'Est, du Maréchal de Brissac, du Vicomte de Tavannes, du Comte de Crussol & du sieur de la Brosse. Celles du Prince de Condé & du Connétable s'y joignirent & furent postées de maniere que toutes les autres pouvoient les observer de près. Ces troupes se montoient à mille lances, & avoient leurs quartiers aux environs

François II. 1560.

du lieu où se trouvoit la personne du Roi. L'on renforça aussi la garde (a) ordinaire de deux cens arquebusiers à cheval commandés par Richelieu, homme intrépide & tout dévoué aux intérêts de la Cour.

On avoit déja notifié l'assemblée de Fontainebleau aux Princes, aux Ministres, à plusieurs Prélats & Seigneurs distingués par leur mérite ou leur naissance. La Reine & les Guises continuoient toujours à affecter plus de consternation & d'allarmes pour l'avenir, que de résolution d'user de vengeance & de sévérité. Trompés par ces apparences, les conjurés se flattoient d'introduire aisément dans le Ministere un changement conforme à leurs vûes. Sur ces entrefaites mourut le Chancelier (a) Olivier. Il fut remplacé par (b) Michel de l'Hôpital, qui joignoit à une érudition profonde une expérience consommée dans les affaires. Son génie pénétrant & fécond en ressources lui mérita cette dignité. Le Roi le choisit comme l'homme le plus capable d'assurer le succès des projets que l'on méditoit. La Reine eut néanmoins assez de peine à l'élever à cette éminente dignité; les Guises la demandoient pour Louis de Morvilliers, qui ne le cédoit à son concurrent ni en crédit ni en prudence; mais qui feignit de ne point ambitionner cette place, pour ne pas s'attirer l'inimitié de Catherine de Médicis. Elle commençoit à redouter la trop grande élévation des Guises, & n'étoit pas fâchée de confier cette importante Charge à un

(a) Cette garde d'Arquebuziers à cheval fut créée dans le temps même de la conjuration d'Amboise. Les uns disoient que les Guises l'avoient instituée pour la sûreté de la personne du Prince; mais les autres pensoient qu'ils n'avoient songé en effet qu'à leur propre conservation. Quoi qu'il en soit, on ne peut gueres proprement appeller cette garde, *la Garde ordinaire*. Il y avoit alors les compagnies Ecossoises à qui ce nom convenoit mieux. D'ailleurs il paroît par ce que M. de Thou raconte de Richelieu, que lui ni sa troupe n'étoient pas toujours à la Cour.

(b) On prétend que les sévérités exercées à Amboise avancerent ses jours, & qu'à la mort il laissa échapper en présence du cardinal de Lorraine quelques reproches qui donnoient à entendre qu'on lui avoit fait violence. *De Thou*, *Liv. XXIV.*

(c) Michel de l'Hôpital, fils d'un Médecin de la Duchesse de Lorraine, ne parvint au rang suprême de la Magistrature qu'après avoir passé successivement par tous les honneurs de la Robe. Il avoit été Conseiller au Parlement, Président de la Chambre des Comptes, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat & Chancelier de Marguerite de France Duchesse de Savoie. *Id. ibid.*

un Sujet entierement dévoué à ses intérêts, & d'ailleurs capable de soutenir le poids du Gouvernement dans ces circonstances critiques. Ce choix avoit suspendu les affaires pendant quelques jours; dès qu'il fut décidé, on ne differa pas davantage l'exécution des projets que l'on avoit conçus. Le Roi escorté des compagnies dont on a parlé & de toute sa Cour en armes, partit d'Amboise, & se rendit à Fontainebleau pour y tenir l'assemblée qu'il avoit convoquée, & dont chacun attendoit l'issue avec une si vive impatience. Deux jours après le Connétable y arriva accompagné de François de Montmorenci maréchal de France & de Henri de Damville ses fils, de l'Amiral, de Dandelot, & du cardinal de Châtillon ses neveux, du Vidâme de Chartres, du Prince de Portien, & d'une troupe de Partisans si leste & si nombreuse que dans une place ouverte, comme Fontainebleau, ils n'avoient rien à craindre des forces du Roi ni de la puissance des Guises. Les invitations de la Cour ne purent déterminer le prince de Condé ni le Roi de Navarre à s'y rendre. L'un extrêmement irrité, pensoit plus que jamais à brouiller de nouveau: l'autre résolu à ne paroître de long-temps à la Cour, avoit remis au Connétable & à l'Amiral le soin de leurs communs intérêts, & leur avoit envoyé la Sague son Sécretaire de confiance avec les instructions convenables.

Assemblée de Fontainebleau.

Le jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée, tout le monde se rendit dans l'appartement de la Reine mere. Le Roi exposa en peu de mots que son intention étoit de remédier aux troubles naissans, & de remettre dans l'ordre tout ce qu'on jugeroit susceptible de réforme. Il conjura ensuite tous ceux qui étoient présens de dire avec candeur & sincérité leur sentiment pour le bien public. La Reine mere dit les mêmes choses d'une maniere plus étenduë. Elle exhorta tous les Membres de l'assemblée à proposer leur avis sans crainte, puisqu'ils n'avoient été convoqués que dans l'intention de remédier aux besoins présens de l'Etat, & d'en assurer le repos à l'avenir. La harangue du Chancelier de l'Hôpital fut plus longue, & roula sur les mêmes objets qu'il particularisa davantage. Il dit que le Roi & les Seigneurs de son Conseil pensoient que les troubles du Royaume venoient de

FRANÇOIS II.
1560.

deux causes. Premiérement, de la diversité de religion. Secondement, des impôts excessifs que les Rois ses prédécesseurs avoient mis sur les peuples : que Sa Majesté desiroit qu'on s'expliquât particuliérement sur ces deux articles, pour travailler à la réunion des esprits, & à l'amortissement des dettes de l'Etat, sans accabler de nouveau les Sujets : mais en indiquant les moyens convenables de les décharger & de les soulager : enfin, que si l'on apercevoit quelqu'autre abus dans le gouvernement, Sa Majesté permettoit de le représenter avec franchise & liberté, & de remontrer tout ce qu'on jugeroit à propos pour rétablir le bon ordre dans l'Etat. Après ces préliminaires, le Duc de Guise (*b*) rendit compte du militaire & de toutes les autres parties qui concernoient sa Charge, & le Cardinal de Lorraine fit un détail exact de l'Etat des finances. Ces discours qu'on jugea nécessaires pour préparer les esprits, remplirent toute la premiere séance.

Le lendemain, avant que l'on commençât à opiner, l'Amiral plus entêté que jamais de ses desseins, entreprit d'intimider par un coup d'éclat la Reine mere & les Guises. Il résolut de faire montre du nombre & des forces des Huguenots, malgré l'échec qu'ils venoient de recevoir à Amboise, afin de forcer la Cour à travailler efficacement à la réformation qu'elle promettoit, & de se concilier la faveur & l'affection des Calvinistes. S'étant levé pour cet effet, il s'approcha du Roi & lui présenta un écrit, en disant, assez haut pour être entendu de tout le monde, que c'étoit une Requête (*b*) que ceux de la Religion réformée l'avoient chargé de présenter à Sa Majesté, fondés sur la foi des Edits par lesquels elle permettoit à tous ses Sujets de lui exposer leurs griefs. Il ajouta qu'elle n'étoit à la vérité souscrite de personne ; mais que si le Roi l'ordonnoit, elle seroit bien-tôt signée par cent cinquante mille hommes. Le Roi déja formé

(*a*) Selon M. de Thou, le Duc de Guise ne parla qu'après Mont-Luc, Evêque de Valence, Marillac, Archevêque de Vienne, & même après l'Amiral de Coligni dont il s'attacha à refuter le discours. *Voyez cet Historien, Liv. XXV.*

(*b*) Elle est insérée, ainsi qu'une autre à la Reine mere, dans les Mémoires de Condé, tom. 2. pag. 645. & suiv. sous ce titre : *Deux Requêtes de la part des fidèles de France, qui desirent de vivre selon la réformation de l'Evangile, données pour présenter au Conseil tenu à Fontainebleau au mois d'Août. M. D. LX.*

par les Leçons de ſa mere dans l'art de diſſimuler, reçut l'écrit avec bonté, & loua le zèle & la confiance de l'Amiral à faire parvenir juſqu'à ſa perſonne les remontrances de ſes Sujets. L'Aubépine ſécretaire d'Etat en ayant fait lecture, on reconnut que c'étoit une requête des Huguenots, où après de longs détours ils demandoient en ſubſtance la liberté de conſcience, & la permiſſion d'avoir des temples dans chaque ville, pour y tenir leurs prêches. Après cette lecture, l'Amiral reprit ſa place, & les murmures que ſa démarche avoit cauſés, ſelon les différentes inclinations des aſſiſtans, étant appaiſés, on ordonna que chacun diroit ſon avis à ſon rang. Le Cardinal de Lorraine naturellement impétueux, & à qui les devoirs de ſon état impoſoient une nouvelle obligation de l'être encore davantage dans cette circonſtance, ne put s'empêcher de répondre au contenu de cette Requête : il la qualifia de ſéditieuſe, d'inſolente, de témeraire & d'hérétique, & conclut que, ſi pour intimider la jeuneſſe du Roi, l'on avoit avancé que cet écrit ſeroit ſigné par cent cinquante mille rebelles, il répondoit d'un million de bons citoyens prêts à repouſſer l'audace des factieux & à faire reſpecter l'autorité Royale. L'Amiral voulut répliquer, il ſe ſeroit peut-être élevé entre eux une conteſtation très-vive, qui eût pû déconcerter les projets de la Cour, ſi le Roi n'eût impoſé ſilence à tous les deux, & ordonné que chacun continuât à opiner, comme on avoit commencé.

Quant aux différends de Religion, ceux qui avoient du penchant au Calviniſme, dont pluſieurs même parmi (*a*) les Prélats, avoient déja ſuccé le poiſon, propoſoient de demander au Pape un Concile général, libre, où l'on pût diſcuter & décider d'un commun conſentement les matieres

(*a*) On comptoit entre autres Jean Carraccioli, Evêque de Troyes, qui ſe fit réordonner par les Proteſtans & fut privé de ſon évèché, le Cardinal de Châtillon, & Jean de Mont-Luc, Evêque de Valence. Ce dernier qui avoit beaucoup d'eſprit & d'éloquence faiſoit le prêche aux filles d'honneur de la Reine & à d'autres Dames de la Cour. Le connétable de Montmorenci qui en fut averti vint un jour troubler ces conventicules avec une ſévérité qui effraya cet Evêque devenu Prédicant. Ses ſentimens étoient ouvertement décidés pour les Huguenots, comme on le peut voir par la harangue qu'il fit a l'aſſemblée de Fontainebleau. Elle eſt inſérée dans les Mémoires de *Condé*, *tom.* 1. *pag.* 555. *& par la Popeliniere*, *Liv. VI.*

FRANÇOIS II. 1560.

controverſées ; que ſi le ſouverain Pontife refuſoit d'en accorder un, tel que l'exigeoit le beſoin préſent & la ſatisfaction de tous les partis ; le Roi devoit à l'exemple de quelques-uns de ſes plus ſages prédéceſſeurs, aſſembler un Concile national, où ſous ſa protection on termineroit ces différends. Mais le Cardinal de Lorraine & tous les bons Catholiques, qui compoſoient la plus grande partie de l'aſſemblée répondirent qu'on n'avoit pas beſoin d'autre Concile que de celui que le Pape avoit convoqué depuis long-temps, & qui venoit de reprendre ſes ſeſſions à Trente ; que ſuivant les Canons & l'ancien uſage de l'Egliſe, il étoit libre à chacun d'y recourir & de remettre à la déciſion des Juges naturels & compétens les diſputes qui concernoient la foi ; ils ajoutoient, que convoquer un Concile national, pendant qu'on en tenoit un général, ce feroit introduire un ſchiſme dans le Royaume, pour ſervir le caprice d'un petit nombre de déſeſperés ; qu'il étoit inutile de remettre en queſtion les matieres conteſtées, puiſque le Concile de Trente, après un mûr examen de la doctrine des Novateurs oppoſés à l'Egliſe Romaine, l'avoit déja reprouvée & condamnée dans la plûpart de ſes dogmes. Qu'au lieu de multiplier les déſordres, & d'augmenter la confuſion, par l'eſperance & la diſpoſition d'un nouveau Concile ; il falloit s'appliquer à éteindre ces diſputes dans le Royaume, par les meilleures voies qu'on pourroit imaginer : qu'après tout, ſi le relâchement des Eccléſiaſtiques & les abus qui s'étoient gliſſés dans le gouvernement des Egliſes, de France, exigeoient une réforme & des réglemens plus ſéveres, il feroit bon de convoquer une aſſemblée de Prélats & de Théologiens, qui, ſans traiter de la foi, travailleroit de concert au rétabliſſement de la diſcipline. La plus grande partie de l'aſſemblée goûta cet avis qui réunit enfin tous les ſuffrages. Quant à ce qui regardoit le gouvernement de l'Etat, après une infinité de propoſitions & de raiſonnemens ſuggerés par la variété des intérêts, Jean de (*a*) Montluc Evêque de Valence, propoſa par ordre ſe-

(*a*) Dans la harangue dont nous venons de parler, l'Evêque de Valence propoſa bien la tenue d'un Concile général ou national pour remédier aux maux de la re-

FRANÇOIS II. 1560.

cret de la Reine, la tenue des Etats généraux ; & les deux partis y consentirent tous d'une voix. Le Connétable, l'Amiral & leurs partisans, par l'espérance d'obtenir un changement dans le ministere, la Reine mere & les Guises, parce qu'ils voyoient les choses s'acheminer d'elles-mêmes au but qu'ils s'étoient proposé. Lorsqu'on eut cessé d'opiner, le Roi par la bouche de son Chancelier, remercia les Seigneurs de l'Assemblée. Ensuite les sécretaires d'Etat expédierent des Letrres patentes à toutes les provinces du Royaume, avec ordre d'envoyer, dans le cours du mois d'Octobre suivant, leurs députés (*a*) à Orléans, pour y tenir les Etats généraux. On adressa de pareils ordres aux principaux Prélats de s'assembler à Poissi au mois de (*b*) Février, pour réformer d'un consentement unanime les abus introduits dans le Clergé, & prendre des mesures pour envoyer au Concile de Trente un nombre suffisant d'évêques François.

Résolution prise de tenir les Etats-Généraux.

Le Roi les convoque à Orléans.

L'assemblée étant finie, on laissa à ceux qui s'y étoient trouvés la liberté de retourner chez eux, en les invitant de se rendre à Orléans, pour assister aux Etats. La Sague sécretaire du roi de Navarre reprit le chemin de Béarn, chargé de lettres & de commissions pour son Maître de la part du Connétable, de l'Amiral, & de leurs adhérens. A peine étoit-il arrivé à Etampes que la Reine le fit arrêter & ramener à la Cour saisi de tous ses papiers. Ils ne contenoient que des complimens généraux, ordinaires entre amis. La Sague interrogé nia d'abord qu'il eût d'autre commission que celles

ligion, mais on n'y rencontre pas un mot sur l'assemblée des Etats-Généraux. Selon M. de Thou, ce fut Marillac, Archevêque de Vienne, qui opina après Mont-Luc, & proposa cet expédient. *Voyez cet Historien, Liv. XXV.*

(*a*) La Cour rendit à Fontainebleau un Edit en date du 26 Août qui indiquoit pour le 10 de Décembre la tenue des Etats du Royaume à Meaux. Ils furent depuis indiqués à Orléans. *De Thou, Liv. XXV.*

(*b*) Selon le même Historien, l'Edit du mois d'Août portoit que les Evêques se trouveroient le 10 de Janvier en un lieu que le Roi leur marqueroit, pour délibérer sur la maniere de tenir un Concile national. Mais on trouve dans les Mémoires de *Condé*, *tom.* 1. *pag.* 578. des Lettres-Patentes du Roi aux Evêques, Prélats & autres Ministres des Eglises de son obéissance, pour se trouver en la ville de Paris le vingtiéme de Janvier prochain ; *pour conferer ensemble, consulter & resoudre ce qu'ils aviseront digne d'être proposé au Concile général, & néanmoins en attendant la célébration d'icelui, réformer & retrancher les abus, lesquels peu-à peu auroient été introduits en la maison de Dieu*, &c. Ces Lettres sont données à Saint-Germain en Laye le 10 Septembre 1560.

François II. 1560.

qu'articuloient ſes dépêches. Mais dès qu'on l'eut conduit dans l'endroit où l'on donne la torture aux criminels, pour tirer de ſa bouche la vérité, par la force des tourmens, il ne voulut pas s'y expoſer & avoua, que le deſſein du Prince de Condé, dans lequel le Roi de Navarre entroit en quelque ſorte, étoit de partir de Béarn, ſous prétexte de ſe rendre à la Cour & de s'emparer ſur ſon paſſage des principales villes du Royaume, de ſe rendre maître de Paris par le moyen du Connétable & du Maréchal de Montmorenci ſon fils, qui en avoit le gouvernement; de faire enſuite révolter la Picardie par les intrigues de Senarpont & de Bouchavannes; la Bretagne par celles du duc d'Eſtampes, qui en qualité de Gouverneur y avoit un parti puiſſant. Il déclara que le Prince devoit enſuite venir à la Cour, à la tête de toutes les forces des Huguenots; obliger les Etats à éloigner du miniſtere la Reine mere & les Guiſes, à déclarer que le Roi ne pourroit être majeur qu'à vingt-deux ans, & enfin à lui donner pour Tuteurs & Régens du Royaume le Connétable, le Prince de Condé & le Roi de Navarre. La Sague ajouta (*o*) qu'en mouillant d'eau l'enveloppe des lettres du Vidâme de Chartres qu'on lui avoit enlevées, on y verroit par écrit tout ce qu'il venoit de révéler. L'aveu de la Sague & ces écrits dévoilerent les nouveaux complots des conjurés. Mais plus les Princes mécontens augmentoient les forces de leur parti & paroiſſoient déterminés à remuer tout de nouveau; plus la Cour apportoit de précautions & de vigilance à prévenir leurs deſſeins. En continuant à diſſimuler, elle s'attacha ſous différens prétextes & par des raiſons ſpécieuſes, à attirer auprès de la perſonne du Roi, ou à éloigner des Provinces ſuſpectes ceux, qui, d'intelligence avec les Princes du Sang, pouvoient les porter à la révolte. Ainſi l'on retint à la Cour par des délais artificieux le Duc d'Etampes qu'on avoit rappellé ſous prétexte de l'envoyer en Ecoſſe en qualité de

(*o*) Ce ne fut point dans ſes dépoſitions devant les Commiſſaires nommés pour l'interroger, mais par un avis particulier donné aux Guiſes que la Sague révéla ce myſtere. Le complot des ennemis des Princes Lorrains ſe trouva ſur l'enveloppe des lettres du Vidâme de Chartres, & écrit de la propre main de Fremin-d'Ardoy, ſecrétaire du Connétable. *Voyez de Thou, Liv. XXV.*

Viceroi. On empêcha de même le soulévement de Picardie, en créant Senarpont lieutenant du Maréchal de Brissac, & en le mandant pour recevoir de nouveaux ordres relatifs à sa Charge. On amusoit également tous les autres par divers délais, & par des excuses ou des prétextes. Mais les remédes étoient bien foibles contre un mal si violent & presque désespéré. Les Huguenots encouragés par les premieres démarches qu'on avoit faites auprès d'eux pour la conjuration d'Amboise, & par la déclaration que l'Amiral venoit de faire à Fontainebleau, excitoient des troubles dans tout le Royaume, & résistoient ouvertement aux Magistrats. Ils avoient pris les armes en plusieurs endroits pour faire soulever les Provinces, s'emparer des places fortes & s'en faire une retraite. Enfin ils avoient porté les choses à une telle extrémité que la Cour ne recevoit de toutes parts que des plaintes & des nouvelles de leurs excès. Mais une entreprise plus considérable & plus hardie que toutes les précédentes, hâta l'exécution des desseins formés par le Gouvernement.

Le Prince de Condé, qu'une ambition insatiable, son inquiétude naturelle, & les remords de sa conscience précipitoient toujours dans les partis les plus violens, avoit résolu de s'emparer d'une place forte, dans quelque province du Royaume que ce pût être, pour s'en faire un azile à lui-même, & assurer à son parti une place d'armes, quand il seroit obligé de les prendre. Parmi celles où il entretenoit des intelligences, il n'en trouvoit point de plus avantageuse que Lyon. Son étendue, ses richesses, sa situation au confluent de deux rivieres, sa proximité soit avec Genêve, le centre du Calvinisme, soit avec la frontiere, lui persuadoient qu'il y pourroit recevoir de prompts secours des Princes Protestans d'Allemagne & des cantons Suisses, ou trouver, en cas d'échec, une retraite sûre hors du Royaume. Messieurs de Maligny attachés depuis long-temps à ses intérêts, lui avoient gagné plusieurs des principaux de cette ville, où le commerce attire un grand nombre d'étrangers de toute nation. D'ailleurs, elle étoit remplie de partisans secrets du Calvinisme, à cause du voisinage de Genêve. Lorsque les Agens du Prince se crurent assez forts dans Lyon, pour y

François II. 1560.

exciter une révolte, ils y introduisirent secrétement des soldats désarmés, & d'autres gens de leur parti, qui prenant tout-à-coup les armes, devoient s'emparer des Ponts, de l'Hôtel-de-Ville, & se rendre enfin maîtres de la Place, avant qu'on pensât à les prévenir. Le maréchal de Saint-André étoit alors gouverneur de Lyon. Appellé depuis quelque temps à la Cour au sujet des troubles; il avoit laissé dans cette ville l'Abbé (a) d'Achon son neveu, pour y commander en son absence. Les Négocians Catholiques dont la fortune & le commerce ne pouvoient se soutenir qu'à l'abri de la tranquillité éventerent les desseins des Huguenots, & avertirent d'Achon du temps qu'ils avoient fixé pour leur exécution. C'étoit la nuit du quatre au cinq de Septembre. Il ordonna à (b) Prost premier Echevin, de poster trois cens arquebusiers aux ponts du Rhône & de la Saône, & d'investir la partie de la ville qui est située entre ces deux rivieres, & que les conjurés avoient choisi pour rendez-vous. Les deux Maligny, qui pressentirent le dessein des Catholiques, ne voulant pas se laisser attaquer les premiers, profiterent de l'obscurité de la nuit, pour prévenir avec autant de hardiesse que de promptitude les troupes du Gouverneur. Ils s'emparerent du pont de la Saône, où dans un grand silence ils dresserent une embuscade, espérant de mettre aisément en désordre les Catholiques épouvantés d'une attaque si brusque, & de s'emparer de l'autre partie du pont, de la place & de tous les postes les mieux fortifiés de la ville. Ils furent trompés dans leur attente. Dès le premier choc les Catholiques combattirent en bon ordre & de pied ferme. Continuellement rafraîchis par de nouveaux détachemens que le Gouverneur envoyoit à leur secours; ils pousserent si vivement les conjurés, que le reste de leurs complices découragé par cet obstacle, n'osa ni remuer, ni éclater. Au point du jour, les Maligny fatigués d'un combat qui avoit duré toute la nuit, sortirent avec une partie de leurs gens par

(a) D'Achon, neveu du maréchal de S. André, Abbé de Savigny & depuis Archevêque d'Arles.

(b) M. de Thou le nomme *Proi*, Commandant de la Ville, c'est-à-dire Colonel de la milice bourgeoise. *Hist. Liv. XXV.*

cette

une porte qui étoit derriere eux, & que le Gouverneur avoit eu la précaution de faire ouvrir, pour faciliter leur retraite, & ne pas augmenter le danger en les réduisant au désespoir : les autres se disperserent ou se cacherent dans les maisons, & délivrerent ainsi la ville du péril qu'elle avoit couru. Le Gouverneur manda sur le champ les troupes qui étoient en quartier dans le voisinage ; & ayant fait une exacte perquisition des conjurés, il en condamna une partie à la potence pour intimider les Huguenots par cet exemple de sévérité ; il envoya les autres sous bonne garde à la Cour, où leurs dépositions servirent aux informations que l'on y faisoit contre les Princes mécontens.

Dès que la Cour fut informée de cette entreprise, le Roi résolu de ne plus laisser aux mécontens le loisir d'en former de nouvelles, partit de Fontainebleau (a) accompagné des mille lances dont nous avons parlé, & de deux régimens de vieille infanterie revenus depuis peu de Piémont & d'Ecosse. Il prit le chemin d'Orléans, pressant les députés des Provinces de s'y rendre. La Nation Françoise est divisée en trois ordres ou états, le Clergé, la Noblesse, & le Peuple. Ces trois ordres sont distribués en trente districts ou jurisdictions appellées Bailliages, ou Sénéchaussées. Lorsqu'on doit tenir l'assemblée des Etats généraux, ils se rendent dans la capitale de leurs Provinces, où ils élisent chacun séparément un député qui assiste au nom de son ordre à l'assemblée générale, & qui entre dans toutes les déliberations relatives aux intérêts particuliers de chacun des trois ordres & au bien général de l'Etat. Chaque Bailliage fournit trois députés, le premier pour le Clergé, le second pour la Noblesse, & le troisiéme pour le Peuple, sous le nom plus honorable de Tiers-Etat. Tous ces députés rassemblés en présence du Roi, des Princes du Sang, & des officiers de la Couronne, forment

Etats Genereaux

(a) La Cour avoit quitté Fontainebleau dès le commencement de Septembre pour se rendre à Saint-Germain en Laye où elle séjourna quelque temps, comme il paroît par les Lettres-patentes adressées au Clergé & par divers actes du Conseil donnés dans cette derniere ville, d'où le Roi ne partit que *le 12 d'Octobre avec son armée pour aller à Orléans. Voyez le Journal de Pierre Brulart, inseré dans les Mém. de Condé, tom. 1. pag. 22.*

FRANÇOIS II. 1560.

le corps des Etats généraux & agiſſent au nom de la Nation dont ils repréſentent le pouvoir & l'autorité. Quand le Roi eſt majeur & qu'il aſſiſte aux Etats, les députés ont le pouvoir de conſentir à ſes demandes, de propoſer ce qu'ils jugent néceſſaire pour le bien des différens ordres de l'Etat, de faire leurs ſoumiſſions au nom du peuple à de nouveaux impôts, d'établir & d'accepter de nouvelles loix, & de nouveaux réglemens ; mais lorſque la minorité du prince ou quelqu'autre incapacité l'empêchent de gouverner par lui-même, les Etats ont droit, en cas de conteſtation, d'élire les régens du Royaume, de nommer aux principales charges, de former un conſeil ; & ſi la poſtérité maſculine vient à manquer dans la maiſon Royale, ils peuvent élire un nouveau Souverain, en ſuivant toutefois les diſpoſitions de la loi Salique. Excepté ces cas de néceſſité, les Rois ſont dans l'uſage d'aſſembler les Etats généraux dans les circonſtances urgentes, & de ſe déterminer ſuivant leur avis dans les affaires les plus importantes. En effet, quelle force les réſolutions du Prince ne tirent-elles pas du concours de ſes Sujets? Quoi de plus conforme au véritable eſprit du gouvernement Monarchique que cette harmonie entre le Souverain & les peuples ! jamais la tenue des Etats n'avoit été plus néceſſaire que dans les conjonctures préſentes, où les jalouſies des Grands, & les différends de religion troubloient tout le Royaume & demandoient les plus prompts remédes.

Sur les ordres réïterés de la Cour, les députés des Provinces s'étoient rendus à Orléans, dès le commencement d'Octobre, & le Roi y étant arrivé en perſonne, accompagné de la plûpart des Seigneurs & des grands Officiers de la Couronne, on n'y attendoit plus, pour pouvoir ouvrir les Etats, que les Seigneurs mécontens. Le Connétable & ſes fils étoient à leur ordinaire à Chantilly. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé reſtoient toujours en Béarn. Le Roi leur avoit écrit (a) à tous pour les inviter à ſe trouver aux Etats, & ils ne refuſoient pas ouvertement d'obéir, mais ils imagi-

Les Princes de Bourbon refuſent de s'y rendre.

(a Voyez les lettres du Roi François II. au Roi de Navarre données à Fontainebleau le 30 d'Août 1560. pour lui faire amener à Orléans M. le Prince de Condé ſon frere. *Mém. de Condé*, *tom.* 2. *pag.* 572.

noient prétextes sur prétextes pour s'en dispenser, & gagner du temps. Ces délais affectés inquietoient fort le Roi & le Ministere. On craignoit avec raison que le refus des Princes du Sang, fondé sur leur propre défiance, ou sur quelqu'avis certain de ce qu'on machinoit contre eux, ne fît échouer tant de projets & de préparatifs uniquement appuyés sur l'espérance qu'ils assisteroient aux Etats. Le Prince de Condé, à ne consulter que les mouvemens de sa conscience, ne pouvoit douter que l'on n'eût tiré soit des prisonniers d'Amboise, soit de la Sague, soit des conjurés arrêtés à Lyon, des lumieres suffisantes pour découvrir ses desseins. Il en avoit conçu de si violens soupçons, qu'aucun motif n'étoit capable de le déterminer, à se remettre une seconde fois à la discrétion de la Cour où ses ennemis étoient tous puissans. Mais le Roi de Navarre, pensoit tout differemment. Moins coupable ou plus crédule que son frere, il croyoit, qu'en allant aux Etats ils y obtiendroient sans peine cette réforme dans le gouvernement qui leur avoit déja coûté tant de travaux, au lieu qu'en refusant de s'y rendre, ils trahiroient leurs propres intérêts, & laisseroient le champ libre à l'ambition & aux violences des princes Lorrains. Il ne pouvoit se persuader que sous les yeux de toute la Nation assemblée, un Roi à peine sorti de l'enfance, une Princesse Italienne & deux Etrangers osassent tremper leurs mains dans le sang des Princes de la maison Royale, que les Monarques les plus absolus & les plus vindicatifs avoient toujours regardé comme sacrée. Tous ces motifs le déterminoient à se rendre aux Etats, avec le Prince, auquel il représenta qu'infailliblement on le condamneroit sans l'entendre, s'il s'opiniâtroit à ne point paroître à la Cour ; au lieu qu'en s'y présentant, & mettant dans ses intérêts les députés des Etats, il y avoit tout lieu d'espérer que si, en le jugeant à la rigueur, on blâmoit ses démarches, l'équité de ses prétentions leur prêteroit quelque couleur favorable, & qu'à toute extrémité, sa naissance lui en obtiendroit le pardon. Tous les confidens & les partisans des Princes appuyoient cet avis, à l'exception de la femme & de la belle mere du prince de Condé qui le rejetterent constamment, & jugerent qu'il n'y alloit pas moins,

FRANÇOIS II. 1560.

que de sa vie, & que de tous les partis, celui qu'on proposoit étoit évidemment le plus dangereux.

Le Roi les y détermine.

Au milieu de ces irrésolutions le Roi leur dépêcha le comte de Crussol, & ensuite le maréchal (a) de Saint-André, pour les engager à se rendre à Orléans. Ces Seigneurs leur remontrerent, qu'une assemblée si respectable, & qui occasionnoit tant de dépense au Roi & à la Nation, n'avoit été convoquée qu'à leur considération, & pour satisfaire à leurs plaintes & à leurs demandes ; qu'on y devoit déliberer sur les moyens de réformer le gouvernement ; & d'appaiser les disputes de religion, matieres si importantes, qu'on ne pouvoit les décider, sans la présence & le concours des Princes du Sang : que si les Princes de Bourbon, après avoir tant de fois demandé que l'on réformât le Gouvernement, & qu'on examinât la cause des Huguenots, refusoient d'assister aux Etats assemblés à cet effet, il sembleroit qu'ils avoient voulu jouer le Roi, & insulter à la majesté d'une assemblée qui représentoit le corps de la Nation; qu'ils ne devoient par la suite imputer qu'à eux-mêmes la juste exclusion qu'on leur donneroit aux dignités & au gouvernement, puisqu'ils n'auroient pas daigné venir recevoir l'autorité que le Roi paroissoit disposé à leur accorder, avec le concours des Etats : que cette conduite prouvant assez leur peu d'attachement au service du Roi, & au bien du Royaume, ils ne devoient pas s'étonner que l'on prît des résolutions fermes pour extirper les semences de discordes, & des desseins manifestes de troubler l'Etat. Que si le Roi étoit disposé à récompenser ceux qui lui marquoient de l'obéissance & de la fidélité ; il étoit également déterminé à réduire à une soumission forcée, mais nécessaire, ceux qui entreprenoient de résister à ses volontés, & d'exciter à la révolte les villes & les provinces du Royaume, crime dont il soupçonneroit les Princes de Bour-

(a) Jacques d'Albon, marquis de Fronsac & seigneur de S. André, chevalier des ordres de S. Michel & de la Jarretiere, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur du Lyonnois & Maréchal de France, connu sous le nom de Maréchal de S. André, & l'un des meilleurs Généraux de son temps. Sa faveur à la Cour & sa bravoure dans les armées le distinguerent sous les regnes de Henri II. de François II. & de Charles IX.

bon, tant qu'ils négligeroient de s'en justifier, & que leur absence & leur opiniâtreté confirmeroient les bruits injurieux qu'on répandoit sur leur compte : que jusqu'à présent le Roi ni son Conseil n'y avoient point ajouté foi ; mais que Sa Majesté desiroit, pour l'honneur du Sang Royal, que les Princes donnassent des preuves de leur fidélité & de leur zele pour le bien de l'Etat, & justifiassent la sincerité de leurs intentions aux yeux de toute la France, dont l'assemblée des Etats fixoit les regards & l'attention. Ces représentations firent peu d'impression sur l'esprit du Prince de Condé, résolu de ne pas risquer sa personne dans un lieu où ses ennemis pouvoient tout ; mais sa fermeté fut enfin contrainte de plier sous la nécessité. Le comte de Crussol étoit retourné à la Cour, rendre compte de l'éloignement que marquoit le Prince de venir aux Etats. Les Guises conseillerent d'employer la force pour l'y déterminer, & la Reine qui desiroit d'étouffer la discorde, & de rétablir l'autorité de ses Enfans, ne s'opposa point à cette résolution. Le Roi prit donc le parti de les contraindre par la voye des armes. On envoya pour cet effet le maréchal de (*a*) Thermes en Gascogne, & l'on commença à former sous ses ordres une armée composée de la gendarmerie & de toute l'infanterie distribuée dans les Provinces voisines.

Les Bourbons étoient sans troupes, dépourvus de tout, & resserrés dans le Béarn, petite province au pied des Pyrennées, enclavée entre la France & l'Espagne. Ils ne doutoient pas que si d'un côté les troupes du Roi rassemblées en Gascogne & de l'autre celles du Roi d'Espagne, qui brûloit d'envahir les foibles restes de la Navarre, venoient à les attaquer, elles ne les subjugassent aisément & ne les dépouillassent de leurs Etats. Les soulevemens que le Prince avoit excités en France n'avoient eu aucun succès. Il étoit en Béarn sans troupes & sans argent. Le Roi de Navarre qui ne vouloit exposer ni le reste de ses Etats, ni sa femme & ses

(*a*) De Thermes fut envoyé en Poitou avec deux cens Gendarmes seulement, pour s'opposer aux tentatives que les Princes pourroient faire sur Poitiers en passant par cette ville. *De Thou, Liv. XXV.*

FRANÇOIS II. 1560.

enfans qu'il avoit auprès de lui, céda à la nécessité plus puissante quelquefois que tous les conseils, & détermina enfin son frere au voyage d'Orléans, dans la persuasion générale où l'on étoit, que, sur-tout pendant les Etats, le Ministere ne prendroit aucune résolution violente contre eux, au lieu qu'en s'obstinant à demeurer en Béarn, ils s'exposoient à l'infamie qu'entraîne le nom de rebelles & à se perdre sans ressource. Le cardinal de Bourbon leur frere ne contribua pas peu à hâter cette résolution. La douceur & la facilité de caractere qu'il ne démentit jamais, son aversion pour les troubles, sa tendresse pour ses freres, & les insinuations de la Reine qui vouloit en venir à son but, l'engagerent à se rendre en poste en Béarn, dès qu'il eut appris les intentions & les préparatifs de la Cour pour presser le Roi de Navarre & le Prince de Condé de paroître aux Etats. Il leur exagera d'une part le nombre des troupes destinées contre eux, & capables de les écraser : de l'autre, il les assura que le Roi & la Reine ne lui avoient marqué que des dispositions favorables & qu'un vif empressement de rétablir la concorde & la tranquillité publique. Ils laisserent donc la reine Jeanne & ses enfans à Pau, & partant tous trois avec une suite peu nombreuse, pour ne pas inspirer de plus grands soupçons, ils prirent ensemble le chemin d'Orléans.

Cardinal de Bourbon.

Le Connétable temporise & attend des circonstances plus favorables,

Le Connétable que la Cour affectoit de moins presser, parce qu'il étoit en lieu où on l'auroit pû forcer plus aisément, s'étoit mis en marche avec plus de confiance en apparence, mais en effet avec plus de précautions. Il n'avoit aidé les mécontens que de ses conseils, qui ne tendoient qu'à les engager à demander justice aux Etats, sans trâmer de conspirations ni exciter de revoltes. Un refus de venir à la Cour pouvoit fortifier les soupçons conçus contre lui, il usa donc d'artifice & de dissimulation pour différer son arrivée, & régler ses démarches, sur l'exemple des Princes. Arrivé à Paris, il y feignit d'être attaqué de fluxions & de goutte, & retourna à Chantilly pour se rétablir. Il se remit en route, mais sous prétexte que le changement d'air & le mouvement des voitures l'incommodoit, ce que sa vieillesse rendoit assez plausible, il marchoit à petites journées, s'éloignant

ſouvent du grand chemin pour chercher des logemens commodes, où il faiſoit de longs ſéjours, pour prolonger habilement le temps juſqu'à l'arrivée des Princes. Ses fils en l'engageant à hâter ſa marche lui repréſentoient, que ni la Reine mere ni les Guiſes n'oſeroient jamais rien attenter contre un homme auſſi reſpecté qu'il l'étoit dans le Royaume. Le Connétable inſtruit par l'expérience, leur répondit que le Miniſtere pouvoit gouverner l'Etat à ſon gré, & ſans obſtacles, qu'il ſembloit néanmoins s'en préparer d'inévitables de la part des Etats généraux : qu'une telle conduite cachoit quelque myſtere qu'on dévoileroit avec un peu de patience. Cette réflexion judicieuſe rallentit l'ardeur de ces jeunes Seigneurs, & le Connétable continua à temporiſer.

Cependant le Roi de Navarre & le Prince de Condé avoient été reçus ſur la frontiere par le Maréchal de Thermes, qui, ſous prétexte de leur rendre les honneurs dûs à leur rang, les ſuivoit avec un gros corps de cavalerie, pour s'aſſurer des villes devenues ſuſpectes par les dépoſitions de la Sague. En même temps il faiſoit occuper par d'autres troupes de cavalerie & d'infanterie tous les chemins que les Princes laiſſoient derriere eux, de peur que changeant de réſolution, il ne leur prît envie de retourner en arriere. Dès qu'on eut avis à la Cour, que les Princes étoient entrés dans le Royaume, & ſi bien obſervés par l'armée du Maréchal de Thermes, on arrêta tout-à-coup Jérôme Grollot bailly d'Orléans, accuſé d'intelligence avec les Huguenots, pour faire révolter cette ville en faveur des Princes mécontens ; & par ordre du Roi l'on mit en priſon le Vidâme de Chartres, qui formant toujours de nouvelles intrigues, avoit eu l'imprudence de reſter dans la Capitale. On n'eut pas le même bonheur pour ſe ſaiſir de Dandelot. Auſſi prudent & ſouple à prévenir les dangers, qu'ardent & téméraire à former des complots, il ſe retira promptement ſur les côtes de Bretagne, réſolu de paſſer en Angleterre, en cas de néceſſité. L'Amiral, dont l'adreſſe & la diſſimulation avoient juſ-

(a) A Ancenis en Bretagne où il poſſédoit de grandes terres que ſa femme héritiere de la maiſon de Laval lui avoit apportées en mariage.

FRANÇOIS II.
1560.

qu'alors tout conduit, sans se découvrir, étoit d'abord venu des premiers aux Etats, à dessein d'y travailler en faveur de son parti. Le Roi & la Reine l'avoient reçu comme à l'ordinaire, avec bien-veillance. Il s'occupoit à suivre de l'œil toutes les démarches de la Cour, & à en informer secrétement & avec d'extrêmes précautions le Connétable & le Roi de Navarre.

Tous les délais étoient expirés lorsque les Princes du Sang arriverent à Orléans, le vingt-neuf d'Octobre, sans que personne eût été les recevoir, à l'exception d'un petit nombre de leurs plus intimes (*a*) amis. Ils trouverent non-seulement les portes de la ville gardées, mais encore des corps-de-gardes & des batteries dressées dans les postes les plus forts, dans les carefours & dans les places : précautions que la Cour ne prend pas, même en temps de guerre. Ils passerent au milieu de cet appareil formidable & parvinrent au logis du Roi, où l'on faisoit une garde plus exacte qu'au quartier général dans une armée. Arrivés à la porte, ils voulurent entrer à cheval dans la Cour, suivant le droit attaché à leur rang: il n'y avoit que le guichet d'ouvert, ils furent obligés de mettre pied à terre en pleine rue, & peu de personnes se présenterent pour les recevoir & les saluer. On les conduisit chez le Roi. Ce Prince étoit entre le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine & environné de ses Capitaines des gardes. Il reçut le Roi de Navarre & le Prince de Condé avec une froideur bien différente de cette affabilité que les Rois de France ont coutume de marquer à tous leurs Sujets, mais sur-tout aux Princes de leur Sang. Il les conduisit ensuite chez la Reine mere, où les Guises ne le suivirent point. Catherine de Médicis qui vouloit toujours paroître neutre & desintéressée, les reçut avec ses démonstrations ordinaires d'amitié, mais avec une tristesse affectée qui lui fit verser quelques larmes. Le Roi continua à les traiter avec la même froideur, & s'adressant au Prince de Condé, il commença à lui représenter vivement, que sans avoir reçu de Sa Majesté

(*a*) Il n'y eut que le Duc de Montpensier & le Prince de la Roche-sur-Yon, qui oserent aller à leur rencontre, mais avec peu de personnes.

ni déplaisir ni mauvais traitement, il avoit au mépris des Loix divines & humaines soulevé plusieurs fois ses Sujets, allumé la guerre en différentes parties du Royaume, tenté de s'emparer des principales villes, & conspiré contre sa vie & celle de ses freres. Le Prince, sans s'émouvoir, répondit avec fermeté, que ces accusations étoient autant de calomnies forgées par ses ennemis, & qu'il donneroit les preuves les plus évidentes de son innocence. Il faut donc, répliqua le Roi, procéder par les voies ordinaires de la Justice, pour découvrir la vérité. Il sortit de l'appartement de la Reine, & commanda aux Capitaines (*a*) de ses gardes d'arrêter le Prince de Condé. La Reine mere forcée de consentir à cette démarche, mais qui n'oublioit pas que les choses peuvent changer de face d'un instant à l'autre, s'efforça de consoler le Roi de Navarre. Le Prince ne se plaignit que du Cardinal son frere qui l'avoit trompé, & se laissa conduire dans une maison voisine qu'on lui avoit destinée pour prison. On en avoit muré les fenêtres, redoublé les portes, & fait une espece de forteresse défendue par quelques piéces d'artillerie & par une forte garde. Le Roi de Navarre fort étonné de la détention de son frere, exhala sa douleur en plaintes & en reproches qu'il fit à la Reine, qui rejettant tout sur le Duc de Guise, comme Lieutenant général du Royaume, ne cherchoit qu'à se disculper elle-même. On lui donna pour logement une maison peu éloignée de celle qu'occupoit le Roi, & des gardes pour l'observer à vûe; ensorte qu'à la liberté près, de voir qui il voudroit, il étoit dans tout le reste traité & resserré comme prisonnier. Dans le même temps on arrêta Amaury Bouchart son sécretaire (*a*) avec toutes les lettres & les papiers qui se trouverent chez lui. Dès le même soir Tanneguy de Carrouges partit pour les frontieres de Picardie, où il fit arrêter & conduire à Saint-Germain-en-Laye, Madeleine de Roye belle-mere du Prince, qui se croyant par son sexe à l'abri de tout soupçon demeuroit dans sa terre

Le Prince de Condé est arrêté.

(*a* Il fut arrêté par Philippe de Maillé-Brezé & par le Roi de Chavigni, capitaines des Gardes.

(*b* Il étoit chancelier du Roi de Navarre. *Voyez les Mem. de Condé, tom. 2. pag.* 379.

FRANÇOIS II. 1560.

d'Anisi. Carrouges saisit aussi toutes les lettres & les papiers qu'il trouva chez cette Dame, & les envoya à la Cour. Quoiqu'on tînt les portes d'Orleans fermées & qu'on ne laissât sortir personne, ces nouvelles furent annoncées au Connétable qui n'étoit encore qu'à quelques lieues de Paris. Il suspendit sa marche, résolu de ne pas passer outre, mais d'attendre quel tour prendroit cet événement.

La Reine mere & les Guises ne differerent plus l'ouverture des Etats. Elle commença par la profession de foi dressée par la Sorbonne, conformément à la doctrine de l'Eglise Catholique Romaine. Le Cardinal de Tournon Président de l'ordre du Clergé la lut à haute voix, & chacun des députés l'approuva & y adhera par serment : précaution que l'on jugea nécessaire pour s'assurer de la Catholicité de ceux qui devoient avoir voix délibérative dans l'assemblée générale. Après cet acte solemnel, le Chancelier proposa, en présence du Roi, les matieres qu'on devoit mettre en délibération. Sur les instances des Provinces, les trois ordres se séparerent pour examiner les demandes respectives, & faire ensuite aux Etats le rapport de leurs résolutions. Mais c'étoit-là le moindre objet dont on s'occupoit ; tous les esprits attendoient avec bien plus d'inquiétude quelle issuë auroit la détention du Prince, qui fut confirmée par une déclaration du Conseil signée du Roi, du Chancelier & de tous les Grands, excepté des Guises, qui comme suspects de partialité, affectoient de ne point paroître dans toute (*a*) cette affaire. On établit une commission pour instruire le procès & rendre un jugement définitif. Elle étoit composée de Christophe de Thou Président au Parlement de Paris, des Conseillers Barthelemy Faye & Jacques Viole, Conseillers du même Parlement ; Gilles Bourdin Procureur général y faisoit la fonction d'accusateur, suivant l'usage du Royaume. Jean du Tillet greffier en chef du Parlement rédigeoit les procedures ; & tous les interrogatoires & les actes se faisoient en pré-

Commission

(*a*) Comparez ce qu'en dit Davila avec le *sommaire recit de la calomnieuse accusation de M. le Prince de Condé insérée dans les Mém. de Condé, tom. 2. pag.* 373. Cette piéce quoique partiale & écrite par un Protestant contient plusieurs particularités très-intéressantes sur le procès du Prince.

ſence du Chancelier de l'Hôpital : on entendit les dépoſitions des priſonniers d'Amboiſe, de Lyon & d'autres qu'on avoit conduits à Orléans pour ce ſujet. On ſe diſpoſa à interroger le Prince ſur leurs dépoſitions, & ſur les preuves qu'ils apportoient. Le Chancelier & les Commiſſaires s'étant pour cet effet transportés dans ſa priſon, il refuſa conſtamment de répondre devant eux, & les récuſa tous, alléguant qu'en qualité de Prince du Sang, il ne reconnoiſſoit d'autre tribunal que le Parlement de Paris ; qu'il demandoit donc qu'on aſſemblât toutes les chambres du Parlement ; que le Roi y aſſiſtât en Perſonne & que les douze Pairs y euſſent voix, auſſi-bien que les grands Officiers de la Couronne, ſelon l'ancien uſage ; qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de reclamer contre une procédure ſi inouïe & ſi irréguliere ; & d'en appeller au Roi. Cet appel fut porté au Conſeil & paroiſſoit d'abord autoriſé, par la raiſon, par les formalités ordinaires, & par les coutumes du Royaume. Mais on vouloit une prompte déciſion ; nulle loi préciſe ne réſervoit à la connoiſſance des Pairs excluſivement, le Jugement des Princes du Sang en matiere criminelle, & l'appel fut déclaré (*a*) nul. Mais le Prince l'ayant renouvellé, & perſiſtant dans ſes proteſtations, le Conſeil à la requête du Procureur général, prononça qu'on devoit regarder le Prince comme convaincu, puiſqu'il refuſoit de répondre aux Commiſſaires nommés par le Roi. On l'obligea de la ſorte à ſubir l'interrogatoire, & l'on ſuivit le procès ſans perdre de temps juſqu'à arrêt définitif.

Parlement de Paris.

Les Princes de Bourbon, au comble des malheurs, étoient prêts à expier de leur ſang leurs entrepriſes contre l'Etat. L'éclat de leur naiſſance, le rang & le mérite perſonnel des deux freres intéreſſoient toute la France. Leurs ennemis même plaignoient leur deſtinée. Les Guiſes ſeuls naturellement entreprenans, pourſuivoient conſtamment leurs deſſeins, ſans égard au mérite ni à la qualité de ces Princes, ſoit qu'ils jugeaſſent un pareil acte de ſévérité abſolument

(*a*) L'Arrêt du Conſeil du 20 Novembre 1560. & ſigné par François II. qui déclare l'*appellation faicte par Loys de Bourbon Prince de Condé pure frivole & non-recepvable*, ſe trouve dans les Mémoires de Condé, *tom.* 1. *pag.* 619.

FRANÇOIS II. 1560.

néceſſaire au ſalut & à la tranquillité du Royaume, ſoit; comme le publioient leurs ennemis, qu'ils n'euſſent en vûe que d'opprimer leurs concurrens, & d'affermir leur propre grandeur. Ils (*a*) diſoient hautement qu'il falloit en deux coups & en même-temps abattre la tête à l'héréſie & à la rébellion. La Reine mere, quoiqu'elle y conſentît ſecrétement, & voulût qu'on exécutât les réſolutions priſes à Amboiſe, deſiroit néanmoins que toute la haine en retombât ſur les Guiſes, comme elle avoit toujours eu l'adreſſe de faire. Elle ſe propoſoit de ménager les deux partis à cauſe des événemens imprévûs que pouvoit amener l'inconſtance de la fortune, & affectoit beaucoup de triſteſſe dans ſon maintien & de réſerve dans ſes diſcours. Elle eut même de fréquentes conférences tantôt avec l'Amiral, & tantôt avec le cardinal de Châtillon, où elle leur parut diſpoſée à chercher quelqu'expédient pour tirer du péril les Princes du Sang. Elle amuſoit de la même maniere Jacqueline de Longwik Ducheſſe de Montpenſier, Princeſſe pleine de bonnes intentions, ennemie du déguiſement, & qui jugeoit du caractere des autres par la droiture du ſien. Son penchant au Calviniſme, & ſes liaiſons intimes avec le Roi de Navarre lui ſervirent à lier & à entretenir entre ce Prince & la Reine une correſpondance ſecrete. Ces démarches, quoique directement oppoſées à la conduite que la Cour tenoit en public, étoient néanmoins palliées avec tant d'artifices, que les plus clair-voyans n'en pouvoient démêler le véritable but, lorſqu'ils réfléchiſſoient ſur la profondeur des ſecrets des hommes, & ſur la diverſité des intérêts qui ſervent de mobile à leurs actions.

Le Prince de Condé eſt condamné à perdre la tête.

Déja les Commiſſaires avoient rendu leur jugement contre le Prince de Condé. Ils l'avoient condamné, comme convaincu de crime de léze-majeſté & de rébellion, à être décapité, devant le palais du Roi, à l'heure où les Etats

(*a*) M. de Thou rapporte que le Maréchal de S. André & le Cardinal de Lorraine avoient comploté de faire aſſaſſiner le Roi de Navarre dans la chambre même de François II. qui y ayant d'abord donné les mains, n'y voulut plus conſentir. Il ajoûte que ceux qui ont écrit ce fait qu'il regarde comme douteux, diſent que le Duc de Guiſe voyant le Roi ſortir de ſon cabinet, ne put s'empêcher de s'écrier d'un ton plein d'indignation & de colere : *O l'homme timide & lâche !* *Liv. XXVI.*

s'assembleroient. On ne différoit l'exécution que pour attirer dans le même piége le Connétable qui, malgré les instances reïtérées de la Cour, différoit toujours de se rendre aux Etats. On auroit bien voulu envelopper dans la même proscription le Roi de Navarre, mais on n'avoit point de preuves suffisantes contre lui, lorsqu'un matin le Roi, en s'habillant (*a*), tomba tout-à-coup dans un évanouissement si violent, que ses Officiers le mirent au lit comme mort. La connoissance lui revint à la vérité, mais sa maladie fut jugée mortelle, & l'on commença à désespérer de sa guérison. Ce contre-temps répandit par-tout l'allarme & le trouble: les Guises pressoient la Reine mere de faire exécuter la Sentence rendue contre le Prince de Condé, pendant que François II. étoit encore en vie, & de prendre la même résolution contre le Roi de Navarre, pour prévenir toutes les révolutions que l'on auroit à craindre, si le Roi venoit à mourir. Ils lui représentoient avec chaleur que c'étoit le seul moyen de conserver la couronne à ses autres enfans mineurs, & de dissiper l'orage qui menaçoit la France : que quoique le Connétable ne fût point arrêté, & que, dans une circonstance si nécessaire & si délicate, on ne pût s'assurer de sa personne, cependant que lorsqu'on n'auroit plus à craindre ni le crédit, ni les prétentions des Princes du Sang, ce Seigneur seroit d'autant moins redoutable, qu'il n'auroit, comme eux, ni la Noblesse dans ses intérêts, ni les Huguenots dans son parti : qu'au reste délibérer à l'instant de l'exécution, & la suspendre plus long-temps, c'étoit perdre le fruit de tant de projets conduits à leur but avec tant d'artifice & de patience : que la mort même du Roi ne devoit pas être un obstacle, parce que ses freres lui succédant de droit, les mêmes raisons & les mêmes intérêts subsistoient toujours, & pour eux, & pour leur mere. La Reine qui avoit sû se conserver neutre, du moins en apparence, & qui n'avoit pas des raisons si pressantes de rien précipiter, considéroit

Maladie du Roi.

(*a*) Mezerai rapporte qu'on accusa, ou du moins qu'on soupçonna un Ecossois valet de chambre du Roi d'avoir empoisonné la coëffe de bonnet de ce Prince à l'endroit qui répondoit à l'oreille, mais comme tous les Historiens du temps il traite de fables ces bruits populaires.

François II. 1560.

que sous une minorité, les choses pouvoient changer de face, & que la grandeur excessive des Guises demeurant sans opposition & sans obstacles, ne lui deviendroit pas moins redoutable que l'ambition des Princes du Sang. Ainsi tantôt en supposant la maladie du Roi moins dangereuse, tantôt en faisant répandre de bonnes nouvelles & des bruits de sa prochaine guérison, elle gagnoit du temps, différoit l'exécution de l'Arrêt, & se réservoit la liberté d'agir suivant les circonstances conformément à ces vûes, où elle fut affermie par les conseils du Chancelier de l'Hôpital. Dès qu'elle sut qu'on craignoit pour la vie du Roi, elle pria le Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier, de la conduire secrétement une nuit dans l'appartement du Roi de Navarre, & dans une longue conversation qu'elle eut avec lui, elle essaya de lui persuader avec sa dissimulation ordinaire qu'elle étoit fort éloignée de tremper dans tout ce qui se passoit, & souhaitoit d'agir de concert avec lui, pour s'opposer à l'ambition des Guises. Le Prince compta peu sur la sincérité de ces protestations, elles ne furent cependant pas inutiles par la suite; la Reine, s'étant toujours ménagée quelque créance par cette manœuvre, & par d'autres semblables, eut moins de peine à se réconcilier au besoin avec les Princes, que si elle s'étoit déclarée leur ennemie, ou qu'elle se fût livrée avec chaleur à la persécution qu'on leur suscitoit. Cependant la maladie du Roi devenoit à chaque instant plus dangereuse. Il avoit paru dès le commencement un abcès au-dessus de l'oreille droite, où dès l'enfance il avoit coutume de sentir des fluxions & des douleurs : cette tumeur ayant crevé, le pus qui en sortit lui tomba dans la gorge, & le suffoqua. Sa mort arrivée le cinq de Décembre au matin laissa le Royaume dans un désordre extrême. On crut alors que ce Prince étoit mort d'un (a) poison que son Barbier lui avoit glissé dans l'oreille, en le rasant, & le

Mort inopinée de François II.

(a) Mezerai dit que ce fut à la chasse que François II. ressentit les premieres atteintes de son mal; & M. de Thou raconte que ce Prince étoit alors sur le point d'aller à la chasse, pour ne pas se trouver a Orléans, pendant le supplice de Grollot. *Liv. XXVI.*

bruit courut que les Médecins en avoient trouvé des indices évidens ; soupçons que la violence imprévûe de l'accident, & la circonstance singuliere de sa mort auroient pû autoriser, s'il n'eût ressenti dès le berceau des atteintes du mal qui lui causa la mort. Il emporta dans le tombeau la réputation d'un Prince sans vice, plein d'humanité, zélé pour la Justice & la Religion ; mais aussi celle d'un esprit borné, foible & d'un caractere plus propre à être gouverné, qu'à gouverner les autres. Il eut été à souhaiter pour la France qu'il n'eût jamais monté sur le trône, ou qu'il eût vécû jusqu'à l'entiere exécution des desseins formés par la politique de ses Ministres. Il en fut comme de ces édifices élevés avec de grands travaux, & que la violence & l'impétuosité de la foudre renversent & détruisent en un instant. En vain la politique avoit-elle amené ces grands projets à leur maturité, quoique par des voies violentes, mais capables de procurer le repos de l'Etat : la mort de François II. les rompit, & jetta le Royaume dans un désordre, dans une confusion, dans des troubles & des malheurs qu'il n'avoit jamais éprouvés (*a*).

François II. 1560.

Charles IX. 1560.

Charles IX lui succéde.

Vives contestations pour la Régence pendant la minorité de ce Prince.

Charles IX. second fils de la Reine succéda à François II. son frere ; il n'avoit encore qu'onze ans. Dans un âge si tendre il lui falloit un Tuteur, & au Royaume un Régent. L'ancien usage, & les loix souvent confirmées par les Etats, appelloient de droit à cette fonction le Roi de Navarre. Mais quelle apparence de confier entre ses mains avec sûreté la personne du jeune Roi & le gouvernement du Royaume à un Prince soupçonné d'une conspiration contre l'Etat, détenu comme prisonnier, & complice d'un frere condamné à mort (*b*) pour le même attentat ? A la vérité les Guises

(*a*) Lisez la Tragédie de François II. par M. le Président Henault, c'est une concordance de tous les Historiens de ce regne sur les faits duquel elle répand d'autant plus de lumieres, qu'ils y sont fondus avec un art admirable & rapportés avec une extréme exactitude ; elle fait d'ailleurs connoître à fonds le caractere du Prince & ceux des personnages qui eurent le plus de part aux événemens de ce tems-là.

(*b*) M. de Thou croit que l'Arrêt fût dressé, mais non signé. Le récit inséré dans les Mémoires de Condé n'en fait aucune mention. Le Laboureur rapporte que Louis de Beuil Comte de Sancerre refusa généreusement de le signer, & s'attira la haine des Guises par cette démarche qui produisit un retardement favorable au salut du Prince. D'autres ajoutent que le

CHARLES IX. 1560.

avoient gouverné avec une ſuprême autorité ſous le feu Roi, & tenté avec vigueur les plus violens remédes, pour guérir les maux de l'Etat, & le pacifier; en leur confiant le même pouvoir, il étoit aiſé de ſuivre le même plan, & d'exécuter les mêmes deſſeins. Mais ils n'étoient pas du Sang Royal: comment leur déférer la tutelle du jeune Roi contre toutes les loix de la Monarchie? quelles oppoſitions n'auroient-ils pas eu à eſſuyer de la part de la Nobleſſe & des Grands mécontens de leur pouvoir, & qui n'aſpiroient qu'à les en dépouiller? Les Etats avoient pluſieurs fois confié la Régence aux meres des Rois, pendant leur minorité, & dans la concurrence de tant d'intérêts & de factions contraires, il n'étoit pas prudent de remettre en d'autres mains la vie du Roi, & la conſervation de l'Etat; mais une femme étrangere, ſans partiſans, ſans appui, pouvoit-elle ſe ſoutenir contre deux factions ſi puiſſantes & prêtes à ſoutenir leurs prétentions par la voie des armes? Auſſi dès qu'on commença à déſeſpérer de la vie de François II. les Guiſes prévoyant ce qui pouvoit aiſément arriver, ſe liguerent avec le Cardinal de Tournon, le Duc de Nemours, les Maréchaux de Briſſac & de S. André, Sipierre Gouverneur d'Orléans, & pluſieurs autres grands Seigneurs, dont ils renforcerent leur parti, pour défendre leur vie & conſerver leur puiſſance. Le Roi de Navarre, de ſon côté, concevant d'heureuſes eſpérances pour l'avenir, s'unit plus étroitement que jamais avec l'Amiral, le Cardinal de Châtillon, le Prince de Porcien, Jarnac & pluſieurs autres de leurs partiſans. Il fit armer ſecrétement ſes gens, & dépêcha couriers ſur couriers au Connétable. La nouvelle de la mort du Roi lui fit alors hâter ſa marche tant de fois interrompue, & on l'attendoit avec impatience à Orléans. Les deux partis s'étant ainſi mis en état de défenſe, toute la Cour & les Troupes ſe partagerent entre eux pour ou contre, les Députés même des Etats prirent parti, chacun ſuivant ſa paſſion, ou ſon intérêt.

Il paroiſſoit impoſſible de former un troiſiéme parti. Le

Chancelier & le Préſident Guillard du Mortier refuſerent de ſigner par le même motif. *M. le Préſident Henault, tom.* 1. *pag.* 378.

Charles IX. 1560.

trouble & l'épouvante regnoient par tout. On craignoit à tous momens que les amis du Roi de Navarre & ceux des Guiſes n'en vinſſent aux mains. Toutes leurs démarches tendoient à ſe détruire réciproquement. Cette ardeur effrenée de dominer, quoique enflammée par les animoſités particulieres, n'empêcha pourtant pas les deux partis de reſpecter l'autorité des Loix; & de rendre publiquement obéiſſance au jeune Roi. Chacun s'empreſſa à paroître des premiers & à faire hommage à Charles IX. le jour même de la mort de ſon frere, il fut unanimement reconnu pour légitime Souverain. Cette démarche tendoit inſenſiblement à rétablir l'ordre & l'autorité, qui ſe trouvoient dans une étrange confuſion. La Reine voyoit qu'on ne pouvoit confier la vie de ſes jeunes enfans, ni l'adminiſtration de l'Etat à aucun des deux partis, dont l'un étoit extrêmement offenſé & aigri, l'autre plein d'audace & de prétentions, tous deux bien ſoutenus & prêts à ſe porter aux dernieres extrémités. Elle deſiroit de ſe rendre maîtreſſe de la perſonne de ſes fils, & du gouvernement de l'Etat, entrepriſe, qui dans les derniers jours de François II. & dans le trouble cauſé par ſa mort, lui avoit paru ſi ſcabreuſe, qu'elle en avoit preſque deſeſpéré; mais les deux factions ayant également rendu hommage au Roi, quoiqu'il n'eût pour principe que la jalouſie & l'appréhenſion mutuelle, que l'une n'arrachât à l'autre la premiere place dans le gouvernement, la Reine réſolut à leur exemple de profiter du deſordre & du trouble, où l'on ſe trouvoit pour parvenir à ſes fins. Elle ſe propoſa pour cet effet de demeurer comme médiatrice, & néanmoins ſupérieure à l'un & à l'autre parti, qui pour leurs propres intérêts ne manqueroient pas de l'appuyer. Elle penſoit, que ne pouvant s'accorder entr'eux, ni l'emporter l'un ſur l'autre, ils ſe réuniroient en ſa faveur, & qu'ils lui abandonneroient, de concert, une autorité que l'oppoſition de leurs Compétiteurs les empêchoit d'obtenir pour eux-mêmes.

D'un côté, les Guiſes ſe ſeroient aiſément entendu avec elle, pour priver le Roi de Navarre de la Régence: & de l'autre, ce Prince ſe ſeroit peut-être contenté d'une autorité moindre que celle qui lui étoit dévolue de droit, de peur

Charles IX.
1560.

de tout hazarder, en la conteſtant aux Guiſes. Elle eſpéroit qu'en ſe conduiſant habilement, les rênes de l'Etat reviendroient entre ſes mains. Ce qui facilitoit ce deſſein, c'eſt que la Reine, quoique unie & d'accord avec les Princes Lorrains, étoit demeurée neutre, en ménageant les apparences, & s'étoit acquiſe la confiance d'un parti, ſans paroître ennemie de l'autre. Mais deux grandes difficultés traverſoient ſon projet : la premiere, qu'il étoit comme impoſſible d'appaiſer le Roi de Navarre, aigri par les outrages qu'il venoit d'eſſuyer ; la ſeconde, qu'en commençant à traiter avec lui, elle ne manqueroit pas d'inſpirer des ſoupçons aux Guiſes, & riſqueroit de perdre leur appui, avant qu'elle eût le temps d'établir ſolidement ſes nouveaux deſſeins. Quoique ces obſtacles paruſſent inſurmontables, la néceſſité urgente l'obligeoit à donner quelque choſe au hazard. Perſuadée que ç'eût été trop riſquer que de rompre ſes anciennes liaiſons, avant que d'en contracter sûrement de nouvelles ; elle penſa d'abord à s'aſſurer des Princes Lorrains.

Une négociation ſi délicate & ſi épineuſe ne devoit être confiée qu'à d'habiles mains. La Reine après avoir jetté les yeux ſur pluſieurs perſonnes, ſe fixa au Maréchal de Saint-André, comme à l'homme de la Cour le plus propre à en aſſurer le ſuccès. Son attachement aux Princes Lorrains, la connoiſſance qu'il avoit de leurs deſſeins les plus ſecrets, ſa prudence & ſes talens ſinguliers, tout concouroit à lui perſuader que la Reine ne ſe flattoit pas de le tromper. D'ailleurs il avoit dans ſon parti toute la conſidération néceſſaire, pour donner un grand poids aux propoſitions dont il ſeroit chargé. La Reine le fit appeller, & après avoir déploré le triſte état des affaires, elle lui demanda ce qu'en penſoient Meſſieurs de Guiſe, & quelles étoient leurs vûes, proteſtant qu'elle ne vouloit pas s'éloigner de leurs ſentimens, mais agir d'intelligence avec eux. Le Maréchal répondit d'une maniere ambigue, en homme qui vouloit plutôt pénétrer les deſſeins de la Reine, que lui découvrir les ſecrets de ſon parti. Après pluſieurs diſcours de part & d'autre, le réſultat fut qu'il étoit impoſſible de terminer les differends des deux partis, ſans trouble & ſans tumulte, & ſans s'ex-

Charles IX. 1560.

poser aux hazards d'une guerre, à moins qu'eux-mêmes ne se relâchassent de leurs prétentions, & ne cherchassent à se rapprocher en cédant quelque chose de part & d'autre, & remettant à la Reine l'arbitrage de leurs intérêts : que l'exacte neutralité qu'elle avoit gardée jusqu'alors justifioit ses intentions : qu'elle seule pouvoit réduire les prétentions des Princes dans de justes bornes. Que par-là les deux partis, sans céder l'un à l'autre, paroîtroient, par respect, & pour le bien de la paix céder le pas à la mere de leur Roi, qui tiendroit l'équilibre entre les Guises & les Bourbons.

Equilibre, Guises et Bourbons

La Reine feignit d'être redevable de ce conseil à la prudence du Maréchal, plutôt que de lui avoir suggeré. Ils chercherent les moyens convenables de traiter cet accommodement. La Reine marqua des espérances bien fondées d'y amener le Roi de Navarre, qui avoit des intentions droites, & dont le caractere étoit doux & modéré, pourvû que les Guises y donnassent les mains. Le Maréchal jugeant sans passion, ce parti très-convenable au pas glissant & périlleux dans lequel s'étoient engagés les Princes Lorrains, se chargea de négocier avec leur parti. Sur la proposition qu'il en fit au Duc & au Cardinal, & qu'ils mirent ensuite en délibération dans une assemblée de leurs confidens ; les avis de ceux-ci, & même ceux des deux freres furent partagés. Le Duc qui avoit plus de retenue & de modération se prêtoit à l'accommodement, qui le laissoit en possession des gouvernemens & des richesses qu'il tenoit de la libéralité des derniers Rois. Mais le Cardinal plus ambitieux & plus violent, rejettoit tout compromis, & prétendoit qu'ils conservassent leur puissance au même degré qu'ils l'avoient exercée sous François II. Le sentiment du Duc fut appuyé par le Cardinal de Tournon qui desiroit qu'on évitât la guerre, par les Maréchaux de Brissac & de Saint-André, sur-tout par Sipierre, dont tous les conseils avoient ce poids que donne une haute réputation de prudence justement acquise. Tous jugeoient qu'il suffisoit à Messieurs de Guise de conserver leur crédit & leurs honneurs & de se réserver pour des circonstances plus favorables ; ainsi ils firent dire à la Reine, par le Maréchal Saint-André, qu'ils lui laissoient le choix des moyens

Charles IX. 1560.

qu'elle jugeroit les plus propres à traiter avec le Roi de Navarre. Il restoit encore un plus grand obstacle à vaincre ; c'étoit d'appaiser la faction des Princes mécontens ; entreprise qu'on avoit regardé comme impossible & chimérique : mais la Reine qui connoissoit parfaitement le caractere, & les dispositions des personnes, avec qui elle devoit traiter, ne désespéra pas de parvenir à son but. Le Roi de Navarre avoit pour principaux confidens François Descars Gascon, & Philippe de Lenoncourt Evêque d'Auxerre : Descars avoit un génie borné & peu d'expérience ; Lenoncourt étoit un politique rusé, mais uniquement occupé de sa fortune. La Reine les gagna secrétement en les prenant par leur foible. On éblouit Descars à force de présens, & on l'amusa par des raisons spécieuses ; & l'on fit espérer à l'Evêque d'Auxerre des Bénéfices & des Dignités Ecclésiastiques qu'il ne pouvoit pas obtenir facilement par le seul crédit du Roi de Navarre. L'un & l'autre se prêterent à l'éxécution des desseins de la Reine, & sous prétexte de donner à leur Maître des conseils fideles & sinceres ; ils promirent de favoriser les négociations qui tendroient à rapprocher les deux partis & à faire tomber la Régence à la Reine mere.

La Duchesse de Montpensier porta les premieres paroles d'accommodement. Sa candeur & sa franchise lui avoient gagné la confiance de la Reine ; & son goût pour les nouvelles opinions, l'avoient attachée au Roi & à la Reine de Navarre. Dans la suite Carrouges & Lansac, Seigneurs d'une prudence consommée, & que la Reine honoroit d'une confiance particuliere, entrerent insensiblement dans cette négociation. La Reine par l'entremise de ces trois personnes s'appliquoit avec une attention singuliere à vaincre les répugnances du Roi de Navarre, qui tantôt entraîné par l'inclination qu'il avoit toujours euë pour la paix & pour la tranquillité, & tantôt aigri par le souvenir des dangers qu'il venoit de courir, avoit peine à se décider.

La Reine lui faisoit proposer trois conditions. 1°. De remettre en liberté tous ceux qui avoient été arrêtés au sujet de la Conjuration d'Amboise, & particuliérement le Prince de Condé, Madame de Roye, & le Vidame de

Chartres; & de faire casser par le Parlement de Paris, l'Arrêt que les Commissaires avoient rendu contre le Prince. 2o. De créer le Roi de Navarre Lieutenant-Général du Royaume, à condition que la Reine auroit le titre & l'autorité de Régente. 3o De porter le Roi d'Espagne à la restitution de la Navarre, ou du moins à un échange, où l'on comprenoit spécialement la Sardaigne. Les confidens du Roi de Navarre lui exagéroient ces avantages; ils lui représentoient que le nom de Régence, titre sans réalité, n'étoit qu'un nom vuide & spécieux, dont il seroit abondamment dédommagé par la puissance & l'autorité qu'on lui accordoit sur les Provinces; prérogatives dans lesquelles consistoit le gouvernement effectif du Royaume: que la gloire de délivrer le Prince de Condé, en abaissant ses ennemis, jointe à l'espérance de rétablir pour toujours sa Maison dans sa premiere splendeur, ne lui permettoient pas de balancer. « Ce n'est point ici, ajoutoient-ils, le temps de contester » à la rigueur, contre des ennemis si puissans; vous avez à » combattre le préjugé qu'ont fait naître vos entreprises contre » l'Etat. Pourquoi, sur le bord du précipice, vous livrer à » des espérances chimériques? Les députés des Etats sont » presque tous livrés aux volontés de la Reine & des Guises » qui les ont choisi à leur gré, & mis dans leurs intérêts. Si » l'on remet l'affaire à leur décision, il est à craindre que » leur partialité & l'expérience du passé ne les portent à » exclure les Princes du gouvernement, pour le confier aux » Guises; ce qui entraîneroit infailliblement la ruine de la » Maison de Bourbon: ce n'est donc que par une conduite » moderée, ce n'est que par des demandes justes & raison- » nables, ce n'est qu'en vous relâchant d'une partie de vos » droits, que vous pouvez dissiper les soupçons, & faire » oublier le passé. A la vérité l'échange qu'on vous propose » avec le Roi d'Espagne, est incertaine: mais ce seroit une » imprudence, que de vouloir gouverner les Etats d'autrui, » en sacrifiant vos propres Etats, & l'héritage de vos » enfans ».

Ces raisons ébranloient l'esprit du Roi de Navarre, disposé à suivre ces conseils: mais il étoit encore retenu par

le Prince de Condé, qu'un desir de vengeance, plutôt que des raisons solides, excitoient à lui conseiller le contraire. Le Duc de Montpensier & le Prince de la Roche-sur-Yon, appuyerent ceux qui négocioient l'accommodement. Tous deux étoient de la Maison de Bourbon, mais d'une branche plus éloignée de la tige Royale, & n'avoient point trempé dans les troubles. Le Roi de Navarre, avant que de conclure avec la Reine, lui fit demander par les négociateurs, deux nouvelles conditions. L'une, qu'on ôtât aux Guises toutes les Charges qu'ils avoient à la Cour; l'autre, qu'on accordât aux Huguenots la liberté de conscience. Dès que Calvin avoit commencé à dogmatiser, les premieres semences de ses erreurs avoient été répandues à la Cour de Henri Roi de Navarre, & de Marguerite de Valois son épouse, pere & mere de la Reine Jeanne; & comme l'esprit de ces Princes étoit indisposé contre le Saint Siége, qui les avoit dépouillés de leurs Etats, sous prétexte de l'excommunication fulminée par le Pape Jules II. contre la France & ses Alliés, au nombre desquels étoit le Roi de Navarre: ils s'étoient aisément laissés séduire par une doctrine contraire à l'autorité du Pape, & qui enseignoit que les censures, en vertu desquelles ils avoient perdu leurs Etats, étoient nulles. Les Ministres Calvinistes, en fréquentant la Cour de ces Princes, y enseignerent leurs opinions, qui avoient jetté de si profondes racines dans l'esprit de la Reine Jeanne, qu'elle avoit abandonné la Foi Catholique, pour embrasser le Calvinisme. Depuis son mariage avec Antoine de Bourbon, pour-lors Roi de Navarre, elle persistoit dans les mêmes sentimens. Elle y avoit presqu'entraîné son mari, par l'éloquence véhémente de Théodore de Beze, de Pierre Martir Vermilly & d'autres Ministres, qui se retiroient en Bearn, pour y prêcher en pleine liberté. Le Prince de Condé, l'Amiral, & les autres Chefs du Parti des Princes du Sang, ayant aussi embrassé le Calvinisme, les uns de bonne foi, les autres pour déguiser leurs vûes politiques, sous prétexte de la Religion, le Roi de Navarre persistoit plus constamment que jamais à se déclarer protecteur des Huguenots. Par cette raison, il

demandoit que l'on accordât aux Calvinistes la liberté de conscience, comme une condition essentielle du traité entamé avec la Reine. Cette Princesse, uniquement occupée du danger qui la menaçoit, elle & ses enfans, de perdre la Couronne, ne voulut pas d'abord refuser ouvertement, au Roi de Navarre, ces deux conditions, quelque onéreuses qu'elles fussent. Elle observa seulement sur la premiere, que de dépouiller les Guises des dignités qu'ils avoient à la Cour, ce seroit aller directement contre l'accord que l'on négocioit, & contre la résolution prise de rétablir la tranquillité dans le Royaume : que ces Seigneurs puissans, & actuellement armés, ne souffriroient pas un affront si public, & si sanglant : mais qu'appuyés des Catholiques, & de la plus grande partie des Etats, ils se serviroient de toutes leurs forces, pour se maintenir. Elle s'engagea néanmoins d'employer, avec le temps, toute son adresse, pour diminuer leur crédit & leur puissance, qui s'affoibliroient insensiblement, à mesure qu'on leur donneroit moins de part aux Affaires. Quant à la liberté de conscience, elle lui fit sentir que c'étoit un point trop délicat, pour l'accorder ainsi tout-à-coup : que les Parlemens & les Etats mêmes ne manqueroient pas de s'y opposer ; mais elle promit en secret, qu'en gouvernant de concert avec le Roi de Navarre, elle travailleroit, par des voies indirectes & cachées, à saisir les occasions favorables d'accorder aux Réformés le plus de liberté qu'elle pourroit. La Reine, cédant à la nécessité des conjonctures, donna ces promesses, sans intention de les observer, dès que son autorité seroit solidement établie, & qu'on auroit appaisé le Roi de Navarre ; aussi différa-t-elle de les exécuter, avec toute l'adresse nécessaire, pour se dégager enfin entiérement. En effet, rien n'étoit plus contraire à la propre grandeur & à l'intérêt de ses enfans, que d'abaisser totalement les Guises, qui lui servoient merveilleusement à contrebalancer la puissance des Princes du Sang. D'un autre côté, la liberté de conscience accordée aux Huguenots, auroit révolté le Saint Siége, & tous les autres Princes Catholiques, & répandu pour jamais le désordre &

la diſſenſion dans le Royaume. La Reine attendit donc du temps & de ſon habileté, une infinité de reſſources, & tenta les voies les plus promptes pour remédier aux maux preſſans.

L'accommodement étoit déja preſque conclu à ces conditions, lorſque le Roi de Navarre déclara qu'il ne vouloit rien terminer, ſans l'avis & le conſentement du Connétable, qui approchoit d'Orléans. Il fallut donc encore imaginer de nouveaux moyens, pour ſurmonter cet obſtacle, que pluſieurs regardoient comme le plus difficile à applanir. La Reine connoiſſoit à fonds le caractere du Connétable, & ſavoit que rien ne le flattoit plus que le rôle d'arbitre & de modérateur dans tout ce qui ſe paſſoit autour de lui. Elle penſa qu'en lui rendant le ſuprême commandement des armées, & en l'aſſurant que c'étoit de lui qu'elle vouloit tenir ſa propre grandeur, & le ſalut de ſes enfans, elle le mettroit aiſément dans ſes intérêts, & le détacheroit également des deux Partis. Ainſi de l'avis du Roi de Navarre, & des Guiſes, qui chacun de leur côté revenant à des ſentimens pacifiques, ſembloient remettre tout à ſa volonté, elle ordonna aux Capitaines des Gardes, & au Gouverneur d'Orléans, de déférer au Connétable, à ſon entrée dans la Ville, le commandement des armes, & de le reconnoître, ſuivant l'uſage, pour leur premier Chef. Ces marques d'honneur réveillerent dans le cœur d'Anne de Montmorency les anciens ſentimens de dévouement & de fidélité qui l'avoient attaché durant tant d'années au pere & à l'ayeul du Roi. En arrivant à Orléans, il ſe tourna vers les Capitaines, & leur dit avec ſa hauteur ordinaire, que puiſque le Roi lui rendoit l'autorité de ſa charge, ils pouvoient ſe diſpenſer de garder ſi exactement ſa Majeſté en pleine paix; & que ſans employer la force des armes, il feroit bien reſpecter ſon maître dans tout le Royaume, & par tous ſes Sujets. Arrivé au Palais, où la Reine le combla d'honneurs, il rendit ſes hommages au jeune Roi, en s'attendriſſant juſqu'aux larmes, & le conjura de ne rien craindre des troubles préſens, parce que lui & tous les bons François étoient prêts à ſacrifier leurs jours

pour

pour le ſoutien de ſa couronne. La Reine encouragée par ce diſcours entra ſans délai en conférence ſecrette avec le Connétable, avant que d'autres euſſent le temps de l'entretenir & de le gagner. Elle lui proteſta qu'elle attendoit tout de lui, pour ſes enfans & pour elle-même ; que l'autorité Royale & le bien public n'étoient plus que de vains noms pour deux factions acharnées à s'entre-détruire ; qu'elle déſeſpéroit de conſerver à ſes enfans en bas âge une couronne enviée & attaquée par de ſi puiſſans ennemis, à moins que la fidélité dont il avoit donné depuis ſi long-temps les preuves les plus éclatantes, ne lui fît embraſſer la défenſe du jeune Monarque, du Royaume déchiré par les troubles, & de toute la famille Royale, réduite à une ſituation ſi déplorable, & qui n'avoit plus d'autre appui que l'attachement de ceux qui devoient leur élévation aux bienfaits de ſes Ancêtres. Ces paroles dans la bouche d'une femme, d'une mere, d'une Reine affligée firent une ſi vive impreſſion ſur l'eſprit du Connétable, qu'il conſentit à l'accommodement preſque conclu avec le Roi de Navarre. Flatté de l'abbaiſſement des Guiſes, & rétabli dans les fonctions de la premiere charge du Royaume, il renonça à tout intérêt de faction, & réſolut de s'unir avec la Reine, pour la conſervation de l'Etat, où il n'aſpiroit qu'à reprendre la place qu'il avoit méritée par ſes longs ſervices.

La Régence reſte à la Reine mere.

La concorde étant ainſi rétablie & affermie par l'autorité du Connétable, on aſſembla le Conſeil : tous les Princes & les Officiers de la Couronne y aſſiſterent, & le Chancelier ayant fait ſuivant l'uſage, les propoſitions, en préſence du Roi, on conclut unanimement que la Reine ſeroit déclarée (*a*)

(*a*) Si c'eſt une erreur de Davila, elle lui eſt commune avec la plûpart de nos Hiſtoriens François, à commencer par M. de Thou, Mezerai, le Pere Daniel, l'Abbé le Gendre, &c. M. le Préſident Henault remarque à ce ſujet que le 8 Décembre 1560. « le Roi envoya au Parlement de » Paris une Lettre par laquelle, en lui an- » nonçant la mort de François II. il lui » marquoit qu'attendu ſon bas âge, ſe » confiant en la vertu & en la prudence » de la Reine mere, il l'a ſuppliée de » prendre en main l'adminiſtration du » Royaume, avec le ſage conſeil & avis » du Roi de Navarre, & des notables & » grands perſonnages du feu Roi. Le Par- » lement par ſa lettre du 12 du même mois » écrit au Roi qu'il remercie Dieu de ce » qu'il a inſpiré a ſa Majeſté la penſée de » commettre l'adminiſtration du Royau-

CHARLES IX. 1560.

Le Roi de Navarre est déclaré Lieutenant-général du Royaume.

régente du Royaume, le Roi de Navarre Lieutenant général dans les Provinces ; le Connétable Généralissime des armées, le Duc de Guise Grand-Maître de la maison du Roi, & le Cardinal de Lorraine Sur-Intendant des Finances ; on régla en même temps que l'Amiral, les Maréchaux de France & les Gouverneurs des Provinces resteroient en possession de leurs charges, & les exerceroient à l'ordinaire, sans que personne s'ingerât de les y troubler ; que les requêtes & les lettres des Provinces seroient adressées directement au Roi de Navarre, qui en feroit son rapport à la Reine, & y feroit réponse sur l'avis de cette Princesse & du Conseil ; que les Ambassadeurs traiteroient avec la Reine ; que les dépêches des Cours étrangeres lui seroient rendues directement, & qu'elle en confereroit ensuite avec le Roi de Navarre ; que tous les Princes du Sang auroient séance au Conseil, où la Reine présideroit & ouvriroit les délibérations ; qu'en son absence cet honneur appartiendroit au Roi de Navarre, ou en leur place au Chancelier qui expédiroit les dépêches au nom général des administrateurs du Royaume. Toutes ces conditions sembloient accorder aux Princes du Sang grande part

» me à la Reine-mere avec le conseil du » Roi de Navarre. Le 30 Mars suivant le » Roi écrivit au même Parlement qu'il y » avoit eu une union & accord par rapport au gouvernement du Royaume, » ainsi qu'il avoit déja été déclaré par les » Lettres de commission données le 25 du » même mois pour la convocation d'une » assemblée des Etats-Généraux à Melun. » Dans ces Lettres de commission le Roi » de Navarre est qualifié de Lieutenant-général du Royaume, & joint à la Lettre du Roi une Lettre en son nom au » Parlement, où il répéte qu'il y a entre » la Royne & lui union, accord & bonne » intelligence pour le faict du gouvernement & administration de ce Royaume ». Toutes ces piéces se trouvent dans les Mémoires de Condé, *tom.* II. *pag.* 212. 214. 279. *&* 281.

« Catherine de Médicis, ajoûte M. le » Président Henault, n'eut point le titre » de Régente sous la minorité de Charles » IX. mais on sait qu'elle eut beaucoup de » part au Gouvernement sous son regne ». Cette Princesse & le Roi de Navarre avoient respectivement de très-fortes prétentions à la Régence, l'un & l'autre chercherent à les faire valoir. On imagina sans doute, pour les concilier, l'expédient de partager entre ce Prince & la Reine mere l'autorité de la Régence, en suspendant, pour ainsi dire, un titre dont ils étoient également jaloux. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que Catherine de Médicis fit déclarer Charles IX. majeur à treize ans & un jour. Cette impatience de mettre fin à la minorité est encore une nouvelle preuve que la Reine mere n'étoit pas Régente. On ne se hâte point d'abdiquer un pareil titre. Ainsi le nom de Régente donné à Catherine de Médicis pendant la minorité de Charles IX. signifie simplement dans notre traduction que cette Princesse partageoit l'administration de l'Etat avec le Roi de Navarre.

au gouvernement ; mais dans le fond toute l'autorité étoit entre les mains de la Reine. Elle avoit promis en ſecret de faciliter inſenſiblement aux Huguenots l'exercice public de leur Religion, & d'ôter bien-tôt aux Princes Lorrains, avec la même adreſſe, toute part dans le gouvernement ; conditions que les Bourbons avoient ajoûtées à leur traité, & que la Reine n'avoit acceptées qu'à l'extrémité, mais ſans deſſein de les remplir. Le précipice étant ainſi fermé, & l'ordre rétabli dans le gouvernement, le Prince de Condé ſortit de priſon, comme on étoit convenu, & partit de la Cour, où il revint quelques jours après, pour montrer (*a*) plus évidemment qu'il étoit libre. Un Arrêt du Parlement de Paris (*b*) conçu en termes honorables le déchargea de tou-

Le Prince de Condé eſt abſous.

(*a*) « Après le trépas du Roi M. le » Prince fut mis en plus grande liberté, » & pour priſon lui fut ordonné la ville » de Han, & depuis la ville de la Fere en » Picardie, où il demeura juſqu'à ce que » le Roi à-préſent régnant le manda à » Fontainebleau, pour lui rendre témoi- » gnage de ſon innocence, à quoi il » obéit ». *Mém. de Condé*, *tom.* 2. *p.* 382.

(*b*) Le 20 de Mars 1561. le Prince de Condé s'étant rendu au Parlement accompagné du Cardinal de Bourbon ſon frere, où il fit ſes remontrances, toutes les Chambres aſſemblées, la Cour rendit le 13 de Juin ſuivant un Arrêt portant que « ladite » Cour a déclaré & déclare ledit de Bour- » bon pur & innocent, des cas à lui im- » poſés, & lui a réſervé & réſerve ſon re- » cours contre qui il appartiendra, pour » telle réparation que la qualité de la per- » ſonne le requiert ». A la prononciation de cet Arrêt qui fut faite à huis ouverts aſſiſterent le Roi de Navarre, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Montpenſier, le Prince de la Roche-ſur Yon, les Ducs de Guiſe & de Nevers, le Connétable, les Maréchaux de S. André & de Montmorenci, les Cardinaux de Lorraine, de Châtillon & de Guiſe, & les Evêques d'Auxerre & d'Uzez. *Mém. de Condé*, *t.* 2. *p.* 394.

Cet Arrêt n'étoit qu'une confirmation de celui qu'avoit déja rendu le Roi dès le 13 de Mars précédent. Ce Monarque aſſiſté de la Reine ſa mere, du Roi de Navarre, des Cardinaux de Tournon & de Châtillon, du Duc de Montpenſier, du Prince de la Roche-ſur-Yon, du Duc de Guiſe, du Connétable, du Chancelier, du Maréchal de S. André, de l'Amiral de Châtillon & de pluſieurs autres « donna » ſon jugement, par lequel M. le Prince » fut déclaré pur & innocent des cas dont » on l'avoit voulu charger, & en tant que » beſoin étoit, le Roi le délaiſſoit en ſon » Conſeil en tel degré, & le remettoit aux » prérogatives qui lui étoient dûes, com- » me à un Prince du Sang & de la Maiſon » de France : & néantmoins afin que ſon » innocence fût cognue, tant par les Prin- » ces & Potentats étrangers, que par tou- » tes les Cours ſouveraines de ce Royau- » me, il fut ordonné que ce Jugement ſe- » roit publié & enregiſtré eſdictes Cours ; » & les doubles & copies d'icelui envoyées » par devers les Ambaſſadeurs de ſa Ma- » jeſté qui étoient près des perſonnes des » Princes étrangers; le tout, afin que l'in- » nocence dudict Seigneur Prince fût auſſi » notoire, comme ſa calomnieuſe accu- » ſation l'avoit été auparavant ». *Sommaire récit de la calomnieuſe accuſation de M. le Prince de Condé*, *avec l'Arrêt de la Cour contenant la déclaration de ſon innocence. Mém. de Condé*, *tom.* 2. *pag.* 383.

CHARLES IX. 1560.

tes les accusations intentées contre lui ; & la Sentence prononcée par les Commissaires fut déclarée nulle & irréguliere, comme l'ouvrage des Juges incompétens dans les causes des Princes du Sang. Le Vidâme de Chartres ne put jouir des avantages de cette réunion ; il avoit d'abord été mis à la Bastille, le chagrin & une maladie dangereuse l'emporterent, avant que l'on eût mis la derniere main à l'accommodement. Ainsi finit l'année 1560.

CHARLES IX. 1561.

Dès le commencement de la suivante ; la Reine mere & le Roi de Navarre, craignant que les mesures qu'ils venoient de prendre ne fussent déconcertées par de nouveaux arrangemens, congédierent l'assemblée des Etats, après les premieres séances, en leur faisant d'abord insinuer par leurs partisans, que les Députés ayant été envoyés par leurs Communautés pour traiter avec le feu Roi, leurs pouvoirs étoient expirés à sa mort, & qu'ils ne pouvoient plus rien décider ni conclure sous le regne de son successeur. En congédiant les Etats, la Reine & le Roi de Navarre donnerent ordre aux Députés de se tenir prêts à se rassembler dans le lieu qui leur seroit incessamment indiqué, pour déliberer sur les moyens d'acquitter les dettes de l'Etat, sans recourir à de nouveaux impôts. Dès qu'ils furent congédiés, on s'appliqua à affermir de plus en plus la forme du gouvernement ; mais les divisions agitoient encore la Cour. Les Guises qui n'avoient obtenu que la moindre partie de leurs prétentions, c'est-à-dire, beaucoup d'apparence, & peu de réalité, accoutumés à dominer, & très-mécontens du Gouvernement & de la Reine, qui manquoit aux promesses qu'elle leur avoit faites, épioient toutes les occasions de regagner leurs premiers avantages. Le Prince de Condé plus aigri que jamais, ne perdoit point de vûe ses anciens projets de troubler l'Etat, & brûloit d'un desir implacable de vengeance. Les Coligny obstinés à protéger les Huguenots, cherchoient à s'agrandir à la faveur du trouble & du désordre. Les deux partis travailloient à gagner le Connétable ; mais il avoit déclaré qu'il vouloit demeurer neutre & ne s'attacher qu'au Roi & à la Reine. Il s'étoit affermi dans cette résolution par la conduite du Roi de Navarre, qui satisfait des arrangemens qu'on

avoit pris, vivoit en bonne intelligence avec la Régente, & ne pensoit qu'à la paix. L'Amiral, ses freres & le Prince de Condé se flattoient que la proximité du Sang rameneroit enfin le Connétable à leur parti : & les Guises qui connoissoient son attachement à la foi Catholique, & son aversion pour le Calvinisme qu'il avoit vivement persécuté sous le regne de Henri II. ne desepéroient pas de le gagner, sous prétexte de défendre la Religion & d'exterminer les Huguenots. La vivacité du Roi de Navarre à presser la Reine d'accomplir les promesses qu'elle lui avoit faites en faveur des Huguenots, ne contribua pas peu à entretenir les choses dans cette fermentation. Cette Princesse contente d'avoir établi une espece d'équilibre, qui assuroit sa puissance, & celle de ses enfans craignoit de le rompre, & évitoit toutes les occasions de mécontenter le Roi de Navarre. Toutefois, comme elle ne trouvoit ni sûreté, ni gloire, à accorder tant de liberté aux Huguenots, elle usoit adroitement de délais & de prétextes, pour se dispenser d'exécuter ses promesses; espérant que les instances du Roi de Navarre se rallentiroient avec le temps. Mais ce Prince excité, & comme emporté au-delà de bornes de son caractere, par les instigations continuelles de son frere, & de l'Amiral, & par les pressantes sollicitations de la Reine son épouse, n'en devenoit que plus ardent à exiger ce qu'on lui avoit promis. Le chancelier de l'Hôpital favorisoit sous main les instances du Roi de Navarre, soit qu'il jugeât la liberté de conscience nécessaire au bien de l'Etat, soit qu'il penchât au Calvinisme. Il retenoit de tout son pouvoir la sévérité des autres Magistrats, & exhortoit la Reine à épargner le sang, à laisser les consciences en repos, & à éviter tout ce qui pouvoit troubler une paix, qu'on avoit tant eu de peine à rétablir. Plusieurs de ceux qui composoient le Conseil appuyoient les sollicitations du Roi de Navarre, qui protestoit qu'on devoit être las de tremper ses mains dans le sang François; & qu'il étoit temps de faire cesser des supplices, dont la crainte forçoit tant de bons Sujets à abandonner leurs maisons, leurs familles, & même à s'expatrier. Les Huguenots mêmes parmi lesquels il y avoit plusieurs personnes d'esprit & de mérite ne

Equilibre

CHARLES IX. 1561.

négligeoient ni ſoins, ni moyens propres à favoriſer leur cauſe, & tantôt par des écrits compoſés avec art, & répandus adroitement, tantôt par des requêtes préſentées à propos, tantôt par les diſcours perſuaſifs de leurs partiſans, ils s'efforçoient d'émouvoir les Grands en leur faveur, par la peinture des malheurs dont ils étoient accablés. La Reine fut enfin obligée de céder au ſentiment & à l'autorité de tant de perſonnes. Peut-être reconnut-elle que le meilleur parti étoit de ſe relâcher d'une ſévérité qu'on n'étoit nullement en état de ſoutenir, & d'abandonner des loix qu'on ne pouvoit plus faire exécuter avec toute la vigueur néceſſaire. Elle conſentit donc à un édit rendu par le Conſeil le vingt-huit de Janvier. Cet édit enjoignoit aux Magiſtrats de relâcher tous les priſonniers arrêtés pour cauſe de religion, & de ceſſer toutes pourſuites commencées à cet égard contre qui que ce fût, d'empêcher les diſputes ſur les matieres de foi, avec défenſes aux particuliers de ſe donner les qualifications odieuſes d'Hérétiques & de Papiſtes; enfin d'empêcher les aſſemblées illicites, les émeutes, les ſéditions; & de maintenir la concorde & la paix dans leurs départemens. Ainſi ſous prétexte d'arrêter le cours des ſupplices & l'effuſion du ſang, motif en apparence dicté par la religion & par l'humanité, le Calviniſme, fut, ſinon permis, du moins toleré, & indirectement autoriſé.

Permiſſion tacite accordée aux Huguenots de ſuivre la Religion reformée.

On s'attendoit à des conteſtations plus vives ſur ce qui concernoit l'abaiſſement des Guiſes. Le Roi de Navarre rappellant à la Reine les promeſſes ſecrettes qu'elle lui avoit faites, prétendoit qu'en ſa qualité de Lieutenant général du Royaume on devoit lui remettre les clefs du Palais, que le Duc de Guiſe gardoit, comme Grand-Maître de la maiſon du Roi. La Reine, à la vérité, ne doutoit plus de l'attachement du Roi de Navarre & du Connétable; mais elle n'ignoroit pas le réfroidiſſement des Guiſes, & differoit de tout ſon pouvoir le moment de les abaiſſer. Elle vouloit d'un côté ménager les Huguenots protégés par l'Amiral & le Prince de Condé, & de l'autre les Catholiques réunis ſous le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine. Ces deux factions, étoient comme deux puiſſantes digues, à l'abri deſ-

Bourbons and Guises

quelles elle jouissoit du calme. En affoiblissant les Catholiques, elle craignoit de mettre les Huguenots en état de lui faire la loi. Aussi tantôt en temporisant, tantôt en accordant d'autres graces au Roi de Navarre, elle tâchoit de le détourner de cette prétention ; mais plus elle s'efforçoit de lui faire perdre cet objet de vûe, plus le Prince le suivoit avec chaleur. Enfin la Reine, pour ne pas détruire, en un instant, l'harmonie qu'elle avoit eu tant de peine à rétablir, commanda aux Capitaines des Gardes de ne plus porter doresnavant les clefs du Palais, au Grand-Maître de la maison du Roi, mais au Lieutenant général du Royaume, à qui cette prérogative appartenoit de droit. Ce procédé irrita vivement le Duc de Guise, & infiniment plus le Cardinal de Lorraine son frere, moins parce qu'ils le regardoient comme un affront, dont le réglement du conseil de Régence auroit dû les préserver, que parce qu'ils voyoient clairement que, du consentement de la Reine, le Roi de Navarre n'aspiroit qu'à les rabaisser, & à les détruire. Ils sçavoient assez qu'on les accusoit de n'écouter que leurs intérêts & leur ambition, & ne se voyant pas en état de l'emporter, dans cette querelle particuliere, sur les Princes du Sang, qui disposoient alors des forces & de l'autorité Royale, ils dissimulerent leur ressentiment, & ne se plaignirent que de la liberté de conscience, qu'on avoit tacitement accordée aux Huguenots, couvrant ainsi d'un voile spécieux & du prétexte de la religion leurs passions & leurs intérêts personnels. Ainsi les discordes des grands se confondirent insensiblement avec les différends de religion, & les factions des Princes quittant les noms des Mécontens & de Guisards, pour prendre les titres plus imposans de Catholiques & de Huguenots ; elles s'acharnerent ensuite l'une contre l'autre, avec d'autant plus de fureur, qu'elles la déguisoient sous les noms de zéle & de piété. Mécontens Guisards.

CHARLES IX. 1561.

La Régente & le Connétable maîtres de la personne & de l'autorité du Roi, tenoient pour ainsi dire le milieu de la balance. Le Connétable étoit, à la vérité, très-opposé au Calvinisme & inviolablement attaché à la Religion Catholique ; néanmoins son affection pour ses neveux, & l'amour

CHARLES IX. 1561.

de la paix le faisoient consentir à user de ménagement dans les choses qui concernoient la religion, en attendant que le Roi parvînt à sa majorité. Mais pour affermir de plus en plus l'autorité du jeune Monarque, quoique mineur, ceux qui tenoient les rênes du gouvernement jugerent à propos de le conduire à Reims, où l'on conserve avec vénération l'Ampoulle avec laquelle Clovis fut sacré, & après son sacre de le ramener à Paris pour y fixer son séjour, à l'exemple de la plûpart de ses prédecesseurs.

Sacre du Roi à Rheims.

Pendant la cérémonie du Sacre, il s'éleva une nouvelle contestation sur la préséance, entre les Princes du Sang, & le Duc de Guise. Les premiers prétendoient qu'elle étoit dûe à leur naissance. Le Duc de son côté l'exigeoit, comme premier Pair de France, le Conseil d'Etat décida en faveur du Duc de Guise, par la raison que la présence des Pairs de France, qui sont au nombre de douze, six Ecclésiastiques, & six Laïcs, étoit nécessaire dans cette cérémonie, au lieu que les Princes du Sang, qui n'y ont aucune fonction, pouvoient se dispenser d'y assister. Cette légere étincelle ne servit qu'à échauffer & aigrir de plus en plus les esprits. Cependant l'Amiral & le Prince de Condé avoient mis tout en usage pour attirer le Connétable dans leurs intérêts; ils étoient puissamment secondés par le Maréchal de Montmorenci, son fils aîné qui étoit étroitement uni avec eux. Le Connétable toujours ferme dans ses résolutions, ne put se déterminer à deshonorer sa vieillesse en se mettant à la tête d'un parti de factieux, ni à se liguer avec les nouveaux ennemis de la Religion. L'Amiral, toujours fécond en ressources & en expédiens, en imagina un propre à amener le Connétable à leur but, par des voies plus détournées. On tenoit alors à Pontoise, ainsi qu'on en étoit convenu, une assemblée de quelques Députés des Provinces, pour déliberer sur les moyens d'acquitter les dettes immenses que la Couronne avoit contractées dans les dernieres guerres. Le Maréchal de Montmorenci y présidoit. Il s'y trouvoit aussi quelques amis de l'Amiral; il se servit d'eux pour faire mettre sur le tapis ce qu'il jugeoit à propos. Les Coligny & le Prince de Condé y demanderent par l'organe de leurs confidens, qu'on obligeât

geât

geât tous ceux qui avoient reçu des bienfaits, où des gratifications des Rois François I. & Henri II. de les rapporter au trésor Royal, prétendant que supputation faite, & sans imposer de nouvelles charges, on éteindroit la plus grande partie des dettes, qui tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, accabloient l'Etat & les particuliers. Ceux qui avoient reçu le plus de bienfaits des derniers Rois étoient les Guises, Diane de Valentinois, le Maréchal de Saint-André & le Connétable. On desiroit effectivement d'abaisser les premiers. Quant au dernier, on se proposoit seulement de lui inspirer de la crainte & des ombrages, & de le forcer à se joindre au parti des Princes ; pour ne pas s'exposer à perdre le fruit de tant d'années de services & de travaux. L'animosité des factions étoit si vive, que les Coligny ne craignoient pas de susciter à leur oncle ces chagrins & ces inquiétudes. Mais cette démarche eut le sort qu'ont ordinairement les desseins trop subtils & trop raffinés. Elle produisit un effet tout contraire à celui qu'on s'en étoit promis. Il ne s'agissoit de rien moins que d'ôter au Connétable & aux Guises la plus grande partie de leurs biens. Diane de Valentinois, avec laquelle ils avoient pris des alliances, commença à sonder le Connétable sur cette recherche qui les intéressoit également. Elle avoit concerté son plan avec prudence ; son aversion pour la Reine, & la crainte qu'elle conçut de la résolution dont on parloit, lui firent penser que le véritable moyen de l'empêcher étoit d'attirer, à cette occasion, le Connétable dans le parti Catholique, en le rapprochant des Guises. Elle se répandit en invectives contre l'Amiral & le Prince de Condé qu'elle regardoit comme les auteurs de la proposition faite à l'assemblée de Pontoise ; elle déplora les malheurs de l'Etat, dont le gouvernement entre les mains d'un enfant & d'une femme étrangere étoit livré à des conseils pernicieux, pour fomenter l'ambition & satisfaire les passions de quelques particuliers, auxquels on sacrifioit le salut & le repos du Royaume ; où l'on introduisoit sans pudeur des hérésies condamnées par l'Eglise, & contre lesquelles la juste sévérité des derniers Rois avoit employé le fer & le feu. Elle ajouta avec la même vivacité, que toute la France

CHARLES IX. 1561.

étoit extrêmement étonnée & indignée de voir qu'un Montmorenci dont la maison avoit été la premiere de toute la Nation qui eût embrassé le Christianisme, qu'un homme qui depuis si long-temps remplissoit la premiere charge de l'Etat, se laissât maintenant fasciner par les artifices d'une femme; & qu'esclave de ses volontés & du peu de lumieres du Roi de Navarre, il consentît à toutes leurs entreprises contre la Religion. Elle remontroit ensuite au Connétable, qu'ayant les armes & la puissance en main, il étoit indispensablement obligé de s'opposer aux pernicieux desseins du gouvernement, & de veiller encore, comme il avoit fait tant de fois, à la conservation du trône chancelant & de la Religion entiérement abandonnée. Elle lui rappelloit cette ancienne conduite qui lui avoit procuré tant de gloire, en s'opposant à l'agrandissement des étrangers, source la plus ordinaire du bouleversement des Etats. Elle le conjuroit de ne pas souffrir que deux femmes, l'une Italienne & l'autre Navarroise ruinassent les principaux fondemens de la Monarchie Françoise, c'est-à-dire, la Religion & la piété; de se souvenir que la Régente étoit cette même Catherine, dont il avoit toujours censuré la conduite, & détesté le caractere; que les Huguenots étoient ces mêmes Sectaires, qu'il avoit si vivement persécutés sous Henri II. que ni les personnes ni la nature des choses n'étoient changées, que toute la terre penseroit, qu'affoibli par l'âge il se laissoit guider, ou par l'ambition, ou par le caprice d'autrui, puisqu'il se montroit si différent de ce qu'il avoit autrefois paru. A ces discours pressans que la Duchesse eut soin de lui tenir souvent, elle ajoûta plusieurs autres réflexions, & lorsqu'elle s'apperçut qu'elle commençoit à ébranler l'esprit du Connétable, tantôt par l'indignation qu'il concevoit contre ses neveux, tantôt par la crainte de perdre ses biens, tantôt par la haine qu'il portoit au Calvinisme; Madeleine de Savoye sa femme, acheva de le détacher du parti de la Reine. Elle voyoit avec chagrin la faveur sans bornes qu'il accordoit aux Coligni, & qu'elle eût voulu faire tomber sur son frere Honoré de Savoye, Marquis de Villars. Aussi sa jalousie ne négligeoit rien pour servir ce dernier & nuire aux neveux de son mari.

La Ducheſſe de Valentinois engagea auſſi le Maréchal de St. André à la ſeconder dans cette négociation. La crainte de perdre ſes biens, la haine violente qu'il avoit conçue contre les Coligni ; enfin le prétexte plauſible de conſerver la foi Catholique, à laquelle il fut toujours attaché, le firent agir auprès du Connétable en faveur des Guiſes. Dès qu'ils en furent informés, ils n'oublierent ni artifices, ni ſoumiſſions, ni intrigues, pour achever de le gagner, eſpérant par cette voie rétablir leur puiſſance, ou du moins en recouvrer une partie. Le Maréchal de Montmorenci étoit le ſeul qui pût traverſer cette négociation. Mais Diane ſa femme étant tombée malade à Chantilli, il fut obligé de quitter ſon pere pour ſe rendre auprès d'elle. Les Guiſes débarraſſés de cet obſtacle mirent la derniere main à leur accord avec le Connétable, pour la conſervation de la Religion Catholique & la défenſe mutuelle de leurs biens. La Reine inſtruite de cette union, ſe crut deſtituée de ſon plus ferme appui, & craignit que les Princes Lorrains, ſoutenus du crédit du Connétable, & d'ailleurs mécontens d'elle, n'entrepriſſent de lui ôter la Régence. Elle penſa donc à ſe lier plus étroitement avec le Roi de Navarre, pour contrebalancer ce nouveau parti. Elle apporta tous ſes ſoins à maintenir cet équilibre qui aſſuroit ſa puiſſance & celle de ſon fils, elle entra dans toutes les vûes du Roi de Navarre en faveur des Huguenots. Sous prétexte de maintenir la paix, pendant la minorité du Roi, & de ſe concilier les cœurs par une réputation de clémence, elle fit rendre de nouvelles déclarations qui enjoignirent à tous les Parlemens & aux autres Magiſtrats de chaque Province de n'inquiéter plus perſonne pour cauſe de Religion, de rendre les biens, maiſons & poſſeſſions à tous ceux, qui par le paſſé, en avoient été dépouillés, ſur le ſoupçon d'héréſie. Le Parlement de Paris & quelques autres Magiſtrats refuſerent de s'y conformer ; mais les Huguenots s'autoriſant de la volonté & des ordres du Roi, de la Régente, & des diſpoſitions du Conſeil, s'arrogeoient d'eux-mêmes la liberté de conſcience, & leur nombre & leurs forces augmentoient de jour en jour. C'étoit remplir les vûes de la Reine, ſi la multitude des Religionnaires eût ſu ſe conte-

CHARLES IX. 1561.

Le Connétable s'unit avec les Guiſes.

CHARLES IX
1561.

nir dans les bornes de la modération & de la raiſon ; mais comme il arrive d'ordinaire au peuple qui ſe laiſſe emporter par ſa fougue, & ne veut pas reconnoître le frein de l'autorité, dès qu'ils ſe ſentirent tolerés, protégés & délivrés de la crainte des ſupplices, ils perdirent le reſpect dû aux Magiſtrats, & tantôt par des aſſemblées publiques, tantôt par des diſcours injurieux ou d'autres procédés violens, ils s'attirerent d'eux-mêmes la haine & l'indignation des Catholiques. De là naiſſoient des diſputes opiniâtres, qui mettant les factions aux priſes, répandoient le tumulte & la rébellion dans toutes les Provinces du Royaume. Ainſi, contre les intentions du gouvernement & contre l'attente du Public, le reméde employé pour ſauver l'Etat, & pour maintenir la paix, pendant la minorité, devint contagieux & préjudiciable ; il cauſa préciſément les troubles & les dangers qu'on cherchoit ſi ſoigneuſement à prévenir.

Ils eſſayent de faire révoquer la liberté de conſcience accordée aux Calviniſtes.

Cardinal Lorraine.

Les Guiſes encouragés & fortifiés par leur union avec le Connétable, ſaiſirent cette occaſion pour s'oppoſer à la Reine & au Roi de Navarre. Le Cardinal de Lorraine, ayant trouvé le moment favorable de s'expliquer dans le Conſeil, ſans égard pour la Reine ni pour le Roi de Navarre, qui étoient préſens, commença à parler de l'état de la Religion, & à repréſenter avec toute la véhémence dont il étoit capable, que c'étoit trahir la Religion & ſe deshonorer aux yeux de toute la terre, que d'accorder dans un Royaume très-chrétien la liberté de conſcience à des Novateurs déja condamnés par les Conciles & par la voix de l'Egliſe ; que non contens de ſemer des opinions monſtrueuſes, de corrompre la jeuneſſe, & d'abuſer de la ſimplicité des foibles, ils ſoufloient le féu de la rébellion dans toutes les Provinces du Royaume. Que déja l'inſolence & les attentats de ces hérétiques, empêchoient les Miniſtres de l'Egliſe de célébrer la Meſſe, & de paroître dans les chaires, & laiſſoient à peine aux Magiſtrats une ombre d'autorité ; que tout étoit en proie au fer & aux flammes, par l'audace & l'opiniâtreté de ceux qui s'arrogeoient la licence de croire & d'enſeigner à leur gré, & que le premier Royaume de la chrétienté étoit ſur le point de faire ſchiſme, de ſecouer le joug de

l'obéissance dûe au S. Siége, & d'abandonner la foi Catholique pour contenter le caprice d'une poignée de séditieux. Le Cardinal exposa si vivement ces raisons, avec cette confiance & cette éloquence naturelles, qui lui donnoient tant d'avantage, même dans les matieres les plus problêmatiques, que les Protecteurs des Huguenots n'y opposerent que le silence. Le Roi de Navarre & la Reine ne répliquerent pas une parole, & le Chancelier même parut interdit & confus. Les Conseillers d'Etats, irrités des excès des Huguenots, furent d'avis d'assembler incessamment tous les Princes & les Officiers de la Couronne au Parlement de Paris, pour y traiter cette matiere en présence du Roi, & déterminer les moyens de remédier à ces desordres. Cette assemblée se tint en effet au Parlement le treize de Juillet. Le Roi de Navarre n'osa pas s'y opposer seul ouvertement; c'eût été se déclarer Calviniste. La Reine, à la vérité, desiroit que le parti Catholique ne prévalût pas; mais elle n'appréhendoit pas moins qu'on ne lui imputât l'établissement & le progrès de l'hérésie. Les contestations furent vives dans le Parlement; les Partisans des Huguenots n'oublierent rien pour leur procurer la liberté de conscience, comme l'unique voie propre à appaiser tous les troubles & toutes les divisions. Leurs efforts furent inutiles. Cette prétention étoit évidemment opposée à l'esprit & à l'autorité de l'Eglise Catholique, & contraire aux Loix fondamentales du Royaume. Les Magistrats étoient fatigués par les plaintes continuelles qu'ils recevoient de toutes parts des soulevemens des Huguenots.

Edit de Juillet.

Il fut donc décidé que les Prédicans & Ministres Calvinistes seroient chassés du Royaume; qu'on ne pourroit suivre dans le culte public que les coutumes & cérémonies autorisées par l'Eglise Romaine. On défendit également de tenir, en quelque lieu que ce fût, des assemblées, avec armes, ou sans armes, excepté dans les Eglises des Catholiques pour y entendre le Service divin, suivant l'usage. Cependant, afin d'accorder quelque adoucissement aux Huguenots, on ajoûta au même Edit, que la connoissance du crime d'hérésie, seroit réservée aux Evêques, & à leurs Grands Vicaires & Officiaux; & que s'ils avoient recours au bras

CHARLES IX. 1561.

ſéculier (*a*), ils ne pourroient condamner les coupables qu'au baniſſement; enfin on donna une amniſtie générale pour tous les deſordres commis par le paſſé pour cauſe de Religion. On dreſſa en conſéquence une déclaration ſignée du Roi, de la Reine, & de tous les Princes & Seigneurs des deux partis; cette loi mit un frein à la licence des Novateurs, & raſſura les Catholiques déja fort affoiblis.

Le Prince de Condé & l'Amiral, irrités de voir rabaiſſer un parti, ſur le nombre & les forces duquel ils avoient fondé toutes leurs eſpérances, & ne pouvant empêcher l'exécution de l'Edit, que tous les Parlemens & la plûpart des Tribunaux inférieurs preſſoient avec beaucoup d'ardeur, imaginerent un autre expédient: ce fut d'engager les Miniſtres Huguenots à demander une conférence publique, en préſence du Roi, avec des Prélats Catholiques, ſur les points controverſés. Cette voie ſourde & oblique leur parut propre à obtenir inſenſiblement la liberté de conſcience. Le Cardinal de Tournon & pluſieurs Prélats Catholiques s'oppoſoient à cette demande; ils remontroient qu'il étoit inutile de diſputer de Religion avec des gens très-opiniâtres, & qui perſiſtoient dans une doctrine réprouvée par l'Egliſe; que s'ils vouloient expoſer leurs raiſons, ils pouvoient s'adreſſer au Concile de Trente, & qu'on leur accorderoit des ſauf-conduits, pour y propoſer & défendre leurs ſentimens. Le Cardinal de Lorraine opinoit pour la conférence, ſoit qu'il ſe flattât d'y confondre les Huguenots, par des raiſons évidentes, & de deſabuſer ceux qui s'étoient laiſſés ſéduire, ſoit (comme le diſoient ſes envieux) qu'en faiſant parade de ſon éloquence & de ſon érudition, il voulût encore augmenter ſa réputation & ſa gloire dans une ſi célébre Aſſemblée. Quelles que fuſſent ſes intentions, il eſt certain qu'en ne s'oppoſant point à la demande des Proteſ-

Les Miniſtres Proteſtans demandent une conférence.

Ils l'obtiennent.

(*a*) La même choſe avoit déja été ordonnée par l'Edit de Romorantin en 1560. mais les Parlemens, en l'enregiſtrant, y avoient mis des modifications qui permettoient aux Laïcs de ſe pourvoir devant les Juges Royaux. *Voyez les Mém. de Condé, tom.* 1. *pag.* 539. *& ſuiv.* Le Roi lui-même modifia ou interpréta ce même Edit par une Déclaration du 6 Août 1560. enregiſtrée le 5 Septembre ſuivant. *Ibid. pag.* 555.

tans, il entraîna dans son sentiment les autres Prélats, qui se rendirent aux instances du Roi de Navarre. Ce Prince qui souhaitoit depuis long-temps d'entendre une dispute en régle entre les Catholiques & les Huguenots pour l'éclaircissement de ses propres doutes, appuyoit avec chaleur la demande des Protestans. On envoya donc des saufs-conduits aux Ministres réfugiés à Genêve. On assigna pour le lieu de la conférence Poissy, petite ville à cinq lieues de Paris.

Elle se tient à Poissi;

Le Roi s'y rendit avec toute sa Cour & accompagné des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac & de Guise, qui devoient assister à la conférence de la part des Catholiques. Les Evêques & Prélats les plus distingués, plusieurs Docteurs de Sorbonne, & d'autres Théologiens des plus célébres Universités du Royaume s'y rendirent aussi. Il y parut du côté des Huguenots Théodore de Beze, Pierre Martyr Vermilly, François de Saint-Paul, Jean Raymond, Jean Virel, avec plusieurs * autres qui vinrent de Genêve, ou d'Allemagne, & pays voisins. Théodore de Beze exposa d'abord sa doctrine avec une éloquence pompeuse; & le Cardinal de Lorraine l'ayant vivement refutée par une infinité de preuves & d'autorités tirées de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise; le Conseil jugea à propos de faire retirer le jeune Roi. La foiblesse de son âge ne lui permettant pas de discerner la vérité, il étoit à craindre qu'il ne se laisât surprendre par quelque opinion dangereuse & contraire à la foi. La dispute qui d'abord étoit publique, devint insensiblement particuliere. Enfin, après plusieurs débats, l'Assemblée se sépara sans rien décider.

Mais infructueusement.

Les Catholiques y gagnerent seulement un avantage, c'est que le Roi de Navarre demeura peu satisfait des Huguenots, ayant remarqué les variations de leurs Ministres dans la doctrine qu'ils soutenoient, & que les uns suivoient à la lettre les sentimens de Calvin, d'autres panchoient pour la doctrine

(*) Les autres étoient Augustin Marlorat, Jean Malo, François Morel, Nicolas Tobie, Claude de la Boissiere, Jean Bouquin, Jean de la Tour, & Nicolas des Gallards. M. de Thou remarque que les Théologiens envoyés par Frédéric Electeur Palatin & par le Duc de Wirtemberg, étant arrivés trop tard, resterent à Paris, & n'assisterent pas au colloque de Poissi. *Hist. Liv. XXVIII.*

CHARLES IX. 1561.

d'Occolampade & de Luther, ceux-ci adhéroient à la profession de foi des Suisses, ceux-là à la Confession dAusbourg. Choqué de cette inconstance, il commença à se dégoûter des nouvelles opinions pour s'attacher à la Religion Catholique; mais les Huguenots tirerent de cette conférence, tout le fruit qu'ils s'en étoient promis; à peine en étoient-ils sortis, qu'ils se vanterent * hautement d'avoir démontré la vérité de leur créance, convaincu les Docteurs Catholiques, confondu le Cardinal de Lorraine, & obtenu du Roi la permission de prêcher leur doctrine. En effet, de leur autorité privée, ils commencerent à s'assembler, par-tout où bon leur sembloit, & à tenir publiquement leurs Prêches, avec une si grande affluence de personnes, & un si grand concours de noblesse & de peuple, qu'il n'étoit plus possible de réprimer leur audace. Dès que les Magistrats vouloient empêcher leurs assemblées, ou que les Catholiques essayoient de les chasser des Eglises où ils se rassembloient; les Sectaires couroient aux armes, se faisoient raison à eux-mêmes. Les deux partis s'attaquoient avec fureur, sous les noms d'Huguenots & de Papistes. Tout le Royaume étoit en combustion. Le pouvoir des Magistrats demeuroit sans vigueur, le peuple étoit dans de continuelles allarmes, & le recouvrement des finances interrompu, & dans le sein de la paix on voyoit s'allumer une guerre intestine & cruelle. La Reine mere & le Roi de Navarre touchés de ces excès, voyant que la sévérité de l'Edit de Juillet n'avoit fait qu'augmenter les desordres, convoquerent une autre Assemblée des Députés de tous les Parlemens du Royaume, pour connoître d'eux l'état de chaque Province, & délibérer sur les moyens les plus propres à rétablir la tranquillité. Les vûes du Ministere changeant sans cesse & à proportion que les intérêts

Au sortir du colloque, les Huguenots vont librement au Prêche.

Troubles & divisions qui s'élévent dans tout le Royaume.

(a) Voyez le *discours des Actes de Poissi, contenant le commencement de l'assemblee, l'entrée & issue du colloque des Prélats de France & Ministres de l'Evangile, l'ordre y gardé; ensemble la Harangue du Roi Charles IX. avec les sommaires, points des Oraisons de M. le Chancelier, Théodore de Beze & du Cardinal de Lorraine.* Mémoires de Condé, tom. 2. pag. 490. & suiv. Consultez aussi la fin du sixiéme Livre & le commencement du septiéme *des Commentaires de l'Etat, de la Religion & République par de la Place.*

de

de l'Etat & les passions des Grands varioient; il n'étoit pas étonnant, qu'après tant de mesures prises, abandonnées, reprises, les choses restassent toujours dans un plus grand desordre & dans une plus étrange confusion. Il étoit même impossible que de si fréquentes variations rétablissent le bon ordre, qu'une conduite égale & uniforme peut seule maintenir.

Charles IX. 1561.

Cette Assemblée se tint à Paris au commencement de l'année 1562. La Reine, suivant ses maximes ordinaires, s'occupa à tenir la balance entre les deux partis, & à empêcher que l'un ne l'emportât sur l'autre, de peur de devenir la victime du parti le plus fort. La plûpart des Magistrats concoururent à ses vûes, les uns persuadés qu'il étoit impossible de contenir une si grande multitude animée par un zéle furieux de Religion, & les autres voyant à regret répandre inutilement tant de sang. On dressa ce fameux Edit de Janvier, qui accordoit aux Huguenots la liberté de conscience & la liberté de tenir leurs Prêches, à condition qu'ils y assisteroient sans armes, hors des villes, dans les campagnes, & en présence des Juges des lieux. Les Parlemens (a) & les autres Tribunaux s'opposerent d'abord fortement à l'exécution de cet Edit; mais enfin il fut enregistré par des lettres de jussion réitérées du Roi & du Conseil, publié provisionnellement avec cette réserve expresse, qu'il n'auroit lieu que jusqu'à ce que le Roi ou un Concile général en eussent disposé autrement. Ce fut un coup de foudre pour les chefs du parti Catholique; aussi pour dissuader le public qu'ils y eussent donné les mains, le Duc de Guise, le Connétable, tous les Cardinaux à l'exception du Cardinal de Tournon mort depuis peu; les Maréchaux de Brissac & de Saint-André quitterent la Cour à dessein d'empêcher l'exécution de l'Edit, & de s'opposer de toutes leurs forces au parti Calvi-

Charles IX. 1562.

Pour y remédier, on tient une Assemblée à Paris.

Edit de Janvier qui permet aux Réformés l'exercice public de leur Religion.

Les Chefs du parti Catholique quittent la Cour.

(a) Celui de Paris entre autres montra beaucoup de fermeté, & exprima son refus en ces termes: *Nous ne le pouvons, ni ne le devons: nec possumus, nec debemus.* Quoique le corps des Actes judiciaires se fît alors en François, ce qui n'avoit commencé que sous François I. les formules d'enregistremens étoient conçûes en Latin à-peu-près comme nous voyons encore aujourd'hui les dates des Sentences d'Officialité.

nifte. Ils prévoyoient affez que, tant que la bonne intelligence fubfifteroit entre la Reine mere & le Roi de Navarre, ils n'auroient aucun droit de s'immifcer dans le Royaume, & que tous leurs efforts feroient inutiles. Ils fe propoferent donc de la rompre, & convaincus d'ailleurs que la Reine ne changeroit jamais de plan, ni de conduite, jufqu'à la majorité de fon fils, ils penferent qu'il feroit plus aifé de gagner l'efprit du Roi de Navarre. Leur retraite ne fervit qu'à conduire avec plus de fecret cette négociation, qui demandoit beaucoup de temps & d'habileté. Hypolite d'Eft Cardinal de Ferare Légat du Pape, & Dom Jean Manriquez Ambaffadeur d'Efpagne, chargés de la conduire, l'entamerent aifément par l'entremife des confidens du Roi de Navarre. Ce Prince n'avoit plus le même penchant pour les Huguenots, depuis le Colloque de Poiffy, où il avoit remarqué leurs variations fur les points de Foi conteftés, & n'ayant pas trouvé dans Théodore de Beze, ni dans Pierre-Martyr, la confiance, qu'ils affectoient quand ils dogmatifoient fans contradicteurs, il avoit confulté le Docteur Baudouin également verfé dans l'étude de l'Ecriture Sainte & dans la Controverfe. Ce Théologien l'avoit décidé à fe réunir fincérement à la Foi de l'Eglife, & à n'adopter ni la profeffion de Foi des Suiffes Proteftans, ni la Confeffion d'Aufbourg. Si le Roi de Navarre avoit depuis acquiefcé à l'Edit de Janvier, c'étoit moins par inclination pour les Huguenots, que par cette ancienne prévention qui lui perfuadoit qu'on ne devoit pas gêner les confciences, & que la tolérance étoit un moyen infaillible d'éteindre les troubles du Royaume. Dès que fes confidens, déja difpofés à fervir le parti Catholique, eurent appris au Légat & à l'Ambaffadeur d'Efpagne, qu'il étoit dans ces difpofitions, ces derniers ne manquerent pas d'en profiter pour entamer la négociation, dont on vient de parler. Afin de joindre aux motifs de confcience les avantages & les intérêts temporels, ils lui propoferent de concert de répudier la Reine Jeanne fa femme, avec difpenfe du Pape, parce qu'elle étoit hérétique, & d'époufer la Reine d'Ecoffe niéce des Guifes, & veuve de François II. Princeffe qui joignoit aux agrémens de la jeuneffe & de la beauté la poffeffion réelle d'un grand

Ils mettent le Roi de Navarre dans leurs intérêts.

Royaume. Le Roi de Navarre, attaché à ses enfans, rejetta hautement une pareille proposition. Ils remirent alors sur le tapis l'échange de la Sardaigne, tant de fois inutilement proposé; c'étoit le point délicat qui le touchoit le plus vivement. Ses espérances à cet égard étoient, à la vérité, bien foibles; mais cette négociation n'ayant pas été totalement rompue, l'Ambassadeur Manriquez, par ses artifices ordinaires, la renoua assez sérieusement pour ranimer les desirs & la confiance du Roi de Navarre, il le ramena sans peine à ses anciens projets. Non content de lui donner les plus fortes assurances des bonnes dispositions du Roi Catholique, il en vint jusqu'à traiter des moyens de l'échange, & de la qualité du cens ou redevance que le Roi de Navarre payeroit à la Couronne d'Espagne, pour reconnoître sa Souveraineté. L'on agitoit ces clauses & ces conditions, aussi sérieusement, que si l'on eût dû signer le traité. Le caractere du Roi de Navarre, & son penchant à embrasser les voies les plus honorables & les plus plausibles, favorisoient encore le dessein des Catholiques.

Ce Prince commençoit à reconnoître que les Huguenots déguisoient leurs passions & leurs intérêts sous le voile de la charité chrétienne & sous le manteau de la Religion. D'ailleurs il craignoit que l'Amiral, avec sa politique, ne voulût persuader à toute la France, que le Roi de Navarre suivoit aveuglément ses conseils. On le piquoit encore de jalousie en lui représentant que les Calvinistes blâmoient hautement sa lenteur & son indolence, tandis que tous leurs vœux étoient pour le Prince de Condé, dont ils ne cessoient d'exhalter la hardiesse, la promptitude & la magnanimité. Enfin, une derniere considération d'une extrême importance le touchoit: le Roi de France & ses freres étoient d'une complexion foible & délicate, mal constitués, sujets à des maladies dangereuses, & trop jeunes pour avoir des enfans. La succession à la Couronne le regardoit comme premier Prince du Sang, & c'étoit mettre entre le trône & lui une barriere impénétrable, que de se déclarer chef & protecteur des Huguenots. Pour s'en frayer plus aisément le chemin, il panchoit à se réunir au parti Catholique, à s'attirer la fa-

CHARLES IX. 1562.

veur du Pape & du Roi d'Espagne, & à s'attacher les forces de la faction la mieux unie & la plus puissante. Il commençoit à se défier des conseils de la Reine sa femme aveuglément livrée au Calvinisme, & naturellement ennemie des voies pacifiques. Les magnifiques promesses & les discours persuasifs du Légat & de Manriquez, joints à tant d'autres motifs, le déterminerent enfin à s'unir au Connétable & au Duc de Guise. Ils déclarerent de vive voix & par écrit, qu'ils n'étoient ligués que pour la défense de la Religion Catholique, mais leurs vûes étoient réellement bien plus vastes. Le Roi de Navarre abandonnoit un parti où il se trouvoit éclipsé par son frere, pour s'attacher à celui où on lui offroit des espérances beaucoup plus brillantes ; & les Guises ne se portoient à cette réunion que dans le desir de rétablir leur crédit & leur ancienne grandeur.

Telle fut cette union, qui apprit aux François à se liguer sans l'aveu de leur Souverain. Les Huguenots la noircirent des couleurs les plus odieuses, & l'appellerent le *Triumvirat* *. La Reine Jeanne conçut un vif ressentiment de cette résolution inattendue de son mari. Indignée de le voir devenu le plus ardent persécuteur d'une Religion favorite, dans laquelle elle se flattoit de l'avoir affermi, elle résolut de quitter la Cour, & se retira en Bearn avec le Prince Henri, & la Princesse Catherine ses enfans, qu'elle faisoit instruire dans la nouvelle Religion, ne voulant plus avoir ni societé, ni commerce avec son mari. La Reine mere ne fut pas moins allarmée d'un changement si soudain, & presqu'incroyable. Le Triumvirat détruisoit tous les projets d'équilibre qu'elle avoit fondés sur les défiances & les animosités qui divisoient les Grands. Elle craignoit autant pour la sûreté de ses enfans, que pour sa propre autorité. Ces variations réciproques, & cette conciliation d'intérêts, tota-

Triumvirat

Equilibre

(a) Le Triumvirat avoit déja été formé dès les premiers jours du regne de Charles IX. en 1560. par le Duc de Guise, le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de S. André. C'étoient donc ces trois personnages qui avoient appris aux François à faire des confédérations, sans l'aveu de leur Souverain, plus d'un an avant que le Roi de Navarre se joignît à eux. Tous les Chefs du Triumvirat périrent de mort violente, comme on le verra dans le cours de cette histoire.

ſement oppoſés, lui annonçoient aſſez, que cette union cachoit de hautes eſpérances, & de vaſtes deſſeins. Elle ſavoit que les Guiſes avoient démêlé ſes artifices, & que brûlans d'ambition, ils cherchoient tous les moyens de rentrer dans le Miniſtere. D'ailleurs, quelle apparence que le Roi de Navarre eût renoncé à l'amitié de ſon frere & de ſes plus fidels partiſans, pour s'unir avec ſes plus cruels ennemis, s'il n'eût trouvé de grands avantages dans un pareil changement. Elle n'ignoroit pas quel empire ont ſur les cœurs, même les plus droits, l'ambition & la ſoif de dominer. Enfin conſidérant tout ce qui la menaçoit, elle ne pouvoit ſe diſſimuler ſa propre foibleſſe, ni celle de ſes enfans. Forcée par ces réflexions à ne plus ſe fier, ni à la ſincérité du Roi de Navarre, ni aux démonſtrations que faiſoient les Catholiques, de ne vouloir rien innover dans le gouvernement, en proye aux allarmes & aux ſoupçons: rien n'étoit capable de calmer ſes inquiétudes. Elle paſſoit ſouvent les nuits à conférer avec ſes confidens, & entre autres, avec l'Evêque de Valence & le Chancelier de l'Hôpital. Leurs conſeils, & ſur-tout la poſition critique où elle ſe trouvoit, la déterminerent à s'unir au Prince de Condé & à l'Amiral, à favoriſer leurs deſſeins, & à s'appuyer de leurs forces, afin de contrebalancer, autant qu'il lui ſeroit poſſible, la puiſſance de la Faction oppoſée, alleguant entre autres motifs, que Dieu même, dans le gouvernement de l'Univers, permet le mal pour en tirer le bien; & qu'ainſi, puiſque les Huguenots avoient cauſé juſques-là tant de déſordres, il étoit bien juſte de s'en ſervir maintenant, pour guérir des maux qui avoient infecté le cœur de l'Etat.

La Reine mere eſt allarmée du Triumvirat.

ballamer

Les Huguenots délivrés de la crainte des ſupplices, par la publication de l'Edit de Janvier, avoient commencé à reprendre courage, & tenoient fréquemment des aſſemblées publiques; leur nombre paroiſſoit conſidérable, tant par la quantité, que par la qualité des Sectaires; & leurs forces n'étoient plus à mépriſer. Le Prince de Condé s'en étoit ouvertement déclaré le chef; il étoit en apparence réconcilié avec les Guiſes, pour obéir aux ordres du Roi:

François II. 1560.

mais dans le fonds il brûloit impatiemment du desir de se venger, contre ses principaux persécuteurs, des outrages qu'il avoit reçus. L'Amiral, qui dans la vûe de s'aggrandir, étoit, ainsi que ses freres, plus étroitement uni que jamais au Parti des Huguenots, modéroit l'ardeur & la fougue du Prince, par la maturité de ses conseils. Sous ces chefs, & dans les mêmes sentimens, étoient engagés le Prince de Porcien, les Seigneurs de Genlis, de Grammont, de Duras, les Comtes de la Rochefoucault & de Mongommery, le Baron des Ardrets, Bonchavannes, Soubize, & plusieurs autres Grands du Royaume. Pour peu que le gouvernement les autorisât, ils étoient en état de résister, & de s'opposer hardiment au Parti contraire.

Elle feint de se réunir avec les Huguenots.

La Reine, forcée de profiter d'une conjoncture si favorable à sa propre défense, & à celle de ses enfans, & réduite à la nécessité d'embrasser le premier parti qui se présentoit, quelque dangereux qu'il fût, attendit du temps & des évenemens, le dénouement de toute cette intrigue. Elle feignit d'être ébranlée par les raisonnemens des Huguenots, & disposée à embrasser leurs opinions. Pour les mieux affermir dans cette idée par des démonstrations extérieures, elle faisoit venir leurs Ministres dans son appartement, & paroissoit les entendre avec plaisir. Elle témoignoit beaucoup de confiance & de bienveillance à l'Amiral & au Prince de Condé, dans les entretiens fréquens qu'elle avoit avec eux. Elle trompoit la Duchesse de Montpensier par de fausses confidences, & se servoit d'elle pour leurrer les principaux Huguenots, afin de mieux colorer les promesses & les espérances qu'elle donnoit en secret, par des démarches apparentes: elle écrivoit au Pape en termes équivoques (*a*). Tantôt elle lui demandoit un Concile libre & général, tel que le desiroient les Calvinistes ; tantôt la permission d'en convoquer

(*a*) En 1561. & même avant le colloque de Poissi, la Reine avoit écrit au Pape sur tous ces points une longue Lettre rapportée dans M. de Thou, *Liv. XXVIII.* L'Empereur Maximilien II. se joignit à Charles IX. pour solliciter le Pape d'accorder aux Novateurs l'usage de la Communion sous les deux espéces, & ces deux Princes sentirent toute la justice des raisons qui empêchoit le souverain Pontife d'acquiescer à leurs demandes.

un national. Une autre fois elle sollicitoit l'usage de la Communion sous les deux espéces, la dispense aux Prêtres pour se marier, la liberté de prier en langue vulgaire, & d'autres semblables innovations que les Huguenots souhaitoient & introduisoient. M. de Lisle, Ambassadeur à Rome, la secondoit si parfaitement, qu'en répandant ces doutes sur sa créance dans l'esprit du Pape & des Catholiques, elle les obligea à garder beaucoup de mesures dans leur propre conduite, de peur de l'aigrir & de la dégoûter de la Religion Romaine. Par le même artifice, elle gagna les esprits des Huguenots, en leur persuadant qu'elle étoit toute disposée à les favoriser; desorte que la haine implacable qu'ils lui portoient auparavant, avoit fait place à la confiance & à l'attachement. Ce n'étoit pas seulement le peuple qu'elle amusoit par ces démarches, l'Amiral lui-même, malgré sa politique & sa pénétration, s'y étoit laissé séduire. Il ne balança pas à donner à la Reine un état circonstancié du nombre, des forces, & des desseins des Calvinistes, des intelligences qu'ils entretenoient, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, & de toutes les autres particularités qui concernoient son parti, si-tôt qu'elle lui eut fait entendre qu'elle souhaitoit d'en avoir une connoissance exacte, avant que de se déclarer, l'assurant qu'elle embrasseroit ouvertement ce Parti, dès qu'il seroit assez solidement affermi, pour la mettre à l'abri de la vengeance des Catholiques, & du Triumvirat. Ainsi, par un changement aussi prompt & aussi incroyable, le Roi de Navarre s'attacha au Parti Catholique, & la Reine Catherine, du moins en apparence, devint favorable aux Huguenots. On attribua pour-lors cette variation à la légereté d'esprit du Roi de Navarre, & à l'inconstance naturelle au sexe de la Reine: & c'est ainsi qu'en ont jugé depuis quelques Historiens, qui n'ont pas démêlé les ressorts secrets de cette résolution.

Cette démarche de la Reine accroît les forces & la confiance des Huguenots.

What a Series of Coalitions and Tergiversations!

Fin du second Livre.

SOMMAIRE

SOMMAIRE
DU III. LIVRE.

LE Prince de Condé ſe rend redoutable à Paris. Le Roi de Navarre prend la réſolution de l'en chaſſer. Il appelle pour cet effet à la Cour les Chefs du Parti Catholique. Le Duc de Guiſe part pour s'y rendre, & paſſant à Vaſſi, il rencontre une troupe de Huguenots aſſemblés au Prêche, ce qui occaſionne une émeute, où il y a du ſang de répandu. Les Huguenots, pour s'en venger, ſe ſoulevent par tout le Royaume. Le Prince de Condé ſort de Paris. La Reine mere ſe retire à Fontainebleau avec le Roi, pour n'être pas obligée à ſe déclarer en faveur de l'un ou de l'autre Parti. Les Chefs des deux Factions s'efforcent de mettre le Roi & la Reine dans leurs intérêts. Les Catholiques l'emportent, & ramenent leurs Majeſtés à Paris. Le Prince de Condé, qui avoit manqué la même occaſion, forme d'autres deſſeins; il s'empare d'Orléans, & ſe prépare à la guerre. Les Chefs du Parti Catholique aſſemblent des troupes au nom du Roi. Ecrits & Manifeſtes de part & d'autre. Les deux Armées ſe mettent en Campagne. La Reine mere veut éviter la guerre, & procurer la paix : elle s'abouche pour cet effet avec le Prince de Condé, mais ſans ſuccès. Elle continue néanmoins à négocier un accommodement, & parvient à le conclure. Le Prince s'en repent, à la perſuaſion de ſes partiſans, & reprend les armes. Il tente de ſurprendre de nuit l'Armée Royale. Son entrepriſe ne réuſſit pas. Le Roi reçoit de puiſſans renforts d'Allemagne & de Suiſſe. Le Prince de Condé eſt obligé de ſe renfermer dans Orléans, & de ſéparer ſon armée, qu'il ne pouvoit tenir en corps. Il envoye demander des ſecours en Allemagne & en Angleterre, & conſent de livrer le Havre-de-Grace aux Anglois, & de recevoir leurs garniſons dans Rouen & dans

Dieppe. La Reine irritée, & vivement affligée de cette résolution, se joint au Parti Catholique, & fait déclarer les Huguenots rebelles. L'Armée Royale prend Blois, Tours, Poitiers, & Bourges. Siége de Rouen, qui est emporté d'assaut. Mort du Roi de Navarre. Le Prince de Condé, renforcé par les troupes auxiliaires d'Allemagne, se hâte d'attaquer Paris. Le Roi & la Reine y reviennent avec l'Armée, & après plusieurs négociations, le Prince est contraint de s'en éloigner. Les deux Armées marchent vers la Normandie. Bataille de Dreux, où le Prince de Condé est fait prisonnier par les Catholiques, & le Connétable par les Huguenots. Le Duc de Guise assiége Orléans. Il étoit à la veille de le prendre, lorsqu'il est tué en trahison par Poltrot. Sa mort est suivie de la paix générale, & l'Armée Royale reprend le Havre-de-Grace sur les Anglois. Majorité du Roi. La Reine imagine différens moyens d'appaiser les Princes mécontens; & pour parvenir à son but, elle parcourt avec le Roi toutes les Provinces du Royaume. Ses entrevûes à Avignon avec les Ministres du Pape, & à Bayonne avec la Reine d'Espagne. Les deux Rois y prennent de concert des mesures pour réprimer les rébellions. La Reine de Navarre vient à la Cour. Le Roi engage la Maison de Châtillon à se réconcilier avec celle de Guise; leurs haines réciproques se rallument bientôt. La Reine de Navarre mécontente quitte la Cour, & songe à susciter de nouveaux troubles. Divers mariages qui n'apportent aucun adoucissement aux troubles de l'Etat.





HISTOIRE
DES
GUERRES CIVILES
DE FRANCE.

LIVRE III.



Es Affaires venoient de prendre une face toute nouvelle. Il étoit aisé de prévoir que l'animosité des Factions ne s'éteindroit que par la voie des armes, & que pout faire éclatter l'orage, elles n'attendoient qu'une conjoncture favorable. Le hazard ne manqua pas d'en susciter bientôt une très-propre à précipiter la France dans les plus grands malheurs. Le Roi de Navarre, après s'être déclaré hautement pour le Parti Catholique, avoit fixé son séjour à Paris. Cette Ville située au centre de la France, est beaucoup plus peuplée, plus riche, plus magnifique, & plus puissante qu'aucune autre du Royaume. Ce Prince pensant que les autres Villes se conformeroient aisément à l'exemple de la Capitale, n'oublioit rien pour empêcher les Hugue-

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562.

nots d'y tenir leurs prêches (*a*) & leurs assemblées; en quoi les Parisiens, naturellement ennemis des nouvelles opinions, le secondoient parfaitement. Par-là il espéroit, avec le temps, diminuer insensiblement le crédit & les forces du Parti Protestant, & lui ôter enfin la liberté de conscience, qui seule le faisoit subsister. Le Prince de Condé demeuroit également à Paris, où il fomentoit les desseins des Ministres Huguenots. Sous prétexte de faire observer l'Edit de Janvier, il étendoit de jour en jour la liberté de conscience; & substituant la force au bon droit, il s'arrogeoit une très-grande autorité dans ce qui regardoit l'Etat. Le Roi de Navarre, que l'amour du repos & la jalousie animoient également contre son frere, résolut de le faire sortir de Paris. Plusieurs autres motifs le déterminoient à garantir des troubles & des séditions, une Ville qui étoit le plus ferme appui du Parti Catholique: mais soit qu'il ne se sentit point assez fort pour tenter seul cette entreprise, soit qu'il voulût consulter ses Confédérés, avant que de rien exécuter, il invita le Duc de Guise & le Connétable à venir le joindre avec leurs Partisans.

Le Prince de Condé se rend redoutable à Paris.

Le Roi de Navarre prend la résolution de l'en chasser.

Il appelle à la Cour les Chefs du parti Catholique.

Le Duc de Guise, depuis qu'il s'étoit retiré de la Cour, demeuroit à Joinville, une de ses Terres, sur les frontieres de Champagne & de Picardie. Sur l'avis du Roi de Navarre, il partit pour Paris, accompagné du Cardinal son frere, d'une suite nombreuse de Gentilshommes attachés à ses intérêts, & de deux Compagnies de Gens-d'armes. Le premier de Mars au matin, comme il passoit auprès de Vassi (*a*), petite ville de Champagne, ses gens entendirent un bruit extraordinaire de cloches; & en ayant demandé la raison, ils apprirent que c'étoit le signal du prêche, où les Huguenots se rassembloient. Les valets & estafiers du Duc, qui avoient pris les devans, excités par la singularité de la chose, & par le desir de voir une de ces assemblées,

Le Duc de Guise part pour s'y rendre.

Il passe à Vassi où il trouve une troupe de Huguenots assemblés au Prêche.

(*a*) Par l'Edit de Janvier elles leur étoient interdites dans l'enceinte des Villes & sur-tout de la Capitale, mais les Prêches étoient tolérés dans les Fauxbourgs.

(*b*) Le massacre de Vassi contre lequel les Huguenots ont déclamé si vivement, paroît avoir été une affaire de hazard plûtôt que de dessein prémédité. Il est vrai qu'Antoinette de Bourbon, Princesse très-attachée à la religion de ses Ancêtres & mere du Duc de Guise l'avoit souvent prié

qu'on ne commençoit à tenir publiquement que depuis peu, s'avancerent en tumulte, & en lâchant quelques railleries vers l'endroit où les Huguenots s'étoient rassemblés pour entendre leurs Ministres. Les Calvinistes apprenant que le Duc de Guise, qu'ils regardoient comme un de leurs plus ardens persécuteurs, n'étoit pas loin, & voyant une troupe de ses gens venir droit à eux, soit qu'ils craignissent quelque insulte, soit qu'ils fussent piqués des plaisanteries & des paroles méprisantes qu'on avoit lâchées contre eux, y répondirent par des (a) voies de fait, en repoussant à coups de pierre les premiers qui s'avançoient vers leur prêche. Les Catholiques n'étoient pas d'abord venus à mauvaise intention: mais irrités de cette violence, ils ne se montrerent pas plus prudens, en les attaquant l'épée à la main. Bientôt la mêlée devint furieuse. Le Duc averti de ce tumulte, & voulant y remédier, accourut à toute bride, & se mêla au milieu des combattans. Tandis qu'il réprimandoit ses gens, & qu'il exhortoit les Huguenots à se retirer, il fut legérement blessé d'un coup de pierre à la joue gauche. Le sang qu'il perdoit l'obligea de se retirer de la mêlée, quand les siens, devenus furieux, coururent aux armes à feu, forcerent la maison où les Calvinistes s'étoient barricadés, en tuerent plus de soixante, & leur Ministre (a), dangereusement blessé, ne s'évada qu'à grande peine par-dessus les toits voisins. Dès que l'émeute fut appaisée, le Duc de Guise fit venir le Juge du lieu, & le réprimanda vivement de ce qu'il autorisoit de pareils conventicules, qui ne pouvoient être que funestes aux passans. Le Juge s'excusa sur ce que ces assemblées étoient

Emeute où il y a du sang de répandu.

de la délivrer du voisinage des Protestans de Vassi; mais il n'est pas moins certain que jamais le Duc ne donna d'ordre à ses gens de les attaquer, ni de troubler leur assemblée. *Voyez les Mem. de Condé Edit. de Londres* in-4°. *tom.* 3. *pag.* 112 *& suiv.*

(a) M de Thou prétend que ce furent les domestiques du Duc de Guise qui en vinrent les premiers à cette extrémité. *Liv. XXIX.*

(b) Leonard Morel qui avoit passé de Genève à Troyes où l'Evêque Jean-Antoine Caraccioli favorisoit les nouvelles opinions, & de-là à Vassi. Outre ce Ministre qui ne se sauva point, comme le dit Davila, mais qui fut mis d'abord à la garde des soldats, & ensuite relégué à S. Dizier, on compta plus de deux cens Calvinistes blessés. *Id. ibid.*

CHARLES IX. 1562.

permiſes par l'Edit de Janvier. Le Duc, auſſi indigné de cette réponſe, que du déſordre qui l'occaſionnoit, porta la main ſur la garde de ſon épée, & répliqua avec feu, *le trenchant de ce fer nous délivrera bientôt de cet Edit, qu'on croit ſi ſolidement établi.* Ces paroles, proférées dans l'ardeur de la colere, n'échapperent point aux aſſiſtans; & dans la ſuite on l'accuſa d'avoir été le boutefeu & l'auteur des guerres civiles.

Les Huguenots, pour s'en venger, ſe ſoulevent par tout le Royaume.

Les Huguenots, vivement irrités du maſſacre de Vaſſi, ne pouvoient plus ſe contenir dans les bornes de la modération; non-contens des excès par eux commis dans pluſieurs villes du Royaume, & ſur-tout dans Paris, où ils avoient maſſacré pluſieurs Catholiques, & mis le feu à l'Egliſe de (*b*) Saint Medard, ils n'écouterent plus que leur fureur, & exciterent par-tout des troubles & des ſéditions ſanglantes. Sans compter les meurtres, qu'ils ſe permettoient, on ne voyoit de toutes parts que Monaſteres pillés, qu'Images briſées, qu'Autels renverſés, qu'Egliſes profanées. Ces excès aigriſſoient les eſprits; on couroit de toutes parts aux armes: les Chefs des deux Partis, entraî-

(*a*) Cet événement appartient à l'année précédente. Le 27 de Décembre 1561. les Proteſtans s'étoient aſſemblés au fauxbourg S. Marceau dans un lieu appellé *le Patriarchat.* Dès que Jean Malo leur Miniſtre eut commencé ſon diſcours, le Curé & les Marguilliers de S. Médard qui étoient encore à Vêpres dans cette Egliſe, firent ſonner toutes les cloches, ſoit que ce fût l'uſage, ſoit pour faire peine aux Huguenots à qui ce carillon ne permettoit pas d'entendre leur Miniſtre. Les Proteſtans envoyerent deux perſonnes demander qu'on fît ceſſer ce bruit. Ces députés furent inſultés, & même l'un d'eux fut tué dans l'Egliſe. La ſonnerie recommençant en forme de tocſin, les Huguenots au nombre de plus de deux mille accoururent, briſerent les portes de l'Egliſe, bleſſerent & maſſacrerent pluſieurs Catholiques, enfoncerent même le tabernacle & profanerent le ſaint Sacrement. Gabaſton, Chevalier du Guet, au lieu d'appaiſer le tumulte, l'augmenta. Les Proteſtans, pour faire ceſſer la ſonnerie, menacerent de mettre le feu au clocher, mais ne l'y mirent point en effet. Gabaſton & Rouge Oreille Prevôt des Maréchaux conduiſirent en priſon quatorze Catholiques liés deux à deux, ce qui révolta étrangement les Pariſiens. Le lendemain les Proteſtans revinrent en armes au lieu de leur aſſemblée: dès qu'elle fut finie, le peuple irrité briſa les bancs & la chaire du Miniſtre, & y mit le feu qui conſuma quelques maiſons voiſines. Le Parlement informa de ces déſordres dont les Huguenots furent convaincus d'avoir été les auteurs. Cependant Gabaſton & un de ſes archers également convaincus d'avoir allumé la ſédition au lieu de l'éteindre, furent pendus par Arrêt du Parlement. *Voyez le détail de toute cette émeute dans M. de Thou, Liv. XXVIII. Voyez auſſi le Journal de Pierre Brulard Abbé de Joyenval inſéré dans la nouvelle Edition des Mémoires de Condé* in-4°. *tom.*

nés par les mêmes motifs, rassembloient leurs forces, & se préparoient ouvertement à la guerre. Mais les Seigneurs de l'une & de l'autre Faction n'ignoroient pas que dans l'état actuel des choses, ils ne pouvoient prendre les armes sans se rendre coupables de rébellion, & qu'il n'y avoit ni prétexte ni couleur qui pût autoriser les démarches qui tendroient à la guerre. Les Catholiques ne pouvoient troubler l'exécution de l'Edit de Janvier, sans contrevenir ouvertement aux décisions du Conseil, & sans blesser l'autorité Royale d'où cet Edit étoit émané. Les Huguenots n'avoient nul motif raisonnable de se révolter tandis qu'on les protégeoit, qu'on les laissoit jouir de la liberté de conscience qu'on leur avoit accordée par le même Edit. Les uns & les autres desiroient d'attirer le Roi chacun de leur côté, & de s'emparer de sa personne, pour abolir l'Edit, ou pour en tirer de nouveaux avantages, afin de prouver que leur cause étoit la plus juste, & que c'étoit le Parti contraire qui arboroit l'étendart de la révolte, en s'opposant à la volonté apparente du Souverain, & en attaquant sa personne même.

La Reine, parfaitement instruite de tous ces projets, & qui vouloit conserver de tout son pouvoir sa propre liberté & celle de ses enfans, continuoit à user d'artifices, pour balancer la puissance des Grands, & empêcher que l'Ascendant d'un Parti sur l'autre, n'entraînât la ruine de l'Etat. Ainsi, pour n'être point obligée de favoriser l'un ou l'autre Parti, elle quitta Paris, & se retira à Fontainebleau. Elle pensoit que dans ce séjour, plus libre qu'à Paris, on ne pourroit la forcer à se déclarer, & s'appliquoit à soutenir la confiance qu'elle s'étoit ménagée dans l'une & l'autre faction, dont elle amusoit les Chefs par des discours équivoques, & par des promesses ambigues. Le Prince de Condé & Coligni, cédant à la supériorité du Parti Catholique, avoient quitté Paris pour prendre les armes. La Reine leur

La Reine mere se retire à Fontainebleau avec le Roi, pour n'être pas obligée à se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre parti.

Le Prince de Condé sort de Paris.

1. *pag.* 68. *& suiv.* On en trouve une relation faite par les Huguenots à leur avantage & d'autres piéces relatives à cet événement dans les mêmes Mémoires. *tom.* 2. *pag.* 542. *& suiv.*

faisoit entendre qu'elle étoit disposée à se joindre à eux; dès qu'elle les verroit soutenus de forces suffisantes pour faire tête à leurs ennemis. De l'autre côté elle protestoit au Roi de Navarre, au Connétable & au Duc de Guise, qu'elle ne prétendoit ni se séparer des Catholiques, ni consentir à la nouvelle réforme, qu'autant que la nécessité & l'avis des gens de bien l'obligeroient d'accorder aux Huguenots quelque liberté moderée.

Ses Lettres n'étoient pas moins ambigues que ses paroles; & elle ne s'expliquoit pas plus ouvertement au-dehors qu'au dedans du Royaume : elle donnoit sans cesse de nouvelles instructions aux Ambassadeurs dans les Cours Etrangeres, & sur-tout à M. Delile, qui résidoit à Rome. Tantôt elle restreignoit & tantôt elle étendoit leurs pouvoirs, & tenoit par-là tous les esprits en suspens. Mais cette conduite commençoit à devenir plus délicate que jamais. Les Chefs des deux Partis n'étoient pas moins politiques qu'elle : pendant le cours de sa Régence ils avoient eu occasion de démêler & de pénétrer ses artifices. Le Roi avançoit en âge, & c'étoit pour eux une nécessité de hâter l'exécution de leurs desseins. Sa minorité pouvoit colorer certaines démarches, qui n'auroient plus lieu, lorsqu'il seroit majeur: alors tout devoit dépendre de sa volonté, à laquelle on ne pourroit plus s'opposer, sans se rendre coupable de rébellion ; au lieu que dans les circonstances présentes, on pouvoit prétexter qu'on n'en vouloit qu'à la mauvaise administration & aux desseins pernicieux de ceux qui gouvernoient sous son autorité.

Déja le Duc de Guise, plus entreprenant & plus actif que les autres, dirigeoit à son gré les résolutions de son Parti. Il avoit entraîné dans son sentiment le Connétable & le Roi de Navarre, en leur persuadant que s'ils se rendoient tous à la Cour, ils rameneroient le Roi & la Reine mere dans la Capitale, & les réduiroient à prendre les mesures, & à donner les Edits que les Catholiques jugeroient convenables à leurs intérêts, sans s'exposer plus long-temps au danger d'être prévenus, ni permettre à leurs ennemis d'enlever le Roi, & de se prévaloir de son autorité. Le Prince de Condé avoit

avoit formé le même dessein : il s'étoit d'abord retiré à Meaux, & de-là à sa Terre de la Ferté, où il comptoit rassembler le gros de ses forces. Cette résolution étoit l'effet du conseil de l'Amiral, attiré par les promesses de la Reine, & peut-être par le projet des Catholiques, qui n'avoit point échappé à sa pénétration ; rien n'étant plus ordinaire dans les guerres civiles, que d'éventer les projets de ses ennemis, soit par l'infidélité des confidens, soit par la multitude des espions qu'on entretient. Les Chefs du Parti Catholique n'avoient besoin que de leur suite ordinaire pour exécuter ce dessein : le voisinage de Paris, qui leur étoit tout dévoué, leur assuroit des forces suffisantes, & leur offroit des occasions favorables. Au contraire, le Prince de Condé, plus foible qu'eux, & suivi de peu de troupes, étoit obligé d'attendre les Seigneurs de son Parti, & la Noblesse qu'il avoit mandée de diverses Provinces, & qui ne se rassembloit que lentement. Aussi les Catholiques le prévinrent, en paroissant tous, & bien accompagnés à la Cour.

Leur arrivée imprévue ne déconcerta pas la Reine. Quoiqu'elle comptât peu sur le succès de ses intrigues, elle s'efforça de persuader au Roi de Navarre de s'éloigner de la Cour avec les Princes & les Seigneurs qui l'avoient accompagné. « Personne, lui dit-elle, n'ignore que les Seigneurs Catholiques veulent profiter de ma foiblesse & de » celle de mon fils, pour nous forcer à régler l'Etat suivant » leurs desirs, en gouvernant au gré de leur ambition & de » leurs intérêts particuliers : cette conduite directement op- » posée aux principes d'honneur, & à la fidélité dont ils se » parent, n'est pas moins contraire au repos & à la conser- » vation de l'Etat, qu'ils prétendent avoir uniquement en » vûe. Donner de nouveaux Edits, & révoquer ceux qu'on » vient de publier, n'est-ce pas mettre les armes à la main » aux Huguenots ? Ces Sectaires, déja si audacieux & si » prompts à se révolter, crieront à l'injustice, pour peu » qu'on annulle, sans aucun motif, un Edit dressé & accepté » du consentement des deux Partis. Durant la minorité du » Roi, il faut éviter autant qu'il est possible la guerre, & » les troubles qui en sont inséparables. A qui la Nation im-

CHARLES IX. 1562.

» putera-t-elle les désastres qui l'accableront ? N'en réjailli-
» ra-t-il pas une éternelle infamie sur ceux qui ont la princi-
» pale part au Gouvernement ? C'est pour éviter ces dangers,
» & pour ôter tout prétexte aux Brouillons, que j'ai souscrit
» à l'Edit de Janvier, & quitté la Capitale. Le vrai moyen
» d'aigrir la violence d'un mal qui ne se glisse encore que
» sourdement, c'est de nous ramener dans une Ville suf-
» pecte, & de casser un Edit déja publié. Le Roi de Na-
» varre & les Princes Catholiques devroient se souvenir qu'il
» n'appartient qu'à des scélérats, dont la fortune est chan-
» celante ou désesperée, d'exciter des guerres civiles. Ce
» Prince commande sans contradiction ; les Seigneurs de son
» Parti, comblés de richesses, de dignités, de charges &
» d'honneurs, jouissent de la fortune la plus florissante : peu-
» vent-ils envier au Peuple une liberté imaginaire & mo-
» mentanée ? Qu'ils laissent au Roi celle de parvenir à sa
» Majorité, sans voir son Royaume déchiré par des guerres.
» Forcée par la nécessité, je n'ai pardonné que les fautes que
» je ne pouvois punir, ni accordé aux Huguenots d'autre
» liberté que celle qu'ils avoient eux-mêmes usurpée. Ce
» n'est que par des ménagemens qu'on peut guérir le peuple
» de cette frénésie. Que les Chefs des Catholiques s'arment
» donc de patience, de peur qu'en précipitant les remedes,
» avant la Majorité du Roi, on n'envenime un mal qui en-
» traîneroit après soi des révolutions funestes, & les plus
» tristes évenemens. Si cependant vous êtes résolus d'ap-
» porter quelque modification à l'Edit, ce ne doit être
» qu'insensiblement, & à la faveur du temps & des conjonc-
» tures : employer des moyens violens, ce seroit fournir aux
» séditieux les prétextes qu'ils recherchent avec tant d'ar-
» deur.

Ces raisons proposées avec force, & réïtérées, auroient ébranlé le Roi de Navarre, & peut-être le Connétable, si le Duc de Guise s'y fût prêté. Mais il desiroit la guerre, à la faveur de laquelle il se flattoit de recouvrer, & même d'accroître son ancien pouvoir : d'ailleurs, en qualité de Chef & de Protecteur du Parti Catholique, il vouloit annuller, par quelque voie que ce fût, tout ce qu'on avoit décidé

contre son gré au préjudice de l'Eglise, & s'arroger toute la gloire d'un pareil changement. Il combattit donc vivement toutes les raisons de la Reine, & remontra à ses Confédérés qu'ils perdroient infailliblement leur crédit & leur réputation, en se laissant si aisément amuser par une femme qui n'avoit d'autre dessein que de se jetter entre les bras du Parti contraire, dès qu'eux-mêmes, par une confiance aveugle à ses paroles, se seroient éloignés de la Cour. Rien, « ajoûtoit-il, ne sera plus préjudiciable à notre cause, ni plus » infamant pour nous, que d'avouer que ce n'est ni le bien » public, ni le maintien de l'autorité Royale, mais des passions particulieres, & des intérêts personnels qui nous ont » fait agir. On croira que nos remords nous ont empêché de poursuivre notre entreprise. Les discours artificieux de la Reine ne doivent pas nous faire abandonner » une résolution pesée murement, & prise de concert, ni » arrêter l'exécution d'un projet dicté par la raison, prescrit » par l'honneur, & commandé par l'attachement que nous » avons voué à la Religion, dont la conservation & les intérêts nous ont principalement déterminés à cette démarche. » Il n'est plus question de différer & de consumer le temps » en discours. Déja le Prince de Condé s'avance les armes » à la main, les forces des Huguenots sont rassemblées; ils » sont prêts à s'emparer de la personne du Roi, si nous ne » nous hâtons de le mettre en lieu de sûreté: & puisqu'on ne » peut terminer cette affaire par la persuasion, ne craignons » pas d'y employer la force: emmenons le Roi, & laissons » la Reine en liberté de prendre le parti qu'elle jugera le plus » convenable. Les résolutions de cette Princesse nous intéressent peu, dès que nous serons soutenus par la présence » de notre légitime Souverain, & appuyés de l'autorité du » premier Prince du Sang, à qui, par droit de naissance, appartient le gouvernement du Royaume. »

Les Chefs des deux factions s'efforcent de mettre le Roi & la Reine dans leurs intérêts.

Le Prince de Condé, joint aux Colignis & aux autres Seigneurs de son Parti, s'approchoit de la Cour. Le Connétable & le Roi de Navarre, persuadés par le Duc de Guise, firent entendre à la Reine qu'il étoit nécessaire de prendre sa résolution sur le champ; que pour eux, ils avoient résolu

CHARLES IX. 15 2.

de conduire à Paris le Roi & ses Freres, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des Huguenots, qui n'étoient pas éloignés, suivant les avis qu'on en avoit. Qu'ils n'abandonneroient pas leur maître à la merci des Hérétiques, qui se proposoient de l'enlever, pour abuser de son nom, & sapper les fondemens de la Monarchie : qu'il ne s'agissoit, ni de perdre du temps, ni de différer : qu'ils alloient conduire le Roi à Paris, comme l'exigeoient leur honneur & le bien de l'Etat : que pour elle, ils ne prétendoient la contraindre en rien ; mais lui laisser, avec tout le respect qu'ils lui devoient, la liberté de disposer de sa personne, ainsi que bon lui sembleroit. Une déclaration si hardie & si subite n'étonna pas la Reine ; elle l'avoit prévue, & pris d'avance son plan en pareil cas. Forcée à se déclarer, quoiqu'elle prévît que les deux Partis en viendroient bientôt aux mains, elle ne voulut point abandonner le Parti Catholique ; l'honneur & la raison l'y attachoient : elle y trouvoit encore sa sûreté & celle de ses enfans ; aussi prenant tout d'un coup son parti, elle répondit, avec sa présence d'esprit ordinaire, que personne n'étoit plus attaché qu'elle à la Religion Catholique, ni plus zélé pour le bien de l'Etat : qu'elle vouloit bien en cette occasion déférer à leur sentiment, & que puisqu'ils étoient tous d'avis de quitter Fontainebleau, elle alloit les satisfaire.

Sur le champ elle donna promptement ses ordres pour le départ : mais en même temps elle écrivit au Prince de Condé une Lettre, où elle se plaignoit de ne pouvoir se confier elle-même, & la personne du Roi, entre les mains de ses Partisans, suivant la promesse qu'elle leur en avoit faite. Que les Catholiques les avoient prévenus, en les conduisant par force à Paris ; que pourvu qu'il ne perdît pas courage, elle l'exhortoit à ne pas souffrir que ses ennemis s'emparassent de toute l'autorité du gouvernement. Ensuite elle se mit en chemin avec le Roi & ses autres enfans, environnée des Seigneurs Catholiques, qui pour l'appaiser, la combloient de respects & d'honneurs. Elle arriva le soir même (*a*) à Me-

Les Catholiques l'emportent, & ramenent leurs Majestés à Paris.

(*a*) Les Triumvirs y firent loger le Roi dans le château, & ordonnerent à la garde dont ils disposoient de veiller & de faire soigneusement le guet, car ils appréhen-

lun, le lendemain à Vincennes, & le matin du troisiéme jour à Paris. Plusieurs personnes virent le jeune Roi répandre des larmes, persuadé que les Seigneurs Catholiques donnoient atteinte à sa liberté. La Reine, irritée du mauvais succès de ses artifices, & prévoyant les maux d'une guerre inévitable, eut durant tout le voyage, un air morne & chagrin. Le Duc de Guise s'en mit si peu en peine, qu'il dit tout haut, que le bien public est toujours un bien, soit qu'on l'obtienne de gré ou de force.

Le Prince de Condé qui avoit manqué la même occasion, forme d'autres desseins.

Le Prince de Condé apprit sur sa route le départ du Roi, & se voyant, ou prevenu par les Catholiques, ou trompé par la Reine, il fit halte, & demeura quelque temps indécis sur le parti qu'il prendroit. L'image terrible des dangers qui le menaçoient se présentoit vivement à ses yeux : mais l'Amiral, qui étoit resté un peu derriere, étant arrivé, ils conférerent ensemble un moment, & le Prince, poussant un profond soupir, s'écria : le sort en est jetté, nous sommes trop avancés pour reculer. Il reprit sur le champ un autre chemin, & marcha en diligence vers Orléans, dont il avoit résolu depuis long-temps de s'emparer. Cette ville, une des principales du Royaume, éloignée de Paris d'environ trente lieues, est vaste, bien bâtie, & très-peuplée. Elle est située dans la Province de Beauce, & presque au milieu de la France, sur les bords de la Loire, riviere forte & navigable, qui après avoir arrosé plusieurs Provinces, se jette dans l'Océan en Bretagne. Orléans, par la navigation, la fertilité de son terrain, sa réputation, & la facilité de communiquer avec plusieurs autres Provinces, paroissoit au Prince extrêmement propre à en faire sa Place-d'armes & le centre de son Parti, pour l'opposer en quelque sorte à Paris.

Depuis quelques mois qu'il songeoit à s'en rendre maître,

---

doient qu'on ne profitât du temps de la nuit pour enlever le Roi. En effet la Reine avoit pris la précaution d'avoir un batteau tout prêt pour tromper la garde, & enlever le Roi. *De Thou*, *Liv XXIX*. Dans les vieilles fortifications du château de Melun, on voit au nord entre les murs & une demi-lune, un large fossé qu'on nomme le *trou du Roi*, & selon une ancienne tradition qui subsiste dans cette ville, c'est par ce fossé, qui donne du côté de la Riviere, que Catherine de Médicis tenta de se sauver avec son fils.

CHARLES IX. 1562.

il entretenoit des intelligences ſecrettes avec quelques-uns des habitans, imbus des erreurs de Calvin, qu'il employoit à ſoulever une grande partie de la jeuneſſe, inquiete, ſéditieuſe, & avide de nouveautés. Les émiſſaires du Prince gagnerent aiſément des gens d'un caractere ſi conforme à ſes vûes, & une grande partie du peuple étoit déja diſpoſée à prendre les armes : mais afin que tout ſe paſsât avec ordre, le Prince, un jour avant que de marcher vers Fontainebleau, avoit envoyé Dandelot à Orléans. Celui-ci y étant entré ſecrétement, devoit ſurprendre la ville, dans le même temps que le Prince ſe ſaiſiroit de la perſonne du Roi. Cette derniere entrepriſe ayant manqué, Dandelot, qui en ignoroit l'iſſue, fit prendre les armes à trois cens de ſes partiſans, & au jour marqué il s'empara de la porte de Saint-Jean. Au bruit de cette action accourut Montereu (*a*), Gouverneur de la Ville, avec quelques Gendarmes de la Compagnie de Sipierre, qui ſe trouverent par hazard auprès de lui, & attaqua vivement les Conjurés, dans l'eſpérance de les chaſſer, & de reprendre la Porte, où ils n'avoient pas eu le temps de ſe fortifier. Après quelques heures d'un combat vif & ſanglant, Dandelot commençoit à céder au nombre des Catholiques, qui de toutes parts accouroient aux armes, lorſqu'il reçut à propos un ſecours qu'il n'attendoit pas.

Le Prince de Condé, forcé de changer de route, pour n'avoir pû ſurprendre la Cour à Fontainebleau, avoit marché avec une extrême diligence, & n'étoit pas loin d'Orléans, lorſque le combat avoit commencé à s'engager. Le bruit continuel de la mouſqueterie, & le tocſin, qu'on entendoit de fort loin, lui ayant fait juger que l'action étoit chaude, il accourut vers la Ville à bride abbatue avec toute ſa Cavalerie, pour ſecourir les ſiens, qui preſſés vivement, couroient grand riſque d'en être chaſſés. Il avoit plus de trois mille chevaux, qui galoppoient avec tant de vîteſſe, que

(*a*) Le P. Daniel le nomme *Montereau*, & M. de Thou l'appelle *Innocent Tripier de Montereul*. Il n'étoit pas Gouverneur, mais Lieutenant de Roi d'Orléans, où il commandoit ſous les ordres de Charles de Bourbon Prince de la Roche-ſur-Yon, Gouverneur de cette place. *De Thou*, *Liv. XXIX.*

les habitans du pays, peu accoûtumés aux guerres civiles, les voyoient passer avec étonnement. Malgré l'épouvante & l'inquiétude qui les agitoit, ils ne pouvoient s'empêcher de rire, en voyant les hommes & les chevaux se renverser souvent les uns sur les autres, sans que ces accidens retinssent les Gendarmes. Tous couroient, ou pour mieux dire, voloient à une entreprise qui n'étoit connue que d'eux-seuls. Mais cette précipitation, ridicule pour les spectateurs, assura le succès des desseins du Prince, qui arrivant à propos avec un si puissant secours, chassa le Gouverneur, défit tous ceux qui (a) résistoient, & se rendit enfin maître de cette Ville importante : l'autorité des Généraux la sauva du pillage : mais les Eglises n'en furent pas préservées. Les soldats Huguenots les désolerent, avec une brutalité & une barbarie sans exemple. Le Prince, après s'être emparé d'Orléans, & en avoir fait sa Place-d'Armes, se prépara sérieusement à la guerre. Il établit un Conseil, composé des principaux Seigneurs & Capitaines de son Parti, pour délibérer sur les moyens d'y attirer le plus de Villes & de Provinces qu'ils pourroient, & d'amasser les sommes suffisantes aux dépenses considérables qu'exigent ordinairement les préparatifs d'une pareille entreprise.

Il s'empare d'Orléans.

Et se prépare à la guerre.

Les Chefs du Parti Catholique étoient revenus à Paris avec le Roi & la Reine : occupés des mêmes soins, ils y tenoient de fréquens conseils, pour chercher les voies les plus propres à régler l'Etat à leur avantage. Le Duc de Guise y disoit ouvertement qu'il falloit presser les Huguenots à toute outrance, pour éteindre l'incendie dans son commencement, & extirper la racine du mal. Au contraire, le Chancelier de l'Hôpital, excité secrétement par la Reine, proposoit des difficultés, & suscitoit à chaque instant des obstacles. Il opinoit à la paix, & vouloit que les Chefs des deux Partis s'éloignassent de la Cour, & laissassent l'Etat sous l'administration libre & paisible de la Reine Mere & du Roi de Navarre. Le Connétable lui répondit durement,

Les Chefs du parti Catholique assemblent des troupes au nom du Roi.

(a) Dès que le Prince fut entré dans la Ville, personne ne résista. Monterud lui demanda la permission d'en sortir, & il l'obtint. *De Thou, Liv. XXIX.*

CHARLES IX. 1562.

le traita même avec mépris ; & sur l'avis qu'on reçut de la prise d'Orléans, il le fit (a) exclure des Conseils, qu'on nommoit déja Conseils de Guerre, sous prétexte qu'il n'étoit qu'homme de robbe. La Reine, privée de son principal Ministre, ne put s'opposer à la disposition & à la volonté de ce Conseil, où l'on avoit fait entrer depuis peu les Marquis de (b) Boissy & de Villars, Mrs de Lansac, Descars, (c) de Maugiron, de la Brosse, & l'Evêque d'Auxerre, qui dépendant tous du Connétable ou des Guises, étoient ainsi qu'eux déterminés à la guerre. Les écrits & les manifestes précéderent les hostilités.

Ecrits & Manifestes de part & d'autre.

Le Prince de Condé & ses Partisans, pour justifier les motifs de leur prise d'armes, répandirent quelques (d) manifestes & des lettres imprimées adressées au Roi (e) au Parlement de Paris, aux Princes Protestans d'Allemagne, & aux autres Princes de la Chrétienté. Ils s'y défendoient fort au long & assez adroitement, en disant, qu'ils n'avoient pris les armes, que pour délivrer la personne du Roi & de la Reine mere de la captivité où les retenoit la tyrannie des Chefs du parti Catholique, & pour faire observer par tout le Royaume les Edits de Sa Majesté, injustement foulés aux pieds, & violés par des gens qui usurpoient dans le gouvernement une autorité illégitime. Ils étoient enfin disposés,

(a) Selon M. de Thou, ce fut immédiatement après le retour du Roi à Paris & avant la prise d'Orléans que les Triumvirs firent cet affront au Chancelier. *Liv. XXIX.*

(b) Claude Gouffier, Marquis de Boissi, Grand-Ecuyer de France.

(c) Honorat de Savoie, Comte de Villars, beau-frere du Connétable, depuis Maréchal & Amiral de France.

(d) M. de Thou, qui parmi ces nouveaux Conseillers d'Etat compte Louis Prevôt de Lansac, ne fait aucune mention de Maugiron & de la Brosse.

(e) On trouve dans les Mémoires de Condé, tom. 3. pag. 222. *la Déclaration faicte par M. le Prince de Condé, pour monstrer les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la defense de l'authorité du Roi, du Gouvernement de la Royne & du repos de ce Royaume, avec la protestation sur ce requise. Ces Piéces sont* du 8 d'Avril 1562. Sa Lettre aux Princes d'Allemagne est datée d'Orléans le 10 d'Avril 1562. Il écrivit le 20 du même mois à l'Empereur Ferdinand. Dès le 7 d'Avril il avoit envoyé une Lettre circulaire à toutes les Eglises réformées de France, pour leur demander des secours d'hommes & d'argent. *Voyez M. de Thou, Liv. XXIX.*

(f) La premiere Lettre du Prince au Parlement de Paris est du 11 d'Avril Il écrivit à celui de Roüen le 20 du même mois. Le Parlement de Paris y répondit le 21. Le Prince récrivit le 24. & envoya un second mémoire ou manifeste qu'il pria le Parlement d'enregistrer. *Id ibid.* Voyez les Mémoires de Condé, t. 3. p. 311. & suiv.

protestoient-

protestoient-ils, à poser les armes, pourvû que le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André se retirassent de la Cour, laissant le Roi & la Reine en pleine liberté & maîtres de leurs volontés, & que l'exercice de la Religion réformée fût également libre par toute la France.

A ces écrits & à ces lettres le Parlement de Paris répondit, que les mécontens se couvroient d'un vain prétexte pour colorer une prise d'armes qui n'étoit rien moins qu'un attentat à la Majesté Royale : que le Roi & la Reine bien loin d'être esclaves du Connétable & des Guises, résidoient en toute liberté dans la Capitale où siégeoit le premier Parlement du Royaume, & qui avoit pour Gouverneur Charles de Bourbon, Cardinal, Prince du Sang & frere du Prince de Condé: que le Roi de Navarre son autre frere, y tenoit la premiere place dans le gouvernement, conjointement avec la Reine mere: que tous deux avoient été choisis par le Conseil, suivant l'usage du Royaume, confirmé par le consentement des Etats généraux ; qu'en leur présence on y tenoit tous les jours le Conseil composé de personnes distinguées, pour remédier aux troubles de l'Etat : qu'on observoit ponctuellement l'Edit de Janvier, en accordant une entiere liberté de conscience à ceux de la Religion prétendue réformée : qu'il ne dépendoit que de la volonté du Roi de révoquer de pareils Edits quand il lui plairoit: que celui de Janvier sur-tout n'étoit que provisionel, & que le Parlement ne l'avoit enregistré que pour un temps : que les Huguenots avoient été les premiers à le violer, en se rassemblant armés, contre la disposition formelle de l'Edit; & sans l'intervention des Juges Royaux, conditions expressément requises pour autoriser leurs assemblées : qu'après cette témérité ils avoient eu l'audace d'exciter par-tout des séditions & de commettre des massacres & des brigandages : que les prétextes qu'ils alléguoient étoient donc trop foibles pour pallier leur révolte, puisqu'on les voyoit s'emparer des villes, lever des troupes, s'emparer & se saisir des magasins Royaux, fondre de l'artillerie, battre monnoye, s'approprier les revenus publics, détruire les Eglises, piller les Monasteres, & commettre une infinité d'autres excès que nulle raison ne peut auto-

CHARLES IX. 1562.

riſer dans des Sujets, & qui les convainquoient évidemment de déſobéïſſance & de rébellion. Le Parlement finiſſoit en exhortant le Prince de Condé à ſe fixer auprès de la perſonne du Roi, à l'exemple de ſes Ancêtres, à abandonner le parti des Hérétiques & des factieux, & à ceſſer de déchirer ſa patrie, pour la défenſe de laquelle ſa qualité de Prince du Sang l'obligeoit de ſacrifier ſes jours, & de combattre juſqu'au dernier ſoupir.

Le Connétable & les Guiſes publierent auſſi une réponſe (*a*) où après une ample expoſition des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat, ils proteſtoient qu'ils étoient prêts, non-ſeulement à s'éloigner de la Cour, mais même à s'expatrier volontairement, pourvû que les Huguenots miſſent bas les armes, qu'ils rendiſſent les places dont ils s'étoient emparés, qu'ils rétabliſſent les Egliſes qu'ils avoient détruites, que la Religion Catholique fût maintenue, & que l'on rendît une entiere obéïſſance au légitime Souverain ſous la Régence de la Reine mere & le gouvernement du Roi de Navarre.

Le Roi & la Reine de l'avis du Conſeil répondirent en leur nom au Prince de Condé par une déclaration (*a*) imprimée qu'on répandit dans le Royaume. Elle portoit que le Roi & ſa mere jouiſſoient d'une pleine liberté : que c'étoit de leur propre mouvement qu'ils avoient ramené la Cour à Paris, pour y être plus en ſûreté, & pourvoir avec l'avis des

(*a*) Cette piéce inſérée dans les Mémoires de Condé, tom. 3. pag. 235. eſt intitulée : *Réponſe à la déclaration que faict le Prince de Condé pour ſon excuſe d'avoir prins les armes de ſon autorité privée contre le Roi, ſoubz le prétexte de ſon ſervice.* Selon M. de Thou, les Triumvirs ne répondirent pas directement au Prince de Condé. Ils ſe contenterent de préſenter au Roi deux requêtes auxquelles le Prince fit une replique violente qui parut le 20 de Mai. Ces requêtes adreſſées l'une au Roi & l'autre à la Reine, & ſignées, *François de Lorraine, de Montmorenci, Sainct André*, & datées du 4 Mai 1562. ſe trouvent dans les Mémoires de Condé, tom. 3. pag. 838. & ſuiv. Le Prince adreſſa ſa réponſe à la Reine & au Parlement de Paris par des Lettres du 20 de Mai. *Voyez le même Recueil, pag.* 395. *& ſuiv.*

(*b*) Elle eſt du 11 d'Avril 1672. & ſe trouve dans les Mémoires de Condé, *tom.* 1. *pag.* 256. Le Roi & la Reine mere écrivirent auſſi le 17 du même mois au Duc de Wirtemberg ſur ce que les Huguenots publioient qu'on vouloit opprimer leur Religion, & que le Roi & ſa mere étoient dans une eſpéce de captivité. Cette Lettre & la réponſe du Duc de Wirtemberg en date du 15 de Mai ſont dans le même Recueil, *tom.* 3. *pag.* 281. *& ſuiv.*

Officiers de la Couronne aux troubles & aux desordres présens ; qu'ils étoient disposés à faire observer l'Edit de Janvier jusqu'à la majorité du Roi, & à le maintenir en vigueur dans toute l'étendue du Royaume : que puisque les Seigneurs Catholiques, dont la fidélité & la vertu étoient connues de toute la France, proposoient, de leur plein gré, de s'éloigner de la Cour ; il ne restoit au Prince de Condé ni à ses adhérens aucune excuse plausible pour en demeurer éloignés & ne pas quitter les armes ; mais qu'ils devoient sans délai, se ranger eux-mêmes sous l'obéissance du Roi, & se désaisir des places qu'ils avoient surprises. Que s'ils se soumettoient, on leur accorderoit le pardon du passé, & que leurs Majestés les recevroient avec bonté comme de fideles Sujets, & les maintiendroient dans la possession de leurs Priviléges & de leurs Dignités. Par toutes ces manœuvres, la Reine tendoit à piquer d'honneur les Chefs des deux partis, & à leur faire craindre le reproche d'user de violence contre la personne du Roi : afin que les uns & les autres se retirant dans leurs gouvernemens, ils lui laissassent à elle & au Roi de Navarre l'administration de l'Etat. Le caractere doux & tranquille de ce Prince, s'accordoit merveilleusement avec ses vûes pour affermir ses enfans sur le Trône. Mais après plusieurs déclarations & divers écrits de part & d'autre, aucun des deux partis ne voulut désarmer le premier, & l'on multiplia les écrits, les propositions & les difficultés, sans rien conclure.

Le Prince de Condé & l'Amiral travailloient à attirer dans leur parti les villes du Royaume qui étoient le plus à leur bienséance. Ils avoient répandu dans les Provinces des gens d'esprit & de courage, qui par divers artifices, mettant à profit l'activité des Huguenots & l'ardeur des factieux, que l'on trouvoit par tout en grand nombre, s'emparoient aisément des grandes villes & des meilleurs postes. C'est ainsi qu'ils firent révolter la ville de Roüen (*a*), où réside le Parlement de Normandie ; & dans la même Province, les

(*a*) Les Religionnaires s'emparerent de Rouen le 15 d'Avril, mais presque sans bruit & sans trouble.

CHARLES IX. 1562.

fortes places de (*a*) Dieppe & du Havre-de-Grace (*b*), situées sur les côtes de l'Océan à portée de l'Angleterre. Ils s'emparerent avec la même facilité en Poitou & en Touraine, d'Angers, de Blois, de Poitiers, de Tours & de Vendôme: en Dauphiné ils occuperent Valence (*c*), & enfin Lyon, après bien des tentatives. En Gascogne, en Guienne, & en Languedoc, où les Huguenots étoient encore en plus grand nombre, ils se saisirent de presque toutes les Villes, excepté Toulouse, Bordeaux, & quelques autres places. Ils étoient maîtres de presque toutes les Villes & des Bourgs fermés de murailles. Ce soulevement armoit toute la France, & divisoit non-seulement les Provinces, mais encore les maisons & les familles entr'elles. On ne voyoit de toutes parts qu'événement funestes, que meurtres, qu'incendies, que pillages, par la fureur des partis acharnés à s'entredétruire. Cependant les contributions des Huguenots, quoique promptes & volontaires, ni les secours d'argent fournis par les Seigneurs du parti, ne suffisoient pas pour soutenir les frais de la guerre. Outre les sommes immenses qu'il tiroit du pillage des Villes, le Prince fit transporter à Orléans les vases d'or & d'argent qui se trouverent dans les Eglises, pour les convertir en monnoie qu'il fit battre publiquement. Il y trouva des ressources immenses dans les châsses & les autres richesses, dont la piété des Peuples avoit par-tout & de temps immémorial, orné les reliques des Saints & décoré les Eglises. Il fit rassembler avec la même diligence des munitions & de l'artillerie, qu'on tira des Villes surprises, & particuliérement de Tours, où il y en avoit un grand amas, & qu'on transporta à Orléans pour s'en servir au besoin. On y établit un arsenal dans le couvent des Cordeliers pour conserver toutes les munitions qu'on fabriquoit sans relâche pour les besoins à venir.

(*a*) A Dieppe il n'y eut point d'effusion de sang; mais peu de temps après les Huguenots y déchargerent leur fureur sur les Eglises, les Autels, & les Images.

(*b*) Jean de Crose, Lieutenant de l'Amiral de Coligni & Commandant de cette place, la livra à Jean de Ferrieres Vidâme de Chartres, & à Jean Lafin de Beauvais, partisans du Prince de Condé.

(*c*) Valence fut surpris le 26 d'Avril & Lyon le 29 du même mois.

Les Chefs du parti Catholique également déterminés à la guerre, rassembloient avec autant de promptitude l'armée Royale aux environs de Paris. On mit en délibération si l'on observeroit ou non l'Edit de Janvier. Les sentimens furent d'abord partagés ; enfin l'on conclut à l'observer, tant pour ne pas aigrir davantage les esprits, que pour ôter tout prétexte aux Huguenots, qui se croyoient autorisés à prendre les armes, dès que l'Edit demeureroit sans exécution. Les Parisiens religieusement attachés à la foi Catholique, comme ils ont toujours fait pendant le cours de ces troubles, demanderent instamment qu'on défendît dans cette Ville les assemblées des Huguenots, pour obvier aux troubles & aux dangers, dans la Capitale du Royaume, où résidoient les principales forces du parti Royal. On sentoit encore qu'il ne devoit y avoir à la Cour, en quelque lieu qu'elle se trouvât, d'exercice libre d'aucune autre Religion que de la Catholique. Ces raisons déterminerent le Conseil à modifier l'Edit de Janvier, en interdisant aux Huguenots leurs assemblées dans Paris, (*a*) dans la banlieue, & dans tous les endroits où résideroit la Cour. On prit ensuite quelques nouveaux arrangemens concernant le gouvernement & le militaire. Le Cardinal de Bourbon naturellement ennemi des troubles, se démit du gouvernement de Paris, qu'il pensoit ne pas pouvoir remplir dans des conjonctures si difficiles ; on le confia au Maréchal de Brissac, comme au personnage le plus capable de contenir une Ville si importante, qui donnoit seule à son parti plus de crédit que n'auroit pû faire la moitié du Royaume. On envoya des Généraux dans les différentes Provinces pour s'opposer aux entreprises des Huguenots : Claude Duc d'Aumale commanda en Normandie ; Louis de Bourbon Duc de Montpensier en Touraine, & en Gascogne Blaise de Montluc, Capitaine dont la valeur & l'habileté étoient soutenues par une longue expérience dans l'art militaire.

(*a*) Cette Déclaration datée du 11 d'Avril 1562. n'étoit point adressée au Parlement, mais aux Baillifs, Sénéchaux ou leurs Lieutenans. *Voyez les Mém. de Condé, tom. 3. pag. 256. & suiv.*

CHARLES IX. 1562.

Les deux armées se mettent en campagne.

L'armée qu'on rassembloit étant déja nombreuse, la Reine & le Roi de Navarre résolurent de marcher vers Orléans, où le Prince & l'Amiral réunissoient leurs troupes, afin de les empêcher de s'y fortifier, & de les accabler avant qu'ils eussent acquis plus de réputation & de forces. Celles du Roi se montoient à quatre mille hommes de cavalerie, composée de l'élite de la Noblesse, & à (*a*) six mille d'infanterie, tous gens d'élite & aguerris; on attendoit outre cela les Suisses, que le Roi avoit pris à sa solde, & qui étoient déja arrivés sur la frontiere de Bourgogne. Cette armée prit le chemin d'Orléans, avec un train considérable d'artillerie, sous les ordres du Roi de Navarre, qui la commandoit en qualité de Lieutenant Général de la Couronne. Le Duc de Guise & le Connétable, dont l'âge & l'expérience régloient toutes les démarches importantes, l'assistoient de leurs conseils & commandoient sous lui. Le Prince de Condé, & l'Amiral qui étoit l'ame de son parti, avoient déja rassemblé des forces suffisantes pour résister à l'armée Royale. Ils résolurent de sortir d'Orléans & de tenir aussi la campagne, afin de soutenir leur réputation, ce qui est d'une extrême importance aux chefs de faction, pour retenir leurs partisans ou s'en faire de nouveaux, sur-tout dans les guerres civiles, où une infinité de gens réglent leur conduite sur les bruits de la renommée, ou sur les succès de la fortune. Ils se mirent donc en campagne avec trois mille chevaux (*b*) & sept mille fantassins, & se posterent avantageusement sur le grand chemin de Paris à Orléans, à quatre lieues de cette derniere Ville, tant pour empêcher les Catholiques d'en approcher, que pour tirer eux-mêmes plus aisément leur subsistance des pays voisins.

La Reine mere veut éviter la guerre & procurer la paix.

Tandis que les deux armées s'approchoient ainsi, la Reine agitée de vives inquiétudes voyoit que la guerre étoit inévitable, & craignoit de demeurer à la discrétion du parti

(*a*) M. de Thou ne compte dans l'armée Royale que quatre mille hommes de pied & trois mille cavaliers armés de toutes piéces. *Liv. XXX.*

(*b*) Le même Historien ne donne au Prince de Condé que six mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie.

victorieux. Les deux factions lui étoient également suspectes. Quelque déférence que lui marquassent les Seigneurs Catholiques : quelques protestations qu'ils lui fissent de lui conserver la régence ; elle appréhendoit avec raison , que dès qu'ils auroient accablé le parti contraire , & surmonté les obstacles qui les contenoient alors dans les bornes de la justice , ils ne fissent peu de cas d'un Roi enfant & d'une femme étrangere , & qu'ils n'écoutassent que leur ambition.

Elle redoutoit encore davantage le Prince de Condé, qui joignoit à son inquiétude naturelle ou à sa vaste ambition, un motif secret de haine contr'elle, en croyant qu'elle l'avoit offensé & trahi. Elle sentoit d'ailleurs que l'élévation des Huguenots entraîneroit la ruine de l'Etat & allumeroit dans le Royaume un incendie qu'il ne seroit plus possible d'éteindre , & des troubles qu'on ne calmeroit jamais. Elle panchoit donc pour la paix, & vouloit qu'on s'en tînt aux intrigues & aux négociations, sans en venir aux armes. L'Evêque de Valence fit par son ordre de nouvelles propositions d'accommodement. Après avoir surmonté plusieurs difficultés, il convint d'une conférence entre la Reine & le Prince de Condé dans un endroit également distant des deux armées, où l'on chercheroit les moyens de donner aux deux partis les sûretés & les satisfactions convenables. La Reine se rendit donc au camp Catholique , d'où, accompagnée du Roi de Navarre & de Damville fils du Connétable, elle s'avança jusqu'à Toury, bourg à dix lieues d'Orleans. Le Prince de Condé s'y rendit avec l'Amiral & le Cardinal de Châtillon, qui se faisoit appeller le Comte de Beauvais dont il étoit Evêque, quoiqu'il eût changé de religion. On étoit de part & d'autre à cheval , au milieu de la campagne, & dans une vaste plaine qui s'étendoit de tous côtés à perte de vûe. La Reine & le Prince se retirerent un peu à l'écart, & conférerent long-temps ensemble, mais personne ne sut ce qu'ils avoient dit. Ils se séparerent sans rien conclure , & se retirerent promptement vers ceux qui de chaque côté les avoient accompagnés. Cette conférence détrompa ceux qui d'abord soupçonnoient la Reine de s'entendre avec les Huguenots

Elle s'abouche avec le Prince de Condé, mais sans succès.

pour parvenir à son but, & prouva qu'elle n'avoit nulle intention de se séparer des Catholiques. En effet, rien ne l'empêchoit alors de suivre le Prince de Condé, qui n'avoit peut-être accepté l'entrevue que dans cette espérance. Soit que cette conférence eût enflé le courage du Prince de Condé, soit qu'il l'affectât, pour augmenter les soupçons que les Catholiques avoient conçus contre la Reine, à peine fut-il de retour dans son camp, qu'il proposa de nouvelles conditions plus altieres que toutes les précédentes, & si exorbitantes, qu'elles exciterent l'indignation du Roi même, quoiqu'il fût dans un âge où il s'en rapportoit à l'avis de son Conseil.

Le Prince demandoit que les Guises & le Connétable sortissent du Royaume; que les Huguenots pussent s'assembler dans les Villes, & qu'on leur cédât des Eglises pour l'exercice public de leur religion; qu'on annullât tous les Edits rendus depuis que le Duc de Guise étoit revenu à la Cour: que jusqu'à la majorité du Roi, le Prince retînt toutes les (a) Villes dont il s'étoit emparé, avec pleine liberté d'y nommer tels Gouverneurs qu'il jugeroit à propos: qu'on fit sortir du Royaume le (b) Légat du Pape; que les Huguenots fussent admis à toutes les charges: que l'Empereur, le Roi d'Espagne, la Reine d'Angleterre, la République de Venise, & les Cantons Suisses se rendissent garans que le Duc de Guise & le Connétable ne rentreroient dans le Royaume, ni ne léveroient aucunes troupes, avant que le Roi eût atteint l'âge de vingt-deux ans. Ces propositions ayant révolté tout le monde, la Reine & le Roi de Navarre envoyerent M. de Fresne

(a) Les Confédérés ne firent point cette demande. Ils protesterent seulement que les Villes où ils avoient mis garnison, n'avoient jamais reconnu & ne reconnoîtroient jamais d'autre maître que le Roi. *De Thou*, *Liv. XXX.* Et le Duc de Guise dans une Lettre au Cardinal de Lorraine datée de Baugenci le 25 Juin 1562. assure *que les Villes seront rendues. Mém. de Condé, tom. 3. pag. 509.*

(b) Ce fut au Maréchal de Vieille-Ville & au Comte de Villars, envoyés par la Cour pour traiter avec les Confédérés, que le Prince de Condé fit ces propositions. M. de Thou les rapporte expressément & plus en détail que Davila. Un Protestant qui a fait des remarques sur ce dernier Auteur, prétend qu'il est faux que le Prince demandât l'expulsion du Nonce. Mais le témoignage de M. de Thou est ici conforme à la narration de Davila, & réfute suffisamment celui du Protestant.

Fresne sécretaire d'Etat à Etampes (*a*), ville entre Orléans & Paris, pour y faire sommer à son de trompe le Prince de Condé ; l'Amiral, Dandelot & leurs autres partisans, de poser les armes dans le terme de dix jours ; de rendre les places dont ils s'étoient emparés, & de se retirer dans leurs maisons ; qu'en tenant cette conduite ils obtiendroient l'abolition de tout le passé : mais qu'en cas de désobéissance & de refus à ces ordres exprès du Roi, ils seroient déclarés criminels de lèze-Majesté, coupables de rébellion, déchus de leurs charges & dignités, & poursuivis comme des rébelles.

Cette déclaration loin d'ébranler les Huguenots, accrut leur audace ou plutôt leur desespoir. Ils firent publiquement une confédération perpétuelle pour délivrer, disoient-ils, le Roi, la Reine, & tout le Royaume, de la tyrannie de leurs oppresseurs, & procurer l'exécution des Edits de Sa Majesté dans toute la France. Ils déclarerent le Prince de Condé chef de cette ligue, dont ils expliquerent le but & les motifs dans un long manifeste écrit avec leur licence ordinaire.

La Reine songeoit toujours à un accommodement, & ne desespéroit pas d'y parvenir. Elle eût voulu temporiser & prolonger la paix, jusqu'à ce que le Roi eût atteint quatorze ans, terme auquel on prétendoit qu'il devoit entrer en majorité. Elle employa ses artifices pour regagner la confiance du Connétable & des Guises : elle leur avoit donné une preuve évidente de son attachement à la Religion Catholique & à leur parti, puisque dans le moment qu'elle avoit, pour ainsi dire, un pied dans le camp des Huguenots, elle étoit revenue à l'armée Royale. Cette conduite avoit presque entiérement écarté & dissipé les défiances qu'ils avoient coutume d'avoir de ses intentions & de sa bonne foi. Ils lui laissoient toute l'autorité, & s'appliquoient à lui faire leur cour, & à justifier à ses yeux toutes leurs démarches. Elle conçut de plus fortes espérances de trouver quelques voies

(*a* C'est d'Etampes à Orléans que Florimond Robertet Sieur du Fresne, Secrétaire d'Etat, fût envoyé, pour faire commandement au Prince de Condé & aux Confédérés de mettre bas les armes. *Voyez de Thou, Liv. XXX.*

Charles IX. 1562.

de conciliation, & s'efforça de piquer d'honneur les Catholiques, en leur imprimant de l'horreur pour la guerre civile. Elle leur fit entendre que pour en faire réjaillir toute la honte sur les Huguenots, & se couvrir eux-mêmes de gloire, ils devoient consentir à s'éloigner les premiers de la Cour, comme ils avoient été les premiers à y paroître. Elle leur remontra que rien ne prouveroit mieux la droiture de leurs intentions, que d'éteindre ainsi par une seule action, l'incendie funeste qui menaçoit également l'Etat & la Religion : que tout le Royaume conserveroit une reconnoissance bien plus vive d'une résolution si pieuse, qu'il n'en avoit jamais ressenti par le passé de toutes les grandes & glorieuses actions, par lesquelles chacun d'eux s'étoit illustré, puisque dans celles-ci, ils n'avoient envisagé que la grandeur de l'Etat, au lieu que cette derniere démarche en assureroit la conservation. Elle ajoutoit que leur éloignement de la Cour, ne seroit qu'une affaire de pure cérémonie & de peu de durée : que quand la nécessité des affaires n'obligeroit pas de les rappeller, le Roi qui touchoit à sa majorité, ne manqueroit pas de le faire : que d'ailleurs le parti qu'elle leur proposoit lui paroissoit aussi glorieux qu'utile : qu'en restant chacun dans leur gouvernement ils y maintiendroient la paix & étoufferoient les semences de rébellion dans les provinces les plus exposées, au lieu que leur séjour à la Cour, fournissoit sans cesse de nouveaux prétextes, pour exciter des troubles & allumer la guerre. Enfin elle leur protesta qu'elle suivroit constamment les mêmes vûes qu'elle avoit euës jusqu'alors, quant à la religion & à l'éducation du Roi son fils, & ne prendroit aucune résolution importante sans leur participation : que dès que le soulévement, dont on étoit alors occupé, seroit calmé, elle feroit naître toutes les occasions possibles de les rappeller à la Cour, & leur marqueroit dans tous les temps une reconnoissance proportionnée à l'importance du service qu'ils lui rendroient, en prenant le parti de s'éloigner.

Le Duc de Guise, le Connétable, & le Maréchal de Saint-André, ébranlés par ces raisons, (*a*) consentirent à se reti-

(*a* On trouve dans les Mémoires de Condé, tom. 3. pag. 512. un Acte par lequel *la Reine mere & le Roi de Navarre déclarent que la retraite volontaire que font*

rer les premiers de l'armée, & même de la Cour, pourvu que le Prince de Condé désarmât & vînt se soumettre aux ordres que la Reine jugeroit nécessaires pour le repos de l'Etat. Quelque dur que leur parût ce parti, l'applaudissement général qu'il leur attiroit devoit les combler de gloire. Il est pourtant vrai qu'ils ne s'y résolurent que sur la forte persuasion où ils étoient, que le Prince de Condé lui-même ne se détermineroit jamais à quitter les armes, & à mener une vie privée. Ils se ménageoient encore vraisemblablement par cette démarche des prétextes & des occasions de reparoître bien-tôt à la Cour, où leur parti seroit toujours dominant. En effet, le Roi de Navarre devoit y rester, revêtu de la principale autorité, & si aigri contre son frere, qu'on les regardoit comme deux ennemis irréconciliables. C'étoit pour les Seigneurs qui s'éloignoient ainsi de la Cour, une assurance que les choses ne changeroient point de face, & qu'ils y auroient toujours un crédit égal, même pendant leur absence.

Le Prince continue à négocier un accommodement.

La Reine tint cette promesse secrete, & dépêcha l'Evêque de Valence & Robertet, un des Sécretaires d'Etat, vers le Prince de Condé. Il leur répondit que si-tôt que les Seigneurs Catholiques auroient quitté la Cour, il désarmeroit, se soumettroit à la Reine, & sortiroit même du Royaume pour plus grande sûreté. Il appuya fortement sur cette derniere proposition (*a*), persuadé que les Seigneurs Catholiques, tant pour leur propre sûreté, que pour leur réputation, ne seroient jamais les premiers à quitter les armes, ni la Cour. L'Evêque & Robertet louerent sa généreuse résolution, &

---

de la Cour, le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de S. André ne pourra porter préjudice à leur honneur. Cet Acte est daté de Baugenci le 27 de Juin 1562. & signé *Catherine*, *Antoine & de l'Aubespine.*

(*a*) Cette réflexion subtile est peut-être plus de l'Auteur Italien que du Prince de Condé. Quels que fussent ou que pussent être ses motifs, les Confédérés, de concert avec lui, donnerent une Déclaration précise par laquelle ils promettoient de se soumettre au Roi, dès que les Guises, le Connétable & le Maréchal de Saint-André auroient quitté la Cour. *Voyez de Thou*, *Liv. XXX.* Cet Acte inséré dans les Mém. de Condé, tom. 3. pag. 518. & daté du 24 Juin 1562, est signé *Châtillon, Andelot, la Rochefoucault, Genly, Piennes, Soubize, de Gramont, Mouy, Briquemault, Tenneguy, du Bouchet, le Vigen, de Belleville, Sainte-Foi, de la Rochefoucault, de Belleville.*

CHARLES IX. 1562.

le prierent de vouloir bien écrire à la Reine ce qu'il venoit de leur dire de vive voix. Ils ajouterent que comme on lui imputoit les troubles & la guerre, une déclaration si désintéressée suffiroit pour fermer la bouche à ses ennemis, & couvrir de confusion le parti des Guises, en justifiant, aux yeux de toute la terre, la droiture de son cœur, & la sincérité de ses intentions. Le Prince séduit par cette proposition spécieuse, & par l'espoir de justifier sa prise d'armes d'une maniere à en imposer aux Peuples, ne balança point à écrire à la Reine, que si le Duc de Guise, le Connétable, & le Maréchal de Saint-André quittoient les armes & toute espece de commandement, & se retiroient dans leurs terres; lui-même, pour tranquilliser l'esprit du Roi & procurer le repos de l'État, promettoit de (*b*) sortir du Royaume avec ses principaux Partisans, & de n'y jamais rentrer, que du consentement de ceux qui étoient à la tête du gouvernement. Dès que la Reine eut reçu cette promesse écrite & signée de la propre main du Prince, elle avertit sur le champ les Seigneurs Catholiques de se retirer de l'armée avec leurs domestiques & leur suite ordinaire. Ils exécuterent cet ordre sans délai, & après avoir remis leurs troupes au Roi de Navarre, ils se rendirent à Châteaudun, pour se retirer ensuite chez

(*a*) L'Auteur Protestant dont nous avons des remarques sur Davila, accuse encore ici cet Historien d'une erreur qui paroit prouvée par le récit de M. de Thou. Dans l'entrevûe de Talcy, ce dernier Auteur fait ainsi parler le Prince a la Reine: « Si » vous croyez, Madame, que mon éloi- » gnement puisse procurer la tranquillité » de l'Etat & la sûreté de la Religion, je » vous prie de préférer le bien public a ce » qui me regarde personnellement. » La Reine prit occasion de ces paroles, que » le Prince répéta plusieurs fois, pour dire: » J'accepte l'offre que vous me fai- » tes de sortir au premier jour du Royau- » me. Je me flatte que votre absence ap- » paisera les esprits de ceux qui sont unis » au Pape; qu'ils auront doresnavant » plus de douceur pour les Protestans; & » qu'ainsi la paix & la tranquillité se- » roient rétablies. » Le Prince & ses Confédérés surpris d'un discours auquel ils ne s'étoient pas attendus, se regarderent avec étonnement. Pourquoi cet étonnement, si le Prince avoit réellement lâché l'écrit que Mont-Luc & Robertet avoient su tirer de lui par adresse, à ce que prétend Davila. Il eut été facile à la Reine de les confondre, en représentant cet écrit. Au moins, elle s'en feroit servi pour justifier sa conduite, comme elle usa de l'Acte des seize Seigneurs Huguenots dont nous venons de parler. D'ailleurs, Dandelot dans des apostilles jointes à l'extrait de l'Instruction de M. d'Oysel, Ambassadeur de France en Allemagne, convient que la résolution du Prince & de ses principaux Partisans *etoit de se retirer au-plutôt hors du Royaulme, & que chacung d'eulx donnoit déja ordre à son département.* Mais il ne fait nulle mention de l'écrit du Prince. *Mém. de Condé, tom. 3. pag. 540.*

eux, si-tôt que le Prince auroit commencé de son côté à effectuer ses promesses. Dès la même nuit, Robertet alla vers le Prince, de la part de la Reine, pour lui dire, que les Seigneurs Catholiques ayant déja quitté l'armée & le commandement de leurs troupes, il devoit exécuter, avec la même promptitude & la même sincérité, les promesses qu'il lui avoit données par écrit.

Elle parvient à le conclure.

Une pareille résolution jetta le trouble dans l'esprit des Seigneurs Huguenots ; ils n'avoient jamais pû se persuader que le Connétable & les Guises acquiesçassent aux conditions proposées ; ils se repentirent d'avoir laissé au Prince la liberté de prendre des engagemens si forts, & chercherent à les éluder. L'Amiral s'arrêtoit peu aux apparences, & pensoit que la victoire justifieroit suffisamment leur cause, au lieu que nulle raison ne pourroit les disculper, s'ils étoient battus. Il étoit d'avis qu'on renvoyât Robertet, & qu'on rompît toutes négociations. Dandelot mêlant, selon sa coutume, les rodomontades aux raisons, demandoit qu'on le laissât marcher avec ses gens contre les Catholiques ; qu'il montreroit bien-tôt en les attaquant, qui des deux partis devoit abandonner le Royaume, & si l'on devoit souffrir que tant de braves guerriers réunis, fussent le jouet des artifices avec lesquels la Reine & les Catholiques avoient su négocier. Le Prince ne pouvoit se résoudre à violer sa parole, mais il trouvoit plus dur encore d'abandonner le commandement de ses troupes, de voir en un instant toutes ses espérances s'évanouir, & d'errer sans azyle hors de sa patrie. Les Ministres Huguenots joignant aux raisons d'Etat les motifs d'une conscience erronée, prétendoient que le Prince ayant promis de protéger ceux qui avoient embrassé la Réforme, & s'étant déclaré avec serment protecteur de la pure parole de Dieu (c'étoit leur expression) n'avoit pû prendre des engagemens au préjudice de ses sermens & de sa premiere déclaration. D'autres ajoûtoient que la Reine n'ayant pas tenu la parole qu'elle avoit donnée au Prince, de remettre le Roi entre les mains de son parti ; il étoit également dégagé des promesses qu'il lui avoit faites, puisqu'elle avoit été la premiere à lui manquer de foi. Dans ce conflit d'opinions

CHARLES IX. 1562.

plus tumultueuſes que ſenſées, on a crû devoir prendre (a) un milieu.

Le Prince s'en repent, à la perſuaſion de ſes Partiſans.

Après bien des conteſtations, on convint que le Prince demanderoit une entrevue avec la Reine, où il témoigneroit un grand deſir d'accomplir ſes promeſſes & de cimenter la paix; mais que le lendemain l'Amiral & les autres Chefs du parti ſe rendroient au lieu de la conférence, & le rameneroient, comme par force, à leur camp, pour perſuader au public qu'il n'avoit pas violé ſa parole; mais que les Huguenots l'avoient contraint de s'en tenir à ſes premiers ſermens & à la confédération (b) qu'il avoit ſolemnellement contractée avec eux. L'exécution de ce projet étoit d'autant plus facile, que le Roi & la Reine s'étoient retirés au château de Talcy, à deux lieuës du camp, ſans autres troupes que la garde ordinaire & quelques courtiſans: ainſi le Prince ne couroit aucun riſque d'y être arrêté, les Seigneurs de ſon parti pouvoient y arriver & en ſortir ſans obſtacles & ſans danger. La choſe s'exécuta, comme ils l'avoient projettée; le Prince, accompagné d'une ſuite peu nombreuſe alla trouver la Reine avec de grandes marques de reſpect. Il en reçut un accueil très-gracieux. Mais tandis qu'il faiſoit naître des difficultés, pour retarder la ſignature des articles, que lui propoſoit Robertet, de la part du Roi & du Conſeil; & tandis que Lanſac employoit, de la part de la Reine, toute ſon éloquence, pour l'exhorter à accomplir ſes promeſſes; l'Amiral & les Seigneurs Huguenots, ayant obtenu la permiſſion de faire leur cour au Roi & à la Reine, arriverent & affecterent beaucoup de chagrin de ce que le Prince les abandonnoit. Ils l'enleverent & le firent monter à cheval. Envain la Reine, indignée de cette fourberie, éclata en menaces contre ceux qui l'avoient trâmée. Envain l'Evêque de Valence, Lanſac

(a) Ce fut à Talcy même que les principaux des Confédérés tinrent ce conſeil, & prirent la réſolution de tirer le Prince du mauvais pas où il ſembloit s'être engagé par ſa déclaration verbale; mais il n'en donna aucune par écrit. La Cour n'auroit pas manqué d'en tirer avantage contre lui, & c'eſt ce qu'elle ne fit jamais. Voyez l'inſtruction donnée par la Reine mere au Maréchal de Briſſac. *Mém. de Condé, tom.* 3. *pag.* 515.

(b) Ce traité d'aſſociation du 11 Avril 1562 eſt inſéré en entier dans les Mém. de Condé, *tom.* 3. *pag.* 258.

& Robertet s'efforcerent de persuader au (a) Prince de rester à la Cour, sans qu'il fût question davantage pour lui de sortir du Royaume. L'ambition d'être chef de parti, l'emporta dans son cœur, & sans perdre de temps, ni donner à la Reine celui de recourir à la force, il se rendit dès le même jour, qui étoit le vingt-sept de Juin, au camp des Huguenots & reprit le commandement de l'armée, au grand contentement de tout le parti. Toutes les espérances de paix étant ainsi évanouies, la Reine cessa d'avoir recours à ces artifices, qui avoient suspendu les hostilités durant quelques mois, & les deux partis commencerent la guerre, sous les noms de Royalistes, & de Huguenots.

Il reprend les armes.

Le Prince de Condé, qui vouloit effacer, par quelque action d'éclat, la tache qu'il venoit de faire à son nom, en manquant à sa parole, résolut d'attaquer dès ce soir même l'armée Royale dans ses quartiers. Deux motifs le déterminoient principalement à une entreprise si hardie : premiérement, l'absence du Duc de Guise & du Connétable, dont il estimoit beaucoup la valeur & l'expérience : secondement, la paix ayant été comme conclue depuis quelques jours, plusieurs soldats s'étoient écartés de leurs drapeaux, la cavalerie s'étoit retirée dans les villages voisins, pour y subsister plus commodément, & ce qui restoit au camp étoit peu nombreux & fort affoibli. Ces espérances le portoient à attaquer les Catholiques dans leur propre camp, quoiqu'il parût difficile de les forcer dans leurs retranchemens ; mais ce qui le détermina encore plus à tenter une action, quelque douteux qu'en fût le succès ; ce fut l'avis qu'il reçut, que les Suisses qui devoient joindre l'armée Royale, n'étoient éloignés que de quelques journées. Il pensa qu'après leur jonction il ne pourroit tenir la campagne, & se trouveroit obligé

Il tente de surprendre de nuit l'armée Royale.

(a) Mont-Luc, Lansac, ni Robertet ne tinrent point au Prince de semblables propos, si l'on en croit M. de Thou : au contraire, le dernier lui dit de la part de la Reine, qu'elle le prioit de se souvenir de ce qu'il avoit promis la veille & de l'exécuter. D'ailleurs, M. de Thou remarque que dans tout ceci Mont-Luc n'avoit en vûe que de délivrer la Reine du Prince de Condé, aussi-bien que des Triumvirs. Est-il probable que ce rusé Négociateur travaillât si ardemment à détruire son propre ouvrage ? *Voyez M. de Thou, Liv. XXX.*

Charles IX. 1562.

de pourvoir à la défenſe de ſes places, ce qui lui ſeroit d'autant plus difficile, qu'il avoit moins de ſecours à attendre. Ainſi il cherchoit à profiter du temps, pour ſe ſignaler par quelque exploit capable de le tirer de l'extrémité où il ſe voyoit réduit. Dans cette réſolution il partit à la faveur de la nuit de la Ferté-Alais, où il avoit ſon quartier, & partagea ſon armée en trois corps, l'un de cavalerie commandé par l'Amiral, l'autre d'infanterie ſous Dandelot, & le troiſiéme compoſé de cavalerie & d'infanterie, à la tête duquel il ſe mit lui-même. Toutes ces troupes marcherent en cet ordre, en grand ſilence, & avec beaucoup de promptitude, pour attaquer les Royaliſtes vers le milieu de la nuit. Mais le hazard déconcerta ce projet : quoique les chemins fuſſent aiſés, & qu'on marchât dans une plaine vaſte & découverte ; cependant ſoit trahiſon, ſoit trouble d'eſprit ou ignorance, les guides, qui précédoient le premier corps, ſe tromperent de route & égarerent tellement l'armée, qu'au point du jour on s'apperçut qu'on n'étoit gueres éloigné de plus d'une lieue de l'endroit d'où l'on étoit parti la veille, & qu'il en reſtoit encore deux pour arriver au camp du Roi. Forcés par la néceſſité à tout tenter, les Généraux réſolurent de pourſuivre leur entrepriſe, & de continuer leur route dans le même ordre, pour exécuter en plein jour ce qu'ils n'avoient pû faire à la faveur des ténébres. Damville, qui étoit en avant de l'armée Royale, ayant appris par ſes coureurs que l'ennemi approchoit, fit tirer deux coups de canon, pour donner l'allarme au camp. A ce ſignal, les ſoldats & la Nobleſſe ſe rangerent de toutes parts ſous leurs enſeignes ; & Damville ſe poſta ſur le chemin, pour donner le temps à l'armée de ſe mettre en bataille. Il partagea ſa cavalerie en pluſieurs pelotons, & commença une vive eſcarmouche avec les premieres troupes des Huguenots, ce qui les obligea de marcher plus lentement, de ſe reſſerrer & de faire ſouvent halte, pour ne pas rompre leurs rangs en préſence de l'ennemi.

Son entrepriſe ne réuſſit pas.

Dans cet intervalle le Roi de Navarre eut tout le temps de raſſembler ſes troupes & de les mettre en bataille. Tandis qu'il les rangeoit dans la plaine & hors de ſes retranchemens,

l'armée

l'armée du Prince avançoit toujours, & sur le midi elle se trouva en présence de celle du Roi dont elle n'étoit séparée que par une petite plaine rase. Mais quoique l'artillerie tirât assez vivement de part & d'autre, personne ne s'étant ébranlé pour engager le combat, on jugea que les Généraux n'avoient pas envie d'en venir aux mains. Le Prince qui s'étoit flatté de surprendre les Catholiques avant qu'ils pussent se rassembler & se metrre en ordre, les voyant si bien disposés à le recevoir, n'osa risquer ses troupes nouvellement levées contre l'infanterie du Roi qui étoit vieille & aguerrie, & pensa plus à faire retraite qu'à donner bataille. Le Roi de Navarre qui attendoit dans peu de jours un renfort considérable, ne vouloit pas, en l'absence des autres Généraux Catholiques, s'exposer au hazard d'une action. Ainsi les deux armées resterent en présence environ trois heures. Le Prince se retira avec la sienne plus d'une lieue & vint camper à Lorges petite ville de Beausse ; & le Roi de Navarre fit rentrer la sienne dans ses premiers quartiers, observant de s'étendre moins. Dès le soir le Connétable & le Duc de Guise à qui l'on avoit dépêché des couriers, revinrent promptement de Châteaudun. Ils redoublerent les gardes dans les postes importans, & firent amasser de distance en distance de grandes piles de bois dans le camp, avec ordre d'y mettre le feu, en cas que les ennemis vinssent l'attaquer de nuit, afin que les soldats pussent se rassembler plus aisément à la lueur de ces feux, & les canoniers servir & diriger plus sûrement leurs batteries. Le Prince de Condé informé de ces dispositions & desespérant de surprendre l'armée Royale, décampa de Lorges le deux de Juillet au matin avec toutes ses troupes, pour s'emparer de Beaugenci, ville murée & assez considérable, dont il vouloit abandonner le pillage à ses soldats qui commençoient à manquer d'argent & de vivres. Il en vint aisément à bout; car ayant fait élever une batterie de quatre canons, & donner l'assaut par un Régiment de Provençaux à une autre brêche qu'on avoit faite avec la sappe, la ville fut emportée dès le premier jour, livrée au pillage, & la plûpart des habitans passés au fil de l'épée.

Pendant que les Huguenots étoient occupés à la prise de

CHARLES IX. 1562.

Le Roi reçoit de puissans renforts d'Allemagne & de Suisse.

Beaugenci, l'armée Royale fut renforcée de dix Cornettes de cavalerie Allemande sous les ordres de Comte Rhingrave, & de six mille Suisses commandés par Jerôme Ferlich, Capitaine qui par sa valeur s'étoit acquis une grande réputation dans sa patrie. Avec ce secours, les Chefs du parti Catholique se disposerent à attaquer incessamment les ennemis. Mais le Prince de Condé ayant appris l'arrivée des troupes étrangeres, fit démanteler Beaugenci, de peur que les Catholiques ne s'en emparassent, & leur laissa la campagne libre, en ramenant promptement son armée à Orléans. Il n'étoit pas possible de l'y tenir réunie ni renfermée faute d'argent pour la payer ; d'ailleurs la Noblesse qui servoit volontairement sous lui, ayant dépensé les sommes qu'elle avoit apportées, manquoit également de ressources. Il assembla son Conseil, & les Chefs du parti y résolurent de profiter même de cette extrémité. Ils ne pouvoient ni résister à l'armée Royale qui les serroit de près, ni s'enfermer tous dans Orléans, ils jugerent donc à propos de se séparer & de se jetter dans les villes & forteresses, dont ils s'étoient emparés dans les différentes parties du Royaume, jusqu'à ce que le secours de leurs amis & de leurs alliés les mît en état de tenir de nouveau la campagne & de marcher à l'ennemi.

Le Prince de Condé est obligé de se renfermer dans Orléans.

Il sépare son armée qu'il ne pouvoit tenir en corps.

Il envoye demander du secours en Allemagne & en Angleterre.

Ils fondoient leurs espérances sur les Princes Protestans d'Allemagne, & sur Elizabeth, Reine d'Angleterre. Cette Princesse étoit engagée dans les nouvelles erreurs, & ne cherchoit, à l'exemple de ses prédécesseurs, que l'occasion d'envahir quelque partie de la France. Déja les Princes d'Allemagne avoient promis volontairement des secours ; il ne s'agissoit plus que de leur envoyer de l'argent pour payer leurs troupes, & des Chefs pour les conduire : mais la Reine d'Angleterre n'en vouloit accorder qu'à des conditions extrêmement dures & difficiles. Elle offroit sa protection aux Confédérés, & d'entretenir en France, à ses dépens, un Corps de huit mille homme de pied, avec un train considérable d'artillerie. Elle promettoit en même tems d'envoyer une Flotte sur les côtes de Normandie & de Bretagne, pour y faire le dégât, & occuper par des diversions, les forces du

Charles IX.
1562.

Roi, pourvu que les Huguenots lui fissent rendre Calais, port de mer sur l'Océan, très-bien fortifié, & que les Rois d'Angleterre ses prédécesseurs avoient possédé jusqu'à ce que le Duc de Guise le reprit sous le regne de Henri second. Comme les Huguenots n'étoient pas maîtres de cette Place, elle demandoit qu'ils lui livrassent pour sûreté le Havre-de-Grace, Ville & Port d'une grande importance sur les côtes de Normandie, & qu'ils reçussent garnison Angloise dans Dieppe & dans Rouen.

Plusieurs des partisans du Prince trouvoient ces conditions insupportables, prétendant qu'aucune nécessité ne les devoit faire accepter, & qu'on ne se laveroit jamais de la haine publique, & de l'infamie qu'il y auroit à démembrer de la sorte les Postes les plus importans du Royaume, & à y introduire les plus cruels & les plus implacables ennemis de la Nation. Mais les Ministres Huguenots, qui avoient un grand ascendant dans les Conseils, & qu'on respectoit comme autant d'oracles, disoient qu'on ne devoit faire peu de cas de ces choses périssables, quand il s'agissoit de la cause de Dieu, & de la propagation de sa parole; & qu'il falloit mépriser toute autre considération, pour la défense dé la Religion, & pour l'affermissement de la Foi. Le Prince & l'Amiral, avides du commandement, & personnellement intéressés à poursuivre l'entreprise, étoient du même avis; leur autorité l'emporta sur la repugnance des autres. Après plusieurs délibérations, on conclut à satisfaire la Reine Elizabeth, & à accepter ses propositions, sans y rien changer, & l'on députa Briquemaut, & le nouveau Vidame de Chartres, avec des pleins pouvoirs du Prince & des principaux Chefs du Parti, pour traiter avec cette Princesse. Dandelot & le Prince de Porcien partirent, avec le plus d'argent qu'on put rassembler, pour lever des troupes en Allemagne. Le Comte de la Rochefoucault se retira à Angoulême, le Comte de Montgommeri en Normandie, Soubise à Lyon, le Prince, l'Amiral, Genlis, & Bouchavannes se chargerent de la défense d'Orléans, & des Villes voisines. Mais plusieurs de ses partisans, indignés du traité honteux qu'il avoit fait entamer avec l'Angleterre, l'abandonnerent; de Piennes passa dans

Il consent de livrer le Havre-de-Grace aux Anglois, & de recevoir leurs garnisons dans Rouen & dans Dieppe.

François II. 1562.

l'Armée Royale, & Morvilliers, que le Prince avoit nommé Gouverneur de Rouen, pour n'être pas forcé à recevoir garnison Angloise dans une Place de cette importance, en sortit, & se retira sur ses Terres en Picardie.

Pendant que les Huguenots tâchoient de se procurer du secours par ces moyens odieux, les Généraux de l'Armée Royale projettoient le siége d'Orléans, comme le centre de la rébellion, & le théatre de la guerre. Mais sachant qu'elle étoit bien défendue & bien munie, ils sentoient qu'on ne la prendroit pas aisément. Ils résolurent donc de lui couper tout secours, en s'emparant de toutes les Villes voisines, afin de la resserrer de plus près, & de l'assiéger plus aisément, lorsqu'elle seroit livrée à elle-même. Pour cet effet ils décamperent le onze de Juillet, l'avant-garde, sous les ordres du Duc de Guise, & le Corps de l'Armée, sous ceux du Roi de Navarre. Les troupes s'attendoient qu'on alloit investir Orléans : mais les Chefs laisserent cette Ville à leur droite, & s'en écartant de seize lieues, ils parurent tout d'un coup devant Blois. Cette Ville, située sur les bords de la Loire, quoique très-peuplée, & ornée d'une des plus belles Maisons Royales qui soient en France, n'étoit pas assez fortifiée pour tenir long-temps contre une armée. Aussi dès que la garnison vit les batteries dressées, effrayée du danger, elle se sauva au-delà de la riviere, abandonnant les remparts, & cherchant son salut dans la fuite. Le Duc de Guise, qui occupoit, avec l'avant-garde, les postes les plus proches de la Ville, s'en apperçut : mais plus attentif à emporter la Place, qu'à poursuivre les fuyards, fit donner l'assaut par un Corps d'Infanterie, pendant que les habitans envoyoient des députés pour capituler. Les soldats pénétrerent par une brêche qu'avoient faite quelques volées de canon. La Ville fut prise sans résistance, & mise au pillage, sans que les Généraux s'y opposassent. De Blois, l'Armée marcha à Tours, ville plus célebre, plus peuplée & plus ancienne, où le Parti Huguenot s'étoit déja rendu si puissant, que dès les premiers jours du siége, le peuple se prépara à une vigoureuse défense. Mais il ne vit pas plutot la tranchée ouverte, & les batteries dressées, qu'il chassa la garnison, & se rendit vies & bagues sauves; ce qui fut fidélement exécuté.

Prise de Blois par l'armée Royale.

Prise de Tours.

Cependant le Maréchal de Saint-André avoit marché avec l'arriere-garde à Poitiers, ville également fameuse par son antiquité & son étendue. Les Catholiques s'attendoient qu'elle tiendroit long-temps ; elle leur coûta beaucoup moins qu'ils n'avoient pensé. Après qu'on eut battu les murailles pendant deux jours, le Maréchal fit donner un assaut, moins dans l'espérance d'emporter la Place, que pour sonder la résolution de la garnison. Mais le Gouverneur du Château, qui avoit paru jusqu'alors très-zélé Calviniste, changeant tout-à-coup de Parti, tourna son canon contre ceux qui défendoient les remparts ; découragés par un accident si imprévu, & ne sachant comment se mettre à couvert, ils abandonnerent la brêche. Les assaillans entrerent pêle-mêle dans la Ville, qu'ils saccagerent, passant tout au fil de l'épée, comme ils avoient fait à Blois. Les Catholiques s'emparerent ainsi en peu de jours des Places de la Touraine & du Poitou, qui servoient comme de boulevards à Orléans, & fermerent le passage aux secours qui pouvoient lui venir de Guyenne, de Gascogne, & des autres Provinces situées au de-là de la Loire.

Prise de Poitiers.

Il ne leur restoit plus, pour couper la communication d'Orléans avec l'Auvergne, le Lyonnois, & les autres Pays voisins du Dauphiné, qu'à marcher d'un autre côté, & à faire le siége de Bourges. Cette Ville, l'une des plus vastes & des plus peuplées du Royaume, est à vingt lieues d'Orléans. Le commerce des laines, dont le Pays abonde, & son Université célebre, sur-tout pour l'étude du Droit, y attirent un grand nombre d'étrangers. Les Huguenots s'en étoient d'abord emparés, & l'avoient ensuite fortifiée & bien pourvue de vivres, comme un poste très-important pour la communication des autres Provinces, où ils étoient les plus puissans. Avant le siége, Ivoi, frere de Genlis, y étoit entré avec deux mille Fantassins François, & quatre Compagnies de Cavalerie. La valeur de ces troupes, & la réputation de leur Chef, faisoient regarder cette garnison comme suffisante pour défendre long-temps la Place ; & en effet, dès le dix d'Août qu'arriva l'Armée Royale, les Huguenots ne se bornerent pas à la défense de leurs remparts, ils fatiguerent les

Siége de Bourges.

Charles IX. 1562.

aſſiégeans par des ſorties continuelles, qu'ils faiſoient jour & nuit. Ils attaquerent même la tranchée, & quoiqu'ils n'y cauſaſſent pas tout le déſordre qu'ils s'étoient propoſé, ils tuerent cinq Capitaines, un grand nombre de Gentilshommes & de ſoldats, & bleſſerent dangereuſement M. (a) de Randan, Général de l'Infanterie, qui mourut quelques jours après.

Cependant l'Amiral étoit ſorti d'Orléans avec ſa Cavalerie, & couroit tout le Pays des environs. Il apprit que l'on conduiſoit de Paris à l'Armée Royale, un grand convoi d'artillerie & de munitions, ſous l'eſcorte de quatre Compagnies. Il les ſurprit de nuit dans les fauxbourgs de Châteaudun, & les tailla en piéces après une longue réſiſtance : enſuite il fit enclouer le gros canon, brûler les affuts, & conduire à Orléans les piéces de campagne & les munitions qu'il put ſauver de l'incendie & du pillage de ſes troupes. Le Duc de Guiſe preſſoit vivement le ſiége de Bourges. Il avoit pouſſé la tranchée juſqu'au foſſé, commencé à faire battre en brêche, & renverſé par des mines, quelques baſtions conſtruits par les Huguenots, pour couvrir les endroits les plus foibles de la Place. Ivoi démentant la bonne opinion qu'on avoit eue de lui, prêta l'oreille aux propoſitions que lui faiſoient porter les Chefs de l'Armée Catholique; & ſur un ſauf-conduit qu'il accorda, le Duc de Nemours ayant traité avec lui, il conſentit de ſe rendre le dernier d'Août, à condition (a) que lui & tous ceux qui étoient dans la Ville, auroient amniſtie pour le paſſé, que les ſoldats ſeroient libres de ſe retirer où il leur plairoit, en s'engageant à ne point porter les armes contre le Roi. On convint auſſi que la Place ſeroit préſervée du pillage, & que les habitans jouiroient de la liberté de conſcience, conformément à l'Edit de Janvier. La capitulation fut exécutée. Ivoi, devenu l'objet de la haine des Huguenots, & ne pouvant ſoutenir leurs

Priſe de Bourges.

(a) Charles de Randan, frere du Duc de la Rochefoucault, Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe, mourut au camp devant Rouen, plus d'un mois après cette bleſſure qu'il avoit reçûe au ſiége de Bourges & qui fut mal panſée. *De Thou*, *Liv. XXXIII.*

(b) les articles de cette Capitulation faite au camp du Roi le dernier jour d'Août 1562. ſe trouvent d'une maniere plus étendue dans les Mémoires de Condé, *tom.* 3. *pag.* 634.

reproches, se retira dans sa Maison de campagne. Saint-Remy & Brichanteau, deux de leurs plus braves Officiers, les abandonnerent, pour passer au service du Roi.

Dans cet intervalle les affaires avoient pris une face bien différente. Dès qu'on eut divulgué le dessein formé par les Chefs des Huguenots, d'appeller les étrangers à leur secours, & d'avoir à cet effet, envoyé en Allemagne deux de leurs principaux Capitaines, il s'éleva contre eux une haine générale, en voyant qu'ils complottoient d'aliéner de la Couronne le Havre-de-Grace, & de mettre Dieppe & Rouen, Places si importantes, & qui étoient comme les Clefs du Royaume, au pouvoir des Anglois, de tout temps implacables ennemis de la France. La Reine, qui jusques-là n'avoit aspiré qu'à la paix, & qui plus d'une fois avoit favorisé le parti des Princes, pour contrebalancer les Guises, n'ayant jamais pû se persuader qu'ils se portassent à une révolution si funeste, conçut autant d'indignation que de crainte, que les Anglois ne s'emparassent de ces Places, & ne s'y établissent. Elle résolut donc de se réunir de bonne foi au Parti Catholique, & de pousser vivement la guerre contre les Huguenots, pour montrer à tout le monde qu'elle n'étoit pas d'intelligence avec eux, comme on l'en avoit d'abord accusée. Le bien de l'Etat, & sa propre gloire étoient également intéressés à ne pas permettre que sous son gouvernement, les Anglois remissent le pied dans le Royaume, d'où son Mari victorieux les avoit chassés. Animée d'une haine violente contre les Rebelles, & dévorée d'une inquiétude qu'elle ne pouvoit calmer, elle résolut de les accabler avec toutes les forces du Royaume, & sans perdre de temps. Pour cet effet elle mena le Roi en cérémonie au Parlement (*a*) de Paris,

La Reine irritée de la résolution du Prince, se joint au parti Catholique.

(*a*) Le Roi ne vint point au Parlement: mais, selon M. de Thou, sur la fin de Juillet 1562. il rendit une Déclaration contenant ce que rapporte Davila, & qui fut enregistrée & confirmée par Arrêt du Parlement. On trouve seulement dans les Mémoires de Condé des Lettres du Roi données à Vincennes le 20 de Juillet & adressées au Parlemeut de Paris, sur le projet d'une Déclaration contre les Rébelles. Sur les conclusions du Procureur-Général, la Cour ordonna par un Arrêt du 27 du même mois & par quelques autres subséquens qu'on informeroit contre les Rébelles, excepté contre le Prince de Condé, que leurs rentes seroient saisies & leurs biens confisqués. Et dès le premier d'Août le Prince & ses Associés envoyerent des remontrances à la Reine sur ce sujet. *Voyez les Mém. de Condé, t. 3. p. 554. & suiv.*

CHARLES IX. 1562.

Elle fait déclarer les Huguenots rébelles.

où par la bouche de ſon Chancelier, il ſe plaignit vivement de la témérité des Factieux, qui, non-contens de troubler & de déſoler la France, & d'uſurper les droits & les prérogatives de l'autorité Royale, pouſſoient la trahiſon juſqu'à appeller les Allemands & les Anglois dans le Royaume, pour l'envahir. Il y fit déclarer Rebelles Gaſpard de Coligni, ci-devant Amiral de France, François Dandelot, & Odet, Cardinal de Châtillon, ſes freres, & nommément les plus conſidérables de leur Parti, qui furent dégradés de leurs Charges, Dignités, Nobleſſe, & leurs Biens confiſqués; & comme les Huguenots s'étoient rendus indignes d'être tolérés, par les excès qu'ils avoient commis, en ravageant les Villes & Provinces du Royaume, détruiſant les Egliſes & les Monaſteres, & portant par-tout la déſolation & le carnage; ils furent également déclarés ennemis publics du Roi & de l'Etat; permis aux peuples de leur courir ſus au ſon du tocſin, de faire main-baſſe ſur eux, ou de les arrêter, & de les mettre entre les mains de la Juſtice. On ne fit dans cet Arrêt aucune mention du Prince de Condé: la Cour uſa de l'artifice imaginé par les Huguenots eux-mêmes, pour publier de vive voix, & par écrit, qu'ils le retenoient par force au milieu d'eux, & dans leur Armée, abuſant de ſon nom pour colorer des attentats qu'on le croyoit incapable d'autoriſer.

Après cette démarche la Reine ſe plaignit hautement de ce que les Huguenots avoient abuſé de la clémence avec laquelle elle les avoit tolérés; & pour marquer combien elle étoit irritée contre eux, & le deſir qu'elle avoit de chaſſer du Royaume les étrangers, elle ſe rendit en perſonne avec le Roi devant Bourges, & parut dans le camp avec un courage héroïque, malgré l'artillerie de la Place, encourageant, avec une fermeté ſinguliere, les Officiers & les ſoldats à bien remplir leur devoir. La priſe de cette Ville ôtoit à Orléans toute eſpérance de ſecours: les Généraux vouloient dès-lors en former le ſiége: mais la Reine jugea qu'il étoit plus avantageux de reprendre Rouen, avant que les Anglois ſe fuſſent fortifiés dans une Place ſi importante, & d'où ils pouvoient faire des conquêtes juſques dans le cœur du

du Royaume. Depuis (*a*) la conclusion du Traité des Huguenots avec la Reine Elizabeth, les troupes de cette Princesse avoient passé la mer, pris possession du Havre-de-Grace, & mis garnison dans les Villes de Dieppe & de Rouen. Les avis furent partagés dans le Conseil; plusieurs pensoient qu'il falloit, avant tout, prendre Orléans, pour abattre d'un seul coup le Parti Huguenot; & que dès qu'on seroit maître des deux Chefs de la Faction, qui s'étoient renfermés dans cette Place, on termineroit la guerre, & on viendroit aisément à bout du reste. Mais la Reine & le Roi de Navarre, qui avoient extrêmement à cœur de chasser les Anglois, prétendoient que la prise de Rouen, empêchant ceux-ci de secourir les Huguenots, celle d'Orléans deviendroit plus facile; que cette derniere entreprise offroit mille obstacles, & demandoit un temps considérable, dont les Anglois profiteroient pour se fortifier dans les postes qu'ils occupoient, & peut-être pour s'emparer de toute la Normandie, où le Duc d'Aumale n'avoit pas des forces capables de résister à leurs entreprises. Ce dernier sentiment prévalut, & l'on marcha vers Rouen, selon le desir de la Reine.

Cette Ville est avantageusement située sur la Seine, qui prend sa source dans les montagnes de Bourgogne, & s'étend dans les plaines de l'Isle-de-France, après avoir grossi ses eaux de celles de la Marne & de plusieurs autres rivieres moins considérables. Devenue profonde & navigable, elle arrose & partage la ville de Paris; puis coulant rapidement au milieu de la Normandie, elle va se décharger dans l'Océan, & forme une espece de golfe, où le flux

(*a*) Ce traité fut signé à Hamptoncourt le 20 de Septembre & rédigé en Latin. On en a une copie faite sur l'original dans les Mémoires de Condé, *tom. 3. pag. 689*. Il portoit qu'Elisabeth feroit transporter en France six mille hommes de ses troupes, dont trois mille seroient mis dans le Havre que le Prince de Condé céderoit à la Reine & les trois mille autres employés à la défense de Rouen & de Dieppe : que la Reine prêteroit au Prince cent quarante mille écus d'or pour les frais de la guerre. En conséquence une partie des troupes auxiliaires fit voile de Porstmouth sous les ordres de Poining, & Beauvoir les reçut très-bien au Havre. Briquemault & Deffors en firent autant à celles qui débarquerent à Dieppe, & que commandoit Dormer ou Dormezai. Enfin le Comte de Warwick amena le reste peu de temps après. *Voyez M. de Thou, Liv. XXXIII.*

CHARLES IX. 1562.

& le reflux de la mer, se mêlant au courant de la riviere, en rend la navigation si commode, que les plus grands vaisseaux peuvent remonter jusqu'à Rouen. A main droite de l'embouchure de ce fleuve, & vis-à-vis de l'Angleterre, est le Havre-de-Grace, port sûr & spacieux, que François I. avoit fait fortifier à la moderne, & réduire en forme de ville, pour empêcher les descentes des Anglois. A moitié chemin du Havre-de-Grace à Paris, proche de l'endroit où le flux entre dans la Seine, & environ à vingt-deux lieues de la mer, est la ville de Rouen, que le commerce du Nord a rendue célebre, riche & peuplée. A la droite du Havre, s'avance dans la mer une langue de terre, qu'on nomme le pays de Caux ; à la pointe de cette langue ou de ce Cap est située Dieppe, à l'opposite de l'embouchure de la (*a*) Tamise. Les Anglois étoient maîtres de ces trois Places, si propres à mettre la France en danger, & à recevoir tous les secours de leurs flottes : les Gouverneurs de Rouen & de Dieppe étoient à la vérité François, & choisis par les Chefs des Huguenots : mais les garnisons Angloises étoient assez nombreuses, pour leur faire la loi, & pour soumettre, quand elles le voudroient, ces Villes à la Reine Elizabeth.

Siége de Rouen.

Dès qu'on eut pris la résolution d'assiéger Rouen, le Roi & la Reine partirent de Bourges, suivis de toute l'Armée ; & après quatorze jours de marche, arriverent à Darnetal, bourg situé à deux lieues de Rouen. On y campa le 25. de Septembre. Le Corps de la Place étoit défendu d'un côté par la Seine, au-delà de laquelle est le fauxbourg Saint-Sever, & de l'autre, par la montagne Sainte-Catherine, dont le sommet est occupé par un ancien Monastere, fortifié à la moderne. Les Généraux résolurent d'attaquer la montagne, jugeant qu'ils ne pourroient battre les remparts, ni les attaquer, s'ils ne se rendoient d'abord maitres de cet ouvrage extérieur, qui en défendoit les avenues. En conséquence Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues,

(*a*) Cette position géographique n'est rien moins qu'exacte. L'embouchure de la Tamise ne regarde point les côtes de France, mais celles de Flandres qui sont à l'orient de l'Angleterre, & Dieppe est au midi de ce Royaume.

nommé Colonel-Général de l'Infanterie, à la place de Randan, prit poste la nuit du vingt-sept Septembre, sous la montagne Sainte-Catherine, & occupa le grand chemin de Paris, qui étant creux, formoit naturellement une tranchée, & mettoit presque entiérement ses troupes à couvert de l'artillerie du Fort. Le Comte de Montgommeri commandoit dans la Place avec deux mille Fantassins Anglois & douze cens (a) François, quatre Compagnies de Cavalerie, & plus de cent Gentilshommes, sans compter les bourgeois. Prévoyant la nécessité où se trouveroient les Généraux de l'Armée Royale d'attaquer ses dehors, il avoit ajouté aux anciennes fortifications qui occupoient le sommet de la montagne, une demi-lune de terre construite à mi-côte. Cet ouvrage coupoit aux Assiégeans le chemin du Fort, & couvroit en même temps les remparts de la Place; ce qui exposoit les Catholiques à perdre bien du temps & du monde, avant que de l'emporter. A la vérité Martigues, pour abréger, poussa ses tranchées obliquement entre la forteresse & la demi-lune, vers le sommet de la montagne: mais l'ouvrage alloit fort lentement, & l'on y perdoit beaucoup de monde. Plus l'Infanterie avançoit, quoiqu'à couvert des gabions & des tranchées, plus elle se trouvoit exposée à l'artillerie & à la mousqueterie du Fort, à la violence des feux d'artifices, & des autres armes, avec lesquelles les Assiégés se défendoient vigoureusement. D'ailleurs on étoit en Automne: les pluïes considérables de cette saison formoient des torrens, qui tombant dans la plaine, où l'Armée étoit campée, l'inondoient & l'incommodoient considérablement. Enfin les Huguenots faisoient jour & nuit des sorties fort vives. Quoiqu'on les repoussât vigoureusement, elles tenoient continuellement en allarme & en mouvement, toutes les troupes; la Cavalerie du camp ne souffroit gueres moins que l'Infanterie des tranchées. On fut souvent obligé de discontinuer les travaux du siége.

Tant de difficultés auroient peut-être fait échouer l'entreprise, si la négligence ou la présomption des Assiégés ne les

(a) M. de Thou ne compte que huit cens vieux soldats François de nation.

CHARLES IX. 1562.

eût applanies, ou du moins abrégées. Jean d'Hemery, Seigneur de Villers, qui épousa depuis une sœur de Henri Davila, Auteur de cette Hiſtoire, étant de tranchée avec ſon Régiment d'Infanterie, s'apperçut que ſur le midi, les remparts n'étoient pas garnis de ſoldats, comme à l'ordinaire. Il en demanda la raiſon à un Guerrier, nommé le Capitaine Louis, fait (*a*) priſonnier depuis deux jours, dans une ſortie : celui-ci, ſans penſer de quelle conſéquence pouvoit être ſa réponſe, dit, que les Aſſiégés craignoient ſi peu d'être emportés, & mépriſoient tellement leurs ennemis, que tous les jours, ſur l'heure de midi, ils ſe rendoient à la Ville en grand nombre, ſoit pour ſe promener, ſoit pour chercher ce dont ils avoient beſoin. Villers comprenant à ces paroles qu'on pourroit ſurprendre l'ennemi, en informa le Duc de Guiſe & le Connétable, qui ſaiſiſſant une ſi belle occaſion, ordonnerent ſecrétement toutes les diſpoſitions, pour donner l'eſcalade au Fort à l'heure marquée, où l'on ſavoit que les poſtes des Aſſiégés étoient dégarnis, & pour attaquer en même temps la demi-lune, afin de partager les forces & l'attention de l'ennemi. Martigues, chargé de cette entrepriſe, choiſit le même Villers, pour eſcalader le Fort, & Sainte-Colombe, Meſtre-de-Camp d'Infanterie, pour attaquer la demi-lune : on donna le ſignal par un coup de canon. Villers, avec ſes troupes, gagna promptement le haut de la montagne, & planta ſes échelles, avant que ceux qui étoient dans le Fort puſſent, ni pointer l'artillerie, ni même tirer un coup de mouſquet pour les repouſſer. Cependant, quoiqu'en petit nombre, ils ſe préſenterent fiérement au combat, & chargerent les Royaliſtes l'épée à la main ; la mêlée fut ſanglante. Mais les Aſſiégés perdirent leurs meilleurs ſoldats dès le premier choc. Villers rafraîchi à chaque inſtant par les troupes que Martigues envoyoit à ſon ſecours, devint fort ſupérieur, & quoique bleſſé fort dangereuſement d'un

(*a*) M. de Thou prétend que le Capitaine Louis étoit dans le Fort de Sainte-Catherine, lorſque les Royaliſtes le ſurprirent, & que ce fut lui qui leur donna le ſignal de l'attaque au commencement de laquelle il fut tué par un de ſes gens. *De Thou, Liv. XXXIII.* Néanmoins il eſt à préſumer que Davila a pû être mieux informé par Villers même ſon beau-frere, qui eut la principale part à cette action.

coup de pique au visage, & d'un arquebusade au côté gauche, il ne cessa de combattre, qu'il n'eût arboré l'étendard Royal sur le donjon du Fort. A ce signal accoururent deux Corps d'Infanterie destinés à le soutenir, qui s'emparerent bientôt de la Forteresse, avant que ceux qui en étoient sortis, ni la garnison de Rouen pussent la secourir. La demi-lune fut emportée avec la même promptitude; il y eut du sang répandu; les Catholiques en demeurerent maîtres; & ceux qui la défendoient, voyant que toute retraite leur étoit coupée, vendirent chérement leur vie.

Après la prise du Fort Sainte-Catherine, il ne restoit de dehors à la Ville de ce côté-là, que le fauxbourg Saint-Hilaire, qui étoit fortifié, & où les Huguenots avoient posté un gros Corps de troupes. L'artillerie fit peu d'effet contre les retranchemens, qui n'étoient que de terre; cependant les Chefs de l'Armée Royale y firent donner un assaut, où, malgré la valeur de leurs troupes, ils furent repoussés, tant à cause de la force des remparts, que par la valeur des Assiégés. Ils changerent donc d'avis, & firent élever à mi-côte de la montagne de Sainte-Catherine, une batterie de douze grosses piéces, qui commencerent, avec un fracas & un carnage épouventable, à foudroyer les maisons du fauxbourg, & le rempart des ennemis. Le fauxbourg fut presque entiérement ruiné, & déja les troupes étoient rangées & prêtes à monter à l'assaut, lorsque les Huguenots mirent le feu au reste des maisons, & se bornerent à défendre le Corps de la Place. Ils avoient perdu beaucoup de monde dans les sorties continuelles, & dans les divers assauts. Le Comte de Montgommeri eut recours aux derniers remedes, & envoya demander du secours aux Anglois, qui étoient au Havre-de-Grace, quoiqu'il connût bien la difficulté de le faire entrer dans la Place; parce que les Généraux de l'Armée Royale, maîtres de Quilleboeuf & de Harfleur, postes situés entre le Havre & Rouen, & tous deux sur la Seine, y avoient établi plusieurs batteries, dont le feu continuel empêchoit le passage des vaisseaux, & même des moindres bâtimens, avec lesquels on auroit voulu remonter la Seine à la faveur de la marée. Cependant les Anglois, résolus de

CHARLES IX. 1562.

ſecourir leurs compatriotes à quelque prix que ce fût, s'embarquerent à tout hazard, & paſſant de nuit, ils éviterent la plûpart des coups de canon, tirés au hazard, & dans les ténebres. Alors, par le conſeil de Barthelemi Campi, Ingénieur Italien, les Chefs du Parti Catholique firent couler à fonds pluſieurs batteaux chargés de pierre & de ſable, amarrés enſemble avec des chaînes, & formerent une eſtacade, qui occupant preſque tout le lit de la riviere, fermoit le paſſage aux vaiſſeaux & aux galeres des ennemis; à peine quelque petite chaloupe pouvoit-elle arriver à Rouen, avec des dangers & des obſtacles infinis. Ces légers ſecours étoient trop médiores pour ſoulager les Aſſiégés; les Anglois réſolurent de faire un dernier effort. Ils attaquerent de nuit l'eſtacade avec pluſieurs vaiſſeaux, & malgré l'artillerie, qui tiroit ſur eux très-vivement, & les feux d'artifices, qui en firent périr pluſieurs, & en obligerent d'autres à ſe retirer, ils percerent l'eſtacade en un endroit. Trois de leurs galeres & un vaiſſeau y paſſerent, chargés de ſept cens ſoldats, de munitions & d'argent, pour ſecourir la Ville aſſiégée.

Cependant les pluies augmentoient, l'armée Catholique campée dans un terrain bas & fangeux en ſouffroit beaucoup. Ses chefs, peu inquiets du foible ſecours qui venoit d'entrer dans Rouen, preſſoient le ſiége. Ils avoient dirigé leur attaque entre les portes de Saint Hilaire & de Martinville, & pouſſé la tranchée juſqu'à déboucher dans la contreſcarpe. En deux jours, on fit au milieu de la courtine une brêche aſſez large, pour que des compagnies entieres puſſent aiſément y monter à l'aſſaut. Déja les régimens de Sarlabous, de Villers & de Sainte-Colombe ſe diſpoſoient à donner, lorſque le Roi de Navarre qui viſitoit la tranchée, pour reconnoître l'état de la place, fut bleſſé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuſe qui lui briſa l'os, offenſa les nerfs, & le renverſa comme mort. On porta auſſi-tôt ce Prince à ſon quartier où tous les autres Généraux accoururent; on l'y panſa promptement en préſence du Roi & de la Reine, & les Médecins jugerent ſa bleſſure mortelle, parce que la balle avoit pénétré trop avant. Pendant qu'ils viſitoient la plaie & conſultoient ſur ce qu'ils avoient à faire, le jour

s'avança tellement, qu'il fallut faire rentrer dans les tranchées les troupes commandées pour l'assaut. Au reste, cet accident ne rallentit pas par la suite les travaux du siége. Le Duc de Guise & le Connétable sur qui rouloit en effet le commandement de l'armée, s'y porterent avec ardeur. La Reine même ne ménagea pas sa personne, elle animoit les troupes par sa présence & par ses discours. On fit tirer deux mille coups de canons pour applanir la brêche & faciliter l'assaut que les assiégeans donnerent avec beaucoup de bravoure. Les Huguenots n'en montrerent pas moins à le soutenir, & l'action dura depuis midi jusqu'au soir avec un grand carnage, sans que les Catholiques pussent se loger sur le rempart. La nuit suivante ceux de Dieppe tenterent de jetter du secours dans la place. Du Coudrai s'étant posté à cet effet dans un bois avec quatre cens arquebusiers, essaya de tromper les Gardes, à la faveur des ténébres, & de se couler jusqu'à la porte qui donnoit vers le bas de la riviere. Mais Damville qui battoit l'estrade avec la cavalerie légere, le découvrit, le défit & le dissipa aisément : ainsi les assiégés perdirent toute espérance de secours. Le feu de l'artillerie & les combats, qu'on leur avoit livrés tous les jours, les avoient réduits à un petit nombre.

La ville est prise d'assaut.

Le vingt-six d'Octobre dès le point du jour les Catholiques en bon ordre monterent de nouveau à l'assaut ; les ennemis trop foibles & trop fatigués ne résisterent pas longtemps : le Colonel Sainte-Colombe entra le premier par la brêche avec son régiment, & pénétra sur le champ dans la Ville, vis-à-vis la rue des Célestins. Il reçut en cette occasion une blessure dont il mourut trois jours après. En même temps les régimens de Villers & de Sarlabous déboucherent par une autre brêche dans la rue Sainte-Claire, où ils trouverent une barricade de tonneaux qui les arrêta quelque temps. Toute l'armée les suivit faisant un horrible carnage de la garnison & des habitans, & passant au fil de l'épée, sans aucun quartier, tout ce qui se présenta armé ou désarmé. La Ville fut livrée au pillage, à l'exception des Eglises & des choses sacrées que le soldat respecta, par la vigilance & la bonne discipline des Généraux. Le Comte de Montgo-

CHARLES IX. 1562.

mery voyant la Ville forcée & les choſes deſeſpérées, ſe jetta dans une des galeres qui avoient amené le ſecours, ſur laquelle il avoit fait embarquer d'avance ſa femme & ſes enfans, & ſe laiſſant aller au courant de la riviere, il échappa, malgré les batteries & les feux d'artifices des Catholiques, & ſe ſauva au Havre-de-Grace, d'où il paſſa incontinent en Angleterre. Avec lui ſe ſauverent Colombiers & quelques autres de ſes amis. Tous les autres étant tombés entre les mains des vainqueurs périrent de diverſes manieres. Le Capitaine Jean de Croſe, qui avoit introduit les Anglois dans le Havre-de-Grace, fut tiré à quatre chevaux, comme criminel de leze-Majeſté. Mandreville (*a*), qui après avoir détourné les deniers du Roi qu'il manioit, s'étoit attaché aux Anglois, & le Miniſtre Marlorat apoſtat de l'ordre des Auguſtins furent condamnés à la potence, pluſieurs furent tués, d'autres demeurerent priſonniers de guerre, & ſe racheterent en payant rançon. La Ville fut abandonnée à la licence des ſoldats pendant deux jours, & le troiſiéme, le Roi y entra par la brêche, avec le Parlement & la Reine mere. Cette Princeſſe, pendant le pillage, avoit envoyé tous ſes Gentilshommes & les Archers de ſa garde, pour empêcher que les femmes, qui s'étoient réfugiées dans les Egliſes, ne fuſſent inſultées. On mit fin au carnage & aux autres déſordres de l'armée, en la faiſant ſortir de la Ville & en la diſtribuant aux environs.

Mort du Roi de Navarre.

Cependant le Roi de Navarre accablé des douleurs de ſa bleſſure, & preſque auſſi malade d'eſprit que de corps, voulut s'embarquer ſur la Seine, pour ſe faire tranſporter à Saint-Maur, maiſon de plaiſance proche de Paris, où il alloit ſouvent prendre l'air & goûter les douceurs de la ſolitude. Quoi que lui puſſent dire les Médecins, il ſe fit mettre dans une barque, accompagné du Cardinal ſon frere, du Prince de la Roche-ſur-Yon, du Prince Louis de Gonzague & de quelques perſonnes qui lui étoient attachées, Calviniſtes & Ca-

(*a*) Jean du Boſc de Mandreville ou de Mantreville, Préſident en la Cour des Aydes, homme d'une grande conſidération dans Rouen, eut la tête tranchée, auſſi-bien que Jean de Croſe qui avoit livré le Havre aux Proteſtans. *Voyez M. de Thou, Liv. XXXIII.*

tholiques

tholiques. Parmi ces derniers étoient son Médecin Jean Vincent Lauro, Calabrois, qui fut depuis Evêque & Cardinal. A peine ce Prince étoit-il arrivé à Andeli, à quelques lieues de Rouen, que sa fiévre déja violente fut augmentée par l'agitation du bâteau, il perdit connoissance & mourut en peu d'heures. Il joignoit à la plus haute naissance l'avantage de la taille & la douceur du caractere. S'il eût vécu dans un autre temps, on eût pû le compter parmi les plus grands Princes de son siécle; mais la candeur & la sincérité de son cœur, la douceur & l'affabilité de son esprit ne servirent au milieu des troubles & des dissentions civiles, qu'à le tenir lui-même dans une inquiétude & dans une agitation continuelle; inconstant dans ses projets & incertain dans ses résolutions, entraîné d'un côté par le caractere vif & impétueux de son frere, excité par la faction Calviniste dans laquelle il tint long-temps le premier rang; d'une autre part retenu par les motifs de l'honneur, par son inclination naturelle pour la paix & par son aversion pour les guerres civiles, il montra plusieurs fois peu de fermeté & de constance dans ses desseins. Mis d'abord au nombre de ceux qui cherchoient à troubler l'Etat, il partagea leurs disgraces: on le vit ensuite à la tête du parti contraire, persécuter ceux qu'il avoit autrefois protégés.

Quant à la Religion, tantôt entraîné au Calvinisme par les persuasions de sa femme & par les discours de Théodore de Beze, & tantót ramené à la foi Catholique par le torrent de la coutume & par l'éloquence du Cardinal de Lorraine, il ne gagna la confiance de l'un ni de l'autre parti, & laissa en mourant des idées équivoques & suspectes de sa créance. Plusieurs penserent que quoiqu'il fût dans le cœur attaché au Calvinisme, ou plutôt à la Confession d'Ausbourg, il se sépara néanmoins des Huguenots par des vûes secretes d'ambition, & que souffrant impatiemment que le Prince son frere par sa valeur & sa grandeur d'ame eût acquis parmi eux plus d'estime & de considération que lui, il aima mieux tenir le premier rang parmi les Catholiques, que le second parmi les Calvinistes. Il mourut âgé de quarante-deux ans, & dans un temps où sa prudence augmentant avec l'âge, il

CHARLES IX. 1562.

eût peut-être surpassé l'opinion qu'on avoit conçue de lui. Jeanne d'Albret sa veuve demeura en possession du titre de Reine & de ce qu'il leur restoit de la Navarre. Elle avoit deux enfans, Henri Prince de Bearn âgé pour-lors de neuf ans, & la Princesse Catherine à peine sortie du berceau. Elle demeuroit avec eux à Pau & à Nerac, veillant à leur éducation ; mais les faisant élever en même temps dans la nouvelle Religion.

Pendant le siége de Rouen, Dandelot s'étoit donné beaucoup de mouvement pour hâter la levée des troupes que les Princes Protestans d'Allemagne avoient promises aux Huguenots. Il en avoit déja formé un corps considérable de cavalerie & d'infanterie, & le Prince de Porcien à la tête de deux (*a*) cens Gentilshommes François le joignit près de Strasbourg. Il cherchoit les moyens de rentrer dans le Royaume pour secourir les Calvinistes. Le Maréchal de Saint-André envoyé par la Cour sur les frontieres, pour s'opposer au passage de ces étrangers, avec treize compagnies de Gendarmes & deux régimens d'Infanterie, s'étoit posté sur la grande route d'Allemagne en France par Rheims & par Troyes François de Cleves Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne, étoit en même temps avec toutes les forces de cette Province entre Châlons & Vitry-le-François, pour garder l'autre chemin qui conduit de Lorraine à Paris. Dandelot observa qu'en rencontrant les ennemis, il ne pourroit faire subsister ses troupes long-temps faute d'argent, & qu'en différant son départ il n'arriveroit jamais assez à temps au secours de ses confédérés déja réduits aux dernieres extrémités ; il aima donc mieux vaincre les difficultés de la Nature & les obstacles d'une route impraticable, que la résistance des ennemis. Pour leur donner le change, il feignit d'abord de suivre la route ordinaire, & se rendit en deux jours sur la frontiere de Lorraine. Ensuite décampant secrétement de nuit, il dirigea sa marche sur la gauche, par des pays couverts & coupés de rivieres rapides, & par des mar-

(*a*) Il n'y en avoit que cent suivant M. de Thou.

ches forcées & loin des grands chemins il arriva en Bourgogne. Malgré les pluies continuelles qui rendoient les chemins d'autant plus impraticables, que le terrain de cette Province est extrêmement gras, il conduisit ses troupes, quoique fatiguées, à Montargis, avant même qu'on eût nouvelle de son arrivée. Le Prince & l'Amiral sortirent d'Orléans à sa rencontre & il les joignit avec cinq mille fantassins & quatre mille chevaux, auxquels il avoit fait traverser une grande étendue de pays; sans autre danger que celui des injures du temps.

Un secours si puissant, & arrivé si à propos, calma un peu la douleur des Calvinistes, & dissipa la consternation où les avoit jettés la prise de Rouen. Mais les espérances qu'ils en avoient conçues furent bientôt diminuées par la défaite du Baron de Duras arrivée presque en même temps. Il avoit levé en Gascogne jusqu'à six mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie, & tâchoit de pénétrer au travers des Villes Catholiques, pour venir à Orléans au secours de son parti; lorsqu'il fut attaqué par Montluc & Burie (a) qui commandoient pour le Roi dans ces quartiers. Ces deux Généraux le battirent à plates coutures, & à peine put-il se sauver avec un petit nombre de cavaliers. Les Huguenots avoient encore reçu dans différentes Provinces d'autres échecs, qui, bien que moins considérables, diminuoient la réputation de leur parti. Le Prince & l'Amiral penserent à la rétablir par quelque coup d'éclat, d'autant plus qu'ils se trouvoient sans argent, & ne savoient plus comment retenir les troupes Allemandes à moins de les gorger de butin. Mais ces deux chefs n'étoient pas d'accord sur la destination de leurs forces. Le Prince qui ne formoit que de vastes projets, proposoit de surprendre Paris, persuadé que parmi le peuple innombrable de cette Capitale, les Huguenots avoient beaucoup de partisans, & qu'il y trouveroit des serviteurs affectionnés à sa personne, qui saisiroient cette occasion d'y remuer en sa fa-

(a) Cette bataille se donna le 9 d'Octobre à Ver en Perigord. Les Huguenots y perdirent deux mille hommes, leur canon, dix-neuf drapeaux & cinq étendarts. *Voyez M. de Thou, Liv. XXXIII. & les Commentaires de Mont-Luc.*

CHARLES IX.
15[illegible]2.

veur. Il prétendoit auſſi que l'armée Royale étant trop occupée en Normandie, pour accourir à temps au ſecours de la Capitale, on s'en empareroit plus aiſément, auſſi-bien que d'un prodigieux amas d'armes, de munitions, & d'artillerie, dont on avoit grand beſoin; que les contributions qu'on tireroit d'un peuple ſi nombreux & ſi opulent fourniroient des ſommes ſuffiſantes pour les frais de la guerre, & qu'outre la gloire d'une pareille entrepriſe, on acquerroit une ſupériorité décidée ſur le parti contraire. Les Miniſtres Proteſtans enflammés d'une haine implacable contre les Pariſiens zélés Catholiques & ennemis de la nouvelle Religion, appuyoient l'avis du Prince. Mais l'Amiral, Dandelot & les autres vieux Capitaines, jugeoient cette entrepriſe impoſſible. Ils lui remontrerent que le Maréchal de Briſſac nommé récemment Gouverneur de Paris, en avoit (a) chaſſé tous ceux qu'on pouvoit ſoupçonner de favoriſer les Huguenots, qu'il n'y avoit par conſéquent nul lieu d'a[illegible] diverſion de la part d'un peuple ſi uni de ſentimens pour la conſervation de la Religion Catholique : que l'armée Royale aſſurée de la Normandie par la priſe de Rouen, voleroit au ſecours de la Capitale, dont elle n'étoit éloignée que de vingt-huit lieues, tandis qu'ils en avoient trente-quatre à faire, dans un pays ennemi & ruiné, ce qui retarderoit conſidérablement leur marche. D'ailleurs quelle apparence de former avec quatre piéces de canon & preſque ſans munitions, le ſiége d'une ville auſſi vaſte que Paris, & remplie d'un peuple exercé aux armes? Comment, pendant une entrepriſe de ſi longue haleine, entretenir une armée, ſans argent, ſans ſubſiſtances

(a) D'abord le Roi de Navarre rendit deux Edits le 26 & le 27 de Mai 1562. portant ordre aux Proteſtans de ſortir de Paris, mais avec une clauſe qui défendoit de faire aucune inſulte ni le moindre tort à ceux qui ſortiroient, ſous peine de la vie. *Voyez. de Thou, Liv. XXX. & les Mémoires de Condé, tom.* 3. *pag.* 462 & 464. Le Maréchal de Briſſac rendit une Ordonnance plus ſévere le 17 Juin de la même année. Elle enjoignoit à ceux qui étoient diffamés pour la nouvelle Religion, de ſortir de la ville & fauxbourgs de Paris dans vingt-quatre heures *ſur peine de la hart*; & à ceux qui étoient ſuſpectés pour la même cauſe, d'aller en perſonne dans les vingt-quatre heures faire leur profeſſion de foi par-devant l'Evêque de Paris ou ſes Vicaires & Députés, pour, ſur leur rapport, être ordonné ce que de raiſon par le Maréchal & ſon Conſeil. Cette Ordonnance eſt inſérée dans les Mémoires de Condé, *tom.* 3. *pag.* 503.

aſſurées, ſans moyens de s'en procurer ? Ils propoſoient au contraire de reprendre les Villes voiſines d'Orléans, de faciliter le chemin aux convois & aux ſecours, & de faire ſubſiſter l'armée d'un butin ſûr & tout prêt, plutôt que de s'aheurter à une entrepriſe où l'on échoueroit infailliblement. Ces raiſons furent inutiles, le Prince n'écoutant que ſon penchant & l'avis du plus grand nombre de ſes Partiſans, s'en tint à ſon projet. Ainſi après avoir fait la revûe de ſon armée, & raſſemblé le plus de vivres que les circonſtances purent le lui permettre, il s'avança vers Paris.

Le Prince de Condé renforcé par les troupes auxiliaires d'Allemagne, ſe hâte d'attaquer Paris.

Cependant l'armée du Roi avoit chaſſé de Dieppe (*a*) la Garniſon Angloiſe. Caën & Falaiſe, villes de la baſſe Normandie, qui depuis la rive gauche de la Seine s'étend le long des côtes de l'Océan, avoient ſuivi cet exemple, & il ne reſtoit plus aux ennemis que le Havre de Grace que la Reine avoit réſolu d'aſſiéger, pour ſe délivrer entiérement de la crainte des Anglois. Ce fut alors qu'on apprit que les Rébelles avoient été joints par les Allemands, & que le Prince avec toutes ſes forces traverſoit la Beauce, Pays ſitué entre Orléans & l'Iſle de France; la Reine, de concert avec le Duc de Guiſe & le Connétable qui occupoient ſous elle les premieres places dans le Gouvernement, jugea à propos de remettre le ſiége du Havre à un autre temps, pour marcher à la rencontre des Huguenots. On laiſſa Villebon pour commander dans Rouen, & le Comte de Rhingrave avec ſa Cavalerie pour défendre le pays de Caux contre les courſes des Anglois. Le Roi & la Reine avec le reſte de l'armée marcherent vers Paris, en côtoyant la Seine. Le Prince en s'avançant avec toutes ſes Troupes en corps dans le pays ennemi, prit d'emblée, Montlhery, Pethiviers & Dourdan, dont il accorda le pillage à ſes ſoldats : il approchoit de Paris avec toute la diligence poſſible; il fut néanmoins arrêté par Cor-

(*a*) Les Anglois furent renvoyés dans leur pays ſans violence : mais dès le 20 du mois de Décembre ſuivant, Briquemault & Montgommeri firent ſurprendre Dieppe par un Capitaine nommé Gaſcon & par Catteville, Gentilhomme Normand. *Voyez de Thou, Liv. XXXIII.*

CHARLES IX. 1562.

beil, ville assez foible, située sur les bords de la Seine. Il s'opiniâtra mal à propos devant cette bicoque, où quatre Enseignes d'Infanterie Françoise qui s'y étoient jettées à son insu, se défendirent courageusement, & donnerent au Maréchal de St. André le temps de les secourir. Ce Général après avoir suivi de loin Dandelot, retournoit à Paris. Il entra dans Corbeil du côté opposé à celui où le Prince faisoit son attaque, & l'obligea de lever le siége, après y avoir perdu beaucoup de temps & s'être décrédité dans l'esprit des Troupes, en faisant absolument échouer l'entreprise sur Paris, dont le succès dépendoit sur-tout de la promptitude.

Le Roi & la Reine y reviennent avec l'armée.

Les Chefs de l'armée Catholique informés de ses desseins, avoient déja ramené le Roi & la Reine avec toute l'armée à Paris, pendant que le Prince s'amusoit à Corbeil. Ils eurent le temps de fortifier les Fauxbourgs, où ils posterent & mirent en quartier leurs Troupes en très-bon ordre. Le 23 de Novembre le Prince vint camper à la Saulsaye, Monastere de Religieuses qui l'abandonnerent dans la consternation causée par l'approche des Huguenots. Le lendemain il se rendit à Villejuif, qui n'est qu'à deux lieuës des Fauxbourgs de Paris. Quoique ses espérances fussent bien foibles, dès le 25 au matin, il résolut de tenter la fortune, mit son armée en bataille, & s'avança pour attaquer le Fauxbourg S. Victor. Les premiers événemens de cette journée lui furent très-favorables : six cens Chevaux-legers que les Généraux avoient fait sortir des retranchemens du Faux-Bourg, pour escarmoucher & reconnoître l'armée ennemie, ne l'eurent pas plutôt apperçue qui marchoit fierement à eux, qu'ils prirent la fuite avec tant de précipitation, qu'on les soupçonna d'avoir lâché le pied plutôt par trahison que par lâcheté. Cette déroute imprévûe mit le désordre parmi l'Infanterie destinée à défendre les retranchemens. Elle commençoit déja à se retirer dans la ville, & le peuple effrayé crioit qu'il falloit fermer les portes de la ville & abandonner les Fauxbourgs, lorsque le Duc de Guise parut, les rassura par sa présence, & donna de si bons ordres, que l'on n'eut rien de pareil à craindre, ni ce jour ni les sui-

vans. Philippe Strozzi donna en cette occasion une marque de sa valeur. Il étoit sorti avec douze cens Fantassins pour soutenir les Chevaux-legers : abandonné par cette Cavalerie, & enveloppé par les Huguenots, il se retira sur les ruines d'un moulin à vent situé avantageusement & sur une petite éminence, & s'y défendit avec tant de vigueur pendant toute la journée, qu'après plusieurs attaques, les ennemis, quoique supérieurs en nombre, ne purent ni l'enfoncer ni le déloger de son poste.

Diverses négociations.

Le Prince encouragé par l'heureux succès de la premiere rencontre ne se rebuta pas, & fit attaquer vivement le Fauxbourg par divers endroits. Le combat dura deux heures : le courage & la volonté des soldats répondirent aux preuves que donna leur Général de son expérience dans l'art militaire ; mais ils trouverent par-tout une égale résistance, & l'artillerie dont les retranchemens étoient bordés, les écrasant en les prenant en flanc, le Prince fut obligé de faire sonner la retraite, afin de profier de ce qui restoit encore de jour pour camper commodément. Le froid & les pluies ne permettoient pas de camper en plaine : on partagea donc l'armée en quatre corps pour la cantonner. De Mouy & le Prince de Porcien occuperent Gentilly, Genlis se posta à Montrouge, le Prince & l'Amiral prirent leur quartier à Arcueil, & Dandelot avec les Allemands alla loger à Cachan. Les Huguenots allumerent de grands feux, & firent de fréquentes décharges d'artillerie, afin d'effrayer le peuple, & d'exciter des soulevemens dans la Capitale. Mais quoiqu'elle renfermât huit cens mille personnes, tout fut tranquille, à l'exception du premier tumulte dont nous avons parlé ; & jusqu'au départ du Prince on y observa un si bon ordre, que ni les écoles publiques, ni les tribunaux ne furent fermés. Le troisieme jour le Prince, ayant mis son armée en bataille, s'avança au milieu de la plaine, pour attirer au combat l'armée Catholique.

La Reine qui souhaittoit la paix entre les deux partis, pour délivrer le Royaume des Etrangers, & qui savoit que les délais seuls pouvoient ruiner les affaires, ou du moins rallentir la premiere fougue des Huguenots, députa Gon-

Charles IX. 1562.

nor pour faire de nouvelles propositions, & l'Evêque de Valence avec Rambouillet suivirent ce premier Envoyé. La négociation fut poussée si loin, que le Connétable & ensuite la Reine (*a*) elle-même s'aboucherent avec le Prince de Condé. L'on espéra que la paix se concluëroit, les Catholiques proposant des conditions si avantageuses & si raisonnables, que les Huguenots eux-mêmes ne savoient sous quel prétexte ils pourroient les rejetter. Mais le Prince & l'Amiral ne pouvoient réprimer leur ambition, ni perdre toute espérance de dominer dans le Royaume. Les Ministres Calvinistes obstinés à demander une entiere liberté de conscience & de nouvelles sûretés pour leur Religion, fermoient l'oreille aux propositions les plus sensées qu'on leur faisoit, & le gros du parti étoit assez imbécile, pour traiter de foiblesse le desir que les Catholiques témoignoient pour la paix. Les Huguenots rompirent absolument la négociation le 7 de Décembre; & ne pouvant plus tenir dans leurs postes, faute d'argent & de vivres, ils prirent le parti de signaler leur retraite par un coup de main. Un corps de quatre mille hommes fut commandé pour attaquer la nuit suivante le Fauxbourg S. Germain, dont on avoit confié la garde aux Troupes de Champagne, dont les Calvinistes faisoient moins de cas que des autres, & qu'ils croyoient moins sur leurs gardes; parce qu'elles occupoient des postes éloignés, & qui ne paroissoient pas si menacés par l'ennemi. Mais le Duc de Guise avoit pénétré leur dessein; & pen-

(*a*) Le 2 de Décembre la Reine mere accompagnée du Prince de la Roche-sur-Yon, du Connétable, du Maréchal de Montmorenci, & du Sieur de Gonnor se rendit à un moulin distant de quatre ou cinq cens pas du fauxbourg S. Marceau, où le Prince de Condé vint aussi avec l'Amiral, Genlis, Gramont, & d'Esternay. Il y proposa par écrit ses conditions. La Cour y répondit le lendemain par un autre écrit que Gonnor & l'Aubespine furent chargés de porter au Prince en son camp à Arcueil. On convint presqu'alors de la paix. Le 4 de Décembre le Prince rentra en conférence avec la Reine, & fit de nouvelles demandes au nombre de vingt-sept, dont on peut voir le détail, ainsi que des réponses de la Cour, dans les Mémoires de Condé, *tom.* 4. *pag.* 153. *& suiv.* Les 7 & 8 de Décembre il y eut encore de nouveaux articles envoyés par le Prince. La négociation ne fut donc pas absolument rompue le 7 de Décembre. Le Prince donna le 9 à Arcueil une espéce de manifeste qui contient tous ces détails. *Mém. de Condé*, *tom.* 4. *depuis la pag.* 144. *jusqu'à la pag.* 176.

Charles IX. 1562.

ſant lui-même à les prendre en flanc au moindre mouvement qu'ils feroient, il fit monter à cheval toute ſa Cavalerie, pendant la nuit, qu'il paſſa lui-même à viſiter exactement tous les corps de garde ; il fit auſſi tenir l'Infanterie ſous les armes & dans ſes poſtes Ces diſpoſitions furent inutiles, les Huguenots obligés de prendre un long détour, pour n'être pas découverts, s'égarerent dans l'obſcurité de la nuit, & tarderent ſi long-temps, qu'ils ne parurent qu'au grand jour à la vûe du Fauxbourg. Ce contre-temps les découragea ; & dès qu'ils virent les Catholiques bien diſpoſés à les recevoir, ils ſe retirerent ſans rien entreprendre. Ils voulurent la nuit ſuivante tenter la même choſe ſur le Fauxbourg S. Marceau : mais ce deſſein fut déconcerté par la déſertion de Genlis. Informé, comme il le diſoit, de la mauvaiſe volonté des Chefs des Huguenots pour lui ; ou mécontent, comme ils le publioient eux-mêmes, du peu de conſidération que lui avoit marqué le Prince auſſi bien qu'à ſon frere, depuis la priſe de Bourges, il s'étoit rendu le même ſoir dans Paris avec pluſieurs de ſes gens. Les Huguenots ſe perſuadant que Genlis qui avoit aſſiſté au Conſeil, n'avoit pas manqué d'en informer les Catholiques ; & que loin de leur réuſſir, l'attaque du Fauxbourg S. Marceau pourroit tourner à leur déſavantage, ſe déterminerent à décamper la même nuit. Ainſi pendant que les Catholiques les attendoient de pied ferme, & que le Duc de Guiſe méditoit d'attaquer un de leurs quartiers, ils décamperent dans un profond ſilence, & ſans tambours ni trompettes ; les bagages prirent les devants, & furent ſuivis par les Allemands quelques heures avant le jour. Le Prince & l'Amiral après avoir fait mettre le feu à Arcueil, à Cachan & à quelques villages voiſins, partirent promptement au point du jour avec le reſte de l'armée. Ils reprirent la route de Beauce, dans le deſſein ſeulement de pourvoir avec plus de facilité à la ſubſiſtance de leurs Troupes.

Le Prince eſt contraint de ſe retirer.

Tandis qu'on amuſoit les Huguenots par des négociations, l'armée Catholique avoit reçu des renforts conſidérables. Trois mille hommes d'Infanterie Gaſconne ſous les ordres de Sanſac étoient arrivés par Mante ; & le Roi d'Eſ-

pagne qui desiroit la ruine des Huguenots, avoit envoyé un secours de trois mille Fantassins Espagnols. Pour ne pas tenir tant de forces inutiles dans Paris, dès le lendemain du départ du Prince, l'armée Royale marcha à sa poursuite : elle étoit commandée par le Connétable en qualité de Généralissime, & sous ses ordres par le Duc de Guise. Le Roi & la Reine resterent dans la Capitale. Les Huguenots avoient pris depuis trois jours & saccagé le Château de St Arnoul, & ne savoient à quoi se déterminer. Il leur étoit impossible de tenir long-temps la campagne, n'ayant d'autre argent que celui qu'ils tiroient du pillage. Leurs Généraux étoient continuellement importunés par les Allemands qui, demandoient ou leur paye, ou des gratifications, ou qu'on les menât à l'ennemi. Mais c'eût été prendre une résolution téméraire & désespérée, que de risquer une bataille contre une armée très-supérieure en Infanterie ; & mieux pourvûe d'artillerie & de munitions. Le Prince informé que les Catholiques étoient sortis de Paris avec toute l'armée & le suivoient jusqu'en Beauce, vouloit se présenter de nouveau avec la même vîtesse devant la Capitale, espérant de la surprendre, & de se saisir de la personne du Roi & de la Reine, avant que leurs Troupes pussent les secourir. Cette proposition fut rejettée tout d'une voix, & par cette seule raison que, quand le dessein du Prince réussiroit, l'armée Catholique, si voisine de la sienne, arriveroit assez à temps pour l'accabler, tandis qu'on seroit occupé à attaquer Paris ou à le saccager. Enfin après bien des débats, on s'en tint au sentiment de l'Amiral, qui conseilloit de partir sans bruit, & de mener toute l'armée en Normandie. Il disoit que, si les Catholiques ne l'y suivoient pas, elle auroit occasion de se rétablir de ses fatigues, & de s'enrichir du butin d'une Province si fertile & si opulente ; & qu'en cas qu'ils la suivissent, elle auroit tant d'avance sur eux, qu'en forçant ses marches elle pourroit gagner le Havre de Grace, avant qu'ils pussent l'atteindre : qu'elle y trouveroit un renfort de six mille Anglois, vingt pieces d'artillerie, & cent cinquante mille ducats que leur envoyoit la Reine Elizabeth, en conformité de leur Traité : qu'avec de

pareils secours ils pourroient hasarder une bataille, ou du moins continuer la guerre, suivant le plan que l'on jugeroit alors le plus avantageux.

Cette résolution prise, ils laisserent dans les Châteaux de la Beauce les bagages & les chevaux qui leur étoient inutiles, & s'éloignant des environs de Chartres le 14 de Décembre au soir, ils prirent promptement la route de Normandie, pour dérober leur marche aux ennemis. En effet, ceux-ci n'apprirent le départ du Prince que le lendemain; & même pour avoir des nouvelles certaines de la route qu'il avoit prise, ils resterent encore le seize jusqu'au soir dans leur camp; de sorte que les Huguenots avoient gagné sur eux près de trois marches. Mais l'armée du Prince traversant un Pays fourré & coupé de rivieres, dans la plus rude saison de l'année, perdoit nécessairement beaucoup de temps, au lieu que les Catholiques, maîtres des ponts dans les villes qui tenoient toutes pour eux, marchoient avec plus de promptitude & de légéreté.

Les deux armées marchent vers la Normandie.

L'Amiral commandoit l'avant-garde composée des Allemands: on les avoit placés à la tête pour prévenir leurs plaintes ordinaires & leurs mutineries, en leur procurant les logemens les plus commodes & les plus abondans en vivres, afin de pourvoir à leur subsistance, & de les appaiser au moins par quelque butin. Toute l'Infanterie formoit le corps de bataille sous les ordres du Prince: le Comte de la Rochefoucaut & le Prince de Porcien faisoient l'arriere-garde avec la meilleure partie de la Cavalerie Françoise. Cet ordre pour la marche étoit habilement concerté; car les Allemands en pillant la campagne, que d'autres troupes n'avoient point encore ravagée, supportoient plus aisément le défaut de paye; & la Cavalerie Françoise, qui faisoit l'élite de l'armée, étoit plus propre à soutenir le choc des Catholiques, en cas qu'ils vinssent la harceler. Mais ce Prince, en passant aux environs de Dreux, conçut l'espérance de s'en emparer à la faveur de (*b*) quelques intelligences qu'il y entretenoit.

(*a*) Ce fut Perdrier de Baubigni qui fit espérer que l'on pourroit aisément surprendre Dreux. Il fondoit ses espérances sur la proximité de son château de Maze-

CHARLES IX.
1562.

Il changea tout à coup la belle diſpoſition dont on vient de parler ; & ſans communiquer ſon deſſein à l'Amiral, il preſſa tellement ſa marche, que ſon corps de bataille devint l'avant-garde : la Cavalerie Françoiſe qui le ſuivoit avec la même promptitude ſe trouva au corps de bataille, & les Allemands reſtés en arriere, contre l'ordre obſervé juſqu'alors, formerent l'arriere-garde. L'entrepriſe ſur Dreux manqua : l'Amiral fâché de voir ſes deſſeins dérangés par cette imprudence, jugea qu'il falloit ſéjourner dans le camp qu'on occupoit, afin de ſe remettre en marche ſuivant ſa premiere diſpoſition. Ce délai donna aux Catholiques le tems d'arriver, & mit les deux armées dans la néceſſité d'en venir aux mains.

La ville de Dreux eſt à ſeize lieues de Paris ſur la Frontiere de Normandie, & près de ces plaines qui tiroient, dit-on, leur nom des anciens Druides. Aux environs coule la petite riviere d'Eure qui eſt gueable par tout. Les Huguenots après l'avoir paſſée, s'étoient campés dans les villages voiſins le 19 de Décembre, & comptoient pourſuivre leur route le lendemain. L'armée Catholique qui les avoit ſuivis avec la même vîteſſe par des chemins plus courts, plus aiſés & ſans ſéjourner, arriva le même ſoir ſur les bords de la riviere, & occupa les villages qui la bordoient en deçà. Les deux armées n'étoient plus ſéparées que par cette petite riviere ; mais les buiſſons & les arbres dont ſes bords étoient ombragés les empêchoient de ſe découvrir. Le Prince, qui campoit le plus près de la riviere, y reſta avec tant de négligence (faute qui fut plus d'une fois fatale aux Huguenots) que ſans poſter de gardes avancées, ni concevoir la moindre inquiétude, il paſſa tranquillement la nuit, & n'apprit l'arrivée des Catholiques que le lendemain matin & encore très-tard. Le Connétable en Capitaine habile & expérimenté, profita de tous ſes avantages, & ſur-tout de la ſécurité des ennemis. Dès la même nuit il fit au clair de la lune paſſer l'Eure à toute ſon armée, ſans trouver le moin-

re, qui lui donnoit des liaiſons & des intelligences dans la Ville. Ses eſpérances furent vaines, & l'entrepriſe échoua. *Voyez M. de Thou, Liv. XXIV.*

dre obstacle ; & s'étant avancé une lieue au-delà des villages qu'occupoient les Huguenots, il se posta sur le chemin qu'ils devoient nécessairement prendre pour continuer leur route. Là sans confusion & dans un grand silence, il rangea toutes ses troupes en bataille (*a*) entre les villages d'Epinai & de Blainville situés le long du grand chemin. L'armée étoit partagée en deux corps ; l'un sous le Connétable, l'autre sous le Duc de Guise. A l'aîle droite commandée par le Connétable étoient les Suisses soutenus des Régimens d'Arquebusiers, de Bretagne & de Picardie ; & à la gauche où se trouvoit le Duc de Guise, les Allemands soutenus de l'Infanterie Gasconne & Espagnole. Les deux aîles étoient appuyées aux villages dont nous avons parlé, la droite à Epinai & la gauche à Blainville : on distribua sur les flancs les chariots de bagage, & l'on y posta l'artillerie : car les ennemis étant plus forts en Cavalerie, le Connétable craignoit qu'ils ne l'envelopassent & ne le prissent en flanc. Afin que la Gendarmerie, qui étoit armée de lances, pût manœuvrer plus aisément, il l'avoit rangée en petits escadrons entremêlés d'Infanterie pour la protéger. La Cavalerie légére étoit seule en avant, rangée en potence, à la pointe de la droite, où la campagne commençoit à s'étendre, & elle occupoit, sur une longue ligne, l'avenue du grand chemin. Le corps que commandoit le Duc de Guise, & qui formoit la gauche, quoique plus voisin des ennemis, demeura tellement couvert par une quantité d'arbres qu'il avoit en flanc, & par les maisons du village de Blainville, qu'à peine les Huguenots pouvoient-ils l'appercevoir. Au contraire, on découvroit aisément de loin celui du Connétable, dont la Cavalerie légére déployée dans la campagne faisoit juger, par le grand front qu'elle présentoit, que toute l'armée étoit rassemblée dans cet endroit.

(*a*) On trouve dans les Mémoires de Condé, *tom.* 4. *pag.* 178. *&* *pag.* 686. deux plans de la bataille de Dreux. Le dernier fut envoyé au Roi par le Duc de Guise avec un discours ou relation de la bataille. La narration de Davila n'est pas trop conforme ni au plan, ni à la relation du Duc de Guise. Les deux Villages sont nommés dans le plan *Bleville* & *Pigne* ; & c'est à ce dernier qu'est appuyée la droite que commandoit le Duc de Guise : ce qui change entiérement les positions fixées par l'Auteur Italien. C'est aux gens du métier à en décider.

CHARLES IX. 1562.

Bataille de Dreux.

Le jour parut, & l'Amiral qui étoit le plus éloigné de la riviere, commençoit à marcher avec son avant-garde, quand il découvrit les troupes du Connétable. Informé par ses coureurs que c'étoient les Catholiques rangés en bataille, il ne put s'empêcher de se plaindre de la négligence des autres Généraux, & se tournant vers ceux qui l'accompagnoient, il ne s'agit plus de fuir, leur dit-il, c'est à la pointe de l'épée qu'il faut nous ouvrir un chemin, comme il convient à de braves Guerriers. Sur le champ il fit donner avis au Prince de l'arrivée des Catholiques, & marcher ses Troupes au petit pas, afin de donner au reste de l'armée le temps de le joindre. On conseilloit au Prince de tourner à main gauche, pour se couvrir d'un village voisin, & en s'y retranchant, de différer & peut-être d'éviter la nécessité d'en venir à une bataille. Mais la présence des ennemis rallumant son courage, il aima mieux combattre en plaine & sans avantage, que de voir son armée se débander, sans oser tenter la fortune. Ainsi doublant le pas, il rejoignit l'avant-garde au milieu de la plaine, & rangea promptement ses Troupes en bataille, résolu de poursuivre sa route sans attaquer les Catholiques; mais déterminé à ne pas refuser le combat, si les ennemis l'engageoient. En s'avançant de la sorte, il ne découvrit pas les Troupes du Duc de Guise, qui avoit fait mettre un genou en terre à son Infanterie, & placé sa Cavalerie dans les rues du village de Blainville, où il se tenoit comme en embuscade. Le Prince marcha toujours, sans s'appercevoir qu'il laissoit derriere lui une partie des ennemis, & marcha droit au Connétable. Celui-ci voyant le moment favorable, parce que le Duc de Guise, en faisant un petit détour, pouvoit aisément mettre les ennemis entre deux feux, fit donner le signal de la bataille par une décharge de quatorze piéces de canon placées à la pointe de l'aile droite. Cette décharge mit un peu en désordre la Cavalerie légere du Prince; mais lui-même s'étant mis à la tête de son escadron, le mena charger avec fureur le bataillon des Suisses qui lui étoit opposé presque de front. De Mouy, d'Avaret le choquerent les premiers avec leurs escadrons, & ensuite le Prince lui-même; & à son exemple,

Liancourt, le Comte de Sault, Duras & les autres Capitaines avec leurs compagnies de Gens-d'armes.

Charles IX. 1562.

Tout le fort de la bataille tomba sur les Suisses, que les Huguenots attaquerent de front & en flanc de toutes leurs forces, espérant que la défaite de ce corps leur assureroit infailliblement la victoire. Les Suisses assaillis de toutes parts, & environnés d'un si grand nombre d'ennemis, reçurent le choc de la Cavalerie, piques baissées avec tant de valeur, que la plûpart de leurs piques furent brisées, & plusieurs d'entre eux foulés aux pieds des chevaux. Leur bataillon demeura ferme & serré, repoussant avec un grand carnage la fougue des ennemis. En même temps le Comte de la Rochefoucaut & le Prince de Porcien qui commandoient l'arriere-garde des Calvinistes, chargerent avec intrépidité la Cavalerie légere qui résista foiblement. Ils fondirent ensuite sur les Régimens de Picardie & de Bretagne, qui de ce côté-là couvroient le flanc des Suisses, rompirent ces Arquebusiers, & attaquerent les Suisses par derriere; mais ils y coururent beaucoup de danger, & le carnage y fut grand, par la vigoureuse résistance qu'ils y trouverent. Les Suisses ayant serré leurs rangs, faisoient face de tous côtés; ensorte que les deux tiers de l'armée Huguenote occupés au tour d'eux sans pouvoir les entâmer, & acharnés à les rompre, auroient été obligés de se rendre à eux, ou du moins de se retirer avec une grande perte, si le reste de leurs Troupes ne les eussent bien secondé.

L'Amiral qui commandoit l'avant-garde avoit chargé en très-bon ordre, avec bien plus d'avantage, la Cavalerie du Connétable. Dès le premier choc, Gabriel de Montmorenci de Montberon, fils de ce Général avoit été tué, le Comte de Rochefort renversé de cheval y avoit aussi perdu la vie, & les Catholiques malgré toute leur bravoure commençoient à plier. La Cavalerie Allemande armée de pistolets, & partagés en deux gros escadrons, ayant joint l'Amiral dans ce moment, fit une nouvelle charge si furieuse, que se mêlant parmi les ennemis, elle acheva de les rompre, & les força de prendre la fuite. Le Connétable qui combattoit en cet endroit avec beaucoup de valeur, s'efforça en-

Le Connétable est pris par les Huguenots.

CHARLES IX. 1562.

vain d'arrêter & de rallier les fuyards ; ſon cheval s'abbatit ſous lui, il fut bleſſé au bras gauche, enveloppé par les Allemands & fait (*a*) priſonnier après avoir vû périr à ſes côtés le Duc de (*b*) Nevers, (*c*) Givry & pluſieurs autres Officiers de marque. Le Duc d'Aumale, & Damville qui n'étoient pas loin de la Cavalerie du Connétable avec deux eſcadrons de Lanciers, accoururent pour la ſoutenir dès qu'ils la virent plier ; mais les fuyards pourſuivis l'épée dans les reins par l'Amiral & les Allemands, vinrent ſe jetter au travers de leurs propres Troupes, & mirent l'eſcadron du Duc d'Aumale dans un ſi grand déſordre, que lui-même fut renverſé ſous ſon cheval & bleſſé à la jambe gauche. Damville, pour éviter un pareil inconvénient, fut obligé de retourner à ſon poſte. Toute la Cavalerie du Connétable étant ainſi en déroute, & ſon Infanterie Françoiſe défaite ; les Suiſſes ſeuls attaqués de toutes parts, mais ſerrés, & formant un bataillon quarré, avoient renverſé & détruit l'Infanterie Allemande qui avoit eu l'audace de les attaquer. Quoiqu'ils euſſent perdu leur Colonel & la plus grande partie de leurs Capitaines, ils faiſoient encore une réſiſtance opiniâtre. On vit dans cette journée les moindres fantaſſins de cette Nation, après avoir rompu leurs piques & perdu leurs épées, combattre encore vigoureuſement à coups de pierres.

Le Duc de Guiſe, qui n'avoit encore fait aucun mouvement, apprit que la droite étoit en déroute, & le Connétable priſonnier. Il attendit, avant que de s'ébranler, que les fuyards qui s'étoient débandés dans la campagne, ne puſſent jetter le déſordre dans ſes Troupes. Alors il donna le ſignal pour faire avancer ſes eſcadrons, prit ſes armes, & harangua en peu de mots ceux qui le ſuivoient, en leur

(*a*) Par Robert Stuart de Vezines, ſelon M. de Thou Le P. Daniel dit que ce fut par le Sieur de Buſſi.

(*b*) Il fut bleſſé mortellement à la cuiſſe d'un coup de piſtolet par l'imprudence d'un de ſes domeſtiques nommé Deſbordes, qui de déſeſpoir de ſa faute ſe jetta au milieu des ennemis, & y périt. *De Thou, Liv. XXXIV. Voyez auſſi la relat. du Duc de Guiſe.*

(*c*) René d'Anglure de Givri, Chevalier de l'Ordre, Capitaine de cent hommes d'armes. Il s'étoit diſtingué dans les guerres d'Italie.

représentant

représentant quel avantage ils avoient sur un ennemi fatigué, en désordre, & qui, pour avoit battu la Cavalerie du Connétable, se promettoit une victoire complette. Il avoit à sa droite l'Infanterie Espagnole, à sa gauche les Gascons. Ces deux corps formant une espece de croissant couvroient sa Cavalerie qui occupoit le centre. Cent pas en avant marchoient les enfans perdus commandés par le brave Villars: c'étoient tous gens hardis & aguerris, qu'il avoit mis exprès sur le front de ses Troupes, pour soutenir & repousser le premier choc des ennemis. Tel fut l'ordre de bataille du Duc de Guise: ses troupes serrées & en bon ordre s'avancerent au petit pas, pour lui il se mit à la tête de sa Cavalerie, affectant de redouter peu les ennemis, malgré leur premier avantage. Le Prince & l'Amiral qui ignoroient qu'ils avoient laissé derriere eux une partie de l'armée Catholique, croyoient l'avoir battue toute entiere; dès qu'ils virent venir ce nouveau corps en si bel ordre, ils rallierent leurs escadrons avec les Reîtres, qui n'ayant pu rompre les Suisses, s'étoient abandonnés à la poursuite des fuyards, & marcherent de deux côtés pour attaquer le Duc de Guise: mais ce fut avec un succès & un dessein bien différent. Le Prince rencontra d'abord les enfans perdus, qui méprisant le danger, portoient par tout la terreur & la mort. Les Huguenots prêtoient le flanc à la mousqueterie des Gascons, qui faisoient un feu très-vif. L'escadron du Prince étoit déja en si mauvais ordre, lorsqu'il vint charger la Cavalerie du Duc de Guise, qu'il fut aisément rompu & renversé, & lui-même blessé à la main droite, tout couvert de sang & de sueur, fut fait prisonnier par Damville, qui voulant venger la prise de son pere, combattoit en désespéré.

Le Prince de Condé est fait prisonnier par les Catholiques.

D'un autre côté, l'Amiral avoit affaire à l'Infanterie Espagnole, qui faisant pleuvoir sur lui une grêle de mousquetade, venoit le prendre en flanc, pendant que le Maréchal St André avec plusieurs escadrons de lances frais & entiers, s'ébranloit pour le charger. Ses soldats & ses chevaux fatigués, gardoient à peine leurs rangs: il évita donc de se mêler avec les ennemis; mais caracolant dans la campagne, il se contenta d'escarmoucher au petit pas, & de

CHARLES IX. 1562.

rallier les siens dispersés en divers endroits, pour faire une retraite honorable. Ses gens marchoient serrés, & faisoient de temps en temps quelques décharges à la portée du pistolet. Il continua cette manœuvre assez long-temps, & soutint ainsi les efforts des ennemis, sur-tout après que le Maréchal de St André blessé à mort (*a*) eut été obligé de se retirer du combat. Mais enfin le Duc de Guise, après la prise du Prince, accourut avec plusieurs escadrons de Gendarmerie pour envelopper l'Amiral, qui pressé d'ailleurs par l'Infanterie, dont les arquebusades lui tuoient un grand nombre de chevaux, perdit toute espérance de rallier son armée, & ne pensa plus qu'à la retraite. Ayant donc fait un gros de ses gens, autant que la vivacité avec laquelle les ennemis le poursuivoient put le lui permettre, il gagna les bois, d'où sans s'arrêter ni prendre haleine, il arriva à la fin du jour à la Neufville avec ses chevaux & ses gens épuisés de fatigue. (*b*)

Dès le commencement de la déroute, Dandelot s'étoit retiré au même endroit; attaqué d'une fievre quarte, il n'avoit pu combattre avec les autres. Il monta sur une éminence, & voyant les troupes du Duc de Guise s'ébranler, au moment qu'il croyoit l'armée Royale entierement défaite, il répéta plusieurs fois : *Voici une queuë que nous ne pourrons jamais écorcher*; aussi-tôt piquant son cheval, il voulut se mettre en lieu de sûreté, sans attendre la fin de la bataille. Les deux freres rallierent à la Neufville les débris de l'armée, qui d'abord victorieuse & pour lors vaincue,

(*a*) Mezieres, fils de Perdrier de Baubigni, outré d'une injure atroce qu'il avoit reçûe du Maréchal de Saint André, lui cassa la tête d'un coup de pistolet en présence des soldats qui l'avoient pris, & qui le retiroient hors du champ de bataille. *De Thou*, *Liv. XXXIV*.

(*b*) La retraite de l'Amiral n'eut point l'air d'une déroute, si l'on en croit M. de Thou. « L'Amiral de Coligni, dit cet » Historien, fit battre la retraite, & se » retira dans le même ordre qu'il avoit » gardé en venant au combat. Il emmena » avec lui deux gros canons. Bouchavanne, Lieutenant de la Compagnie du » Prince de Condé, fermoit la marche » avec cinquante cavaliers, & toute cette » petite armée n'alloit pas plus vîte que » dans les marches ordinaires. *L. XXXIV*.

Dans un discours ou relation de la Bataille de Dieux qui paroît être de l'Amiral, il dit : « Nous nous retirâmes à leur » vûe (des Catholiques) & en bataille, » au son de la trompette, avec trois canons que nous y avions amenés ». *Mém. de Condé*, *tom. 4. pag.* 180.

s'y retiroit par pelotons sur les pas de son Chef ; la nuit qui survint empêcha les Royalistes de la poursuivre. Le Prince de Porcien, le Comte de la Rochefoucaut & les Allemans qui conduisoient le Connétable prisonnier y rejoignirent l'Amiral, qui d'un consentement unanime, fut déclaré Général des Huguenots. Il ne voulut pas risquer une marche dans l'obscurité de la nuit ; mais le lendemain dès le point du jour ayant remis en ordre le reste de son armée, il prit à la hâte la route d'Orléans : il n'étoit plus possible de gagner le Havre de Grace dont les Royalistes lui coupoient le chemin. Le Duc de Guise demeura maître du champ de bataille, de l'artillerie & des bagages de l'ennemi. L'Infanterie Françoise abandonnée de la Cavalerie, fut obligée de se rendre à discrétion ; la nuit surprit le Duc à Blainville & le contraignit d'y rester, quoiqu'on manquât des commodités nécessaires. On amena le Prince de Condé en présence du vainqueur, & ce fut un spectacle mémorable de voir ces deux hommes fameux, que les événemens passés & sur-tout la derniere bataille, avoient rendus ennemis implacables, réconciliés, tout à coup, par les caprices de la fortune, souper à la même table ; & faute de logement & (a) d'équipages, passer la nuit sur un même lit. Le Duc de Guise fit part du sien au Prince, qu'il traita avec toutes sortes d'honneurs, usant modestement de la victoire. La politesse du vaincu, malgré le désespoir de sa défaite, ne céda en rien à la modération du vainqueur, (b) même au comble de ses succès.

Ceux qui prirent la fuite au commencement de la bataille, porterent à Paris les premieres nouvelles de la défaite & de la prise du Connétable, & jetterent la Cour

(a) Ceux du Duc de Guise avoient été pillés par les Reîtres après la défaite du corps de bataille de l'armée Catholique. *Voyez la relation du Duc de Guise.*

(b) Le lendemain matin le Prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le Duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Le Prince étoit jeune, fougueux, chagrin de sa défaite ; le Duc de Guise, d'un âge plus mûr & satisfait de sa victoire. La différence des caracteres & des évenemens suffit, pour rendre raison de la tranquillité du Duc & de l'agitation du Prince.

dans la tristesse & dans les plus vives inquiétudes. Elles furent dissipées, peu d'heures après, par de Losses, Capitaine des Gardes du Roi, dépêché par le Duc de Guise: les bonnes nouvelles qu'il répandit, & les assurances qu'il donna de la victoire remportée par les Catholiques, diminuerent la douleur causée par la mort de tant de braves gens, qui mettoit toute la France en deuil; puisqu'outre le grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers d'une noblesse & d'une réputation distinguée, l'on compta huit mille morts, tant de part que d'autre. Les sentimens & les discours du public furent fort partagés sur cette bataille: les uns en attribuerent la perte à la négligence du Prince de Condé, qui ayant les ennemis à ses trousses, s'étoit persuadé qu'ils étoient encore bien loin, & s'étoit vû malgré lui dans la nécessité de combattre; d'autres blâmerent la précipitation de l'Amiral à faire retraite, prétendant que s'il avoit attaqué vertement les Catholiques, dans l'instant que le Maréchal de St André fut tué, il auroit enfoncé & défait une partie de leur Cavalerie, & auroit rendu aux Huguenots leurs premiers avantages.

D'un autre côté, on ne manqua pas d'interpréter défavorablement la conduite du Duc de Guise, en publiant qu'il auroit pû d'abord faciliter & même déterminer la victoire en prenant les ennemis à dos, sans attendre la prise du Connétable & sa défaite entiere. Mais, disoit-on, il avoit abandonné le Connétable & laissé l'ennemi maltraiter la droite, pour s'attribuer tout l'honneur de cette journée, & rester seul à la tête du parti Catholique. Le Duc & ses partisans répondirent que s'il n'avoit pas chargé dès le commencement, c'étoit d'abord pour laisser l'ennemi s'engager entre ses Troupes & le Connétable; ensuite pour ne pas s'exposer à être entraîné par les fuyards, comme l'avoient été le Duc d'Aumâle & Damville; mais qu'il avoit mieux aimé attendre le moment favorable de remporter surement une victoire qu'une précipitation déplacée eût rendu aussi incertaine que dangereuse. Quoi qu'il en soit, le Duc de Guise acquit une gloire infinie dans cette bataille, qui causa un grand échec aux Huguenots, mais plus par ses suites,

que par la perte qu'ils y firent. Le Duc resta les trois jours suivans dans son camp, tant pour donner du repos à ses troupes, que pour faire panser les blessés & enterrer les morts. Le Roi & la Reine le déclarerent Général de l'armée, fonction qu'il avoit déja exercée dès le moment de sa victoire, & il prit le chemin d'Orléans, pour ne pas laisser aux ennemis le temps de réparer leurs pertes. Charles IX 1562.

Cependant l'Amiral étoit revenu en Beauce avec les débris de son armée, & sur-tout la cavalerie Allemande qui avoit peu souffert à la bataille. Dans cette marche il lâcha la bride à ses soldats, pour les attacher & les retenir dans son parti; il tourna enfin vers Beaugenci, afin de prendre quelque résolution dans l'extrémité où il se trouvoit. Là les Seigneurs François qui l'accompagnoient & les Capitaines Allemands, disputoient vivement sur le parti qu'il y avoit à suivre, après le revers qu'ils venoient d'essuyer. On ne doutoit pas que le Duc de Guise, profitant de sa victoire, ne vînt assieger Orléans. Cette ville située dans le centre du Royaume leur servoit de places d'armes; il falloit pourvoir à sa défense & la secourir à temps; ce qui étoit également difficile & dangereux dans un temps où le parti étoit extrêmement affoibli, & où ceux qui l'avoient embrassé commençoient à chanceler. Mais les Colignis se chargerent hardiment de ces deux objets. Dandelot promit de défendre Orléans avec l'infanterie Allemande & une partie de la cavalerie Françoise, & l'Amiral s'offrit d'aller au devant des secours qu'on attendoit d'Angleterre, en flattant les Reîtres par l'espérance du riche butin qu'ils feroient en Normandie, & leur persuadant de le suivre dans cetre Province. Il comptoit s'y joindre aisément aux Anglois, & y rassembler d'autres renforts capables de former une armée assez nombreuse, pour faire lever le siége d'Orléans.

Tels étoient les projets des Chefs du parti Calviniste. Le Duc de Guise, pour ne pas perdre, par sa lenteur, les fruits de sa victoire, faisoit toutes ses dispositions pour assiéger Orléans: il fit venir de Paris la grosse artillerie & les munitions nécessaires pour cette grande entreprise. La Reine, tant pour en hâter l'exécution, que parce qu'elle ne s'en reposoit

Charles IX. 1563.

Le Duc de Guise victorieux assiége Orléans.

CHARLES IX. 1563.

que ſur elle-même, voulut y aſſiſter en perſonne, malgré la rigueur de la ſaiſon. Elle vint avec le Roi à Chartres, & après s'y être arrêtée quelques jours, elle ſe rendit à l'armée, logeant avec aſſez d'incommodité dans les Bourgs ou les Villages voiſins du camp. Phitviers, Etampes & les autres places d'alentour s'étoient déja rendues aux Royaliſtes; Le Duc de Guiſe réunit toutes ſes troupes, & campa à la vûe d'Orléans le 5 de Février entre le village d'Olivet & celui de Saint-Aubin, poſte commode pour tirer aiſément des vivres par ſa poſition ſur les bords de la Loire. Dandelot commandoit en chef dans Orléans: il avoit ſous ſes ordres Saint-Cyr Gouverneur de la place, d'Avaret, Duras, Bouchavannes; la garniſon conſiſtoit en quatorze Compagnies d'infanterie Allemande & Gaſconne, & en cinq compagnies Françoiſes de cavalerie, toutes troupes vieilles & aguerries. Outre cela les bourgeois partagés en quatre brigades partageoient les fatigues & les périls, pour la défenſe de leur Ville, & montoient la garde avec autant d'exactitude que les troupes réglées. La Loire coupe Orléans en deux parties inégales; d'un côté eſt le corps de la place, & de l'autre eſt un fauxbourg conſidérable, appellé le Portereau. Il communique à la Ville par un très-beau pont, à la tête duquel, du côté du fauxbourg, ſont deux forts qu'on nomme les Tourelles, qui couvrent & défendent l'entrée du pont. A l'autre bout eſt la porte de la Ville défendue par une groſſe tour quarrée, fort élevée & bâtie à l'antique; les remparts n'étoient pas forts ni terraſſés; mais les aſſiégés y avoient ajoûté quelques fortifications, ſur-tout autour du Portereau, où ils avoient élevé un retranchement & conſtruit deux baſtions, pour arrêter le premier effort des ennemis. L'un qui regardoit le camp des Catholiques, étoit défendu par quatre Enſeignes d'infanterie Gaſconne, & dans l'autre qui ſe trouvoit plus éloigné de l'ennemi, l'on avoit poſté deux compagnies d'Allemans.

Le Duc de Guiſe réſolut de commencer par s'emparer du Portereau, dont il comptoit forcer aiſément les retranchemens, & où ſes troupes pouvoient ſe loger à couvert pendant les rigueurs de l'hyver. D'ailleurs en attaquant du côté

du fleuve, où les murailles étoient ſans terre plein & ſans plattes-formes ſuffiſantes, pour que les aſſiégés puſſent s'y mettre en bataille, il ſe propoſoit de faire ſes approches avec des barques couvertes de gabions & chargées d'artillerie.

Le ſix de Février, dès le matin, toute l'armée s'avança en ordre vers la place. Sipierre commandoit l'avant-garde compoſée de ſix cens chevaux & de deux régimens d'infanterie, avec leſquels il repouſſa ſans peine juſques dans les retranchemens du fauxbourg ceux qui en étoient ſortis pour eſcarmoucher. Profitant de ce premier avantage, & de l'ardeur de ſes troupes, il fit attaquer ſur le champ le baſtion défendu par les Gaſcons. Le Duc de Guiſe accourut feignant de faire avancer toute l'armée pour l'emporter, & en même temps il commanda au régiment de Sanſac de préſenter l'eſcalade au baſtion où étoient les Allemans. Ceux-ci ſurpris de cette attaque bruſque, firent ſi peu de réſiſtance que le baſtion fut forcé & que les Catholiques entrerent dans le fauxbourg, avant qu'on ſût dans la ville que l'on combattoit de ce côté-là. Le régiment de Sanſac prit poſte dans les retranchemens & fut ſuivi par d'autres troupes : ceux qui défendoient le Portereau furent contraints de l'abandonner en deſordre, après avoir perdu (*a*) Duras & quelques autres perſonnes de marque. Les Catholiques dont le nombre groſſiſſoit de toutes parts, les pourſuivirent ſi vivement, qu'ils ſe ſeroient peut-être emparés des Tourelles, ſi Dandelot lui-même ne fût accouru à la tête d'un gros de Nobleſſe armée de toutes piéces ; il fit ferme à la tête du pont, repouſſa les Royaliſtes, & fit fermer les portes des Tourelles & de la ville. Cette action meurtriere dura juſqu'à la nuit. Après la priſe du fauxbourg, l'armée ſe prépara à attaquer les Tourelles. La force de ce poſte rendoit l'entrepriſe difficile ; mais le Duc de Guiſe preſſa les travaux avec tant d'activité, que les Huguenots ne paroiſſoient pas devoir y tenir long-

(*a*) Les ouvrages extérieurs & le Portereau furent forcés par les Catholiques vers le [illegible] ou le 10 de Février ; & ce ne fut que le 12 de Mars que Duras qui défendoit le pont d'Orléans fût atteint d'un coup de pierre, & mourut de ſa bleſſure. *Voyez de Thou, Liv. XXXIV.*

CHARLES IX. 1563.

temps, quoiqu'ils euſſent établi, dans quelques iſles au milieu de la Loire, des batteries qui incommodoient fort les Aſſiégeans.

Cependant l'Amiral ſuivi des Réîtres & de quelque cavalerie Françoiſe avoit paſſé la Loire à Gergeau. Ils avoient laiſſé à Orléans leurs chariots & leurs bagages. Ils marchérent avec tant de diligence, que le Maréchal de Briſſac, qui avoit entrepris de leur couper chemin, ne put ni les atteindre, ni les empêcher de gagner les frontieres de Picardie. Les Réîtres coururent toute cette Province, & la mirent à feu & à ſang, n'épargnant ni le ſacré ni le profane. Le peu de troupes qui y reſtoit n'étoit pas ſuffiſant pour s'oppoſer à leurs incurſions. Ils la traverſerent, en portant par-tout le ravage & la déſolation, & arriverent ſur les bords de l'Océan, à Saint-Sauveur de Dive. Là les Allemans ne ſachant en quel pays du monde ils étoient, voyant la mer agitée par des tempêtes continuelles, & qu'on n'avoit aucunes nouvelles de ce ſecours d'Angleterre tant promis; ils commencerent à ſe mutiner, en demandant à grands cris & avec menaces les payes qui leur étoient dûes, & ſommant l'Amiral de leur tenir ſa parole. Il ſortit de ſon logis & leur remontra que les vents contraires & les mauvais temps étoient les ſeules cauſes du retardement du ſecours qu'on attendoit. Mais les Allemans ne ſe contentant pas de cette réponſe; à peine put-il obtenir d'eux un délai de quelques jours, leur permettant au reſte de piller indifféremment tout le monde amis & ennemis, Huguenots & Catholiques, qu'il abandonnoit à leur avidité. Tandis qu'ils ravageoient avec Barbarie les côtes de cette belle Province, l'Amiral patienta, & la mer s'étant calmée, des vaiſſeaux Anglois portant cent cinquante mille ducats, deux régimens d'infanterie, quatorze piéces de canon & une grande quantité de munitions, arriverent du Havre-de-Grace. Les Anglois commandés par le Comte de Montgommeri & par Colombiers, furent reçus avec une joie inexprimable. On délivra aux Réîtres toutes les ſommes qui leur étoient dûes. Le Comte de la Rochefoucault amena à l'armée, conjointement avec le Prince de Porcien des troupes de Bretagne & des Provinces voiſines.

Elle

Elle se trouva forte de huit mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Alors l'Amiral se prépara à marcher promptement au secours de son frere, se flattant de faire lever le siége d'Orléans par ruse, ou par force. Mais déja le Duc de Guise s'étoit emparé du poste des Tourelles, quoi qu'il lui en eût coûté bien du monde, & les assiégés étoient si vivement pressés, que l'Amiral ne seroit jamais arrivé à temps pour les secourir, si d'autres événemens ne les eussent délivrés du danger qui les menaçoit.

Charles IX. 1563.

Le Duc de Guise est tué en trahison par Poltrot.

Il y avoit dans le parti Huguenot un Gentilhomme Angoumois, nommé Poltrot, sieur de Méré. Cet homme d'un esprit vif & d'un caractere rusé, avoit demeuré quelques années en Espagne; ayant ensuite embrassé le Calvinisme, & fait quelque séjour à Genêve, il montra tant de zéle pour la nouvelle doctrine, & entra avec tant de chaleur dans toutes les intrigues du parti, que les Calvinistes le regardoient généralement, comme un personnage capable de tenter en leur faveur les entreprises les plus hardies. Cette audace qui n'étoit que trop réelle, le fit connoître aux Chefs du parti pour un déterminé, propre à ces coups de main, dont on trouve tant d'occasions dans les guerres civiles. On prétend que l'Amiral (a) & Théodore de Beze l'engagerent à assassiner le Duc de Guise, en lui promettant des récompenses considérables, & lui persuadant qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à Dieu, que de les délivrer de leur plus cruel persécuteur. Poltrot cédant à leurs instigations, feignit d'avoir abandonné le parti Calviniste, & se jetta dans l'armée Royale, où s'étant insinué dans la maison du Duc de

(a) Poltrot dans ses dépositions chargea souvent l'Amiral & Théodore de Beze de lui avoir conseillé d'assassiner le Duc de Guise. L'un & l'autre protesterent par un écrit public qu'ils n'avoient jamais eû connoissance de ce complot. L'Amiral supplia même la Reine de faire garder Poltrot, afin qu'avant son supplice on pût tirer de sa bouche une connoissance plus parfaite de toute l'affaire. A la question cet Assassin retracta sa premiere confession, & au moment de son exécution, il déchargea l'Amiral, puis le chargea de nouveau, ainsi que Dandelot. Indépendamment de ces variations, la probité austere de l'Amiral suffiroit pour écarter de lui le soupçon d'un crime si odieux. L'Ecrit qu'il publia pour sa défense, & sa Lettre à la Reine mere sur ce sujet sont dans les Mémoires de Condé, *tom.* 4. *pag.* 285. *&* 303. *Voyez aussi M. de Thou, Liv. XXXIV.*

CHARLES IX. 1563.

Guiſe, il épia le moment favorable pour exécuter ſon deſſein.

Le vingt-quatre de Février, jour de S. Matthias, le Duc, après avoir donné ſes ordres pour un aſſaut qu'il comptoit faire donner le lendemain au pont d'Orléans, s'en retournoit ſur le ſoir à ſon quartier, éloigné de la tranchée d'environ une lieue. Poltrot monté ſur un cheval d'Eſpagne, très-vîte, l'attendit au paſſage, & le voyant accompagné ſeulement de Triſtan de Roſtaing, Gentilhomme de la Reine, avec qui il s'entretenoit, il lui lâcha par derriere un coup d'arquebuſe chargée de trois balles. Le Duc étoit ſans armes; les trois balles le frapperent à l'épaule droite, & le percerent de part en part. Il tomba comme mort de deſſus ſon cheval. Ses Gentilshommes, qui marchoient devant, de peur de l'importuner, accoururent à cet accident & le remporterent à ſon logis, où dès qu'on eut viſité ſa bleſſure, l'on déſeſpéra de ſa vie. Le Roi, la Reine mere, & tous les Seigneurs de l'armée, à la nouvelle d'un déſaſtre ſi funeſte accoururent au logis du Duc. Les ſoins, les remédes furent inutiles : il mourut au bout de trois jours, avec de grands ſentimens de piété & de de religion, (*a*) marquant par ſes diſcours une grandeur d'ame & une modération admirables. Ce Prince joignoit à la plus haute valeur & à l'habileté la plus ſinguliere une prudence conſommée. Auſſi profond pour le Conſeil, qu'actif pour l'exécution, il vit toujours ſes deſſeins couronnés par les plus heureux ſuccès. Ces qualités lui avoient généralement acquis la réputation d'être le premier Capitaine de ſon ſiécle : & ſes exploits lui mériterent le titre de Défenſeur & de Protecteur de la Religion Catholique. Il laiſſa en mourant un nom glorieux & célébre dans la poſtérité.

Poltrot s'étoit ſauvé dans une forêt voiſine ; mais bourrellé par les remords de ſa conſcience & par la crainte d'être pour-

(*a*) Lancelot de Carle, Evêque de Riez, qui avoit aſſiſté le Duc de Guiſe à la mort, en fit imprimer une relation intitulée : *Lettre de l'Evêque de Riez au Roi, contenant les actions & propos de M. de Guiſe, depuis ſa bleſſure, juſques à ſon trepas.* Elle eſt inſérée dans les Mémoires de Condé, tom. 4. pag. 243.

ſuivi de tous côtés, il erra toute la nuit dans les bois, ſans trouver le chemin d'Orléans. Enfin le lendemain matin, épuiſé de laſſitude, & ſon cheval ne pouvant plus ſe ſoutenir, il rencontra quelques compagnies de Suiſſes qui faiſoient la garde au pont d'Olivet. Ils l'arrêterent & le menerent à la Reine & aux principaux de l'armée, en préſence deſquels il avoua ſans difficulté tout le complot de ſon crime. A la torture, il perſiſta dans ſa premiere déclaration; on le conduiſit à Paris où il fut écartelé par Arrêt du (*a*) Parlement. L'Amiral, & Theodore de Beze, repandirent alors des écrits dans toute l'Europe, pour ſe juſtifier d'avoir engagé Poltrot à cet aſſaſſinat. Mais le ſentiment le plus général, fondé ſur la raiſon, & ſur les dépoſitions du criminel, fut, qu'ils y avoient trempé. Les enfans du Duc de Guiſe en conſerverent un vif reſſentiment, & en tirerent une vengeance éclatante. La Reine mere en uſa bien autrement: un Capitaine Huguenot nommé la Motte, s'étoit offert à elle pour aſſaſſiner Dandelot, elle le fit arrêter par ſes gardes & le fit conduire à Dandelot même, pieds & mains liés, pour le condamner à tel ſupplice qu'il jugeroit à propos. Quelques-uns ont interprété malignement cette action de la Reine, en publiant, qu'elle-même avoit engagé la Motte à commettre ce crime, & par une double trahiſon, l'avoit livré à Dandelot, pour l'engager à rendre par reconnoiſſance Orléans, qu'elle ſentoit ne pouvoir emporter de force. Mais la grandeur d'ame de cette Princeſſe, garantit aſſez qu'elle n'uſa d'aucun artifice dans une action auſſi généreuſe, dont les hiſtoires modernes fourniſſent peu d'exemples.

Sa mort eſt ſuivie de la paix générale.

La mort du Duc de Guiſe accélera la concluſion de la paix, qu'on avoit toujours négociée, malgré les hoſtilités. La Reine n'avoit plus pour obſtacles ni le Roi de Navarre, ni le Duc de Guiſe, qui lui étoient également ſuſpects, l'un par

(*a*) L'Arrêt eſt du 18 Mars, & fut exécuté le même jour, ſelon M. de Thou & les autres Hiſtoriens contemporains. La date qui ſe trouve a la fin de la copie de cet Arrêt inſérée dans les Mémoires de Condé, tom. 4. pag. 310. porte: *Exécuté le 26iij. Mars mil cinq cens ſoixante-deux.* Le dernier Editeur de ces Mémoires obſerve très-bien qu'on ne ſait ce que ſignifie ce nombre composé de chifres Arabes & Romains.

ſes prétentions à la Couronne ; l'autre par le nombre de ſes partiſans & par la grande réputation qu'il s'étoit acquiſe. Elle vouloit appaiſer les troubles domeſtiques, & pacifier le Royaume, afin d'en chaſſer les étrangers avant qu'ils s'y fuſſent ſolidement établis. Le Prince de Condé & le Connétable ne lui donnoient plus de jalouſie, leurs diviſions & leurs animoſités mutuelles, les avoient depuis long-temps rendus irréconciliables. D'ailleurs le Connétable extrêmement âgé n'avoit, ni vûes ſur le gouvernement, ni force pour s'en emparer. Et le Prince de Condé, quoique premier Prince du Sang, étoit devenu odieux à tous les François, excepté aux Calviniſtes, par ſes révoltes paſſées, & par ſon traité avec l'Angleterre. La Reine jugeoit donc la paix & la réunion des partis indiſpenſable, dans la conjoncture préſente, afin de raſſembler toutes les forces de l'Etat, pour reprendre le Havre-de-Grace, qu'elle ne voyoit qu'avec une vive douleur entre les mains d'un ennemis ſi formidable. C'étoit le ſeul moyen de délivrer le Royaume, des Reîtres qui le ravageoient cruellement, & exerçoient ſur les peuples des barbaries inouies. Elle étoit diſpoſée à accorder des conditions très-avantageuſes.

Un autre motif la déterminoit encore à la paix, c'eſt qu'après la mort du Duc de Guiſe, & la priſe du Connétable, l'armée Royale n'avoit plus de Généraux dont le courage & la réputation puſſent égaler la prudence de l'Amiral & la valeur de Dandelot. Le Duc d'Aumale, quoique très-brave, n'avoit ni la prudence, ni les talens de ſon frere, & il paſſoit pour malheureux à la guerre ; enfin la bleſſure qu'il avoit reçue à Dreux ne lui permettoit pas de ſervir. Le Maréchal de Briſſac joignoit, à la vérité, la valeur à l'expérience ; mais il n'étoit pas d'une naiſſance aſſez diſtinguée pour commander l'armée Royale, où ſe trouvoient des Princes & la premiere Nobleſſe du Royaume. Enfin les ravages des partis avoient conſidérablement diminué les revenus de l'Etat. Les dépenſes exceſſives qu'entraînoit la guerre, avoient épuiſé le tréſor Royal, & tellement, que bien loin de pouvoir acquitter les intérêts des anciennes dettes, la Reine, elle-même, avoit été contrainte par la néceſſité urgente,

d'emprunter du Grand Duc de Toſcane des ſommes immenſes, & cent mille ducats de la République de Veniſe. Elle ne pouvoit continuer la guerre ſans argent, & jugea à propos de profiter des circonſtances pour conclure la paix.

Le Prince de Condé ennuyé de ſa priſon, ne deſiroit pas moins un accommodement, pour obtenir ſa liberté, & Dandelot réduit à la néceſſité de ſe rendre, penſoit qu'il lui ſeroit plus glorieux d'être compris dans un traité général, que de faire une capitulation particuliere & de ſon chef. L'Amiral étoit d'un ſentiment contraire : il ſavoit que le Roi & la Reine le haïſſoient dans le fond du cœur, & qu'ils vouloient le tromper par des apparences, ou par de vaines promeſſes : que les Catholiques avoient perdu leurs meilleurs Généraux : il trouvoit donc plus avantageux de continuer la guerre, que d'expoſer ſa Perſonne aux dangers d'une paix ſuſpecte & conclue de mauvaiſe foi.

Le Roi & la Reine ſe trouvoient en perſonne au camp devant Orléans où l'on négocioit, & le Connétable priſonnier dans la ville, où Eléonore de Roye, femme du Prince de Condé s'étoit rendue pour le même effet. On n'eut aucun égard à l'avis de l'Amiral, qui étoit alors en Normandie. On conclut & l'on ſigna la paix à ces conditions : « Que les Seigneurs Hauts-Juſticiers, qui relevoient immédiatement de la Couronne, auroient le libre exercice de la Religion réformée dans l'étendue de leurs Villes & Seigneuries : Que les autres Nobles jouiroient du même privilége pour leur Maiſon ſeulement & leurs domeſtiques, pourvû qu'ils demeuraſſent dans leurs châteaux, & non dans les villes murées : Que dans chaque Province on aſſigneroit aux Huguenots un certain nombre de Villes, dans les fauxbourgs deſquelles ils pourroient tenir leurs aſſemblées & faire le prêche : Qu'il n'y auroit d'exercice public d'autre Religion que de la Catholique dans toutes les autres Villes, Bourgs, & Châteaux, ſur-tout, dans Paris & dans ſa banlieue, ni partout où ſe trouveroit la Cour : Que chacun dans ſon particulier vivroit & penſeroit comme il le jugeroit à propos, ſans qu'on pût à ce ſujet l'inquiéter ni le rechercher : Que les Miniſtres Calviniſtes obſerveroient les Fêtes marquées

CHARLES IX. 1563.

« dans le Calendrier Romain, & les formalités prescrites par » les Ordonnances des Rois pour les mariages : Que les » Seigneurs, Princes, Gentilshommes, Officiers & Soldats » auroient amnistie générale pour tous les excès commis pen- « dant la guerre, ou à son occasion : Que le Roi déclareroit » que tout avoit été fait à bonne intention, & sans préjudice » de son autorité : Qu'en conséquence chacun seroit rétabli » dans ses Charges, Dignités, Biens, Priviléges & Préroga- » tives : Que les Allemans seroient renvoyés hors du Royau- » me avec une escorte, & que le Roi pourroit reprendre » ses Places & Forteresses sur quiconque oseroit les rete- » nir. »

On publia cet Edit de pacification dans le camp & à la Cour le dix-huit de Mars (*a*). Le Prince de Condé & le Connétable furent mis en liberté, & Dandelot rendit Orléans à la Reine. La Noblesse épuisée des fatigues de la guerre, & des dépenses qu'elle y avoit faites, se retira dans ses Terres; & les Reîtres, après avoir reçu leur solde, furent reconduits jusqu'à la frontiere, & retournerent dans leur Pays. Les Parlemens, sur-tout ceux de Paris, de Toulouse & d'Aix, qui avoient toujours marqué plus d'opposition que les autres pour le Parti Huguenot, refuserent d'abord d'enregistrer l'Edit de Pacification : mais le Cardinal de Bourbon & le Duc de Montpensier s'étant rendus au Parlement de Paris de la part de la Cour, le Vicomte de Joyeuse à Toulouse, & le Comte d'Euzé à Aix, y représenterent que le Roi jugeoit l'enregistrement nécessaire au repos de l'Etat & au bien de ses peuples. Les Articles en furent enfin publiés, avec cette clause, qu'il dépendroit de sa Majesté de les modifier, ou de les révoquer toutes fois & quantes bon lui sembleroit. Du côté des Huguenots, leurs Ministres, qui voyoient

(*a* M. de Thou dit que l'Edit de pacification ne fût signé & scellé à Amboise que le 19 de Mars. *Voyez cet Historien*, *Liv. XXXIV.* Cette piéce insérée dans les Mémoires de Condé, tom. 4. sous ce titre, *Edict & Déclaration faicte par le Roi Charles IX. de ce nom sur la pacification des troubles de ce Royaume*, porte la même date. Cet Edit fut enregistré au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes le 27 de Mars & publié le même jour dans Paris avec les cérémonies accoutumées. *Voyez les Mém. de Condé*, *tom.* 4. *pag.* 311. *& suiv.*

l'Edit de Janvier si restraint par celui-ci, n'y mirent pas de moindres oppositions. L'Amiral sur-tout, qui avoit conçu de nouvelles espérances de terminer la guerre avec avantage, résista long-temps. Mais le Prince de Condé & toute la Noblesse ayant donné les mains à l'accommodement, les autres furent obligés de s'y soumettre, en se proposant d'exciter de nouvelles révolutions, plus dangéreuses que les premieres.

Dès que la paix fut conclue & publiée, la Reine, sans se donner de relâche, fit marcher l'armée en Normandie, sous les ordres du Maréchal de Brissac, & la suivit en personne, dans le dessein d'investir incessamment le Havre-de-Grace, & de diriger tout par sa présence & son autorité. Outre que par ce moyen elle se mettoit à couvert des artifices & des embuches des Grands, elle conduisoit ses desseins à leur fin. Elle gagnoit encore au Roi son fils les cœurs de gens de guerre, en l'élevant au milieu de l'armée. Cette précaution de le faire assister aux Conseils & aux Expéditions militaires, lui inspiroit en même temps de la valeur & le formoit par l'expérience dans l'art de gouverner. Charles montroit déja autant de grandeur d'ame que de vivacité d'esprit; & malgré sa jeunesse, il se conduisoit avec une décence qui le faisoit respecter de tous ses Sujets.

L'armée Royale reprend le Havre-de-Grace sur les Anglois.

Cependant les Anglois qui étoient dans le Havre-de-Grace au nombre de trois mille, commandés par le Comte de Warwick, ne négligeoient rien pour s'y fortifier. Ils espéroient que la force de la Place les mettroit en état de faire une résistance assez vigoureuse, pour attendre l'arrivée d'une puissante flotte qu'on équipoit en Angleterre pour les secourir. Elle étoit destinée à faire en même temps des descentes sur les côtes de la Basse-Normandie, & à les ravager, ainsi que celles de la Bretagne. La Reine envoya d'abord un Héraut au Comte de Warwick, pour le sommer de rendre dans trois jours cette Place, que les Anglois avoient injustement usurpée, & contre la foi des Traités. Dès que ce court espace fut expiré, elle ordonna à l'Armée de faire les approches, & de former plusieurs attaques. La présence du Connétable, qui étoit arrivé au camp depuis quelques

Charles XI.
1563.

jours, ne fit que les rendre plus vives. Il partagea la conduite du siége avec le Maréchal de Briſſac : mais la Reine s'étoit réſervée le ſuprême commandement. Elle avoit pris ſon quartier à l'Abbaye de Fecamp, d'où elle venoit tous les jours au camp, & preſſoit vivement les travaux. Sarlabous, Meſtre-de-Camp, s'étant rendu maître d'une Tour qui étoit à la pointe du port, où il s'établit avec de l'Infanterie ; les Aſſiégés ſe trouverent fort preſſés. On étoit au mois de Juillet : les chaleurs cauſerent dans le Havre une peſte violente, maladie à laquelle les Anglois ſont fort ſujets, & par leur tempérament, & par leur maniere de vivre. Elle fit tant de ravages, qu'en peu de jours elle emporta la plus grande partie de la garniſon. Le Comte de Warwick ne pouvant réſiſter tout à la fois à ce fléau, & aux attaques des Aſſiégeans, capitula enfin le vingt-ſept de Juillet, aux conditions ſuivantes. Que le Connétable, au nom du Roi Très-Chrétien, entreroit dans le Havre, & qu'on lui remettroit la Place, avec toute l'artillerie & les munitions appartenantes aux François, & tous les bâtimens & effets pris dans la derniere guerre : qu'on rendroit de part & d'autre les priſonniers, ſans rançon : enfin que les Anglois pourroient ſortir de la Place dans l'eſpace de ſix jours, avec leurs armes & bagages. A peine les articles étoient-ils arrêtés, & les ôtages donnés de part & d'autre, que la flotte d'Angleterre, forte de ſoixante voiles, & portant un corps conſidérable d'Infanterie, parut en pleine mer : un vent favorable la pouſſoit vers le Havre. Le Comte de Warwick ne pouvant ſe diſpenſer d'exécuter la capitulation, donna avis à l'Amiral de la reddition de la Place. Celui-ci jetta l'ancre, & après avoir reçu à bord ce qui reſtoit de la garniſon, il remit à la voile, & retourna en Angleterre, ſans faire aucune entrepriſe.

Majorité du Roi.

La Reine délivrée ſi aiſément des allarmes que lui donnoient les étrangers, tourna tous ſes ſoins à pacifier l'intérieur du Royaume, & à réformer le gouvernement. Le Roi ſon Fils étoit entré dans ſa quatorziéme année : elle ſongea à le faire déclarer Majeur, comptant ôter par-là aux Princes du Sang, & aux autres Grands, toute eſpérance de prétendre

Charles IX. 1563.

dre à l'adminiſtration des Affaires. La grande jeuneſſe du Roi, & l'aſcendant qu'elle avoit pris ſur ſes conſeils, lui faiſoient eſpérer qu'elle conſerveroit autant de pouvoir que ſous la Minorité. Pluſieurs Magiſtrats & Juriſconſultes s'oppoſerent à ſes vûes, & prétendirent que le Roi ne pouvoit être déclaré Majeur, qu'il n'eût atteint l'âge de quatorze ans accomplis, & il s'en falloit encore quelques mois. On conſerve dans les Archives du Royaume, dans les Regiſtres du Parlement, & dans l'Abbaye de S. Denis, une Déclaration de Charles V. Roi de France, ſurnommé le Sage, faite ſolemnellement au Parlement de Paris, l'an de Grace 1373, ſcellée par le Chancelier de Dormans, & ſignée des Freres du Roi, des Princes du Sang, & d'un grand nombre des principaux Barons & Seigneurs du Royaume. Cette Loi porte que les Rois de France pourront, à l'âge de quatorze ans, prendre par eux-mêmes le gouvernement de l'Etat. Mais elle ne ſpécifie pas clairement ſi c'eſt au commencement ou à la fin de la quatorziéme année qu'expire leur minorité.

Pluſieurs Magiſtrats, ſur-tout du Parlement de Paris, qui, ſentant qu'ils avoient plus de pouvoir pendant les Minorités, cherchoient à en prolonger l'exercice, ſoutenoient qu'on ne pouvoit dire qu'un Mineur eût atteint l'âge de quatorze ans, à moins qu'il ne les eût accomplis, & qu'avant ce terme, il n'étoit nullement permis de le mettre hors de tutelle. Le Chancelier de l'Hôpital & ceux qui favoriſoient les vûes de la Reine, prétendoient au contraire que, lorſqu'il s'agit des honneurs & des dignités, on ne devoit pas compter les jours d'un moment à un autre moment, comme on fait quand il eſt queſtion de remettre pleinement un Mineur dans ſes droits: que les Loix, toujours favorables aux Mineurs, prolongeoient à la vérité le temps pour leur véritable avantage, lorſqu'il falloit les mettre en poſſeſſion de leurs biens: mais que pour leur conférer des honneurs, elles permettoient de le prévenir, & d'abréger les délais en leur faveur: que l'eſpace de quelques mois n'étoit de nulle importance, pour former l'eſprit, & mûrir la prudence de l'homme, & que l'âge de puberté étoit le terme fixé par les Loix, pour for-

tir de dessous la puissance d'autrui. Ils ajoûtoient à ces raisons l'autorité des Loix Romaines, adoptées par les Princes Chrétiens, & l'interprétation des plus fameux Jurisconsultes, qui ont établi cette maxime connue & d'usage dans le Droit Civil, qu'en faveur de ceux qui sont élevés aux Charges & aux honneurs, l'année commencée passe pour année révolue.

Le Parlement de Rouen s'étoit toujours montré plus soumis & plus disposé que les autres à exécuter les ordres du Roi, dont après la reddition de la Ville, la plûpart des Magistrats avoient reçu des gratifications & des bienfaits que la Reine répandoit libéralement sur ceux qui lui étoient attachés. Elle résolut d'y faire déclarer son fils majeur, pour éviter les contradictions du Parlement de Paris, qui vouloit depuis long-temps borner les décisions du Conseil d'Etat par ses Arrêts. Ainsi, après la prise du Havre-de-Grace, le Roi & la Reine, comblés de gloire, arriverent à Rouen le quinze de Septembre, & s'étant rendus au Parlement avec toute la Cour, les Princes & les Officiers de la Couronne, en présence des Chambres assemblées, le Roi prit avec les formalités ordinaires le gouvernement de son Royaume. Le Parlement de Paris trouva mauvais qu'on eût décidé & terminé une affaire si importante dans un autre Parlement que dans celui qui a le premier rang, & qu'on regarde comme Conseil ordinaire de la Nation. Mais le Roi déclaré Majeur, & naturellement impérieux & absolu, fut encore plus choqué que cette Compagnie s'ingerât dans les affaires du gouvernement qui ne la regardoient pas, & répondit d'un ton ferme aux Membres de ce Corps qui lui présenterent des Remontrances, qu'ils s'appliquassent à rendre la justice, comme ils en étoient chargés, sans se mêler des affaires d'Etat, qui ne dépendoient que de son bon plaisir & de sa volonté. Le Parlement mortifié de cette réponse, enregistra, & publia, sans autre opposition, la Déclaration du Roi touchant sa Majorité.

Le Roi imagine différens moyens d'appaiser les Princes mécontens.

Le Roi n'avoit pris qu'en apparence les rênes du gouvernement; la Reine qui gouvernoit en effet, & beaucoup plus absolument que jamais, s'appliquoit à calmer les restes d'agi-

tation qui se faisoient encore sentir dans le Royaume après une si violente tempête. A la vérité l'on n'étoit plus dans la nécessité de fomenter la division entre les deux partis & de maintenir l'équilibre entre leurs forces, la Majorité du Roi leur ôtoit tout prétexte de prétendre à l'administration des affaires; & déja l'autorité du Souverain étoit si bien affermie & par les victoires qu'il venoit de remporter; & par la résolution qu'il avoit prise de gouverner par lui-même, que l'on ne craignoit plus que les Princes osassent porter leur vûe jusques sur le Trône. Si la mort du Roi de Navarre & du Duc de Guise, avoient extrêmement affoibli le parti Catholique, les entreprises téméraires du Prince & de l'Amiral, avoient aussi ruiné leur crédit & diminué le nombre de leurs Partisans. La puissance des deux factions étant abaissée, il suffisoit d'appaiser les desordres, & de prévenir les dissensions civiles, pour rendre à la France cette ancienne splendeur, dont elle avoit joui pendant plusieurs siécles, sous les régnes précédens.

La Reine, de concert avec le Roi & le Chancelier de l'Hôpital, résolut de tenter tous les moyens possibles de détacher le Prince de Condé du parti Calviniste, & d'appaiser l'Amiral & Dandelot, qui pleins de défiance, avoient rompu tout commerce avec la Cour. On vouloit enlever à ce parti ses Protecteurs & ses Chefs, l'affoiblir peu à peu sans bruit, & le déraciner sans violence, ensorte qu'il se dissipât de lui-même & s'anéantît insensiblement, comme il étoit autrefois arrivé à diverses factions. Par ces artifices soutenus de dissimulation, de prudence & de dextérité, la Cour se flattoit de pacifier le Royaume & de le ramener à l'obéissance, à laquelle il auroit été également difficile & dangereux de prétendre le réduire par des moyens durs & violens, tels que la guerre & la voie des armes. Pour y parvenir, il falloit faire la paix avec l'Angleterre, renouveller l'Alliance avec les Cantons Suisses, & rétablir la bonne intelligence entre le Roi & les Princes Protestans d'Allemagne, afin d'ôter aux Huguenots, tout moyen d'introduire de nouveau les troupes Etrangeres dans le Royaume, d'où l'on ne les avoit chassées qu'avec tant de peines, de dangers & de pertes pour l'Etat & pour

Charles XI. 1563.

les Particuliers. En conſéquence on fit entâmer un traité de paix avec Eliſabeth, Reine d'Angleterre, par Gui Cavalcanti, Florentin, employé dans pluſieurs négociations entre les deux Couronnes, & au fait des intérêts des deux Nations. Raſcalon, dont le Duc de Guiſe s'étoit déja ſervi pour négocier avec les Princes d'Allemagne, fut envoyé pour leur faire goûter la conduite du gouvernement, & régler des affaires où ils avoient des intérêts communs avec la France. Enfin, on députa vers les Suiſſes Sébaſtien de l'Aubepine, Evêque de Limoges, avec pouvoir de renouveller les anciens Traités conclus entre les Cantons, Henri II. & François I.

On employoit des artifices bien plus déliés pour engager le Prince à ſe réunir ſincérement au parti de la Cour. Le Roi & la Reine le combloient de careſſes, & lui donnoient les marques les plus ſignalées de confiance. On lui rendoit les honneurs dûs au premier Prince du Sang, & bien-tôt on lui conféra le gouvernement de Picardie, dont le refus avoit été autrefois la premiere étincelle de l'incendie qui embraſa la France. On l'amuſoit à la Cour par des Fêtes & des divertiſſemens, afin de l'amollir par les délices & les plaiſirs de la paix, & de plier, s'il étoit poſſible, la hauteur ſe ſon caractere. Eléonore de Roye, ſon épouſe, femme ambitieuſe & qui l'engageoit à la révolte, étant morte vers ce temps, la Reine perſuada à Marguerite de Luſtrac, veuve du Maréchal de Saint-André, Dame extrêmement riche par elle-même, & par les biens que lui avoit laiſſé ſon mari, de les offrir au Prince avec ſa main. Elle croyoit qu'un mariage ſi avantageux réparant la médiocrité de ſa fortune, & le mettant en état de ſubſiſter avec l'éclat convenable à ſa naiſſance, le rendroit moins prompt à s'engager dans des entrepriſes ſéditieuſes, dont il n'avoit que trop éprouvé le danger. Pour le ſéparer des Colignis, dont l'attachement le portoit à la révolte ; on uſa des flatteries ordinaires à la Cour, en lui ſuggérant que la bataille de Dreux étoit un pur effet de la lâcheté ou de l'infidélité de l'Amiral & de Dandelot, qui trop intéreſſés à leur propre conſervation, ou jaloux de la valeur d'un Prince, qui leur avoit frayé le chemin à la vic-

toire, s'étoient hâtés de faire retraite & d'abandonner ceux qui combattoient vaillamment, & lui sur-tout, à la discrétion des ennemis. On empoisonnoit & l'on réitéroit ces imputations, pour lui inspirer de la haine & de la défiance contre ses amis & ses anciens partisans. Mais la passion violente qu'il avoit conçue pour la belle Limeüil, l'une des filles d'honneur de la Reine, & dont il obtint les dernieres faveurs, sans que cette Princesse parût y faire attention, ni l'appas d'un parti aussi riche (*a*) que la Maréchale de Saint-André, ne purent adoucir son caractere. Il éluda de même les autres artifices qu'on employoit, pour le détacher de l'Amiral & des Colignis, qui ne se fiant pas à la Reine, & ne pensant pas qu'elle pût jamais se fier à eux, se tenoient loin de la Cour & sur leurs gardes, & par des intrigues continuelles, relevoient les espérances des Huguenots.

Les Chefs du parti Catholique ne traversoient guéres moins que ces derniers les desseins de la Reine. Leur ardeur à venger la mort du Duc de Guise, & l'impatience avec laquelle ils voyoient le Calvinisme toleré, pouvoient également troubler le repos de l'Etat. François, Duc de Guise, avoit laissé trois fils, d'Anne d'Est sa femme, sœur d'Alphonse, Duc de Ferrare: Henri, Duc de Guise, jeune Prince de grande espérance; Louis, destiné à l'état Ecclésiastique & au Cardinalat; & Charles, Marquis & depuis Duc de Mayenne, qui fut depuis chef de la Ligue contre Henri IV. Ces jeunes Princes, héritiers de la grandeur d'ame & du courage de leur pere, excités par l'audace du Duc d'Aumale & par les conseils du Cardinal de Lorraine leurs oncles, s'étoient déja mis à la tête du parti Catholique. Ils

(*a*) Marguerite de Lustrac, veuve dn Maréchal de Saint-André, « étoit une » femme folle d'ambition & de vanité & » de plus Huguenote, laquelle croyant » devenir Princesse, donna, après la mort » de son mari, la Terre de Valery au » Prince de Condé qui se moqua d'elle ». *Le Laboureur, sur Castelnau.*

« Qui voyoit de ce tems-là, dit Brantôme, Valery meublé, n'en pouvoit asn» sez estimer les richesses.... Elle les donn» na au Prince de Condé avec ladite mai» son de Valery, tout en pur don, pensant » l'épouser..... Ne voulant accomplir le » mariage entre sa fille & M. de Guise, » espérant épouser, elle M. le Prince, & » sa fille le Marquis de Conti, depuis » Henri I. Prince de Condé. Tant y a que » ce fut-là une libéralité qu'une grande » Empériere ou Reine n'en eut voulu » user «.

CHARLES IX. 1563.

cherchoient à s'y donner du crédit & en causant de nouveaux troubles, à entretenir le zele de cette faction. Dans ce dessein ayant rassemblé un cortége nombreux de leurs parens & de leurs amis, tous en habits de deuil, ils se présenterent au Roi, aux acclamations du peuple de Paris, qui étoit accouru en foule à ce spectacle. Ils lui demanderent justice de l'assassinat commis en la personne de leur pere, tandis qu'il consacroit ses jours & ses travaux au service de la Religion, du Roi & de l'Etat. Le Roi ne put se dispenser de promettre qu'en temps & lieu il feroit une justice exemplaire de ceux qui se trouveroient coupables d'un crime si énorme. Les Colignis en conçurent de nouvelles défiances, & se crurent dans la nécessité d'animer leur parti à reprendre les armes, pour résister à des ennemis si implacables.

Mais on avoit formé un plan bien plus vaste pour soulever les Catholiques, & exterminer les Huguenots. Le C. de Lorraine sentoit que le vrai moyen d'augmenter la puissance de ses neveux, étoit de confondre leurs intérêts avec la cause de la Religion. Il se rendit à Rome, après la clôture du Concile de Trente, qui fut terminé au mois de Novembre de cette année. Le Pape Pie IV. étoit fort mécontent de la paix qu'on venoit de conclure en France. Le Cardinal l'engagea à presser le Roi & la Reine mere de faire recevoir & observer dans le Royaume les Decrets du nouveau Concile, & lui promit que ses Neveux, toute la maison de Lorraine, & la plus grande partie de la Noblesse Françoise se ligueroient, pour appuyer cette publication, & suffiroient pour écraser les Calvinistes. Le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, avoient donné le même conseil au Pape. L'un & l'autre craignoient que le voisinage des Huguenots, & la liberté dont ils jouissoient en France, ne missent en danger leurs propres Etats. Les Pays-Bas qui appartenoient à Philippe II. étoient infectés des nouvelles erreurs, qui s'étoient aussi glissées dans la Savoye & dans le Piedmont à cause de la proximité de Genêve. Ces deux Princes desiroient qu'on se hâtât d'éteindre

(a) Ils présenterent le 26 de Septembre 1563. au Roi une Requête qu'on peut voir avec la réponse de ce Prince dans les Mémoires de Condé, *tom.* 4. *pag.* 667.

en France un embrasement si funeste, qui pouvoit se communiquer chez eux. On fit sentir aisément au Pape le vif intérêt qu'il devoit y prendre, puisqu'il s'agissoit, sur-tout, de son autorité & de la grandeur de S. Siége. Ainsi ces trois puissances résolurent d'envoyer de concert des Ambassadeurs au Roi de France, pour l'exhorter à faire publier & observer le Concile, & lui offrir des troupes & des secours afin d'extirper l'hérésie & de l'exterminer.

Cette Ambassade, qu'on envoyoit ainsi conjointement pour lui donner plus de poids & aire plus d'impression, déplut extrêmement au Roi & à la Reine mere, quoiqu'ils desirassent autant que le Pape & les autres Princes la ruine du parti Calviniste, qu'eux-mêmes regardoient comme le moteur de tous les troubles. Ils ne jugeoient cependant pas qu'il convînt à leurs intérêts de l'attaquer pour-lors à découvert, & avec une sorte de fracas, ni de précipiter des desseins formés avec beaucoup de prudence, mais qui n'étoient pas encore prêts d'éclorre. Ils espéroient parvenir sans guerre & sans dangers au but qu'ils se proposoient. Envain s'efforçoient-ils de cacher sous le voile de la dissimulation des projets conduits avec tant de précautions : si les Huguenots les pénétroient, il falloit se résoudre à les voir rallumer la guerre civile, & rappeller à leur secours les étrangers pour envahir & désoler les plus belles Provinces du Royaume, comme on venoit de l'éprouver dans la guerre qu'on venoit de terminer. Le Roi & la Reine trouvoient déplacé que le Roi d'Espagne, & plus encore le Duc de Savoye, voulussent s'entremêler des affaires & du gouvernement de la France. Enfin ces instances si pressantes les mettoient dans la nécessité, ou de s'attirer l'inimitié du Pape & de se séparer de l'obéissance du S. Siége, au grand scandale de toute l'Europe, & en compromettant leur gloire, ou de découvrir leurs desseins. Il ne restoit donc d'autre ressource que d'employer les ruses & la dissimulation ordinaire. Ainsi, pour rendre inutile le dessein de cette Ambassade, le Roi & la Reine résolurent de la recevoir à Fontainebleau, sans cérémonies, afin que cette affaire fit moins d'éclat & parût moins importante. Après avoir fait traîner en longueur les négociations

CHARLES IX. 1563.

& les réponſes, afin que l'entrepriſe échouât & manquât comme d'elle-même, ils tinrent aux Ambaſſadeurs eux-mêmes des diſcours équivoques d'où l'on ne pouvoit rien conclure; enfin ils leur déclarerent qu'ils communiqueroient leurs intentions au Pape & aux autres Princes par des perſonnes de confiance qu'ils leur députeroient inceſſamment.

1564. La Reine parcourt avec le Roi toutes les provinces du Royaume.

Le Roi & la Reine, après avoir ainſi congédié cette Ambaſſade ſur la fin de Janvier de l'année 1564. prirent la réſolution de viſiter toutes les Provinces & les principales Villes du Royaume. Ils comptoient dans ce voyage travailler utilement à l'avancement des projets, qui étoient le mobile & le but de toutes leurs démarches. Ils ſe mettoient à portée de s'aboucher en Dauphiné avec le Duc de Savoye; à Avignon, avec les Miniſtres du Pape, & avec le Roi d'Eſpagne ou la Reine ſon épouſe ſur les frontieres de Guyenne. Ils pouvoient faire part à ces Princes de leurs deſſeins, ſans crainte qu'ils parvinſſent à la connoiſſance des Huguenots: inconvéniens preſque inévitables, s'ils les euſſent confiés à des Ambaſſadeurs François qui euſſent pû avoir des liaiſons avec le parti. C'étoit d'ailleurs un moyen de ſe ménager l'amitié du Souverain Pontife & des autres Princes Catholiques, & de prendre avec eux les meſures convenables pour exécuter à loiſir & ſans riſque, la réſolution que l'on avoit formée. Ils eſpéroient encore pouvoir traiter en perſonne avec le Duc de Lorraine, & par ſon entremiſe avec les Princes Proteſtans d'Allemagne, afin de conclure avec eux une alliance ſi étroite & ſi avantageuſe, qu'on n'eût plus lieu de craindre qu'ils embraſſaſſent la protection des Huguenots, & vinſſent de nouveau ſe mêler des affaires de France. En viſitant les principales Places, & connoiſſant par leurs propres yeux la ſituation de chacune, Leurs Majeſtés ſongeoient encore à s'en aſſurer en y faiſant bâtir des citadelles, ou en y mettant des Officiers ou des Gouverneurs ſur la fidélité deſquels ils puſſent compter, en cas de révolution. On ſe flattoit outre cela qu'en appaiſant les troubles & en ſatisfaiſant aux plaintes & aux beſoins des Peuples, le Roi augmenteroit conſidérablement ſon autorité, & rameneroit inſenſiblement ſes Sujets à l'ancienne fidélité & au reſpect, dont les

les cœurs des François sont naturellement pénétrés pour leur Souverain. Enfin, la conduite de la Reine Jeanne de Navarre rendoit ce voyage nécessaire.

Depuis la mort du Roi son époux elle avoit absolument embrassé le Calvinisme, joignant la force aux ordonnances pour faire ôter les images, chasser les Prêtres, & obliger tous ses Sujets de la Principauté de Bearn, à suivre la Religion Prétendue Réformée, s'emparant des Eglises, & brisant les Autels. Le Roi d'Espagne, informé de ces desordres, soit ambition d'envahir les foibles restes de la Navarre, soit crainte que la contagion de l'hérésie, qui infectoit deja ses frontieres, ne se répandît dans ses propres Etats, en avoit porté de grandes plaintes au Pape, en le conjurant de remédier promptement à un mal si dangereux. Le Souverain Pontife aussi touché des intérêts du S. Siége, que des raisons & des sollicitations du Roi d'Espagne, avoit d'abord fait avertir amiablement la Reine Jeanne par le Cardinal d'Armagnac, allié (*a*) & ami de la Maison d'Albret, de cesser de pareilles innovations. Voyant que ces avis étoient infructueux, il avoit fait (*b*) sommer cette Princesse de cesser la persécution qu'elle exerçoit contre les Catholiques, & de rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine, sous le terme de six mois, après l'expiration desquels il la menaçoit de lancer contre elle les foudres de l'excommunication, & de disposer de ses Etats en faveur du premier qui s'en empareroit. Le Roi de France avoit publiquement (*c*) protesté contre ce

(*a*) George Cardinal d'Armagnac, fils de Pierre, bâtard de Charles d'Armagnac, Comte de l'Ile en Jourdain, étoit, dit M. de Thou, un Prélat ambitieux & vain, qui ayant pris le nom d'une illustre Maison alors éteinte, se piquoit d'être allié au Roi de Navarre & attaché à ses intérêts. *De Thou, Hist. Liv. XXXVI.* Le Cardinal écrivit à ce sujet une longue Lettre à la Reine de Navarre en date du 18 Août 1563. à laquelle cette Princesse répondit par une autre, moitié politique & moitié théologique & fort vive par endroits, datée de la même année. Il parut aussi un Manifeste ou Discours adressé à la Reine de Navarre en réponse aux Lettres du Cardinal d'Armagnac. Ces trois Piéces sont dans les Mémoires de Condé, *tom.* 4. *pag.* 594. 600 & 601.

(*b*) Le Tribunal de l'Inquisition rendit le 14 d'Octobre 1562. un Décret ou Monitoire contre la Reine de Navarre. Il fut suivi le 10 d'Avril 1563. d'une Bulle de Pie IV. & enfin le 28 de Septembre de la même année de la Bulle de citation & excommunication contre la Reine de Navarre. Voyez les copies de ces Piéces. *Mémoires de Condé*, *tom.* 4. *pag.* 669. 673. 676.

(*c*) La protestation & remontrance du

CHARLES IX. 1564.

Monitoire, en déclarant que le Domaine direct & la Suzeraineté sur la Navarre lui appartenoient ; que le Pape ne pouvoit donc pour quelque cause que ce fût, dépouiller de ses Etats la Reine Jeanne, qui étoit simple feudataire de la Couronne, ni les adjuger à d'autres personnes ; mais qu'ils devoient être dévolus au Roi de France seul, comme à leur propre & légitime Seigneur.

Cette opposition rallentit la vivacité du Pape. La Reine Jeanne continua à faire de nouvelles loix, pour établir le Calvinisme sur les ruines de la Religion Catholique. Le Roi, craignoit que les démarches de cette Princesse ne servissent de prétexte aux Espagnols, pour se mêler de ce qui se passoit endeçà des Pyrenées & se frayer un si beau chemin de mettre le pied dans son Royaume, tandis que la révolte de ses Sujets lui donnoit assez d'occupation. Il ordonna aux Parlemens de Toulouse & de Bordeaux de former opposition aux entreprises de la Reine de Navarre, prétendant qu'elle ne pouvoit faire de nouvelles loix, ni introduire une nouvelle Religion dans ses Etats, sans le consentement & la permission du Roi de France, dont ils relevoient directement. Ce qui étoit vrai pour Nerac, Oleron, & le Comté de Bigorre ; mais non pour la Principauté de Bearn, qui après plusieurs contestations, avoit toujours été déclarée appartenante en toute Souveraineté aux Rois de Navarre. Mais la crainte des inconvéniens que pourroient entraîner les entreprises de la Reine Jeanne, obligeoit la Cour à réveiller ces anciennes contestations assoupies & depuis long-temps décidées. Le Roi & la Reine jugerent donc à propos de paroître sur les frontieres de Guyenne, afin d'engager la Reine Jeanne à changer de sentimens, ou du moins de lui ôter le jeune Henri son fils, & d'empêcher que le premier Prince du Sang ne fût élevé dans la Religion des Huguenots, qui comptoient trouver en sa personne un nouveau Chef & un nouvel appui. Tels étoient les trois motifs de ce voyage. Mais

Roi de France au Pape sur la citation & monitoire faits à Rome contre la Reine de Navarre se trouve dans le même Recueil, *tom.* 4. *pag.* 680.

pour ne pas en laisser soupçonner le véritable but ni les vûes secrétes, à ceux mêmes qui y étoient les plus intéressés, ils n'oublioit rien pour faire penser que ce n'étoit de la part du jeune Roi, qu'un simple desir de voir son Royaume, & de goûter en divers lieux différens plaisirs. La Reine paroissoit n'y consentir, que pour faire éclater aux yeux des Peuples la magnificence de sa Cour, & voir sa fille la Reine d'Espagne. Sous le voile de ces apparences si différentes de la vérité, on ne voyoit que préparatifs magnifiques, que livrées somptueuses; on ne parloit que de chasses, que de bals, que de comédies, de festins, où les Courtisans ne paroissoient respirer que le luxe & les plaisirs.

Dès que la saison permit de voyager, la Cour se rendit par la Brie & par la Champagne dans la ville de Bar, située sur la frontiere de Lorraine, où le Duc se rendit en personne avec la Duchesse, Claude de France, son épouse, sœur du Roi. Là, par l'entremise de Rascalon & des Ministres du Duc de Lorraine, la Reine proposa une entrevûe au Duc de Wirtemberg, (*a*) chef des Protestans d'Allemagne. Elle se flattoit, en traitant personnellement avec lui & avec les autres Princes du même parti, de gagner leur confiance par ses artifices, & de les attacher si étroitement à la France, que désormais elle n'eût plus d'oppositions à craindre de leur part. Le Duc s'étant excusé sur son grand âge de sortir de ses Etats, elle lui fit proposer, & aux autres Princes, quoiqu'avec moins d'espérance de réussir, des pensions de la part du Roi, avec des conditions également honorable & avantageuses. Elle pensoit qu'ils préféreroient les subsides & les avantages que leur accordoit le Roi aux promesses vagues & chimériques des Huguenots. Mais le Comte Palatin du Rhin, Wolfang, Duc de deux Ponts, & le Duc de Wirtemberg, que l'intérêt seul de leur Religion portoit à secourir les Calvinistes, remercierent le Roi de ses offres,

(*a*) Ce fut immédiatement après la mort du Duc de Guise devant Orléans, que Catherine de Médicis fit proposer au Duc de Wirtemberg de venir en France, & même de se charger de la Régence du Royaume. M. de Thou, qui décrit fort au long cette premiere négociation, auroit-il ignoré celle dont il s'agit ici?

CHARLES IX. 1564.

& se contenterent de promettre en termes polis, mais généraux, de ne point aider le parti des mécontens, si l'on ne donnoit aucune atteinte à la liberté de conscience. Au contraire, Jean Guillaume, l'un des Ducs de Saxe, & Charles, Marquis de Bade, soit par jalousie contre les autres Princes, soit par intérêt, accepterent les offres du Roi, & s'engagerent à le servir quand il l'exigeroit, avec un certain nombre de troupes, & à prendre les armes en sa faveur envers & contre tous. De Bar, le Roi vint à Lyon, où les Huguenots étoient si puissans, que dans la derniere guerre, cette ville avoit été la premiere à se révolter, & la derniere à se soumettre. L'importance de cette Place, sa proximité avec Genêve & l'Allemagne, & d'autres raisons, firent prendre dans le Conseil la résolution d'y bâtir une citadelle, afin de tenir le peuple en bride, & de mettre la Ville à couvert des entreprises de ses voisins. Le Roi vit jetter les fondemens de cette forteresse, qu'on plaça au confluent du Rhône & de la Saone; & elle fut bien-tôt achevée par les soins de Losses, nommé Gouverneur de Lyon, à la place du Comte de Sault, qui s'étoit rendu suspect par son indulgence pour les Huguenots. Le Roi se rendit ensuite à Valence en Dauphiné. Cette Place avoit servi durant la guerre de retraite aux Rebelles, il la fit démanteler, & ordonna qu'on y bâtît aussi une citadelle. Dès qu'il fut arrivé au château de Roussillon, Philibert Emanuel, Duc de Savoye, vint en poste l'y trouver. Après plusieurs entretiens sur leurs intérêts respectifs, ce Prince suffisamment informé des intentions du Roi, & des mesures prises pour le délivrer sans bruit & sans danger des inquiétudes causées par les Huguenots, se rendit aux raisons de la Reine, & promit tous les secours qui dépendroient de lui.

Entrevûe de leurs Majestés à Avignon avec les Ministres du Pape.

De-là le Roi passa par Avignon, qui appartient au Pape. Fabrice Serbelloni, qui en étoit Gouverneur, & l'Evêque de Fermo, Vice-Légat, lui firent une pompeuse réception. Louis Antinori, Florentin, confident du Pape, s'y étant rendu sur les instances de la Reine, on traita de ce qui intéressoit le plus les deux Puissances. Alors le Roi & la Reine firent aux propositions du Souverain Pontife la réponse qu'ils

n'avoient pas voulu faire à ſon Ambaſſadeur, ni à ceux d'Eſpagne & de Savoye. Ils ſe montrerent diſpoſés à exterminer le Calviniſme & à faire obſerver le Concile de Trente dans tout le Royaume; mais ils ajouterent que, pour prévenir les invaſions des Anglois & des Proteſtans d'Allemagne, & pour arriver au but qu'ils ſe propoſoient, ſans danger, & ſans renouveller le trouble des guerres, où périſſoient tant de milliers d'ames, & qui déſoloient toute la Chrétienté, ils avoient réſolu de travailler, par des voies lentes & cachées, à enlever aux Huguenots leurs plus fermes appuis. Que leur deſſein étoit de calmer les ſoupçons du Prince de Condé & des Colignis, de fortifier les Villes ſuſpectes, de remettre l'ordre dans les finances, de remplir les coffres du Roi, & de faire d'autres préparatifs qui demandoient un temps conſidérable. Qu'on pourroit agir enſuite avec plus de ſûreté, ſans courir les riſques & les dangers auxquels on s'expoſeroit infailliblement, & qui feroient échouer l'entrepriſe, pour peu qu'on ſe précipitât. Le Pape perſuadé par ces raiſons, & nullement ennemi des moyens doux & lents, abhorrant de ſa nature l'effuſion du ſang Chrétien, conſentit que l'on différât la publication du Concile de Trente, juſqu'à ce que ces deſſeins fuſſent amenés au point de l'exécution.

L'année 1565. commençoit pour-lors. Le Roi après avoir paſſé en Languedoc le Carnaval dans les plaiſirs & les divertiſſemens convenables à ſon âge, arriva à Bayonne, Ville ſituée ſur le golfe de Biſcaye. La Reine d'Eſpagne s'y étoit rendue accompagné du Duc d'Albe & du Comte de Benevent. Tandis qu'on feignoit de n'y être occupé que de fêtes & de plaiſirs, de joûtes, de courſes de bague & d'autres ſemblables amuſemens; on tenoit de concert des Conſeils ſecrets, où après avoir examiné & balancé les intérêts des deux Couronnes, on convint que les deux Rois devoient agir de concert, pour rétablir le calme dans leurs Etats & y abolir la diverſité de Religion. Mais les ſentimens étoient partagés ſur les moyens les plus sûrs & les plus prompts pour arriver à cette fin. Le Duc d'Albe, homme d'un caractere violent, diſoit hardiment, que pour couper la racine aux

1565. Entrevûe à Bayonne avec la Reine d'Eſpagne.

Charles IX. 1565.

nouveautés, en matiere de Religion, & aux troubles de l'Etat, il falloit abattre les têtes des pavots, & pêcher les gros poissons, sans s'amuser aux grenouilles : maximes qu'il répétoit, prétendant que lorsque les vents cesseroient de gronder, les flots de la populace seroient faciles à calmer. Il ajoûtoit qu'un Souverain ne sauroit rien faire de plus honteux, ni de plus contraire à ses intérêts, que d'accorder à ses Sujets la liberté de conscience : que régler la Religion sur les caprices des hommes & sur les fantaisies des esprits inquiets, c'est ouvrir la porte à la discorde & aux guerres civiles capables de bouleverser un Etat. Il prouvoit par un grand nombre d'exemples fameux, que la diversité de Religion avoit toujours armé les Sujets contre leurs Souverains, & causé d'horribles trahisons & des révoltes pernicieuses. D'où il vouloit qu'on interdît aux peuples les disputes en matiere de foi, qui avoient sans cesse servi de prétexte & de fondement aux rébellions des mécontens : ajoutant qu'il falloit d'abord leur arracher ce voile, puis employer des remédes violens, & appliquer le fer & le feu à la racine d'un mal qui ne faisoit que germer, s'étendre & s'accroître plus dangereusement à la faveur de la tolérance & d'un ménagement pernicieux.

Les deux Rois y prennent de concert des mesures pour reprimer les rébellions.

La Reine mere au contraire vouloit user de remédes plus doux & plus conformes au caractere & au génie des François. Elle ne pouvoit se résoudre à répandre le sang des Princes & des Grands du Royaume. Avant que d'en venir à cette extrémité, elle comptoit essayer d'abord toutes les voies imaginables de ramener les Chefs des Huguenots au sein de l'Eglise & à l'obéissance qu'ils devoient au Roi. Enfin, il eût suffi de les détacher du parti pour éteindre aisément la rébellion. Elle convenoit que la liberté de conscience entraînoit des inconvéniens ; mais il eût fallu y pourvoir quand le Calvinisme étoit encore foible & naissant, & non lorsqu'il avoit fait tant de progrès, & infecté tous les ordres de l'Etat : que les mouvemens, en matiere de Religion, sont si universels & si redoutables, que dans les lieux où ils prennent racine, on est forcé de tolérer bien des choses & de parvenir par des voies longues & détournées au but

que l'on ne sauroit atteindre directement : que dans le gouvernement des Etats, il faut faire ce que l'on peut, & non pas tout ce qu'on veut : que sur-tout, pour ce qui regarde la conscience, on ne sauroit se conduire avec trop de précautions : que ce sont des feux qui s'élancent avec une extrême violence qu'on doit rallentir, refroidir peu à peu & étouffer en secret, de peur qu'ils n'embrasent & ne consument tout. Elle justifioit son opinion par ce qui venoit d'arriver en France, où le Royaume avoit été sur le point de devenir la proie des Anglois & des Allemans ; considération, qui seule, devoit faire éviter la nécessité de reprendre les armes.

La différence des circonstances, des mœurs, des intérêts & des caracteres, partageoient ainsi les sentimens, & leur faisant envisager les choses par différens côtés, dictoient ces résolutions si opposées : mais on tendoit également de part & d'autre à la ruine des Huguenots, & à l'affermissement de l'autorité Royale. On demeura donc d'accord que les deux Rois s'entr'aideroient, soit ouvertement, soit en secret, comme ils jugeroient le plus à propos, pour exécuter un dessein si important & si hazardeux; mais que chacun seroit libre d'employer les mesures & les résolutions qu'il croiroit les plus convenables, en demandant au Ciel, que la clémence & la sévérité leur réussissent également. L'entrevue de Bayonne s'étant ainsi terminée, la Reine Elisabeth reprit le chemin d'Espagne, & le Roi entra sur les terres de la Reine de Navarre. Il ne put lui persuader de rentrer dans le sein de l'Eglise, mais il l'obligea à rétablir l'exercice de la Religion Catholique par-tout où on l'avoit aboli, & à remettre les Ecclésiastiques en possession de leurs biens. Il obtint encore de cette Princesse qu'elle suivroit la Cour avec ses enfans, & elle s'y prêta, non par attachement pour le Roi, ni par satisfaction pour le gouvernement présent, mais afin d'être plus à portée d'agir en faveur de Françoise de Rohan, sa niéce, qu'elle affectionnoit beaucoup, parce qu'elle étoit Calviniste comme elle. Françoise avoit un procès au Conseil contre le Duc de Nemours pour l'obliger à l'épouser, en conséquence des promesses qu'il lui en avoit faites. Dès que le Roi vit la Reine Jeanne déterminée à suivre la Cour,

La Reine de Navarre vient à la Cour.

il affecta de la combler d'honneurs, & de témoigner beaucoup de bienveillance à ses enfans, afin de l'engager à s'y fixer. Mais les Eglises détruites, les Autels profanés, les Images renversées, les Monasteres ruinés & réduits en cendres, les cadavres tirés des tombeaux, les ossemens épars dans les campagnes, dont le spectacle l'avoit frappé dans toute l'Aquitaine, avoient allumé dans son cœur une haine si violente contre la Reine de Navarre & contre le parti Huguenot, qu'il ne cessa de les persécuter, jusqu'à ce qu'il en eût tiré la vengeance qu'il méditoit.

Ce Prince ayant achevé la visite de son Royaume, voulut remédier aux désordres que les plaintes des peuples lui avoient fait découvrir dans les différentes Provinces. Il indiqua pour l'année suivante une Assemblée des principaux Membres des Parlemens, à Moulins en Bourbonnois, afin d'y faire les réglemens qu'on jugeroit les plus nécessaires. Il se proposoit aussi d'y réconcilier les Maisons de Guise & de Châtillon, dont les animosités réciproques entretenoient la division dans le Royaume. Il espéroit à cette occasion attirer à la Cour le Prince de Condé & l'Amiral, trouver quelque moyen de les séparer des Huguenots, & de leur faire rencontrer dans la paix assez d'avantages, pour leur ôter l'envie de s'en procurer par de nouveaux troubles. Il comptoit ainsi préparer la ruine de l'hérésie, en la privant de ses principaux appuis. Mais c'étoit en vain : l'Amiral, qui n'avoit posé les armes que malgré lui, & Dandelot, qui n'avoit consenti à la paix, que pour éviter d'être pris dans Orléans, étoient plus occupés que jamais à exciter de nouveaux troubles. Les caresses du Roi ne leur étoient pas moins suspectes que les ruses de la Reine. Ils croyoient ne pouvoir jamais se réconcilier sincérement avec les Guises. Le Prince de Condé rouloit toujours, à son ordinaire, de vastes desseins. Déja las des plaisirs de la Cour, il avoit rejetté l'alliance de la Maréchale de Saint-André, comme inégale à sa naissance, & avoit épousé Marie, sœur du Duc de Longueville. Ses liaisons avec les Coligni, plus étroites que jamais, son caractere inquiet & leur politique faisoient échouer tous les artifices de la Reine. La dissention qui regnoit depuis long-temps

temps dans la Maison du Connétable, & qui s'augmentoit de jour en jour, menaçoit aussi l'Etat de quelque division. Le Maréchal de Montmorenci, fils aîné du Connétable, entraîné par les liaisons du Sang, & par une ambition malentendue, s'étoit proposé d'imiter l'Amiral, qu'il n'égaloit pourtant ni en valeur ni en esprit, & ne faisant plus mystere de son attachement à la Maison de Châtillon, il s'étoit déclaré pour elle contre les Guises. Au contraire Henri, Seigneur de Damville, second fils du Connétable, allié par sa femme, petite-fille de la Duchesse de Valentinois, au Duc d'Aumale, & fier du titre de Maréchal de France, dont il venoit d'être décoré par la mort de Brissac (*a*), s'étoit, par jalousie contre son frere, déclaré pour le Parti Catholique & pour les Princes Lorrains. Ce différend divisa les partisans de la Maison de Montmorenci, & inquiéta étrangement le Connétable, qui voyoit ses deux fils disposés, l'un à se joindre au Parti des Huguenots, l'autre à soutenir celui des Catholiques, & à augmenter les troubles publics par leurs divisions particulieres.

Dans le même temps un évenement imprévu aigrit l'animosité des deux Pattis. Le Cardinal de Lorraine en revenant de Rome, voulut faire son entrée à Paris, suivi d'une troupe de Gardes, que le Roi lui avoit permis d'avoir, par un brevet scellé du Chancelier, & signé par la Reine. Le Maréchal de Montmorenci, nommé Gouverneur de cette Ville, après la mort du Maréchal de Brissac, insulta le Cardinal, en lui faisant d'abord défense d'y entrer, puis l'obligeant d'en sortir en désordre, sous prétexte qu'il ignoroit que le Roi & le Conseil lui eussent accordé cette permission. L'Amiral, qui étoit aux environs de Paris, & qui cherchant l'occasion de remuer, vouloit être regardé comme l'arbitre & l'oracle de la France, y accourut accompagné d'une suite nombreuse ; il osa même aller au Parlement, ce qui n'appartient qu'au Roi, dans un cas de nécessité, ou à ceux qu'il

(*a*) Charles de Cossé de Brissac, Maréchal de France, l'un des plus grands Généraux que la France eut encore eû, & qui s'étoit extrêmement distingué, sur-tout dans les guerres d'Italie & de Piémont sous Henri II.

Charles IX. 1565.

y député chargés de ses ordres. L'Amiral fit des remontrances à cette Compagnie, en lui promettant sa protection, pour tenir le peuple en respect, & éloigner les dangers dont on paroissoit menacé. Ce procédé offensa vivement le Roi & la Reine, qui voyoient que ces Chefs de Parti osoient ouvertement empiéter sur l'autorité Royale. Mais le but que la Cour se proposoit lui faisoit dissimuler adroitement ces mécontentemens.

1566.

Le Roi engage la Maison de Châtillon à se reconcilier avec les Guises.

L'année 1565. se termina avec ces sémences de discorde. Au commencement de la suivante, le Roi & la Reine, uniquement occupés à terminer les troubles du Royaume, plutôt par les voies de la douceur, que par celles de la sévérité, mais dans le fond très-irrités contre les Rebelles, se rendirent à Moulins, où se réunirent aussi de toutes les Provinces, ceux qu'on avoit invités à l'Assemblée. Sur les cahiers que présenterent les différens Députés, & de l'avis du Chancelier, on dressa une Ordonnance fort étendue, & divisée en plusieurs Articles, concernant l'administration de la Justice, & les moyens d'éviter les abus & les autres désordres dont les peuples n'avoient que trop lieu de gémir. En même temps le Roi, qui vouloit éteindre les animosités particulieres, pour travailler au repos général du Royaume, s'appliqua à réconcilier les Maisons de Guise & de Châtillon. Le Maréchal de Montmorenci & les Coligni s'y employerent d'une part, & de l'autre les Cardinaux de Lorraine & de Guise. Mais les deux Partis s'y prêtoient de si mauvaise grace, qu'il étoit aisé de prévoir que cette réconciliation seroit peu sincere, l'un & l'autre soutenant opiniâtrement ses intérêts, & ne pensant qu'à troubler le Royaume. D'un côté le Duc d'Aumale refusa de se trouver à Moulins, & Henri, Duc de Guise, n'y parut que pour ne pas désobliger ses tuteurs : mais il affecta tant de froideur & de repugnance, qu'on vit bien que ses oncles l'y avoient amené contre son gré ; & que dans un âge plus avancé il n'oublieroit pas la mort de son pere, & n'observeroit jamais un accommodement qu'on extorquoit de sa jeunesse. D'un autre côté le Maréchal de Montmorenci, incapable de plier devant les Guises, refusoit de faire satisfaction au Cardinal de Lor-

Charles IX. 1566.

raine, comme la Reine & le Conseil le lui ordonnoient. Il fallut, pour l'y résoudre, que le Connétable le menaçât de le deshériter. Enfin les Coligni, contrevenant de fait aux apparences de la réconciliation, ne cessoient de calomnier les Guises, & d'interpréter malignement toutes leurs démarches. Cependant ils eurent une entrevûe en présence du Roi: mais le Roi & tous ceux qui étoient présens jugerent que cette réconciliation ne seroit pas longue.

Leurs haines réciproques se rallument bientôt.

L'évenement justifia bientôt ces conjectures. Le Duc d'Aumale parut à la Cour, & refusa constamment de se trouver avec l'Amiral, & de lui faire aucune politesse, ni à personne de sa famille. Il dit même en présence de la Reine: l'Amiral m'accuse de l'avoir voulu faire assassiner; je voudrois me trouver dans une chambre seul avec lui: peut-être alors pourrois-je lui montrer que je n'ai besoin que de mon bras pour terminer nos différends. La Reine, presque en colere, lui ayant répondu qu'ils se trouveroient peut-être en plaine: Madame, répondit le Duc, je suis venu avec cinquante Gentilshommes, & je m'en retournerai avec vingt; si je rencontre l'Amiral il entendra parler de moi. Dans ce mouvement de colere, il vouloit sur le champ quitter la Cour: mais le Roi lui commanda expressément d'y rester. Depuis cette nouvelle brouillerie, Dandelot, qui ne cherchoit qu'à diviser de plus en plus les deux Partis, reprocha en plein Conseil au Duc d'Aumale d'avoir voulu le faire assassiner par le Capitaine Attin. Le Duc en ayant marqué un vif ressentiment, on arrêta Attin, qui s'étant pleinement justifié, fut remis en liberté. Les deux Partis ne cesserent de s'attaquer réciproquement, & de paroles, & de fait, s'accusant l'un l'autre de lever des troupes, & de vouloir troubler le repos de l'Etat. Mais sur les recherches exactes qu'on en fit, ces discours se trouvant sans fondement, on jugea que le meilleur moyen d'entretenir la paix, étoit d'engager les Seigneurs de l'un & de l'autre Parti à s'éloigner de la Cour, où leur présence engendroit tous les jours de nouvelles divisions, qui rendoient inutiles tous les accommodemens qu'on avoit ménagés. Pour donner l'exemple, le Connétable & le Maréchal de Damville, son fils, prirent

CHARLES IX. 1566.

publiquement congé de Leurs Majestés, & se retirerent sur leurs Terres dans l'Isle-de-France. Tous les autres Grands Seigneurs les imiterent peu de jours après, sur-tout le Prince de Condé & l'Amiral, qui se retirerent chacun dans leurs Maisons, & le Duc d'Aumale, qui se retira à Anet, Maison délicieuse, dont il avoit hérité de la Duchesse de Valentinois, sa belle-mere, morte depuis peu. Il ne resta à la Cour que le Cardinal de Lorraine, que le Roi employoit dans toutes les affaires importantes, & le Maréchal de Montmorenci, que la Reine vouloit dépouiller adroitement de son gouvernement de Paris. Elle voyoit avec peine, à la tête d'un peuple si nombreux, un homme disposé à favoriser les mécontens; & elle vouloit mettre le plus solide appui de l'autorité Royale, dans ces temps orageux, entre les mains d'un Sujet, qui dépendît entiérement des volontés du Monarque.

La Reine de Navarre mécontente quitte la Cour.

Dans le même temps la Reine de Navarre, mécontente, quitta la Cour. Le Conseil avoit rendu un Arrêt qui déclaroit nulle la promesse de mariage donnée par écrit à Françoise de (a) Rohan par le Duc de Nemours, qui avoit résolu d'épouser Anne d'Est, veuve du Duc de Guise. On alloit procéder à la célébration du mariage, en présence du Roi, lorsque la Reine de Navarre, après avoir épuisé mille autres ressources, fit intervenir une personne gagnée à force d'argent, pour s'opposer à ce mariage, & protester au nom de Françoise de Rohan. Cet homme fut arrêté, & le mariage célébré. Les desseins de la Reine de Navarre demeurerent sans succès; elle-même irritée, & se croyant insultée & méprisée, résolut de se retirer en Bearn, roulant dans son esprit le dessein d'exciter de nouveaux troubles. Elle prit pour prétexte de son départ, l'insulte faite à un Ministre Huguenot, qui prêchoit dans son appartement, où plusieurs personnes alloient l'entendre. Le Roi, informé par le Nonce du Pape, & par plusieurs autres, que le peuple de Paris en étoit fort scandalisé, chargea le grand Prévôt de l'Hôtel d'ar-

Et songe à susciter de nouveaux troubles.

(a) On la nommoit Mademoiselle de la Garnache. Le Duc de Nemours en eut un fils, qui porta toute sa vie le nom de Prince de Genevois.

rêter ce Ministre, qui trouva pourtant occasion de s'évader, sur l'avis qu'il reçut du Prévôt lui-même. La Reine de Navarre regardant cet ordre comme un affront sanglant, s'en plaignit amérement à la Reine Mere, & voulut faire imaginer que c'étoit le vrai motif de son départ.

Divers mariages qui n'apportent aucun adoucissement aux troubles de l'Etat.

Le mariage du Duc de Nemours & de Madame de Guise fut suivi de quelques autres, qui occasionnerent de grandes fêtes à la Cour. Le Carnaval se passa en magnificences, & en divertissemens. La Nation, suivant son goût, s'empressant de montrer à ses Souverains que les amusemens & les plaisirs devoient en quelque sorte adoucir la fureur des dissensions, qui fermentoit encore au fond des cœurs. Le Prince Louis de Gonzague augmenta les fêtes par son mariage conclu depuis peu. Il étoit le second Fils de Frédéric, Duc de Mantouë, & étant venu dès sa jeunesse à la Cour de France, il s'y étoit distingué par sa haute naissance, son air noble, sa vivacité d'esprit & sa politesse. Son mérite personnel l'avoit mis fort avant dans les bonnes graces du Roi, dont peu de Seigneurs étoient aussi estimés que lui. Gonzague s'étoit attaché depuis long-temps à Henriette de Cleves, sœur du Duc de Nevers, Princesse recommandable par sa sagesse & sa vertu : mais qui le cédoit en richesses & en beauté, à plusieurs autres Dames de la Cour. Elle agréa la recherche de ce Prince, & couronna sa constance. Le Duc de Nevers fut tué à la bataille de Dreux ; elle fut alors recherchée par les plus grands Partis : mais elle déclara qu'elle n'accorderoit sa main qu'au Prince Gonzague, qui l'avoit long-temps aimée pour elle-même ; au lieu que tous les autres ne la recherchoient présentement qu'à cause de ses grands Biens. Le Roi & la Reine approuverent cette noblesse de sentimens, & ce mariage ne tarda pas à se conclure.

Il fut suivi de celui du Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier, avec la fille (*a*), & unique héritiere du Marquis de Mezieres, dont, à la vérité, la naissance n'étoit pas égale à celle du Prince : mais qui lui apportoit en mariage

(*a*) Renée d'Anjou, héritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres.

Charles IX. 1566.

quarante mille livres de rente. Cette Demoiſelle avoit d'abord été promiſe au ſecond fils du feu Duc de Guiſe. Les Huguenots eſpérerent que ce mariage pourroit brouiller la Maiſon de Montpenſier avec les Princes Lorrains : mais le Cardinal, le Duc d'Aumale, & leurs autres parens, ſentoient trop combien il leur importoit de demeurer unis avec le plus riche des Princes du Sang. Ils diſſimulerent prudemment cet affront; d'autant plus qu'ils ne voyoient aucun moyen de rompre une alliance déja arrêtée. Outre ces mariages illuſtres, il s'en fit pluſieurs autres moins importans, pendant leſquels la Cour ne paroiſſoit occupée que d'amuſemens & de plaiſirs : mais dans le fonds elle préparoit les pernicieuſes ſémences des longues diſſenſions & des guerres ſanglantes qui éclatterent bientôt.

Fin du troiſiéme Livre.



SOMMAIRE
DU IV. LIVRE.

Causes de la deuxiéme Guerre Civile. Les Huguenots se soulevent, & tentent de surprendre le Roi & la Reine au Château de Monceaux en Brie. La Cour allarmée s'enfuit d'abord à Meaux, d'où elle se retire à Paris. Les Calvinistes forment le dessein de bloquer cette Capitale, de la prendre par famine. Ils s'emparent pour cet effet des Villes voisines, brulent les moulins, & font des courses jusqu'aux Portes. Ils se rendent maîtres du Pont de Charenton. La Reine propose un accommodement. Le temps se consume inutilement en pour-parlers. Divers renforts de Cavalerie & d'Infanterie viennent grossir l'Armée Royale. Le Connétable la fait sortir de Paris, pour obliger les Huguenots à se retirer. Bataille de Saint-Denis, où les Huguenots sont défaits, & le Connétable blessé à mort. Les Rebelles se retirent en Champagne, pour aller au-devant des troupes qu'ils attendoient d'Allemagne. Le Roi donne le commandement de son Armée à Henri, Duc d'Anjou, son frere. Elle est renforcée par des secours envoyés de Flandres par le Roi d'Espagne, de Piémont & de divers autres endroits. Le Duc d'Anjou suit les Huguenots pour les combattre avant leur jonction avec les Allemands. Il les joint près de Châlons : mais la mésintelligence & d'autres obstacles suscités par son Conseil, empêchent de livrer bataille. Les Calvinistes passent la Meuse, & se joignent aux troupes auxiliaires que leur amenoit le Prince Casimir. Ils rentrent en Champagne. La Reine se rend à l'Armée, pour éteindre les divisions qui y regnoient. On prend la résolution de ne point attaquer les Huguenots, devenus trop formidables : mais de tirer la guerre en longueur. Mar-

ches des deux Armées, qui se contentent de s'observer. Le dessein des Catholiques déconcerte le Prince de Condé & l'Amiral, dépourvus d'argent pour entretenir long-temps leur Armée. Ils forment le siége de Chartres, afin d'attirer l'Armée Royale au combat. Le danger de cette Ville donne lieu à de nouvelles propositions de paix. On la conclut: les deux Armées se séparent: mais les Huguenots ne rendent pas toutes les Places dont ils étoient maîtres, & le Roi ne congédie ni les Suisses ni les Italiens: ce qui occasionne de nouvelles brouilleries. La Cour voyant que les Huguenots n'exécutoient pas les conditions sous lesquelles on leur avoit promis l'abolition du passé, tente d'enlever le Prince de Condé & l'Amiral, qui s'étoient retirés, bien accompagnés, à Noyers en Bourgogne. Ils en sont avertis, se sauvent à la Rochelle, rassemblent leurs troupes, & s'emparent de la Saintonge, du Poitou & de la Touraine. Le Roi fait marcher contre eux le Duc d'Anjou. Les deux Armées se trouvent en présence à Jaseneuil, sans engager de combat. Elles se rencontrent encore à Loudun. La rigueur de la saison les empêche d'en venir aux mains; le froid excessif les force à s'éloigner l'une de l'autre; les maladies s'y mettent, & emportent un grand nombre de soldats. On rentre en campagne au mois de Mars. Les Huguenots passent la Charente, rompent les ponts, & gardent les passages. Le Duc d'Anjou, à la faveur d'un stratagême, passe la même riviere. Bataille de Jarnac, où le Prince de Condé est tué, & les Calvinistes défaits. L'Amiral fait déclarer Chefs du Parti, le Prince de Navarre, & le Prince de Condé, Fils du défunt: il demeure chargé de la conduite de la guerre, à cause de la jeunesse de ces Princes. Il partage ses troupes, & les jette dans les Villes qui tenoient pour lui. Le Duc d'Anjou poursuit sa victoire, & forme le siége de Cognac, qu'il est obligé de lever, par la vigoureuse résistance des Assiégés. Il prend plusieurs autres Villes. Une nouvelle Armée d'Allemands, commandée par le Duc des Deux-Ponts, entre en France pour secourir les Huguenots. Elle marche vers la Loire, prend la Charité, & passe cette riviere. Le Duc des Deux-Ponts, Général

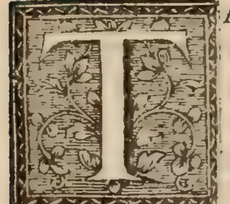
Général des Allemands, meurt de maladie ; il est remplacé par le Comte de Mansfeld. Les Princes & l'Amiral marchent à la rencontre de ce secours. Le Duc d'Anjou, de peur d'être enfermé entre ces deux armées, se retire en Limousin. Les Huguenots, joints à leurs Alliés, suivent l'Armée Royale. Combat très-vif à Roche-Abeille. La stérilité du Pays force les Huguenots à se retirer. La Reine-Mere vient au camp. On prend le parti de séparer l'Armée du Roi, pour laisser les forces des ennemis se consumer par le temps. Elle se sépare en effet, & le Duc d'Anjou se retire à Roches en Touraine.





HISTOIRE
DES
GUERRES CIVILES
DE FRANCE.

LIVRE IV.



TANDIS que la Cour se livroit aux plaisirs, le reste du Royaume étoit agité de troubles & de rébellions fréquentes. Les Huguenots, non contens de la liberté que leur accordoit l'Edit de pacification, s'efforçoient de l'étendre en plusieurs endroits au mépris des Magistrats : ils commettoient des violences, & prenoient les armes pour se faire raison à eux-mêmes. Les Catholiques qui desiroient de voir restraindre cette même liberté de conscience, passoient des plaintes aux voies de fait pour s'y opposer. On se croyoit en paix, & l'on étoit

CHARLES IX. 1566.

de toutes parts menacé de la guerre. Cette agitation des Provinces inquiétoit les Parlemens, depuis long-temps uniquement occupés à remédier aux désordres qui s'élevoient au sujet de la Religion. Le Conseil & la Cour, où ces affaires étoient portées en dernier ressort, voyoient souvent naître des contestations opiniâtres entre les protecteurs des deux partis. Le Maréchal de Montmorenci & les amis de l'Amiral, demandoient que si l'on n'accordoit point de nouvelles graces aux Huguenots, du moins on leur conservât la liberté de conscience & des assemblées. Au contraire le Cardinal de Bourbon & le Cardinal de Lorraine surtout, solliciterent vivement la Cour de contenter les Catholiques, & de réprimer la licence des Calvinistes. Il entroit de part & d'autre tant d'aigreur & d'animosité dans ces contestations, qu'on ordonna que le Duc d'Anjou, frere du Roi, quoique très-jeune, présideroit au Conseil, & qu'on n'y traiteroit jamais des affaires rélatives à la Religion, qu'en présence du Roi & de la Reine. Cette précaution ne suffit pas encore : les Sujets accoutumés à parler & à agir sans respect pour la Majesté Royale, montroient, par leur acharnement à se contredire, une inclination plus marquée pour l'intérêt de leur parti, que pour la tranquillité publique, & pour le bien de l'Etat.

La Reine persistoit cependant dans ses desseins, & affermissoit le Roi dans la résolution déja prise de dissimuler & de tolérer patiemment ces désordres, & d'employer l'adresse préférablement à la force, pour remédier à ces maux. Ainsi en rendant des Déclarations favorables, tantôt à un parti, & tantôt à l'autre, elle se conduisoit habilement, pour éviter entre eux une rupture ouverte, & fermer avec le temps des plaies encore ouvertes & saignantes. En conséquence le Roi accordoit des graces à l'Amiral & à ses amis préférablement à ses courtisans & à ses propres favoris. Le Prince de Condé jouissoit d'un pouvoir si absolu dans son Gouvernement de Picardie, que sur le mécontentement qu'il témoigna de ce que les Maréchaux de France prétendoient avoir inspection sur cette Province, comme sur toutes les autres frontieres, on défendit au Maréchal Damville d'y

aller, comme il en avoit la commission. Par la même raison on négligeoit les plaintes réciproques des Huguenots & des Catholiques : on espéroit par tous ces ménagemens assoupir les discordes ; & les ensevelissant dans l'oubli, faire cesser insensiblement les troubles. Dans le même temps, le Connétable fit demander au Roi la survivance de sa charge en faveur du Maréchal de Montmorenci son fils, sous prétexte que son grand âge & ses indispositions ne lui permettoient plus de rester à la Cour. Le Roi prévenu par la Reine Mere, qui haïssoit le Maréchal à cause de sa fierté & de son attachement aux Colignis, répondit qu'il avoit déja résolu de nommer le Duc d'Anjou son frere Lieutenant Général du Royaume, pour commander ses armées : qu'ainsi ce Prince devant faire les fonctions du Connétable, lorsque celui-ci ne voudroit ou ne pourroit plus s'en acquitter, il n'étoit pas nécessaire d'en pourvoir une autre personne. Cependant, pour ne pas désobliger absolument le pere, ni achever d'aliéner l'esprit du fils par ce refus, le Maréchal de Montmorenci fut admis dans le Conseil privé, place qu'il sollicitoit depuis long-temps inutilement ; & malgré le mauvais état des Finances, on lui accorda une gratification de trente mille livres, pour acquitter une partie de ses dettes. Le Connétable vivement piqué de ce refus, fut peu satisfait de ces légeres faveurs ; mais l'indiscrétion du Prince de Condé acheva de l'appaiser. Dès qu'il apprit que le Connétable pensoit à se démettre de sa charge, moins guidé par la raison que par l'ambition, il déclara qu'il y prétendoit lui-même, sans égard pour la maison de Montmorenci qui avoit l'honneur de lui être alliée. Cette circonstance justifia la conduite du Roi, qui n'accordoit qu'à son frere la préférence sur deux compétiteurs si puissans ; mais aussi elle acheva d'aigrir le Connétable contre le Prince, & de refroidir la chaleur que le Maréchal avoit jusqu'alors témoignée pour ses intérêts.

Le Cardinal de Châtillon faisoit profession ouverte du Calvinisme, & l'Evêque de Ceneda, Nonce du Pape (*a*) à la

(*a*) Dès l'année 1562. le Pape Pie IV. avoit dégradé le Cardinal Odet de Châtillon, frere de l'Amiral & de Dandelot. Il ne tint aucun compte de cette procé-

Charles IX. 1566.

Cour de France, demandoit qu'il quittât l'habit de Cardinal & ses bénéfices. La Reine qui ne vouloit point irriter les Colignis, retardoit sous différens prétextes la conclusion de cette affaire. Elle offroit au Cardinal des biens & des dignités séculieres avec profusion, pour obtenir de gré ce qu'on ne vouloit point arracher de force. Plus la Cour de France prolongeoit ces délais, plus celle de Rome redoubloit ses instances contre les Evêques d'Uzès & de Valence, qui étoient fort en faveur, & que le Pape avoit (a) déposés comme Hérétiques. Ces démarches de la Reine & d'autres semblables inspirerent mille soupçons à Pie V. qui venoit de succéder à Pie IV. sur la chaire de S. Pierre, & lui donnerent très-mauvaise opinion de la Catholicité de cette Princesse : outre cela ses ennemis publierent qu'elle avoit envoyé un Gentilhomme à la Porte, pour engager le Grand Seigneur à attaquer les Princes Chrétiens, afin de leur donner de l'occupation, & de les empêcher de se mêler des affaires de France. Ce bruit mal fondé, mais saisi avidement; parce qu'en effet la Cour avoit député un Gentilhomme à la Porte, indisposa non-seulement le Pape, mécontent d'ailleurs, mais encore la République de Venise. Le Sénat pensa qu'un dessein si pernicieux à toute la Chrétienté répondoit mal aux sentimens de reconnoissance qu'il avoit lieu d'attendre de la Reine, pour les conseils dont il l'avoit aidé dans les affaires les plus importantes. Le Nonce du Pape en fit de grandes plaintes à la Cour, & l'Ambassadeur de Venise, par ordre du Sénat, en parla au Roi & à la Reine, en les suppliant, maintenant que la paix étoit rétablie, de vouloir bien rendre à la République les cent mille ducats, qu'elle leur avoit généreusement prêtés, pendant les troubles pour le service de l'Etat; ajoutant que les

dure, & parut la même année à l'assemblée de Rouen en habit de Cardinal, ainsi qu'au mariage qu'il contracta publiquement avec Françoise de Hauteville qu'il avoit long-temps entretenue.

(a) Ces procédures avoient apparemment été faites à Rome, mais la Cour de France n'avoit pas concouru à en poursuivre l'exécution. La faveur de l'Evêque de Valence y fut constante, comme il paroît par sa célébre ambassade de Pologne en 1573. pour l'Election de Henri III. Le P. Colombi Jésuite, dans son Histoire des Evêques de Valence, prétend que Montluc avant sa mort arrivée en 1579. rentra dans la Communion de l'Eglise Cathol.

armemens des Turcs ſur leurs frontieres, ainſi que le bruit en couroit, les mettoit dans la néceſſité de prendre des précautions, & d'armer pour leur propre ſûreté.

La Reine, fâchée de ces bruits & de l'opinion déſavantageuſe que l'on avoit conçue d'elle, & deſirant extrêmement de ſe conſerver la bienveillance des Puiſſances alliées, & ſur-tout celle du Pape & des Vénitiens, ſur l'appui deſquels elle fondoit une partie de ſes eſpérances, envoya à Rome le Chevalier de Seurre pour la juſtifier. Il y réuſſit parfaitement, en confiant au Pape les deſſeins concertés avec ſon prédéceſſeur, par l'entremiſe de Louis Antinori. Pie V, quoique naturellement défiant & ſcrupuleux, demeura pleinement ſatisfait des bonnes intentions de la Reine. Elle prit les mêmes précautions par rapport au Sénat de Veniſe, dont elle avoit toujours eſtimé la ſageſſe & ménagé l'amitié. Elle lui députa un Gentilhomme chargé d'agir de concert avec l'Ambaſſadeur: mais cet Envoyé étant mort à Milan, l'Ambaſſadeur ſur qui ſeul rouloit déſormais la négociation, informa de cet accident le Sénat dans une audience ordinaire que lui donna le Doge en préſence du Collége. Il ajoûta qu'il avoit ordre du Roi ſon maître, d'aſſurer la République que ſon amitié & ſon affection pour elle ſurpaſſoit celle que lui avoit témoigné le Roi François I. ſon ayeul, & Henri II. ſon pere; qu'il n'oublieroit jamais les ſervices que lui avoit rendu la Seigneurie, ni les ſecours d'argent dont elle l'avoit aidé dans ſes plus grands beſoins: que ſon intention étoit non-ſeulement d'acquitter cette ſomme, mais encore de la rembourſer au double & plus s'il étoit poſſible: que le Roi ſon Pere lui avoit laiſſé des dettes immenſes, occaſionnées par les guerres continuelles qu'il avoit euës à ſoutenir: qu'on auroit pû les acquitter & ſe trouver encore de nouveaux fonds, ſans la guerre civile qui venoit de déſoler le Royaume: qu'à la vérité elle étoit terminée; mais que les mêmes dépenſes ſubſiſtoient, à cauſe des cabales qui obligeoient le Roi d'entretenir un grand nombre de troupes: que la crainte de la guerre eſt pire que la guerre même, qui n'engage à ſe garder que d'un côté, tandis que l'autre oblige de ſe précautionner de toutes parts: que la famine

Charles IX. 1566.

qui avoit affligé la France, & les troubles de Flandres si voisins de ses États, l'obligeoient en bonne politique à des dépenses excessives: que toutes ces raisons le mettoient hors d'état de pouvoir satisfaire entiérement la République pour le présent; que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de payer un tiers comptant & le reste peu après : mais que si la République avoit besoin de pareils secours, elle pouvoit compter sur toutes les sommes dont le Roi pourroit disposer: que plus Sa Majesté avançoit en âge, plus son amitié & son affection pour la République devenoient vives; & que par reconnoissance, les intérêts de la République lui seroient toujours aussi chers que ceux de la France même.

Le Doge répondit, que le Roi seroit toujours le Maître de choisir son temps pour rembourser la République, qui en lui prêtant ces sommes, n'avoit consulté que l'avantage de Sa Majesté. L'Ambassadeur ajouta que Sa Majesté l'avoit encore chargé de détromper la Seigneurie des bruits calomnieux qu'on répandoit, que la Cour de France avoit sollicité le Grand Seigneur de prendre les armes contre les Princes Chrétiens : bruits uniquement fondés sur la lettre d'un homme de Raguse, que les Ministres de l'Empereur & d'Espagne à Venise avoient publiée & interprétée malignement: qu'il étoit bien vrai que le mois de Mai précédent on avoit envoyé un Gentilhomme à la Porte, pour traiter de la délivrance de quelques Provençaux faits esclaves par les Turcs; & qu'un autre Gentilhomme que Sa Majesté entretenoit pour Résident à la Porte, ayant demandé son rappel, elle le lui avoit accordé, & donné le même titre au premier, qui paroissoit le desirer: qu'elle vouloit entretenir avec le Grand Seigneur l'ancienne alliance contractée par son Pere & son ayeul, sans autres conditions ni changemens; & que si le Roi avoit quelque nouveau traité à conclure avec la Porte ou avec quelque autre Puissance, il ne manqueroit pas d'en faire part à la République & de la consulter, persuadé que sa sagesse & l'attachement qu'elle marquoit pour sa personne, ne lui laisseroient jamais approuver que des démarches glorieuses & utiles à la France & à la Chrétienté : que si la République vouloit observer ses anciens traités avec les Turcs,

Turcs, il l'imiteroit: qu'en cas qu'elle prît un autre parti, il suivroit encore son exemple, résolu d'agir toujours de concert avec elle dans tout ce qui pouvoit intéresser Venise & la France. Le Sénat content d'une déclaration si précise, pria l'Ambassadeur de témoigner sa satisfaction à L. M. Dès qu'on eut ainsi dissipé les soupçons conçus à Rome & à Venise, & regagné la confiance de ces deux Cours, on ne pensa plus qu'à pourvoir à ce qui regardoit l'intérieur du Royaume.

Cause de la deuxiéme guerre civile.

Mais tous les soins & les travaux de la Cour, pour adoucir le Prince de Condé & rassurer les Colignis, furent inutiles. Le premier ne pouvoit réprimer son caractere turbulent, les autres se défioient des artifices de la Cour. Les Huguenots aspiroient à jouir de la liberté de conscience, dans toute l'étendue qu'elle leur avoit été accordée par l'Edit de Janvier, & ne pouvoient s'en tenir aux restrictions stipulées par la derniere paix. Ils voulurent imiter les Catholiques, & de même que le Pape & quelques autres Princes avoient envoyé au Roi une Ambassade, pour solliciter la publication du Concile de Trente; ils imaginerent d'engager les Princes Protestans d'Allemagne à faire une pareille démarche, pour se plaindre des mauvais traitemens qu'éprouvoient en France ceux qui professoient leur créance, & lui demander, au nom de ces Princes, & pour le bien de l'Etat, d'accorder aux Réformés pleine liberté de s'assembler partout. Le Palatin du Rhin, les Ducs de Wirtemberg, des deux Ponts & de Pomeranie, un des Ducs de Saxe & le Marquis de Bade, prêterent leur nom à (a) cette Ambassade, dont on crut que les Huguenots faisoient les frais; car les intérêts de tous ces Princes n'exigeoient point d'eux une démarche si extraordinaire.

Quoi qu'il en soit, leurs députés, après s'être d'abord abouchés avec le Prince de Condé & l'Amiral, & les autres

(a) Cette députation & le sujet qui l'amenoit, étoient un événement assez intéressant pour que M. de Thou en fit quelque mention. Le silence de cet Historien à cet égard est d'autant plus étonnant, que Davila ne donne point ici ce fait pour une anecdote.

Charles IX. 1566.

principaux du parti, obtinrent une audience du Roi qui étoit de retour à Paris. Ils firent d'abord à Sa Majesté d'amples protestations de l'attachement de leurs maîtres, & de leur disposition à entretenir les anciennes confédérations avec la France; ensuite ils exigerent l'observation du dernier Edit de pacification; puis étendant insensiblement leurs prétentions, ils demanderent qu'on accordât aux Ministres Calvinistes pleine liberté de prêcher dans Paris & dans tout le Royaume, & au peuple celle d'assister sans crainte à leurs discours, en tel nombre qu'ils voudroient. Le Roi commençoit à être en âge de discerner la décence ou l'indécence de cette démarche. Il étoit naturellement colere, & ce caractere impétueux s'étoit encore allumé au milieu des armées, où on l'avoit élevé dès l'enfance. Déja vivement piqué de ce que dans son Royaume ces députés avoient eu des conférences avec les Chefs des Huguenots, avant que d'avoir obtenu audience de lui; il fut tellement irrité de ces demandes, qu'à peine put-il leur répondre en peu de mots, qu'il vouloit bien continuer à vivre en bonne intelligence avec les Princes d'Allemagne, quand ils ne s'ingéreroient pas des affaires de son Royaume, comme il ne se mêloit point de celles de leurs Etats. Lorsqu'il eut réprimé ce premier mouvement, il ajouta d'un air indigné, *que répondroit-on, si je faisois solliciter les Princes Protestans d'accorder aux Catholiques la permission de prêcher & de célébrer la Messe dans leurs Etats?* Et à ces mots, il congédia les Ambassadeurs. Mais de peur qu'ils ne s'en retournassent mécontens & n'aigrissent l'esprit de leurs Maîtres, la Reine pour réparer la vivacité que son fils avoit laissé échapper, les combla d'honneurs & de présens.

La conduite de l'Amiral contribua encore à augmenter la colere du Roi. Il étoit venu à la Cour dans cette circonstance, soit crainte de voir son crédit diminuer auprès de son parti, soit honte de garder le silence, tandis que les Princes étrangers faisoient de si vives sollicitations en faveur des Huguenots. Le lendemain de son arrivée il se trouva dans l'appartement du Roi, & voyant une Déclaration rendue depuis peu qui défendoit qu'aux prêches permis pour les

châteaux des Gentilshommes, il y eût d'autres personnes que leurs domestiques & ceux de leur maison ; il en prit occasion de se plaindre vivement, & de dire, qu'à prendre cette Loi au pied de la lettre, un Gentilhomme qui se trouveroit en voyage, obligé de séjourner chez son ami, ne pourroit y entendre la parole de Dieu, tandis qu'on permettoit indifféremment aux Catholiques de s'assembler, sans limiter le lieu, ni régler le nombre, la maniere & les circonstances de leurs assemblées. Le Connétable, qui entendit ces paroles, blâma sévérement son neveu, & lui répondit que ces choses n'étoient nullement égales : que le Roi n'accordoit aucune liberté aux Catholiques, qui la tenoient de la Religion même du Roi, telle qu'il l'avoit reçûe de ses ancêtres & de temps immémorial : que l'exercice de la nouvelle Religion étoit une pure faveur du Roi, pour tel temps, tels lieux, tel nombre de personnes qu'elle le jugeoit & le jugeroit à propos. Le Roi ajouta d'un ton courroucé : *Autrefois vous vous contentiez d'un peu de liberté, maintenant vous voulez aller de pair avec nous, bientôt vous voudrez être seuls, & nous chasser du Royaume.* L'Amiral ne répondit rien, mais témoigna beaucoup d'émotion, & le Roi tout en colere passa dans l'appartement de la Reine Mere, où exagerant ce qui venoit de se passer, il dit en présence (*a*) du Chancelier, qu'il *goûtoit fort le sentiment du Duc d'Albe ; que ces têtes rébelles étoient trop hautes dans un Etat ; que les artifices étoient inutiles avec des Politiques si rafinés, & qu'il falloit enfin employer la force pour les réduire.* En vain la reine s'efforça de le calmer ; il s'affermit si fort dans cette résolution, qu'il fut impossible de le faire changer de sentiment.

Il arrivoit tous les jours des événemens bien propres à irriter de plus en plus le Roi. La Reine de Navarre, pour

(*a*) Ce discours de Charles IX. quoique conforme à son caractere violent, s'accorde néanmoins assez mal avec la profonde dissimulation sous laquelle Davila dit en cent endroits que ce Prince voiloit le grand projet concerté à Bayonne d'exterminer les Huguenots. D'ailleurs, quelle apparence qu'il s'exprimât aussi nettement en présence du Chancelier, qu'on soupçonnoit d'attachement pour les Calvinistes, & qui commençoit à n'être plus agréable à la Cour ?

soulager son ressentiment, du mieux qu'il lui étoit possible, avoit depuis peu contribué à faire revolter Pamiers, ville du Comté de Foix. Les Huguenots à l'occasion de la procession solemnelle du saint Sacrement y avoient pris les armes, attaqué les Catholiques, massacré les Prêtres, & avec la même fureur, détruit & brûlé leurs maisons. Les intrigues de cette Princesse & des autres Chefs du parti, avoient encore excité des émeutes très-vives dans les villes de Montauban, Cahors, Rhodès, Perigueux, Valence, & en plusieurs autres endroits du Dauphiné & du Languedoc. A la vérité il n'y eut pas beaucoup de sang répandu dans ces séditions; mais les Catholiques & les Huguenots étoient tour à tour chassés de leur patrie, selon que l'un ou l'autre parti se trouvoit le plus fort.

Ce désordre causoit de continuelles inquiétudes au Roi & à la Reine : ils craignirent vivement pendant quelques jours pour la ville de Lyon, où les Huguenots se souleverent, renforcés par le concours de tous ceux, qui pour cause de Religion, avoient été chassés des Pays voisins, & particulierement de Savoie. Ils se seroient emparés de cette ville sans les mesures prudentes & la fermeté du Président de Birague, qui fut depuis Chancelier & Cardinal. Quoiqu'il eût arrêté le premier feu de la sédition, les deux partis ne cessoient pas de s'insulter. Les Catholiques accusoient les Huguenots d'avoir prariqué une mine de mille pas qui aboutissoit sous les remparts, à dessein d'y mettre le feu, & de se saisir de la ville au milieu du tumulte qu'occasionneroit cet accident. Les Calvinistes, pour se justifier, répondoient que c'étoit un reste d'un ancien aqueduc : mais tout cela ne dissipa point les défiances du Roi, qui ordonna au Président de renforcer la garnison, & de pourvoir avec toute la vigilance possible à la sûreté de la ville. Ces ordres exécutés à la rigueur empêchant les Huguenots de s'assembler, ils s'en trouvoient choqués, & s'en plaignoient dans tout le Royaume.

On n'étoit guéres moins inquiet pour Avignon. Les Rois de France se sont toujours intéressés au repos de cette ville autant qu'à celui de leurs propres Etats, par attachement

pour le S. Siége. Le Pape en avoit fait chasser tous ceux dont la Religion étoit suspecte : ils s'étoient réfugiés en Provence & en Languedoc, d'où ils épioient les occasions de surprendre cette ville. Déja par les intelligences qu'ils y avoient pratiquées, ils devoient s'emparer d'une des portes, lorsque quelques Bourgeois bien intentionnés instruisirent de ce complot le Cardinal d'Armagnac, Gouverneur de la ville : il fit arrêter quelques-uns des conjurés, & dépêcha Scipion Vimecrat en poste pour en informer le Roi. Sur le champ le Comte de Tende, Gouverneur de Provence, de Gordes, Lieutenant de Roi en Dauphiné, & le Vicomte de Joyeuse revêtu de la même dignité en Languedoc, reçurent ordre de pourvoir à la sûreté d'Avignon ; ce qui fit entierement échouer le projet des Huguenots. Ils en avoient formé un pareil sur Narbonne, & tenoient en de continuelles allarmes toutes les Villes & Provinces du Royaume ; enfin ils causoient d'étranges inquiétudes au Roi & à la Reine, qui craignoient, avec raison, qu'un incendie allumé en tant de lieux ne fit enfin quelque part de funestes ravages.

Les plumes de leurs écrivains n'étoient pas moins audacieuses. Un de leurs Ministres, natif d'Orléans, prêchoit séditieusement contre l'autorité Royale, & venoit de publier un libelle, où il soutenoit que les François n'étoient plus obligés d'obéir au Roi, parce qu'il étoit devenu Idolâtre ; & par une conséquence de ce prétendu raisonnement, qu'il étoit permis de l'assassiner. C'est de cette source impie (a) & diabolique que des personnes ont puisé dans la suite ces maximes empoisonnées, qui par un renversement af-

(a) Il n'auroit pas été inutile de rapporter le nom de l'Auteur, & de citer au moins le titre de l'Ouvrage, pour appuyer des imputations si graves. « Je ne » sai, dit l'Auteur Protestant des notes » sur Davila, où il a trouvé cette calom- » nie, imputant à ceux de la Religion la » doctrine de tuer les Rois, & que les au- » tres qui en ont écrit, ont pris cette doc- » trine d'eux. Leurs plus grands ennemis » ne leur ont jamais imputé cela, & aucun » d'eux n'a jamais attenté contre la per- » sonne de leurs Rois, quelque mauvais » traitement qu'ils en eussent reçû. Et ne » faut, pour convaincre cet Auteur de » faux, que ce que le Cardinal d'Ossat a » écrit dans sa Lettre septiéme à M. de » Villeroi sur le parricide attenté par Jean » Châtel sur Henri IV. en ces termes » : *Là où s'il y avoit lieu à de tels assassinats*,

Charles IX. 1566.

freux de toutes les Loix divines & humaines, ont porté des monstres sous prétexte de Religion & de piété, à plonger le poignard dans le flanc des Souverains, que Dieu dont ils sont les images a établi pour gouverner les peuples : c'est peut-être pour avoir adopté cette doctrine si favorable à leurs desseins, que l'Amiral & d'autres du même parti conspirerent contre la personne de la Reine, & en même temps contre celle du Roi, comme on l'a publié. Ils en furent accusés, soit avec vérité, soit faussement par un Gentilhomme arrêté pour d'autres crimes, & qui crut mériter sa grace en révélant que l'Amiral l'avoit séduit & suborné à force d'argent, lui & deux autres Gentilshommes, pour assassiner le Roi. On tint d'abord peu de compte de cette déposition ; mais le coupable ayant été confronté avec ses complices qu'il avoit nommés, il les embarrassa & les confondit par des questions auxquelles ils ne s'attendoient pas. Le Roi en conçut de très-grandes défiances : cependant, comme on n'avoit pû trouver de preuves suffisantes d'un si horrible attentat, on étouffa cette procédure, & l'on condamna à mort le Gentilhomme pour ses autres crimes.

A ces soupçons si graves, on ajoutoit que la Reine, en sortant un matin de son appartement, pour aller à la messe, avoit trouvé à ses pieds une longue lettre qu'on lui adressoit, & dans laquelle on l'exhortoit à changer de conduite, & à accorder aux Réformés une entiere liberté de conscience, sans quoi on la menaçoit de la colere de Dieu & du désespoir des hommes, qui pourroient lui réserver un sort pareil à celui qu'avoient éprouvé le Duc de Guise & le Président (a) Minard. Ce dernier dès le commencement des

ce seroit aux hérétiques à les pourchasser & exécuter qu'il a quittés & abandonnés, & qui auroient à se craindre de lui. Et toutefois ils n'ont rien attenté de tel, ni contre aucun des cinq Rois ses prédécesseurs, quelque boucherie que leurs Majestés ayent faite des Huguenots. On ne peut donc reprocher aux Protestans, dans les guerres de ces temps-là, que leurs révoltes ouvertes contre l'autorité des Rois, & c'est déja un assez grand crime, sans les charger de celui d'avoir attenté à la personne de leurs Souverains. Tout ce que Davila impute ici à l'Amiral, ou n'a nul fondement, ou se trouve démenti par la conduite de ce Seigneur, qui n'oublia jamais combien la personne de son Maître étoit sacrée.

(a) Ce fut en 1559. pendant l'instruction du procès d'Anne Dubourg, que le Président Minard fut assassiné. « Dubourg

troubles de Religion, avoit été aſſaſſiné en plein jour d'un coup d'arquebuſe, ſans qu'on ſût par qui, pour avoir opiné avec vigueur dans le Parlement contre les Huguenots.

Ces avis multipliés de toutes parts, & tous les jours, animoient & aigriſſoient l'eſprit du Roi ; à meſure qu'il avançoit en âge, ſa haine s'augmentoit contre ceux qui s'oppoſoient à ſa volonté. L'avis du Duc d'Albe étoit ſi conforme à ſon caractere, & les Huguenots ſi ardens à l'offenſer & à le provoquer, qu'il ne paſſoit point de jour ſans tenir des Conſeils ſecrets avec la Reine-Mere, pour la preſſer d'exterminer les Huguenots. La Reine étoit fort irréſolue, & s'oppoſoit, auſſi-bien que le Chancelier de l'Hôpital, aux moyens extrêmes & violens, ſi contraires au génie & au caractere des François. Ils ne ceſſoient donc d'exhorter le Roi, ſoit tous deux enſemble, ſoit ſéparément, à uſer de patience & de diſſimulation. Le Cardinal de Lorraine, ſes freres & ſes neveux, quoiqu'intérieurement charmés du reſſentiment que le Roi laiſſoit échapper, auroient ſouhaité qu'il s'ouvrît moins & ſe contînt, juſqu'à ce qu'il ſe préſentât une occaſion favorable d'éclatter. Mais les plaintes des peuples, les ſoupçons & les dangers ſuſcités par les Chefs du Parti Calviniſte, continuoient ſans relâche. Il s'allumoit de toutes parts des diſſenſions funeſtes & ſanglantes. Le Prince de Condé & l'Amiral, ou s'éloignoient de la Cour, ou n'y paroiſſoient que pour donner des mécontentemens, ou de nouvelles défiances, formant tous les jours des plaintes & de nouvelles prétentions. Le Roi irrité, & terrible dans ſes emportemens, ne pouvoit plus les ſouffrir. Enfin il réſolut de joindre l'audace à l'artifice, pour réprimer l'inſolence des Rebelles.

» l'avoit pluſieurs fois recuſé comme un » homme qui avoit donné des conſeils » violens à Henri II. & dont les mœurs » n'étoient pas d'ailleurs irréprochables, » & il avoit ajoûté que s'il ne s'abſtenoit » de lui-même d'être ſon Juge, il y ſeroit » contraint par quelque moyen. Quoique » ce diſcours fût plutôt un effet de la pré» voyance de Dubourg que de ſa compli» cité, cependant il donna lieu de croire » qu'il ſavoit quelque choſe des deſſeins » qu'on avoit contre le Préſident », & hâta la condamnation de Dubourg. *De Thou*, *Liv. XXIII.* Voyez auſſi l'Arrêt du Parlement du 13 de Décembre 1559. portant qu'il ſera fait des informations ſur le meurtre du Préſident Minard. *Mém. de Condé*, *tom.* 1. *pag.* 311.

CHARLES IX. 1566.

Le Roi d'Espagne venoit de donner le gouvernement des Pays-bas (*a*) au Duc d'Albe, pour dompter les séditieux, qui sous prétexte de Religion, mais dans le fonds par haine pour la domination Espagnole, s'étoient en même temps soustraits à l'obéissance de l'Eglise, & à leur légitime Souverain. On renouvella entre les deux Couronnes le Traité de Bayonne, & l'on résolut qu'en s'assistant mutuellement, les deux Rois tâcheroient, avant tout, de se défaire des principaux Chefs qui entretenoient & fomentoient le feu de ces dangéreuses révoltes. Le Duc d'Albe marchoit à la tête d'une puissante Armée vers les Pays-Bas, & devoit côtoyer pendant long-temps les frontieres de France. Le Roi & la Reine saisirent ce prétexte, & comme s'ils eussent craint quelque entreprise de la part des Espagnols, ils prirent à leur solde un Corps considérable de Suisses, envoyerent des commissions dans toutes les Provinces, pour remettre sur pied la Gendarmerie, & firent lever dans le Lyonnois plusieurs Compagnies d'Infanterie Françoise, comme à dessein de les envoyer dans les Places conquises au-delà des Monts. Ils amasserent de tous côtés de l'argent, & emprunterent huit cens mille écus de quelques Banquiers Italiens. Ils comptoient employer tous ces préparatifs à dompter l'opiniâtreté des Rebelles, qu'on avoit tant de fois tenté inutilement de mettre à la raison.

Mais les mêmes choses qui forçoient la Cour à prendre ces mesures, mettoient les Chefs des Huguenots dans la nécessité de se tenir sur leurs gardes. Ils avoient des preuves certaines de la haine que le Roi leur portoit : ils savoient que la Reine s'étoit réconciliée avec le Pape : que, malgré la bienveillance qu'elle leur témoignoit depuis quelque temps, les Princes Lorrains redevenoient tout-puissans à la Cour : ils sentoient que tous ces préparatifs ne tendoient qu'à leur

(*a*) Ce fut en 1567. que le Duc d'Albe fut envoyé dans les Pays-bas, non pas avec le titre de Gouverneur, mais avec celui de Généralissime des troupes Espagnoles dans toute la Flandre. A l'exception de ce qui concernoit la Religion, le reste du gouvernement & de l'administration civile fut conservé à la Duchesse de Parme Gouvernante, qui ne se retira que le 10 d'Avril 1568. *Voyez M. de Thou, Liv. XLI. & XLIII.*

ruine, & si leur inquiétude naturelle les excitoit d'abord à reprendre les armes, il leur sembloit qu'une nécessité inévitable les leur remettoit alors en main. A la vérité le passage du Duc d'Albe paroissoit un motif suffisant pour colorer tant de préparatifs : mais ils voyoient, que par une contradiction évidente, & malgré les oppositions du Chancelier, le Roi & la Reine avoient résolu de fournir des vivres aux troupes Espagnoles sur les frontieres, & même de leur en procurer en Bresse & en Savoye, pays stériles, qu'elles devoient traverser, & qui ne pouvoient nourrir une Armée si nombreuse. Le Comte de Brissac, qui commandoit l'Infanterie Françoise au-delà des Monts, levoit cinq Compagnies de deux cens hommes chacune, qui devoient, disoit-on, aller renforcer les garnisons du Marquisat de Saluces. Mais les Huguenots savoient qu'en effet la meilleure partie de ces troupes devoit se rendre à Lyon, & l'autre, sous divers prétextes, rester en Dauphiné, comme dans des Pays suspects de favoriser les Calvinistes.

Ils furent confirmés dans cette idée, par le refus qu'essuya Dandelot, lorsqu'il demanda à la Cour, qu'en qualité de Colonel-Général de l'Infanterie, on le chargeât de cette levée. Ils remarquoient qu'on ne laissoit échapper aucune occasion de restraindre la liberté de conscience accordée aux Calvinistes, & que leurs moindres actions étoient interprétées en mauvaise part, tandis qu'on fermoit les yeux sur les violences que leur faisoient les Catholiques. Ils n'avoient pas oublié le refus fait au Maréchal de Montmorenci de la survivance de la Charge de Connétable, parce qu'on connoissoit son attachement pour eux ; ni que par la même raison, on venoit d'accorder celle de Général des Galeres, vacante par la mort du Marquis d'Elbeuf, au Baron de la Garde, au préjudice de Meru, frere du Maréchal, & qui servoit dans la Marine. Ils savoient encore qu'après la mort du Maréchal de Bourdillon, dès le même soir, on avoit donné le bâton à Gonnor, frere du feu Maréchal de Brissac,

(a) Imbert de la Platiere de Bourdillon. Il avoit été Lieutenant de Roi dans le Piedmont, & fit inutilement des représentations pour empêcher qu'on ne resti-

pour ne pas laisser à Dandelot ou à de Moüi, auxquels on l'avoit promis, le temps de le solliciter. Tous ces motifs leur faisoient appréhender que le Roi, d'intelligence avec la Cour d'Espagne, ne voulût les punir de leurs révoltes passées, & les ramener, par force, à la Religion Catholique.

Le Roi avoit ordonné au Vicomte de Joyeuse d'assiéger Pamiers, qui s'étoit révolté ouvertement. Dès que les séditieux virent le canon, ils abandonnerent la ville, & se réfugierent dans les montagnes. Cependant le Roi, par les remontrances de la Reine-Mere, feignoit de déférer beaucoup aux conseils des Seigneurs Calvinistes, & s'efforçoit de leur faire agréer, sous divers prétextes, tous les préparatifs qu'il faisoit, pour les contenir, jusqu'à ce que les Suisses fussent arrivés, & qu'il eût rassemblé toutes ses forces. Il continuoit à marquer de la bienveillance au Prince de Condé & à l'Amiral, les assurant que son intention étoit qu'on maintînt la liberté de conscience, & qu'on observât les articles de l'Edit de Pacification; employant tous les artifices propres à les amuser & à les endormir. La Reine-Mere, dont les plus clairs-voyants d'entre les Huguenots examinoient encore de plus près les démarches, n'oublia rien, pour déguiser, sous une dissimulation profonde, le secret du dessein que l'on avoit formé, & dissiper tous les soupçons qu'inspiroient des mouvemens de vivacité, ou des discours inconsidérés échappés au Roi. Elle profita du bruit qui couroit que le Roi d'Espagne devoit, en personne, passer en Flandres. La Reine parut en être inquiete, & craindre que ce Prince n'eût des desseins cachés; puisque l'Armée du Duc d'Albe étoit plus que suffisante pour exterminer les Gueux. (c'étoit ainsi qu'on appelloit les Révoltés des Pays-Bas.) Enfin elle affecta tant d'allarmes, qu'elle persuada au plus grand nombre, que toutes ces levées de troupes & d'argent n'avoient pas d'autres motifs que la crainte qu'elle concevoit des Espagnols.

---

tuât au Duc de Savoie Turin, Chivas, & d'autres Places, qu'on lui retenoit à cause des droits de la Duchesse d'Angoulême, mere de François I. *Abr. chronolog. du Président Henault. ann.* 1562.

Pour confirmer ces apparences, elle appella plusieurs Seigneurs à la Cour, & tint un espece de Conseil extraordinaire, où il assista un assez grand nombre de Huguenots. On y délibéra sur les moyens de défendre les frontieres, & même de prévenir (*a*) l'Armée Espagnole, si l'on découvroit que le Roi Catholique eut dessein d'attaquer la France. Le résultat de ce Conseil, fut d'envoyer en Espagne le jeune l'Aubepine, Sécrétaire d'Etat, pour détourner, disoit-on, Philippe II. du voyage de Flandres, ou du moins pour en pénétrer les vrais motifs : mais en effet pour cimenter les résolutions prises à Bayonne. Cependant, afin d'entretenir les prétextes dont on leurroit les Huguenots, la Reine dépêcha en poste à Madrid, le Pere Hugues, Religieux de l'Ordre de S. François, qui ayant prévenu le Roi Catholique des intentions secretes de la Cour, l'engagea, pour donner plus d'apparences aux soupçons de la France, de recevoir l'Aubepine avec peu de marques d'honneur, à lui faire attendre long-temps son audience, à affecter peu d'estime pour sa personne, & à témoigner au-dehors la défiance & le peu de satisfaction qu'il avoit du Roi & de la Reine, qui, de leur côté, ne cessoient de se plaindre ouvertement des Espagnols, & de publier les desseins qu'ils avoient formé de leur faire bientôt la guerre.

Toutes ces intrigues furent conduites avec tant d'adresse, que non-seulement le peuple & ceux qui n'y prenoient pas grand intérêt en furent dupes, mais que le Pape même s'y laissa surprendre. Il donna ordre à son Nonce d'interposer ses bons offices, pour persuader la Reine que le Roi d'Es-

(*a*) Philippe II. avoit fait demander au Roi de France la permission de faire débarquer à Fréjus en Provence les troupes qu'il destinoit pour la Flandre. Le Roi s'en excusa, & fit dire au Roi Catholique, que dans la situation présente des affaires, l'arrivée des Espagnols dans des Provinces où il y avoit un très-grand nombre de Protestans, feroit naître trop de soupçons & de défiances ; que les troupes qui passeroient ne seroient pas en sûreté, & que lui-même n'étoit pas en état de les garantir des insultes qu'on pourroit leur faire. Le Pape & son Nonce purent bien influer dans cette réponse, comme Davila l'insinue ensuite ; mais tout ce que cet Auteur dit ici des manœuvres politiques que la Cour de France employa pour leurrer les Huguenots, paroît plus subtilisé que conforme à la vérité de l'histoire. *Voyez de Thou*, *Liv. XLI.*

Charles IX. 1567.

pagne ne méditoit aucune entreprise contre la France ; qu'ainsi il n'étoit nullement nécessaire d'assembler tant de troupes, ni de les porter sur les frontieres, où se trouvant à proximité des Espagnols, elles pourroient causer quelques désordres, qu'on n'auroit pas prévu. A ces représentations du Nonce, la Reine répondit d'une maniere équivoque & artificieuse, d'où l'on ne pouvoit conclure si elle craignoit ou desiroit la guerre. Elle lui témoigna qu'elle se défioit du Roi d'Espagne, & qu'elle avoit sujet de se plaindre de ce qu'il répondoit mal à la confiance que l'on avoit eue en sa bonne foi, & au soin que l'on avoit pris d'empêcher les Calvinistes de France de secourir ceux des Pays-Bas. Elle l'assura en même temps que le Roi son fils ne prendroit jamais les armes le premier, & n'en viendroit à cette extrémité que malgré lui, & forcé par les injustices de ses ennemis. Ces expressions ambigues ne firent qu'augmenter le doute où l'on étoit si elle parloit ou agissoit sincérement.

Le Pape ne fut pas le seul qui se laissa tromper par les apparences ; le Prince de Condé, naturellement susceptible des premieres impressions, fit solliciter le Roi d'entrer ouvertement en guerre en cette occasion avec (*a*) l'Espagne, lui offrant un puissant secours de la part des Huguenots. Cette offre ne servit qu'à indisposer de plus en plus le Roi, qui ne pouvoit souffrir qu'un Prince de son Sang prétendît avoir plus de crédit & d'autorité que lui dans son Royaume & sur ses propres Sujets. Aussi quoique la Reine & les Seigneurs Catholiques l'engageassent continuellement à dissimuler, il ne put s'empêcher d'en témoigner son ressentiment au Prince, & de lui en faire des reproches dans un entretien qu'il eut avec lui. Il répondit à la Reine, pour s'en excuser, qu'il n'en avoit usé ainsi, que pour faire perdre au Prince toute espérance d'obtenir l'épée de Connétable. En effet le Prince l'ayant demandée peu de temps après (*b*), le Duc d'Anjou, prévenu par sa mere, ne donna pas au Roi le temps de répondre, &

(*a*) Cette circonstance paroît peu vraisemblable. Le Prince de Condé qui méditoit de nouveaux desseins, eut-il été assez imprudent pour faire ostentation des forces de son parti, & inspirer de l'ombrage a un Souverain déja aussi défiant que Charles IX :

(*b*) Il ne fut jamais question du vivant

répartit vivement, que Sa Majesté lui ayant promis de le créer Lieutenant-Général, il ne souffriroit jamais que personne osât lui enlever le suprême commandement des Armées. Le Prince, outré de ce refus, quitta la Cour incontinent, aussi-bien que l'Amiral & Dandelot, encore plus irrités de ce que le Conseil, contre l'usage ordinaire, avoit approuvé la conduite des Colonels Brissac & Strozzy, qui avoient refusé d'obéir à Dandelot, Colonel-Général de l'Infanterie Françoise.

La Reine s'efforçoit toujours d'endormir par de belles espérances le Parti Huguenot, en les entretenant souvent des défiances prétendues qu'elle avoit de l'Espagne, des ombrages que lui causoit le Duc d'Albe, & des troubles qui s'étoient élevés en Ecosse, auxquels elle paroissoit prendre un intérêt très-vif, à cause de la bonne intelligence qui avoit toujours regné entre cette Couronne & la France. Elle leur parloit aussi du peu de fonds qn'il y avoit à faire sur l'Angleterre, à laquelle on refusoit de rendre Calais, que la Reine Elizabeth avoit redemandé. Enfin elle leur tenoit d'autres propos, qui ne tendoient qu'à amuser la curiosité & l'inquiétude des Huguenots.

Mais il n'est pas facile de tromper ceux qui ont déja conçu des défiances, & qui observent attentivement les moindres démarches de leurs ennemis. Le Prince de Condé & l'Amiral, qui, à ne consulter que leur propre conscience, ne se fioient nullement aux démonstrations de la Cour, rapprochant toutes les circonstances de ce qui se passoit, & les pésant à chaque moment, résolurent de ne pas se laisser prévenir, & de courir les premiers aux armes.

Dès le commencement de l'Eté de l'année 1567. six mille Suisses arriverent dans le Royaume, commandés par le Colonel Phiffer, très-estimé de sa Nation. Les chefs du Parti Calviniste, assemblés à Valery, firent part à leurs partisans de quelques Lettres, qu'ils disoient avoir reçues d'un des 1567.

du Connétable, de lui donner un successeur. Ce ne fut qu'après sa mort & aux vives instances de la Reine mere, que Charles IX. se détermina à supprimer pour un temps cette charge, en accordant le commandement général des armes au Duc d'Anjou son frere.

CHARLES IX. 1567.

principaux Seigneurs de la Cour : il les avertissoit de se tenir sur leurs gardes ; parce qu'on avoit dessein d'arrêter le Prince & l'Amiral, l'un pour le confiner dans une prison perpétuelle, & l'autre pour le condamner à mort : qu'on devoit ensuite mettre les Suisses en garnison dans les Villes, que l'on croyoit les plus attachées au Calvinisme, dont on aboliroit l'exercice, en révoquant l'Edit de Pacification. Les sentimens furent d'abord partagés : les uns n'ajoutoient aucune foi à cet avis ; d'autres se défioient des forces du Parti ; la plûpart n'envisageoient qu'avec horreur la nécessité de reprendre les armes. On se sépara donc, dans la résolution de différer, & d'attendre des avis plus certains. Mais il n'y eut plus lieu de balancer, après l'arrivée des Suisses dans l'Isle-de-France, quoiqu'on eût d'abord assuré qu'ils resteroient sur la frontiere de Flandres. En même temps le Cardinal de Sainte-Croix, Archevêque d'Arles, vint à la Cour, comme le pensoient les Huguenots, en qualité de Légat du Pape, pour procéder, de concert avec le Roi, à la publication du Concile de Trente. Ces évenemens déterminerent les Seigneurs Calvinistes à se rassembler à Châtillon sur Loing, où les discours du Prince, de l'Amiral & de Dandelot, les persuaderent de reprendre incessamment les armes. Cet avis l'emporta, après quelques difficultés : ensuite on songea aux mesures que l'on devoit prendre pour commencer la guerre.

Les Huguenots se soulevent.

Les uns vouloient que l'on s'emparât du plus grand nombre de Villes & de Places fortes que l'on pourroit dans le Royaume, afin d'affoiblir l'Armée Royale, en la divisant. D'autres disoient que l'exemple de la derniere guerre démontrant assez le danger & l'inutilité de ce projet, il suffisoit de s'emparer de deux ou trois Villes fortes, (*a*) voisines les unes des autres, pour rassembler aux environs toutes leurs forces, & en venir promptement à une action décisive, prétendant que sans une victoire importante, on ne

(*a*) Leur dessein, selon M. de Thou, étoit de se rendre maîtres de Lyon, de Toulouse & de Troyes, villes plus considérables que fortes, & qui ne sont pas *voisines les unes des autres* ; mais soit par la faute des Chefs, soit par des revers de fortune, ces projets échouerent. *De Thou, Liv. XLII.*

pouvoit espérer aucun avantage solide. Mais l'Amiral, qui par de profondes réflexions, avoit mûrement examiné tous ces Partis, & qui fondoit toutes ses espérances sur la promptitude à prévenir les ennemis, ouvrit un troisiéme avis, qui devoit les conduire à leur but, par une voie plus dangéreuse, mais aussi plus courte & plus assurée. C'étoit de faire une attaque imprévue, pour s'emparer de la personne du Roi & de la Reine-Mere, qui croyoient avoir trompé les Huguenots par leurs artifices, & n'imaginoient pas qu'ils pussent prendre les armes, ni se réunir si promptement. La Cour étoit alors au Château de Monceaux & dans d'autres Maisons de Plaisance en Brie, où il étoit aisé de les enlever, & de les conduire par-tout où l'on voudroit. L'Amiral soutenoit qu'une entreprise si inattendue mettroit du côté des Confédérés toute la puissance, les forces, & cette apparence de Justice que leurs ennemis avoient sû se ménager dans la derniere guerre, & qui avoit fait pancher la victoire en leur faveur. Les Suisses distribués dans les environs de Monceaux l'épouvantoient peu. Il comptoit attaquer la Cour si brusquement, qu'il ne lui donneroit pas le temps d'être secourue par ces troupes. Enfin, il pensoit que, dès qu'on seroit une fois maître de la personne du Roi, on pourroit aisément tomber sur les quartiers des Suisses, séparés les uns des autres, & faire main-basse sur eux: & qu'après leur défaite, il ne resteroit dans aucune Province du Royaume, assez de forces réunies pour faire tête aux Confédérés, ni arrêter le progrès de leurs armes. Cette idée parut admirable à toute l'Assemblée, & sur le champ on convint de se réunir en armes & avec le plus grand nombre de chevaux que l'on pourroit, le 27. de Septembre. On choisit pour rendez-vous la petite ville de Rosoi en Brie, voisine de Monceaux.

Ils tentent de surprendre le Roi & la Reine au château de Monceaux en Brie.

Quelques-uns ont publié que le but secret de cette entreprise étoit de faire mourir le Roi, la Reine mere, & tous ses enfans, afin d'élever le Prince de Condé sur le Trône, mais presque personne n'a pû se persuader que les Huguenots eussent formé un si horrible dessein: quoique cette accusation ait été confirmée par les dépositions que firent à la torture plusieurs Religionnaires arrétés & exécutés en Gas-

Charles IX. 1567.

cogne par ordre de (*a*) Montluc. Tant que les Rebelles firent leurs préparatifs & rassemblerent leurs Partisans, l'entreprise demeura secréte & comme ensevelie dans un profond silence; mais à peine commencerent-ils à se rendre au lieu fixé, la Reine en eut connoissance, quoiqu'à la veille de l'exécution. Elle n'avoit jamais imaginé que les Calvinistes pussent être si-tôt prêts, s'unir si secrétement, ni former un projet qu'elle ne le découvrît long-temps auparavant, & se croyoit en sûreté, défendue par ce corps considérable de Suisses, qu'elle avoit rassemblés aux environs. Elle fut alors surprise, pour avoir trop compté sur cette dissimulation & sur ces mêmes artifices, qu'elle avoit tant de fois employés contre les autres. Cependant la grandeur du danger

(*a*) Tout ce que dit Mont-Luc de cette prétendue conspiration contre le Roi, la Reine mere, & les jeunes Princes se réduit à ceci. 1°. Il raconte qu'une personne qu'il ne nomme point, lui envoya un homme chargé d'une lettre, « & comme » j'ouvrois la lettre, ajoûte t-il, mon » Valet de chambre vit tomber un brévet » à terre...... Je me mis à lire le brévet, & » y avoit ainsi : Du vingt-huitiéme au » trentiéme de ce mois de Septembre, le » Roi prins, la Royne morte, la Rochelle » prinse, Bergerac prins, Montauban » prins, Lectoure prinse, & Mont-Luc » mort. Voilà les propres mots qui étoient » dans ledit brévet (ou papier séparé) ». 2°. Qu'il songea à conserver Lectoure au Roi, & il en vint à bout. « Etant en ces » disputes, continue Mont-Luc, M. de la » Cassaigne me raconta les propos qu'il » lui avoit tenus à leur départ, sans que » personne l'eût entendu. Je le priai d'aller par la Ville reconnoître quelque Huguenot ami du Sénéchal, & qu'il lui » donnât toute assurance, que déplaisir » ne lui seroit fait, pourvû qu'il révélât » l'entreprise. Il s'en alla parler à un qui » étoit fort son ami, & lui dit ce que le » Sénéchal lui avoit dit à son départ, & » qu'il y alloit de sa vie, s'il ne révéloit » ce qu'il en savoit. Et après lui avoir » baillé l'assurance qu'il lui demanda, il » lui dit, & qu'avoit que faire M. le Sénéchal d'entrer en tant de disputes avec » M. de Mont-Luc. J'étois derriere lui, » quand il contestoit avec ledit Sieur; » & me suis étonné de ce qu'il ne l'a » pris prisonnier : car s'il l'eût fait, nous » autres de la Religion étions tous morts: » car il n'y a personne de la Religion qui » sache l'entreprise de France, ni de cette » Ville qui ne soit sorti avec lui, réservé » moi, qui n'ai osé. Aujourd'hui ou bien » demain le Roi ou la Royne sont prins » ou morts, & tout le Royaume de France » révolté. Voyez un peu comment ces » gens sçurent cacher une telle entreprinse : on me dit que dans leur consistoire » on les faisoit jurer & renier Paradis, » s'ils révéloient jamais rien. M. de la » Cassaigne revint promptement à moi, » & me tirant à part, me conta ce que » l'autre lui avoit dit. Alors je me souvins » des advertissemens du brévet, &c. 3°. M. » de la Chapelle, dit encore Mont-Luc, » commença à informer de son côté. La » Cour de Parlement y envoya en diligence pour informer du leur. Le procès » en est tout fait; & cent témoins ou plus » ouïs, la plûpart desquels sont de la nouvelle Religion, & qui étoient en ces » troupes (des Huguenots de Gascogne) » tous ont déposé d'une sorte de la conspiration faite contre le Roi & son » Etat ». *Comment. de Mont-Luc*, *Liv. IV.*

ne

ne l'étonna point ; elle crut que l'activité seule pouvoit l'en tirer. A l'instant même qu'elle reçut cet avis, elle monta à cheval avec le Roi, & un petit nombre de Courtisans, & laissant derriere elle tous les autres & les équipages, elle se hâta de gagner Meaux, ville la plus voisine. Le tems ne lui permettoit pas de se retirer dans une place mieux pourvue & mieux fortifiée.

La Cour allarmée s'enfuit d'abord à Meaux.

On dépêcha couriers sur couriers aux Suisses, qui étoient cantonnés à quelques lieues de Meaux. En même temps on députa le Maréchal de Montmorenci vers les Huguenots, pour leur demander de la part du Roi, la cause de leur soulevement. Le Maréchal, comme nous l'avons dit, avoit quelque penchant pour le parti du Prince; mais son indécision naturelle, le respect dont il étoit pénétré pour son pere, la bienséance & les sujets de mécontentement qu'il avoit reçus du Prince de Condé, le retenoient dans le parti Catholique. La Reine le jugea donc plus propre que tout autre à seconder les desseins qu'elle avoit, d'amuser quelque temps les Huguenots, pour donner aux Suisses celui de joindre la Cour. Ce projet réussit : Montmorenci rencontra le Prince & l'Amiral qui s'avançoient vers Meaux. Il leur demanda la raison de cette marche, desapprouva leur dessein de se saisir par force de la personne du Roi, il leur donna des conseils, & leur opposa diverses raisons. Mais tandis qu'il délibéroit avec eux sur la réponse qu'il devoit faire à la Reine; ils laisserent, malgré eux, écouler tant de temps, que les Suisses précipitant leur marche, se rendirent auprès de la personne du Roi, & que les Chefs des Huguenots, perdirent l'occasion favorable d'exécuter leur entreprise.

Dès que les Suisses furent arrivés, & que l'on eut appris que les Calvinistes ne tarderoient point à paroître, on délibera dans le Conseil, s'il étoit plus avantageux de les attendre & de soutenir un siége dans Meaux, ou de retourner à Paris, qui n'en est éloigné que de dix lieues, au risque d'être attaqué en chemin par les ennemis. Le Connétable, qui pensoit qu'on le seroit infailliblement en suivant ce dernier parti, & qu'il ne falloit point hazarder une bataille dans les plaines que l'on avoit à traverser, parce qu'on étoit sans ca-

CHARLES XI. 1567.

valerie, ne vouloit point exposer la personne du Roi & de la Reine à un danger si évident & si inévitable. Le Duc de Nemours prétendoit au contraire, qu'il étoit indigne de Leurs Majestés, & beaucoup plus dangereux de se laisser assiéger dans une bicoque, ceinte d'un foible enclos de murs antiques & à demi-ruinés, sans munitions & sans attirail de guerre. On balança long-temps entre ces deux avis, & l'on s'en feroit tenu à celui du Connétable, si le Colonel Phiffer n'eût demandé la permission d'entrer dans le Conseil. Il y conjura vivement le Roi de ne se pas laisser assiéger par des Sujets rebelles dans une Place ouverte & sans défense; mais de vouloir bien confier sa personne & celle de la Reine sa mere à la fidélité & à la valeur des Suisses, qui, quoiqu'ils ne fussent que six mille, lui feroient jour à travers l'armée ennemie quelque nombreuse qu'elle fût. Tous les Capitaines Suisses qui s'étoient arrêtés à la porte du Conseil séconderent les instances de leur Colonel. Alors la Reine se leva, & après avoir donné de grands éloges à leur fidélité & à leur courage, elle leur dit de faire reposer leurs troupes pendant le reste de la nuit, & que dès le lendemain matin, elle ne craindroit point de confier à la force de leurs bras le salut & la Majesté de la Couronne de France. Leurs soldats, en apprenant cette résolution, firent retentir l'air de cris de joie, & se préparerent à marcher le jour suivant. Les Seigneurs de la Cour mirent aussi en ordre les Archers de la garde du Roi & leurs propres domestiques.

Elle se retire à Paris.

Un peu après minuit les Suisses battirent la générale, & sortant de Meaux, se mirent en bataille environ à un quart de lieue de la Ville. Le Roi & toutes les Dames de la Cour vinrent par divers chemins les y joindre au point du jour. Ils le reçurent aussi-bien que la Reine, les Ambassadeurs Etrangers & les Dames de la Cour au centre de leur bataillon, & commencerent à marcher avec tant de fierté & de bravoure, que depuis long-temps on n'avoit vû en France de spectacle plus frappant. Le Duc de Nemours marchoit en avant avec les Archers de la garde du Roi & le Connétable formoit l'arriere-garde avec un escadron composé des Gentilshommmes de la Cour. A peine avoit-on fait trois

quarts (*a*) de lieue, qu'on apperçut les premieres compagnies de la cavalerie Calviniste qui s'avançoit au grand pas pour engager le combat. Les Suisses s'arrêterent en baissant leurs piques, & montrerent tant d'intrépidité à soutenir le choc des ennemis, que le Prince & l'Amiral qui s'étoient approchés de l'arriere-garde avec un escadron de six cens chevaux, en caracolant dans la plaine, n'oserent charger ce bataillon serré & hérissé de piques, qui paroissoit redouter peu la fougue de leurs chevaux. Le Comte de la Rochefoucaut, étant survenu à la tête de trois cents cavaliers, & Dandelot avec deux cents, chargerent vivement les Suisses en queue. Ceux-ci firent promptement volte-face pour les repousser, & le Roi vint avec beaucoup d'intrépidité se mettre aux premiers rangs, suivi des principaux Seigneurs de la Cour, dont la plûpart n'avoient d'autres armes que leurs épées. Les Huguenots firent quelques décharges, comme s'ils eussent voulu en venir sérieusement aux mains, mais voyant la brave contenance des Suisses, ils se contenterent de les harceler de loin dans la plaine. On fit de la sorte sept lieues, marchant ou faisant halte suivant, les divers mouvemens des ennemis. Alors les Chefs des Huguenots, fatigués, & voyant qu'ils n'avançoient rien, tant par la bravoure des Suisses, que parce que toutes les forces qu'ils attendoient n'étoient pas venues les joindre au rendez-vous, cesserent de les suivre, & se retirerent sur la fin du jour aux villages voisins.

Les Seigneurs Catholiques, après s'en être assurés, afin de ne pas courir le lendemain un pareil danger, & peut-être un plus grand, résolurent de laisser le Connétable & le Duc de Nemours avec les Suisses, & de conduire promptement le Roi & la Reine à Paris sous l'escorte de deux cents chevaux ; ce qui fut exécuté, quoiqu'avec beaucoup d'allarmes & de risque, que les ennemis ne les surprissent en chemin, s'ils en étoient avertis. C'étoit un spectacle tou-

(*a*) M. de Thou prétend que le Roi avoit déja fait quatre lieues, quand il rencontra à la pointe du jour la petite troupe du Prince de Condé qui n'étoit que de quatre cens hommes à cheval. *Voyez cet Historien*, *Liv. XLII.*

chant, de voir la Reine & ses enfans poursuivis de si près par les ennemis, qu'un seul instant suffisoit pour perdre toute la famille Royale. Ce fut un grand bonheur qu'un pareil desastre n'arriva pas; on en fut redevable à la promptitude des Suisses, sans laquelle il étoit impossible que la Cour ne tombât pas entre les mains des Huguenots. Le Roi fut reçu à (*a*) Paris avec de grandes démonstrations de joie, le peuple versant des larmes de tendresse. Le Duc d'Aumale qui se trouvoit dans cette (*b*) Ville y rassembla trois cent chevaux, & en sortit pour aller au-devant des Suisses, qui n'arriverent qu'après minuit dans les fauxbourgs. Ils entrerent le lendemain matin dans la Ville en bon ordre, avec la même bravoure qu'ils avoient marquée la veille. Le Roi alla les recevoir à la Porte Saint-Martin, les combla d'éloges, & leur accorda une gratification, comme on a coutume de faire à des troupes victorieuses. Ensuite on les distribua dans les fauxbourgs, où on leur avoit préparé des logemens. Le Cardinal de Lorraine, dont les Huguenots avoient surtout juré la perte, étoit parti de Meaux en même temps que le Roi & la Reine, pour se rendre avec peu de suite, à son Archevêché de Rheims: mais ayant rencontré par hazard quelques troupes de Huguenots, (*c*) qui marchoient pour joindre le gros de leur armée, il leur échappa avec peine, & perdit tous ses équipages.

Les Calvinistes forment le dessein de bloquer la Capitale, & de la prendre par famine.

Le Prince & l'Amiral, quoique inconsolables de voir échouer une entreprise, dont tout le succès dépendoit de leur diligence à prévenir leurs ennemis, résolurent néanmoins de bloquer Paris. Ils s'imaginerent qu'une Ville si peuplée seroit réduite en peu de jours à la nécessité de se rendre, dès qu'on lui couperoit les vivres, & qu'elle ne verroit au-dehors aucune armée sur pied capable de la secourir &

(*a*) Le 29 de Septembre avant la nuit.

(*b*) Selon M. de Thou, le Duc d'Aumale commandoit le détachement des deux cens cavaliers, composés de la Noblesse de la Cour, avec le Maréchal de Vieille-Ville, Mauvoissinieres, le Baron de Surgeres & d'autres. Il conduisit le Roi à Paris. Peut-être en ressortit-il pour aller au-devant des Suisses, comme le dit Davila. *Voyez de Thou*, *Liv. XLII.*

(*c*) Près de Château-Thierri. Il ne dut son salut qu'à un excellent cheval d'Espagne qu'il montoit. *Id. ibid.*

de la délivrer. Dans ce dessein ils s'emparerent aisément & en peu de temps de la plûpart des Villes situées sur les rivieres qui facilitent le transport des provisions à la Capitale. Elles se trouvoient sans défense & sans garnison. Montereau, Lagni, Saint-Denys, le pont de Saint-Cloud, Dammartin, & toutes les autres places voisines se rendirent sans résistance aux Huguenots, qui les fortifierent & y mirent des troupes. Le cinq d'Octobre ils s'avancerent jusques sous les murs de Paris, & brûlerent les moulins à vent qui se trouverent dans la campagne entre les Portes S. Honoré & du Temple. Ce coup de main effraya fort les Parisiens & irrita le Roi, qui exhala son ressentiment en menaces très-vives. Cependant, la Reine, sur qui rouloient toutes les affaires, prenoit toutes les mesures nécessaires, pour assembler au plutôt une armée capable de soutenir le siége dont on étoit menacé par les Rebelles. Elle avoit expédié des ordres pressans par tout le Royaume, afin que les Catholiques prissent les armes, & mandé aux Colonels Brissac & Strozzi, de se rendre incessamment à Paris avec les vieilles bandes d'infanterie. Sansac, Savigni, Tavannes, Martigues, avoient pareillement reçu ordre d'amener la Gendarmerie. On avoit rappellé le Duc de Guise de son Gouvernement de Champagne, & le Grand Prieur de celui d'Auvergne. On attendoit le Maréchal de Damville avec toutes les forces de sa Maison. On ordonna en même temps à tous les autres Seigneurs & Gentilshommes Catholiques, de se rendre sans délai auprès de la personne du Roi, & ils y venoient en foule, sur le bruit du danger qu'avoit couru sa Majesté. Malgré le besoin pressant où l'on se trouvoit, on espéroit que tous ces secours arriveroient assez à temps, & que la valeur des Suisses & le zéle des Parisiens, suffiroient pour soutenir les premiers efforts des ennemis.

Ils s'emparent des Villes voisines :

Brulent les moulins, & font des courses jusqu'aux portes.

Ce qui inquiétoit davantage la Reine, c'étoit le défaut d'argent. Pour y remédier, elle remontra à tous les Ambassadeurs des Princes Catholiques les besoins de l'Etat, & les pria d'écrire à leurs Maîtres pour en obtenir quelques secours. Elle dépêcha en poste Annibal Ruccellai en Italie, & la Suze en Espagne, pour tirer du Roi Catholique, du

CHARLES IX. 1567.

Pape & du Grand Duc de Toſcane le plus d'argent qu'ils pourroient. Elle traita en particulier avec Jean Corraro, Ambaſſadeur de Veniſe, qu'elle combla de marques de confiance, afin d'engager la République de Veniſe à lui prêter deux cents mille ducats. Elle écrivit des lettres très-preſſantes au Duc de Ferrare, pour lui faire agréer la ſurſeance du payement d'une ſomme de plus de cent mille francs qu'on lui devoit, & envoya Malaſſiſe en Eſpagne, pour le même ſujet. Mais comme on prévoyoit que ces ſecours arriveroient trop tard, eu égard à l'extrême beſoin qu'on en avoit; le Roi fit aſſembler les principaux Bourgeois de Paris, dont il obtint quatre cents mille livres; en même temps pluſieurs Prélats aſſemblés dans cette Ville pour les affaires du Clergé, réſolurent d'accorder au Roi un don gratuit de deux cents cinquante mille écus, qui furent payés ſur le champ. Quelques Négocians envoyoient en Flandres ſoixante mille piſtoles, & refuſerent de les prêter: le Roi irrité, fit arrêter cette ſomme, qui, jointe aux autres ſecours dont on vient de parler, fut d'une très-grande reſſource dans de circonſtances ſi critiques.

La Reine propoſe un accommodement.

La Reine forcée d'employer ſes artifices ordinaires, pour donner à ces ſecours d'hommes & d'argent le temps d'arriver, & pour amortir le premier feu des ennemis, feignit d'oublier leurs nouveaux attentats, & le danger auquel elle venoit d'échapper. Elle leur fit faire des propoſitions d'accommodement par Saint-Sulpice, homme qu'elle honoroit de ſa confiance, & fort conſidéré des Huguenots. Ceux-ci ne s'étant pas montrés éloignés de la paix, le Chancelier, les Maréchaux de Montmorenci & de Vieille-ville, Morvilliers, & l'Evêque de Limoges, ſortirent de Paris, pour entrer en conférence avec eux dans un endroit également éloigné des deux Armées. Les Calviniſtes voulurent d'abord faire la loi, avec hauteur, comme s'ils euſſent remporté une victoire complette; mais afin de gagner du temps, on fit adroitement traîner en longueur les Négociations, en leur donnant eſpérance qu'on pourroit les ſatisfaire. Ils demandoient que la Reine-mere n'eût plus aucune part au gouvernement, & que tous ceux qui y avoient été juſqu'alors ad-

CHARLES IX. 1567.

Le temps se consume inutilement en pour-parlers.

mis, rendissent compte de leur administration ; que le Roi désarmât (*a*) & congédiât ses troupes, renvoyant hors du Royaume tous les Etrangers, & nommément les Italiens, qu'on regardoit comme les Auteurs des nouveaux (*b*) impôts & des nouvelles taxes : Qu'on publiât de nouveau l'Edit de Janvier, & qu'on l'observât dans toute son étendue, en permettant aux Réformés le libre exercice de leur Religion dans toutes les Villes, & sur-tout dans Paris : Qu'on leur donnât pour places de sûreté Metz, Calais, & le Havre-de-Grace : Qu'on abolît tous les impôts extraordinaires, & que l'on tînt les Etats généraux : Qu'on leur fît justice des calomnies & des persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des Guises. Ils exigeoient encore d'autres conditions semblables, qui ne laissoient aucune espérance d'accommodement. En effet, elles étoient encore moins odieuses que ridicules, sur-tout, celle par laquelle ils prétendoient que le Roi désarmât, tandis qu'ils étoient eux-mêmes avec leurs troupes aux portes de Paris. Cependant la Reine, en leur envoyant toujours de nouveaux Députés, traînoit, suivant ses vûes, les choses en longueur, & gagnoit du temps, pour se tirer d'un pas si dangereux.

Les Huguenots y trouvoient presque également leur compte. Ils ne s'étoient pas flattés d'emporter Paris de vive force, mais de le réduire par famine, en le resserrant & le blocquant de toutes parts. Ils espéroient qu'alors il tomberoit, comme de lui-même ; & cependant ils attendoient le reste de leurs Partisans, que l'on assembloit avec beaucoup d'activité dans toutes les Provinces. Mais l'arrivée des divers secours qu'attendoient les uns & les autres étoit re-

(*a*) M. de Thou qui rapporte fort en détail les demandes des Confédérés, ne dit rien de cette prétention injurieuse à l'autorité & à la Majesté Royale. Il convient seulement qu'ils supplierent le Roi de congédier au plutôt toutes les Troupes étrangeres.

(*b*) La Reine regarda comme une injure personnelle ce qui étoit dit des Italiens, & vint à bout d'animer contre les Protestans toute la Cour & le Roi, auquel on rapporta que les Confédérés avoient fait afficher à Montereau Faut Yonne des placards au nom du Prince de Condé, où ils traitoient les Italiens de sangsues qui tiroient le sang du peuple à la ruine de l'Etat, sans qu'il en revînt aucun avantage à sa Majesté, & au grand préjudice de la Noblesse. *De Thou, Liv. XLII.*

CHARLES IX. 1567.

tardée par les ſoulévemens conſidérables & dangereux qui s'élevoient en différentes parties du Royaume. Les Partiſans des Huguenots, dans le deſſein de marcher à leur ſecours, s'étoient attroupés en Normandie, en Picardie & en Champagne. De leur côté, les Gouverneurs de ces Provinces avoient raſſemblé les Catholiques, pour y retenir les Calviniſtes & les empêcher de groſſir l'armée du Prince de Condé. Ces armemens réciproques tenoient en allarme tout le plat pays & les Villes mêmes, & rendoient les chemins impraticables. Les Calviniſtes s'étoient emparés de la Ville d'Orléans, & plus aiſément encore de la Citadelle, qui n'étoit ni achevée, ni pourvûe d'une bonne garniſon. Ils y avoient trouvé trois canons & cinq coulevrines, priſe d'autant plus importante, qu'ils n'avoient pas auparavant une ſeule piéce d'artillerie dans leur armée. Ils avoient pris en Bourgogne, Auxerre & Mâcon; mais cette derniere place leur avoit coûté bien du ſang, par la vigoureuſe réſiſtance des Catholiques. En Dauphiné, Valence s'étoit rendue à eux; Lyon inclinoit à la revolte, & Ponſenac qui favoriſoit les Huguenots la fomentoit, en coupant toute communication aux Royaliſtes. Le Comte de Montgomeri avoit ſurpris Etampes, poſte extrêmement important, à cauſe du voiſinage de Paris. En Languedoc, Nîmes & Montpellier s'étoient déclarées pour eux. Metz, Place extrêmement forte, & de la derniere conſéquence, ſur la frontiere de Lorraine, en auroit fait autant à l'inſtigation de Diſans qui y étoit en garniſon, ſi le Maréchal de Vieilleville qui en avoit le gouvernement, n'eût quitté la Cour pour s'y rendre, & ſi le Duc de Guiſe ne ſe fût porté ſur cette frontiere. Sur les bords de l'Océan ils s'étoient ſaiſis de Dieppe; & en Gaſcogne, leur nombre s'étoit tellement accru, qu'il étoit impoſſible à Montluc d'envoyer à Paris les troupes qu'il avoit promiſes, à moins de ſe mettre hors d'état de leur réſiſter.

Divers renforts de cavalerie & d'infanterie viennent groſſir l'armée Royale.

Malgré ces obſtacles, l'armée Royale fut renforcée la premiere. Timoleon, Comte de Briſſac, & Philippe Strozzi, qu'on avoit tous deux nommés Colonels de l'infanterie Françoiſe, arriverent heureuſement dans la Capitale avec quatre régimens d'infanterie. Dandelot & de Mouy, détachés

chés exprès du camp de devant Paris, pour harceler ce secours, firent de vains efforts : la cavalerie Huguenotte ne put entâmer les Catholiques, qui marchoient par des bois, des collines & des vignes, couverts en flanc par leurs chariots. La Noblesse Catholique, au premier bruit que le Roi étoit assiégé, se rendit aussi de toutes parts auprès de sa personne.

Alors la Cour cessa de dissimuler. Le Roi envoya un Héraut, sommer le Prince de Condé & tous les Confédérés assemblés à Saint-Denis, de mettre bas les armes, dans vingt-quatre heures, & de venir se présenter devant sa Majesté, pour recevoir ses ordres, sous peine de rébellion & de crime de leze-Majesté. Dès que le Prince vit approcher ce Héraut, portant sa sommation écrite sur un papier, il le menaça de le faire pendre sur le champ, s'il lui faisoit aucune proposition offençante. Le Héraut, qui se sentoit soutenu de l'autorité Royale, dont il portoit les marques, répondit courageusement : *Celui qui m'envoye, est votre Maître & le mien ; ainsi, vos menaces ne m'empêcheront pas de m'acquitter de ma commission* : en même temps il remit le papier entre les mains du Prince, qui l'ayant lû, dit qu'il y feroit réponse dans trois jours. Le Héraut répliqua avec la même fermeté : qu'il falloit la rendre dans le terme de vingt-quatre heures. Il retourna le lendemain pour la chercher ; les Chefs du parti Calviniste se radoucirent un peu, & lui dirent, qu'ils vouloient être bons & fideles serviteurs du Roi : qu'ils ne demandoient que des sûretés pour leurs biens, leurs consciences & leurs vies : & qu'ils étoient prêts de recevoir les conditions que Sa Majesté voudroit bien leur prescrire, pourvû qu'ils y trouvassent de quoi bannir leurs justes craintes. Ce procédé renouvella l'espérance d'un accommodement, & l'on convint d'une conférence, pour le lendemain, entre les Chefs des Huguenots & le Connétable. Il sortit en effet de Paris avec deux mille chevaux. A moitié chemin de Saint-Denys, il fit faire halte à sa cavalerie, & s'avança accompagné du Maréchal de Cossé, de François de Montmorenci son fils, & de l'Aubepine (*a*) Sécretaire d'Etat. Le

(*a*) M. de Thou y compte encore du côté des Royalistes Armand de Gontault de Biron, depuis Grand-Maître de l'Artillerie & Maréchal de France : & au nombre

CHARLES IX. 1567.

Prince de Condé, l'Amiral, le Cardinal de Châtillon, la Rochefoucaut & Dandelot, vinrent à ſa rencontre, laiſſant auſſi leurs troupes derriere eux. Le Prince parla toujours avec modération, ſans néanmoins ſe relâcher de ſes premieres demandes. Le Connétable les exhorta à ſe fier à la parole du Roi, ſans exiger des ſûretés incompatibles avec l'honneur de ce Monarque. Le Cardinal de Châtillon lui répondit, qu'ils ne pouvoient ſe fier au Roi, & moins encore à lui, qui les avoit trahis & cauſé tous les malheurs, en conſeillant au Roi de donner atteinte à l'Edit de Pacification. Le Connétable lui donna un démenti, l'on en vint aux injures de part & d'autre, & l'on ſe ſépara, ſans qu'il reſtât aucune eſpérance d'accommodement.

Au retour du Connétable, le Roi fit aſſembler les Princes, les Chevaliers de l'Ordre, les Capitaines de Gendarmerie & les Colonels d'Infanterie, en préſence d'un grand nombre de Nobleſſe & de Perſonnes de toutes conditions, & leur parla ainſi, d'un air martial & intrépide : « Je n'ai jamais eu » rien plus à cœur que la tranquillité de mes Sujets, ce motif » ſeul m'avoit engagé à accorder aux Huguenots pluſieurs » choſes contraires à mon inclination & éloignées de mon » caractere. Mais mes bontés n'ont fait qu'accroître leur au» dace : quelques-uns d'eux abuſans de ma bienveillance, ne » ceſſent d'employer des moyens odieux, pour troubler le » Royaume : ils ont pouſſé la perfidie juſqu'à conſpirer con» tre ma Perſonne & contre toute la famille Royale. Au lieu » de faire éprouver à ces Rebelles les juſtes châtimens que » mérite un pareil attentat, j'ai bien voulu m'abaiſſer juſqu'à » leur offrir le pardon de tant de crimes : je leur ai envoyé » les premiers Sujets de mon Royaume : ils ont voulu me » faire la loi, & m'impoſer les conditions injurieuſes que tout » le monde ſait : tant d'outrages, m'ont enfin déterminé à » employer la force contre ces Rebelles, puiſqu'ils ne veu-

des Confédérés, il ajoûte Jean de Ferrieres Vidâme de Chartres, le Comte de Sault & François Barbançon de Cani. Il dit ſimplement qu'on ſe ſépara ſans rien conclure, & ne fait nulle mention du démêlé violent que Davila rapporte quelques lignes plus bas. *Voyez de Thou, Liv. XLII.*

» lent pas se soumettre de bon gré, j'espére aisément y parvenir avec l'aide de la Noblesse qui m'environne. Tous » ont donné aux Rois mes Prédécesseurs des marques de leur » zéle & de leur bravoure; j'attends d'eux la même fidélité » dans une circonstance où elle m'est si nécessaire, & pour » une cause si juste & si légitime. Je les conjure de saisir » généreusement l'occasion de servir la Patrie & leur Souverain, d'embrasser la défense de la Justice, & de braver » les dangers que j'affronterai moi-même le premier pour le » salut du Royaume.

Le Connétable prit la parole & répondit au nom de toute l'Assemblée : « Qu'il n'étoit pas besoin d'exhortations, que » tous étoient prêts de sacrifier leurs biens & leurs vies pour » le service de Sa Majesté. Ensuite se tournant vers les Assistans : « Messieurs, leur dit-il, il n'y a point de Noblesse » plus réelle & plus glorieuse que celle qui s'acquiert par la » valeur. Nés Gentilshommes, & incapables de dégénérer » de vos Ancêtres, vous ne pouvez mieux consacrer la vôtre, » qu'à la défense de notre Monarque contre les Rebelles, « qui voudroient se choisir un Souverain à leur gré, après » avoir détruit la Maison Royale. Armez-vous donc de cou» rage; & comme vous environnez ici Sa Majesté, préparez» vous à combattre vaillamment autour d'Elle. Pour moi, » qui ai l'honneur de vous commander, vous me verrez, » malgré mon grand âge, charger le premier les ennemis. » Ce discours fut suivi d'un applaudissement général, & tous marquerent une égale impatience d'en venir aux mains. On soupçonna néanmoins qu'il y avoit de l'affectation dans ce grand zéle, que le Connétable & ses fils marquoient pour le parti du Roi. On les croyoit toujours d'intelligence avec les Huguenots : mais le reste de la Noblesse étoit fort animé contre les Rebelles, & le Peuple de Paris, qui commençoit à souffrir de la disette des vivres, les détestoit encore davantage. L'Amiral (*a*) s'étoit emparé en plein jour, avec beau-

Les Rebelles s'emparent du pont de Charenton.

(*a*) Ce fut Clermont d'Amboise & non l'Amiral qui emporta Charenton, où il y avoit une tour à la tête du Pont. Celui qui commandoit dans la tour, attendit à peine l'ennemi pour se rendre. En punition de cette lâcheté, il eut quelque temps après la tête tranchée à Paris. *Voyez M. de Thou, Liv. XLII.*

CHARLES IX. 1567.

coup d'intrépidité, du pont de Charenton, à une lieue de Paris. Les ennemis étoient maîtres de la Seine. Le prix des vivres étoit excessif : à peine avoit-on des fourages pour la cavalerie qui étoit en grand nombre. Le Connétable étoit en butte aux murmures de la populace, qui souffroit impatiemment qu'avec une armée supérieure à celle des ennemis, il s'intéressât assez peu à la gloire des Armes du Roi, pour laisser la Capitale resserrée & réduite à de pareilles extrémités.

Le Connétable sort de Paris avec ses troupes, pour obliger les ennemis à se retirer.

Il sortit donc des murs de Paris le neuf de Novembre, & posta son avant-garde à la Chapelle, village sur le grand chemin, entre la Ville & le camp des ennemis. Ce mouvement obligea les Huguenots à réunir toutes leurs troupes en un seul Corps, de peur d'être battus en détail. Ils abandonnerent d'un côté toutes les Villes voisines ; & laisserent parlà les chemins & les passages libres, pour transporter les vivres à Paris. Ils rappellerent aussi Dandelot, qui avec huit cent chevaux & deux mille fantassins, avoit passé la Seine pour resserrer Paris d'un autre côté. Ils prévoyoient que le Connétable, très-supérieur en forces, marcheroit à eux, pour les forcer, ou à soutenir un siége dans Saint-Denis, ou à combattre avec désavantage en raze campagne. Le Prince de Condé, avec le Corps de bataille, étoit campé sous les murs de Saint-Denis, ayant cette Ville derriere lui, pour s'y retirer en cas de besoin. L'Amiral avec l'avant-garde formoit la droite, & occupoit le village de Saint-Oüen, voisin de la Seine, dont les bords couvroient ses troupes d'un côté. La gauche, composée de l'arriere-garde, sous les ordres de Genlis & de Mouy, étoit au village d'Aubervilliers. A côté d'eux s'étendoit une vaste plaine, pour n'être pas pris en flanc ; ils avoient tiré une ligne, & élevé un petit retranchement, défendu par six cens arquebusiers. Les Huguenots tinrent conseil sur le parti qu'ils avoient à prendre. Ils étoient fort (*a*) inférieurs à l'Armée Royale, où l'on comptoit seize mille fantassins & trois mille chevaux. Plusieurs étoient

(*a*) Il n'y avoit dans l'armée Protestante que quinze cens cavaliers, au plus, sous dix-huit étendarts de Gentilshommes, équipés & armés à la hâte, & par consé-

d'avis de ſe retirer, juſqu'à l'arrivée des renforts qu'ils attendoient de diverſes Provinces : mais le Prince de Condé & l'Amiral jugeoient la retraite impoſſible, en préſence de l'Armée Royale, ſans s'expoſer à une défaite certaine : alléguant qu'ils ne pourroient décamper, ſans être découverts, pourſuivis & attaqués ; d'où ils concluoient qu'il falloit en venir à une bataille, tant pour conſerver leur réputation, qu'il eſt ſi important aux Chefs de Parti de s'aſſurer, furtout au commencement d'une guerre, que pour faciliter leur retraite. Ils ajouterent que les jours n'étant pas longs, la nuit ſépareroit bientôt les combattans, & qu'avec leur cavalerie, qui étoit excellente, ils eſpéroient tellement maltraiter l'Armée Royale, qu'ils la mettroient hors d'état de les ſuivre dès la même nuit, dont ils eſpéroient profiter, pour rejoindre Dandelot, & avec ſes troupes fraîches, ſe mettre en ſûreté.

Bataille de S. Denis.

Le Connétable ne s'attendoit pas à une pareille réſolution : perſuadé au contraire que les ennemis ſe retireroient, ou ſeroient entiérement défaits, s'ils oſoient hazarder une action : il rangea ſon Armée en bataille le dix au matin, veille de la Fête de S. Martin, un des Patrons de la France, & marcha droit aux ennemis. Le Duc d'Aumale & le Maréchal de Damville, qui commandoient l'avant-garde, avoient en tête l'Amiral ; le Duc de Nemours, avec un gros de cavalerie, menoit l'arriere-garde, qui s'étendoit du côté de la plaine ; le Connétable étoit au corps de bataille oppoſé au Prince de Condé, ſoutenu par les Suiſſes, qui avoient à leur droite & à leur gauche l'infanterie du Comte de Briſſac & de Strozzi. Il étoit déja (a) midi, lorſque le Connétable, voyant les ennemis réſolus au combat, pouſſa ſes eſcadrons avec tant de précipitation, pour charger leur

quent aſſez mal, & douze cens hommes de pied ſans enſeignes & levés indifféremment de tous les côtés. Ainſi l'armée Royale étoit infiniment plus forte. *Voyez de Thou, ibid*

(*a* La bataille commença beaucoup plus tard, puiſque l'action ne dura que trois quarts d'heures, ſelon M. de Thou, & que Davila lui-même aſſure que les ennemis du Connétable reprocherent à ce Général d'avoir attendu le déclin du jour, pour engager le combat & ſauver les Colignis ſes neveux. *Voyez de Thou, Hiſt. Liv. XLII.*

Charles IX. 1567.

corps de bataille, que l'infanterie, qui marchoit en ordre; demeura loin derriere lui, & ne put avoir part à l'action. Rien ne pouvoit favoriser davantage le dessein des Huguenots; leur cavalerie serrée, & sur laquelle ils comptoient beaucoup, vint fondre avec fureur sur celle du Connétable, dont elle rompit & perça les rangs. Le Duc de Nemours voulut arrêter le choc impétueux des ennemis, en les prénant en flanc: mais il se trouva lui-même arrêté par le fossé & le retranchement, bien défendu par les arquebusiers Huguenots: il eut tant de peine à le franchir, qu'il ne put jamais arriver, assez à temps, pour secourir le corps de bataille. Le Duc d'Aumale & le Maréchal de Damville tenterent la même chose, mais l'Amiral les contint avec son avant-garde. Il fit un mouvement, sans cependant s'éloigner trop de la riviere, pour n'être pas enveloppé, & se mêla vaillamment avec les Royalistes. Ainsi l'escadron du Connétable, chargé par plusieurs troupes de cavalerie, outre celle qui combattoit sous l'étendart du Prince, & qui occupoit le centre, n'étant nullement soutenu, fut accablé par le nombre des ennemis, & en peu de temps rompu, mis en désordre, & taillé en piéces. Le Connétable, malgré cinq blessures qu'il avoit reçues à la tête & au visage, combattoit avec une extrême valeur, & tâchoit de rallier sa troupe, & de la remettre en bataille, lorsque Robert Stuart, Ecossois, vint à lui, en lui présentant le pistolet. Le Connétable lui dit; *tu ignores donc que je suis le Connétable? C'est parce que je te connois, répondit Stuart, que je te présente celui-ci.* Il lui lâcha en même temps son pistolet dans l'épaule. La violence du coup renversa le Connétable, qui eut encore la force de frapper Stuart au visage de la garde de son épée, qui lui restoit à la main, la lame en ayant été brisée; ensorte qu'il lui cassa trois dents, lui brisa la machoire, & l'entraîna a côté de lui à demi-mort. Le Connétable abandonné des siens, qui fuyoient, resta ainsi quelque temps au milieu des ennemis; le Duc d'Aumale & Damville, après avoir mis en déroute l'avant-garde de l'Amiral, & la voyant débandée, ne s'étoient pas mis en peine de la poursuivre. Ils arriverent pour réparer le désordre du corps de bataille, &

Le Connétable est blessé à mort.

enleverent le Connétable aux Huguenots, qui l'emmenoient déja prisonnier. Damville le fit transporter à Paris, sans espérance pour sa vie.

Cependant le Duc de Nemours, ayant forcé le retranchement, taillé en piéces & dissipé les arquebusiers Huguenots qui le défendoient, avoit défait pareillement leur arriere-garde avec un grand carnage, & poussé les fuyards jusques dans leur camp. Ensuite il rallia sa cavalerie, & se replia sur le centre, où il voyoit combattre le gros des ennemis. Ses escadrons serrés chargerent celui du Prince de Condé, tandis que l'avant-garde & l'arriere-garde Catholique, qui avoient mis en fuite celles des Huguenots, le chargeoient de front & en flanc, si vivement que ses gens plioient de toutes parts, & auroient été mis en déroute, si la nuit, & une pluie assez considérable qui survint, n'eussent favorisé leur retraite. Le Prince, qui avoit eu un cheval tué sous lui, & qui n'avoit pû en remonter un autre qu'avec grand danger, se retira sous les murs de Saint-Denis, où il fut joint par l'Amiral, qui emporté par la fougue de son cheval Turc, avoit couru grand risque de demeurer prisonnier. Les Huguenots perdirent un tiers de leur Armée, & abandonnerent leurs morts & (*a*) le champ de bataille. C'étoient pour les Catholiques autant de marques d'une victoire complette. Mais la perte de leur Général & la nuit les empêcherent de poursuivre les ennemis, & l'Infanterie, qui ne put avoir part à la mêlée, à cause de la brieveté du temps, se retira dans ses quartiers, sans avoir combattu. La perte de part & d'autre fut moins considérable par le nombre que par la qualité des morts. Du côté des Royalistes, la Cavalerie seule avoit donné, & l'Infanterie Calviniste n'avoit pas souffert, à l'exception des Arquebusiers, qui défendoient le retranchement; desorte que la plûpart des morts étoient Gentilshommes, ou Officiers de marque & d'expérience. On com-

Défaite des Huguenots.

(*a*) Le Prince de Condé remit son armée en bataille, & se retira en très-bon ordre à S. Denis. Le Maréchal François de Montmorenci, dont les vertus militaires parurent avec éclat dans cette journée, quoique Davila, qui ne lui est pas favorable, n'en dise rien, poursuivit les Huguenots avec quelques uns des siens. *Voyez M. de Thou, Liv. XLII.*

pta parmi les Huguenots le Comte de la Suze, le Vidame d'Amiens, le Comte de Saut, Pequigni, pere & fils, Cany, Saint-André & de Garenne. Du côté des Catholiques il y eut peu (*a*) de morts : mais beaucoup de bleſſés, entre autres Sanzac, Capitaine très-brave & très-expérimenté.

Le lendemain le Connétable mourut à l'âge de (*a*) quatre-vingt ans, après avoir montré dans le combat autant de hardieſſe, de bravoure & de vigueur, que s'il eût été dans la force de la jeuneſſe. Il conſerva juſqu'au dernier moment ſa préſence d'eſprit, & une fermeté admirable. On raconte même qu'un Religieux s'étant approché de ſon lit, pour le préparer à la mort, le Connétable ſe tourna vers lui avec un viſage tranquille & ſerein, & le pria de le laiſſer en repos, ajoutant, *qu'il ſeroit bien honteux pour lui d'avoir vêcu quatre-vingt ans, ſans avoir appris un quart-d'heure à mourir.* Sa ſageſſe, ſa rare prudence, & ſa longue expérience dans les affaires, lui procurerent pour lui & pour ſa famille, des richeſſes immenſes, & les premieres Charges de la Couronne : mais il fut toujours ſi malheureux dans le commandement des Armées, que dans toutes les entrepriſes dont la Cour le chargea en chef, il fut ou battu, ou bleſſé, ou fait priſonnier. Ses diſgraces rendirent ſouvent ſuſpectes ſa candeur & ſa fidélité : & même après la bataille de Saint-Denis, où il fut bleſſé à mort, ſes envieux ne manquerent pas de l'accuſer, de ce qu'en combattant pour le ſervice du Roi, contre ſes propres neveux, il avoit attendu le déclin du jour pour commencer l'action, & qu'en laiſſant l'infanterie bien loin derriere lui, il n'avoit pas voulu remporter une victoire complete, comme il l'auroit pû. Les perſonnes déſintéreſſées diſoient, qu'il étoit grand Capitaine, bon ſerviteur du Roi, mais mauvais ami, & que ſon intérêt avoit toujours été le

(*a*) Ils perdirent le Comte de Chaulnes, Jerôme de Turin, pluſieurs des principaux Officiers ſubalternes, quarante Gentilshommes, entre autres Claude de Baſtarnai, Baron d'Anton, neveu du Connétable par Iſabelle de Savoie ſa mere. *Id. ib.*

(*b*) Le Connétable de Montmorenci n'avoit pas quatre-vingt ans, mais ſeulement ſoixante-quatorze : on en a la preuve par ſon Epitaphe gravée ſur un marbre appliqué ſur les murs de la Sacriſtie de l'Egliſe de Montmorenci. *Voyez les remarques ſur les Mém. de l'Etoile, Edit. de* 1744. *tom.* 1. *pag.* 35.

mobile & (a) la regle de ses actions. Le même jour mourut Claude de l'Aubépine, premier Sécrétaire d'Etat, homme généralement estimé, & l'un des plus fideles Ministres de la Reine. Il fut remplacé par Nicolas de Neufville, Seigneur de Villeroi son gendre, qui suivant dignement les traces de son beaupere, a rempli cette place jusqu'à une extrême vieillesse.

Les Rebelles se retirent en Champagne.

La nuit d'après la bataille, Dandelot rejoignit les Huguenots à Saint-Denis. Il avoit eu beaucoup de peine à repasser la Seine; parce que les Catholiques avoient enlevé ou coulé à fond tous les batteaux; ce qui l'empêcha de se trouver à l'action. Par son conseil, dès le lendemain matin, onze de Novembre, sur la persuasion où l'on étoit que les Catholiques, après avoir perdu leur Général, ne reparoîtroient point sur le champ de bataille, comme en effet ils n'y parurent pas; les Huguenots sortirent de leurs retranchemens, & se mirent en bataille dans la plaine, comme s'ils eussent voulu livrer un second combat aux Royalistes, affectant par cette bravade de se montrer plutôt vainqueurs (a) que vaincus. Ils resterent un quart-d'heure dans cette posture, & en se retirant, ils enleverent une partie de leurs morts. Mais, comme ils avoient perdu la meilleure partie de leur infanterie, & que la plûpart de leurs Gentilshommes avoient été ou tués ou blessés dans la bataille, ils ne jugerent pas à propos d'attendre que l'Armée Royale, sous les ordres d'un nouveau Général, sortît de son inaction. Ils firent donner avis de leur marche aux troupes qui venoient les joindre, & prirent en diligence la route de Champagne, le quatorze de Novembre, pour se rendre sur les frontieres de Lorraine.

Dès que les Suisses levés par ordre du Roi furent entrés en France, le Prince & l'Amiral dépêcherent en Allemagne

(a) Ces traits odieux recueillis d'après les discours ou les satyres des ennemis du Connétable, n'obscurciront jamais la gloire de ce grand homme si respectable par sa fidélité pour ses Souverains, par le tendre amour qu'il avoit pour sa Patrie, & par son zele ardent pour l'honneur du nom François.

(b) La Noue, Protestant, bon connoisseur & Juge intégre, prononça en faveur de l'armée Royale, parce qu'elle resta maîtresse du champ de bataille, & eut toute la nuit les morts à sa disposition. *De Thou, Liv. XLII.*

CHARLES IX. 1567.

Francourt (*a*) & du (*b*) Châtelier, pour engager Casimir, fils du Comte Palatin du Rhin, à lever des troupes en leur faveur. Ils lui avoient en effet envoyé quelque argent : mais avec promesse de lui délivrer cent mille écus au soleil, pour la solde de ses gens, sitôt qu'il seroit sur les frontieres du Royaume. Cette promesse & l'espoir du butin flatterent Casimir, qui s'associa d'autres Officiers Allemands, accoutumés à vivre du métier de la guerre. Ils mirent sur pied sept mille chevaux & quatre mille fantassins, depuis la prise d'armes des Huguenots, & leur donnerent avis que ces troupes se disposoient à passer incessamment en Lorraine. C'est ce qui détermina les Huguenots à marcher de ce côté-là, pour y joindre au-plutôt les Allemands, & avec ce renfort, être en état de pousser la guerre, suivant que le temps & les circonstances le permettroient. L'Armée marcha serrée ; parce qu'elle passoit en pays ennemi, & nulle troupe ne s'écartoit, la nécessité leur tenant lieu de discipline. Dandelot, à la tête des Arquebusiers à cheval, voltigeoit de côté & d'autre, pour reconnoître le pays, la situation des lieux, & pourvoir aux subsistances. Cependant, quoiqu'ils se hâtassent de gagner la frontiere, la nécessité de trouver des vivres les obligeoit d'assiéger les Places les plus foibles, pour en abandonner le pillage & le butin au soldat, qui manquoit de tout. L'activité des Généraux facilita ces expéditions, qui ne les retarderent que fort peu de temps, & l'exacte discipline qu'ils faisoient observer empêcha les soldats de se débander, & de s'écarter du gros de l'Armée. Ils prirent par escalade Brie-Comte-Robert, Nogent-sur-Seine, & Pont-sur-Yonne (*a*), villes assez grandes & peuplées, où ayant trouvé grand nombre de chevaux, aussi-bien que dans les villages voisins, ils monterent toute leur infanterie, afin d'aller encore avec plus de promptitude.

Ils vont au-devant des troupes qu'ils attendoient d'Allemagne.

(*a*) Gervais Barbier Francour, depuis Chancelier du Roi de Navarre.

(*b*) Du Châtelier Portaut.

(*c*) C'étoient alors, comme aujourd'hui, des Villes peu considérables & assez mal fortifiées, même pour ce temps-là. Il n'y eut que Pont-sur-Yonne qui fit quelque résistance. Voyez M. de Thou, qui ne dit rien de la prise de Brie.

Le Roi donne le commandement de son armée à Henri Duc d'Anjou son frere.

Cependant la Reine que la mort du Connétable venoit de délivrer entierement de la puiſſance & de l'ambition des Grands, & qui reſtoit ſeule arbitre du parti Catholique, ne voulut plus s'expoſer aux dangers d'un pouvoir illimité, en faiſant nommer un Connétable ou Général d'armée. Elle jugea plus à propos de réſerver à la diſpoſition du Roi & à ſa propre puiſſance, toute l'autorité du commandement. Elle engagea donc Charles, par diverſes raiſons, à mettre à la tête de l'armée le Duc d'Anjou ſon frere, jeune Prince qui donnoit déja de grandes eſpérances, mais qui avoit à peine ſeize ans accomplis. Le conſeil ayant jugé qu'il ne convenoit pas au Roi de commander ſon armée en perſonne, ni de prendre les armes contre ſes Sujets rebelles, de peur de donner trop de réputation à leur parti. On prévint ainſi les jalouſies & les prétentions des Grands, en n'accordant à aucun d'eux l'épée de Connétable, & Henri fut déclaré dans le Conſeil Lieutenant Général & Commandant de l'armée. A cauſe de ſa jeuneſſe on lui donna pour le diriger dans ſes démarches, François de Carnavalet qui avoit été ſon gouverneur, & Artus de Coſſé, Maréchal de Gonnor, Général extrêmement eſtimé pour ſa prudence & ſa valeur. On comptoit encore dans cette armée les Ducs de Montpenſier & de Nemours & de Longueville, Sébaſtien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, Colonel Général de l'infanterie Françoiſe, Gaſpard, Vicomte de Tavannes, Timoleon, Comte de Briſſac, & Armand de Biron, alors Meſtre ou Maréchal de champ, dont les glorieux exploits nous donneront lieu de parler ſouvent dans la ſuite de cette hiſtoire.

Les Maréchaux de Montmorenci & de Damville refuſerent d'y ſervir, parce qu'on avoit donné l'avant-garde au Duc de Montpenſier comme Prince du Sang, & qu'ils prétendoient que cet honneur étoit dû à Montmorenci, en qualité de plus ancien Maréchal de France, qui a droit de commander après le Général. Mais le Roi ne voulut point changer cette diſpoſition, tant pour ne pas mécontenter le Duc de Montpenſier, que parce qu'il ne ſe fioit pas aſſez au Maréchal de Montmorenci, pour lui confier la

CHARLES IX. 1567.

partie de l'armée qui devoit la premiere charger les ennemis. Les deux freres mécontens aimerent mieux rester à la Cour, que de servir au préjudice de leurs prétentions. Le Duc d'Aumale ne suivit pas l'armée, prétendant en secret au même honneur que les deux Maréchaux, & principalement fondé sur ce qu'il étoit le plus ancien Capitaine du Royaume ; mais il n'en avoit rien fait paroître pour ne se pas brouiller avec le Duc de Montpensier. Sous prétexte d'aller assister de ses conseils le jeune Duc de Guise son neveu, sur le gouvernement duquel devoit tomber l'effort des Allemands, qui venoient au secours des Huguenots, il partit, avec l'agrément de leurs Majestés, pour s'employer dans cette Province, où l'on jugeoit ses soins & sa présence très-nécessaire. L'armée du Roi fut jointe par le Comte d'Aremberg, que le Duc d'Albe envoyoit de Flandre avec douze cens lances & trois cens arquebusiers à cheval, en conséquence du traité de Bayonne. Ce secours, déja fort important par lui-même, le devenoit encore plus, en faisant voir la bonne intelligence qui regnoit entre les deux Couronnes, pour exterminer les Rebelles. Le Duc d'Anjou se mit à leur poursuite avec ses Généraux, dix-huit pieces de canon & toute l'armée, dans l'espérance de les atteindre & de les combattre avant qu'ils pussent se joindre aux Allemands ; & il en feroit sûrement venu à bout, s'il eût regné dans son Conseil autant de prudence & d'union, qu'il témoignoit lui-même d'ardeur pour la gloire, & d'impatience d'attaquer les ennemis.

Elle est renforcée par des troupes envoyées de Flandres par le Roi d'Espagne.

Le Prince étoit aux environs de Sens, (a) Capitale de la Brie, peu fortifiée par l'art & par la nature. Il s'étoit flatté de la prendre par escalade, comme il avoit fait plusieurs autres villes sur la route ; mais le Duc de Guise, qui avec les troupes de son Gouvernement, venoit de réduire Metz à l'obéissance, & d'y introduire le Maréchal de Vieilleville, ayant marché du côté où il apprenoit que s'avançoient les ennemis, se jetta fort à propos dans Sens, & s'y prépara à une défense vigoureuse. Le Prince désespérant de s'en rendre

Le Duc d'Anjou suit les Huguenots pour les combattre avant leur jonction avec les Allemands.

(a) On regarde Meaux ou Provins comme Capitale de la Brie. Sens n'est pas même compris dans cette Province. Il est du gouvernement de Champagne.

maître, tourna d'un autre côté avec sa promptitude ordinaire, pour suivre le premier & le plus nécessaire de ses projets. Il reçut à Montereau un renfort de quelques escadrons de cavalerie qui venoit de Gascogne, & trois pieces de campagne qu'ils lui amenoient d'Orléans. Il se mit ensuite en marche, mais de quelque diligence qu'il usât, il ne put éviter un échec assez considérable, & qui mit toute son armée en danger. Il étoit déja aux environs de Châlons, une des principales villes de Champagne, lorsque la Marquise de Rothelin sa belle mere, vint le trouver pour lui faire de nouvelles propositions d'accommodement de la part de la Cour, qui vouloit par cet artifice l'amuser & retarder sa marche jusqu'à l'arrivée de l'armée Royale. La Marquise lui proposa imprudemment une suspension d'armes de trois jours, pendant lesquels des députés de la part du Roi devoient se trouver dans un lieu dont on conviendroit; avec une égale imprudence le Prince accepta la proposition, flatté par l'espoir de faire reprendre haleine à son armée fatiguée d'une marche si rapide. Les députés ne parurent point, & le Duc d'Anjou hâtant sa marche, arriva à l'expiration de la treve à la vûe des ennemis. Le bon sens seul dictoit qu'il falloit les attaquer sur le champ. Les marches forcées des Huguenots faisoient assez connoître qu'ils étoient épuisés de fatigue & peu sur leurs gardes. La nécessité les avoit forcés de camper dans les plaines de Champagne, poste si desavantageux & si découvert, qu'ils n'auroient pû ni s'y retrancher, ni éviter une bataille, sans être accablés par le nombre & défaits à plate couture.

Il les joint près de Châlons.

Le Comte de Brissac, qui conduisoit la tête de l'armée Catholique, ne doutoit point que les autres troupes ne le suivissent, puisqu'on étoit déterminé à une bataille, & que c'étoit dans cette vûe qu'on avoit si fort pressé la marche de l'armée, malgré la rigueur de la saison. Ainsi il chargea vigoureusement une partie de l'arriere garde des ennemis campée dans le bourg de Sarry sous les ordres des Capitaines Blosset (*a*) Bois & Clery; il les mit en fuite après

(*a*) M. de Thou le nomme de Boissy, & il appelle de Clere l'Officier que Davila nomme Clery.

CHARLES IX. 1567.

une légere réſiſtance, & pourſuivit le reſte qui ſe ſauvoit déja à toute bride. L'exemple du Comte de Briſſac fut ſuivi par Martigues, qui arrivant avec une partie de l'avantgarde, atteignit trois cens chevaux, qui formoient celle des ennemis, pour couvrir leur retraite. Il ſe mit à eſcarmoucher avec eux, afin de retarder leur marche, juſqu'à l'arrivée de toute l'armée Catholique. Mais tandis que le Maréchal de Gonnor & Carnavalet, qui étoient à la tête du Conſeil du Duc d'Anjou, épuiſoient les précautions, pour ranger l'armée en bataille, ou comme on l'a dit, temporiſoient adroitement afin d'épargner le ſang de tant de nobleſſe Françoiſe, les Huguenots eurent le temps de ſe retirer. Le Prince & l'Amiral, ayant donné ordre aux trois cens cavaliers qui étoient à l'arriere garde de tenir ferme contre Martigues le plus longtems qu'ils pourroient, preſſerent ſi vivement la marche du reſte de leurs troupes, qu'ils ne s'arrêterent qu'après avoir fait en trois jours plus de vingt lieues de France. Ils ne ſe crurent en sûreté, que lorſqu'ils ſe virent hors du Royaume, & qu'ils eurent paſſé la Meuſe, riviere qui coule ſur les frontieres.

La meſintelligence & d'autres obſtacles ſuſcités par ſon Conſeil empêchent de livrer bataille.

Les Calviniſtes paſſent la Meuſe.

Echapés au danger d'une défaite évidente, ils en coururent une autre non moins terrible. A leur arrivée à Pont-à-Mouſſon, non-ſeulement ils ne rencontrerent pas les Allemands qui devoient s'y rendre, mais même ils n'en purent apprendre aucunes nouvelles aux environs. Les ſoldats déſeſpérés de voir s'évanouir une reſſource qui les avoit engagés à ſupporter tant de fatigues, & ſe trouvant dans un pays inconnu, loin de leur patrie, ſans vivres & ſans proviſions, tomberent dans une affreuſe conſternation. Ils réſolurent de ſe débander & de ſe ſauver, les uns par la Flandre, les autres par la Lorraine, pour ſe retirer chacun chez eux. Pluſieurs, qui n'eſpéroient point échapper aux mains des Catholiques dans le paſſage, avoient pris le parti de s'expatrier volontairement, & de ſe réfugier dans quelques villes d'Allemagne en attendant des circonſtances moins orageuſes. Le Prince & les autres Généraux n'oublierent rien, prieres, remontrances, voies d'autorité, raiſons, pour les détourner d'une ſi étrange réſolution, les conjurant de

Ils se joignent aux troupes auxiliaires que le Prince Casimir leur amenoit.

la différer, au moins, jusqu'à ce qu'ils manquassent absolument de subsistance. Ils demeurerent deux jours campés, & dans ces cruelles allarmes. Le troisieme au matin le désespoir les ramenoit à leur premier dessein, lorsqu'on reçut l'agréable nouvelle que le Prince Casimir, qui venoit les joindre, n'étoit plus éloigné que de quelques milles. Alors les simples soldats, comme si on leur eût rendu la vie, transportés de joie, s'embrassent tendrement les uns les autres & avec de grandes acclamations, courent au devant des Allemands qu'ils appellent leurs bienfaiteurs & leurs libérateurs.

Au contraire les Chefs étoient agités d'une nouvelle & vive inquiétude : ils avoient promis de donner au Prince Casimir & à ses troupes, cent mille écus, à leur arrivée sur la frontiere. Bien loin d'avoir cette somme toute prête, ils n'en possédoient pas la moindre partie, & craignant, avec raison, que les Allemands ne refusassent de passer outre, ils voyoient toutes les espérances, qui leur avoient fait endurer tant de fatigues, se dissiper & s'évanouir. Enfin le Prince de Condé, ayant fait assembler l'armée, lui découvrit l'embarras dans lequel lui & les autres Généraux se trouvoient, & représenta que, puisque le salut commun dépendoit de la jonction & de la bonne volonté des Allemands, il falloit que chacun se sacrifiât, pour subvenir au besoin public, en se dépouillant du peu de commodités qui leur étoient restées, afin de racheter à ce prix leur liberté & leur vie. Après les avoir exhorté de la sorte à contribuer chacun selon leur pouvoir, on choisit deux Ministres pour recueillir l'argent & les effets. Le Prince montra l'exemple, en donnant non-seulement son argent, mais encore ses bagues & ses bijoux pour être livrés aux Allemands. L'Amiral & les autres principaux Chefs en ayant fait autant & avec la même promptitude, tout le monde s'empressa de contribuer, Gentilshommes, soldats, & jusqu'aux valets de l'armée. On fit une somme de trente mille écus, dont les Allemands s'étant contentés, avec promesse du reste, la jonction des deux armées se fit le onze de Janvier de l'année de 1568.

Dès que les troupes combinées eurent pris quelques jours 1568.

CHARLES IX. 1568.

de repos, le Prince de Condé résolut de traverser une seconde fois la Champagne, pour retourner en Beausse. Il espéroit faire aisément subsister son armée dans ce pays abondant, la mettre à l'abri des rigueurs de l'hyver, en lui donnant des quartiers, & resserrer Paris, le centre du parti Catholique, d'autant plus que dans tout le cours des guerres civiles on a été persuadé que la victoire se déclareroit pour ceux qui seroient maîtres de cette capitale. Il y étoit encore excité par le desir de secourir Orléans que les Catholiques serroient de près, & de joindre les troupes de Provence & de Dauphiné qui marchoient en grand nombre vers cette Place. Dès le commencement des troubles, François de la Noue, Guerrier fameux par sa prudence & sa valeur, & qui tenoit un des premiers rangs dans le parti Calviniste, s'étoit emparé d'Orléans, & ensuite de la nouvelle Citadelle que le Roi avoit ordonné d'y bâtir, mais qui n'étoit pas encore entierement fortifiée. Les femmes & les enfans des principaux Seigneurs du parti s'étoient retirés dans cette Place, plus sûre que les autres, quoiqu'elle ne fût point assez approvisionnée, pour soutenir un long siege. La Valette, Colonel de la cavalerie legere, & le Comte Sciarra Martinengue, Bressan, qui commandoient sept cens chevaux & quatre mille fantassins des troupes du Roi, s'étoient campés aux environs, & sachant que la garnison étoit foible, & qu'on y manquoit des choses nécessaires, ils la serroient de si près, qu'ils s'en seroient rendus maîtres dans peu, ou par capitulation ou d'assaut, si elle n'eût été promptement secourue. Ces motifs déterminerent les Généraux de l'armée Huguenote à marcher vers la Beausse : ils espéroient outre cela trouver en chemin quelque occasion favorable de combattre, privés de ressource pour subsister longtemps, ils n'auroient pas balancé à en venir à une action décisive.

Ils rentrent en Champagne.

Le Duc d'Anjou plein d'ardeur pour la gloire, avoit le même dessein : il pensoit que le gain d'une bataille signalant ses premiers exploits rendroit son nom fameux & célébre chez les étrangers ; mais la Reine, qui se conduisoit par des principes bien différens, faisoit tous ses efforts pour le détourner

La Reine se rend à l'armée, pour éteindre les divisions qui y régnoient.

détourner de cette idée. Malgré la rigueur de la saison elle s'étoit rendue en personne au camp du Duc d'Anjou, pour s'assurer par elle-même des bruits que l'on faisoit courir, & remédier à la mésintelligence qui avoit, disoit-on, empêché l'entiere défaite des Huguenots. Avec une promptitude fort au dessus de son sexe, elle s'étoit rendue à Châlons & de-là à l'armée, où elle assembla les Généraux, pour entendre les raisons qui les avoient déterminés à laisser échapper les Huguenots, sans les combattre & les accabler. Le Duc de Montpensier, trop politique pour se compromettre avec personne, parla avec ambiguité de ce qui s'étoit passé, donna de grands éloges au Duc d'Anjou ; & dit que si l'on n'avoit pas remporté de plus grands avantages, il ne falloit s'en prendre qu'à la fortune. Le Duc de Nemours se justifia, en disant qu'il marchoit en avant, à la suite de Martigues, sans être informé de ce qu'on avoit fait ou délibéré dans le camp. Mais Tavannes parlant avec plus de liberté, quoique sans nommer personne, blâma les irrésolutions, les longueurs, les remises & les autres obstacles qu'on avoit mis à la réussite, insinuant que la mésintelligence qui regnoit dans le Conseil de guerre, & la fausse tendresse qui avoit inspiré à quelques-uns de la compassion pour les Huguenots, avoient seules refroidi le courage de l'armée Royale.

On délibéra ensuite sur les mesures qu'il falloit prendre à l'avenir. Plusieurs pour flatter le Général, étoient d'avis d'en venir à une bataille. La Reine leur représenta fortement, que les suites de la victoire étoient bien différentes pour les deux partis ; qu'en perdant une bataille, le Roi mettroit son Etat dans une horrible confusion, & le laisseroit entiérement en proie aux ennemis, qui ne risquoient en cas d'échec, que quelques misérables bagages, qu'ils traînoient après eux, & que des affaires désespérées, que le temps seul ruineroit bientôt. Elle ajouta que les ressources n'étoient pas les mêmes, non plus, de part & d'autre: que le Roi pouvoit entretenir fort long-temps ses armées sur pied, les faire subsister & tirer des vivres de diverses Provinces, au lieu que les Huguenots privés de toutes ressources, & réduits à l'extrémité de ne vivre que de butin, ne pouvant long-temps satisfaire l'avidité des Alle-

mands, se dissiperoient d'eux-mêmes, & assureroient ainsi au Roi une victoire, qui, dans les combats, dépendoit souvent des caprices de la fortune. Elle leur fit encore observer qu'on trouveroit bien d'autres moyens, pour obliger l'armée ennemie à se débander; mais que quand ils ne réussiroient pas, il seroit plus avantageux de les engager, par un accommodement, à séparer & à diviser leurs forces, que de laisser dévaster la France par des étrangers, en s'acharnant à perpétuer une guerre funeste & ruineuse. Enfin elle remontra au Duc d'Anjou, qu'il étoit digne d'un grand Prince & d'un fameux Capitaine de savoir vaincre par l'artifice & la prudence aussi bien que par la vigueur & par la force des armes, & qu'il devoit montrer qu'il n'aspiroit pas moins à la réputation d'un Prince sage & modéré, qu'à celle d'un Général entreprenant & intrépide.

On prend la résolution de ne point attaquer les Huguenots, & de tirer la guerre en longueur.

Le Duc céda à ces raisons, & l'on décida qu'en côtoyant l'armée ennemie, pour ne lui point abandonner tout le pays au pillage, on camperoit toujours à proximité sous quelque place forte, afin de n'être pas forcé à combattre, & qu'on chercheroit à fatiguer les Huguenots & à détruire leurs foibles ressources, en traînant la guerre en longueur. On éloigna Carnavalet & le Maréchal de Gonnor, qui étoient soupçonnés, à la Cour aussi bien qu'à l'armée, de s'entendre avec les Calvinistes & de les favoriser. Ils furent remplacés par le Comte de Brissac & par Martigues, que la Reine choisit, pour servir de conseil au jeune Prince; le premier à cause de sa bravoure, & le second à cause de sa prudence. La Reine accorda néanmoins l'autorité sur eux au Duc d'Aumale, qui, depuis que les ennemis avoient repassé la Meuse, étoit revenu à l'armée. Elle lui recommanda publiquement, comme au plus ancien Capitaine du Royaume, de diriger par ses conseils les entreprises du jeune Duc d'Anjou.

Pendant que les principaux Chefs & les deux plus fortes armées de chaque parti faisoient ainsi de la Champagne le théâtre de la guerre, les autres Provinces du Royaume n'étoient pas tranquilles. Les soulevemens continuels des Huguenots & leurs attroupemens y causoient par-tout des dé-

Charles IX. 1567.

ſordres & des combats ſanglants. Maîtres de pluſieurs places, dès le commencement des troubles, ils avoient tellement répandu la diviſion dans les Provinces, que les deux partis s'y faiſoient la guerre avec acharnement, & que l'incendie gagnoit les pays les plus éloignés & les moins connus du Royaume. En Languedoc (*a*) d'Acier avoit fait des progrès conſidérables ; le Vicomte de Joyeuſe qui y commandoit au nom du Roi, n'ayant pas de forces capables de s'oppoſer à la multitude des Huguenots, ni à l'activité & à la bravoure de leur Chef. Mouvans (*a*) & Montbrun (*b*), Capitaines qui ſe ſignaloient par la hardieſſe de leurs entrepriſes, ne donnerent pas moins d'exercice en Provence aux Catholiques commandés par le Comte de Sommerives. Les révoltes étoient fréquentes en Gaſcogne, & toute la Province avoit les armes à la main ; mais le vieux Montluc, Général expérimenté, battit les Rebelles en tant de rencontres, qu'ils prirent le parti de quitter le pays, pour venir joindre l'armée du Prince, malgré la difficulté du paſſage.

De Gordes (*a*) Lieutenant de Roi en Dauphiné, & les Seigneurs de Monſalez & de Terride, qui marchoient au ſecours de Paris, avoient défait les Huguenots dans pluſieurs combats, & récemment obligé Ponſenac de quitter ces quartiers & de lever le blocus de Lyon. Ce dernier, joint aux Vicomtes de Moutclar, de Paulin & de Bourniquet, attaqua vaillamment les troupes d'Auvergne & de Dauphiné ; le combat fut long, opiniâtre & ſanglant ; mais (*e*) enfin la victoire demeura aux Catholiques, & la perte des ennemis fut d'autant plus grande, que dans leur retraite Ponſenac qui ſoutenoit la guerre, plus par ſon audace que par aucune autre reſſource, fut tué avec pluſieurs des ſiens.

Dans le même temps, Louis de Gonzague, Duc de Nevers, amenoit de Piedmont quatre cornettes de cavalerie

(*a*) Jacques de Cruſſol d'Acier.

(*b*) Paul de Richiend de Mouvans, Provençal

(*c*) Louis Dupuy de Montbrun, Gentilhomme de Dauphiné.

(*d*) Bertrand de Simiane de Gordes.

(*e*) Cette action ſe paſſa en 1567. Ponſenac n'y fut pas tué, comme le prétend Davila : il ſe ſauva de la déroute, & après avoir couru pluſieurs dangers, il ſe refugia en Dauphiné

CHARLES IX. 1568.

levées en Italie aux dépens du Pape, six compagnies d'infanterie Italienne, deux régimens François, & quatre mille Suisses nouvellement enrollés pour le service de la France, à dessein de joindre l'armée du Duc d'Anjou. Il arriva très-à propos en Bourgogne, pour achever de dissiper les restes du parti Huguenot. Après les avoir défaits en plusieurs combats, il assiégea, prit Macon (a) & leur enleva ainsi la seule retraite qui leur restoit. Il alla ensuite joindre le Duc d'Anjou, & quelques jours après, comme il se rendoit dans son Duché de Nevers avec une escorte de cavalerie, il fut attaqué par les Calvinistes qu'il mit en fuite avec sa valeur ordinaire; mais il reçut au genou une blessure dont il se ressentit le reste de ses jours. La perte des Royalistes fut bien plus considérable en Saintonge, où la Rochelle se déclara en faveur des Huguenots, par la négligence ou la trahison de (b) Jarnac, Gouverneur de la Place, & par les intrigues de Trucarès qui en étoit premier Echevin. Cette ville est située sur l'Océan vis-à-vis de l'Angleterre, naturellement fortifiée d'un côté par des marais, & de l'autre par la mer qui l'environne presque entierement. Elle étoit commerçante, peuplée, abondante en vivres & dans une position avantageuse pour recevoir du secours de toutes parts; aussi a-t-elle servi dans la suite d'azile assuré, & comme de boulevard au parti Protestant.

Marche des deux armées, qui se contentent de s'observer.

Les deux armées traversoient alors la Champagne & marchoient vers Paris; celle des Huguenots en bon ordre & serrée, n'osoit attaquer les (b) villes, pour ôter aux Catholiques l'occasion de la combattre avec avantage; celle du Roi, en occupant des postes avantageux & sûrs, n'avoit d'autres vûes que d'empêcher l'ennemi de faire quelque entre-

(a) Le 4 de Décembre 1567.

(b) Gui Chabot de Jarnac, Lieutenant pour le Roi en Saintonge, ne contribua que foit indirectement à la révolte de la Rochelle, en appuyant l'élection de Trucarès. Ce fut ce dernier, qui, ayant pris secrétement des mesures avec le Prince de Condé, livra à Sainte-Ermine, qui se disoit Lieutenant de ce Prince, cette Ville dont la plûpart des habitans étoient Calvinistes. *Voyez M. de Thou, Liv. XLII.* La Rochelle n'est point située vis-à-vis de l'Angleterre.

(c) Elle attaqua Crevant, prit & saccagea Iranci, petites villes de Bourgogne.

prise importante. En s'observant ainsi mutuellement, sur la fin de Février les Royalistes arriverent aux environs de Paris, & les Calvinistes en Beausse. Sur le bruit de leur approche, la Valette & Martinengue qui n'avoient pas de forces suffisantes pour leur résister, jugerent à propos de lever le blocus d'Orléans. Le Prince de Condé se trouva dans un extrême embarras, lorsqu'il s'apperçut que le Duc d'Anjou avoit résolu de ne point hasarder de bataille, & de traîner la guerre en longueur; il sentoit qu'il ne pourroit tenir long-temps contre cette politique, manquant d'argent pour se soutenir, de vivres pour fixer l'inconstance de ses troupes Françoises, toutes composées de volontaires, & de moyens d'appaiser l'importunité des Allemands, qui faisoient tous les jours de nouvelles demandes. Ces réflexions l'inquietoient vivement, & il tenoit tous les jours conseil avec les principaux chefs, pour chercher des expédiens propres à le tirer d'une si pressante extrémité. Enfin, pour forcer les Catholiques à en venir à une action, il résolut le siege de Chartres, ville étendue, peuplée, l'une des plus considérables du Royaume, & si voisine de Paris, que son territoire fournit une partie des vivres nécessaires à la subsistance de cette Capitale. Il pensa que le Duc d'Anjou pour sa propre gloire & pour celle de l'armée Royale, ne laisseroit pas prendre cette place sans la secourir; mais afin de ne lui pas donner le temps d'y mettre une grosse garnison ni de la fortifier, il fit, en deux jours, vingt lieues, à la tête de sa cavalerie, & investit la Place (*b*) le deuxieme de Mars. Lignieres très-bon officier, étoit entré dans Chartres pour y commander (*b*) avec quinze enseignes de vieille infanterie, & environ deux cens chevaux. Dès le premier jour du siége, il fatigua les ennemis par de fréquentes sorties, &

Le dessein des Catholiques déconcerte le Prince de Condé & l'Amiral dépourvûs d'argent pour entretenir long temps leur armée.

Ils forment le siége de Chartres, afin d'attirer l'armée Royale au combat.

(*a*) M. de Thou dit que le Prince de Condé fit cette marche les 23 & 24 de Février, & qu'en arrivant il investit la ville de Chartres.

(*b*) Le Roi envoya d'abord à Chartres Jean de Bourdeilles d'Ardelles avec dix Enseignes de Gascons, que les Bourgeois, qui craignoient la licence de ces troupes, refuserent de recevoir, & repousserent même honteusement. Lignieres, Chevalier de l'Ordre, y entra ensuite avec cinq Enseignes d'Infanterie & deux Cornettes de Cavalerie. Ce furent toutes les troupes réglées qu'il eut pour soutenir le siége. *De Thou, Liv. XLII.*

CHARLES IX. 1568.

retarda leurs approches le plus qu'il lui fut poſſible. Ils l'obligerent à leur tour de ſe renfermer dans la ville, après avoir forcé les fauxbourgs & emporté tous les poſtes fortifiés aux environs, & battirent ſi vivement avec quatre pieces d'artillerie la muraille contigue à la porte de Dreux, que le ſixieme jour du ſiége ils auroient donné l'aſſaut, ſi les aſſiegés n'avoient tiré derriere les murs, avec autant de promptitude que de travail, un retranchement garni de caſemates & d'autres fortifications qui rendoient la brêche impraticable.

Le danger de cette Ville donne lieu à de nouvelles propoſitions de paix.

Le ſiége de Chartres changea la face des affaires, & donna à penſer aux Catholiques. S'ils marchoient au ſecours des aſſiégés avec toutes leurs forces, c'étoit abandonner les réſolutions qu'on avoit priſes ; s'ils laiſſoient emporter la place, outre que c'étoit une perte conſidérable, la gloire des armes du Roi y étoit intéreſſée. La deſtinée de Chartres devoit, pour ainſi dire, décider de celles des principales villes du Royaume. Il falloit courir les riſques d'une bataille, en y jettant du ſecours, ou les voir prendre, ſans leur en donner. Auſſi, après avoir tenté pluſieurs fois inutilement de faire entrer des troupes & des munitions dans cette place, la Reine crut ne pouvoir mieux ſe tirer de cette extrémité, qu'en uſant du remede qui lui avoit tant de fois réuſſi heureuſement ; ce fut de ménager un accommodement. Dès ſon départ du camp des Catholiques, elle avoit fait faire de nouvelles ouvertures de paix. Sitôt qu'elle vit entrer les étrangers dans le Royaume prêts à le ravager, & l'Etat à la veille d'être bouleverſé par des rebelles déſeſpérés, elle jugea à propos d'entretenir cette négociation, afin de ſe ménager pluſieurs reſſources, & d'en uſer ſuivant les occaſions. Dans cette vûe s'étant abouchée à Châlons avec quelques députés chargés par le Prince d'y traiter avec elle, en revenant à Paris elle avoit amené le Cardinal de Châtillon, le jeune Téligni qui devoit épouſer la fille de l'Amiral, & Bouchavannes, Seigneur très-eſtimé parmi les Huguenots. Elle n'avoit pas voulu qu'ils entraſſent dans Paris, de peur d'aigrir le peuple, qui ne vouloit pas entendre parler de Paix. Ils s'arrêterent à Vincennes & vinrent en-

ſuite dans un couvent de Minimes qui n'eſt qu'à un quart de lieue. Après quelques conférences, la négociation que la Cour traînoit en longueur (a) ſe ranima, ſur les nouvelles que l'on eut du ſiége de Chartres, & les Huguenots obtinrent aiſément des conditions très-avantageuſes.

Lorſque ces Députés les eurent apportées au camp, le Prince de Condé, l'Amiral, le Vidâme de Chartres, & les autres Chefs du Parti, qui penſoient qu'il n'y auroit jamais de sûreté à traiter avec la Cour, préférant tous les dangers de la guerre, à un accommodement raiſonnable, rejetterent celui qu'on venoit de conclure, diſant, que plus les offres étoient avantageuſes, plus ils devoient s'en défier. Qu'à moins qu'on ne leur accordât quelques Places de sûreté, & la permiſſion de demeurer toujours armés, ils ne devoient point accepter de paix, mais continuer la guerre, en ſe repoſant du ſuccès à l'avenir ſur la Providence & la volonté de Dieu. La Reine fut informée de cette oppoſition; mais elle ſavoit d'ailleurs que le grand nombre des Calviniſtes, las des dépenſes & des dangers de la guerre, ne ſouhaitoit que la paix, pourvû qu'elle leur parût honorable & les aſſurât de la liberté de conſcience. On envoya à leur camp Louis de Lanſac, Robert Combauld, & Henri de Même, Seigneur de Malaſſiſe, Perſonnages inſinuans & éloquens. Ces Députés, ſous prétexte de traiter avec les Chefs en perſonne, commencerent, comme il leur étoit aiſé, à s'entretenir avec ceux de leurs parens qui ſe trouvoient au camp, & à remontrer en préſence des Gentilshommes, & même des moindres ſoldats, combien étoient avantageuſes & honorables les conditions auxquelles le Roi vouloit bien ſe prêter, pour épargner le ſang de ſes Sujets: qu'on révoqueroit toutes les reſtrictions miſes à l'Edit de Janvier, ſuivant la premiere teneur duquel, on leur accorderoit le libre & en-

compare this Negotiation with that of Lord How with the Contee of Congress in 1776

(a) La premiere négociation de paix ſe fit pendant que le Cardinal de Châtillon étoit à Vincennes, & elle demeura abſolument ſans ſuccès. La ſeconde ſe fit à Lonjumeau, où le Cardinal de Châtillon traita au nom des Confédérés avec Armand de Gontault de Biron, Maréchal de Camp, & Henri de Meſmes de Malaſſiſe, Maître des Requêtes. Thomas Sackvill, Baron de Buckhurſt, & Gui Cavalcanti, Florentin, y intervinrent pour concilier les parties. *De Thou, Liv. XLII.*

CHARLES IX. 1568.

tier exercice de leur Religion : qu'on remettroit chacun en possession des biens qu'il possédoit avant la guerre. Ils répétoient sans cesse que la paix les mettroit à l'abri des dangers, feroit cesser les dépenses qui avoient appauvri & ruiné presque toutes les familles : qu'au lieu de vivre comme des vagabonds & des proscrits, ils seroient rétablis dans leurs emplois, rendus à leur Patrie & à la tendresse de leurs femmes & de leurs enfans : qu'ils recouvreroient leur ancien bonheur & leur premiere tranquillité ; que les prétextes & les défiances qui leur avoient fait prendre les armes, venant à cesser, ils n'auroient plus sujet de les reprendre : qu'enfin, ceux qui refuseroient la paix, & emprunteroient le masque de la Religion pour usurper une puissance injuste & satisfaire leur ambition, ne pourroient être regardés que comme des ennemis du repos public.

Ces insinuations colorées du beau nom de la paix, toujours agréable à la multitude, firent bien-tôt leur effet. Elles exciterent une rumeur générale dans l'armée, où chacun se crut intéressé personnellement à cette affaire. La Noblesse & même les simples soldats murmuroient hautement, & menaçoient d'abandonner le Prince, s'il refusoit d'accepter les conditions proposées par la Cour. Le Prince Casimir, lui-même, ou frappé de l'évidence de ces raisons, ou excité par l'assurance de toucher les sommes qui lui étoient dûes, & dont le Roi promettoit de lui faire compter la plus grande partie, voyant d'ailleurs que les succès & les avantages dont l'avoient flatté les Huguenots, ne répondoient nullement à ses espérances, appuyoit le sentiment de ceux qui desiroient la paix. Mais tous les autres Chefs persistant dans leur opinion, l'Amiral s'avança, & parlant en leur nom, il représenta aux Calvinistes, que toutes ces propositions spécieuses n'étoient qu'un artifice de leurs ennemis, qui désespérant de les accabler, tandis qu'ils resteroient unis & armés pour leur commune défense, cherchoient à les désunir & à les désarmer, pour les accabler les uns après les autres avec plus de facilité ; qu'on se trouvoit dans une circonstance critique, où tout dépendoit de patienter encore quelques jours : que si l'armée Catholique venoit les attaquer, ils s'en reposeroient

J. Adams was more than once during the War obliged to reason and plead like the Admiral.

reposeroient de leur salut commun sur le secours du Ciel, & sur la force de leurs bras : que si elle laissoit prendre Chartres, elle montreroit à toute la terre sa lâcheté, en leur abandonnant une place qui mettoit les Confédérés en état de subjuguer Paris, qui tiroit de la Beausse la plus grande partie de ses subsistances : qu'on avoit déja plus d'une fois éprouvé le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les promesses de la Cour : qu'envain le Roi se montroit disposé à tenir sa parole, la Reine avoit tant d'adresse & d'ascendant sur son esprit, & les Princes Lorrains tant de crédit, qu'ils bouleversoient bien-tôt toutes ses résolutions & convertissoient en poison, ce que la multitude regardoit comme un reméde : qu'il les conjuroit d'attendre encore quelques jours, & de ne pas ruiner par leur impatience & leur précipitation des desseins formés d'un consentement unanime & pour leur salut commun. Mais les soldats opposerent à ces raisons leur penchant pour la paix, avec une inflexible opiniâtreté, la Noblesse se montra si disposée à abandonner le siége, & à retourner précipitamment dans son pays & ses maisons, dont elle étoit depuis long-temps éloignée, & qu'elle savoit exposées aux plus cruelles vexations, dans toutes les Provinces du Royaume, que les Chefs se virent forcés d'accepter la paix. Les Ministres Huguenots se plaignirent amèrement du Prince de Condé, & lui reprocherent que, par inconstance, & pour goûter les délices & les voluptés de la Cour, il avoit eu la foiblesse de céder aux murmures de la multitude. Les Parisiens ne blâmoient pas moins la conduite de la Reine, & publioient, que ce n'étoit pas le desir de terminer les troubles, mais celui d'éterniser les discordes & les maux de l'Etat, afin de perpétuer par-là son autorité, qui l'avoit poussée à forcer le Roi de consentir à la paix. Elle causa autant de surprise que de mécontentement au Pape & à plusieurs autres Princes Chrétiens. Il leur sembla que cette issue ne répondoit nullement au dessein que l'on avoit formé : qu'une pareille résolution étoit bien opposée au zéle avec lequel ils avoient accordé à la Reine de si puissans secours d'hommes & d'argent.

La Paix est concluë.

Cette Princesse instruite du mécontentement des Puissan-

CHARLES IX. 1568.

ces étrangeres, s'efforça de se justifier auprès de leurs Ambassadeurs, & principalement dans un long entretien qu'elle eut avec celui de Venise. Comme il faisoit paroître moins d'intérêt & de passion que les autres, elle le jugea plus propre qu'eux à faire goûter ses raisons, elle entra avec lui dans un grand détail, & lui parla ainsi, en rappellant tout ce qui s'étoit passé depuis la mort de Henri II. « Lorsque François II. monta sur le Trône, sa jeunesse & son incapacité » ne lui permettoient pas de gouverner par lui-même. Je » fus obligée de me charger de l'administration des affaires » pour en éloigner & les Princes de Bourbon, qui prétendoient à la Couronne, & penchoient déja vers les nouvelles opinions, & Messieurs de Guise, dévorés d'une ambition démesurée. Cependant ces derniers s'étoient emparés de l'esprit du jeune Prince, qui avoit épousé leur » Niéce : il fallut partager mon autorité avec eux, & avoir » pour eux de grands ménagemens, sans quoi, ils auroient pu » m'éloigner de la Cour, & peut-être du Royaume ; ce qui » eût été aussi honteux pour moi, que préjudiciable à l'Etat. » Au milieu de ces embarras, j'ai tâché de mettre si bon ordre aux affaires, que la France auroit goûté tous les avantages de la paix, sous un Roi plein de religion, & disposé » à travailler au bonheur de ses peuples ; mais l'audace du » Prince de Condé, & la pernicieuse politique de l'Amiral mirent tout en combustion. Non contens de se déclarer ennemis jurés de la Maison de Lorraine, peut-être à » juste titre, ils conspirerent aussi contre moi, & employérent des moyens odieux pour m'ôter la vie. La conjuration d'Amboise fut découverte : tout le Conseil opinoit » pour les partis les plus violens. Je fis tous mes efforts pour » ramener les esprits à la douceur ; je sacrifiai mes ressentimens particuliers à l'intérêt du bien public : mais le Prince » de Condé, ayant continué d'exciter à la revolte les Villes » & les Provinces, & de conspirer contre la personne du » Roi, il fallut le faire arrêter. Durant sa prison, j'inclinai » toujours pour les résolutions les plus moderées. Je dérobai » à la vengeance le Roi de Navarre & plusieurs autres que » nous savions certainement avoir trempé dans les complots

» du Prince. Le Roi tomba dangereusement malade ; Messieurs de Guise me solliciterent alors vivement de faire exécuter les Princes de Bourbon : je leur résistai constamment, & préferai les voies de la douceur à un parti si violent.

» Le Roi mourut, son Successeur étoit encore enfant, ses autres freres étoient presque au Berceau ; que pouvois-je faire ? Etrangere dans le Royaume, je n'y avois presque personne de confiance : tout ce qui m'environnoit étoit engagé dans l'une ou dans l'autre faction, qui toutes deux, par des voies différentes, ne cherchoient qu'à diviser le Royaume & à m'opprimer moi & mes enfans. Quel parti prendre dans une situation si violente ? L'amour de la paix, & le desir de conserver la Couronne à mes enfans, me déterminerent à fermer les yeux sur les entreprises du Prince de Condé & les attentats des Huguenots, jusqu'à ce que le Roi, qui commençoit à avancer en âge, parvînt à sa Majorité. L'impatience & les divisions des Grands, l'ambition des Guises, & les excès des Calvinistes, allumerent enfin la guerre. Dieu m'est témoin que j'ai tout tenté, tout souffert pour l'éviter. Mais l'hérésie avoit déja infecté tous les ordres de l'Etat. Les Rebelles, déja redoutables par eux-mêmes, avoient appellé à leur secours les Anglois & les Allemans ravis de trouver une occasion d'envahir & de ravager le Royaume. Je voulus essayer, si quelques coups de vigueur ne préviendroient point les maux dont on étoit menacé. On jugea à propos, pour le bien de la Religion, de donner une bataille & j'y consentis. C'est ce que je suis en état de prouver par une lettre que j'écrivis alors au Connétable, & qu'on doit trouver dans ses papiers, car je sais qu'il la conservoit. On combattit à Dreux, nous remportâmes la victoire, & le Prince de Condé demeura prisonnier. Mais nous perdîmes le Maréchal de Saint-André, les ennemis prirent le Connétable. L'Amiral conserva encore sur pied une armée assez nombreuse, à laquelle se joignit depuis le secours d'Angleterre, & il attendoit encore d'Allemagne de puissans renforts. Ce fut alors que le Duc de Guise fut assassiné. L'armée du Roi resta sans Chef. Il n'é-

CHARLES IX. 1568.

» toit ni de la décence de mon ſexe, ni de mon rang de la » commander; nous n'avions point de Général à oppoſer aux » Colignis. Je me rendis aux avis de ceux qui me conſeil- » loient de faire la paix, en accordant la liberté de conſcience » aux Huguenots. Le Duc de Guiſe m'y avoit lui-même invi- » tée immédiatement avant ſa mort, dans ce moment où les » hommes ont coutume d'oublier leurs propres intérêts, & de » dire la vérité ſans déguiſement. Je n'eus alors d'autres vûes » que de faire ceſſer les déſordres effroyables, les vols, » les brigandages, les ſacriléges & les tyrannies, qui déſo- » loient le Royaume. J'eſpérois que le temps pourroit adou- » cir cet eſprit de révolte & d'héréſie, que le zéle de la Re- » ligion fomentoit beaucoup moins que les animoſités & » l'ambition des Grands.

» Pluſieurs Princes blâmerent alors ma conduite, je ſais » même que quelques-uns douterent de mon attachement à » la Religion Catholique; mais là-deſſus, c'eſt de Dieu ſeul, » en qui j'ai mis toute ma confiance, que j'attends ma juſtifica- » tion: cependant onne peut diſconvenir que la paix ne m'ait » ſervi à faire ſortir du Royaume les Réîtres, qui le rava- » geoient cruellement, & à chaſſer du Havre-de-Grace les » Anglois, qui commençoient à s'y établir. Enfin, peut-on » nier que j'aye donné aux peuples le temps de reſpirer après » les calamités qui les ont déſolés & accablés? Depuis, je » n'ai rien négligé, pour ôter aux Huguenots le prétexte de » ſe ſoulever. Le deſir de ramener les Grands, & d'appaiſer » la fureur de l'héréſie, m'a fait faire & tolérer bien des » choſes contre mon inclination, pour maintenir dans le » Royaume une paix avantageuſe à toute la Chrétienté. Mais » tout cela a été inutile: les Huguenots ont repris les ar- » mes. Alors j'ai raſſemblé les forces du Roi, avant que les » Rebelles euſſent le temps d'appeller les Etrangers à leur ſe- » cours. J'ai preſſé le Connétable d'en venir à une bataille; » mais malgré l'avantage remporté à Saint-Denis, les affai- » res ſont reſtées dans un plus mauvais état qu'auparavant. » Alors j'ai fait donner le commandement au Duc d'Anjou, » afin que les intérêts particuliers du Général ne croiſaſſent » pas le bien public. Je ſais qu'on eût pû la veille de Noël

» accabler les ennemis & rendre le repos à l'Etat, par une » action décisive. Il n'a pas tenu au Duc d'Anjou, qui malgré sa jeunesse & la foiblesse de sa complexion, a passé » toute la nuit à cheval, dans la résolution de combattre » l'ennemi; mais les lenteurs de son Conseil, laisserent écha- » per cette occasion, & donnerent aux Rebelles le temps de » passer la Meuse & de se joindre aux Allemans. De-là, les » ravages qui m'ont pénétrée d'horreur. J'ai vû de nouveau » les François se baigner dans le sang les uns des autres, & » se précipiter à leur perte. Le siége de Chartres nous a mis » dans la nécessité inévitable, ou de risquer le Royaume, en » combattant contre une armée de desespérés, ou d'essayer » de mettre fin aux maux de l'Etat, par un accommodement. » Le dernier Traité nous délivre des Allemans, il nous donne » le temps de respirer & de séparer l'armée ennemie. Au » moins la paix suspend les derniers malheurs, & j'espere » qu'avec le secours de la Providence, nous préserverons » enfin le Royaume d'une ruine entiere : mais sur-tout, je » me flatte qu'un jour on connoîtra la droiture de mon cœur, » & la sincerité de mes intentions. »

L'Ambassadeur ne négligea pas de publier les raisons de la Reine, & le Sénat de Venise, toujours porté pour les voies pacifiques, approuva la conduite de cette Princesse: mais les esprits inquiets s'efforcerent de noircir ses intentions, & se déchaînerent contre l'accommodement. Néanmoins, comme tous ceux qui étoient à la tête des affaires y consentoient, la paix fut conclue & publiée le vingt de Mars, à ces conditions: que ceux de la Religion Prétendue Réformée auroient la liberté de s'assembler pour l'exercice de leur Religion, conformément au précédent Edit de Pacification, & que toutes les Restrictions, ou Modifications apportées à cet Edit, depuis sa publication, seroient revoquées : Que le Prince de Condé, l'Amiral & tous les autres demeureroient déchargés des Arrêts rendus contre eux: Que le Roi déclareroit qu'ils n'avoient rien fait qu'à bonne intention & pour le bien du Royaume : Que les Chefs des Huguenots rendroient toutes les Places dont ils s'étoient emparés, & congédieroient le Prince Casimir avec ses troupes,

CHARLES IX. 1568.

le Roi s'obligeant de payer en partie les sommes qui leur étoient dûes : mais qu'avant que les Allemans sortissent du Royaume, Sa Majesté licencieroit pareillement les Suisses, la cavalerie & l'infanterie Italienne, & les troupes auxiliaires du Roi d'Espagne : Que le Prince de Condé & les Huguenots seroient obligés de rembourser au Roi une partie des sommes qu'il avançoit au Prince Casimir : & qu'enfin les Capitaines & les Seigneurs Calvinistes pourroient se retirer & demeurer par-tout où bon leur sembleroit, & jouir tranquillement de leurs charges & de leurs biens.

Les deux armées se séparent.

Dès que l'Edit eut été enregistré dans les Parlemens, il ne fut plus question que d'en exécuter les conditions ; mais ce ne fut de part & d'autre ni avec la promptitude, ni avec la sincérité qu'auroit éxigé la tranquillité du Royaume. Au contraire, chaque parti s'efforçoit de susciter, pour le moindre sujet, des obstacles & des difficultés. Le Prince Casimir fut, à la vérité, congédié ; & après avoir reçu les sommes promises par le Roi, il se retira dans les Etats de son pere, par la Lorraine, où ses troupes commirent beaucoup de dégats.

Les Huguenots ne rendent pas toutes les places dont ils étoient maîtres.

Mais les Seigneurs Huguenots qui n'avoient consenti à la paix, que malgré eux, n'évacuoient pas toutes les Places qu'ils avoient occupées, entre autres Sancerre, Montauban, Alby, Milhaud & Castres. Les Rochelois refuserent ouvertement de se soumettre à un traité conclu sans leur participation, & bien loin de recevoir le Gouverneur & la garnison que le Roi leur envoyoit, ils fortifioient & munissoient leur Ville avec une ardeur extrême. Le Prince & l'Amiral qui n'osoient paroître à la Cour, ni poser les armes, s'étoient retirés, l'un à Noyers, & l'autre à Châtillon. Ils y entretenoient de fortes garnisons. Attentifs aux événemens, ils pensoient à tirer parti des occasions, pour remuer de nouveau, & conservoient des intelligences avec les Princes Protestans d'Allemagne, pour en obtenir, en cas de besoin, de nouveaux secours. Un grand nombre de simples soldats, ne pouvant rester chez eux sans danger, ou manquant absolument d'asile & de quoi subsister, s'étoient rassemblés sur les frontieres de Picardie, sous prétexte de passer en Flandres, au secours des Rebelles, chose défendue sous des peines

très-séveres par des Déclarations du Roi. Sous les ordres de Coqueville, ils s'étoient saisis du château de Saint-Valery, dans le pays de Caux, place très-commode tant, pour passer au Pays-Bas, que pour entretenir commerce avec l'Angleterre. On jugeoit bien qu'ils n'auroient pas exécuté, de leur chef, un coup si hardi, s'ils n'eussent été secrétement autorisés & soutenus par le Prince de Condé & par les autres Chefs du parti. D'un autre côté le Roi alléguant qu'on ne lui avoit pas encore rendu toutes ses Places, refusoit de congédier les Suisses & les Italiens, & sous divers prétextes, restraignoit en plusieurs points, par différentes exceptions, la liberté de conscience accordée aux Huguenots. Le peuple en maltraitoit quelques-uns, les Magistrats en punissoient d'autres, ou les chassoient des Villes, pour des raisons différentes, en apparence, de celle de la Religion.

Le Roi ne congédie ni les Suisses, ni les Italiens: ce qui occasionne de nouvelles brouilleries.

Le Roi & la Reine déliberoient sans cesse sur les moyens qu'ils devoient prendre, pour se délivrer de tous ces troubles. Ce fut alors que commença à se tenir pour la premiere fois *le Conseil du Cabinet*. On n'y appelloit pas tous ceux qui, par leur naissance, ou leur dignité, tenoient place dans *le Conseil d'Etat*, mais seulement un petit nombre de personnes choisies par le Roi, qui s'assembloient dans son appartement, & auxquelles il confioit ses desseins les plus secrets. Outre la Reine-mere qui avoit la principale part à ces délibérations, on admit dans ce Conseil le Duc d'Anjou, frere du Roi, le Chancelier de l'Hôpital, Louis de Lansac, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, Sebastien de l'Aubepine, Evêque de Limoges, Henri de Même, Seigneur de Malassise. Le Président René Birague, & Villeroi, Sécretaire d'Etat. On y balançoit les raisons, & il étoit difficile que les avis se réunissent dans une circonstance si critique. D'un côté, l'on ne pouvoit reprendre les armes, sans s'exposer à faire renaître les mêmes inconvéniens qui avoient déterminé la Cour à la paix, lors même que la guerre étoit le plus vivement allumée. De l'autre, la ruse & la dissimulation, étoient insuffisantes, pour exécuter les projets formés depuis long-temps. Les Chefs des Huguenots n'étoient nullement disposés à se soumettre sincérement au Roi, & il étoit dif-

ficile d'uſer de violence contre eux, même en ſecret. En vain eût-on voulu perſuader au Prince, à l'Amiral, à Dandelot, & aux autres Seigneurs Calviniſtes de venir à la Cour toujours armés & pleins de défiance, ils ſe tenoient éloignés en divers endroits, attentifs aux embuches qu'on pouvoit leur tendre. Ce point ſeul avoit tenu le Conſeil en ſuſpens pluſieurs jours; & cependant on recevoit de toutes parts des nouvelles des ſéditions & des troubles récemment excités, ou par l'impatience des Catholiques, ou par les prétentions exceſſives des Huguenots. Ces émeutes ne ſe paſſoient pas ſans déſordre, ſans danger, & ſans effuſion de ſang. On jugea enfin qu'il falloit agir avec plus de vigueur & moins de circonſpection, pour arrêter totalement le cours de ces troubles ſi continuels & ſi opiniâtres.

On prit prétexte des ſommes payées au Prince Caſimir, & que les Seigneurs Huguenots s'étoient engagés de rendre dans un certain temps. A peine fut-il expiré, que le Roi fit ſignifier au Prince de Condé, qu'il ſe préparât à les rembourſer. On l'avertit en même temps, que l'intention de Sa Majeſté étoit, qu'on ne levât point cet argent ſur tous les Huguenots indifféremment, parce qu'elle ne prétendoit pas que d'autres qu'Elle, euſſent l'autorité de mettre des impoſitions ſur ſes Sujets; mais que les Chefs, qui avoient excité la révolte & la derniere guerre, acquittaſſent cette ſomme de leurs propres deniers, puiſque c'étoient eux ſeuls qui de leur propre mouvement & ſans le conſentement des particuliers, avoient contracté cette dette, quand pour leur intérêt ils avoient engagé le Prince Caſimir à entrer dans le Royaume avec les troupes Allemandes. Le Prince de Condé vit que le Roi vouloit le ruiner, lui, l'Amiral, & leurs principaux Partiſans, en exigeant d'eux cette ſomme, qui ſe montoit à trois cens mille écus. Dans l'impoſſibilité de trouver l'argent comptant néceſſaire pour l'acquitter, il eût fallu qu'ils euſſent abandonné, à vil prix, au Domaine, leurs terres & leurs biens. Le Prince ne voulant pas le ſouffrir, pria l'Amiral de le venir trouver, & après avoir long-temps conféré avec lui, il écrivit avec fermeté au Roi: « Que la » dette dont il s'agiſſoit, ne le regardoit pas ſeul: qu'elle avoit

» avoit été contractée (*a*) en faveur de ceux qui s'étoient mis » sous sa protection, afin de conserver leur vie & leur reli- » gion : que les articles de la paix portant que lui, & tous » ceux qui avoient suivi son parti, se rendroient caution » du payement, il n'étoit pas juste que, maintenant, pour le » ruiner, on l'exigeât de lui seul, ou d'un petit nombre de » Seigneurs, qui n'avoient déja que trop alteré leur fortune » pour se mettre à couvert de la persécution de leurs enne- » mis : que si Sa Majesté vouloit absolument un rembourse- » ment, qu'elle auroit bien pû remettre à un temps plus » commode & plus tranquille, on pourroit la satisfaire, pour- » vû qu'elle permît de lever une contribution sur les Eglises » Réformées : qu'il pouvoit répondre de leur bonne volonté » à supporter cette charge; mais que si on lui refusoit cette » grace, il étoit aisé à Sa Majesté de prévoir, que contre » son intention & ses desirs, plusieurs entraînés par le déses- » poir, chercheroient des remédes violens: qu'il sentoit que » tout ceci ne se faisoit qu'à l'instigation de ses ennemis, » qui, ennuyés de la paix & du repos du Royaume, préci- » pitoient Sa Majesté dans de pareilles résolutions, pour » rallumer la guerre : que ce n'étoit pas là leur coup d'essai, » puisqu'en plusieurs endroits ils avoient fait prendre les ar- » mes aux peuples les plus séditieux de la France, pour mas- » sacrer cruellement ceux qui tenoient des assemblées auto- » risées par les Edits de Sa Majesté : qu'il la supplioit de faire » informer des excès commis à Rouen, à Amiens, à Bour- » ges, à Orléans, à Troyes, à Clermont en Auvergne, à » Angers, à Ligni & dans plusieurs autres Villes, pour ren-

(*a*) M. de Thou rapporte la substance d'une Requête envoyée au Roi par le Prince de Condé. Ce dernier s'y plaignoit de tous les griefs que les Protestans exposoient à la Cour, sans dire un seul mot des trois cens mille écus qu'on lui demandoit pour le payement des sommes dûes au Prince Casimir. Cet Historien auroit-il ignoré cette circonstance si intéressante pour tout le Royaume ? Davila l'auroit-il seul connue ? Soupçonnera-t-on ce dernier de n'avoir tant appuyé sur cet article, omis dans l'Historien François, que pour rendre le Prince de Condé & son parti plus odieux ? A cette Requête le Prince de Condé joignit une Lettre du 23 du mois d'Août, où il rejetta la cause de tous les troubles sur le Cardinal de Lorraine, sans faire aucune mention des trois cens mille écus dûs au Prince Casimir. *Voyez de Thou, Liv. XLIV.*

CHARLES IX. 1568.

» dre ensuite justice aux opprimés, & faire exécuter ses pro-
» messes selon leur teneur. Il concluoit, en priant le Roi
» d'examiner par lui-même l'injustice & l'impossibilité de ce
» qu'il lui demandoit, & de ne plus se laisser prévenir par
» des gens qui lui cachoient ou lui déguisoient la vérité,
» pour obliger un Prince de son Sang à faire ce qu'il ne pou-
» voit nullement effectuer. »

La Cour tente d'enlever le Prince de Condé & l'Amiral qui s'étoient retirés à Noyers en Bourgogne.

Ce Mémoire acheva de confirmer le Roi & le Conseil du Cabinet dans la résolution d'agir avec vigueur, puisqu'il avoit plus l'air d'une protestation & d'une menace, que d'une Requête. On sentoit que, tant que le Prince & l'Amiral pourroient agir, la paix ne seroit jamais solide, ni le Royaume à couvert des incursions des Allemans. On conclut sans balancer, à se saisir, s'il étoit possible, du Prince & de l'Amiral, qui, contre leur premier dessein de ne pas demeurer dans le même lieu, pour n'être point arrêtés tous deux ensemble, se trouvoient alors à Noyers, petite ville sur les frontieres de Bourgogne, trop foible pour résister longtems. Comme le succès de l'entreprise demandoit plus de secret que de forces, on chargea Gaspard, Comte de Tavannes, Lieutenant du Duc d'Aumale, Gouverneur de cette Province, où il avoit quatorze Compagnies d'hommes d'armes, & le Comte Sciarra Martinengue, qui étoit en quartiers aux environs avec les troupes Italiennes, d'investir si promptement cette Ville, que le Prince & l'Amiral ne pussent échapper. Le Roi se croyoit fondé à en agir de la sorte, sur ce qu'outre leurs revoltes passées & leur opiniâtreté, les Chefs des Huguenots n'avoient pas rempli tous les articles de la paix, & qu'il ne s'étoit engagé à leur pardonner, qu'à condition qu'ils les exécuteroient dans leur entier. Il espéroit de plus réussir aisément dans le dessein d'exterminer le parti; parce que, dès que Noyers seroit assiégé, on feroit marcher tant de forces de ce côté-là, qu'on accableroit les Chefs, avant qu'ils fussent secourus, & qu'en se saisissant d'abord du Prince & de l'Amiral, on ne regardoit pas Dandelot ni les autres, comme des personnes assez accréditées pour recommencer la guerre.

A peine eut-on pris cette résolution, que ceux même

qu'elle regardoit en furent informés. Déja les troupes & les Généraux du Roi commençoient à les envelopper de tous côtés. Martinengue, après avoir mis deux Enseignes d'infanterie dans Orléans, & avançant toujours, sous prétexte de changer de logement, s'approchoit de Noyers : le Duc de Montpensier & Martigues, gardoient les passages de la Loire : le Duc de Guise, avec sept compagnies de lances, étoit sur la frontiere de Champagne : & le Maréchal de Cossé se trouvoit en Picardie avec des troupes dont il avoit sollicité le commandement, pour chasser de Saint-Valery les Huguenots qui s'en étoient emparés, & par-là dissiper les soupçons que le Roi avoit conçus de sa fidélité. Le Comte de Tavannes étoit encore plus près du Prince & de l'Amiral; ensorte que de proche en proche ils étoient enfermés comme dans un filet. Avant donc que les troupes du Roi, qui approchoient toujours, pussent les joindre, contraints par la nécessité, & jugeant leur perte inévitable, s'ils restoient à Noyers dans l'espérance de s'y défendre, ils prirent le parti de se sauver en diligence & de se retirer dans quelque Ville, où non-seulement leurs personnes fussent en sûreté, mais encore où ils pussent rassembler une armée, & former un corps de leurs Partisans. Dans ce dessein qu'ils tinrent caché à leurs propres domestiques, la nuit du premier de Septembre ils monterent à cheval avec leurs femmes & leurs enfans, escortés seulement de deux cents chevaux, afin que leur marche fût plus secréte & plus prompte, & prirent avec une extrême diligence la route de la Rochelle. Ils laisserent derriere eux le Capitaine Bois, avec un pareil nombre de chevaux pour favoriser leur retraite, & arrêter le plus long-temps qu'il pourroit les ennemis, s'ils venoient à les poursuivre. Ce fut un grand bonheur pour eux que les chaleurs de l'Eté eussent extraordinairement diminué les eaux de la Loire, riviere large & rapide qu'ils passerent à gué sans danger aux environs de (a) Rouanne, & qu'ils n'eussent pû traverser sans cela, parce que les Royalistes étoient

Ils en sont avertis, & se sauvent à la Rochelle.

(a) Aux environs de Sancerre, selon M. de Thou, *Liv. XLIV.*

CHARLES IX. 1568.

maîtres de tous les ponts. Le Capitaine Bois ne fut pas si heureux. Le Comte Martinengue le poursuivit, & l'ayant atteint le battit, & le mit aisément en déroute sur les bords de la Loire; il obligea même Bois, qui s'étoit retiré dans un château voisin de se rendre à discrétion, (*b*) & l'envoya à la Cour.

Le Prince & l'Amiral qui avoient heureusement passé le Fleuve à gué, & marchoient avec une promptitude incroyable, sans qu'on pût les joindre, arriverent à la Rochelle. Tout les déterminoit à choisir cette ville, pour en faire le centre de leur parti, leur Place d'armes & leur arsenal. Ils n'étoient plus maîtres d'Orléans, ni de Rouen, Villes dont les richesses & la puissance avoient autrefois fait la principale force de leur parti. Obligés à s'assurer d'une Place située dans un pays fertile, riche & pourvûe d'un bon Port de mer, ils n'en pouvoient trouver qui réunît mieux tous ces avantages que la Rochelle. Maîtres de son Port & des Isles voisines, qui sont toutes fertiles & peuplées, ils pouvoient recevoir des secours d'Allemagne, de Flandre, d'Angleterre, d'Ecosse, de Bretagne & de Normandie, pays remplis de leurs Partisans, & affermir leur faction dans un poste très-difficile à arracher de leurs mains. Aussi ne balancerent-ils pas à s'y retirer, dans l'extrémité où ils se trouvoient réduits.

Les Rochelois & la plûpart des principaux Ministres, qui, pour se mettre en sûreté, s'étoient réfugiés à la Rochelle, reçurent le Prince & l'Amiral avec de grands témoignages de joie. Ils expédierent incontinent des couriers de toutes parts, & écrivirent à leurs Partisans de se rendre au plutôt à

(*b*) « Bois, qui marchoit après le Prince » de Condé, ayant ramassé de côté & » d'autre environ deux cens chevaux, se » logea dans Bony, afin d'assurer ce passage à la Noblesse qui accouroit de tous » côtés pour joindre le Prince : mais » comme ses corps de garde étoient trop » éloignés les uns des autres, Sarra » Martinengue & le Capitaine Caban » étant survenus tout-à-coup, surprirent » la place, & se rendirent maîtres des » chevaux & des bagages avec tant de diligence, que la Garnison eut à peine le » temps de se sauver dans le château, » qu'elle rendit peu après, à condition » qu'elle auroit la vie sauve, mais qu'elle » n'emporteroit ni armes, ni bagages ». *De Thou*, *Liv XLIV*. Bois ne fut donc point fait prisonnier, ni envoyé à la Cour.

la Rochelle, tant pour se dérober aux embuches qu'on leur tendoit, que pour se réunir & former un corps capable de résister aux forces avec lesquelles ils prévoyoient qu'on alloit les attaquer. Il n'y eut pas besoin d'invitations pressantes; au bruit seul de l'évasion du Prince, & du danger qu'il avoit couru, les Huguenots s'étoient déja soulevés, & avoient pris les armes. On vit alors jusqu'où va l'inconstance de la Nation. Ceux mêmes qui avoient marqué le plus d'ardeur pour la paix, & forcé leurs Chefs à la conclure, ennuyés d'être demeurés oisifs l'espace de quelques mois, desiroient déja la guerre, & montroient plus d'empressement que les autres à la rallumer.

Ils rassemblent des troupes.

En peu de jours les Calvinistes se rassemblerent dans toutes les Provinces de France: on vit arriver à la Rochelle ceux du Poitou sous les ordres d'Yvoi, & de Bloffet; Soubise & Puviaut, amenerent des troupes de Périgord. Piles & Clermont, vinrent à la tête de celles du Quercy; le Comte de Montgommeri & Colombieres, avec celles de Normandie; & enfin celles de Bretagne, commandées par le Vidâme de Chartres, & de Lavardin. Dandelot & la Noue, qui avoient combattu avec divers succès contre le Duc de Montpensier & Martigues, au passage de la Loire, après avoir perdu en trois ou quatre rencontres une partie de leurs gens, arriverent aussi à la Rochelle, avec un gros de cavalerie assez nombreux. Enfin la Reine de Navarre, soit qu'elle craignît comme les autres pour sa propre sûreté, soit qu'elle voulût ranimer & renforcer son parti, ou travailler à la fortune du Prince son fils, qui avoit déja atteint l'âge de quinze ans, se rendit en personne dans la même ville, avec de l'infanterie & de la cavalerie qu'elle avoit levée en Bearn. Le Cardinal de Châtillon, qui demeuroit à Beauvais, ville voisine de Paris, se voyant environné des troupes du Roi, & desespérant de traverser tant de pays pour rejoindre ses Freres, se sauva déguisé (*b*)

(*a*) Circonstance romanesque. Le Cardinal de Châtillon étoit alors au château de Brêlé sa maison de plaisance, près de Beauvais. Il s'enfuit, ayant laissé dans ce lieu la plus grande partie de ses meubles, & s'embarqua en Normandie, d'où après avoir échappé avec assez de peine aux poursuites de ses ennemis, il arriva heureusement en Angleterre. *Voyez M. de Thou, Liv. XLIV.*

CHARLES IX. 1568.

en Matelot, ſur les côtes de Normandie, d'où après avoir couru de grands dangers, il paſſa en Angleterre. La Reine Eliſabeth le reçut avec honneur, & les Confédérés le chargerent de leurs affaires auprès de cette Princeſſe, & il les y ſervit utilement.

Lorſque les Chefs des Huguenots eurent raſſemblé une Armée aſſez conſidérable aux environs de la Rochelle, ils ſongerent, avant tout, à juſtifier, ſuivant leur coutume, leur priſe d'armes par des prétextes plauſibles, & répandirent un Manifeſte, où après une longue expoſition des outrages faits en pluſieurs endroits & en divers temps à ceux de la Religion Prétendue Réformée, & une peinture exagérée des dangers qu'ils couroient d'être ſurpris & opprimés par la violence de leurs ennemis, tandis qu'ils ſe tenoient paiſibles & déſarmés, ils proteſtoient qu'ils n'avoient repris les armes que pour défendre leur liberté & leur vie, & pour ſe maintenir dans la profeſſion de la foi, qu'ils devoient à Dieu, ſans nulle autre vûe, ſans nul intérêt : & qu'ils étoient prêts de ſe ſoumettre au Roi, pourvû qu'on leur donnât des ſûretés ſuffiſantes pour leurs perſonnes, & qu'on ne gênât point leurs conſciences. En même temps la Reine de Navarre fit publier des Lettres qu'elle avoit écrites au Roi, au Duc d'Anjou, & au Cardinal de Bourbon. Elle y repétoit les mêmes griefs que le Prince & l'Amiral avoient expoſés dans leurs Manifeſtes, & déclaroit qu'elle n'avoit pû ſe diſpenſer de ſe joindre au Prince & aux autres qui profeſſoient la même créance qu'elle, tant pour la défenſe de leur commune Religion, que pour éviter les embuches que le Cardinal de Lorraine & les Eſpagnols tendoient continuellement à ſa perſonne, & à celle de ſes enfans, & prévenir leurs pernicieux deſſeins ſur les débris de la Navarre. L'art avec lequel ces Lettres étoient compoſées ne fit point illuſion. On découvrit aiſément les fauſſetés & les exagérations dont elles étoient remplies : on n'en fut pas moins perſuadé que la Reine de Navarre, en prenant les armes, avoit uniquement eu en vûe de fortifier le Parti Calviniſte, & d'y procurer un jour à ſon fils le premier rang, qu'y tenoit alors le Prince de Condé, & qu'y avoit autrefois occupé le Roi ſon mari.

Charles IX. & la Reine mere voyant tous les Chefs des Huguenots refugiés en si peu de temps, dans un asile sûr & favorable à leurs desseins, leur Armée, tout-à-coup rassemblée, & la guerre, qu'ils vouloient éviter par tant de dissimulations & d'artifices, rallumée de nouveau, ne douterent point que les secrets du Conseil du Cabinet n'eussent été trahis. Leurs soupçons tomberent aussi-tôt sur le Chancelier de l'Hôpital. Ce Ministre s'étoit constamment opposé aux résolutions que l'on avoit prises contre le Prince & l'Amiral: on savoit que son épouse, son gendre & sa fille étoient Calvinistes; que lui-même avoit eu des liaisons avec Teligni, jeune homme politique & pénétrant, estimé de l'Amiral, qui lui destinoit sa fille, & l'admettoit dans sa plus intime confiance. Ce soupçon conçu contre le Chancelier, & confirmé par l'opinion & les bruits publics, fit tant d'impression sur l'esprit du Roi, que quoiqu'il ne trouvât point de cause suffisante pour dépouiller ce Magistrat de sa Charge, il l'obligea néanmoins d'en cesser les fonctions, & de s'éloigner de la Cour. On donna les sceaux à Morvilliers, Evêque d'Orléans, Prélat d'une habileté & d'une expérience reconnue: mais par son caractere & son attachement aux Guises, ses bienfaiteurs, ennemi des Huguenots, & très-éloigné d'entretenir des intelligences avec eux.

Lorsqu'on eut ainsi éloigné de la Cour & du Conseil Michel de l'Hôpital, le Roi & la Reine, pour ôter tout prétexte aux Rebelles, rendirent une Déclaration, par laquelle ils prómettoient d'observer les conditions de la derniere paix, & d'accorder la liberté de conscience à ceux, qui demeurant tranquilles dans leurs maisons, ne prendroient point les armes, & ne se joindroient point aux Rebelles, qui rallumoient la guerre sous de vains prétextes. Les Catholiques blâmoient une Déclaration si propre à fomenter les ruses & les artifices des Huguenots, qui sans être retenus par la crainte, ni radoucis par la clémence du Roi, s'étoient tous rendus à la Rochelle, d'un consentement unanime. Là dirigés par les mêmes vûes, les promesses les plus avantageuses ne pouvoient calmer leur fureur, ni les empêcher de courir aux armes. Peu de jours après la Cour donna une nouvelle

CHARLES IX. 1568.

Déclaration, ſoit qu'elle voulût céder aux inſtances des Catholiques & s'aſſurer de leur fidélité, qui faiſoit alors le plus ferme appui de l'autorité Royale, ſoit pour regagner l'eſprit du Pape Pie V. qui n'épargnoit ni promeſſes, ni remontrances, ni graces, pour engager le Roi à interdire dans ſes Etats l'exercice de la Religion Prétendue Réformée. Peut-être auſſi le Roi & la Reine vouloient-ils manifeſter en cette circonſtance leurs véritables ſentimens, qui étoient juſques alors aſſez ſuſpects au reſte des Princes Catholiques.

Par ce nouvel Edit, le Roi, après une expoſition fort détaillée de la douceur & de la condeſcendance dont il avoit uſé pour ramener les Huguenots, & un récit particulier des troubles & des conſpirations par leſquelles, au mépris de ſes graces & de ſes bienfaits, ils avoient été continuellement attentifs à exciter des émeutes & des ſoulevemens dans tout le Royaume, en y introduiſant les étrangers & les ennemis naturels de la Nation Françoiſe, pour ſe rendre maîtreſſe des plus fortes Places, & envahir les plus belles Provinces de l'Etat ; le Roi, dis-je, révoquoit tous les Edits rendus, ſur le fait de la Religion, pendant ſa minorité, annulloit le dernier Edit de Pacification, qui n'avoit été accordé que par *interim*, & proviſionnellement, défendoit & interdiſoit expreſſément dans toute l'étendue de ſon Royaume, l'exercice de toute autre Religion que la Catholique, qui étoit la ſienne & celle des Rois ſes ancêtres & celle de ſes prédéceſſeurs, banniſſoit, ſous peine de mort, tous les Miniſtres & Prédicans Calviniſtes des Terres & Pays de ſon obéiſſance, leur ordonnant d'en ſortir dans le terme de quinze jours pour tout délai. Il accordoit encore, par grace ſpéciale, abolition pour tout le paſſé, en matiere de Religion, défendoit abſolument d'en profeſſer d'autre que la Catholique à l'avenir, ſous peine de mort, & ordonnoit enfin que perſonne ne pourroit être admis à quelque Office, Charge, Magiſtrature que ce pût être, ſans avoir préalablement fait ſa profeſſion de foi, & promis de vivre conformément à la doctrine & aux uſages de l'Egliſe Romaine. Cet Edit fut publié avec un concours incroyable du peuple de Paris, & enregiſtré avec la joie la plus

plus vive dans tous les Parlemens. Il fit connoître clairement que Leurs Majestés n'avoient jamais perdu de vûe l'extirpation de l'héréſie : mais qu'elles avoient deſiré d'y parvenir, ſans expoſer leurs Sujets aux malheurs de la guerre, & ſans courir le danger de laiſſer démembrer quelque partie du Royaume : que ce deſſein ne leur ayant pas réuſſi par la diſſimulation, dont elles avoient uſé ſi long-temps, & avec tant de patience, elles levoient enfin le maſque, en déclarant ouvertement une guerre ſanglante au Parti Calviniſte.

La Cour ne ſe bornoit pas à donner des Edits ſeveres ; elle y joignit des préparatifs, pour pouſſer la guerre vivement. Le Duc d'Anjou, déclaré Lieutenant-Général de Sa Majeſté dans toutes les Provinces du Royaume, raſſembloit une puiſſante Armée, réſolu de marcher inceſſamment en Saintonge, à deſſein de combattre & d'accabler les Huguenots, avant qu'ils euſſent le temps de recevoir des ſecours de la Reine d'Angleterre, ou des Princes Proteſtans d'Allemagne. De leur côté le Prince de Condé & l'Amiral, ſe rappellant ce qu'ils avoient éprouvé à la concluſion de la derniere paix, s'étoient obligés par ſerment, à la Rochelle, eux & tous leurs partiſans, de perſéverer juſqu'à la mort dans la défenſe de leur Religion, & de ne jamais accepter aucun accommodement que du conſentement unanime de tous leurs Généraux, & qu'après avoir obtenu toutes les ſûretés néceſſaires pour leurs vies & pour leurs conſciences. Après avoir cimenté leur confédération par ces ſermens, ils dépêcherent des Agens en Angleterre & en Allemagne, pour y ſolliciter du ſecours. L'Amiral, par ſa longue expérience, parfaitement inſtruit de la diſcipline militaire, ſavoit qu'on ne peut, ni entretenir une Armée, ni rien entreprendre, ſans des magazins bien fournis de vivres & de toutes ſortes de munitions. Il avoit coutume de dire, *qu'une Armée étoit une eſpece de monſtre qui ſe formoit par le ventre.* Voyant donc que la ſienne étoit poſtée dans une langue de terre, fertile à la vérité, mais reſſerrée d'un côté par la Loire, & de l'autre par une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le Languedoc & la Gaſcogne, juſqu'aux Pyrenées : il per-

CHARLES IX. 1568.

ſuada au Prince & aux autres Chefs du Parti de donner tous leurs ſoins à faire des proviſions de bled, d'argent & de munitions, ſuffiſantes pour fournir aux beſoins des troupes pendant l'hiver qui approchoit. Pour cet effet ils armerent une flotte de trente bâtimens, pour courir les mers & les rivieres voiſines, piller les vaiſſeaux marchands, & les villes les plus foibles de la côte, afin de tranſporter auſſi à la Rochelle le plus de bled que l'on pourroit tirer d'ailleurs, convertir en argent monnoyé le butin que l'on feroit, & ſubvenir aux plus preſſantes néceſſités. Le ſuccès prouva l'utilité de ce conſeil. Dans l'eſpace de quelques mois les Huguenots prirent pluſieurs vaiſſeaux, qui paſſoient librement dans ces mers, ſans crainte d'une pareille rencontre, & en tirerent des ſommes conſidérables, qui ſervirent à l'entretien de leur Armée pendant quelque temps. La Reine de Navarre leur procura encore de plus grands ſecours; ſes preſſantes ſollicitations déterminerent la Reine d'Angleterre à leur fournir des vaiſſeaux, des bleds, des munitions, & même une ſomme de cent mille ducats pour la ſolde des troupes. Elizabeth, par toutes ces démarches, prétendoit ne donner aucune atteinte aux Traités, ſoutenant que tous les efforts des Huguenots tendoient au bien du Royaume & au ſervice du Roi, contre ceux qui tenoient ce Prince en captivité, & perſécutoient la véritable Religion.

Ils s'emparent de la Saintonge, du Poitou & de la Touraine.

Cependant le Prince & l'Amiral s'étoient mis en campagne avec toute leur Armée. Ils s'emparerent de toutes les Villes voiſines, & avec tant de ſuccès, qu'en quelques ſemaines ils ſe virent maîtres de toute la Saintonge, & de la plûpart des Places du Poitou & de la Touraine, qui ſe rendirent aux Confédérés, les unes par force, les autres par capitulation, & reçurent leurs garniſons. Le Duc de Montpenſier, qu'on avoit envoyé dans ces Provinces avec très-peu de troupes, ne put d'abord arrêter leurs progrès. Il étoit trop inférieur en forces, pour tenir tête à une Armée ſi puiſſante. Ainſi les Huguenots faiſoient de tous côtés des courſes, ſans trouver d'oppoſition; maîtres de la campagne, ils portoient par-tout le ravage & l'incendie, & recevoient de jour en jour de nouveaux renforts. La Cour n'avoit point

d'abord été assez attentive à poster dans ces Provinces éloignées, des troupes suffisantes, pour accabler les Huguenots, ou du moins pour couper chemin aux secours qui leur arrivoient. Il se passa un temps considérable avant que l'Armée Royale se fût rassemblée, & se portât dans ces Provinces éloignées : mais enfin Henri de Lorraine, Duc de Guise, le Comte de Brissac, Biron, Martigues & la Valette ayant joint le Duc de Montpensier, ils résolurent de tenir (*a*) la campagne, pour réprimer les efforts & les courses de l'ennemi, & pour défendre les Villes qui n'étoient pas encore tombées au pouvoir des Huguenots.

Dans le même temps que le Duc de Montpensier, sorti d'Angers, campoit sur les bords de la Vienne, arriverent aux environs Mouvans & Dacier, qui avoient rassemblé les forces des Huguenots en Dauphiné, en Provence, en Auvergne, & en Languedoc, pour venir joindre l'Armée du Prince. Leurs forces consistoient en dix-huit mille hommes, infanterie & cavalerie. Il y avoit peu de Noblesse dans cette Armée ; c'étoit, pour la plus grande partie, une populace ramassée à la hâte, à qui l'envie de se dérober à la sévérité des Magistrats, ou l'espérance du butin dont on le flattoit, avoit mis les armes à la main. Ils marchoient néanmoins en très-bon ordre, observant une discipline exacte, & divisés en deux Corps, dont le premier étoit commandé par Mouvans & Pierre-gourde, & le second par Dacier lui-même. Ils campoient, pour l'ordinaire, si proche l'un de l'autre, qu'ils pouvoient s'entre-secourir en peu de temps. Ces précautions leur avoient fait surmonter tous les obstacles, & quoique chargés de butin, ils avoient pénétré du fond du Lyonnois & du Dauphiné, jusqu'aux confins de la Saintonge. Le Duc de Montpensier, informé de leur approche, résolut de les attaquer ; d'autant plus que leur premiere division étoit alors assez éloignée de la seconde, soit que leur discipline se fût relâchée à force de temps, soit pour la longueur de la marche, ou pour quelque autre raison.

(*a*) Il y eut sur la fin de Septembre une action assez chaude entre les troupes de Dandelot & les Royalistes, qui y remporterent quelqu'avantage. *Voyez-en les details dans M. de Thou, Liv. XLIV.*

Le trente d'Octobre il partit de Vesun, deux heures avant le jour, & fit ces dispositions pour l'attaque : il devoit amuser par des escarmouches la seconde & la plus forte division des ennemis, commandée par d'Acier, pendant que le Comte de Brissac & le Duc de Guise chargeroient, avec l'élite de la cavalerie, Mouvans & Pierre-gourde, qui marchoient en avant avec la premiere division. Ces deux Généraux devoient les envelopper avec leurs escadrons, & les combattre dans la plaine, où leur infanterie, quoique nombreuse, mais dépourvue de piques, ne pourroit tenir contre la cavalerie des Royalistes. Le Duc de Guise & le Comte de Brissac partirent à la tête de leur cavalerie, à laquelle ils firent prendre en croupe douze cens fantassins. Mais leur précipitation pensa tout gâter. Les Huguenots, campés dans le village de Messignac, ne s'étoient pas encore mis en marche, ni engagés dans la plaine. Ainsi les Catholiques perdoient tout l'avantage sur lequel ils avoient compté, pour vaincre un ennemi très-supérieur en nombre. Cependant comme ils virent que les Huguenots, craignant leur cavalerie, demeuroient & se retranchoient dans ce poste, ils ne voulurent pas leur laisser soupçonner qu'ils fussent venus en vain ; ils attaquerent le village très-vivement. On combattit opiniâtrement pendant deux heures. Enfin Brissac & le Duc de Guise, jugeant que tous leurs efforts étoient inutiles, & que l'avantage du poste exposoit leurs troupes à une défaite certaine, firent sonner la retraite, & retournant sur leurs pas, ils se mirent en embuscade dans un bois voisin de Messignac, & qui s'étendoit au loin, derriere une colline, pour observer de-là les mouvemens de l'ennemi. Mouvans & Pierre-gourde penserent que ces Généraux étoient allés au-devant de leur infanterie, pour revenir les attaquer dans le même poste, & se flatterent de pouvoir gagner Riberac, Place Huguenote & forte, à cinq lieues de-là, avant qu'ils fussent de retour. Ils n'eurent pas la précaution de faire reconnoître le pays, & se mirent précipitamment en marche, pour prévenir le retour des Catholiques, qu'ils croyoient fort éloignés. Mais à peine étoient-ils au milieu de la plaine, au sortir de Messignac, que les Chefs des Royalistes, paroissant avec

toute leur cavalerie, partagée en plusieurs escadrons, les chargerent de toutes parts, sans leur donner le temps de s'engager dans un bois, qui s'étend jusqu'aux murs de Riberac. Quelque désavantage qu'eût en plaine cette infanterie, composée d'arquebusiers, qui n'avoient point de piquiers pour les soutenir, elle se défendit courageusement, & la victoire coûta bien du sang aux Catholiques. Mouvans & Pierregourde resterent sur la place, avec environ deux mille fantassins & quatre cens chevaux. Les Généraux Catholiques avoient donné ordre de ne point faire de prisonniers; parce qu'ils se rachetoient par une modique somme d'argent, & rentroient au service des Huguenots avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant. Cependant le Duc de Montpensier avoit rencontré à Saint-Chatier, le corps de bataille des ennemis, beaucoup plus nombreux, & couvert sur ses flancs par la cavalerie de Provence & de Dauphiné, en très-bon ordre: il ne jugea pas à propos de l'attaquer avec toutes ses forces: mais de le tenir en respect, pour l'empêcher de secourir l'avant-garde. Il s'attacha à le harceler par de fréquentes & vives escarmouches, qui durerent tout le jour. Sur le soir il se retira à Vezun: les Huguenots décamperent aussi à la faveur des ténebres, & ayant marché toute la nuit, ils arriverent à Riberac au point du jour. Le lendemain, premier jour de Novembre, ils joignirent le Prince & l'Amiral à Aubeterre.

Le Roi fait marcher contre eux le Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou marchoit, à grandes journées, à la tête de l'Armée Royale, & s'étoit déja avancé jusqu'à Amboise. Le Duc de Montpensier & les autres Généraux, après la victoire de Messignac, cesserent d'inquiéter les ennemis, & s'éloignerent d'eux, pour se joindre à ce Prince; ce qu'ils firent le dix de Novembre, sous Chatelleraut, Ville du Poitou sur les bords de la Vienne. On concevoit de grandes espérances du Duc d'Anjou. Quoiqu'encore dans sa premiere jeunesse, il paroissoit réunir des qualités qui le rendoient digne d'un des premiers trônes de l'Europe. Aux graces de la figure, il joignoit un tempérament si robuste, que quoique sa complexion parût délicate, il supportoit sans peine toutes les fatigues de la guerre: il faisoit éclatter tant

Charles IX. 1568.

de valeur, de prudence, de grandeur d'ame & de ſentimens; que ſa vertu paroiſſoit au-deſſus de ſon âge. Ces avantages, relevés par une éloquence naturelle, & par la connoiſſance des ſciences, qui conviennent à un Prince, le rendoient également cher & reſpectable au peuple, à la Nobleſſe & aux ſoldats. Tant de vertus & d'agrémens excuſoient en lui quelques légers défauts, dont la fragilité humaine n'eſt jamais entiérement exemte. On imputoit à ſa jeuneſſe ſon penchant pour les plaiſirs; & ſes profuſions envers ſes domeſtiques & ſes favoris ſembloient moins l'effet de la prodigalité, que d'une générosité que la prudence ne dirigeoit point encore. Telle étoit généralement l'idée qu'on s'étoit formée du Duc d'Anjou: pour la juſtifier par ſes exploits, il deſiroit d'attaquer inceſſamment les ennemis. La proximité de l'hyver les forçoit d'ailleurs à prendre ce parti. Il fit la revûe de ſon Armée, qui ſe trouva monter à ſept mille chevaux, ſix mille Suiſſes, deux mille Italiens, & douze mille hommes d'infanterie Françoiſe. Il s'avança au travers du Poitou, Province très-fertile, pour marcher aux Huguenots.

Dans le même temps le Prince, après s'être rendu maître de toutes les Villes voiſines de la Rochelle, s'étoit avancé de ſon côté avec vingt-quatre mille fantaſſins, & environ quatre mille chevaux, réſolu de s'approcher de l'Armée Royale, pour l'empêcher de rien entreprendre ſur les Places qui tenoient pour lui, & même pour donner bataille, s'il en trouvoit l'occaſion favorable. Ainſi les deux Généraux ſe trouvoient dans la même diſpoſition, choſe qui arrive rarement, que dans la conduite d'une guerre, deux ennemis forment le même plan. Le Duc d'Anjou étoit ſupérieur en cavalerie: il comptoit ſur la valeur & la bonne diſcipline de ſes troupes, & brûloit d'en venir à une bataille, eſpérant défaire les Huguenots, avant qu'il leur arrivât des ſecours d'Allemagne. Le Prince de Condé commandoit à des ſoldats volontaires, & dont la plûpart le ſervoient ſans paye: il étoit difficile d'entretenir long-temps l'union & l'ardeur dans une pareille armée, ainſi il aimoit mieux profiter de leur premier feu, & haſarder une action déciſive, que de traîner la guerre en longueur, au riſque d'éprouver les inconvéniens

qu'il avoit essuyés dans les guerres précédentes. Rien ne s'opposoit au desir & à la résolution des deux Chefs, que la rigueur de la saison. On étoit à la fin de Novembre, le froid extraordinaire, les glaces, les neiges empêchoient également les opérations des deux armées. La briéveté des jours, la froideur des nuits, les chemins rompus & couverts de neiges retardoient le transport des convois & de l'artillerie, & la marche des troupes. On eût trop exposé les hommes & les chevaux, en les faisant camper; ainsi il leur falloit procurer des logemens commodes, & leur ménager de fréquens séjours, pour les remettre de leurs fatigues.

Les deux armées surmonterent ces obstacles avec une constance égale, & s'approcherent entre Poitiers, Châtelleraud & Lusignan. Elles n'étoient éloignées l'une de l'autre que de quatre lieues. Le Duc d'Anjou étoit posté avec le gros de son armée à Jaseneuil, Bourg situé sur le grand chemin qui conduisoit de Poitiers au camp des ennemis, & pour plus grande commodité, il avoit logé une partie de sa cavalerie & quelque infanterie à Sanzay, village à une lieue de Jaseneuil. Le Prince, qui, de son côté, marchoit avec toutes ses troupes au-devant des Catholiques, s'étoit posté à Colombiere, ville à deux lieues de Lusignan, & y avoit logé commodément toutes ses forces. Entre les deux camps & à distance égale étoit le village de Pamprou, dont les deux Généraux avoient pareillement résolu de s'emparer, à dessein d'y porter leur avant-garde, pour incommoder & inquiéter l'ennemi de plus près. Dans le même temps Martigues fut détaché avec quelques escadrons Catholiques, pour occuper ce Village: en arrivant il rencontra Dandelot, que les Huguenots y envoyoient pour le même effet. On se chargea vivement, & durant plusieurs heures on soutint le combat de part & d'autre avec un succès assez incertain. Enfin les Catholiques plierent, & le village demeura aux Huguenots, qui, emportés par leur succès, se mirent à la poursuite de la cavalerie légere, qui se retiroit en combattant. Le Duc de Montpensier vint à son secours avec plus de six cens lances. Alors Dandelot, fort inférieur

en forces, fut obligé de se retirer sur le penchant de la colline qu'il avoit à dos, ainsi que le village. Il posta son infanterie sur les aîles, & déploya tellement sa cavalerie, qu'il masqua tout le terrain. Les Catholiques ne pouvant le reconnoître, & s'imaginant que toute l'armée ennemie étoit derriere lui, perdirent l'occasion d'enfoncer & de chasser Dandelot.

Les choses changerent bientôt de face : le Prince & l'Amiral ne tarderent point à paroître avec toutes leurs forces. Les Catholiques se trouverent infiniment plus foibles, parce qu'ils n'avoient que leur avant-garde, & que le reste de l'armée étoit demeuré au camp de Jaseneuil. Le Duc de Montpensier & Martigues sentirent tout leur desavantage, & craignant que l'ennemi ne s'apperçût de leur petit nombre, & n'en profitât pour les poursuivre plus chaudement, ils cesserent l'escarmouche, & se retirerent à côté d'un bois fort épais, qu'ils avoient derriere eux. Ils s'y mirent en bataille, donnant à leurs escadrons le plus de front qu'il leur fut possible, & postant leurs Arquebusiers par pelotons entre les arbres, pour faire imaginer qu'ils étoient en plus grand nombre. Le jour étoit déja sur son déclin ; les Huguenots, trompés à leur tour, crurent que toute l'armée Catholique étoit rassemblée en cet endroit, & comptant pour beaucoup d'avoir chassé l'ennemi de Pamprou, ils s'y arrêterent pour camper à couvert, & ne songerent plus à attaquer les Catholiques ce soir-là. Montpensier & Martigues firent battre à leurs tambours jusqu'à minuit la marche des Suisses, pour persuader aux ennemis que toute l'armée Royale, & surtout les Suisses dont ils estimoient la valeur, se trouvoient dans ce poste. Ensuite ayant fait attacher des méches allumées aux hayes & aux arbres, pour achever de confirmer les Huguenots dans cette erreur, ils se retirerent sans bruit à la faveur des ténébres au camp de Jaseneuil, & éviterent ainsi le danger d'une déroute complette.

Le Prince & l'Amiral reconnurent le lendemain matin leur méprise ; & pour la réparer promptement, ils résolurent d'aller attaquer le corps de l'armée qui étoit campé à Sanzay, dans le dessein de le défaire, si le Duc d'Anjou ne

faisoit

faisoit aucun mouvement ; & s'il en faisoit, de venir en plaine campagne à une action générale. Mais dès la même matinée, le Duc d'Anjou qui voyoit les ennemis si proches, avoit rappellé ce corps & abandonné Sanzay, pour rassembler toutes ses forces à Jaseneuil. Les Huguenots qui l'ignoroient, marchoient en silence avec toute leur armée vers le premier de ces postes, à la faveur d'un brouillard très-épais qui s'étoit levé le matin. Arrivés à l'endroit où se joignoient deux chemins, l'Amiral qui conduisoit l'avant-garde, prit à main gauche le chemin de Sanzay ; mais le Prince qui étoit à la tête du corps de bataille prit à droite, & suivit la route de Jaseneuil droit au camp des Catholiques. L'épaisseur du brouillard l'empêcha de s'appercevoir qu'il s'étoit égaré, jusqu'à ce qu'il approcha des quartiers de l'armée Royale. Il se trouva en présence des Catholiques dans une plaine où il ne pouvoit faire retraite sans un danger évident. Le Duc d'Anjou apprit l'arrivée des ennemis, & ignorant l'accident qui leur avoit fait prendre un chemin pour un autre, il crut qu'ils le venoient attaquer. Charmé de trouver l'occasion de combattre, il mit ses troupes en bataille sur un terrein élevé & avantageux, quoiqu'un peu resserré pour le nombre de sa cavalerie, & attendit de pied ferme que les ennemis engageassent l'action. Le Prince de Condé s'apperçut enfin de sa méprise, & ne sachant ce qu'étoit devenu l'Amiral avec l'avant-garde, il s'avança pour reconnoître par lui-même la situation du terrein. Il prit son parti sur le champ, & fit occuper en diligence deux petites collines qui étoient à droite & à gauche du chemin. Il partagea son infanterie & l'y posta au milieu des arbres, des vignes & des hayes. Les fossés & les petites levées dont le pays est plein, lui servirent de retranchement. Après avoir ainsi placé son infanterie avantageusement & à couvert, il ne lui restoit plus qu'à poster aussi bien sa cavalerie, qui occupant d'abord le grand chemin, n'eût pû éviter le combat de quelque côté que les Catholiques fussent venu l'attaquer. Il lui fit donc faire quelques mouvemens en avançant au petit pas, pour ne pas donner de signe de crainte, & faire penser qu'il vouloit engager la

Charles IX, 1568.

Les deux armées se trouvent en présence à Jaseneuil, sans engager le combat.

Charles IX. 1568.

bataille dans la plaine qui s'étendoit entre les deux collines & l'armée Royale. Le Duc d'Anjou s'imagina que tel étoit le dessein du Prince ; & dès qu'il vit la cavalerie ennemie se déployer dans cette plaine, il fit tirer toute son artillerie qui étoit nombreuse, & placée sur les aîles, pour effrayer & en même-temps écarter deux gros escadrons de cavalerie legere qui marchoient en avant, & occupoient tout le front de l'armée ennemie.

Pendant que la fumée du canon couvroit la plaine, le Prince profita du moment, pour faire replier sa cavalerie derriere les collines ; & pour se conserver une communication entre ces deux postes, il fit tirer avee une promptitude incroyable un retranchement qui traversoit le grand chemin, & qui fut poussé jusqu'au pied des deux collines. Il y plaça quatre pieces de campagne & six cens arquebusiers Gascons pour le défendre. Dès que l'obscurité de la fumée fut dissipée, le Duc de Guise & le Comte du Lude s'avancerent à la tête de deux escadrons pour engager le combat ; mais ils trouverent la plaine vuide & abandonnée par les Huguenots ; desorte qu'après s'être approchés des collines sans trouver de résistance, ils rejoignirent le gros de leur armée, & rapporterent que le Prince commençoit à se retrancher dans la plaine. Le Duc d'Anjou surpris de cette manœuvre, détacha sur le champ le Comte de Brissac avec les arquebusiers François qu'il fit soutenir par la Valette à la tête de quatre compagnies de cavalerie, pour tenter si, en escarmouchant, ils ne pourroient pas attirer l'ennemi au combat. Mais les Huguenots ne quittant point leur poste & faisant de terribles décharges sur tout ce qui se présentoit dans la plaine, le reste de la journée se passa en foibles escarmouches. Le Prince ne se désempara point de ses collines : au contraire il continua à perfectionner ses retranchemens, & le Duc d'Anjou ne voulut pas risquer de forcer les Huguenots dans un poste si avantageux. Cependant l'Amiral ayant compris au bruit du canon ce qui se passoit, n'entreprit rien à Sanzay, & accourut rejoindre le Prince, fâché que le hazard accumulant erreurs sur erreurs, se jouât ainsi de sa prudence & de ses desseins les mieux conçus. Les

deux armées resterent dans leur poste & sous les armes toute la nuit suivante ; mais le lendemain matin la rigueur du froid, & les fatigues qu'elles avoient essuyées les deux nuits précédentes, obligerent leurs Généraux de les faire retirer comme de concert, chacune de leur côté. Le Duc d'Anjou se rendit à Poitiers, & les Huguenots allerent camper sous Mirebeau.

Le Duc avoit pensé qu'en se retirant dans un pays plus plat & plus découvert, il pourroit attirer l'ennemi au combat, sans que l'un des deux partis eût sur l'autre l'avantage du poste, ou qu'au moins ces fréquens décampemens pourroient faire approcher les deux armées, & naître le moment favorable d'une action. Les Généraux Calvinistes, pour ne pas lui donner l'occasion qu'il cherchoit, prirent un autre parti, & résolurent de s'éloigner de l'armée Catholique, en formant le siége de Saumur, ville située sur la Loire, & passage important par son beau Pont sur cette riviere, qui partage la France en deux parties presqu'égales. Ils comptoient s'assurer par-là une communication avec les Provinces qui sont au-delà de la Loire, tant pour en tirer des vivres & des recrues, que pour faciliter leur jonction avec les troupes qu'ils attendoient d'Allemagne. Ils espéroient encore que le siége d'une Place si importante obligeroit le Duc d'Anjou de marcher à son secours, & de combattre avec quelque désavantage. Les deux partis desiroient une bataille ; mais ne vouloient la donner qu'autant qu'ils pourroient s'assûrer de la victoire. Le projet des Huguenots ne réussit point. Le Duc informé que Saumur, Place forte & pourvue d'une garnison suffisante, soutiendroit aisément un siége contre eux, résolut de les en détourner par une simple diversion, sans se mettre dans la nécessité de combattre, comme ils le souhaitoient. Il laissa donc marcher le Prince vers Saumur, & partit lui-même de Poitiers, deux jours après, avec de grands convois de vivres, pour aller droit à Mirebeau qu'il attaqua & força. Ce fut une grande perte pour les Huguenots qui y avoient laissé une grande partie de leurs troupes & quantité de bagages. Sur le champ il entra encore plus avant dans le pays ennemi, pour assiéger

CHARLES IX. 1568.

Loudun. Dacier étoit chargé de défendre cette Place avec douze Enſeignes d'infanterie. Il témoigna d'abord beaucoup de réſolution, ſe fiant principalement ſur la rigueur de la ſaiſon, où les rudes gelées empêchoient de remuer la terre, d'élever des retranchemens, ni d'ouvrir la tranchée qu'avec des peines infinies. Néanmoins lorſqu'il vit les Catholiques campés, il ne ceſſa de ſolliciter les Chefs de ſon parti, de conſidérer le danger qu'il couroit, & de voler à ſon ſecours. Déterminés par ſes inſtances, mais encore plus parce que le Duc portoit la guerre dans un pays d'où ils tiroient toutes leurs ſubſiſtances, ils leverent le ſiége de Saumur, & marcherent aux Catholiques, réduits à cette même néceſſité de combattre à quelque prix que ce fût, comme ils avoient voulu y attirer l'ennemi. Ils prirent cependant toutes les précautions & donnerent tous les ordres qu'on peut attendre de Généraux expérimentés. Ils arriverent le vingt de Décembre dans les fauxbourgs de Loudun, & ſe camperent du côté oppoſé à celui où les Catholiques avoient formé leur attaque. Ainſi la Ville ſe trouvoit au milieu des deux armées, entre leſquelles il n'y avoit d'ailleurs qu'une plaine vaſte & découverte, ſans foſſés, ſans hauteurs, en un mot, ſans aucun obſtacle qui empêchât de ranger les troupes & d'en venir à une action générale.

Les deux armées ſe rencontrent encore à Loudun.

Mais envain la ſituation du lieu leur offroit-elle ces facilités, la rigueur de la ſaiſon ne leur permettoit pas d'en venir aux mains. Le froid étoit ſi vif, que les membres des ſoldats en étoient engourdis & comme inſenſibles, le terrein étoit ſi couvert de glace & de verglas, qu'on ne pouvoit ni ſe remuer ni marcher ſans danger. A toute heure on rapportoit au camp une infinité de ſoldats de tous les corps des deux armées, qui s'étoient bleſſés par des chûtes & ſe trouvoient hors d'état de faire le ſervice. Les chevaux avoient encore plus de peine à ſe ſoutenir, ils gliſſoient à chaque pas, parce que la campagne baſſe & marécageuſe étoit couverte d'une glace très-dure, & ſe bleſſoient en tombant auſſi-bien que les cavaliers, qui couverts de leurs armes, n'oſoient marcher ni ſe tourner, ſans rompre leurs files & déranger leurs eſcadrons. Il étoit donc impoſſible que les

deux armées combattissent : la premiere qui se seroit ébranlée se seroit d'elle-même rompue & mise en desordre. Après être demeurées quatre jours en présence, toutes deux commençant à souffrir de la disette, parce que la violence du froid empêchoit les Vivandiers de venir au camp, à l'ordinaire ; le Duc d'Anjou qui campoit en plein air, & qui souffroit davantage, se retira le premier à quatre lieues des ennemis, & mit entre eux & lui une petite riviere, sur les bords de laquelle il distribua ses troupes, pour les loger à couvert dans les villages & les bourgs voisins.

Le froid excessif les empêche d'en venir aux mains.

Les Huguenots informés de cette disposition, penserent que cette armée ainsi éparse, pour trouver des quartiers plus commodes, se rassembleroit difficilement. Ils résolurent d'attaquer le quartier du Duc d'Anjou, dans l'espérance de l'enlever, avant que le reste de l'armée pût arriver à temps, pour les repousser. Ils se présenterent en effet sur les bords de la riviere le vingt-sept Décembre au matin, croyant la passer sans résistance : mais ils la trouverent si bien défendue par des corps-de-garde postés dans tous les endroits où elle étoit guéable, qu'après en avoir inutilement tenté deux fois le passage, ils furent obligés de se retirer, sur-tout lorsqu'ils virent qu'au signal de deux coups de canon toute l'armée Catholique se rassembloit & se rangeoit en bataille, dans la disposition marquée par ses Généraux, pour défendre les bords de la riviere, qu'on ne pouvoit plus hazarder de passer sans un danger évident. Après cette retraite, des maladies fâcheuses, causées par les fatigues passées, commencerent à se faire sentir dans l'armée. Les soldats murmuroient continuellement, d'avoir plutôt à combattre contre les saisons & les élémens, que contre les hommes. Les Généraux résolurent de les mettre dans des quartiers plus éloignés & plus sûrs, jusqu'à ce que la rigueur de l'hiver se relâchât, & que le temps leur permît de rentrer en campagne. Le Prince & l'Amiral s'étant retirés dans le bas Poitou, vers la Saintonge, le Duc d'Anjou prit le même parti, & distribua ses troupes aux environs de Chinon. On commença de part & d'autre à ressentir les effets des fatigues qu'on venoit d'essuyer ; des maladies violentes firent tant de ravage dans

Les maladies s'y mettent, & emportent un grand nombre de soldats.

CHARLES IX. 1568.

les deux armées, qu'en peu de jours elles emporterent environ quatre mille hommes de chaque côté, comme si la fortune eût voulu mettre entre les fatigues & les pertes des deux armées une proportion aussi égale, que celle qui régnoit entre leurs forces & les vûes des Généraux.

1569. Toutes ces actions s'étoient passées sur la fin de 1568. L'année suivante vit naître des événemens plus funestes & plus sanglans. Elle ne faisoit que commencer, lorsque le Prince de Condé, laissant à l'Amiral le commandement de l'armée, se rendit en personne à la Rochelle, pour y trouver les fonds nécessaires à soutenir la guerre, qui traînant en longueur plus que les Huguenots n'avoient imaginé, les avoir réduit à un extrême besoin. Resserrées dans un coin de la France, très-fertile à la vérité, & ayant choisi, pour théâtre de la guerre, un pays qui leur étoit dévoué, quoique pour l'ordinaire ils y vécussent à discrétion & aux dépens des Paysans, ils n'avoient aucune occasion, comme dans les guerres précédentes, de faire du butin pour contenter & retenir leurs soldats. On avoit déja dépensé les cent mille ducats envoyés par la Reine d'Angleterre, & toutes les sommes qu'on avoit tirées des prises faites par les Vaisseaux armés en course. Les Rochelois avoient d'abord contribué très-volontiers à tous les frais de la guerre, mais ils étoient si épuisés, & par l'interruption du commerce, & par les fréquentes contributions, qu'ils n'en pouvoient plus supporter que de légeres. Dans cette extrémité, le Prince prit la résolution de vendre les biens que le Clergé possédoit en Saintonge & dans les autres Provinces dont il étoit maître. Pour donner plus de confiance aux acheteurs, la Reine de Navarre hypothéqua ses propres domaines, & se rendit caution. Ces ventes, dont ils passerent des contrats en forme aux particuliers, au mépris de l'autorité Royale, & malgré l'indignation des Parlemens, & quelques contributions fournies par la Rochelle & par les Isles voisines, leur procurerent des sommes suffisantes pour entretenir l'armée pendant quelques mois. Ils espéroient se trouver, par la suite, dans une position moins fâcheuse, & passer dans quelque pays plus étendu, où ils pourroient appaiser les importu-

nités continuelles du soldat, en lui promettant le pillage.

Cependant les autres provinces du Royaume n'étoient pas tranquilles, les deux partis s'y faisoient la guerre avec divers succès. La Châtre, Gouverneur du Berry, & le Comte Sciarra Martinengue avoient formé le siége de Sancerre, ville située proche des bords de la Loire. Leurs attaques avoient été tantôt heureuses & tantôt malheureuses, mais toujours fort sanglantes pour l'un & pour l'autre parti. Ils continuerent de battre la place, & de tâcher de s'en emparer. Le Comte de Barbesieux avec les troupes de Champagne avoit assiégé & pris Noyers, après l'évasion de l'Amiral & du Prince. Les Rochelois ayant attaqué par terre & par mer les Isles les plus proches de la Saintonge, s'en étoient rendus maitres. Ils avoient renversé de fond en comble l'ancien & fameux Monastere de S. Michel-en-l'Herme, & employé avec barbarie le fer & le feu, pour détruire ce monument de la religion & de la piété de leurs Ancêtres.

On rentre en campagne au mois de Mars.

Pendant que ces choses se passoient, l'hyver commença à devenir plus supportable. Dès les premiers jours de Mars, le Duc d'Anjou, dont l'armée avoit été renforcée de quinze cens chevaux commandés par le Marquis de Bade, & de la Noblesse de Provence sous les ordres du Comte de Tende, décampa de Chinon, & côtoyant la Charente, il marcha aux ennemis. Le Prince & l'Amiral apprirent en même temps que les Vicomtes de Moncelar, de Bourniquet, & plusieurs autres Seigneurs de Languedoc & de Gascogne venoient à leur secours avec un corps considérable de cavalerie & d'infanterie. Dans la crainte que l'armée Catholique ne le coupât, ils partirent des environs de la Rochelle, où ils étoient en quartiers de rafraîchissement, & passerent la Charente, pour aller au-devant de ce renfort. Sur la marche du Duc d'Anjou, ils s'arrêterent, rompirent tous les ponts, & posterent de forts détachemens à tous les endroits où l'on pouvoit passer la riviere. Le gros de leur armée étoit à Jarnac, dans le dessein ou d'empêcher le passage de la Charente, dont elle n'est qu'à deux (*a*) lieues, & de couper les vivres

Les Huguenots passent la Charente, rompent les ponts, & gardent les passages.

(*a*) « Jarnac est sur le bord de la Charente, & M. d'Anjou n'avoit fait prendre Jarnac que pour avoir un passage » sur cette riviere, & M. le Prince ne

CHARLES IX. 1569.

à l'armée Royale, parce que tout le pays d'alentour tenoit pour eux ; ou, si les Catholiques le tentoient, d'attaquer leurs premieres troupes, dès qu'elles seroient passées, & de remporter sur elles une victoire assurée, ayant à combattre des corps séparés & mis en désordre par le passage de la riviere.

Le Duc d'Anjou après avoir pris d'emblée sur sa route le château de Melle, & la petite Ville de Ruffec, étoit arrivé à Château-neuf, passage fréquenté par son pont sur la Charente. Les Chefs des Huguenots l'avoient fait rompre, & dans la ville située sur la rive qu'occupoient les Catholiques, ils avoient posté mille hommes, que le Prince avoit crû suffisans pour garder ce passage ; mais l'événement montra qu'il s'étoit trompé. Le Comte de Brissac s'étant approché de ce poste avec l'Infanterie Françoise, détruisit à coups de canon quelque partie des murs. Les Huguenots effrayés, sans attendre qu'on vînt à leur secours, abandonnerent leur poste, & repassant la riviere dans des bâteaux vinrent réjoindre le gros de leur armée, qui étoit à deux lieues de-là. La prise de Château-neuf ne leva pas tous les obstacles : le pont étoit rompu, & les Calvinistes paroissoient sur la rive opposée, bien résolus à disputer le passage. Il étoit très-difficile de rétablir le pont, ou d'en faire un nouveau, & encore plus dangereux de passer la riviere, à la vûe d'un ennemi si puissant.

Le Duc d'Anjou prit donc le parti de surmonter, par un stratagême, les difficultés qu'il ne pouvoit vaincre à force ouverte. Il laissa à Château-neuf Biron, Marêchal de Camp, qu'il chargea des ordres nécessaires. Pour lui, il marcha vers Cognac avec toute l'armée, en côtoyant la riviere, comme s'il eût voulu chercher ailleurs un passage moins dangereux. En même-tems l'Amiral marcha avec l'Avant-garde des Huguenots de l'autre côté de la Charente, ob-

» l'assiégea & fit reprendre que pour empêcher ce passage. De ce siége & de la prise de Jarnac, il (Davila) n'en dit rien «. *Remarques sur Davila à la suite de Beauvais Nangis*. Voyez aussi M. de Thou, qui raconte la prise de Jarnac par le Duc d'Anjou, & comment cette place fut reprise par Briquemault à qui l'Amiral avoit laissé la conduite de ce siége. *Liv. XLIV.*

servant

servant les Royalistes. Il n'y avoit entre les deux armées que le lit de la riviere, qui n'est pas fort large, & elles escarmoucherent continuellement à coups de mousquet. On marcha dans cet ordre toute la journée, mais lentement de part & d'autre. Sur le soir l'Amiral commanda que tous les endroits où l'ennemi pouvoit tenter le passage, fussent exactement gardés par la Cavalerie légere, & par quelques compagnies d'Infanterie d'élite. Ensuite, comme ses troupes presque toutes composées de volontaires, ne pouvoient ou ne vouloient pas passer la nuit à l'air, il s'éloigna de la riviere, d'environ une lieue, & vint loger avec toute l'Avant-garde à Bassac, village assez considérable, & propre à mettre ses troupes à couvert. Le Prince, avec son corps de bataille, ne quitta point son camp, mais demeura à Jarnac, situé presque vis-à-vis de Château-neuf.

Le lendemain le Duc d'Anjou, après avoir examiné la position dans laquelle les ennemis avoient passé la nuit, voulut les confirmer dans l'opinion où ils étoient qu'il cherchoit une occasion favorable pour passer la Charente. Il fit avancer dans quelques bateaux un certain nombre d'Arquebusiers, comme pour forcer les gardes des Huguenots; mais ayant rencontré par-tout une vigoureuse résistance, il continua à marcher ainsi que la veille, jusqu'au déclin du jour. Les deux armées ne firent cependant gueres plus d'une lieue, à cause des fréquentes escarmouches. Lorsque le Duc vit l'Amiral retourné à Bassac, ainsi qu'il avoit fait le premier soir; dès l'entrée de la nuit, il fit faire volte-face à son arriere-garde commandée par le Duc de Guise, & de proche en proche à toute son armée, & marchant avec une extrême célérité, il revint en peu d'heures à Château-neuf. Il trouva que Biron avoit rétabli le pont avec beaucoup de diligence, & qu'il en avoit jetté un autre de bateaux fort commode. La nuit étoit déja avancée, mais le tems étoit serain & favorable au dessein du Duc. Il fit passer sur le champ le Duc de Guise & Martigues à la tête de deux gros escadrons de Cavalerie. Toute l'armée les suivit en bon ordre, le Duc lui-même passa sans trouver la moindre opposition. Le Comte de Mongommeri, Soubise &

Charles IX. 1569.

la Loue qui s'étoient chargés de garder les bords de la Charente avec la cavalerie légere, ne veillant qu'aux passages opposés au terrain où l'armée Catholique marchoit le jour précédent, n'avoient pas pensé qu'elle dût retourner si promptement sur ses pas, ni passer la riviere vis-à-vis du poste qu'occupoit leur corps de bataille, prêt à défendre les bords du fleuve. Ainsi la sécurité des Chefs, & la négligence des soldats fut si grande, que l'armée Catholique étoit déja presque formée sur l'autre bord, avant que les vedettes des Huguenots se fussent apperçûes de son passage. Il fut d'ailleurs favorisé par le peu de discipline qui régnoit parmi eux : car comme ils campoient dans un pays ruiné, & sans subsistances réglées, les soldats s'écartoient souvent de leurs drapeaux, pour aller chercher des vivres.

Le premier qui en donna avis fut le Capitaine Montaut, qui faisant la ronde avec cinquante cavaliers, s'apperçut du passage des ennemis, & courut à toute bride en informer l'Amiral. Surpris d'un coup si important & si inattendu, & desespéré de voir sa prudence trompée par la ruse d'un jeune Prince qu'il regardoit comme un enfant, Coligni résolut de se retirer à Jarnac, vers le corps de bataille, & d'y prendre avec le Prince le parti qu'exigeroient les circonstances. Mais il falloit rappeller l'Infanterie qu'il avoit postée en différens endroits à la garde des principaux passages, pour ne pas l'abandonner à la discrétion des ennemis, & rallier la Cavalerie légere qui s'étoit dispersée pour chercher des vivres, ou pour trouver des logemens plus commodes. Malgré toute son activité, il consuma tant de temps, qu'il se vit forcé de combattre contre son gré. Le Duc d'Anjou ayant rangé son armée en bataille, résolu d'en venir à une action, fit avancer toute la Cavalerie légere sous Martigues qu'on appelloit le soldat sans peur. Il lui ordonna d'inquiéter l'arriere-garde des ennemis, pour retarder leur marche, & donner à la Gendarmerie, qui marchoit en bon ordre, le temps d'arriver promptement. Martigues atteignit les Huguenots dans le temps qu'ils partoient de Bassac, & les chargea si brusquement, que l'Amiral fut contraint de s'arrêter. Il donna ordre à ses troupes de faire halte, & faisant hardiment volte-

face, il jugea le combat inévitable. Il dépêcha aussi-tôt au Prince, pour lui donner avis du danger qu'il couroit : il mit à l'Arriere-garde la Noue & la Loue, avec ordre, de soutenir le choc de la Cavalerie légere, & de faire ferme contre elle, jusqu'à ce qu'il eût passé un certain endroit coupé de fossés & environné d'eau, au-delà duquel il se vouloit mettre en bataille, afin que l'avantage du terrain suppléât en quelque sorte à la foiblesse de son escadron, & couvrît au moins ses flancs contre le nombre & la fougue des ennemis. Ces deux Capitaines soutinrent pendant quelque temps les attaques des Catholiques, tantôt en escarmouchant, tantôt en se mêlant courageusement avec eux. Mais la Valette, le Comte du Lude, Monsalès & Malicorne étant survenus avec quatre escadrons, les Huguenots furent chargés avec tant de vigueur, que la Noue & la Loue furent faits prisonniers, & leurs gens mis en déroute.

L'Amiral voyant qu'il ne pouvoit pas tenir, & voulant éviter la nécessité de combattre ainsi en détail, laissa Dandelot avec six vingt chevaux dans le défilé qu'il avoit d'abord occupé, afin d'arrêter quelque temps les ennemis : ensuite il marcha au grand pas avec tout le reste de l'Avant-garde, pour se retirer & rejoindre le reste de l'armée qui s'étoit déja mise en mouvement, & venoit le joindre en diligence. Le Prince de Condé informé du danger que couroit l'Amiral, voloit à son secours avec toute sa Cavalerie, après avoir donné ordre à son Infanterie de le suivre au petit pas. Il comptoit avoir le temps de rallier l'Avant-garde, de mettre toute son armée en bataille, & de combattre avec toutes ses forces réunies. Mais lorsqu'il vit une partie des gens de l'Amiral en déroute & vivement poursuivis par les ennemis, dont le nombre & les forces croissoient à chaque instant, il s'arrêta sur le grand chemin, & prit poste entre un petit étang, qui défendoit le flanc de sa droite, & une colline qui couvroit sa gauche. Il profita de l'avantage du lieu, pour ranger avec beaucoup de sang froid, les troupes qu'il avoit alors avec lui. Il laissa entre ses escadrons un espace libre & vuide à l'Amiral, qui, quoique fuyant au galop avec sa Cavalerie, s'y posta sans rompre ses rangs,

CHARLES IX. 1569.

& tournant tête à l'ennemi, se remit en bataille, occupant la gauche au pied de la colline. Cependant les premiers escadrons de la cavalerie Catholique avoient attaqué le poste de Dandelot. Il étoit soutenu par les arquebusiers de Puviaut, qui, postés derriere des haies & des chemins creux, faisoient un feu terrible, & portoient par-tout le désordre & le carnage. Dandelot reçut bravement les ennemis, & dans la premiere charge il joignit Monsalès, qui ne combattoit pas moins vaillamment, & le serra de si près, que lui ayant relevé de la main gauche la visiere de son casque, il lui tira un coup de pistolet dans la tête, & le renversa mort de dessus son cheval. Les Huguenots céderent enfin au nombre, Dandelot ne put tenir plus d'une demi-heure, il vint à toute bride rejoindre l'Avant-garde, & prit le poste qu'on lui avoit déja destiné.

Bataille de Jarnac.

Pendant ce temps-là, le Duc d'Anjou, qui avoit rangé en bataille tous les corps de son armée sans tumulte & sans confusion, marchoit fiérement pour attaquer le Prince. On regardoit déja ces premiers succès comme d'heureux présages de la victoire. La fermeté & la bravoure étoient égales dans les deux armées, mais les forces & les circonstances étoient bien différentes. Une grande partie de l'infanterie des Huguenots, qu'on avoit postée sur les bords de la riviere, apprenant que les ennemis l'avoient passée, & croyant ne pouvoir rejoindre, sans danger, l'armée du Prince, l'avoit repassée elle-même, pour se mettre en sûreté. Une autre partie, qui, sous les ordres de Dacier, marchoit à la suite du Prince, ne put arriver à temps, & se dispersa de côté & d'autre sans avoir combattu. Malgré tous ces désavantages, les Huguenots couverts d'un côté par l'étang & de l'autre par la colline, ne pouvoient être enveloppés. Ils soutinrent avec beaucoup de vigueur le choc des Catholiques. Les Capitaines, les Gendarmes & l'Infanterie combattirent de part & d'autre, avec acharnement. Le Duc de Guise attaqua l'aîle gauche, où se trouvoient l'Amiral & Dandelot à la tête de la Noblesse de Bretagne & de Normandie qui fit une vigoureuse résistance. La victoire fut long temps disputée, mais les Catholiques recevant sans

cesse de nouveaux renforts, ils l'emporterent enfin sur les Huguenots obligés de céder au nombre. Toute leur avant-garde fut enfoncée & défaite : les Royalistes s'emparerent de la Cornette de l'Amiral, & firent prisonnier Guerchy qui la portoit : le Baron de la Tour qui commandoit la flotte des Rochelois, fut tué; Soubise, l'Anguillier & Monteran, trois des principaux de leur Parti, furent faits prisonniers. Alors leurs Généraux résolurent de pourvoir à leur salut par la fuite, avant que les ennemis fissent une nouvelle charge. Les Comtes de la Rochefoucault & de Montgommeri qui étoient à la droite, sur le bord de l'étang, furent chargés vivement par le Duc de Montpensier, qui commandoit l'Avant-garde des Catholiques. Après une résistance longue & opiniâtre où ils perdirent, Chandenier, de Rieux & Courbouson, avec plusieurs Gentilshommes de Languedoc & de Gascogne, désespérant de la victoire, ils prirent aussi la fuite.

Le Prince de Condé qui commandoit le corps de bataille, opposé à l'escadron du Duc d'Anjou, quoique rompu & favorisé plusieurs fois, s'étoit toujours rallié & remis en bataille. Il soutenoit avec intrépidité le choc des ennemis, mais quand sa droite & sa gauche l'eurent abandonné, chargé de tous côtés par les vainqueurs, & environné d'un monde d'ennemis, il combattit en désespéré lui & tous ceux qui l'accompagnoient. En rangeant ses escadrons, il avoit été blessé à la jambe d'un coup de pied du cheval de la Rochefoucault, & dans le combat le sien fut tué, & se renversa sur lui. Ce Prince blessé dangéreusement de plusieurs coups, mit (*a*) un genou en terre, & continua de

(*a*) Cette circonstance est de pure imagination, & feroit soupçonner que le Prince de Condé ne fut pas tué de sang froid, mais dans la chaleur du combat. « Il se vit enfin abandonné, dit M. de » Thou, & accablé par son cheval qui se » renversa sur lui. Dans cet état il recon- » nut un Officier des ennemis nommé Ti- » son d'Argence, & un autre nommé S. » Jean. Ayant levé la visiere de son cas- » que, il se fit connoître, & se rendit. Ils » lui donnerent leur parole de lui sauver » la vie. Mais Montesquiou, Capitaine » des Gardes du Duc d'Anjou, étant sur- » venu avec des ordres secrets, à ce qu'on » croit, les mit hors d'état de tenir leur » parole ; car s'étant approché dans le » temps que le Prince leur parloit, il lui » tira un coup de pistolet par derriere, & » le tua. » *Liv. XLIV.*

CHARLES IX. 1569.

combattre juſqu'à ce que Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet. Robert Stuart (*a*), qui avoit tué le Connétable à la bataille de S. Denis, Tabaret (*b*), la Meilleraye, & preſque tous les Gentilshommes de Poitou & de Saintonge, qui, enveloppés par les eſcadrons des Catholiques, ne purent ſe faire jour, furent taillés en piéces à côté du Prince.

Le Prince de Condé eſt tué.

Défaite des Huguenots.

Dans cette mêlée le Duc d'Anjou combattit aux premiers rangs de ſon eſcadron avec une valeur au-deſſus de ſon âge. Il eut un cheval tué ſous lui, & il auroit couru grand riſque de la vie, ſi ſon propre courage & celui des Officiers qui l'environnoient, n'eût écarté les ennemis qui l'attaquoient avec une fureur qui tenoit du déſeſpoir. Mais après la mort du Prince, & la défaite de ſon eſcadron compoſé de la fleur de ſon armée, les Catholiques ne trouverent plus de réſiſtance, & les Huguenots ne ſongerent qu'à fuir de divers côtés à la faveur de la nuit qui ſurvint. L'Amiral & Dandelot gagnerent S. Jean d'Angeli, Dacier ſe retira à Cognac, Montgommeri à Angoulême, tous les autres ſe diſperſerent, & particuliérement l'Infanterie qui n'avoit pas combattu, à l'exception des Régimens de Puviaut & de Courbouſon, qui ſeuls eurent part à cette action.

Telle fut la bataille de ~~Baſſac~~ Jarnac, donnée le ſeize de Mars, où la perte fut plus conſidérable pour la qualité que pour le nombre des morts. Les Huguenots perdirent à peine ſept cens hommes, mais preſque tous Gentilhommes ou Cavaliers de marque, parce que le fort du combat tomba ſur

« Le Prince, dit M. de l'Etoile, fut pris » priſonnier par d'Argence, Gentilhomme » qui étoit tenu à ce Prince de la vie, & » qui fit auſſi ce qu'il put pour le lui ren- » dre : mais il ne lui fut poſſible, pour » avoir été découvert par les Compagnies » de Monſieur, frere du Roi, ſon ennemi, » leſquels ce pauvre Prince aviſant venir » de loin, & ayant entendu que c'étoient » les Compagnies du Duc d'Anjou ; Je ſuis » mort, dit-il, d'Argence, tu ne me ſau- » veras jamais, comme auſſi arriva incon- » tinent Monteſquiou, qui le tua de ſang » froid, par le commandement, dit-on, » de ſon Maître. *Mém. de l'Etoile, tom.* 1. *pag.* 36.

(*a*) Stuart fut pris dans le combat, & tué enſuite à coups de poignard. *De Thou, ibid.*

(*b*) M. de Thou le nomme Tabariere, & compte encore parmi les morts Beaumont, Barette, Montejan, Corneille, Duglas, & Auger de la Moriniere. *Ibid.*

la Cavalerie. Du côté des Catholiques on compta très-peu de morts, entre autres Monsalès, Hyppolite Pic, Comte de la Mirandole, Prunay & Ingrande. Lignieres, que quelques-uns ont mis au nombre de ceux qui furent tués dans cette bataille, ne mourut que quelques jours après à Poitiers de mort naturelle. Le Duc d'Anjou victorieux, poursuivant l'ennemi, entra le même jour dans Jarnac, où les soldats par dérision amenerent le corps du Prince de Condé sur un méchant (c) cheval de bagage. Les troupes regardoient avec une joie brutale, ce Guerrier dont elles avoient redouté la valeur. Le Duc d'Anjou, content d'avoir vû périr dans le combat un ennemi dont on ne comptoit se délivrer ni par artifice, ni par les voies de la justice, empêcha qu'on fit aucun outrage à son cadavre; & quelques jours après, pour marquer sa considération pour le Sang Royal, dont ce Prince étoit descendu, il rendit le corps à Henri, Prince de Navarre, son neveu, qui le fit conduire sans pompe, mais pleuré de tout son parti, à Vendôme, pour le mettre dans le tombeau de ses Ancêtres.

Ainsi vécut & mourut Louis de Bourbon, Prince de Condé, en qui l'ardeur d'allumer plusieurs fois la guerre civile dans sa Patrie, & le deshonneur d'avoir introduit l'hérésie dans un Royaume très-Chrétien, ternirent l'éclat des grandes qualités qu'il avoit reçûes de la Nature, la valeur, la constance, la grandeur d'ame qui l'auroient distingué parmi les plus grands Princes & les plus fameux Capitaines de son siécle. Le lendemain de la bataille, la plûpart de ceux que la confusion de la déroute avoit dispersés çà & là, apprenant que toute l'Infanterie s'étoit retirée sans perte à Cognac, tâcherent de s'y rendre par divers chemins. Peu de jours après, outre Dacier qui s'y étoit sauvé d'abord, les Comtes de la Rochefoucault & de Montgommeri, Ivoi, qui depuis la mort de son frere avoit pris le

Louis de Bourbon

(a) On fit courir dans le temps ce Quatrain :

L'an mil cinq cens soixante & neuf,
Entre Jarnac & Château-neuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la Messe.

Rém. sur les Mém. de L'Etoile, tom. 1. pag. 36.

Charles IX. 1568.

nom de Genlis, Jacques Boucard, Teligny, Bouchavannes s'y trouverent, & enfin l'Amiral & Dandelot y vinrent de S. Jean d'Angely.

Depuis cette derniere déroute, les affaires des Huguenots étoient dans une ſituation très-critique. On ne doutoit pas qu'après la mort du Prince, ils ne choiſiſſent l'Amiral pour Chef, à cauſe des emplois diſtingués qu'il avoit eûs dans le parti, & de la réputation que ſa prudence lui avoit acquiſe. On n'avoit pas oublié qu'après la bataille de Dreux, lorſque le Prince avoit été fait priſonnier, tout le parti, d'un conſentement unanime, avoit déféré à Coligni l'honneur du commandement. Mais il y avoit alors pluſieurs Seigneurs qui, par leur naiſſance, leurs richeſſes, ou leurs autres qualités, ne ſe croyoient point inférieurs à lui. Quelques-uns même déchiroient ſa réputation, en l'accuſant d'avoir, par ſa négligence, facilité aux Catholiques le paſſage de la Charente, & de s'être laiſſé tromper par le ſtratagême d'un Enfant, qui connoiſſoit à peine les premiers élémens de la guerre. On ajoûtoit qu'après le paſſage de l'armée Royale, il s'étoit laiſſé pouſſer de poſte en poſte, & que ſa fuite précipitée avoit déterminé la victoire en faveur des ennemis. Il répondoit à ces imputations, que le paſſage des Catholiques n'étoit arrivé que parce qu'on n'avoit pas éxécuté ſes ordres, & que les troupes auxquelles il avoit commandé de garder les paſſages, avoient quitté leurs poſtes, ſans ſa permiſſion, pour chercher des logemens plus commodes: que n'en ayant pas été averti à temps pour y remédier, & ne pouvant ſe trouver par-tout, s'il s'étoit retiré, c'étoit moins lâcheté que courage, parce que voyant l'armée défaite & la victoire déſeſpérée, il avoit marqué plus de grandeur d'ame, en ſe conſervant pour l'avantage de ſon parti & pour écraſer ſes ennemis, qu'en ſacrifiant ſes jours inutilement, & en ſe livrant à un lâche déſeſpoir. Malgré ces raiſons, ſoit jalouſie, ſoit ambition, ſoit douleur de leur défaite & de la mort du Prince, l'Amiral étoit en bute aux reproches & à la haine d'une partie des Huguenots. Il leur ſembloit encore qu'à moins d'être appuyés du nom & de l'autorité d'un Prince du

unhappy Admiral! Thy Fortune is not Singular. - Merit and Virtue, must give Way to the popular Splendor of Wealth and Birth. So says the World, not I.

du Sang, leur parti manqueroit de ſoutien & de crédit, que le défaut ſeul d'un pareil Général rallentiroit le zéle des peuples, & diminueroit la confiance des Princes étrangers: enfin, qu'on ne pourroit plus prétexter, comme on avoit fait juſqu'alors, que l'on ne prenoit les armes que pour le ſervice de l'Etat, & pour le bien public, s'il eſt jamais permis de le procurer malgré la volonté du Souverain, prétexte qui ne peut être allégué que par les Princes du Sang Royal & par ceux que leur naiſſance approche du Trône. On étoit accoutumé dans le parti à la libéralité & à la franchiſe du Prince de Condé, pluſieurs craignoient & déteſtoient le caractere & les manieres de l'Amiral, qu'on avoit toujours regardé comme un homme d'une profonde diſſimulation, d'un eſprit ruſé & dangereux, uniquement attentif à conſulter & à ménager par toutes ſortes de voies ſes intérêts particuliers.

Dans le même temps, (a) Dandelot, frere de l'Amiral, & Jacques Boucard ſon intime ami, ou épuiſés de fatigues, ou abattus par le chagrin & par l'inquiétude, tomberent dangéreuſement malades, & moururent tous deux au bout de quelques mois. Deſtitué de ces deux hommes, le parti qui s'intéreſſoit à la grandeur & à l'élévation de l'Amiral, fut conſidérablement affoibli : mais Coligni ſurmonta tous les obſtacles par ſon adreſſe. Il commença par renoncer en apparence aux titres chimériques dont une vaine ambition eût été ſatisfaite, ſe propoſant bien en effet de conſerver toute l'autorité du commandement. Il réſolut de faire déclarer Chefs du parti & Généraux de l'armée Henri, Prince de Navarre, & Henri, Prince de Condé, fils du feu Prince, pour conſerver à ſa faction une réputation toujours la même, & le crédit que lui donnoient les Princes du Sang.

L'Amiral fait déclarer Chefs du parti le Prince de Navarre & le Prince de Condé, fils du Défunt.

Pendant la jeuneſſe de ceux-ci, l'Amiral reſtoit néceſſairement chargé de la conduite & de l'adminiſtration de tou-

(a) Il mourut le 27 de Mai d'une fiévre ardente & peſtilentielle, & l'on ſoupçonna qu'il avoit été empoiſonné. Ces accuſations de poiſon étoient toutes ordinaires dans un ſiécle où la fureur des partis ſe permettoit les imputations les plus injurieuſes, & peut-être les forfaits qui en faiſoient le fondement.

CHARLES IX. 1569.

tes les affaires importantes : c'étoit l'unique moyen de réprimer l'ambition & les prétentions des Grands, de répondre à l'attente des peuples, & de réunir les esprits que la diversité des sentimens avoit déja fort divisés. Dans cette résolution, sans demander ce qu'il sentoit ne pouvoir obtenir, l'Amiral pria la Reine de Navarre de se rendre à l'armée, lui représentant que le moment étoit arrivé d'élever le Prince son fils à ce dégré de grandeur pour lequel il étoit né, & où elle aspiroit depuis long-temps. La Reine ne manqua ni de courage, ni de fermeté : déja résolue de faire déclarer son fils Chef du parti, à quelque prix que ce fût, elle vint avec toute la diligence qu'exigeoit un coup si important, & se rendit avec les deux Princes au camp qui étoit alors près de Cognac. La discorde régnoit dans l'armée, & elle étoit prête à se séparer, quelque nécessaire que fût l'union, pour réparer les pertes qu'elle venoit d'essuyer. La Reine de Navarre, après avoir approuvé les vûes de l'Amiral, fit assembler les troupes. Elle leur parla avec une fermeté au-dessus de son sexe, & exhorta tous ces braves Guerriers à demeurer constamment unis pour la défense de leur liberté & de leur Religion. Elle leur proposa pour Chefs les deux jeunes Princes qui étoient présens, & dont l'air noble les intéressoit, ajoûtant que sous les auspices de deux rejettons du Sang Royal, ils devoient espérer la plus heureuse réussite des justes prétentions de la cause commune. Ce discours ranima le courage de l'armée, qui parut oublier en un instant le chagrin causé par la perte de la bataille, & par les dissensions qui l'avoient suivies. L'Amiral & le Comte de la Rochefoucault furent les premiers à se soumettre, & à prêter serment de fidélité aux Princes de Bourbon : la Noblesse & les Capitaines en firent de même, & les soldats avec de grandes acclamations applaudirent au choix que leurs Généraux venoient de faire des Princes pour Chefs & Protecteurs de la Religion Réformée.

Henry de Bourbon

Henri de Bourbon, Prince de Navarre, âgé pour-lors de quinze ans, avoit l'esprit vif, l'ame grande, généreuse, & marquoit une inclination décidée pour la guerre. Animé par

les conſeils de ſa Mere, il accepta ſans balancer le commandement que lui offroit l'armée, & promit aux Huguenots, avec une éloquence conciſe & militaire, de protéger la Religion, & de perſéverer conſtamment dans la cauſe commune, juſqu'à ce que la mort ou la victoire leur procurât à tous cette liberté pour laquelle ils combattoient. Le Prince de Condé, à qui ſon extrême jeuneſſe ne permettoit pas d'exprimer & de dévélopper tous ſes ſentimens, ne marqua ſon conſentement que par ſes geſtes. Ainſi le Prince de Navarre, qui joignoit à la ſupériorité d'âge, la prérogative de premier Prince du Sang, devint réellement le Chef du Parti. En mémoire de cet évenement, la Reine Jeanne fit frapper des (*a*) médailles d'or qui repréſentoient d'un côté ſon buſte, de l'autre celui de ſon fils, avec cette inſcription : *Pax certa, Victoria integra, Mors honeſta* (Paix aſſurée, Victoire complette, Mort glorieuſe.)

Les nouveaux Chefs du Parti aſſemblerent ſur le champ le Conſeil de guerre, afin de délibérer en préſence de la Reine de Navarre, ſur les meſures néceſſaires pour réparer les dernieres pertes, & éviter les déſaſtres dont on étoit menacé. On y décida, avant tout, que l'Amiral, pour ſuppléer à la jeuneſſe des deux Princes, & à leur peu d'expérience, commanderoit l'Armée, & régleroit tout ce qui concernoit la guerre ; Dacier fut fait Colonel-général de l'Infanterie, Charge vacante par la mort de Dandelot, décédé peu de tems après. Genlis remplaça Boucard dans le Commandement de l'Artillerie. Enſuite on délibéra ſur un plan de campagne. Pluſieurs qui n'étoient pas encore bien remis de la conſternation de la défaite précédente, vouloient que l'Armée ſe retirât à la Rochelle, & dans les poſtes fortifiés aux environs de cette Place ; prétendant qu'il ſeroit impoſſible au Duc d'Anjou d'attaquer ces détroits

L'Amiral demeure chargé de la conduite de la guerre, à cauſe de la jeuneſſe du Prince.

(*a*) Cette médaille ne fut frappée, ſelon M. de Thou, qu'après la jonction de l'armée des Princes avec celle des Allemands, qui ſe fit le 15 de Juin 1569. Davila l'antidate, en la ſuppoſant du moment où les Princes furent reconnus Chefs des Proteſtans par les Calviniſtes échappés de la défaite de Jarnac. Dans cette derniere poſition leur Légende eut eû l'air d'une fanfaronade, elle étoit au moins plus tolérable, lorſqu'ils eurent été renforcés par leurs Confédérés.

CHARLES IX. 1569.

couverts d'eau & de marais, pourvu qu'ils fussent défendus par de vaillantes & nombreuses troupes. Au contraire, l'Amiral, & la plûpart des autres Capitaines les plus expérimentés, jugerent ce parti trop timide. On résolut donc de distribuer l'Armée dans les principales Villes situées sur les rivieres, pour les défendre en cas de siége, & retarder les progrès du Vainqueur, jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles certaines du secours que le Duc des Deux-Ponts leur amenoit d'Allemagne : qu'à son approche on se remettroit en campagne, afin de marcher à sa rencontre, & de le joindre, quelque part qu'il fût, & quoi qu'il en dût coûter : que cette jonction les rendroit égaux, & même supérieurs à l'Armée Royale : que si elle devenoit impossible, ils se sépareroient alors, & porteroient la guerre dans différentes Provinces, pour obliger le Roi à séparer ses troupes, & à combattre ainsi à armes égales. Dès qu'on eut pris ce parti, la Reine de Navarre retourna à la Rochelle pour solliciter de nouveaux secours : l'Amiral se rendit avec les Princes à Saint-Jean d'Angely ; de Piles se chargea de défendre Saintes ; Montgommeri & Puviant allerent à Angoulême ; Dacier resta à Cognac avec la meilleure partie de l'Infanterie ; & Genlis s'enferma dans Loudun avec une grosse garnison. Ces Places, situées pour la plûpart sur des rivieres profondes, étoient en état de soutenir de longs siéges, & par leur assiette naturelle, & par les fortifications qu'on y avoit ajoûtées.

Il partage ses troupes, & les jette dans les Villes qui tenoient pour lui.

Cependant le Duc d'Anjou, après avoir donné à ses troupes trois jours de repos, pour se refaire des marches & du combat, partager & mettre en sûreté le butin, résolut, avec ses Généraux, d'attaquer les Villes dont les Huguenots étoient maîtres. C'étoit à leur avis le moyen le plus court de terminer la guerre. L'Armée n'ayant mené avec elle que des piéces de campagne pour marcher plus vîte, il fallut tirer de Poitiers la grosse artillerie propre pour les siéges. Le tems qu'on y employa retarda pendant quelques jours le cours de la victoire, & donna aux Huguenots le loisir de prendre les résolutions dont on vient de parler. Celui qui se passa, pour attendre les ordres de la Cour, qui étoit alors

Le Duc d'Anjou poursuit sa victoire.

fort éloignée, & ne se déterminoit pas facilement, causa encore beaucoup de lenteurs & de délais. La premiere entreprise que l'on tenta fut sur Cognac : mais on s'apperçut bientôt qu'elle seroit longue & difficile. La victoire des Catholiques à Jarnac avoit été plus signalée par leur habileté à passer la Charente, & par la mort du Prince, que par la perte ou le carnage des Huguenots. Leur terreur & leur fuite précipitée, en sacrifiant le Général, avoit sauvé l'Armée, qui répartie dans des Places très-fortes & bien approvisionnées, brûloit d'ardeur d'effacer, par des exploits glorieux, le deshonneur de sa derniere déroute. Tous ces motifs rendoient le siége de ces Villes difficile & scabreux. Il y avoit dans Cognac sept mille fantassins & plus de six cens chevaux, commandés par Dacier & plusieurs autres Seigneurs & Capitaines. Dès le premier jour que l'Armée Royale parut, & pendant les suivans, ils firent de vigoureuses sorties, qui ressembloient à des batailles, tant par l'audace & la valeur des Huguenots, que par les pertes considérables qu'ils causoient aux Assiégeans. Ces sorties continuelles les empêchoient d'attaquer la Place, & d'établir leurs batteries. Ils étoient obligés, pour rallentir ou repousser les attaques de l'ennemi, de tenir sans cesse l'armée en action & sous les armes. Ces difficultés firent juger au Duc d'Anjou qu'il seroit impossible d'emporter la Place, dans l'état où elle se trouvoit. Il résolut donc, pour ne pas perdre inutilement le temps, & consumer en vain son Armée, d'entrer plus avant dans le pays ennemi, d'y faire des courses, & d'y prendre les Villes moins fortes & moins bien pourvues, dans l'espérance que lorsqu'il en seroit maître, Cognac isolé, abandonné, & bloqué de toutes parts, tomberoit de lui-même : l'expérience ayant démontré que rien n'étoit plus fatal aux Huguenots, que de les amuser en temporisant. Le Duc leva le siége de Cognac quatre jours après son arrivée devant la Place, & prenant la route de Saint-Jean d'Angeli, il s'empara, soit en personne, soit par ses Lieutenans de Tifauges, de Montaut, de la Forest & d'Aubeterre, & enfin il vint assiéger Mucidan. Le Comte de Brissac, qui dirigeoit une batterie avec sa valeur ordinaire, s'étant

Il assiége Cognac.

La vigoureuse résistance des Assiégés l'oblige à lever le siége.

Il prend plusieurs autres Villes.

CHARLES IX. 1567.

avancé sans précaution pour reconnoître la brêche, reçut au côté droit un coup d'arquebuse, dont il mourut, fort regretté de toute l'Armée. Sa perte ne fit qu'échauffer le courage des Assiégeans : car ayant emporté la Place d'assaut, ils passerent au fil de l'épée les soldats & les bourgeois, pour venger la mort de Brissac.

Une nouvelle armée d'Allemands commandée par le Duc des Deux-Ponts entre en France, pour secourir les Huguenots.

Guillaume de Nassau.

Dans le même tems Wolfang de Baviere, Duc des Deux-Ponts, excité par l'argent & par les promesses des Huguenots, à l'aide du Duc de Saxe, & du Comte Palatin du Rhin, & à la sollicitation de la Reine d'Angleterre, avoit levé une armée de six mille fantassins & de huit mille chevaux. De Mouy & Morvilliers suivis de huit cens chevaux, & Briquemault avec douze cens Arquebusiers François, étoient allés le joindre en Allemagne. On comptoit encore dans la même armée Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, Louis & Henri, ses freres, qui après avoir quitté la Flandre, pour se dérober à la sévérité du Duc d'Albe, soutenoient alors les intérêts des Calvinistes de France, dont ils professoient la Religion. Le Roi & la Reine sa mere avoient d'abord envoyé une Ambassade aux Princes Protestans, & ensuite interposé l'autorité de Maximilien II, avec lequel ils étoient en très-bonne intelligence, pour empêcher la levée de ces troupes. Mais l'ardeur des Protestans à soutenir leur Religion, & l'espérance des avantages & du butin dont on les flattoit, furent plus fortes que les promesses du Roi & les menaces de l'Empereur. Ils rassemblerent leur armée dans le dessein de passer en France sans délai, & sans craindre aucun péril. Le Roi & la Reine s'étoient rendus à Metz sur la frontiere de Lorraine, pour conjurer cette tempête. Lorsqu'ils virent l'armée réunie malgré tous leurs efforts, ils ordonnerent au Duc d'Aumale de se porter avec la Noblesse de Champagne & de Bourgogne, & avec six mille Suisses que le Roi venoit de prendre à sa solde, sur les frontieres des Princes Protestans, pour y faire le dégât, & les obliger à retenir leur armée pour leur propre défense, afin qu'elle ne pût entrer en France cette année-là. Leurs Majestés se flattoient que l'Empereur & par équité & par considération pour leur alliance, ne désapprouveroit pas cette dé-

marche. Mais le Duc d'Aumale, ayant défait & taillé en piéces sur le territoire de Strasbourg, ville Impériale, plusieurs (a) François qui étoient partis de Geneve & des environs, pour joindre l'armée des Allemans, toutes les Villes, tous les Princes de l'Empire, & l'Empereur même, en témoignerent une extrême indignation.

Le Roi & la Reine, pour ne pas aigrir davantage les esprits, ni se mettre tant de Puissances à dos, ordonnerent au Duc d'Aumale de ramener ses troupes en Bourgogne, & de se tenir sur la défensive, persuadés que la mauvaise volonté des Princes étrangers alloit leur donner assez d'affaires. Le Duc des Deux-Ponts suivit incontinent le Duc d'Aumale en Bourgogne, pillant & ravageant, avec des cruautés inouies, le pays qu'il traversoit. D'Aumale fort inférieur en forces, ne put lui disputer le passage, ni le combattre en pleine campagne. Il se contenta de camper sous les Villes pour l'empêcher de s'en saisir, & d'étendre au loin ses courses & ses ravages, comme il eût fait, s'il n'eût rencontré aucun obstacle. Les deux armées traverserent ainsi la Bourgogne, en escarmouchant presque tous les jours, & perdant quelquefois (a) bien du monde. Enfin le Duc d'Aumale voyant que les ennemis, qui n'avoient point de grosse artillerie, ne formeroient aucun siége, & qu'il n'avançoit rien en les côtoyant, prit le plus court chemin par l'Auxerrois, pour se rejoindre au Duc d'Anjou, afin que leurs forces combinées fussent plus en état de faire tête aux ennemis.

L'armée Allemande arriva sur les bords de la Loire : il s'agissoit de la traverser, & ce n'étoit pas un petit obstacle. Elle marche vers la Loire.

(a) Cet événement appartient à l'année précédente. La Coche, Dauphinois & Protestant, voyant qu'il ne pouvoit joindre le Prince de Condé, étoit passé avec ce qu'il avoit de troupes dans le territoire de Geneve, & ravageoit la Franche-Comté & l'Alsace. Le Duc d'Aumale marcha à lui avec huit mille hommes, le joignit à Neubourg, & le combattit le 12 de Novembre 1568. La Coche, qui n'avoit que 1500 hommes, fit une vigoureuse défense, & plutôt accablé par le nombre que vaincu, il fut fait prisonnier, conduit à Metz, & poignardé quelque temps après. *Voyez M. de Thou, Liv. XLIV.*

(b) Le Duc d'Aumale poursuivit seulement jusqu'à Cîteaux un corps d'Allemands qui avoient passé la Saone auprès de Montreuil, & il y eut un combat assez vif auprès de Gilly, où chaque parti perdit environ deux cens hommes. *De Thou, ibid.*

Charles IX. 1569.

Tous les ponts de cette Riviere qui sont, ou dans l'intérieur des Villes, ou joignant leurs remparts, étoient gardés par les Royalistes. D'ailleurs le Duc d'Anjou informé de l'approche des Allemans, avoit abandonné le pays ennemi, pour se poster sur la Loire, dont il avoit fortifié tous les passages. Il observoit tous leurs mouvemens. Ces précautions inquiétoient extrêmement les Allemans, qui ne pouvant passer la riviere que dans les Villes, ni en attaquer aucune qui eût un pont, faute de canon & de l'attirail nécessaire à un siége, craignoient qu'un armement qui avoit fait tant de bruit, n'aboutît à rien. Mais la lâcheté & la perfidie des hommes leur facilita ce qui paroissoit presque impossible. Les Généraux Allemans se présenterent devant la Charité, ville sur la Loire, plutôt pour occuper leurs troupes, que sur quelque espérance fondée d'emporter la Place : Ils se proposoient de battre les murailles qui étoient fort vieilles avec quelques petites piéces de campagne, qu'ils menoient avec eux. A peine étoient-ils campés à la vûe des murs, que le Gouverneur s'enfuit secretement de la Ville. On n'a jamais pû démêler les motifs qui l'engagerent à cette indigne démarche. Quoi qu'il en soit, la garnison l'imita. Les habitans effrayés du danger, demanderent à capituler. Tandis qu'on étoit en pourparler, & que les Bourgeois négligeoient la garde de leurs remparts, les Assiégeans planterent quelques échelles, & ne trouvant point de résistance, Briquemaut entra le premier dans la Ville avec ses gens. Il fut suivi de toute l'armée, qui saccagea la Ville, dans le moment que le Duc d'Anjou, informé de l'entreprise des Allemans, envoyoit un puissant secours aux Assiégés.

Ele prend la Charité.

L'armée Allemande s'étant ainsi assurée un passage & une retraite, traversa (*a*) la Loire le vingt de Mai. L'Amiral & les Princes, au nom desquels tout se faisoit dans le parti, se préparoient à venir joindre leurs Confédérés. Ils comp-

Elle passe la Loire.

(*a*) Le Duc des Deux-Ponts trouva d'abord un gué auprès de Pouilly dans le Nivernois, & y fit passer une partie de son armée qui attaqua la Charité même du côté du Pont. Cette Ville fut prise le 20 de Mai, & les Confédérés en donnerent le gouvernement à Guerchi, Cornette de l'Amiral. *Voyez M. de Thou, Liv. XLIV.*

toient

toient par leur jonction faire une armée assez forte pour exécuter les plus grandes entreprises ; ou si elle devenoit impraticable, ils espéroient resserrer & comme envelopper le Duc d'Anjou entre les deux armées. L'Amiral laissa donc à la Noue le commandement des armes dans la Rochelle, où la Reine de Navarre régloit tout le reste, & envoya le Comte de Montgommeri pour recouvrer le Bearn, dont Montluc & Terride, Lieutenans du Roi en Gascogne & en Guienne, s'étoient presqu'entiérement emparés : il marcha ensuite vers la Loire, à la tête de douze mille fantassins & de deux mille chevaux. Leur armée grossissoit tous les jours par l'arrivée de la Noblesse, qui accouroit volontairement des Provinces voisines ; mais comme ils n'étoient pas encore informés du passage des Allemans, ils n'avançoient qu'à petites journées, craignant, avec raison, que l'armée Royale ne les vînt attaquer avant leur jonction.

Après que les Allemans eurent passé la Loire, le Duc d'Anjou appréhendant à son tour de s'engager entre deux puissantes armées, s'éloigna de cette riviere, pour se retirer dans le Limousin. Les forêts & les montagnes, dont ce pays est rempli, lui offroient des postes avantageux pour camper ; d'ailleurs, il jugeoit que la stérilité du terroir forceroit les ennemis à en sortir, d'autant plus promptement, que leurs troupes seroient grossies de ce grand nombre d'Allemans, accoutumés à loger commodément & à vivre dans l'abondance. Le Duc des Deux-Ponts de son côté, dès qu'il eut passé la Loire, ne chercha qu'à se joindre aux Princes, & hâta sa marche en toute diligence. Mais la mort (*a*) l'empêcha d'exécuter son projet : une fiévre continue, qui se changea bien-tôt en fiévre maligne, causée par les fatigues du voyage, ou, comme quelques-uns l'ont prétendu, par des excès (*b*) de table, le mit au tombeau en peu de jours. On douta s'il étoit redevable à sa prudence

Le Duc d'Anjou se retire en Limosin.

Mort du Duc des Deux-Ponts, Général des Allemands.

(*a*) Il mourut à Nesson à trois lieues de Limoges le 11 de Juin 1569.

(*b*) « Ce Seigneur Allemand fut saisi » d'une fiévre chaude, causée d'avoir trop » bu, & d'avoir trop fait karoux avec les » François pour la joie qu'il avoit de les » avoir joints, & être venu à bout de son » entreprise. » *Mém. de l'Etoile*, *t.* 1. *p.* 40.

CHARLES IX. 1569.

ou au hazard du bonheur d'avoir traversé sans perte, une si vaste étendue de pays ennemi, & passé tant de rivieres larges & profondes, pour venir au fond de la Guienne se joindre si à propos à ses Confèderés. Le Comte Wolrad de Mansfeld, son Lieutenant, lui succéda dans le commandement. Si tant d'autres Princes & Capitaines qui se trouvoient dans cette armée, ne lui disputerent pas cette place, ce ne fut peut-être ni par modération, ni faute de prétentions; mais dans des circonstances si délicates, chacun craignoit de se charger d'un pareil emploi. Quoi qu'il en soit, trois jours après la mort du Duc des Deux-Ponts, l'armée Allemande joignit l'Amiral & les Princes sur les bords de la Vienne. On y fit la revûe de toutes les troupes, & l'on donna aux Allemans un mois de paye, des sommes que la Reine de Navarre avoit eu bien de la peine à tirer des Rochelois & des contributions des Villes voisines. Ensuite on marcha de concert au Duc d'Anjou, toute l'armée brûlant du desir de combattre, avant que de nouveaux accidens diminuassent ses forces.

Il est remplacé par le Comte de Mansfeld.

Les Huguenots joints à leurs Alliés suivent l'armée Royale.

Celle du Duc d'Anjou venoit de recevoir des secours d'Italie & de Flandres. Le Pape, tant par le desir qu'il avoit de voir pousser la guerre contre les Huguenots, que pour l'honneur du S. Siége, avoit envoyé au Roi un secours de quatre mille hommes d'infanterie & de huit cens chevaux sous les ordres de Sforce, Comte de Santa Fiore, Capitaine illustre & expérimenté. Le Grand Duc de Toscane y avoit joint mille hommes de pied & deux cens chevaux commandés par Fabien del Monte. Le Duc d'Albe avoit aussi envoyé de Flandres, le Comte Pierre Ernest de Mansfeld, avec un Régiment de trois mille Wallons & trois cens lances Flamandes. Il desiroit la défaite de l'armée Allemande où se trouvoient le Prince d'Orange & ses freres, ces fameux Proscrits, qui conservoient encore trop de crédit dans les Pays-Bas. Malgré l'arrivée de ces renforts, la mortalité, les fatigues, le défaut de paye, avoient tellement diminué l'armée Royale, qu'elle étoit fort inférieure à celle des Huguenots. C'est pourquoi le Duc d'Anjou, qui pour éviter une action, s'étoit retiré en Limousin, étoit campé à Ro-

che-Abeille, poste avantageux. Le gros de l'armée occupoit le haut d'une colline escarpée & de difficile accès : & sur son front, où le pays étoit plus plat, elle avoit deux côteaux couverts de broussailles & d'arbres. Philippe Strozzi, nommé Colonel Général de l'infanterie Françoise, campoit avec deux régimens François dans un village situé sur le côteau de la droite. Le Comte de Santa Fiore, Fabien del Monté & Pierre-Paul Tosinghi, avec l'infanterie du Pape & celle de Toscane, occupoient un autre village sur la gauche. Sur le sommet de la colline, on avoit placé l'artillerie, qui dominoit de toutes parts les postes voisins. Entre le Corps de bataille & les villages où l'infanterie étoit retranchée, la cavalerie légere campoit dans la plaine, derriere un ruisseau, sous les ordres du Duc de Nemours & des Capitaines Italiens. Le camp ainsi disposé avoit sur ses derrieres & à peu de distance, la ville de Limoges, d'où il tiroit des vivres en abondance ; mais le reste du pays naturellement stérile, en fournissoit très-peu.

Combat très-vif à Roche-Abeille.

L'Amiral accompagné des Princes s'étoit posté avec toute l'armée à une demi-lieue du camp des Catholiques. Après avoir reconnu les postes du Duc d'Anjou & la difficulté de faire subsister ses propres troupes dans ces forêts stériles & sur ces montagnes arides, il résolut d'attaquer le quartier de Strozzi & celui des Italiens en même tems. Il pensa que s'il en pouvoit chasser les Catholiques & s'emparer des deux villages, il resserreroit de si près le camp des ennemis, que n'étant plus maîtres de la plaine, & sans fourages pour leur cavalerie, ils se trouveroient obligés de décamper, avec un risque évident d'être battus. Le vingt-trois de Juin, il marcha droit au quartier de Strozzi, avec son avant-garde. Il forma sa premiere ligne des régimens François de Piles, de Briquemault & de Rouvrai, à la seconde étoit le Comte Louis de Nassau avec un corps de troupes Allemandes : ces troupes étoient soutenues par un corps de cavalerie, sous les ordres de Mouy, de Teligni & de Soubise. Le Corps de bataille où étoient les Princes, & commandé par le Comte de la Rochefoucaut & par le Prince d'Orange, étoit composé de l'infanterie de Baudiné, de Blacons, de Pouilli,

d'un autre corps d'Allemans, & de la cavalerie du Marquis de Renel, de Montbrun, d'Ambras & de Dacier. Il étoit destiné à attaquer le quartier des Italiens. La plûpatt des Allemans demeura dans ces postes avec l'artillerie & deux régimens d'Arquebusiers François, sous le commandement du Comte de Mansfeld & de Genlis.

L'attaque qu'on avoit résolu de faire deux heures avant le jour, ne put commencer qu'au lever de l'Aurore, à cause de la briéveté de la nuit. Alors l'Amiral s'étant approché du quartier de Strozzi, le fit attaquer par les Arquebusiers de Piles, soutenus par les autres troupes de l'avant-garde, au nombre de quatre mille hommes. Le combat fut vif & sanglant, les Huguenots l'emportoient par le nombre, & les Catholiques par l'avantage du lieu. Couverts par quantité d'arbres & de hayes, & dans un poste élevé, ils incommodoient extrêmement les ennemis par le feu de leur mousqueterie. Les Huguenots, qui étoient quatre contre un, & continuellement rafraîchis par de nouvelles troupes, firent les plus grands efforts pour surmonter le désavantage du terrain & chasser les Catholiques de leur poste. Ils n'y auroient jamais réussi, sans une bravoure indiscrete de Strozzi, qui derangea toutes les dispositions qui rendoient ce poste imprenable. Il avoit été fait depuis peu Colonel Général de l'Infanterie à la place du Comte de Brissac. Les François affligés d'avoir perdu ce dernier, & peut-être encore plus d'avoir un Italien à leur tête, lui marquoient peu de considération. Il voulut leur faire voir qu'il étoit digne de les commander. Il s'avança aux premiers rangs, & exhortant chacun à le suivre, il abandonna l'avantage de son poste & chargea si vivement les Arquebusiers de Piles & de Briquemaut, qu'il les força de se retirer en désordre. Les Catholiques emportés par l'ardeur du combat, acharnés à poursuivre les fuyards, descendirent ainsi dans la plaine, où la cavalerie pouvoit agir. L'Amiral qui s'apperçut de leur faute, fondit sur eux avec ses troupes & les enveloppa de toutes parts. Envain Strozzi, soutenu des siens, combattit avec une valeur extrême, il fut renversé & foulé aux pieds des chevaux, & obligé de se rendre prisonnier, tout couvert de

sang & de blessures. Tout le monde convint qu'il avoit montré plus de bravoure que de prudence : mais il est presque impossible qu'un homme sensible à l'honneur, quand il est piqué d'injustes mépris, se contienne toujours dans les bornes de la raison. Saint-Loup & Roquelaure, Lieutenans de Strozzi, demeurerent sur la place, avec vingt-deux Capitaines, les uns réformés, les autres en pied, & trois cens cinquante braves soldats. Les Huguenots n'y perdirent que cent cinquante hommes, cavaliers & fantassins, du nombre desquels furent Trémemond & la Fontaine, Officiers très-estimés. L'Amiral poursuivit les débris des troupes de Strozzi, qui se retiroient toutefois à leur poste en combattant. La situation escarpée du lieu, ne permettoit pas à la cavalerie d'y monter, & l'infanterie Calviniste qui étoit déja fatiguée & en désordre, ne pouvoit recommencer l'assaut avec la même vigueur. Ainsi les Catholiques qui étoient restés en grand nombre sur la colline, soutinrent aisément l'effort des ennemis ; & en même temps la cavalerie légere, qui étoit proche, voyant le danger des Catholiques, accourut au secours de leur poste & les aida à repousser entiérement les Huguenots. François Somma, Crémonois, Capitaine des chevaux légers Italiens, s'acquit beaucoup d'honneur en cette occasion. Ayant mis pied à terre avec la plus grande partie de sa troupe, il combattit courageusement aux premiers rangs, au milieu des haies & des châtaigniers, & tua bien du monde aux ennemis.

La perte fut moindre à la droite, où les Princes de Navarre & de Condé se disposoient à attaquer les troupes Italiennes. Le Comte de Santa-Fiore, sans se laisser entraîner par la témérité, comme avoit fait Strozzi piqué des mauvais discours de ses soldats, demeura ferme dans son poste, & le défendit avec un avantage toujours égal, soutenant constamment l'attaque de Baudiné & de Pouilly, qui avec un corps considérable d'infanterie, tâchoient de le forcer. Quoique leur combat qui fut fort (*a*) vif de part d'autre, du-

(*a*) M. de Thou qui décrit fort en détail l'attaque de l'Amiral, ne dit rien de cette action glorieuse aux Italiens. Davila pouvoit l'avoir apprise de ses Compatriotes, & en être mieux instruit que nos Historiens François.

Henry

rât une heure de plus que du côté de l'Amiral, on se sépara sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu, puisqu'on ne compta que cent vingt soldats de tués des deux côtés. Ce fut dans cette journée que Henri, Prince de Navarre commença à affronter les dangers de la guerre. La Reine sa mere, l'avoit fait instruire avec grand soin à monter à cheval & à manier avec adresse les armes dont on se servoit alors; mais il ne s'étoit encore trouvé à aucune action. Il parut à celle-ci à la tête de son armée, montrant un courage & une intrépidité d'autant plus remarquables, que le premier coup d'œil de la guerre est toujours terrible. Il y donna des preuves admirables de cette valeur qui devoit par la suite lui faire exécuter tant d'actions glorieuses, & rendre son nom si célébre dans l'Univers. Les attaques ayant cessé de la sorte, les Princes & l'Amiral, pour resserrer de plus près les Catholiques, résolurent de camper sur le terrain même que l'armée avoit occupé pendant le combat; jugeant que dans un espace si étroit, la cavalerie Royaliste devroit beaucoup souffrir. Mais ils s'apperçurent quelques jours après, de la faute qu'ils avoient faite : le Duc d'Anjou ayant ses derrieres libres, tiroit abondamment de Limoges toutes ses subsistances, au lieu que la disette se mit bien-tôt dans leur camp, tant par la stérilité du pays, que parce qu'ils étoient environnés de Villes dont les Catholiques étoient maîtres.

La stérilité du Pays force les Huguenots à l'abandonner.

Cette extrémité les força de décamper & de prendre la route du Périgord, pour y procurer plus aisément des vivres aux Allemans, qui, ayant compté sur un riche butin, murmuroient de loger en plaine campagne, & souffroient impatiemment la disette ou la chérté des vivres.

La Reine mere vient au camp.

Vers ce temps-là la Reine-mere s'étoit rendue au camp du Duc d'Anjou, accompagnée des Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, pour déterminer les opérations du reste de la campagne. Non-seulement dans le Conseil du Roi, mais même dans le camp les avis des Généraux étoient partagés sur ce point. Quelques-uns comparant les forces de l'armée Royale avec celles des Huguenots; vouloient qu'on livrât bataille incessamment. Ils prétendoient que l'infanterie des Huguenots nouvellement levée ne tiendroit point contre

les vieilles bandes Françoises, ni contre les Suisses, dont ils avoient si souvent éprouvé la valeur: & que la cavalerie Catholique composée de la fleur de la Noblesse Françoise, renverseroit & détruiroit aisément les escadrons des Reîtres. Qu'à l'exception de leurs Généraux & d'un petit nombre de Gentilshommes, tout le reste de leurs troupes n'étoit qu'un amas méprisable de palfreniers & de valets peu propres à porter les armes. D'où ils concluoient qu'on pouvoit dans un moment délivrer la France des maux infinis qu'elle souffroit & des malheurs de la guerre, écraser d'un seul coup des Rebelles si obstinés, au lieu qu'en temporisant on consumoit les Peuples, on détruisoit la Noblesse, on anéantissoit les revenus du Roi, on ruinoit le pays, & on désoloit le Royaume: que c'étoit fournir à la politique des ennemis le temps & l'occasion de se relever, au risque de voir une nouvelle armée d'Allemans passer en France, comme on le publioit déja: qu'alors les forces du Roi fatiguées & diminuées par la longueur de la guerre, seroient enfin accablées par les armes des Etrangers. D'autres pensoient qu'il y avoit de l'imprudence & de la témérité à exposer le Royaume au hazard d'une bataille, contre un ennemi qui n'avoit rien à perdre, toute la fortune des Allemans consistant dans leurs armes & dans leur bagage, & les chefs des Huguenots n'ayant eux-mêmes à risquer que ce qu'ils avoient usurpé sur l'état: qu'il étoit par conséquent très-dangereux de combattre sans espérance de rien gagner contre une armée de désesperés: qu'il falloit prendre un parti plus prudent & plus sûr, en temporisant & traînant la guerre en longueur, laisser le temps aux Allemans de se consumer eux-mêmes, comme c'étoit leur coutume: que transportés dans un climat différent du leur, les chaleurs excessives de l'Eté, & l'abondance des raisins qu'ils aimoient avec excès, mettroient bien-tôt dans leur camp des maladies, qui les affoibliroient & en feroient périr un grand nombre, si elles ne les détruisoient pas entiérement: que si les chefs des Huguenots prenoient, comme il y avoit apparence, le parti d'assiéger de grosses Villes, afin de faire des conquêtes, & de se mettre plus au large, ils y perdroient les plus braves de leurs soldats: que quand même le temps, le défaut de

Charles IX. 1569.

paye, la disette de vivres & les maladies ordinaires dans cette saison, ne détruiroient pas l'armée Calviniste : le plus sûr parti seroit de bien refaire celle du Roi, & de revenir avec des troupes fraîches & en bon état, combatre ce corps languissant, épuisé par la longueur & la continuité des fatigues ; au lieu qu'il étoit encore maintenant robuste & vigoureux par les secours qu'il venoit de recevoir : qu'on n'avoit pas à craindre, pour cette année, qu'il vînt une nouvelle armée d'Allemans ; qu'on n'avoit encore fait aucune levée dans leur pays : que par conséquent une appréhension si mal fondée ne devoit pas faire précipiter des résolutions, du succès desquelles on s'assuroit infailliblement pour peu que l'on temporisât.

On prend le parti de séparer l'armée du Roi, pour laisser les forces des ennemis se consumer par le temps.

Ce sentiment prévalut, comme le plus solide, & la Reine l'approuva. Par caractere & par réflexion, elle inclinoit pour les partis où l'on donne le moins au hazard, & qu'on peut suivre avec moins de danger & d'effusion de sang. C'étoit une de ses maximes : qu'on ne coupoit pas les membres, même gangrènés, sans une extrême nécessité ; que leur amputation causoit nécessairement au corps de très-vives douleurs, & lui laissoit toujours un affoiblissement & une difformité considérables. Ainsi elle panchoit toujours pour les projets qui tendoient à ramener le gros des Rebelles, & à les conserver pourle bien de l'Etat, en opprimant leurs Chefs, & craignoit le hazard d'une bataille dont l'événement est toujours incertain, & dont le succès même énerve ou épuise les forces de l'Etat. Le Roi ayant aussi approuvé cette résolution, le Duc d'Anjou mit de nombreuses garnisons dans toutes les Places fortes, voisines des Huguenots ; congédia la Noblesse, & distribua le reste de l'armée dans des quartiers de rafraîchissement, avec ordre à chacun de retourner sous ses drapeaux (*a*) au mois d'Octobre suivant, temps où il avoit résolu de rentrer en campagne. Pour lui, accompagné d'un nombre de Seigneurs & de Généraux, il se retira au Château de Loches en Touraine, pour être à portée des troupes, & donner ses ordres en cas de besoin.

L'armée se sépare.

Le Duc d'Anjou se retire au château de Loches en Touraine.

(*a*) M. de Thou prétend qu'on leur donna rendez-vous vers le 15 d'Août.

Fin du quatriéme Livre.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

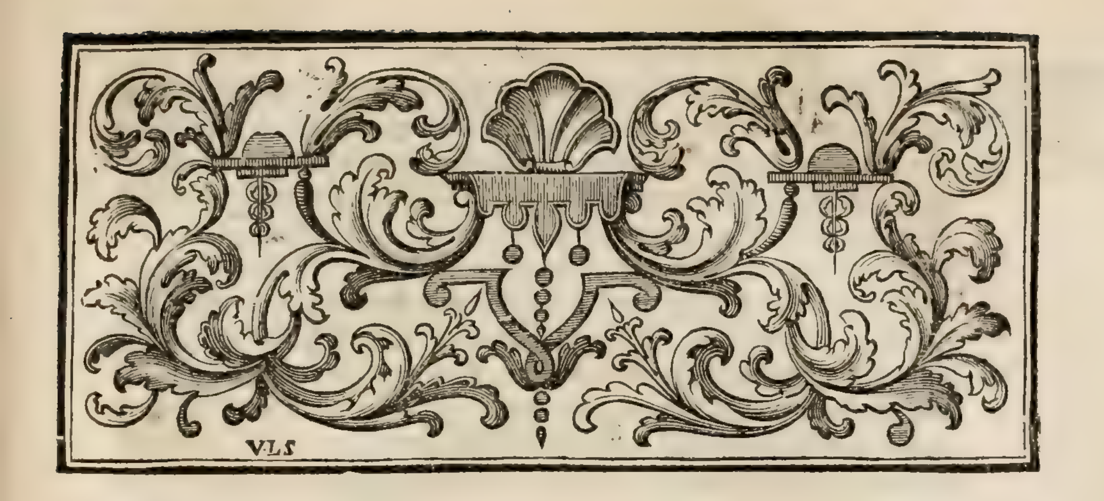
DU V. LIVRE.

LEs Huguenots prennent la résolution d'assiéger les Villes du Poitou & de la Saintonge. Siége de Poitiers. Le Duc d'Anjou se propose de le faire lever par une diversion. Il rassemble son Armée, & la mene devant Châtelleraud. L'Amiral leve le siége de Poitiers, & fait lever au Duc d'Anjou celui de Châtelleraud. Sansac assiége inutilement la Charité. Le Comte de Montgommeri défait les Royalistes en Bearn, enveloppe Terride, & le fait prisonnier. Le Roi fait déclarer rébelle l'Amiral, confisquer ses biens, & raser ses maisons. Coligni continue vigoureusement la guerre. Le Duc d'Anjou dont l'Armée avoit été renforcée, cherche à donner bataille. L'Amiral tâche de l'éviter. Il s'y prépare enfin, forcé par la mutinerie de son Armée qui la demande. Il tente néanmoins de se retirer. Le Duc d'Anjou le poursuit, & le joint auprès de Montcontour. Vive Escarmouche sur la fin du jour, où le canon des Catholiques tue bien du monde aux Huguenots. L'Amiral, à la faveur de la nuit, se retire au-delà de la Riviere; le Duc d'Anjou la passe enfin dans un autre endroit. Les deux Armées en viennent à une action dans la plaine de Montcontour. Combat sanglant, où la victoire demeure au Duc d'Anjou, avec un grand carnage des Huguenots. La plûpart d'entre eux se découragent, l'Amiral les rassure, & les engage par diverses raisons à continuer la guerre. Les Princes abandonnent tout le Pays, à l'exception de la Rochelle, de S. Jean d'Angeli & d'Angoulême, & se retirent avec un petit nombre de troupes dans les montagnes de Gascogne & de Languedoc. Siége & prise de S. Jean d'Angeli par le Duc d'Anjou, qui y perd beaucoup de temps & de Sol-

dats. Il tombe malade, & se retire à Angers, puis à Saint-Germain. Les Princes se joignent au Comte de Montgommeri, & renforcent leurs Troupes en Gascogne. Ils passent l'Hiver dans les Montagnes, & descendent dans les plaines au commencement du Printemps. Ils passent le Rhône, & s'étendent en Provence & en Dauphiné. Ils marchent vers Noyers & la Charité, dans le dessein de s'approcher de Paris. Le Roi envoye contre eux une Armée, sous les ordres du Maréchal de Cossé, Général peu actif, & qui ne desiroit pas la ruine des Huguenots. Les deux Armées se rencontrent en Bourgogne, mais les Princes évitent toujours le combat. On fait des ouvertures de paix : elle se conclut enfin à la Cour. Les Princes & l'Amiral se retirent à la Rochelle. Le Roi tâche de les rassurer : pour cet effet il propose de donner sa sœur Marguerite en mariage au Prince de Navarre, & de faire la guerre en Flandres aux Espagnols. Le mariage est arrêté, & tous les Chefs des Huguenots viennent à la Cour. La Reine de Navarre est empoisonnée : après sa mort on célébre le mariage, pendant les Fêtes duquel l'Amiral est blessé au bras d'un coup d'arquebuse. Le Roi prend la résolution d'exterminer les Huguenots. La nuit de la Saint Barthelemi l'Amiral est massacré, & presque tous les autres sont taillés en piéces à Paris, & dans plusieurs Villes du Royaume. Le Roi tente en vain de s'emparer de la Rochelle & de Montauban. On entame diverses négociations pour engager les Rochelois à se soumettre : ils se tiennent sur leurs gardes. Le Duc d'Anjou rassemble l'Armée, & vient les assiéger avec toutes ses forces. La place se défend plusieurs mois, jusqu'à ce que ce Prince élu Roi de Pologne accorde des conditions très-avantageuses aux Rochelois, qui feignent de rentrer dans le devoir. Départ du Roi de Pologne. Le Duc d'Alençon, second frere du Roi, prétend lui succéder dans ses Charges. Le refus du Roi l'indispose, & le porte à susciter de nouveaux troubles. Le Roi de Navarre, le Prince de Condé, la maison de Montmorenci & les Huguenots se liguent avec lui, & trament une conspiration. Elle est découverte : le Duc d'Alençon, le

Roi de Navarre & plusieurs autres sont arrêtés. Le Prince de Condé se réfugie en Allemagne. Le Roi attaqué d'une maladie dangereuse confie à sa Mere le soin d'appaiser les troubles du Royaume. On forme des Armées en Poitou, en Languedoc & en Normandie, où le Comte de Montgommeri débarque d'Angleterre, & s'empare de plusieurs Places. Matignon marche contre lui, le bat, l'assiége, le fait prisonnier, & l'envoye à Paris, où il meurt sur un échafaud. Le Roi déclare la Reine-mere Régente, une maladie violente l'emporte à la fleur de son âge.





HISTOIRE
DES
GUERRES CIVILES
DE FRANCE.

LIVRE V.

CHARLES IX, 1569.

Les Huguenots prennent la résolution d'assiéger les Villes du Poitou & de la Saintonge.

A résolution que prit le Duc d'Anjou de séparer son armée, & de se borner pour quelque temps à la défense des Places fortes, déconcerta les Huguenots. Ils avoient une armée nombreuse: mais peu de ressources pour l'entretenir. Quelques desseins qu'ils formassent, ils y trouvoient des obstacles presque insurmontables. Quelques-uns conseilloient de passer la Loire, de s'emparer des plus belles Provinces du Royaume, & même d'attaquer Paris, le Principal appui du

Parti Catholique. Cet avis faisoit espérer, à la vérité, qu'en enlevant à la Faction contraire ses plus puissantes ressources, on termineroit heureusement la guerre, & l'on s'ouvriroit un vaste champ au pillage, le seul attrait qui guidât les Allemands, & l'unique moyen de les faire subsister : mais dans le fonds trop de dangers s'opposoient à l'exécution de cette entreprise. En effet, quelle apparence de se hazarder si avant dans un pays ennemi, sans argent, sans munitions, sans un train considérable d'artillerie, sans mesures assurées pour les subsistances ? Et ce qui étoit encore plus important, comment y faire tête aux Royalistes sans Place forte ni poste avantageux, où l'on pût tenir, ou du moins se retirer en cas d'échec ? Le moindre malheur, le plus léger obstacle suffisoient pour les perdre sans ressource. Les espérances dont on se flattoit de faire des conquêtes ne pouvoient balancer ce danger. Les principales Villes étoient bien fortifiées ; l'armée Royale, plutôt cantonnée que séparée, pouvoit aisément se rassembler à tous momens, & les réduire à de fâcheuses extrémités, pour peu qu'ils s'engageassent imprudemment au milieu des forces ennemies, sans s'assurer une retraite, ni pourvoir aux nécessités ordinaires, qui pouvoient devenir plus pressantes de jour en jour. D'autres proposoient de se borner à la conquête des Villes & Forteresses qui tenoient encore pour le Parti Catholique au-delà de la Loire ; de s'assurer par ce moyen la possession entiere de ce pays, dont ils avoient la plus grande partie, & qui faisoit alors leur principale ressource. Deux grands obstacles s'opposoient à ce dessein : 1o. Que les siéges successifs de ces Places très-fortes & pourvues de toutes les choses nécessaires à leur défense, emporteroient beaucoup de temps, & ruineroient une partie de l'armée, ainsi que l'avoient prévu & que le desiroient les Catholiques. 2o. Qu'en faisant la guerre sur leur propre terrein, ils acheveroient de ruiner par les taxes & les contributions, un pays dont ils tiroient leurs subsistances, & qu'ils n'en pouvoient par conséquent tirer, ni assez d'argent pour payer leurs troupes, ni assez de butin pour appaiser les murmures, & rassasier l'avidité du soldat : mais comme de deux maux il faut éviter le pire, les Princes &

l'Amiral conclurent au siége des Villes voisines, pour achever de s'emparer de tout le pays au-delà de la Loire, & établir solidement leur Faction dans cette partie de la France: espérant que l'Angleterre, & les prises que feroit leur armée navale, commandée par de Sore, depuis la mort du Baron de la Tour, leur fourniroient des sommes suffisantes pour entretenir quelque temps leur armée, jusqu'à ce que la fortune amenât des circonstances plus favorables.

Dès qu'ils eurent pris cette résolution, ils accorderent aux Allemands le pillage de la riche Abbaye de Brantôme & de plusieurs autres petites Places, pour les rendre plus actifs & plus disciplinables. L'Amiral avec l'armée s'approcha de Chatelleraud, où, depuis long-temps il entretenoit des intelligences. Il s'en empara sans peine. Les Conjurés s'étant soulevés & saisis d'une porte, y introduisirent les Huguenots. Le Gouverneur consterné ne fit aucune résistance, & s'enfuit à Poitiers, & l'Amiral entra sans opposition dans la Ville, qu'il reçut comme on faisoit toutes les autres, au nom du Prince de Navarre, sous les auspices duquel on expédioit tous les ordres, & l'on régloit toutes les affaires du parti. L'Amiral assiégea ensuite Lusignan, & prit aisément la Ville. Il attaqua incontinent le Château, qui passoit pour une des plus fortes Places du Royaume, & qui avoit autrefois soutenu de longs & fameux siéges contre les Anglois. Il ne fut pas alors défendu avec la même valeur. A peine les Assiégés eurent-ils vû les batteries faire une brêche assez large, mais de difficile accès, parce que la Forteresse est située sur le sommet d'un rocher escarpé, qu'ils capitulerent, à condition de sortir avec leurs bagages & enseignes déployées; ce qui leur fut accordé, & fidélement exécuté, contre l'usage ordinaire dans ces guerres civiles. Les Huguenots perdirent à ce siége du Breuil & de Chesnay, Officiers très-estimés, qui furent tués par le canon. L'Amiral trouva à Lusignan six piéces d'artillerie de siége, qui lui furent d'une grande utilité dans le projet qu'il forma d'assiéger Poitiers. Cette Ville est, après Paris, la plus vaste du Royaume par son enceinte, & la principale de toutes les Provinces voisines. On y avoit transporté, comme

CHARLES IX. 1569.

dans un asyle sûr, toutes les richesses & les effets des pays d'alentour : l'Amiral espéroit que la prise d'une Place si grande & si importante entraîneroit la réduction de toutes les autres aux environs.

Quand on apprit à Loches, où le Duc d'Anjou avoit établi son quartier, que l'Amiral assembloit des pionniers, de l'artillerie & des munitions pour le siége de Poitiers : malgré la confiance qu'on avoit dans la bravoure naturelle des habitans, le Conseil de guerre jugea qu'une Ville si peu peuplée pour sa vaste enceinte, commandée de divers côtés, avoit besoin d'une garnison nombreuse & aguerrie, tant pour conserver une Place de cette importance, que pour arrêter long-temps l'armée des Huguenots, & pour leur donner lieu de ruiner leurs troupes, par les difficultés qu'ils rencontreroient dans cette entreprise, très-propre à rallentir leur premiere fougue. Ainsi, pour seconder la garnison ordinaire que commandoit dans Poitiers le Comte du Lude, Gouverneur de la Ville, le Duc de Guise résolut de s'y jetter.

Duc de Guise.

Ce jeune Prince, l'objet des espérances des Catholiques, se proposoit de devenir un jour leur Chef, en rétraçant ainsi dès ses premiers exploits, par un exemple illustre & mémorable, la gloire de son pere, qui par la défense de Metz contre les forces de l'Empereur Charles-Quint, s'étoit frayé un chemin à la plus haute puissance & à la plus brillante réputation. Au Duc de Guise se joignirent le Marquis de Mayenne son frere, (a) Montpezat, (b) Sessac, (c) Mortemar, (d) Clairvaux, (e) la Roche-Bariton, (f) Ruffec, (g) Fervaques, (h) Briançon, des (i) Châteliers, & plusieurs autres Gentilshommes illustres par leur naissance & leur bravoure. Ils furent suivis par Ange Cesi & Jean des Ursins, avec deux cens chevaux Italiens ; ensorte que toute la Cavalerie qui se trouvoit dans Poitiers montoit à huit cens Gendarmes, & à

(a) Melchior Desprez de Montpesat.
(b) François de Cassillac de Sessac.
(c) René de Rochechouart Mortemar.
(d) Paul Chabot de Clairvaux.
(e) Philippe de Châteaubriant, Seigneur des Roches-Baritault.
(f) Philippe de Volvire de Ruffec.
(g) Guillaume de Hautemer de Fervaques.
(h) François de Briançon.
(i) René, Abbé des Châteliers, frere du Comte du Lude.

plus

plus de quatre cens Chevaux-Légers. On y joignit quatre mille fantassins des troupes les meilleures & les plus aguerries du Royaume, sous les ordres de (a) Bassac, de (b) Parade, de Verbois, de Bonneval, de la Jarrie, & d'autres Colonels de réputation, & trois cens arquebusiers Italiens, commandés par Paul Sforce, frere du Comte de Santafiore. Enfin, les bourgeois bien armés & bien disciplinés formoient six (a) Compagnies de quatre cens hommes chacune. Un grand nombre de paysans s'étoit réfugié dans la Ville ; on les employa à réparer les endroits les plus foibles des fortifications, & à placer l'artillerie du côté où l'on prévoyoit que les ennemis formeroient leurs attaques. La Ville étoit abondamment pourvue de munitions, & sur-tout de feux d'artifices de toutes sortes, que les Assiégés comptoient lancer sur les ennemis pendant les assauts.

Ces préparatifs effrayerent la plûpart des Généraux, qui jugeant cette entreprise trop difficile, conseillerent à l'Amiral de s'attacher au siége de quelque autre Place : mais l'envie de s'emparer des deux jeunes Guises, ses ennemis personnels, l'emporta sur toute autre considération. Il parut à la vûe de Poitiers le vingt-quatre de Juillet. En arrivant il fit attaquer de plusieurs côtés par son infanterie, le fauxbourg situé hors de la porte Saint-Lazare, & qui n'étoit point fortifié : mais seulement défendu par le Colonel Boisvert, avec quatre cens arquebusiers François : Boisvert soutint vaillamment pendant trois heures l'effort des ennemis, & cédant enfin au nombre, il leur abandonna ce poste, qui n'étoit pas tenable. Le Duc de Guise sortit en personne, & soutint avec fermeté le choc des Huguenots, jusqu'à ce qu'on eut brulé & rasé les maisons voisines de la porte & des fossés, pour empêcher les Assiégeans de s'y loger, & d'en

(a) M. de Thou le nomme Passac.

(b) De Prade, selon le même Auteur, qui compte encore parmi ceux qui se jetterent dans Poitiers la Vacherie, d'Arsach, du Lys, Bonneau, Boisvert, & Boislandry. *Liv. XLIV.*

(c) Ces compagnies de Bourgeoisie avoient chacune leur Capitaine, sous les ordres de Jean de la Haye, Lieutenant-Général de Poitiers, homme actif, & qui nous a laissé un Journal de ce siége qu'il publia sous un nom emprunté. *De Thou, Liv. XLIV.*

CHARLES IX. 1569.

profiter pour incommoder la Place. L'armée campa cette nuit à trois quarts de lieue de la Ville, & le lendemain matin, tandis que l'avant-garde des Huguenots escarmouchoit continuellement avec la cavalerie, qui étoit sortie de Poitiers de divers côtés, l'Amiral distribua ses troupes dans les quartiers qu'il leur avoit destinés, & qui étoient très-bien entendus.

Siége de Poitiers.

Poitiers est situé sur un terrein fort inégal; cette Ville s'étend de l'Orient à l'Occident, à travers des tertres pierreux, coupés & escarpés. Ainsi elle s'abaisse ou s'éleve à proportion. L'enceinte de ses murs, qui est fort vaste, est de même très-irréguliere. Ses murs vont quelquefois en ligne droite, & quelquefois ils forment des sinuosités. Elle est commandée de trois côtés par les montagnes qui l'environdent; de l'autre, qui est plus uni, elle domine sur la campagne. Quoiqu'on puisse la battre de divers côtés, il n'est pas cependant si aisé d'y donner l'assaut. Le Clain, qui la baigne en partie, & un étang très-profond que forme cette riviere, rendent les abords de la Place fort difficiles. L'inégalité des rochers qui facilite les attaques, fournit aussi des retraites aux Assiégés. Le terrein montueux, escarpé, & comme couché par lits, sur lequel elle est située, forme naturellement presque autant de dégrés & d'échelons propres à faciliter & à prolonger la défense. L'Amiral, eu égard à cette position, jugea à propos d'étendre sa circonvallation le plus qu'il pourroit, afin de former plusieurs attaques éloignées les unes des autres, pour partager les forces & l'attention des Assiégeans. Il posta pour cet effet l'infanterie Allemande dans l'endroit le plus éloigné de la Ville, au-delà de la riviere, & la mit à couvert derriere un Hôpital & un Moulin contigu, nommé le *Moulin Parent*. Mais par le moyen d'un pont de cables jetté sur le Clain, il établit une communication entre ce quartier & celui de l'infanterie Gasconne & Provençale, qui occupoit l'autre rive jusqu'au fauxbourg de Rochereuil. Il se logea avec l'avant-garde au Monastere de Saint-Benoît. Le Princes, qui commandoient le corps de bataille avec les Comtes de la Rochefoucault & de Mansfeld, occuperent Saint-Lazare. Briquemault,

de Piles & de Moüi, avec l'arriere-garde, prirent poste au fauxbourg de Pierre levée. Ces quartiers enfermoient la Ville du Septentrion à l'Occident, & de l'Occident au Midi. La cavalerie, répartie dans les Villages, s'étendit jusqu'à Crustelle, à près de deux lieues de Poitiers.

A peine l'Infanterie avoit-elle pris ses quartiers autour de la Place, que Sessac, Lieutenant du Duc de Guise, & Jean des Ursins, à la tête de six vingt chevaux des plus braves de la garnison, sortirent par la porte de la tranchée, & s'étant avancés dans la campagne, ils tomberent sur une troupe de cavalerie qui étoit postée au village de (*a*) Marne; ils la trouverent en désordre, occupée à se loger; ils l'enfoncerent, la dissiperent sans peine, & en taillerent une partie en piéces. Dans leur retraite ils rencontrerent Briquemault, accompagné de deux cens Réitres, & d'un gros de cavalerie Françoise; ils le chargerent si brusquement, que dès le premier choc ils le mirent en déroute, avec perte de plus de quarante hommes. L'Amiral, pour prévenir des sorties si vives, posta le Colonel Blacons avec deux mille fantassins dans les ruines du fauxbourg Saint-Lazare, & fit élever un retranchement si près de la porte, que les Catholiques & les Huguenots y faisoient les uns sur les autres un feu continuel de mousqueterie. Cependant le Colonel d'Onoux, qui avoit abandonné Saint-Maixant, poste foible, se mit à la tête de six cens fantassins d'élite, pour se jetter dans Poitiers. Il fit neuf lieues en six heures, & arriva au point du jour. Il passa heureusement au travers des fortifications des Huguenots, & malgré la résistance des Blacons & de ses troupes, il entra dans la Place par la porte de la tranchée. Les premiers jours du siége se passerent en escarmouches fort vives; le succès en fut varié: mais les Huguenots y perdoient un grand nombre de leurs meilleurs soldats. D'ailleurs elles interrompoient leurs travaux, qui de toutes parts étoient exposés au feu de la Place. Malgré ces difficultés Genlis, Général de leur artillerie, fit perfectionner une batterie de quatorze grosses piéces, & de quel-

a M. de Thou nomme ce village S. Marve. *Hist. Liv. XLX.*

Charles IX. 1567.

ques autres plus petites. Elle commença à tirer le premier d'Août, & en trois jours elle ruina le Ravelin, & renversa la Tour, qui couvroient la porte de Saint-Cyprien. Mais le fond de la Tour étant terrassé, de maniere que malgré la chûte du haut, elle demeuroit encore en état de défense, l'assaut qu'y donnerent les Huguenots le quatriéme jour ne réussit pas : le Colonel de l'Isle le soutint bravement avec ses fantassins François. L'Amiral voyant que cette attaque étoit plus difficile qu'il n'avoit imaginé, fit diriger le canon d'un autre côté. On commença le cinquiéme jour à battre en bréche le mur qui s'étend le long de la riviere, dans l'endroit qu'on nomme le Pré de l'Abbesse. Quoique le Clain qui couloit entre la ville & le Camp parût un obstacle, l'Amiral savoit que les remparts étoient assez foibles de ce côté-là, & que les Assiégés, qui les croyoient suffisamment défendus par la riviere, avoient négligé de les fortifier.

Le dix d'Août, Fête de Saint Laurent, le canon avoit fait une brêche si large, qu'on pouvoit aisément y donner l'assaut. Déja les Huguenots avoient jetté un pont composé de tonneaux & de pontons, & se préparoient à passer le Clain vis-à-vis de la bréche. L'Amiral le fit reconnoître ; on lui rapporta que les Assiégés avoient pratiqué des casemates & des retranchemens derriere, & le Comte du Lude avoit fait sortir quatre escadrons de lances, afin de charger les Assiégeans, dans le moment qu'ils déboucheroient de leur pont, pour traverser le terrein plat & découvert qui se trouvoit entre la riviere & la bréche. L'Amiral, qui ne vouloit point exposer inutilement ses troupes à un danger évident, prétexta que le pont étoit trop foible, & que s'il venoit à se rompre, ses soldats périroient infailliblement dans la riviere. Il fit donc retirer ceux qui étoient déja en ordre pour monter à l'assaut, & travailler à un nouveau pont qui pût être assez sûr & commode pour passer l'infanterie, & même quelque cavalerie, qu'il comptoit opposer à celle des Assiégés : mais la nuit suivante Blaise Capisucchi, Gentilhomme Romain, qui servoit sous Paul Sforce, entreprit de rompre le pont, avec deux de ses camarades, excellens plongeurs comme lui. Tandis qu'on donnoit l'allarme de plusieurs côtés

au camp des Huguenots, à la faveur des fréquentes décharges d'artillerie, & d'une sortie que fit Fervaques pour occuper l'ennemi, ces plongeurs ayant passé entre deux eaux, couperent en plusieurs endroits les cables qui en lioient les différentes parties. Bientôt le courant de l'eau le rompit & l'emporta, sans que les Huguenots en fussent la cause. Jusqu'à ce qu'ils eussent refait un nouveau pont, les Assiégés eurent tout le temps de se fortifier derriere la brêche. Le Duc de Guise se mit à la tête des travailleurs, & tout le monde suivit son exemple. Les femmes, aussi-bien que les hommes, s'y porterent avec tant d'ardeur, qu'ils éleverent bientôt un rempart beaucoup plus fort & plus épais que le premier.

L'Amiral ayant fait redoubler le feu de sa batterie, & construire trois nouveaux ponts, plus solides que l'ancien, ses troupes donnerent le dix-huit un assaut terrible ; après bien du sang répandu, elles étoient déja maîtresses de la bréche, quand elles apperçurent un bastion que les Assiégés avoient élevé dans le Couvent des Carmes ; il étoit garni de piéces de campagne, qui foudroyant l'endroit occupé par les ennemis, où ils n'avoient pû établir un logement, les forcerent bientôt de l'abandonner. Ils y perdirent (*a*) Mondolfe, Officier très-estimé dans leur Parti, sept Capitaines & plusieurs fantassins ; outre un très-grand nombre de blessés, entr'autres la Noue, qui reçut un coup d'arquebuses au bras gauche, & le Baron de Conforgien au côté droit, tous deux furent long-tems malades de ces blessures. Du côté des Assiégés, on compta parmi les morts Billy, Seigneur très-illustre, & Antoine Sérason, Ingénieur Romain, célebre par sa valeur & son habileté. Les Protestans continuerent le lendemain à battre la même brêche & plusieurs autres endroits, avec huit coulevrines de plus, qu'ils avoient pointées pour faire un dernier effort. Ils auroient mis en peu de jours les remparts absolument hors de défense, si l'industrie des Assiégés n'eût paré un danger si pressant. Ils arrêterent le cours de la riviere au-

(*a*) Mondolfe ou Mandolf ne fut pas tué à cette action, mais immédiatement après la surprise du village de S. Marve par Sessac, c'est-à-dire, tout au commencement du siége. *Voyez de Thou, Liv. XLIV.*

Charles IX. 1568.

dessous de la Tour de Rochereuil, par le moyen d'un batardeau. L'eau, en refluant & inondant tout le Pré de l'Abbesse, s'élevoit plus haut que les ruines de la brêche, & empêchoit les Assiégeans d'en aborder. L'Amiral, obligé de prendre un nouveau parti, fit aussi transporter ses batteries plus bas, pour attaquer & emporter la Tour de Rochereuil. Il comptoit par-là se rendre maître de la digue que les Assiégés avoient élevée au-dessous, dégager le cours de l'eau, & leur ôter la ressource de l'inondation. Lorsque l'artillerie eut abattu dix toises des murailles, il fit donner le vingt-quatre un assaut général à la Tour de Rochereuil & aux remparts qui y sont contigus. De Piles commandoit la premiere ligne; il étoit soutenu par Briquemault, & celui-ci par l'infanterie Allemande: on combattit de part & d'autre avec beaucoup de valeur & de fermeté. Les Seigneurs & les Chefs s'exposerent comme les simples soldats. Le Duc de Guise sur-tout y fit éclatter son intrépidité. Son escadron repoussa enfin, & chassa avec un grand carnage les ennemis, qui eurent bien de la peine à retirer de la mêlée de Piles à demi-mort, & couvert de blessures, dont néanmoins il guérit parfaitement. Ce mauvais succès ne rallentit point l'ardeur des Huguenots, qui continuerent leur feu pour ruiner les fortifications que les Assiégés avoient élevées derriere la bréche. Ils résolurent d'y donner un assaut à minuit, espérans surprendre les Catholiques endormis, ou du moins en désordre & peu sur leurs gardes. Mais s'étant approchés de la bréche, ils les trouverent si bien disposés à la défendre, qu'ils se retirerent sans rien tenter. Les fantassins Italiens sortirent par la bréche, & les poursuivirent avec beaucoup d'intrépidité jusques dans leurs tranchées, où ils en firent un grand carnage dans un chemin étroit & embarrassé par lequel ils se retiroient.

On étoit au plus fort de l'Eté. Les chaleurs excessives, jointes à tant de fatigues, causerent parmi les Assiégeans des maladies qui emporterent un grand nombre de soldats, surtout parmi les troupes Allemandes. La plûpart même des Généraux en étoient dangéreusement attaqués. Le Comte de la Rochefoucault avoit quitté le camp pour se rétablir.

Briquemault & la Nocle s'étoient retirés à Niort, où l'on déſeſpéroit de leur vie. Les Princes prirent le parti de ſe rendre avec leur Maiſon à Saint-Maixant, pour changer d'air, & éviter la contagion des fiévres malignes qui regnoient dans l'armée, dont ils laiſſerent le commandement à l'Amiral. Preſque ſeul, quoiqu'épuiſé par des veilles continuelles, & par des fatigues inſupportables, attaqué de plus d'une diſſenterie qui l'incommodoit & l'affoibliſſoit extrêmement, ſon ardeur ne ſe rallentit point. Il continua de pouſſer le ſiége avec la même vivacité, & pour emporter enfin la place, il fit donner un aſſaut en pluſieurs endroits le deux de Septembre. Il voulut que l'infanterie Allemande & la Françoiſe formaſſent deux attaques ſéparées, afin que l'émulation excitât les deux Nations à combattre avec plus de chaleur & d'opiniâtreté. L'aſſaut dura pluſieurs heures. il fut ſoutenu d'un côté par le Duc de Guiſe, & de l'autre par le Comte du Lude, avec tant de vigueur & d'intrépidité, que les Huguenots, foudroyés de tous côtés par l'artillerie, la mouſqueterie, les pierres, les piques & les feux d'artillerie qu'on lançoit ſur eux, furent obligés d'abandonner la bréche avec précipitation, laiſſant ſur la Place plus de ſix cens morts ou bleſſés. Saint-Audens, frere de Briquemault, & qui commandoit ſon régiment, y fut tué d'un coup de grenade. Cet avantage coûta cher aux Aſſiégés, qui y perdirent d'Onoux, le Colonel Paſſac, & pluſieurs autres braves guerriers. Déja réduits à un petit nombre, eu égard à l'étendue de la Place, leurs chevaux étant d'ailleurs fort affoiblis faute de fourage, ils voyoient que l'ardeur & l'acharnement des Huguenots ne ſe rallentiſſoient point. Ainſi ils ſollicitoient par des lettres & des députations fréquentes, le ſecours que le Duc d'Anjou avoit promis de leur envoyer dans peu.

Le Duc d'Anjou ſe propoſe de faire lever le ſiége de Poitiers par une diverſion.

Il raſſemble ſon armée.

Ce Prince raſſembla ſes troupes plutôt qu'il n'avoit d'abord réſolu ; il ſe mit en campagne dès le commencement de Septembre, déterminé à hazarder une bataille, plutôt que de laiſſer tomber entre les mains des Huguenots tant de Nobleſſe qui s'étoit renfermée dans Poitiers, & ſur-tout le Duc de Guiſe, qui étoit alors un de ſes favoris. En effet il

CHARLES IX. 1569.

partit de Loches pour assiéger Châtelleraud, jugeant que les Huguenots, pour secourir cette Place, où s'étoient retirés la plûpart de leurs malades, leveroient le siége de Poitiers, auquel ils s'aheurtoient en vain à la vûe d'une si puissante armée. Ce dessein lui réussit; l'Amiral désespérant d'emporter la Place après le dernier assaut, ne cherchoit qu'un prétexte plausible pour se retirer. Dès qu'il eut appris la marche de l'armée Royale, il résolut de décamper, & ayant retiré sa grosse artillerie, il prit avec toutes ses troupes la route de Châtelleraud le quinze (a) de Septembre. Le même jour le Comte de Sauzay & Pierre Paul Tosinghi entrerent dans Poitiers avec trois cens chevaux François, & huit cens Fantassins Italiens, qui escortoient un convoi de vivres & d'argent; ainsi l'abondance y fut rétablie le jour même de la levée du siége. Telle fut l'issue du siége de Poitiers, où l'armée des Princes consuma deux mois de l'Eté, affoiblit ses forces, perdit ses espérances, & trois mille soldats; le Duc de Guise en sortit si comblé de gloire & d'applaudissemens, que tout le Parti Catholique commença à le regarder comme le soutien de la Religion, & le digne successeur de la puissance de son Pere.

L'Amiral leve le siége de Poitiers.

Duc de Guise.

Sansac assiége inutilement la Charité.

Les troupes du Roi éprouverent devant la Charité le même sort que les Huguenots avoient essuyé devant Poitiers. Le Duc d'Anjou, qui vouloit fermer entiérement le passage de la Loire aux Huguenots, & leur ôter toute espérance d'inquiéter les Provinces situées en-deçà de cette riviere, avoit ordonné à Sansac de rassembler les troupes répandues dans la Beauce, le Nivernois, le Bourbonnois, & une partie de la Bourgogne, pour assiéger la Charité. La Garnison & les bourgeois commandés par Guerchi, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de l'Amiral, firent une si vigoureuse résistance, qu'après avoir soutenu tous les efforts & les assauts des

(a) L'Amiral leva le siége de Poitiers le neuf de Septembre. Dès ce jour-là le Duc de Guise en partit, pour aller joindre le Roi qui étoit à Tours. Le même jour le Comte de Sansai & Tosinghi entrerent dans Poitiers avec deux cens chevaux seulement, la plûpart Italiens. *Voyez M. de Thou, Liv. XLV. Voyez aussi les Mémoires de la troisiéme guerre civile & des derniers troubles de France, Liv. III. pag. 505 & 506. à la fin des Mémoires de l'Etat de la France sous* Charles IX.

des Catholiques, ils contraignirent Sansac à se retirer, avec perte de plusieurs Gentilshommes, & d'un assez grand nombre de soldats.

Le Comte de Montgommeri défait les Royalistes en Bearn.

La guerre étoit aussi allumée dans le Bearn. Le Prince de Navarre, inquiet pour ses propres Etats, y avoit envoyé le Comte de Montgommeri pour faire tête à Montluc & à Terride, qui commandoient pour le Roi dans ces quartiers. Le premier tenoit la campagne, tandis que l'autre assiégeoit vivement Navarreins, la seule Place qui restât aux Huguenots dans cette Province, où ils avoient fait de grands ravages. Montgommeri rétablit les affaires du Prince de Navarre, soit par son habileté, soit par la faute des deux Généraux Catholiques, qui s'imputerent réciproquement les mauvais succès. Terride, qui avoit levé le siége de Navarreins, fut attaqué dans sa retraite, assiégé à son tour, & fait prisonnier. Montluc, qui avoit manqué de forces ou de tems pour venir à son secours, fut obligé de se retirer en Gascogne. Tout le pays se déclara pour Montgommeri. La terreur de ses armes & les cruautés inouies qu'il exerça contre tout ce qui fit résistance, forcerent les Places les mieux fortifiées & les mieux fournies de vivres & de garnisons, à se rendre à la premiere sommation.

Il enveloppe Terride, & le fait prisonnier.

Siége de Châtelleraud par le Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou, qui n'avoit pas encore de forces suffisantes pour faire lever le siége de Poitiers, avoit entrepris celui de Châtelleraud afin d'en venir à son but par cette diversion. Il faisoit battre vivement cette Place, & espéroit même la prendre ; mais il n'y réussit pas. On croyoit la brêche assez large, l'infanterie Italienne y monta à l'assaut, & piquée d'émulation contre l'infanterie Françoise, elle s'empara d'abord assez heureusement de la brêche. Ce fut avec plus d'audace & de fougue que de prudence, car elle se trouva exposée en tête & en flanc au feu de l'artillerie placée sur les retranchemens que les Assiégés avoient élevés dans l'intérieur de la Place, & que les Italiens n'avoient pas eu la précaution de reconnoître. Après un combat de plus de trois heures, ils regagnerent le camp avec une perte de deux cens cinquante hommes, parmi lesquels on compta Fabien de Monté & plusieurs autres Officiers & Gentils-

hommes (a). On pensa le lendemain à lever le siége & à faire retraite. L'Amiral & toute son armée brûloient d'ardeur de se dédommager du temps & des troupes qu'ils avoient perdus à Poitiers. En trois jours de marche ils étoient arrivés aux fauxbourgs de Châtelleraud à l'opposite de l'endroit qu'attaquoient les Catholiques, & paroissoient déterminés à donner bataille, s'ils le pouvoient sans désavantage. Le Duc d'Anjou étoit inférieur en forces, toute la Noblesse & quelques compagnies d'infanterie mises en quartier fort loin n'avoient point encore joint son armée. Il résolut de se retirer, & prit pour cela le temps que les troupes de l'Amiral, campées dans un des fauxbourgs de la Ville, au-delà de la Vienne, pour se remettre des fatigues du voyage, s'étoient négligemment abandonnées les unes au repos, les autres à chercher des vivres & des logemens, sans que personne soupçonnât, que pendant la nuit qui approchoit, l'une ou l'autre armée dût faire le moindre mouvement. Le Duc saisit donc le moment favorable ; l'artillerie & les bagages prirent les devant avec autant d'ordre que de diligence. Deux heures après, vers le coucher du soleil, l'armée les suivit. L'Amiral & les Huguenots n'en furent avertis qu'au moment du départ de l'arriere-garde commandée par Chavigni, La Valette & le Comte de Santa-Fiore. Il étoit déja nuit ; l'armée Calviniste étoit éparse dans la ville & dans les fauxbourgs. L'Amiral ne jugea point à propos de poursuivre précipitamment, avec ses troupes en desordre & fatiguées, l'armée Catholique, qui marchant en bon ordre, & sans confusion, avoit plusieurs heures d'avance sur lui. Ainsi le Duc d'Anjou, sans être poursuivi ni harcelé par les ennemis, passa cette même nuit la riviere de Creuse au Port de Piles à quatre lieues de Châtelleraud. Le lendemain ayant laissé des deux côtés de la riviere assez de troupes pour garder (a) le pont, il vint camper à la Celle, poste très-fort & très-avantageux.

(a) M. de Thou nomme entre autres Guistiniani, Bencio, Ottavio de Montalte, & Calloccio de Sienne. François Gualteroti & Jerôme Ruccellai y furent dangereusement blessés. *Liv. XLV.*

(b) L'Auteur des Remarques sur Davila observe qu'il n'y eût de pont au Port de Piles que sur la fin du Regne de Henri IV.

Dès le point du jour, l'Amiral se mit à la poursuite des Catholiques. Arrivé au Port de Piles, il détacha Soubize avec une partie de l'avant-garde pour reconnoître l'ennemi. Soubize rencontra quelques traîneurs qu'il poussa jusqu'au pont, & fit ensuite attaquer par son infanterie les barricades que les Catholiques avoient élevées à la tête de ce pont pour s'y retrancher. Mais malgré les attaques furieuses & réitérées des plus braves Capitaines Huguenots, La Valette & Paul Sforce, qui défendirent le pont avec la cavalerie légere Françoise & l'infanterie Italienne, profitant de l'avantage de leur poste, repousserent toujours les ennemis avec perte. L'Amiral abandonna cette entreprise & fit chercher ailleurs un gué qu'il trouva aisément, parce que les eaux étoient basses, il passa le lendemain la Creuse (*b*) quatre lieues au-dessous du Port de Piles. Il campa si près du Duc d'Anjou, qu'il espéroit le forcer à une bataille. Le Duc, sans sortir de ses retranchemens, tiroit des vivres, en abondance, du Pays qui étoit derriere lui & entiérement à sa disposition, au lieu que l'armée Calviniste, qui en manquoit, étoit obligée de les tirer de loin & par de-là deux rivieres qui la séparoient des Provinces dont elle étoit maîtresse. Ainsi l'Amiral désespéra d'engager les Catholiques au combat malgré eux. Il résolut de se retirer le troisiéme jour, repassa la Creuse & la Vienne, & se rendit à Faye la vineuse, d'où il distribua ses troupes en quartiers de rafraîchissement. Tant de fatigues les avoient mises en assez mauvais état, sur-tout les Allemands fort portés à se plaindre & peu accoutumés à camper.

Le Duc d'Anjou prit le même parti. Après avoir donné des quartiers à son armée à Chinon en Touraine, il alla

Les Mémoires d'Etat sous Charles IX. tom. 3. pag. 406 & 407. font mention de l'escarmouche que les Huguenots engagerent en-deçà *du Port de Piles* contre *deux mille Arquebusiers que Monsieur avoit laissé en-deçà dudit Port dans des tranchées, & qui furent finalement contraints de passer hâtivement la Creuse*. Probablement, ce fut sur un pont de bateaux que le Duc d'Anjou fit passer son armée, & ses Arquebusiers le rompirent en se retirant.

(*a*) Selon M. de Thou & l'Auteur des Remarques, l'Amiral passa la Creuse à un gué entre le port de Piles & la Haie qui ne sont distans l'un de l'autre que d'une lieue, & il la passa au-dessus du port de Piles & non au-dessous. *Voyez de Thou, XLV. & les Mém. d'Etat sous Charles IX.*

CHARLES IX. 1569.

Duc de Guise

s'aboucher à Tours avec le Roi ſon frere & la Reine-mere, qui, ſuivant leur coutume, tenoient leur Cour dans des lieux à portée du théâtre de la guerre. Le Duc de Guiſe y vint auſſi, brillant d'honneur & de gloire pour les belles actions par leſquelles il s'étoit ſignalé à la défenſe de Poitiers. On y délibéra ſur les moyens de pouſſer la guerre, & le Duc de Guiſe remplaçant ſon pere, fut alors admis pour la premiere fois dans le Conſeil ſecret. Il dut cette faveur à l'éclat de ſa naiſſance, aux ſervices de ſon pere, à ſa propre valeur, à la protection du Cardinal de Lorraine ſon oncle; mais ſur-tout, à la haine implacable que le Roi avoit conçue contre l'Amiral. Après la mort du Prince de Condé à la bataille de Baſſac, Charles avoit eſpéré que le parti Calviniſte n'étant plus ſoutenu par l'autorité d'un Prince du Sang, & d'un Général capable par ſa réputation & par ſa valeur de ſoutenir le poids d'une ſi grande entrepriſe, ſe ſépareroit & ſe diſſiperoit, ou du moins pancheroit à ſe ſoumettre. Il vit au contraire que la politique de l'Amiral avoit ranimé les forces de cette faction, que ſa valeur & ſon habileté, en s'autoriſant du nom de deux jeunes Princes du Sang Royal, avoit conſervé l'union parmi les Calviniſtes, cauſé de plus grands dommages, & expoſé l'Etat à des dangers plus terribles que tous ceux qu'on avoit juſqu'alors éprouvés. Il fit déclarer Coligni rebelle par un Arrêt du Parlement (a) de Paris, qui fut publié & traduit en pluſieurs langues. On traîna ſon effigie ſur la claye, & on l'attacha à un gibet dans la place deſtinée aux exécutions des malfaiteurs. On ordonna que ſes maiſons ſeroient raſées & ſes biens vendus à l'encan. Depuis ce tems-là le Roi réſolu de pourſuivre

Le Roi fait déclarer rébelle l'Amiral, confiſquer ſes biens & raſer ſes maiſons.

(a) Le 13 de Septembre 1569. le Parlement de Paris, à la requête de Gilles Bourdin, Procureur-Général, ayant fait le procès à Coligni comme rébelle & coupable de léſe-Majeſté, le condamna à mort, & promit cinquante mille écus d'or à quiconque le livreroit vivant. Le 28 du même mois, ſur la requête du même Bourdin, il fut ordonné qu'afin d'ôter toute ambiguité, on donneroit la même ſomme à tout François ou Etranger qui tueroit l'Amiral, & de plus, que s'il ſe trouvoit coupable du même crime que Coligni, il auroit ſa grace. On donna un pareil Arrêt contre Jean de Ferrieres, Vidâme de Chartres, & contre le Comte de Montgommeri, dont les effigies furent ignominieuſement traînées dans un tombereau, & enſuite attachées à une potence. *De Thou*, *XLV*.

CHARLES IX. 1569. Duc de Guise

l'Amiral jusqu'à la mort, commença à élever & à favoriser la Maison de Lorraine, & sur-tout le Duc de Guise, qui brûlant d'ardeur de venger la mort de son pere, ne dissimuloit pas la haine implacable qu'il portoit à Coligni.

Lorsqu'on délibéra dans le Conseil du Roi sur les opérations du reste de la campagne les avis se trouverent partagés. Le Maréchal de Cossé, qui par les sévérités qu'il venoit d'exercer contre les Huguenots en Picardie avoit dissipé les soupçons conçus contre lui, & dont on écoutoit les conseils avec la même confiance qu'auparavant, étoit d'avis d'employer plutôt le tems que la force des armes pour détruire les ennemis. Il pensoit que leurs troupes dépourvues d'argent, de vivres, sans retraite sûre, sans secours puissans de la part des Etrangers, en proye aux besoins, à la discorde, aux désordres, & au désespoir, seroient bien-tôt obligées de céder à toutes ces extrémités & de se dissiper d'elles-mêmes. Au contraire, le Comte de Tavannes représentoit que l'armée des Huguenots, affoiblie, épuisée, découragée par le long & infructueux siége de Poitiers, seroit très-facile à vaincre, pourvû qu'on l'attaquât promptement & sans attendre que le Prince d'Orange qui étoit passé *incognito* en Allemagne eût le temps de faire de nouvelle levées, ni que le Comte de Montgommert, qui avoit battu les Royalistes en Bearn, vint avec les troupes de Gascogne se joindre à l'Amiral; qu'autrement on s'exposeroit à éterniser une guerre qu'on pouvoit terminer sûrement en attaquant & poursuivant avec chaleur les ennemis, tandis que leur nombre étoit diminué & leurs forces affoiblies. On seroit demeuré dans l'irrésolution, si le Duc d'Anjou n'eût tranché toutes les difficultés, en décidant qu'il falloit combattre l'armée des Princes, & que leurs troupes harassées & diminuées par les fatigues & les pertes qu'elles venoient d'essuyer, n'étoient nullement en état de résister à l'armée Catholique, qui étoit toute fraîche, qui grossissoit tous les jours, & qui brûloit d'impatience d'en venir aux mains.

Le Duc d'Anjou dont l'armée avoit été renforcée, cherche à donner bataille.

Cet avis fut approuvé, & le Duc partit de Tours accompagné des Ducs de Guise & de Montpensier. Après avoir rassemblé trente Enseignes d'infanterie & deux mille che-

CHARLES IX. 1569.

vaux tous composés de Nobleſſe qui avoient joint l'armée depuis peu, il marcha avec toutes ſes troupes vers Faye-la-vineuſe où les Huguenots étoient cantonnés, dans le deſſein, de les attaquer & de les forcer inceſſamment à une bataille. L'armée ennemie n'y étoit pas également diſpoſée ; les Gentilshommes éloignés de leurs maiſons depuis un an, & ſans argent, croyoient en avoir fait aſſez dans cette campagne, qui avoit duré beaucoup au-delà du terme ordinaire. Ils demandoient inſtamment qu'on les menât à l'ennemi ou qu'on leur permît de ſe retirer. On les entendoit de toutes parts crier qu'on leur procurât les moyens de finir leurs vies ou leurs miſeres. Le Comte de Mansfeld & les Allemands, las de ſouffrir & de camper, & privés des eſpérances du riche butin dont ils s'étoient flattés, demandoient ſéditieuſement leur paye ou une bataille. Mais les Princes, l'Amiral, & les Officiers les plus expérimentés de l'armée, craignoient dans le fond, de ſe meſurer avec celle du Roi dont ils connoiſſoient la valeur auſſi-bien que l'épuiſement & le peu d'attachement de leurs troupes. Ils vouloient ſe conduire avec la même prudence qu'ils avoient remarquée dans les Catholiques. Ceux-ci lorſqu'ils s'étoient trouvés inférieurs, avoient toujours évité le combat, & n'en cherchoient alors l'occaſion, que parce qu'ils étoient ſupérieurs. Les Huguenots au contraire, avoient fait tous leurs efforts pour engager le Duc d'Anjou à une bataille, lorſqu'il la refuſoit, & maintenant qu'il venoit en réſolution de la livrer, ils auroient voulu traîner les choſes en longueur & prendre un parti moins bruſque, mais plus sûr. Cependant ils n'oſoient pas manifeſter ces intentions, de peur de précipiter l'armée dans la révolte & dans le deſeſpoir. Ils ne doutoient pas que la Nobleſſe ne les abandonnât, & que les Allemands ne ſe mutinaſſent infailliblement, dès qu'il n'y auroit plus d'eſpérance prochaine de combattre. Ils parurent donc acquieſcer au ſentiment & aux vœux de la multitude, & affectérent autant d'ardeur que les autres d'en venir à une action.

L'Amiral tâche de l'éviter.

Il s'y prépare enfin, forcé par la mutinerie de ſon armée qui la demande.

L'Amiral, qui comptoit beaucoup ſur ſon habileté, avoit intérieurement réſolu d'éviter une bataille, en fuyant les occaſions & trompant les deſirs de ſes troupes ; auſſi dès qu'il

appril la marche de l'armée Royale vers la sienne, il communiqua son dessein aux Princes, & avec toutes ses troupes il décampa de Faye, qui est située sur les confins du Poitou & de l'Anjou, pour passer les rivieres voisines & se retirer dans le bas-Poitou, plus proche de la Guyenne. Le grand nombre de Villes qui tenoient pour son parti, lui faisoit présumer qu'en occupant des postes avantageux, il pourroit éluder plus aisément la bataille, ou ne la donner que dans des circonstances assez favorables pour s'assurer la victoire. Afin de déterminer la Noblesse & les Allemands à le suivre, il avoit répandu le bruit dans toute l'armée, que le Comte de Montgommeri, renforcé par de nouvelles troupes & victorieux en Bearn, venoit le joindre, qu'il étoit déja aux environs de Parthenay, ville à douze lieues de-là, qu'il falloit marcher à sa rencontre, de peur que les ennemis ne lui coupassent le chemin & ne l'accablassent par la supériorité de leurs forces. Par cet artifice il projettoit de se faire suivre de bon gré, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au milieu des Villes de son parti. Il comptoit alors se poster sous le canon de quelque Place forte, ne risquer que des escarmouches peu décisives, arrêter la premiere fougue de l'armée Royale, & satisfaire en partie l'impatience que la sienne marquoit de combattre; jusqu'à ce que l'hyver, qui approchoit, suspendît les opérations de la campagne. Il espéroit que pendant ce temps-là, les soins de la Reine de Navarre, & le voisinage de la Rochelle, lui fourniroient des vivres en abondance, au lieu que le Duc d'Anjou ne pourroit s'en procurer que difficilement & à très-haut prix, en laissant derriere lui tant de rivieres.

Charles IX. 1569.

Il tente neanmoins de se retirer.

L'activité de ce Prince, qui brûlant du desir de combattre avoit hâté sa marche, déconcerta tous les desseins de l'Amiral. Ce dernier marchoit avec son armée en bataille vers Montcontour où il avoit résolu de camper le trente de Septembre. L'armée Royale en fut informée & prit à grands pas la même route. L'Amiral trompé par ses coureurs qui avoient battu l'estrade négligemment, se persuadoit que les Catholiques étoient encore à plusieurs lieues, lorsque le Duc de Montpensier parut à la tête de leur avant-garde. Les

Le Duc d'Anjou le poursuit, & le joint auprès de Montcontour.

deux armées étoient si proche, qu'on ne pouvoit éviter d'en venir aux mains. Cependant l'Amiral qui persistoit dans son premier dessein, après avoir reconnu par lui-même tout le pays d'alentour, résolu de passer un ruisseau qui couloit dans la plaine, & dont les bords étoient marécageux & de difficile accès. Il pensa que les Catholiques n'oseroient le passer en présence de son armée, ou ne le passeroient que dans un désordre propre à lui donner sur eux un grand avantage. Pour cet effet il commanda à de Mouy qui faisoit l'arriere-garde avec trois cens chevaux & quatre Enseignes d'Arquebusiers François, de tenir tête à l'avant-garde Catholique, & pendant ce temps-là il traversa le marais avec le reste de son armée : ce qui se fit avec assez de confusion. Le Duc de Montpensier qui avoit ordre d'engager le combat, fit charger brusquement les Huguenots par ses chevaux légers. De Mouy, l'un des plus braves Capitaines du Royaume les reçut d'abord avec courage & tint ferme : mais Martigues qui avoit coutume de commencer les actions les plus chaudes étant survenu, les Huguenots furent chargés avec tant de furie, qu'ils ne purent résister à la supériorité du nombre. Il en coûta cinquante cavaliers & plus de deux cens fantassins à de Mouy, qui s'enfuit à toute bride, passa précipitamment le ruisseau & vint se mettre en bataille avec le gros de l'armée. Le Duc de Montpensier qui l'avoit poursuivi jusques sur le bord du ruisseau, voyant toute l'armée Calviniste en bon ordre de l'autre côté s'arrêta. Il remarqua qne le marécage formoit un défilé qu'on ne pouvoit passer avec des escadrons en bataille, mais seulement avec vingt hommes de front, ce qui auroit dérangé ses premieres dispositions, & se contenta d'escarmoucher foiblement pour avoir le temps d'en donner avis au Duc d'Anjou, & de recevoir ses ordres. L'Amiral appercevant l'irrésolution des Catholiques, & le délai qu'ils mettoient à passer le ruisseau, s'imagina que le gros de leur armée étoit encore fort éloigné, & que Montpensier s'étoit imprudemment avancé avec un petit nombre de troupes. Il reprit courage, exhorta les siens à bien faire, & pour saisir l'occasion qui se présentoit, il repassa le ruisseau à la tête de deux gros escadrons de Gendarmes,

Gendarmes, & chargea si vivement la cavalerie de Martigues, qu'il la fit reculer de plus de deux cens pas. Mais comme le nombre des Catholiques grossissoit à chaque instant & qu'ils se préparoient à l'envelopper, il fut à son tour forcé de repasser le ruisseau en désordre & de se retirer auprès de deux gros bataillons d'infanterie postée sur les bords du ruisseau. Clermont d'Amboise y signala sa valeur, quoique malade, sans armes & sans cuirasse, il fit ferme avec vingt chevaux contre les Catholiques, jusqu'à ce que l'Amiral eût rejoint son armée.

Vive escarmouche sur la fin du jour.

Le Duc d'Anjou jugea le passage difficile & trop dangereux à la vûe des Huguenots, & comme il avoit sur eux l'avantage du terrain, il résolut de les écarter à coups de canon des bords du ruisseau & du poste avantageux qu'ils occupoient. Pour cet effet Biron, Maréchal de Camp, fit promptement avancer l'artillerie de l'armée Catholique, qui consistoit en vingt-deux piéces tant canons que coulevrines, & établit avec beaucoup d'intelligence deux batteries, l'une à droite, l'autre à gauche, au pied des collines qui étoient à portée des ennemis. Ces deux batteries prenoient les Huguenots en flanc. L'infanterie Françoise & Allemande, postée dans un terrain bas, mit ventre à terre, par ordre de ses Officiers, & souffrit moins du feu de l'artillerie. Mais le canon faisoit un ravage horrible dans la cavalerie qui étoit rangée en bataille sur le bord du ruisseau au débouché du marais, & qui pouvoit à peine conserver ses rangs. Elle envoyoit à chaque instant solliciter l'Amiral de la retirer d'un poste où elle périssoit misérablement sans pouvoir donner des marques de son courage. L'Amiral n'y voulut pas consentir, de peur de laisser le passage & le débouché du marais libre aux ennemis, qui tomberoient ensuite dans la plaine sur ses troupes rompues & consternées. Pendant qu'on y escarmouchoit vivement; & que l'artillerie des Catholiques tiroit sans cesse, les Réîtres qu'elle écrasoit sur-tout, & qui venoient de perdre le Comte Charles de Mansfeld, frere de leur Général & plusieurs autres, commencerent à s'ébranler & à lâcher le pied. Le Prince de Navarre piqua vers eux, & s'exposant au feu du canon, il les

Le canon des Catholiques tue bien du monde aux Huguenots.

CHARLES IX. 1569.

engagea par sa présence & ses discours à tenir ferme encore quelque temps, & à attendre constamment que la bataille s'engageât. Tout jeune qu'il étoit, son génie puissant & le respect qu'on lui portoit, suspendirent la peur qui ne connoît point de loix, & réprimerent l'emportement des Allemands toujours opiniâtres & entiers dans leurs résolutions. Mais toutes les ressources auroient été inutiles, & le canon des ennemis auroit enfin détruit & dissipé l'armée des Huguenots, si la nuit qui survint à propos ne les eût tiré de ce mauvais pas. Elle fit cesser le combat qui s'étoit engagé dans la plaine, & rallentit le feu de l'artillerie des Catholiques, qui ne pouvant pointer leurs canons tiroient au hazard, & faisoient plus de bruit que de mal.

L'Amiral, à la faveur de la nuit, se retire au-delà de la riviere.

L'Amiral profita de ce relâche pour décamper à deux heures de nuit sans tambour ni trompettes. Avant le jour, il passa avec toute son armée la riviere qu'il avoit derriere lui & gagna la plaine de Moncontour. Il vouloit conformément à son premier dessein hâter sa marche pour s'éloigner le plus qu'il pourroit de l'armée Catholique & éviter la bataille; mais les Capitaines & Gentilshommes François s'opposerent à cette résolution. Le Comte de Mansfeld & les Allemands se mutinerent, tenant des discours séditieux, & menaçant, si l'on ne mettoit fin à leurs fatigues, d'abandonner le parti des Princes & de passer dans celui du Roi qui leur feroit bonne composition. L'infanterie Françoise se laissa entraîner par ce mauvais exemple, & l'on entendit de toutes parts les soldats demander à grands cris & avec menaces qu'on les menât à l'ennemi. Plusieurs Officiers approuvoient les plaintes de l'armée; ils jugeoient qu'elle ne pouvoit marcher plus avant sans être défaite par les ennemis qui la poursuivoient dans la résolution de l'attaquer; qu'elle étoit épuisée par tant de marches, & déja consternée d'une retraite qui ressemblant à une fuite, n'étoit propre qu'à l'énerver & à abattre le courage des soldats : qu'il valoit beaucoup mieux profiter de leur ardeur & donner bataille avec espérance de vaincre, que de combattre dans le désordre où une retraite précipitée jetteroit les troupes. L'Amiral & les Princes ne pouvant plus résister à ce sentiment général, résolurent d'at-

tendre l'armée Catholique ſur les bords de la riviere, & de tout riſquer en prenant néanmoins tous les avantages qui pourroient déterminer la victoire en leur faveur.

L'Amiral avoit partagé l'Armée en trois Corps; il s'étoit mis à la tête de l'avant-garde, ſuivant ſa coutume; les Princes & le Comte de Naſſau commandoient le corps de bataille; le Comte de Mansfeld & de Moüy étoient à l'avant-garde; l'artillerie étoit ſur le front de l'armée, & le tout étoit précédé par un corps d'enfans-perdus, qui devoient les premiers engager le combat à l'approche de l'ennemi. Le premier d'Octobre au matin, le Duc d'Anjou paſſa le marais, que les Huguenots venoient d'abandonner, & s'avança, plus réſolu que jamais à les attaquer. Il fut arrêté par la riviere, au-delà de laquelle l'armée ennemie étoit en bataille. Comme la nuit approchoit, il jugea à propos de faire halte, & occupa le même camp que les Huguenots avoient occupé la veille. La riviere étoit peu large & peu profonde: mais il voulut épargner à ſes troupes le danger de la paſſer à la vûe des ennemis. Le lendemain il fit reconnoître exactement tout le pays, & prenant un long détour, à main droite, la nuit du deux au trois Octobre, il la paſſa à la Grimaudiere, où n'étant pas groſſie par une autre qui s'y jette au-deſſous, elle ſe trouva ſi guéable & ſi baſſe, que l'infanterie n'avoit pas de l'eau à mi-jambe, & les bords étoient ſi peu eſcarpés, que les eſcadrons ni les bataillons ne rompirent pas leurs files.

Le Duc d'Anjou la paſſe dans un autre endroit.

Lorſque l'armée fut ainſi paſſée, ſans confuſion & ſans obſtacle, Biron & le Comte de Tavannes, Maréchaux de Camp, les rangerent ſur deux lignes. La premiere, ſous les ordres des Ducs de Montpenſier, de Guiſe, & du Comte de Santa-Fioré. La ſeconde commandée par le Duc d'Anjou en perſonne. Les Ducs d'Aumale & de Longueville, le Maréchal de Coſſé, le Marquis de Villars, que le Roi avoit nommé Amiral après la condamnation de Coligni, Pierre Erneſt de Mansfeld, qui commandoit les troupes auxiliaires d'Eſpagne, le Marquis de Bade, Carnavalet, Guillaume de Montmorenci de Thoré, & pluſieurs autres Seigneurs & Chevaliers étoient auprès de ce Prince. Les Suiſſes formoient le centre de chacune de ces deux lignes. Ils étoient

Duc de Guise

Charles IX. 1569.

soutenus à droite & à gauche par l'infanterie Françoise & Italienne, & l'artillerie étoit placée sur le front des deux aîles. Dans cet ordre l'armée Royale marcha aux ennemis tambours battans & trompettes sonnantes, au travers d'une vaste plaine, qui n'étoit embarrassée ni d'arbres, ni de haies, ni de fossés. L'Amiral fit encore une tentative pour engager ses troupes à se retirer à Hervault, Place voisine, où il auroit pû se poster avantageusement. Ce fut en vain. Ses soldats vouloient combattre; il se mit donc à leur tête, & s'avança au petit pas, pour attaquer les Royalistes au milieu de la plaine, sans aucun avantage de terrein. Les Princes, après avoir vu mettre l'armée en bataille par les Maréchaux de camp, haranguerent les François & les Allemands, en leur recommandant la défense de leur Religion & de leur liberté. Dès qu'ils virent chacun disposé à faire son devoir, ils se retirerent avec leur garde derriere l'armée; on ne jugea pas à propos de les exposer, dans un âge si tendre, à tous les dangers du combat; ils s'en reposerent sur l'expérience & la valeur des autres Généraux, de tous les soins & les détails du commandement.

Les deux armées en viennent à une action dans la plaine de Moncontour.

Deux heures après le lever du soleil, les armées se trouverent en présence; l'artillerie de l'Amiral commença à tirer; celle des Catholiques y répondit, faisant voler par tous les rangs la mort & le carnage: mais on n'en demeura pas là. On se chargea avec tant de valeur de part & d'autre, que la victoire balança plusieurs heures. Après les décharges de mousqueterie, & le premier choc de la Gendarmerie, les escadrons & les bataillons se mêlerent avec fureur. Les goujats, les vivandiers, les pionniers, & tous les gens de rebut, qui étoient à la suite des deux camps, voulurent avoir part à l'action, & montrerent le même acharnement que les troupes réglées. L'ardeur étoit la même de part & d'autre; le nombre étoit égal; chacun y rencontra son antagoniste. Les Généraux s'exposerent comme les Gendarmes & les simples fantassins. Le Duc d'Anjou pénétra en personne dans l'escadron le plus épais des ennemis, & vit tomber à ses côtés le Marquis de Bade, & plusieurs autres Cavaliers du nombre de ceux qui combattoient sous son étendard. Il cou-

rut plus d'une fois risque de sa vie, dont il ne fut pas moins redevable à sa propre valeur, qu'au zèle & à la bravoure de ceux qui l'accompagnoient. L'Amiral, qui ne se ménageoit pas davantage, & faisoit les fonctions de Général & de soldat, s'attacha au Comte Rhingrave, qui l'avoit chargé à la tête de sa Cavalerie. Celui-ci le blessa à la joue d'un coup de pistolet, qui lui cassa quatre dents; l'Amiral lui en tira un dans la visiere de son casque, & l'étendit mort sur la Place. Il ne cessa pas pour cela de combattre, quoique le sang qui couloit de sa blessure baignât tout son casque & son haussecol.

Combat sanglant.

Si les combattans étoient presque égaux en nombre, en audace & en fermeté, les Royalistes avoient d'autres avantages qui déterminoient la victoire en leur faveur. Les bataillons Suisses de l'armée Royale, fameux par l'intrépidité dont ils avoient donné des preuves en tant d'autres rencontres, combattant contre des ennemis moins aguerris, épuisés par les pertes & les fatigues qu'ils venoient d'essuyer, renverserent enfin l'infanterie Allemande, à laquelle ils s'étoient attachés dès le commencement de la bataille. Après avoir enfoncé & dissipé ses rangs, ils en firent un si grand carnage, que de quatre mille Allemands, à peine en échappa-t-il deux cens. La cavalerie Royaliste, qui n'avoit point souffert, & étoit très-brave, força aussi, & mit en désordre celle des Huguenots, dont les chevaux harassés pouvoient à peine se soutenir. L'Amiral, blessé à la joue, tout couvert de sang, hors d'état de se faire entendre, voyant ses troupes en déroute, rejoignit les Princes, qui s'étoient retirés à l'écart avec de Mouy, Teligni & la Loue. Il prit la route de Parthenay, accompagné de trois cens chevaux, que plusieurs autres suivirent à la piste. Les Comtes Louis de Nassau & Volrad de Mansfeld rallierent deux mille Réitres, avec lesquels ils se retirerent en bon ordre. Le Duc d'Aumale & Biron les poursuivirent avec chaleur : mais les Allemands firent ferme à tous les postes avantageux, & arriverent la nuit à Parthenay. Tous les autres qui purent échapper à l'épée des vainqueurs, se disperserent au hazard. Les uns gagnerent Angoulême; les autres la Rochelle, & d'autres rejoignirent leurs Généraux. Le Duc d'Anjou, après avoir

CHARLES IX. 1569.

défait & mis en déroute les ennemis, arriva à l'endroit où les Suiſſes venoient de remporter ſur les Allemands une victoire ſi ſanglante. Il ordonna qu'on fît quartier à trois mille hommes d'infanterie Françoiſe, qui enveloppés de toutes parts, avoient mis les armes bas, & demandoient inſtamment qu'on leur laiſſât la vie. Dès qu'il vit que les ennemis ne faiſoient plus de réſiſtance, & qu'il étoit maître de leurs drapeaux, de leurs bagages, de leur artillerie & du champ de bataille, il fit ſonner la retraite, & mena dès le même ſoir ſon armée camper à Saint-Geneſt.

La victoire demeure au Duc d'Anjou.

Du côté des Princes, les Catholiques, en comptant au nombre des morts les valets & les goujats qui périrent les armes à la main, le firent monter à dix-ſept mille hommes: mais ceux qui n'y comprenoient que les troupes réglées, le réduiſent à dix mille hommes : il y eut peu de perſonnes de marque, du moins parmi les François, parce que les principaux Chefs ſe retirerent de bonne heure, & que la plus grande perte tomba ſur l'infanterie Gaſconne & Allemande. Ils laiſſerent cependant ſur le champ de bataille Puygreſſier, d'Autricourt, Tannegui, Biron, frere d'Armand de Biron, qui ſervoit dans l'armée Catholique, Saint-Bonnet & Saint-Cyr, qui à l'âge de quatre-vingt ans, après s'être ſignalé à la derniere retraite, combattit encore à Moncontour juſqu'au dernier ſoupir. De vingt-huit Capitaines qui commandoient l'infanterie Allemande, il n'en reſta qu'un ſeul: elle perdit encore deux Colonels. On compta plus de ſoixante-dix Capitaines d'infanterie Françoiſe tués, & deux Colonels des Réitres; les deux autres ſe ſauverent avec le Comte de Naſſau. La Noue, l'un des principaux Chefs des Huguenots, fut fait priſonnier: malheur qu'il éprouva ſouvent dans le cours de ſa vie. Les Catholiques prirent auſſi Dacier, Général de l'infanterie, & Blacons, Colonel d'arquebuſiers. Les Royaliſtes ne perdirent gueres que quatre cens hommes, mais beaucoup d'Officiers de marque, ſurtout parmi les Etrangers. On compta parmi les morts Philibert, Marquis de Bade, l'Aîné des Comtes Rhingraves, Clermont, Gentilhomme des plus diſtingués du Dauphiné, le Comte François de Saſſatello, Scipion Picolomini,

Carnage des Huguenots.

Charles IX. 1569. Duc de Guise

Lieutenant d'Otti de Monte-Acuti, & plusieurs Capitaines d'infanterie. Le Duc de Guise fut blessé, ainsi que Pierre Ernest de Manfeld, le Comte Rhingrave le cadet, Schomberg & Bassompierre, Seigneurs Allemands, qui guérirent tous deux en peu de jours. Les vainqueurs prirent environ neuf cens chariots de vivres, tout le bagage des Allemands, onze pieces de canon, & plus de deux cens drapeaux, dont vingt-six furent enlevés aux ennemis par les Italiens ; le Comte de Santafiore les envoya à Rome, où le Pape les fit placer dans l'Eglise de Saint-Jean-de-Latran, comme des trophées de cette victoire.

La nouvelle en fut portée au Roi & à la Reine-Mere, par Albert de Gondy, Comte de Retz, Florentin, & leur Favori. On en fit de grandes réjouissances, & le bruit de cet évenement, répandu dans les pays étrangers, & particuliérement en Italie, rendit extrêmement célebre le nom du Duc d'Anjou, à la valeur & à l'activité duquel on en attribua principalement le succès, pour avoir su tromper par-tout les ruses de l'Amiral, jusqu'alors si redoutées. La nuit même d'après la bataille, les Généraux échappés de la déroute se rendirent à Parthenay, où étoit le Prince, & tinrent sur le champ conseil sur le parti qu'ils avoient à prendre, dans l'embarras & la cruelle nécessité où ils se trouvoient. La plûpart déja abbatus par tant de revers, consternés de leur derniere défaite, se voyoient poussés dans un coin du Royaume sans troupes, sans argent, sans amis, sans espérance, sans crédit. A ces maux généraux se joignoient les incommodités particulieres, leur longue absence, le poids des dépenses, des pertes & des dangers qu'ils avoient sans cesse essuyés. Tous paroissoient disposés à céder aux coups de la fortune, à implorer la clémence du Roi, & à mettre tout en usage pour obtenir le pardon du passé, ce qu'ils espéroient aisément par une prompte soumission, vu le caractere doux & bienfaisant de la Reine & du Duc d'Anjou, qui étoient à la tête des Affaires, & leur inclination pour la paix.

La plûpart des Huguenots se décourage.

L'Amiral pensoit bien différemment, son courage aigri par l'Arrêt foudroyant que le Parlement avoit rendu contre

CHARLES IX. 1569.

L'Amiral les rassure, & les engage par diverses raisons à continuer la guerre.

lui, ne fit que se roidir contre ses derniers malheurs. Quoique sa blessure lui ôtât presque l'usage de la parole, il remontra aux Huguenots que les choses n'étoient pas réduites à une extrémité assez terrible pour les précipiter dans le désespoir; qu'ils avoient déja perdu trois batailles, après lesquelles ils s'étoient toujours relevés plus puissans, plus hardis, & plus redoutables que jamais à leurs ennemis; qu'ils avoient appris par leur propre expérience, qu'une défaite ne termine pas la guerre, pourvu qu'elle n'abatte pas le courage, dont la vigueur & la fermeté font réussir les grandes entreprises: au reste, ajouta-t-il, « quoique nous ayons laissé un grand nombre de morts sur le champ de bataille, toutes nos ressources & nos espérances ne sont pas encore épuisées: l'Allemagne, cette pépiniere inépuisable de soldats, ne nous abandonnera point. Nous conservons nos liaisons avec la Reine d'Angleterre, qui augmentera ses secours à proportion de nos besoins. Nous avons des intelligences toutes prêtes pour surprendre plusieurs Villes dans différentes Provinces du Royaume. Ces révoltes diviseront les forces, & déconcerteront les projets des Royalistes: enfin nous pouvons en peu de jours joindre le Comte de Montgomeri, qui commande en Bearn une nombreuse & vaillante Armée; ces troupes fraîches, & animées par leurs succès, nous mettront bientôt en état de reparoître en campagne, plus formidables & plus intrépides que jamais. Reprenez donc ce courage que vous avez marqué dans tant d'occasions, & croyez-m'en, dans peu nos affaires seront rétablies. Je ne prétends point ici vous amuser par des espérances chimériques; & puisqu'on nous a vû déja plus d'une fois nous relever de pareilles défaites, le passé doit nous faire espérer pour l'avenir: en un mot, si vous desirez la paix, ce n'est qu'en suivant mon conseil que vous pourriez obtenir des conditions raisonnables. Implorer la clémence des vainqueurs dans la chaleur même de la victoire, c'est se remettre à leur discrétion; temporisons au moins, si nous voulons traiter de paix, & conclure à des conditions tant soit peu supportables.

Le Prince de Navarre, déja accoutumé au commandement

ment, & qui auroit eu beaucoup de peine à plier ſous le joug d'un maître, goûta ce raiſonnement. Ils firent auſſi impreſſion ſur le Prince de Condé, qui, quoique plus jeune, montroit déja beaucoup de courage & de fermeté. Les Comtes Louis de Naſſau & Volrad de Mansfeld, qui, comme étrangers, n'avoient rien à perdre, & ne demandoient que la continuation de la guerre, applaudirent au ſentiment de l'Amiral. Pluſieurs qui ne pouvoient abandonner leurs anciennes eſpérances, & ceux même qui deſiroient la paix ne pouvoient diſconvenir avec l'Amiral, que ce n'étoit qu'en faiſant de nouveaux efforts, qu'ils parviendroient à obtenir du Roi un parti plus avantageux, & des conditions plus tolérables, en rentrant ſous ſon obéiſſance. Ainſi les eſprits étant un peu revenus de leur conſternation, tous les Généraux du Parti réſolurent enfin unanimement de ſuivre la volonté des Princes, & de s'en rapporter à la prudence de l'Amiral. Dès la même nuit ils dépêcherent des Exprès en Allemagne & en Angleterre, pour y rendre compte de la derniere bataille, & ſolliciter de nouveaux ſecours. Ils écrivirent auſſi à leurs Confédérés dans les Provinces, pour les exhorter à ne pas ſe laiſſer abbattre par le malheur qu'ils venoient d'eſſuyer, & leur promettre que dans trois mois ils remettroient ſur pied une armée plus nombreuſe & plus puiſſante que la premiere. Enſuite les Princes & l'Amiral, dans un Conſeil ſecret, réſolurent d'abandonner le Poitou, où ils ne pouvoient tenir contre l'armée victorieuſe qui les pourſuivoit, & de ſe borner à la défenſe de quelques autres Places dont ils étoient maîtres, telles que la Rochelle, Angoulême & Saint-Jean d'Angeli. Ils jugeoient que ces Places bien fortifiées tiendroient long-temps, & quant à eux, ils réſolurent d'abandonner les plaines du Poitou, de laiſſer leurs bagages en arriere, & de ſe retirer avec les troupes qui leur reſtoient dans les montagnes de Gaſcogne, d'Auvergne & de Languedoc, pour ſe dérober à la pourſuite des ennemis.

Les Princes abandonnent tout le Pays, à l'exception de la Rochelle, de S. Jean d'Angeli & d'Angoulême.

Leur deſſein étoit de joindre le Comte de Montgommeri, reſſource que la fortune ſembloit leur avoir réſervée pour rétablir leurs forces & réparer leurs pertes. Après cette jonc-

tion ils comptoient se tenir dans les montagnes, jusqu'à ce que les Princes d'Allemagne & la Reine d'Angleterre leur eussent envoyé de nouveaux secours. Ils espéroient alors reconquérir en peu de temps tout ce qu'auroient pris en plusieurs mois les Catholiques, dont les progrès devoient être naturellement retardés par l'hyver, qui approchoit. Ils fondoient encore quelques espérances sur le Maréchal de Damville, Gouverneur de Languedoc, qui depuis quelque temps paroissoit porté en leur faveur, & avec lequel ils entretenoient des intelligences secretes. Tant que le Connétable avoit vécu, Damville avoit tenu un rang distingué dans le Parti Catholique, & s'étoit montré ennemi déclaré des Huguenots. Sa jalousie contre François de Montmorenci, son frere aîné, lié d'amitié avec le Prince de Condé & avec les Coligni, ses parens, lui avoit inspiré cette haine : elle avoit été fomentée par l'estime que lui témoignoient les Guises, & par la faveur qu'ils lui procuroient. Habiles à dissimuler profondément, suivant les conjonctures, ils employoient tous les artifices possibles pour le retenir dans leur Parti, & par son entremise s'attacher indissolublement le Connétable, qui marquoit beaucoup de prédilection pour Damville, qu'il croyoit supérieur en courage & en habileté à ses autres enfans. La Reine-mere lui faisoit les mêmes démonstrations. Obligée pendant la minorité du Roi de ménager les Grands, elle employoit le Maréchal de Damville à lui conserver l'attachement du Connétable. Mais après la mort de celui-ci, toutes ces considérations cesserent. La Reine, qui n'avoit plus besoin de Damville, se soucioit peu de reconnoître ses services. Les Guises, loin de lui marquer les mêmes égards, employoient les manéges & les persuasions du Cardinal de Lorraine, qui étoit fort en faveur auprès du Roi, pour déprimer & desservir le Maréchal, comme le rejetton d'une Maison qui étoit depuis long-tems l'objet de la haine & de la jalousie de celle de Lorraine. Damville s'apperçut bientôt de ce changement; la mort de son pere mit fin à ses démêlés avec son frere aîné, qui n'étoit pas moins indigné que lui du refus de la Charge de Connétable, possédée si long-tems par leur pere,

& qu'ils avoient sollicitée plus d'une fois. Il commença à se rapprocher des amis & des parens de sa Maison, & chercha à renouer avec l'Amiral, à qui il donnoit des espérances secretes, mais incertaines. Ce motif l'empêcha de secourir Terride en Bearn, & d'enlever aux Huguenots les Places qu'ils tenoient en Gascogne & en Languedoc, quoiqu'il pût également l'un & l'autre. Il étoit d'autant plus porté en faveur des Calvinistes, qu'il voyoit l'Amiral déja vieux, & tous les jours exposé à des dangers évidens. Si ce Seigneur venoit à mourir, avant que les Princes fussent en âge de commander par eux-mêmes, Damville espéroit lui succéder dans le commandement en chef du Parti Calviniste, & il se sentoit tous les talens & la valeur nécessaires pour le remplacer. Enfin, il craignoit que si le Roi & les Guises venoient à bout d'accabler les Princes, l'Amiral & tous les Huguenots, ils ne tournassent ensuite leurs efforts contre la Maison de Montmorenci, qui resteroit seule des anciens concurrens qui leur inspiroient de l'ombrage.

Ces dispositions n'échappoient point à la pénétration de l'Amiral. Excité par cette espérance, & par les autres raisons que nous avons rapportées, il persuada aux Princes de suivre son sentiment. On résolut d'abandonner le plat-pays, & de se retirer dans les montagnes contigues au Languedoc, en attendant que les secours des Alliés permissent de tenter une meilleure fortune. Mais afin que les vainqueurs trouvassent quelque obstacle qui les empêchât de les suivre & de les atteindre dans cette route, qu'ils entreprenoient avec des chevaux fatigués, & des troupes épuisées & délabrées, ils laisserent de Mouy à Niort, pour arrêter pendant quelques jours le premier feu des ennemis, & leur donner le loisir d'arriver où ils vouloient, sans être inquiétés dans leur marche.

Ils se retirent avec un petit nombre de troupes dans les montagnes de Gascogne & de Languedoc.

Cette résolution prise, ils abandonnerent dès la même nuit Parthenai, où ils étoient assez exposés, & marcherent secrétement vers Niort, où de Mouy entra avec cent chevaux, & le peu d'infanterie échappée au carnage de Moncontour; ensuite ils continuerent leur route avec le plus de diligence qu'il leur fut possible. Cependant la patience des

CHARLES IX. 1569.

soldats & de la Noblesse n'égaloit pas la fermeté des Princes & des Généraux. Dès que les premiers se virent assez éloignés de l'Armée Catholique, pour ne pas craindre de tomber entre les mains des vainqueurs, ils commencerent à se débander, les uns, parce qu'ils ne trouvoient plus de butin & de pillage pour subsister ; les autres, sous prétexte que leurs chevaux, ruinés par les fatigues d'une si longue campagne, ne pouvoient suivre ceux des Princes & des Généraux. Enfin, la plûpart abbatus par tant de disgraces, n'espéroient plus voir leur fortune se relever, ni leur Parti se rétablir. Ainsi, pour se dérober aux dangers dont ils se croyoient menacés, les uns se cacherent dans les Villes du Poitou & de la Saintonge ; les autres déguisés, & s'écartant des grands chemins, tâcherent de regagner leurs maisons. Ainsi les Princes, en arrivant à la Rochelle, trouverent leur troupe réduite à neuf cens Cavaliers François & deux mille Réitres, qui n'ayant pas la facilité de repasser en Allemagne, les suivirent plutôt par nécessité que par inclination. Cette désertion des François mit les Généraux dans une plus grande nécessité de se réfugier dans les montagnes, pour échapper à la poursuite des vainqueurs, & avoir le temps de remettre sur pied un certain nombre d'infanterie & de cavalerie. Ils laisserent donc à la Rochelle le Comte de la Rochefoucault & la Noue, qui dès le lendemain de la bataille s'étoit échappé de prison, par la négligence de ses Gardes. De Piles se chargea de défendre Saint-Jean d'Angeli, avec toute l'infanterie qu'on put rallier de différentes garnisons, & Pontivy, parent de la Reine de Navarre, se renferma dans Angoulême. Après ces dispositions, les Princes & l'Amiral prirent à grandes journées la route de Montauban.

Le Duc d'Anjou, immédiatement après sa victoire, avoit pris Parthenay, Lusignan, Fontenay, Châtelleraud, Saint-Maixant, & toutes les Villes & les Châteaux des environs. Niort seul parut vouloir faire quelque résistance. L'armée s'en approcha, & en forma le siége. De Mouy, qui y commandoit, crut que dans ces circonstances fâcheuses, il falloit suppléer par sa bravoure, aux forces qui lui manquoient,

S. Mouy.

pour arrêter, ou du moins suspendre les progrès de l'ennemi. Ainsi, dans le moment que les Catholiques étoient occupés à camper, il fit une sortie avec quelques fantassins, & le peu de cavalerie qu'il avoit sous ses ordres. L'escarmouche fut vive & sanglante, & de Mouy, soutenu par le feu de la Place, la fit durer jusqu'au soir. Encouragé par ce succès, il se retiroit en bon ordre, lorsqu'un de ses (a) gens le blessa d'un coup d'arquebuse dans les reins, dont il mourut quelques jours après. La garnison privée de l'habileté & de la valeur de ce Commandant se rendit incontinent après sa mort. Saintes, Lucon, Cognac, & toutes les autres Villes, à l'exception des trois où les Princes avoient laissé garnison, suivirent l'exemple de Niort. Le Roi & la Reine-mere se rendirent à l'armée, & entrerent en triomphe dans cette derniere Place. Ils y tinrent avec les Généraux un grand Conseil de guerre, où l'on délibéra sur les moyens de profiter de la victoire qu'on venoit de remporter. Quelques-uns vouloient que pour n'en pas perdre le fruit par des lenteurs, le Duc d'Anjou, avec toute l'armée, ou du moins la meilleure partie, marchât sur les pas des Princes & de l'Amiral, & les poursuivît sans relâche, jusqu'à ce qu'il les eût entiérement défaits ou forcés à sortir du Royaume: qu'en coupant la racine, les branches se sécheroient, & que le Parti Calviniste, tant de fois abbatu & tant de fois relevé, tomberoit enfin pour toujours, dès que l'on en détruiroit le fondement.

Maurevel.

Ce Conseil souffroit bien des difficultés ; on étoit à la fin d'Octobre ; la saison commençoit à être mauvaise, & le froid à se faire sentir. Les neiges à peine supportables dans les plaines, rendoient les montagnes impraticables ; la nature du terroir où les Princes s'étoient retirés étoit trop stérile

(a) Cet Assassin, qui se rendit depuis si fameux par le coup d'arquebuse dont il blessa l'Amiral quelques jours avant la S. Barthelemi, se nommoit de Louviers Maurevel, Seigneur de Maurevert en Brie. Attaché dès sa jeunesse aux Princes Lorrains, il avoit médité d'exécuter dès-lors contre l'Amiral le coup qu'il exécuta contre de Mouy, avec lequel il avoit feint de lier amitié pour l'assassiner si lâchement. *Voyez de Thou, Liv. XLV. Voyez aussi les Mém. d'Etat sous Charles IX. t. 3. pag. 432.*

CHARLES IX. 1569.

pour faire ſubſiſter tant de troupes. Le pays étoit plein de défilés, où un petit nombre de ſoldats pouvoit arrêter une armée entiere : les maladies & la mortalité commençoient à regner dans celle du Roi ; on manquoit des fonds néceſſaires à ſoutenir les frais continuels & immenſes de la guerre. Toutes les Provinces étoient déſolées ; les peuples ſoulevés, les Villes ſaccagées & détruites, les campagnes ruinées, les revenus de la Couronne preſque anéantis. Les troupes nombreuſes qu'on étoit obligé d'entretenir dans preſque toutes les parties du Royaume, conſumoient en peu de jours ce qu'on avoit eu bien de la peine à amaſſer en pluſieurs mois. Ces raiſons fortifiées peut-être de quelque intérêt particulier, déterminerent la Cour à charger Damville, Gouverneur de Languedoc, dont les deſſeins étoient encore ſecrets, & Montluc, Lieutenant-Général en Gaſcogne, de pourſuivre les Princes & l'Amiral, & de raſſembler toutes les forces de ces Provinces, pour accabler les débris de l'armée Huguenote : on jugea que ſi ces troupes, quoique nombreuſes, n'en venoient pas à bout dans un pays ſi ſtérile & ſi reſſerré, l'armée Royale, qui l'étoit infiniment davantage, y réuſſiroit encore moins ; parce qu'elle s'embarraſſeroit elle-même dans ces défilés dangereux, & ſe procureroit moins d'avantages & de ſecours, que de préjudice & d'obſtacles. On décida en même temps que le Duc d'Anjou, avec le reſte de l'Armée, s'attacheroit à reprendre les Places que les Huguenots tenoient en Poitou & en Saintonge, afin de leur enlever entiérement cet azile, où ils avoient fondé leurs eſpérances, & appuyé la baze de leur Parti ; enſorte qu'il ne leur reſtât ni retraite, ni moyen de raſſembler des forces ſuffiſantes pour rallumer la guerre.

Siége & priſe de Saint Jean d'Angeli.

En conſéquence de cette réſolution, le Roi, accompagné de la Reine-mere & du Duc d'Anjou, vint en perſonne aſſiéger Saint-Jean d'Angeli, Place peu étendue, mais très-bien fortifiée, & pourvue de toutes ſortes de munitions. Armand de Piles s'y étoit renfermé avec les débris de l'infanterie des Huguenots. Le Duc d'Anjou, nonobſtant la préſence du Roi, commandoit l'armée. Il n'épargnoit ni fatigues ni dangers: mais malgré le feu terrible de ſes batte-

ries, & les assauts réïtérés & sanglans qu'il fit donner, de Piles soutint le siége quarante-six jours. Enfin, se voyant sans espérance de secours, il se rendit à des conditions honorables, & fut conduit en sûreté jusqu'à Angoulême avec la garnison, avec promesse de ne point porter les armes en faveur des Princes pendant quatre mois; engagement qu'il éluda (*a*) sous divers prétextes. Après la prise de Saint-Jean d'Angeli, conformément au plan dont nous venons de parler, on devoit assiéger la Rochelle, qui se trouvant déja comme investie du côté de la terre, par la prise de toutes les Villes voisines, étoit encore bloquée par mer par la flotte du Roi, qui sous les ordres du Baron de la Garde, Vice-Amiral, avoit passé des côtes de Provence dans l'Ocean. Mais on touchoit à la fin de Décembre. Le siége de Saint-Jean d'Angeli avoit coûté plus de quatre mille soldats: on y avoit perdu Martigues, un des plus braves Généraux de l'armée. Le Pape & le Roi d'Espagne avoient rappellé leurs troupes, comme si la victoire de Moncontour avoit absolument terminé la guerre, &, ce qui étoit encore plus fâcheux, le Duc d'Anjou, épuisé par des fatigues & des veilles peu proportionnées à son âge & à sa complexion, étoit attaqué d'un mal d'estomach, dont on craignoit les suites. Il avoit besoin de repos pour rétablir sa santé, & se trouvoit dans la nécessité de quitter le commandement de l'armée. Tous ces motifs déterminerent la Cour à remettre à un autre temps le siége de la Rochelle, qui déja bloquée de toutes parts, & privée de toute espérance de secours, tomberoit enfin d'elle-mê-

Le Duc d'Anjou y perd beaucoup de temps & de soldats.

Il tombe malade.

(*a*) A peine la garnison de S. Jean d'Angeli composée de neuf cens hommes fut-elle hors des portes de la Ville, qu'elle fût enveloppée par les troupes du Roi, soit que ce fût l'avidité du butin qui les portât à violer ainsi la Capitulation, soit qu'elles fussent irritées de la perte de Martigues. On poussa ces malheureux dans les quartiers voisins, & on leur ôta tout ce qu'ils avoient, malgré tout ce que purent faire pour l'empêcher Biron, Cosseins, & le Duc d'Aumale. De Piles en demanda satisfaction, & n'ayant obtenu que de vaines promesses, il crut que le manquement de parole des ennemis le dégageoit de la sienne *De Thou*, *Liv. XLV*. Voyez aussi dans les *Mém. d'Etat sous Charles IX. tom.* 3. *pag.* 474. la Capitulation de S. Jean d'Angeli, où l'Auteur de la narration ajoûte : « Le Sieur de Biron » les conduisant, ne sçeut empêcher que » l'Infanterie ne fût pour la plûpart dévalisée, & aucuns tuez, & le bagage » de la Cavalerie prins, contre la foi » promise. »

CHARLES IX. 1569.

me. On laiſſa à François de Bourbon, Prince Dauphin, fils du Duc de Montpenſier, le commandement de l'armée, qui s'étoit conſidérablement diminuée en Saintonge, & dès les premiers jours de l'année 1570, le Roi, la Reine, & le Duc d'Anjou ſe retirerent à Angers, & licentierent une partie des troupes, qu'on n'auroit pu entretenir que très-difficilement, faute d'argent, & dans le cœur de l'hiver.

Il ſe retire à Angers.

1570.

Les Princes ſe joignent au Comte de Montgommeri, & renforcent leurs troupes en Gaſcogne.

L'évenement fit voir combien cette réſolution étoit pernicieuſe; quelques-uns ont penſé qu'elle fût inſinuée & ſuggérée par le Duc d'Anjou. Entraîné par l'amour du repos, & par l'empreſſement de goûter les plaiſirs de la Cour, il crut qu'il n'étoit pas de ſon intérêt qu'on terminât entiérement la guerre. Tandis qu'elle duroit, il avoit à ſa diſpoſition toutes les forces du Royaume, & le commandement des armées, qu'il n'auroit pû conſerver, ſi les Princes & leur Parti euſſent été totalement accablés. Quoiqu'il en ſoit, cette faute lui coûta plus cher qu'à perſonne par la ſuite. Les Princes & l'Amiral, qui peut-être n'auroient pû échapper, ſi on les avoit d'abord pourſuivis ſans relâche, s'étoient retirés aux environs de Montauban, dès qu'ils avoient vû l'armée Royale occupée au ſiége de Saint-Jean d'Angeli, comme ils le ſouhaitoient. Là le Prince de Navarre, qui n'avoit encore que ſeize ans, ſurpaſſa l'attente qu'on avoit conçue de lui. Il excita par ſon autorité ſon adreſſe & ſes prieres, la Nobleſſe & le peuple à prendre les armes. Les Rois de Navarre ſes prédéceſſeurs avoient depuis long-temps beaucoup de vaſſaux & de créatures dans ces cantons, à cauſe de la proximité de leurs Etats. L'Amiral ſeconda par ſon expérience le crédit & l'activité du Prince; ils virent en quelques ſemaines ſe ranger ſous leurs étendards plus de trois mille fantaſſins, avec leſquels ils pillerent tout le pays, & abandonnerent à la licence du ſoldat le ſacré comme le prophane: tandis que leur Armée ſe renforçoit de jour en jour, le Comte de Montgommeri s'approcha d'eux, à la tête de plus de deux mille hommes d'infanterie, & de huit cens chevaux, toutes troupes braves, & bien équippées. Il occupa Condom, pendant que le Prince

&

& l'Amiral, après avoir passé la Dordogne (*a*) au Port de Sainte-Marie, cherchoient à surprendre Agen & d'autres Villes de Gascogne. Montluc fit détacher & lâcher au fil de la riviere un moulin, pour rompre le pont que les ennemis y avoient jetté, & séparer les deux parties de leur armée : mais comme il manquoit de forces suffisantes pour attaquer l'une ou l'autre, les troupes du Comte de Montgommeri la passerent dans des batteaux, & se joignirent enfin au port de Sainte-Marie à l'armée des Princes. Devenue considérable & puissante par ce renfort, elle courut toute la contrée, sans trouver de résistance, & se vit maîtresse de la campagne. Dans le même temps leurs partisans avoient surpris plusieurs Villes, & entr'autres Nismes, l'une des principales Villes du Languedoc, qui pouvoit leur servir de quartier de rafraîchissement. Malgré les ordres exprès du Roi, qui venoit d'envoyer dans cette Province un corps de cavalerie legere, sous les ordres de la Valette, Seigneur d'une fidélité & d'une valeur éprouvée, les Généraux ne s'opposoient point aux incursions & aux progrès des Huguenots. Quoique le Maréchal de Damville les vît réduits aux dernieres extrémités, & jugeât qu'il n'étoit pas de la prudence de découvrir ses vûes secretes, il desiroit néanmoins qu'ils se relevassent & reprissent de nouvelles forces. Aussi leur en procuroit-il tous les moyens favorables avec beaucoup d'artifices, en se tenant renfermé dans Toulouse (*b*), sous prétexte que la fidélité des habitans lui étoit

(*a*) Le Port de Sainte-Marie est sur la Garonne & non sur la Dordogne. L'Amiral y établit en effet un pont pour passer la premiere de ces rivieres. Le Maréchal de Damville voulut rompre ce pont avec deux barques armées, & Mont-Luc en vint à bout par le moyen du moulin lâché au courant de la riviere. *Voyez de Thou, Liv. XLV. Voyez aussi les Commentaires de Mont-Luc, t. 4. pag. 156 & suiv.*

« (*b*) Ces bruits rendirent Damville » suspect au peuple qui n'approfondit » rien, dit M. de Thou ; il s'imagina que » parce que le Maréchal étoit proche parent de Coligni, il ne s'opposoit pas » autant qu'il pouvoit aux entreprises des » Huguenots, & il se trouvoit assez de » gens qui fortifioient ces bruits, les uns » par jalousie, les autres par une haine » invétérée contre cette illustre famille » (de Montmorenci) & parce qu'ils espéroient de se voir infailliblement les » Chefs du parti Catholique, s'ils venoient à bout de rendre les Montmorenci odieux. Mais la Noue a bien réfuté cette calomnie, puisqu'il assure » que, dans toute cette marche, les Huguenots n'avoient point trouvé d'enne-

CHARLES IX. 1570.

suspecte. Il abandonnoit le pays d'alentour à la discrétion des Huguenots, qui ravageoient tout ce qui ne se déclaroit pas en leur faveur. La Valette & Montluc étoient personnellement ennemis de la Faction des Princes, & aspiroient à la gloire d'en exterminer les restes. Mais sans le secours de Damville, ils n'avoient pas des forces suffisantes pour exécuter leur dessein.

Malgré ces avantages, les Princes & l'Amiral se trouvoient dans un extrême embarras. Ils avoient reçu avis d'Angleterre que l'on y avoit découvert quelques conspirations contre la personne de la Reine; que ces cabales excitoient dans le Royaume des mouvemens qui les empêcheroient d'en tirer de grands secours; ils ne trouvoient point dans les Princes d'Allemagne tout l'empressement dont ils s'étoient d'abord flattés. Ils savoient que les Allemands ne se détermineroient point à entrer en France, sans avoir reçu des sommes considérables pour lever & équipper leurs troupes. Enfin le Prince d'Orange, qu'ils avoient chargé de leurs intérêts auprès des Princes Protestans, étoit beaucoup plus occupé des affaires des Pays-bas, auxquelles il se trouvoit personnellement intéressé, que de celles de France, qui ne le touchoient pas de si près. Ils se trouvoient dépourvus d'argent, de munitions, sans moyen de faire subsister leurs troupes, que par le butin qui commençoit déja à leur manquer, parce que les habitans de la campagne avoient renfermé leurs meilleurs effets dans les villes. Leurs chevaux étoient fatigués ou ruinés, & faute d'avoir de quoi les ferrer, ils avoient été forcés d'en abandonner plus de quatre cens par les chemins. Ils prévoyoient qu'enfin ils seroient écrasés & anéantis par les troupes du Roi, auxquelles ils ne résisteroient jamais à la longue, quoiqu'ils pussent encore se soutenir pendant quelques mois. Toutes ces raisons les engagerent à penser à la paix. La Reine de Navarre en porta

P. D'orange

» mi plus terrible que Damville ». Le témoignage de cet Historien & celui du sage la Noue contrebalancent extrêmement celui de Davila, & même celui de Mont-Luc, qui n'est pas trop favorable à Damville. *Voyez de Thou, Liv. XLV. & les Comment. de Mont-Luc, tom. 4.*

les premieres paroles, dans l'intention de la conclure, ainſi que le publioient les Princes, & à deſſein de gagner du temps, comme le diſoit l'Amiral. Ils envoyerent enſuite à la Cour Beauvais & Teligny, qui s'y rendirent avec des ſaufs-conduits. Ces Députés s'expliquerent avec autant de modeſtie que de ſoumiſſion; néanmoins le Roi trouva leurs propoſitions fort différentes de celles qu'il attendoit, prétendant que comme vaincus ils devoient ſe remettre à ſa diſcrétion & à ſa clémence. On les congédia ſans eſpoir d'accommodement; tout ce qu'ils purent obtenir, fut que Biron les accompagneroit à l'armée des Princes, pour apprendre leurs dernieres réſolutions. Il ne rapporta à la Cour que des paroles générales. Les choſes n'étoient pas encore à leur point, ni les Princes déterminés à rien conclure.

Ils paſſent l'hiver dans les montagnes, & deſcendent dans les plaines au commencement du printemps.

Vers le commencement du Printemps les affaires reprirent une nouvelle face plus favorable aux Huguenots. Les Princes ayant paſſé le fort de l'hyver dans les montagnes du Languedoc, en deſcendirent pour s'approcher du vaſte & fertile pays qu'arroſe le Rhône. Leur armée n'étoit compoſée que de cinq à ſix mille hommes d'infanterie & de deux mille cinq cens chevaux, parce que les pertes & les fatigues paſſées avoient réduit les Reîtres au nombre de douze cens. Leur plus grande difficulté étoit de paſſer le Rhône; de Gordes, Lieutenant du Roi en Dauphiné, ſe trouvoit en forces ſur l'autre bord, prêt à leur en diſputer le paſſage. Cependant Montbrun qui connoiſſoit le pays, ayant trouvé le moyen de faire paſſer à l'improviſte ſon régiment dans des bateaux, mit en déroute les Catholiques, qui s'étoient avancés en déſordre pour le charger, ſans l'avoir fait reconnoître. Il profita de cet avantage pour élever ſur le bord qu'il occupoit un Fort, à la faveur duquel toute (*a*) l'armée des Princes traverſa le fleuve; le Comte Louis de Naſſau commandoit l'avant-garde, & l'Amiral dangereuſement (*b*) atta-

Ils paſſent le Rhône.

(*a*) Toute l'armée des Princes ne paſſa point le Rhône. Il n'y eut que le Comte de Naſſau qui fut détaché avec une partie de la Cavalerie pour garder la rive gauche, pendant que les Confédérés feroient paſſer leur canon, qu'on ne pouvoit mener que très-difficilement, le long de la rive droite qu'ils occupoient. *Voyez M. de Thou*, *Liv. XLVII.*

(*b*) L'Amiral ne tomba malade qu'après

CHARLES IX. 1570.

qué d'une fiévre maligne, se faisoit porter dans une litiere découverte.

Ils marchent vers la Charité, dans le dessein de s'approcher de Paris.

Après le passage du Rhône, ils traverserent le Forez, le Bourbonnois & le Duché de Nevers, pillant & saccageant tout, & tâcherent de s'approcher de la Charité & de quelques Villes voisines qui tenoient encore pour eux. Ils vouloient renforcer leur armée des garnisons de ces Places, & en tirer de la poudre & d'autres munitions dont le défaut les empêchoit de se servir de leurs armes à feu. Ils projettoient ensuite de porter la guerre dans les Provinces voisines de Paris, pour tâcher, par un dernier effort, de se procurer un sort moins dur, & plus supportable, comme il leur étoit arrivé toutes les fois qu'ils avoient pénétré dans le cœur du Pays Catholique & menacé la Capitale : le danger & la crainte de perdre cette Ville, ayant toujours déterminé la Cour à consentir à la paix. Mais s'ils n'avoient pû renforcer leur armée pour tenter cette entreprise, leur dessein étoit de retourner en Saintonge, d'où ils apprenoient que leur parti commençoit à reprendre le dessus depuis le départ du Duc d'Anjou. La Noue qui commandoit dans ce Pays ne s'étoit pas tenu renfermé dans la Rochelle. Ce Général également célébre par sa prudence & par sa valeur avoit recouvré plusieurs Places des environs & remporté un avantage (a) considérable sur Puigaillard l'un des Généraux Royalistes. Il avoit pris une des galeres de la flotte du Roi. Il étendit ses courses au loin, & remporta soit par stratagême, soit à force ouverte, des avantages qui releverent beaucoup son parti. Il est vrai que dans un assaut qu'il fit donner à Fontenay, il reçut un coup d'arquebuse à un bras qu'on fut obligé de lui couper; mais dès qu'il fut guéri, il recommença la guerre plus vivement que jamais, & tint en allarmes toute la Province.

---

le passage du Rhône, & lorsque l'armée fut arrivée dans le Forez.

(a) Ce combat se donna à S. Gemme en Poitou. Les Royalistes y eurent cinq cens hommes de tués & un plus grand nombre de blessés. Ils perdirent seize drapeaux & deux étendarts. La Noue, qui remporta cette victoire, a eu la modestie de n'en pas dire un mot dans ses Mémoires.

Le Roi voyant ainſi la guerre allumée, contre ſon attente, fut obligé de remettre ſur pied ſon armée, pour l'oppoſer au progrès de celle des Princes. Le Duc d'Anjou, dont l'indiſpoſition continuoit toujours, ne ſongeoit qu'à ſe rétablir & s'étoit retiré à Saint-Germain en Laye, Maiſon Royale à quelques lieues de Paris. Dès que le Roi eut raſſemblé ſes troupes, il réſolut d'en donner le commandement au Maréchal de Coſſé; mais il eut lieu de ſe repentir de ce choix. De peur de confier ſes armées à des Seigneurs que leur élévation, leur puiſſance, & leurs animoſités ou le grand nombre de leurs Partiſans lui rendoient extrêmement ſuſpects, il en abandonna la conduite à un Général, qui perſiſtant dans ſon penchant ordinaire, donna aux ennemis une occaſion plus favorable pour ſe relever. Le Maréchal de Coſſé naturellement lent & circonſpect, & porté d'ailleurs pour le Calviniſme, ne vouloit point accabler le parti des Princes du Sang. Avec la meilleure intention d'empêcher les Huguenots de pénétrer dans les Provinces qu'ils eſpéroient de conquérir, il n'avoit pas celle de riſquer une bataille & encore moins de les détruire entiérement, comme il y auroit aiſément réuſſi. En effet, l'armée des Princes (*a*) étoit fort inférieure à la ſienne & dépourvue d'artillerie, de ſubſiſtances réglées & d'argent. Leurs troupes étoient d'ailleurs épuiſées de fatigues par une marche de plus de trois cens lieues faite depuis quelques mois. On a encore attribué cette réſolution à la politique du Duc d'Anjou, qui ne pouvant ou ne voulant pas commander l'armée, craignit qu'un autre Général ne lui enlevât le fruit de ſes travaux & de ſes victoires. On prétend que ces motifs l'engagerent à inſpirer au Roi des ſoupçons contre tous les autres Princes & Généraux, pour leur préférer un homme que le Duc regardoit comme incapable de remporter de grands avantages.

Le Roi envoye contre eux une armée commandée par le Maréchal de Coſſé.

Ce Général peu actif ne deſire pas la ruine des Huguenots.

(*a*) Elle n'étoit compoſée que de deux mille cinq cens Arquebuſiers & de quelques recrûes peu nombreuſes, nouvellement arrivées de Dauphiné. C'étoit toute leur Infanterie. Leur Cavalerie conſiſtoit en deux mille hommes, dont mille étoient des Gentilshommes François très-bien équippés, & les mille autres étoient le reſte de dix-huit compagnies Allemandes, fort mal armées. *De Thou*, *Liv. XLVII.*

CHARLES IX. 1570.

Les deux armées se rencontrent en Bourgogne.

Les Princes s'étoient approchés d'Arnai-le-Duc, petite ville de Bourgogne dans le dessein de la (*a*) prendre & de l'abandonner au pillage, comme ils étoient obligés d'en user pour entretenir & faire subsister leur armée. Ils apprirent que le Maréchal de Cossé arrivoit avec la sienne. Elle étoit composée de six mille Suisses, de six mille hommes d'infanterie Françoise & d'environ quatre mille chevaux avec douze piéces de canon. Ces forces si supérieures à l'armée des Princes en nombre & en qualité, auroient indubitablement remporté la victoire, si l'on en fût venu à une action. Mais le Maréchal agissant lentement, conformément à ses vûes, se conduisit avec tant de circonspection, qu'ils eurent tout le temps & la facilité de choisir un poste assez avantageux pour suppléer à leur foiblesse. Ils se posterent entre un grand bois & un ruisseau qui couvroit la tête de leur armée. Leur infanterie occupoit des haies & des vignes, & leur cavalerie partagée en plusieurs escadrons étoit postée dans des endroits où il eût été difficile de la forcer. Ils soutinrent, sans grande perte une escarmouche vive & furieuse qui dura un jour entier. L'armée Royale qui venoit d'éprouver la bravoure & la fermeté des Huguenots, ne tenta rien de considérable depuis, & le Maréchal, soit par sa lenteur naturelle, soit par les vûes secretes dont nous avons parlé, laissant gagner aux ennemis l'avantage du terrain, traîna la guerre en longueur. Il espéroit peut-être qu'à force de temporiser, il obligeroit les ennemis à changer de résolution, sans s'exposer lui-même, ou qu'en prolongeant la guerre il mettroit le Roi dans la nécessité de leur accorder la paix. Les Princes profiterent habilement des avantages que leur laissoit prendre la collusion de ce Général. Le Prince de Navarre commandoit l'armée à la place de l'Amiral qui n'étoit pas encore entiérement guéri de sa dangereuse maladie. Ce Prince montra dans toute cette campagne autant d'intelligence que d'activité. Il sut toujours choisir des postes avan-

Les Princes évitent toujours le combat.

(*a*) Les Princes s'étoient emparés d'Arnai-le-Duc avant l'arrivée du Maréchal de Cossé, puisqu'ils en sortirent pour marcher à lui, & y laisserent leurs bagages pendant l'action.

tageux, il animoit ſes troupes par de petits combats & des eſcarmouches, où il faiſoit enſorte de leur procurer l'avantage. Quelquefois pour ſoutenir la réputation de ſes armes il préſentoit le combat à l'ennemi & ſavoit néanmoins l'éviter. C'eſt ainſi que par ſa prudence il ſuppléoit à l'infériorité de ſes forces.

On fait des ouvertures de paix.

La Reine-mere avoit trop de pénétration pour ne pas démêler les manœuvres des Maréchaux de Coſſé & de Damville. Elle en informa le Roi & lui perſuada de prêter l'oreille aux propoſitions d'accommodement. Elle ſentit que la perfidie & les paſſions de ces Grands pourroient jetter l'Etat dans les plus grands dangers, ſi l'on continuoit la guerre. Elle y fut encore plus déterminée par les nouvelles qu'elle reçut d'Allemagne, où le Prince Caſimir commençoit à lever des troupes en faveur des Huguenots. Les finances étoient tellement épuiſées, qu'on ne ſavoit où trouver des fonds pour payer les Suiſſes & les troupes Italiennes à qui l'on devoit pluſieurs montres. Enfin on deſiroit la paix & l'on commençoit à ſe laſſer d'une guerre qui tenoit tous les eſprits dans de perpétuelles allarmes, qui réduiſoit une bonne partie du peuple à la mendicité, & qui coutoit à l'Etat tant d'hommes & d'argent. Ainſi le Roi tint Conſeil avec la Reine-mere, le Duc d'Anjou, & le Cardinal de Lorraine; on y réſolut de revenir au projet déja formé tant de fois, & tant de fois abandonné. C'étoit d'accorder la paix aux Huguenots, de délivrer le Royaume des troupes étrangeres, & enſuite d'employer l'artifice & de profiter des conjonctures favorables pour ſe défaire des Chefs du parti, qui céderoit infailliblement de lui-même dès qu'il ſe verroit privé de cet appui. On regarda ce moyen comme infaillible pour ramener à l'obéiſſance une multitude, qui ne ſe révoltoit, que parce qu'ils lui ſouffloient le feu de la rébellion. C'eſt ainſi que la Cour voulut ſubſtituer la ruſe à la force ouverte pour exécuter un deſſein que l'opiniâtreté des Huguenots, ou le peu de fidélité de ceux qui commandoient les armées, avoit toujours fait échouer lorſqu'on n'avoit eu recours qu'aux armes.

Les Princes étoient diſpoſés à la paix pourvû qu'on leur

CHARLES IX. 1570.

accordât la liberté de conſcience & des sûretés ſuffiſantes. Ils ſe voyoïent de toutes parts réduits à d'étranges extrémités ; le Comte de Mansfeld & ſes Reîtres ne montroient plus la même docilité que dans les Provinces éloignées. Ils touchoient aux frontieres d'Allemagne, & menaçoient d'abandonner l'armée & de s'en retourner chez eux. L'Amiral ſeul, perſiſtant dans ſes deſſeins ordinaires, marquoit de l'éloignement pour la paix & (*a*) la diſſuadoit de tout ſon pouvoir. Il fut enfin forcé par la néceſſité d'acquieſcer à des réſolutions très-éloignées de ſes ſentimens & de ſon caractere. Ainſi les deux partis inclinant à un accommodement, Beauvais & Teligni retournerent à la Cour avec la Chaſſetiere, Sécretaire du Prince de Navarre, & la paix fut conclue le onziéme d'Août. (*b*) Outre la liberté de conſcience, l'exercice public de la Religion Réformée, & l'abolition du paſſé avec les clauſes ordinaires miſes dans les autres Traités faits avec les Huguenots, le Roi accordoit aux Princes & à l'Amiral quatre Places de sûreté ; ſavoir, la Rochelle, Cognac, la Charité & Montauban, qu'ils promettoient de lui rendre dans deux ans, pourvû qu'on ne donnât aucune atteinte aux articles du Traité. Dès que la paix eut été publiée & enregiſtrée dans les Parlemens, le Comte Volrad de Mansfeld & ſes Reîtres réduits à un très-petit nombre retournerent en Allemagne. Les Princes & l'Amiral, qui ne vouloient ni paroître à la Cour ni ſe préſenter devant le Roi, ſe rendirent en droiture à la Rochelle, tant pour y conférer avec la Reine de Navarre ſur ce qui regardoit leurs communs intérêts, que pour ſe fortifier dans cette Ville où ils comptoient faire leur réſidence.

Elle ſe conclut enfin à la Cour.

Les Princes & l'Amiral ſe rendent à la Rochelle.

Cette démarche fit aſſez voir que malgré la concluſion de

(*a*) Coligni, qui étoit las de la guerre, fut le premier à conſeiller aux Confédérés d'envoyer à la Cour des Députés, pour traiter de la paix. Il diſoit & répéta même ſouvent, qu'il aimoit mieux mourir d'une mort violente & ignominieuſe, *& être trainé dans les rues de Paris*, que de reprendre les armes. Tels étoient, dit M. de Thou, les vrais ſentimens de ce grand homme, qui haïſſoit autant la guerre civile, qu'il aimoit le bien & la tranquillité du Royaume. *Voyez cet Hiſtorien, Liv. XLVII.*

(*b*) Voyez la teneur entiere de ce troiſiéme Edit de pacification donné à S. Germain en-Laye au mois d'Août 1570. Il eſt inſéré dans les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX. *pag. 7 & ſuiv.*

la

la paix, les Princes & l'Amiral conservoient toujours des soupçons & de la défiance. Le Roi & la Reine ne tarderent pas à faire jouer les ressorts qu'ils avoient imaginés pour attirer dans le piége les Chefs des Huguenots, & exécuter enfin par l'artifice, ce qui n'étoit devenu que plus impraticable & plus dangereux toutes les fois qu'on avoit essayé d'en venir à bout par les armes. Ces artifices étoient à la vérité les mêmes que ceux qu'on avoit mis tant de fois en usage, & qui n'avoient jamais rien ou presque rien produit, soit parce que l'infidélité des Ministres les avoit révélés, soit parce que la Reine ne s'y portoit point avec assez de fermeté ou de circonspection, soit enfin parce que les Chefs des Huguenots s'étoient toujours défiés de ses intentions & de son caractere. On en espéroit désormais un succès d'autant plus heureux, qu'on ne confioit ces desseins secrets qu'à des Ministres qui s'y trouvoient personnellement intéressés, & que le Roi lui-même tenoit la main à l'exécution. Ce Prince étoit alors âgé de (a) vingt-deux ans. Il paroissoit d'un caractere ferme, implacable dans son ressentiment, mais sur-tout, consommé dans l'art de dissimuler, & il vouloit gouverner par lui-même, sans néanmoins négliger les Conseils de la Reine-mere ; ainsi le Gouvernement étoit en état d'agir avec plus de fermeté & de secret qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Le Roi tâche de les rassurer.

La principale difficulté consistoit à dissiper les soupçons qu'avoient conçu les Chefs des Huguenots, & à leur inspirer assez de confiance pour les attirer à la Cour. C'étoit-là le point par lequel il falloit commencer. Le Roi & la Reine-mere communiquerent leurs idées sur cet article au Duc d'Anjou, au Cardinal de Lorraine, au Duc de Guise & à Albert de Gondy Comte de Retz, sur la fidélité duquel ils pouvoient compter. C'étoit un Florentin que leur faveur avoit élevé d'un état médiocre à la plus brillante fortune. On ordonna aux Magistrats & aux Gouverneurs des Provinces de veiller à l'exécution & à l'observation des articles de la paix favorables aux Huguenots, & on envoya à la

(a) Charles IX. n'avoit alors que vingt ans, étant né en 1550.

CHARLES IX. 1570.

Rochelle le Marêchal de Coſſé, dont on n'ignoroit plus l'attachement pour ce parti, & on lui donna pouvoir d'interpréter, comme il le jugeroit à propos, & de faire exécuter l'Edit dans tous les points qui paroîtroient obſcurs ou équivoques. On le chargea en même temps d'aſſurer les Princes & l'Amiral de l'affection du Roi & de la ſincérité de ſes intentions, à remplir ponctuellement & inviolablement ſes promeſſes. La Cour ſe conduiſit d'une maniere conforme à ces diſcours. Le Roi, réſolu d'accorder en apparence toute ſatisfaction aux Huguenots, fit punir très-ſévérement quelques Catholiques qui avoient inſulté des Miniſtres Calviniſtes en pluſieurs endroits du Dauphiné, de la Provence & de la Normandie. Dès qu'il ſurvenoit quelque difficulté ſur l'exécution de l'Edit, il décidoit toujours en faveur des Huguenots, affectant même quelquefois à l'égard des Catholiques ou trop peu de bienveillance, ou trop de ſévérité.

Ces démonſtrations en impoſerent non-ſeulement à la multitude, mais même à l'Amiral naturellement peu crédule & extrêmement défiant. Il commença à concevoir quelqu'eſpérance que le Roi, las des maux & des dangers de la guerre civile, & voulant gouverner par lui-même, ſans ſuivre aveuglément les conſeils de la Reine-mere, déſiroit déſormais de rétablir dans ſon Royaume une paix ſolide & inébranlable. Mais pour s'en aſſurer davantage, & pénétrer plus avant dans les intentions du Roi, les Princes & l'Amiral, après pluſieurs conférences avec le Maréchal de Coſſé, députérent à la Cour Teligni, Briquemaut & Arnaud de Cavagnes, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & l'un des principaux confidens de l'Amiral. Ils les chargerent de faire au Roi diverſes repréſentations de leur part, & de le ſupplier d'éloigner du maniement des affaires, le Cardinal de Lorraine & les Guiſes, parce que tant qu'ils en demeureroient chargés, les Princes ne pouvoient s'aſſurer que la paix ſubſiſtât long-temps, ni paroître à la Cour, pour s'y remettre à la diſcrétion de leurs plus cruels ennemis, qui y jouiroient toujours de la principale autorité. Ils demandoient outre cela, que le Chancelier de l'Hôpital fût

rétabli dans l'exercice de sa Charge ; que le Marquis de Villars, qui, conformément à la paix, quittoit le titre d'Amiral, ne fût point nommé Lieutenant Général du Prince de Navarre dans le gouvernement de Guienne, mais que ce Prince eût la liberté d'en choisir un autre à son gré, Villars lui étant peu agréable & très-suspect à l'Amiral de Châtillon: qu'on rendît au Prince de Condé le Château de Valeri, dont les Seigneurs d'Achon s'étoient emparés sur des prétentions mal-fondées ; que le frere naturel du Prince de Navarre obtînt l'Evêché de Comminges promis à un fils de Lansac: que la Reine de Navarre possédât en toute Souveraineté le Comté d'Armagnac, & qu'elle y pût exercer librement son autorité. Le Traité de paix n'avoit rien statué sur tous ces chefs. Ainsi les Huguenots comptoient peu obtenir toutes ces demandes, sur-tout l'abaissement des Guises ; mais à la faveur des réponses qu'on leur feroit sur ces différens articles, ils espéroient pouvoir pénétrer les véritables intentions du Roi & de la Reine-mere.

Ces Députés arriverent à la Cour dans le temps qu'elle étoit occupée aux cérémonies du mariage (*a*) du Roi, qui venoit d'épouser Elisabeth d'Autriche, deuxiéme fille de l'Empereur Maximilien. Ce fut parmi les fêtes & les magnificences de ces nôces que l'on écouta ces requêtes, ou pour mieux dire, ces plaintes des Huguenots fortement appuyées par les Ambassadeurs (*b*) des Princes Protestans d'Allemagne, qui venoient féliciter le Roi sur son mariage. Ils le conjurerent d'observer & d'entretenir la paix, qui ne pourroit être jamais solidement établie, qu'autant que la liberté de conscience seroit inviolablement observée ; & qu'une parfaite harmonie subsisteroit entre le Souverain & les Sujets. Le Roi & la Reine-mere sentoient parfaitement que l'unique but & le fondement de toutes ces plaintes & de ces propositions, n'étoit que de découvrir leur pensée &

(*a*) La cérémonie s'en fit à Mezieres le 26 de Novembre.

(*b*) M. de Thou fixe l'époque de cette Harangue au 23 de Janvier 1571. mais elle fut prononcée le 23 de Décembre 1570. à Villers-Cotterets, où le Roi donna audience à divers Ambassadeurs, & entre autres à ceux des Princes d'Allemagne. Elle est rapportée dans les Mém. d'Etat sous Charles IX. *fol.* 24 *recto. tom.* 1.

CHARLES IX. 1570.

de pénétrer le fond de leurs desseins. Aussi résolurent-ils d'amuser les Huguenots par les mêmes artifices que ceux-ci mettoient en usage pour les sonder. Après avoir rejetté foiblement toutes ces propositions, pour ne pas augmenter leurs défiances par une facilité trop marquée, la Cour acquiesça à la plûpart de leurs demandes, & sur le reste on leur donna de bonnes espérances.

On accorda à la Reine de Navarre plein pouvoir de disposer du Comté d'Armagnac à sa volonté, & d'y faire tels réglemens & telles loix qu'elle jugeroit à propos. Le Marquis de Villars eut ordre de suspendre son départ pour la Guyenne, & le Roi se réserva de négocier plus particuliérement à ce sujet avec le Prince de Navarre. On accorda à son frere naturel plusieurs bénéfices & revenus Ecclésiastiques en compensation de l'Evêché qu'il demandoit. On promit de rendre Valery au Prince de Condé. Quant au rappel du Chancelier de l'Hôpital, on s'en dispensa sous prétexte de son grand âge & de sa mauvaise santé, qui ne lui permettoient plus de supporter le poids & la multiplicité des affaires. L'éloignement de la Maison de Lorraine étoit la plus délicate de toutes les prétentions des Huguenots. On leur donna à entendre qu'on étoit disposé à satisfaire les Princes & l'Amiral, mais qu'il falloit attendre un temps & des conjonctures favorables; qu'il étoit peu décent, peu raisonnable & peut-être dangereux de vouloir tout-à-coup & sans prétexte plausible dépouiller ces Seigneurs des charges & des honneurs dont ils étoient revêtus depuis long-temps. Le Roi dit encore aux Députés que tout le poids des affaires rouloit sur lui; qu'à la vérité les Princes Lorrains y avoient quelque part, mais qu'il n'en commandoit pas moins en Souverain, & qu'il n'étoit pas d'humeur à se laisser gouverner par les volontés de qui que ce fût; qu'ainsi les Princes de Bourbon, l'Amiral & leurs Partisans n'avoient rien à craindre du crédit de leurs ennemis; que si ces derniers restoient à la Cour, c'étoit comme sujets & non comme maîtres: que toute leur puissance y étoit renfermée dans les bornes du devoir & de la raison, & qu'ils n'osoient se mêler que des affaires qu'on vouloit bien leur communiquer.

Au commencement de l'année 1571. les Députés retournerent à la Rochelle avec les conditions qu'ils avoient obtenues & plusieurs interprétations de l'Édit de pacification concernant l'exercice de leur Religion, toutes extrêmement favorables à leur parti. Ces faveurs auroient suffi pour calmer les inquiétudes des Princes & de la Reine de Navarre. Mais l'Amiral balançoit encore & exigeoit de plus grandes sûretés. Le Roi & la Reine-mere qui désiroient d'exécuter une bonne fois leurs desseins, résolurent de faire jouer des ressorts plus puissans & d'employer des moyens plus efficaces & plus sûrs pour engager les Chefs des Huguenots à venir à la Cour. Ils envoyerent pour cet effet à la Rochelle Biron, qui, de Maréchal de Camp, venoit d'être nommé, pour récompense de sa valeur, Grand-Maître de l'Artillerie, & firent proposer à la Reine de Navarre le mariage du Prince son fils avec Madame Marguerite sœur du Roi, afin de resserrer les liens du Sang qui les unissoient avec elle, & de cimenter la derniere paix. Biron devoit ajoûter qu'après cette alliance, on n'auroit plus lieu de douter de l'amitié ni de la concorde qui regnoit entr'eux, encore moins des honneurs & des prérogatives que la Cour de France accorderoit au Prince de Navarre, & qui lui appartenoient en qualité de premier Prince du Sang : & que personne ne seroit assez téméraire pour oser semer la division entre les deux beaux-freres. Les instructions de Biron ne se bornoient pas là. Il étoit encore chargé d'assurer l'Amiral & le Comte de Nassau qui demeuroient à la Rochelle, avec les autres, pour leur sûreté, que le Roi déterminé à éteindre désormais les guerres civiles, & sentant qu'il n'en viendroit pas aisément à bout, à cause du caractere belliqueux de ses Sujets, s'il n'occupoit hors du Royaume le courage & les forces de ses troupes, avoit résolu, pour se venger de plusieurs injures qu'il avoit reçues du Roi d'Espagne, de lui faire la guerre du côté des Pays-Bas ; que toutes ces Provinces étant revoltées & prêtes à passer sous la domination du premier Souverain qui se présenteroit, le Roi ne pouvoit attendre, pour cette entreprise, de conseils plus fideles, ni de meilleurs services que de l'Amiral & du Comte de Nassau, qui étoit

exécrables

Le Roi propose de donner sa sœur Marguerite en mariage au Prince de Navarre,

Et de faire la guerre en Flandres aux Espagnols.

profcrit, comme un des Chefs du parti Calvinifte en Flandres : qu'il defiroit que l'un & l'autre fe rendiffent à la Cour, pour leur communiquer fes deffeins, & concerter avec eux les mefures néceffaires à l'exécution de ce projet.

Le Roi & la Reine jugeoient, avec raifon, que l'efpérance de cette guerre feroit de vives impreffions fur l'Amiral ; auffi firent-ils infifter fur cet article plus fortement que fur tous les autres. Biron faifoit ces propofitions avec beaucoup de chaleur. Dans le cours de la guerre, fa bravoure & fon habileté avoient été plus d'une fois fatales aux Huguenots; mais dans les Confeils, & fur-tout lorfqu'il s'agiffoit de leur accorder la paix, il s'étoit montré très-favorable à leurs intérêts; peut-être agiffoit-il ainfi par jaloufie contre le Duc de Guife & le Cardinal de Lorraine, que leur élévation rendoit odieux à prefque tous les Grands du Royaume. Au refte, les Guifes, de concert avec le Roi, affectoient alors d'être très-mécontens de la conclufion de la paix, & des faveurs dont on combloit les Huguenots; mais, fur-tout, du mariage que l'on propofoit au Prince de Navarre. Le Duc de Guife qui s'étoit flatté d'époufer Madame Marguerite fœur du Roi, & s'étoit dans cette vûe depuis long-temps attaché à lui faire fa cour, la voyoit avec dépit deftinée à fon ennemi. Il eft conftant que, depuis plufieurs années, le Duc de Guife témoignoit la plus vive paffion pour la Princeffe Marguerite, & qu'elle l'écoutoit favorablement. On dit que leur intrigue fut pouffée fi loin, qu'ils s'étoient réciproquement donné des promeffes de mariage. Mais, foit que le temps ou l'inconftance euffent éteint la paffion du Duc de Guife, foit que par les confeils de fon Oncle, il facrifiât fon amour à l'ambition & à la vengeance qu'il méditoit contre l'Amiral, il fe conforma dans cette occafion aux volontés du Roi, & quelque mécontent qu'il parût au dehors, il confentit en fecret au mariage de Marguerite & du Prince de Navarre. Ainfi, fon mécontentement & fon chagrin, pouvoient encore infpirer plus de fatisfaction & de confiance aux Chefs du parti Huguenot.

Duc de Guise

Le Roi également confommé dans l'art de diffimuler, affectoit d'être mécontent du Gouvernement & des confeils

de la Reine-mere, dont il ſavoit que les Huguenots ſe défioient. Il marquoit une ſorte de jalouſie contre le Duc d'Anjou ſon frere, & témoignoit avoir envie de l'éloigner & de s'en débarraſſer, ſi cela étoit poſſible. Pour cet effet il ſollicita l'Amiral, de faire propoſer par le Comte de Beauvais ſon frere, ci-devant Cardinal de Châtillon, & qui s'étoit fixé en Angleterre, le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine Elizabeth, à certaines conditions concernant le fait & l'exercice de la Religion Catholique. On ne ſe flattoit pas de réuſſir dans cette négociation, on connoiſſoit aſſez le peu de penchant de la Reine pour le mariage & ſur-tout avec un Prince étranger; mais on vouloit par-là donner plus de confiance aux Huguenots, en leur marquant que l'on déſiroit d'éloigner du Gouvernement le Duc d'Anjou qui leur étoit peu favorable. Peut-être auſſi craignoit-on que la Reine d'Angleterre, malgré ſon inclination pour le célibat, n'épouſât le Prince de Navarre, qui profeſſoit la même Religion qu'elle, & à qui elle eût pû preſcrire des conditions à ſon gré, alliance qui auroit extrêmement fortifié le parti des Huguenots. On mettoit donc ſur les rangs le Duc d'Anjou, & l'on ſe flattoit, que ſi la Reine, contre toute apparence, ſe déterminoit au mariage, la naiſſance, la réputation, l'âge, & ſur-tout les agrémens perſonnels du Duc, le feroient préférer au Prince de Navarre.

Cependant la Princeſſe Marguerite, peu occupée des intérêts de l'Etat, & ne conſultant que ſa paſſion, avoit déclaré ouvertement (a) qu'elle n'épouſeroit jamais que le Duc de Guiſe. Dans un bal qui ſe donnoit chez le Roi, ce Duc s'étant préſenté avec un habit magnifique & couvert de pierreries, dont l'éclat rehauſſoit ſes graces naturelles, le Roi qui étoit ſur la porte, lui demanda, ſans lui faire aucun accueil,

Duc de Guise

(a) Ce fait eſt peu vraiſemblable. Comment Marguerite eût-elle oſé faire une pareille déclaration à un frere, a un Roi auſſi impérieux que Charles IX? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce Prince ſouffroit très impatiemment les aſſiduités du Duc de Guiſe auprès de la Princeſſe, & qu'il réſolut même de le faire aſſaſſiner. Il donna cette commiſſion à Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II. & Grand-Prieur de France, qui fit pour cela quelques tentatives qui lui réuſſirent mal. Le Duc diſſipa enfin tous les ſoupçons du Roi par ſon mariage avec la Princeſſe Douairiere de Porcien, dont le mari étoit mort en 1567. *Voyez M. de Thou, Liv. XLVII.*

Charles IX.
1571.

comme à l'ordinaire, ce qu'il venoit faire ; Sire, répondit le Duc, *je viens offrir mes ſervices à Votre Majeſté. Je n'ai pas beſoin de vos ſervices*, lui répliqua le Roi. Soit que ce fût un jeu concerté, ſoit que le Roi, piqué du refus de ſa ſœur, en rejettât la cauſe ſur le Duc, ce dernier fut ſi pénétré de ces paroles, que dès le lendemain il réſolut d'épouſer Catherine de Cleves, ſœur de la Ducheſſe de Nevers, & veuve du Prince de Porcien. Cette Princeſſe quoique riche & de grande naiſſance, étoit à tous égards, mais ſur-tout en beauté, fort inférieure à la ſœur du Roi. Mais l'ambition, la vengeance, & la crainte de déplaire au Roi, ſoutenues par les conſeils du Cardinal de Lorraine, l'emporterent dans l'eſprit du Duc ſur toute autre conſidération.

Ces manœuvres politiques, conduites avec autant de chaleur que de diſſimulation, ſéduiſirent la plûpart des Seigneurs Huguenots. Mais en même temps elles allarmerent beaucoup les Catholiques. Le Pape ſur-tout témoignoit les plus vives inquiétudes. Le Roi & la Reine ſa mere, de peur que l'on ne découvrît leur deſſein, n'avoient voulu en confier le ſecret à perſonne. Ainſi le Pape fort intrigué de leur conduite, refuſoit d'accorder la diſpenſe néceſſaire pour le mariage du Prince de Navarre avec la ſœur du Roi. Il chargea le Cardinal Alexandrin ſon neveu, alors Légat en Eſpagne, de ſe rendre promptement à la Cour de France pour traverſer ce mariage, & engager le Roi à recommencer la guerre avec les Huguenots. Philippe II, n'étoit pas moins inquiet des deſſeins de la France, il voyoit qu'on armoit dans le Port de la Rochelle pluſieurs vaiſſeaux, qui ſous le bon plaiſir du Roi, ou du moins ſans ſon déſaveu, faiſoient des courſes dans les Indes & ſur les côtes d'Eſpagne. Il apprenoit qu'on raſſembloit des troupes ſur les frontieres de Picardie, & que ces troupes commandées par des Officiers Huguenots, diſoient hautement qu'elles devoient paſſer dans les Pays-Bas au ſecours du Prince d'Orange, des autres Seigneurs & des Peuples révoltés contre la domination Eſpagnole. Après en avoir fait porter des plaintes à la Cour de France, qui n'y donna que des réponſes générales & équivoques, il engagea le Cardinal Alexandrin à s'y rendre

dre en toute diligence, pour s'assurer en quelque sorte des intentions de Charles IX. Le Duc de Savoye étoit encore plus embarrassé que tous ces Princes, par des raisons particulieres. La Comtesse d'Entremont qui possédoit de grands biens dans ses Etats, venoit d'épouser l'Amiral, resté veuf par la mort de Charlotte de Laval, sa premiere femme. Malgré les ordres précis & la défense du Duc de Savoye, la Comtesse s'étoit rendue à la Rochelle pour y célébrer & accomplir son mariage, brûlant d'impatience, disoit-elle, d'être la *Martia* de ce nouveau Caton. Ce qui faisoit craindre au Duc, que l'Amiral, ce Politique si habile & si intriguant, ne profitât du voisinage de Geneve, pour allumer en Savoye un incendie pareil à celui qu'il avoit suscité en France. Mais toutes ces considérations ne retardoient pas les desseins & les mesures du Roi & de la Reine-mere, persuadés que le succès justifieroit enfin leurs intentions aux yeux de tous ces Princes, & les satisferoit pleinement. Ainsi, persistant dans leur résolution, ils se rendirent à Blois, pour être plus à portée de négocier avec les Princes réfugiés à la Rochelle.

Les sentimens étoient partagés entr'eux; le Comte de Nassau formoit de nouvelles espérances, comme il est ordinaire à tous ceux qui ont quitté leur Patrie. D'ailleurs, ayant moins d'intérêt que les autres à démêler avec le Roi, qu'il avoit moins irrité qu'eux, il avoit par conséquent moins lieu de le redouter, & paroissoit fort empressé de se rendre à la Cour, pour presser & déterminer le Roi à la guerre qu'il paroissoit si ardent à déclarer aux Espagnols. Mais la Reine de Navarre & l'Amiral, qui par leur conduite passée jugeoient des dispositions où le Roi devoit être à leur égard, étoient toujours irrésolus, & ne consentoient pas trop volontiers au mariage du Prince, ni au voyage à la Cour. Le Comte de Nassau, sur les invitations & les instances du Roi, prit la résolution d'y aller seul, mais *incognito*, pour conduire les négociations en personne, frayer le chemin aux autres, & entâmer cette grande affaire de la guerre de Flandre si desirée par les Huguenots. Il partit donc de la Rochelle, accompagné seulement de deux personnes, fai-

CHARLES IX. 1571.

ſant courir le bruit qu'il alloit s'aboucher avec le Prince d'Orange ſon frere : mais à quelques lieues de la ville, il prit la poſte, & arriva pendant la nuit & ſecrétement à la Cour, où on lui fit un accueil des plus favorables. Il eut des entretiens tête à tête avec le Roi, auquel il ſit part des ſentimens des Princes. Charles, pour les raſſurer encore davantage, feignit de vouloir déſormais gouverner ſon Royaume ſur un plan tout différent de celui que la Reine ſa mere avoit ſuivi juſqu'alors & pendant ſa minorité. Ils conclurent dans cette entrevûe, que le mariage du Prince de Navarre s'effectueroit avec la Princeſſe Marguerite, à laquelle on donneroit quatre cens mille écus, dont le Roi payeroit trois cens mille, ou qu'il aſſigneroit convenablement. Et que la Reine & les Ducs d'Anjou & d'Alençon, freres de la Princeſſe payeroient les cent mille autres. Que le Roi porteroit inceſſamment la guerre dans les Pays-Bas contre les Eſpagnols ; que le Comte Louis s'y rendroit d'abord pour faire ſes préparatifs avec les bannis & les mécontens du Pays : que l'Amiral auroit le commandement de l'armée : mais que pour conférer de cette guerre avec le Roi, il falloit qu'il ſe rendît promptement à la Cour, où il auroit une garde de cinquante Gentilshommes, qui pourroient porter toutes ſortes d'armes, même dans Paris, & par-tout où ſe trouveroit la Cour ; qu'en conſidération du Comte de Naſſau, le Roi retireroit le Gouverneur & la garniſon qu'il entretenoit dans le château d'Orange, & que le Prince de ce nom pourroit diſpoſer de ce château & du reſte de la Principauté, ſans que le Roi y prétendît aucun droit de Souveraineté.

château d'orange.

Dès que ces choſes & beaucoup d'autres de moindre importance eurent été réglées de concert, le Comte Louis retourna à la Rochelle, afin de diſpoſer la Reine de Navarre & l'Amiral à venir à la Cour. Le Roi quitta Blois, pour ſe rendre aux environs de Paris, où en feignant de s'amuſer à la chaſſe & à d'autres divertiſſemens convenables à ſon âge, il étoit ſans ceſſe occupé de ſon projet. Pour en faciliter l'exécution, le Cardinal de Lorraine, le Duc de Guiſe & ſes freres, affectant du mécontentement & du

Duc de Guise

chagrin des graces & des honneurs que le Roi répandoit avec profusion sur les Huguenots, s'éloignerent de la Cour. Le Roi de son côté affecta de paroître peu content d'eux, & faire peu de cas de leurs personnes & de leurs services. Au contraire, il donna de nouvelles marques de distinction & quelque part dans le Gouvernement aux Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, tous deux suspects & attachés par les liens de l'amitié & du Sang aux Princes & à l'Amiral. Le Duc de Montpensier qui venoit d'épouser une sœur du Duc de Guise, ayant témoigné le même mécontentement que ceux de cette Maison, avoit aussi quitté la Cour, suivi du Prince Dauphin son fils. Duc de Guise

Dans le même temps les desseins du Roi qu'on voiloit avec tant de précautions, manquerent d'être découverts par une imprudence. Le Duc d'Anjou avoit pour favori Ligneroles, jeune Seigneur, d'un esprit élevé & d'un génie pénétrant, qui s'entretenant plusieurs fois confidemment avec son Maître sur l'état présent des affaires, l'engagea enfin à lui révéler le fonds des desseins du Roi. Le Duc n'en fit point mystere, soit qu'il comptât entierement sur sa fidélité, soit qu'il fût bien aise de sçavoir son sentiment sur une affaire si importante, & prendre dans cette occasion, comme en plusieurs autres ses avis & ses conseils. Lignerolles, soutenu de la faveur du Duc d'Anjou, s'étoit fort avancé à la Cour. La Reine-mere, le Duc de Guise, & le Roi même l'aimoient & en faisoient beaucoup de cas. Il se trouva dans l'appartement du Roi, un jour que ce Prince donnoit Audience à quelques Seigneurs Huguenots qui lui firent des demandes peu convenables. Le Roi les reçut & les congédia avec bonté, mais après leur départ, il ne put s'empêcher de témoigner quelque dépit. Lignerolles, ou par vanité de faire voir qu'il avoit quelque part aux affaires d'Etat, ou par une légéreté de jeune homme, s'approcha du Roi, & lui dit à l'oreille, que Sa Majesté devoit supporter aisément l'insolence & la témérité des Rebelles, puisque dans peu de jours il les feroit tomber dans le piége & en tireroit vengeance à son gré. Le Roi étonné, fit néanmoins semblant de n'avoir rien compris à ce qu'il venoit d'entendre, il Lignerolles

Charles IX.
1571.

se retira dans son cabinet, où transporté d'indignation & de dépit, il fit appeller le Comte de Retz, qui étoit intime ami de Ligneroles, & qu'il soupçonnoit de lui avoir révélé ce secret. Il lui reprocha vivement les bienfaits & les honneurs dont il l'avoit comblé, & le menaça de la punition la plus terrible, pour avoir eu l'ingratitude & la perfidie de trahir les secrets de son Maître. Le Comte le nia constamment, & offrit de rester en prison, jusqu'à ce qu'on eût reconnu la vérité. Le Roi fit appeller la Reine sa mere, & se plaignit amèrement en sa présence, de ce qu'elle avoit découvert des secrets qu'il tenoit cachés avec tant de patience & avec tant d'efforts sur lui-même & sur son caractere. La Reine lui répondit en souriant, qu'elle n'avoit pas besoin d'apprendre de lui, l'art de garder le silence, & qu'il prît garde seulement, si par sa propre impatience, il n'avoit pas lui-même manifesté, ce qu'il accusoit les autres d'avoir révélé.

Quel Chien enragé!

Le Roi qui étoit terrible en sa colere, jurant, & transporté de fureur, fit enfin venir le Duc d'Anjou, qui avoua d'abord nettement qu'il avoit fait part de l'affaire à Ligneroles, mais qu'ils pouvoient être sûrs que jamais ce secret ne sortiroit de sa bouche. *Je le crois*, dit le Roi, *car j'aurai soin de m'en défaire avant qu'il ait le temps de parler*. Le Duc d'Anjou n'osa s'opposer à une résolution si prompte & si absolue, & soit indignation de l'imprudence de Ligneroles, soit appréhension de quelque chose de pire, il ne fit pas le moindre effort pour la détourner. Le Roi envoya chercher Georges de Villequier, Vicomte de la Guierche. Charles sçavoit que Villequier avoit eu des démêlés avec Ligneroles, & étoit son ennemi, & il le chargea de le tuer le même jour à quelque prix que ce fût. Cet ordre donné, le Roi monta sur le champ à cheval avec le Duc d'Anjou, comme il avoit souvent coutume de faire, sans être suivi de la Cour, & se mit à chasser dans les bois & les campagnes d'alentour. Dès que les Courtisans en furent informés, ils l'allerent joindre à la chasse. Ligneroles fit comme les autres; mais le Vicomte de la Guierche, & le Comte Charles de Mansfeld qu'il avoit pris pour second, montant des chevaux

fiers & fougueux poufferent vers la troupe où étoit Ligneroles, dont ils s'approcherent, fous prétexte de lui parler & de s'entretenir avec lui. Comme fon cheval étoit trop foible pour les fuivre, il s'efforça de s'écarter d'eux, ils s'opiniâtrerent à ne le pas quitter; de cette plaifanterie on en vint aux paroles piquantes, & des paroles aux défis. (a) Alors le Vicomte, & le Comte Mansfeld, mettant tout d'un coup l'épée à la main, chargerent Ligneroles avec tant de furie, qu'ils le percerent de plufieurs coups, avant que ceux qui venoient derriere euffent le temps de le dégager. On en porta la nouvelle au Roi, qui feignant d'être fort irrité, fit arrêter la Guierche & Mansfeld. On les mit en prifon dans le Palais. Mais peu de temps après ils furent relâchés, comme par faveur, à la follicitation de M. d'Angoulême, frere naturel du Roi.

Charles IX. 1571.

Ce mouvement qui avoit troublé la Cour pendant quelques heures étant appaifé, il fallut vaincre la répugnance de la Princeffe Marguerite, qui perfiftant dans fes premieres réfolutions, refufoit nettement de fe marier, puifqu'on ne vouloit pas lui permettre d'époufer le Duc de Guife, le Pape s'obftinoit d'ailleurs à ne vouloir pas accorder la difpenfe, & la conclufion du mariage avec le Prince de Navarre demeuroit encore incertaine. La Reine-mere par l'entremife de l'Evêque Salviati, Nonce du Pape, & qui avoit l'honneur d'être allié de Sa Majefté, tâchoit de perfuader à la Cour de Rome, que ce mariage feroit très-avantageux à la Religion Catholique. Elle repréfentoit, qu'en uniffant plus étroitement, & par les liens du Sang & par ceux de

Duc de Guise

Le mariage eft arrêté.

(a) Ce fut à Bourgueil en Touraine que Ligneroles fut affaffiné par George de Villequier, Vicomte de la Guierche, accompagné du Grand-Prieur de France, de Charles de Mansfeld, de S. Jean, frere du Comte de Montgommeri, & de plufieurs autres. Outre les motifs fecrets que notre Auteur apporte de ce coup de main, d'autres publierent que le Roi fit affaffiner Ligneroles, parce qu'il entretenoit un commerce de galanterie avec la Reine mere. Quoi qu'il en foit, Davila s'eft trompé dans deux circonftances: la premiere, qu'il n'y avoit point à Bourgueil de prifon ou de conciergerie du Palais: la feconde, que M. d'Angoulême étoit complice, & non interceffeur. C'eft l'Auteur des Remarques fur Davila qui releve ces deux fautes. *Voyez M. de Thou, L. XLVII.* On trouve dans le premier Tome des Mémoires d'Etat fous Charles IX deux Rélations de l'avanture de Ligneroles affez différentes de la narration de Davila. *Confultez cet Ouvrage, fol. 62 & fuiv.*

CHARLES IX. 1571.

l'amitié le Prince de Navarre chef des Huguenots avec le Roi, on trouveroit les moyens de faire rentrer dans le sein de l'Eglise, non-seulement ce jeune Prince, qui prendroit aisément de meilleurs sentimens, mais encore une infinité de ses Partisans, les uns attirés par son exemple, les autres consternés d'avoir perdu un si puissant protecteur: qu'envain on avoit essayé de détruire les Huguenots par des moyens durs & violens, qu'il étoit à propos de tenter quelque reméde plus doux. Lorsqu'on vit que ces insinuations ne faisoient aucun effet sur l'esprit du Pape, on voulut essayer si la crainte seroit plus efficace. Le Roi & la Reine déclarerent publiquement, que quoique ce mariage dût être contracté entre personnes de religion différente, ils le concluroient sans s'embarrasser d'aucune dispense; qu'ils ne prétendoient point sacrifier la paix & la tranquillité du Royaume à la mauvaise humeur du Pape, dont la résistance n'étoit propre qu'à renouveller la guerre & tous les malheurs qu'on venoit d'éprouver.

Ces discours rassurerent les Huguenots, & acheverent de dissiper leurs craintes & leurs défiances. L'Amiral céda enfin aux sollicitations du Comte Louis de Nassau, aux conseils de Teligni, son gendre, & de Cavagnes qu'il estimoit fort. D'ailleurs, il ne vouloit pas être prévenu par la Reine de Navarre & par les Princes, qui se disposoient à partir pour la Cour. Il s'y rendit avant eux, accompagné d'une suite nombreuse. En abordant le Roi, il mit un genou en terre, avec de grandes marques de soumission, & Sa Majesté le reçut avec de pareilles démonstrations de bienveillance & d'amitié. Ce fut un spectacle remarquable, de voir ce Guerrier célébre, qui avoit blanchi au milieu de tant de desseins ambitieux & de vastes prétentions, agité du remords de ses anciennes fautes, les reconnoître aux yeux de toute la France & de ses Partisans mêmes, & se sentir touché d'un repentir si vif, qu'on le vit répandre des larmes aux pieds du Roi, qu'il avoit bravé avec tant de hauteur & de mépris. Mais ce qui fut encore plus étonnant, c'est qu'un jeune Monarque d'un caractere si impétueux & si vindicatif, pût & sçût dissimuler assez profondément pour appeller plu-

sieurs fois son pere (a) un Sujet, qui avoit tant de fois ébranlé le Trône de son Roi ; qu'il le relevât de ses propres mains, & fit croire à toute la France qu'il avoit sincérement pardonné à l'Amiral.

Ces marques si éclatantes d'affection furent suivies d'effets qui y répondirent. Le Roi fit donner à l'Amiral, & sur son trésor, la somme de cent mille francs, afin de réparer les pertes domestiques qu'il avoit essuyées dans le cours des dernieres guerres. Il lui accorda pour une année le revenu des bénéfices du Cardinal son frere, mort depuis peu en Angleterre. Il lui fit encore don du riche mobilier de ce Cardinal qui avoit été confisqué, comme appartenant à un rebelle. Enfin tous les autres Amiraux soit dans le Conseil, soit dans les cérémonies publiques, avoient toujours cédé le pas aux Maréchaux de France ; le Roi, pour honorer davantage Coligni, voulut qu'il prît séance immédiatement après Montmorenci, Doyen des Maréchaux, & qu'il précédât tous les autres, lorsqu'il se trouveroit à leur Tribunal. Il accorda encore, de son propre mouvement, plusieurs faveurs à Teligni, à Cavagnes, & à tous les amis & partisans de l'Amiral, qui, soit dans les Assemblées, soit dans son appartement, & même dans les rues, environnoient continuellement la Personne de Sa Majesté. A la moindre sollicitation, ils obtenoient toutes sortes de graces & de faveurs, & il n'y avoit point d'affaire si épineuse, dont l'Amiral ne facilitât ou n'assurât le succès, pour peu qu'il voulût s'y intéresser. On en vit un exemple dans la personne de Vilandri, jeune Gentilhomme, qui, en jouant avec le Roi, lui avoit manqué de respect, & le Roi étoit si irrité contre lui, qu'il l'avoit condamné à mort. La Reine-mere, la Reine régnante, le Duc d'Anjou, & le Duc de Montpensier avoient

(a) Lorsque l'Amiral de Coligni aborda le Roi, ce Prince lui dit en souriant : *Enfin nous vous tenons, nous vous possédons, & vous ne vous éloignerez plus de nous quand vous le voudrez.* « Ce sont propos » à deux ententes, dit l'Auteur des Mé» moires sous Charles IX. & qui peuvent » se prendre aussi-tôt en bonne qu'en » mauvaise part. Si est-ce que l'Amiral » confessa depuis que ce langage-là l'a» voit fort ému, craignant qu'il n'y eût » embuches. » *tom.* 1. *fol.* 72. *Voyez aussi les Mem. de l'Etoile, tom.* 1. *pag.* 47 *& suiv.*

Charles IX. 1571.

envain sollicité sa grace, l'Amiral parut la desirer, & à l'instant Vilandri sortit de prison & rentra dans sa premiere faveur. En marquant à Coligni cette confiance que l'on fortifioit de plus en plus, on remit sur le tapis le projet de la guerre de Flandres. Sous prétexte de l'exécuter, on envoya le Maréchal de Montmorenci en Angleterre, pour conclure avec la Reine une alliance offensive & défensive, & le Comte de Schomberg en Allemagne, pour engager les Princes Protestans à accepter des subsides de la France, & à se liguer avec elle contre les Espagnols. Toutes ces choses se traitoient & se manœuvroient par les conseils & sous la direction de l'Amiral, qui obtint du Roi la permission d'aller à Châtillon régler ses affaires domestiques. Il devoit ensuite revenir à la Cour pour mettre la derniere main aux mesures que l'on avoit déja prises.

1572. Au commencement de l'année 1572, le Cardinal Alexandrin Légat du Pape arriva. Son principal but étoit de traverser ces projets qu'on paroissoit former contre les Espagnols, alors occupés à faire par mer la guerre aux Turcs, pour la défense du nom Chrétien. Il vouloit aussi s'opposer aux avantages que les Huguenots obtenoient tous les jours au préjudice de la Religion Catholique. L'audience qu'il eut du Roi se passa en contestations assez vives. Les raisons du Légat étoient palpables & évidentes. Le Souverain Pontife ne pouvoit souffrir que, malgré la reconnoissance dûe aux secours qu'il avoit envoyés en France, le Roi Très-Chrétien, loin de favoriser la Ligue Catholique contre les Turcs, contribuât à la rompre, en faisant mal-à-propos la guerre à l'Espagne, & procurât aux Infideles une occasion si favorable de nuire à la Chrétienté. Il ne trouvoit pas moins étrange, qu'après avoir sacrifié tant d'hommes & de trésors pour exterminer les Calvinistes, le Roi changeant tout-à-coup de systême, éloignât de sa Personne tous les zélés Catholiques; se livrât imprudemment à la discrétion des Huguenots, & qu'il négociât des Ligues & des Alliances avec des Princes Etrangers excommuniés par le S. Siége, pour attaquer les Puissances les plus affectionnées & les plus attachées à la Religion de l'Eglise Romaine. Le Roi se justifioit

ſioit aſſez foiblement, & ne répondoit à toutes ces plaintes que d'une maniere ambigue & peu ſatisfaiſante. Il diſoit, que la foibleſſe & l'épuiſement de ſon Royaume l'avoient forcé d'accorder la paix aux Huguenots; il promettoit avec ſerment que tout tourneroit enfin à l'avantage de la Religion Catholique & à la ſatisfaction du Pape. Mais les actions répondant ſi mal aux paroles, il ne pouvoit tranquilliſer l'eſprit du Légat. Le Roi ne laiſſa pas que d'employer les manieres les plus engageantes & tous les moyens poſſibles pour l'appaiſer, le comblant d'honneurs en public & de careſſes en particulier, & mettant en œuvre toute l'adreſſe & l'habileté imaginables, juſqu'à tirer de ſon doigt une bague de très-grand prix qu'il lui préſenta. Le Cardinal la refuſa, en diſant que depuis le réfroidiſſement ineſpéré du zéle de Sa Majeſté pour la Religion, toutes ſes pierreries les plus précieuſes & les plus ineſtimables, n'étoient plus que (*a*) de la boue aux yeux des vrais Catholiques. Ce diſcours, & quelques autres marques de mécontentement qui échapperent au Légat, indignerent le Roi, qui ſçavoit bien intérieurement quelles étoient ſes véritables vûes. On en ſeroit peut-être venu à une rupture ouverte entre les deux Cours, ſur-tout, depuis que celle de Rome refuſoit abſolument d'expédier la diſpenſe, ſi l'on n'eût reçu dans le même temps la nouvelle que le Pape étoit dangereuſement malade & qu'on déſeſperoit de ſa vie. Cette nouvelle obligea le Légat de repaſſer en Italie, & les choſes demeurerent dans cet état d'incertitude & d'indéciſion

(*a*) La réponſe que Davila fait faire ici au Légat, eſt conçûe dans des termes que nous n'avons pû adoucir. Jerôme Catena qui a écrit la Vie de Pie V. raconte que le Roi ayant pris la main du Cardinal Alexandrin, tira de la ſienne une bague qu'il lui préſenta, en lui diſant : « Recevez ce » gage que je vous donne de ma ſoumiſ» ſion inviolable pour le Saint-Siége, » & de l'exécution prompte du projet que » j'ai formé contre les hérétiques & les » impies : » que le Cardinal refuſa la bague, & répondit au Roi ; « Qu'il étoit » content de la parole que ſa Majeſté lui » donnoit, & que le Pape s'en contentoit » auſſi : que c'étoit le gage le plus pré» cieux qu'il pût porter au ſouverain » Pontife. » *Voyez M. de Thou, Liv. LI.* L'Auteur des Mémoires d'Etat ſous Charles IX. quoique pour l'ordinaire peu favorable aux Catholiques, rapporte les diſcours du Roi & du Légat à-peu-près dans les mêmes termes. *tom.* I. *fol.* 208. Eſt-il vraiſemblable qu'un Cardinal ſe fût échappé juſqu'à l'indécence vis-à-vis d'un Monarque auſſi vif que Charles IX?

Pie V. mourut ſur la fin d'Avril 1572. Il eut pour ſucceſſeur Gregoire XIII. Pontife d'un caractere plus liant & plus doux. Le Cardinal de Lorraine s'étoit rendu à Rome, tant pour paroître mécontent de la Cour de France, que pour traiter plus ſecrétement avec le nouveau Pape. Il en obtint le Bref de diſpenſe, dont les termes parurent inſuffiſans au Cardinal de Bourbon; & ce fut depuis, un prétexte de révoquer en doute la validité de ce mariage. Le Roi & la Reine ſans s'arrêter à ces formalités, & ſatisfaits d'avoir obtenu le conſentement du Pape, de quelque maniere qu'il fût exprimé, preſſoient la concluſion du mariage. La Princeſſe Marguerite cédant & aux ſollicitations de ſa mere, & aux menaces de ſon frere, & pour ménager ſa propre réputation, dont on commençoit à parler peu avantageuſement, ne marqua plus tant de répugnance à épouſer le Prince de Navarre.

Les Chefs des Huguenots viennent à la Cour.

Tout étant ſur le point d'être réglé, la Reine de Navarre arriva à Paris au commencement de Juin. Elle y fut reçue de toute la Cour avec de ſi grandes marques de joye, que depuis long-temps on n'avoit vû en France un événement plus agréable. Deux jours après arriverent le Prince de Navarre & le Prince de Condé, accompagnés du Comte Louis de Naſſau, du Comte de la Rochefoucaut, & d'un nombreux cortége des principaux Capitaines & Gentilshommes attachés au parti Huguenot. On y diſtingua entre autres les Colonels de Piles, Briquemaut, Pluviaut, qui s'étoient rendus ſi fameux par leur valeur durant la guerre; Guerchi, qui avoit défendu Sancerre, le Marquis de Renel, la (*a*) Loue, la Colombiere, Lavardin, Guerriers célébres, & une infinité d'autres renommés par leur bravoure. On avoit déja conclu & ratifié l'alliance offenſive & défenſive avec la Reine d'Angleterre. Déja le Roi avoit accordé des penſions au Prince Caſimir, & au Prince Guillaume ſon frere, tous deux fils de l'Electeur Palatin du Rhin. L'Amiral, qui

(*a*) Il avoit été tué en 1570. dans une ſurpriſe près de Montpellier, lorſque l'armée des Princes traverſoit le Languedoc pour s'approcher du Rhône. *Voyez M. de Thou, Liv. XLVII.*

ne conservoit plus rien de ses anciennes défiances, dont l'ambition & l'orgueil augmentoient sans cesse, revint à la Cour avec une nombreuse suite de ses Partisans, afin d'obliger le Roi à déclarer la guerre à l'Espagne, de gré ou de force. A son instigation, le Comte de Nassau, Genlis & la Noue, qui étoient partis des frontieres de Picardie, avec un nombre assez considérable de Gentilshommes & de Soldats Huguenots, qu'ils y avoient rassemblés secrétement, surprirent Mons, capitale du Hainaut, & l'une des plus importantes Places de la Flandre. Le Roi, quoique vivement piqué de cette entreprise audacieuse, feignit encore de l'approuver, & en prit occasion d'envoyer sur le champ Philippe Strozzi, avec plusieurs compagnies des vieux régimens aux environs de la Rochelle, sous prétexte de s'embarquer sur les vaisseaux qu'on équipoit dans ce Port, & descendre dans les rivieres des Pays-Bas, dont les Confédérés étoient maîtres; mais en effet pour être à portée de cette ville & la réduire, dès que la Cour auroit exécuté le reste de ses projets.

Par ces divers artifices on se jouoit de ceux de l'Amiral; qui, parvenu à la plus haute faveur, & devenu comme l'arbitre de la Cour & du Gouvernement, sembloit disposer à son gré de l'esprit & des volontés du Roi de France. Pour réussir dans la guerre que l'on feignoit de projetter contre l'Espagne, il falloit éteindre jusqu'à la moindre étincelle des discordes civiles. Sur ce fondement, le Roi pria l'Amiral d'assoupir, de quelque maniere que ce fût, ses anciens démêlés avec la Maison de Lorraine, ce qu'il ne lui proposoit, disoit-il, que par le besoin qu'on avoit des Ducs d'Aumale & de Guise, & des forces du parti Catholique, pour l'entreprise qu'on méditoit. Il cherchoit ainsi un prétexte pour les faire revenir à la Cour, sans que les Huguenots s'en défiassent. Les Princes Lorrains se rendirent en effet à Paris accompagnés de leurs Partisans, & promirent, ainsi que l'Amiral, en présence du Roi, de ne point s'offenser mutuellement, de remettre tous leurs différens à la décision de Sa Majesté, ou à un temps plus convenable, quand le Roi & son Conseil le permettroient. Ces promesses ambigues parurent avoir calmé, mais non pas éteint, la haine

Guises et Colignus.

CHARLES IX. 1572.

& la vive animoſité qui régnoient entre les Guiſes & les Colignis, & qui avoient été les premieres ſources de tous les malheurs de la France. On avoit amené les choſes au but qu'on s'étoit propoſé ; il n'étoit plus poſſible d'en différer l'exécution. D'un côté, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, depuis la priſe de Mons, avoit quitté la Cour & même le Royaume ; de l'autre, les Huguenots, ſans attendre d'ordre ni de permiſſion du Roi, couroient tumultueuſement, de toutes parts, au ſecours des Rebelles des Pays-Bas. Déja par leur audace & par ces mouvemens dangereux, le Roi, contre ſon intention, voyoit la guerre allumée avec les Eſpagnols ſur les frontieres de ſes Etats.

La Reine de Navarre eſt empoiſonnée.

On commença par ſe défaire de la Reine de Navarre. Son rang & ſon ſexe exigeoient quelques ménagemens. On eut recours au poiſon, qui lui fut donné dans une paire (a) de gands parfumés. Il étoit ſi bien préparé & ſi ſubtil, que peu de temps après qu'elle les eut mis, elle fut attaquée d'une fiévre très-violente qui l'emporta en quatre jours. C'étoit une Princeſſe d'un courage héroïque, d'un eſprit très-élevé, & d'un mérite bien au-deſſus de ſon ſexe : avec ces grandes qualités, quoique dépouillée de ſon Royaume, elle ſoutint toujours avec majeſté le nom de Reine. Sa fermeté n'éclata pas moins dans la guerre, malgré le nombre & la puiſſance de ſes ennemis. Dans les plus grands dangers & dans les dernieres extrémités où ſon parti ſe trouvoit réduit, elle jetta les fondemens de cette grandeur, où ſon fils s'eſt

(a) Ces gands lui furent vendus par un Parfumeur Milanois nommé René, homme ſcélérat. « Ledit René, dit l'Auteur » des Mémoires d'Etat ſous Charles IX. » fol. 222. s'en eſt vanté depuis, & a » bien oſé dire qu'il avoit encore le cas » tout prêt pour deux ou trois autres qui » ne s'en doutoient pas. » D'Aubigné, tom. 2. liv. 1. chap. 2. & Jean de Serres dans ſon Recueil des choſes mémorables à l'année 1572. diſent a peu-près la même choſe. Le premier auſſi poſitivement que Davila, le ſecond ne la donne que comme un bruit populaire : *aucuns ont aſſuré*, &c. Cependant M. de Thou remarque que le corps de la Reine de Navarre ayant été ouvert, on n'y trouva point de marques de poiſon, mais ſeulement au côté gauche un abſcès qu'on attribuoit à quelques efforts & aux fatigues qu'elle avoit ſoufferts. Les Médecins ſoutenoient que c'étoit-là ce qui l'avoit fait mourir. Sauval dans ſes Antiquités de Paris, tom. 2. pag. 199. & Pierre Mathieu qui avoit eu des Mémoires de Henri IV. Hiſt. de France, tom. 1. liv. 6. pag. 339. attribuent à la même cauſe la mort de cette Princeſſe. *Voyez les Remarques ſur les Mémoires de l'Etoile, tom. 1. pag. 44 & ſuiv.*

CHARLES IX. 1572.

élevé depuis, par des exploits qui ont immortalisé son nom. Les grands talens de cette Princesse, soutenus par sa vertu & sa libéralité, mériteroient d'éternels éloges, si elle n'eût embrassé opiniâtrément la doctrine de Calvin, en voulant sans les lumieres acquises par l'étude, pénétrer, & même expliquer les plus profonds Mysteres de la Théologie. La mort inopinée & si subite de la Reine de Navarre, inspira quelque défiance aux Huguenots. Mais le Roi informé que la violence du poison n'avoit offensé que le cerveau, voulut néanmoins que son corps fût ouvert publiquement. Les Médecins ayant trouvé toutes les autres parties saines, ne toucherent point à la tête (*a*) par respect, disoient-ils; & sur leur rapport, on publia que cette Princesse étoit morte de mort naturelle & d'une fiévre maligne.

Après ses funérailles, le Prince son fils, prit le titre & armes de Roi de Navarre; mais on différa de quelques jours son mariage avec la sœur du Roi; on crut ne devoir pas célébrer cette cérémonie pendant que le Roi & toute la Cour étoient en deuil. Cependant les Rochelois persistant dans leurs défiances, refusoient de se soumettre au Roi, & quoiqu'en pleine paix, ils continuoient à se fortifier & à se préparer à la guerre. Ils presserent les Princes & l'Amiral de quitter la Cour. Leurs sollicitations, aussi-bien que celles des Genevois & de plusieurs autres du parti, devinrent plus vives & plus pressantes depuis la mort de la Reine de Navarre. Cet accident si subit, qu'ils regardoient tous comme un présage sinistre des plus grands malheurs, redoubla leurs inquiétudes. L'Amiral enyvré par sa prospérité, oublia entiérement & ses anciens projets & toutes ses défiances passées. Soit qu'il crût avoir captivé par son habileté les bonnes graces du Roi, & éclipsé la faveur de tous les autres

(*a*) Il est vrai qu'on ne lui ouvrit point le cerveau, quoique le Roi l'eût commandé très expressément. « Le mal étoit » au cerveau, disent les Mémoires d'Etat » sous Charles IX. tom. 1. fol. 222. qui » avoit été offensé de la poison, & ne fut » visité; à quoi la Royne mere tint bien à la main, faisant cependant de la do» lente pour l'affliction de sa bonne » amie. » Le corps de la Reine de Navarre fut transporté à Vendôme, & inhumé dans le caveau de l'Eglise Royale & Collégiale de S. Georges, où on le voit encore avec ceux de plusieurs autres Princes des Maisons de Bourbon & de Vendôme. *Voyez M. de de Thou, Liv. LI.*

CHARLES IX. 1572.

Courtisans, soit que trompé par la profonde dissimulation de la Cour, ou entraîné par son mauvais destin, il présumât trop de lui-même & de son crédit, il s'étoit tellement préoccupé des projets de la guerre de Flandres, qu'il se croyoit au-dessus de tous les revers. Plein de mépris pour tout le monde, & même pour le Roi, il se regardoit comme l'arbitre & l'oracle de la France. Il se flattoit de détruire & de renverser aisément toutes les manœuvres & les efforts de ses ennemis. On vouloit quelquefois le retirer de cette erreur, en lui représentant que les Guises étoient à la Cour avec une nombreuse suite, & en lui faisant faire des réflexions sur la flotte & sur l'armée que Strozzi & le Baron de la Garde rassembloient aux environs de la Rochelle : il répondoit que ces préparatifs se faisoient par son avis, & étoient destinés contre la Flandre : qu'on n'avoit appellé les Princes Lorrains au mariage de Madame, que pour appaiser un peu le mécontentement qu'ils avoient ressenti, de se voir tout d'un coup privés de la confiance du Roi & de l'administration des affaires; il ajoûtoit que ceux de son parti devoient bannir toute crainte & toute défiance; que sa prudence & sa fermeté l'avoient enfin emporté sur la malignité de ses ennemis; & que puisqu'il étoit parvenu à mettre un pied dans le Conseil, on pouvoit compter que dorénavant ses avis en dirigeroient les décisions. Ces préjugés lui avoient inspiré une vanité, qui étoit devenue insupportable à ceux mêmes qui lui étoient le plus attachés. Il parloit de lui-même avec ostentation. On l'entendit dire, plus d'une fois, qu'Alexandre (*a*) ni César, ne pouvoient entrer en comparaison avec lui; que la fortune avoit toujours secondé leurs projets : que pour lui la perte de quatre batailles n'avoit servi qu'à mettre son expérience & sa valeur dans un plus beau jour, & qu'à le rendre plus redoutable. Qu'il avoit ainsi fait rougir la fortune de ses caprices, & qu'enfin dans

Splendid Prosperity, suddenly following so long a Series of Adversity, might discover such Weakness in the Admiral. but the Story is told by a malicious Enemy.

(*a*) Ces rodomontades sont bien opposées au caractere de l'Amiral, qui étoit aussi modeste dans ses discours, que simple dans ses mœurs. Il est difficile de ne pas soupçonner ici Davila d'avoir chargé le portrait de Coligni, qui manqua de prudence à la vérité, mais qui ne s'oublia pas jusqu'à tenir des propos si peu sensés.

le moment où l'on le croyoit obligé de ſauver ſes jours par la fuite, & d'errer comme un proſcrit dans l'Univers, il avoit ſçu forcer ſes ennemis eux-mêmes à lui accorder la paix à des conditions auſſi avantageuſes, que celles qu'il auroit pû dicter après une victoire complette. Ces raiſons ne ſatisfaiſoient pas tout le monde, & entre autres Langoiran, qui ayant réſolu de partir, vint prendre congé de l'Amiral, qui lui demanda le ſujet de ſon départ : *C'eſt*, répondit Langoiran, *que je vois qu'on vous fait ici trop de careſſes, & que j'aime mieux me ſauver avec les foux, que de périr avec ceux qui ſe croyent trop ſages.*

Langoiran

On célébre le mariage.

Enfin le jour du Mariage arriva. Ce fut le dix-huit d'Août. Le Roi de Navarre & la Princeſſe Marguerite, conduits par le Cardinal de Bourbon, & accompagnés du Roi & de toute la Cour, ſe rendirent à l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame de Paris; on y laiſſa la Princeſſe à genoux devant l'Autel, & ſous un dais. Le Roi de Navarre, le Prince de Condé, l'Amiral, & les autres Seigneurs Huguenots, ſortirent de l'Egliſe, pour ne point aſſiſter à la Meſſe. Lorſqu'elle fut achevée, le Maréchal de Damville les pria de (*a*) rentrer, & le mariage fut célébré par le Cardinal de Bourbon. Quelques-uns remarquerent que, dans cette cérémonie, lorſque le Cardinal demanda à la Princeſſe Marguerite ſi elle prenoit le Roi de Navarre pour ſon époux, elle ne proféra pas une parole : mais que le Roi ſon frere lui fit baiſſer la tête d'un coup de main. On prit ce geſte pour un conſentement; quoiqu'au-

(*a*) Le mariage ne fut point célébré dans l'Egliſe de Notre-Dame, ni après la Meſſe, comme Davila le raconte. « Furent » leſdits futurs Epoux, dit l'Auteur des » Mémoires d'Etat ſous Charles IX. con» duits par une galerie qui avoit été dreſ» ſée, tirant depuis l'Evêché tout le long » du temple de Notre-Dame (qu'on ap» pelle) juſques devant la grande porte » dudit temple, au-devant de laquelle » avoit été bâti un grand échaffaut élevé » à la vûe d'un chacun, ſur lequel le Roi » de Navarre & la ſœur du Roi furent » épouſez par le Cardinal de Bourbon, » oncle dudit Roi de Navarre, avec cer» tains formulaires que les uns & les au» tres n'improuvoient point. Ce fait, le » Roi de Navarre ſe retira en une cour » près du temple avec le Prince de Condé, » attendant que l'Epouſe eut ouï la Meſſe. » Puis après tous enſemble retournerent à » l'Evêché, où fut fait le dîner ce jour-là. » *Diſcours des Nôces du Roi de Navarre & de la ſœur du Roi, Mém. d'Etat. tom.* 1. *fol.* 262. Voyez auſſi M. de Thou, qui fut témoin oculaire de cette cérémonie. *L. LII.*

CHARLES IX. 1572.

paravant & depuis, lorsqu'elle pouvoit s'expliquer en liberté, elle déclarât qu'elle ne pouvoit rompre les engagemens qu'elle avoit pris avec le Duc de Guise, sur-tout en faveur de l'ennemi capital de ce Seigneur. Néanmoins le Roi de Navarre, soit par la douceur de son caractere, qui tenoit beaucoup plus de la franchise de son pere, que de la hauteur & de l'inflexibilité de sa mere, soit parce que les conjonctures l'obligeoient à feindre & à dissimuler, se conduisit avec beaucoup de respect & de vénération envers la Reine sa belle-mere & le Roi son beau-frere, & n'opposa qu'une conduite également noble & prudente aux caprices & aux inégalités de la Reine son épouse. Il témoignoit à tout le monde tant de politesse, de libéralité, des sentimens si nobles & si dignes de sa naissance, qu'il sembloit éteindre la haine depuis si long-temps allumée contre les Princes du Sang, & rendoit cher & agréable à la Cour & au peuple le nom de Bourbon, jusqu'alors odieux & détesté. Cette affection générale s'insinua bientôt dans le cœur du Roi lui-même & de la Reine-mere. La proximité du Sang, & les grandes espérances qu'ils concevoient de jour en jour de la candeur & de la modération de ce Prince, les déterminerent à le sauver du massacre, aussi-bien que le Prince de Condé. Ils vouloient éviter la fâcheuse extrémité de souiller leurs mains du Sang Royal, si respecté de la Nation Françoise : d'ailleurs ils espéroient que ces Princes, n'étant plus excités par le commerce & les mauvais conseils des factieux, deviendroient de fermes appuis de la Couronne, au lieu qu'ils n'avoient jusqu'alors travaillé qu'à troubler la tranquillité de l'Etat. Ainsi, soit en considération de l'heureux caractere & de la candeur de ces Princes, soit par les ordres secrets de la Providence, qui en avoit disposé autrement, on résolut de ne les point envelopper dans le massacre que l'on méditoit : mais pour les délivrer du joug que leur imposoient leurs liaisons avec l'Amiral, le Roi chargea le Duc de Guise d'exécuter les projets dont on étoit convenu.

Duc de Guise.

Ce Duc étoit venu à la Cour avec le Duc d'Aumale son oncle, le Duc de Nemours, son beau-pere, le Duc d'Elbœuf, son cousin, & avec les Duc de Nevers & de Montpensier, ses beaux-

Charles IX. 1572.

beaux-freres, accompagnés d'une foule de Seigneurs & de Gentilshommes, attachés au Parti Catholique. Tous par respect pour la mémoire de son pere, ou par considération pour le crédit du Cardinal de Lorraine, son oncle, le regardoient comme leur Chef. A sa suite étoient plusieurs Capitaines & Gentilshommes de diverses Nations, qui subsistans de ses libéralités, étoient prêts, en toute occasion, à sacrifier leur vie, pour exécuter ses ordres. Dès que, conformément aux résolutions du Conseil secret, il eut reçu permission du Roi de se défaire de l'Amiral, par les mêmes voies qu'on accusoit celui-ci d'avoir employées pour faire assassiner le feu Duc de Guise, il donna cette commission à Maurevel, le même, qui pendant le siége de Niort, avoit tué de Moui. A peine Maurevel eut-il reçu cet ordre, que naturellement porté à l'exécuter, il se mit en embuscade dans une petite (a) maison voisine du Louvre, destinée avec d'autres contigues, à loger la suite du Duc de Guise, & où nulle autre personne n'habitoit. Il s'y renferma dans une salle basse, dont la fenêtre étoit grillée ; il la couvrit de quelques haillons, & s'y tint posté dans le plus grand secret, épiant le moment favorable d'exécuter le crime qu'il projettoit; elle se présenta trois jours après.

Duc, Chef.

Maurevel.

L'Amiral est blessé au bras d'un coup d'arquebuse.

Le vingtiéme d'Août, vers le midi, l'Amiral sortit du Louvre à pied, pour s'en retourner à son (b) logis. Il étoit à pied, suivi de ses gens, & marchoit lentement, occupé à lire un Mémoire qu'on venoit de lui présenter. Maurevel eut le temps de lui tirer un coup d'arquebuse, chargée de deux balles, dont l'une lui emporta le doigt du milieu (c) de la main droite, & l'autre le blessa dangéreusement au coude gauche. L'Amiral se sentant frappé, remarqua la fenêtre d'où étoit parti le coup, & la montra à ceux qui l'accompagnoient. Ils enfoncerent sur le champ la porte de la maison, où ils ne trouverent qu'un petit laquais,

(a) Cette maison située dans le cloître de Saint-Germain l'Auxerrois, étoit occupée par Pierre de Piles de Villemur, qui avoit été Précepteur du Duc de Guise.

(b) L'Amiral demeuroit rue Bethisy, dans une maison qu'on nomme aujourd'hui l'Hôtel S. Pierre, dans laquelle on voit encore la chambre où il fut tué.

(c) Une des balles lui emporta l'index de la main droite, selon M. de Thou, *Liv. LII.* & l'Auteur *des Memoires d'Etat sous Charles IX. tom. 1. fol.* 171.

qui ne ſachant ni le nom de l'aſſaſſin, ni le chemin qu'il avoit pris, ni aucune des circonſtances de cet aſſaſſinat, ne put donner d'indices certains. On en porta la nouvelle au Roi, qui jouoit alors à la paume dans le Louvre avec le Duc de Guiſe; il affecta d'en être vivement irrité, & quitta le jeu, en jurant & criant à haute voix, qu'il tireroit la vengeance la plus ſévere de ces perturbateurs de ſon repos, qui avoient oſé commettre un crime ſi atroce aux portes de ſon Palais. Il ordonna de fermer toutes les portes de la Ville, à l'exception de deux, pour laiſſer entrer les vivres, & d'y mettre de bons corps-de-garde, ſous prétexte d'empêcher l'aſſaſſin de ſe ſauver: mais dans le fonds, afin que les Huguenots ne puſſent ſortir de Paris, ni échapper par la fuite. La crainte que l'on avoit de la bravoure, de la prudence, & du crédit de l'Amiral, fut peut-être le motif de cette premiere réſolution. Le Conſeil appréhendoit que tant que Coligni ſeroit en vie & tranſportable, il ne trouvât moyen de ſe ſouſtraire à la colere du Roi, lui & ſes partiſans. Mais la principale raiſon qui détermina à ce parti, fut le ſentiment d'Albert de Gondi, Comte de Retz. Pendant qu'on délibéroit ſur cette matiere, il repréſenta qu'il lui paroiſſoit également juſte & facile de maſſacrer tous les Huguenots à la fois: mais qu'il ſouhaiteroit encore qu'on pût colorer une pareille exécution; qu'en faiſant d'abord aſſaſſiner l'Amiral ſeul, tout le monde ne manqueroit pas d'imputer le coup aux Guiſes; que les Huguenots, à leur ordinaire, entreroient en fureur, exciteroient quelque émeute dangéreuſe contre les Princes Lorrains; que les Pariſiens & tous les Catholiques, accourant au ſecours de ceux-ci, les Huguenots, enveloppés comme dans un filet, ſeroient à coup ſûr accablés; qu'ainſi la choſe paſſeroit pour un pur effet du hazard; qu'on l'imputeroit tout au plus à des animoſités particuliéres, ſans en faire réjaillir le blâme ſur la Cour.

Quoiqu'il en ſoit, le Roi, qui feignoit d'être extrêmement chagrin, dîna à la hâte; enſuite, accompagné de la Reine-mere & du Duc d'Anjou, il alla faire viſite à l'Amiral. Le Roi de Navarre, le Prince de Condé, le Maréchal de Damville étoient alors dans ſa chambre, avec pluſieurs

autres attachés au Parti Huguenot. L'Amiral, dont la blessure étoit assez considérable, & qui voyoit sa vie à la discrétion de ses ennemis, demanda au Roi la permission de se retirer à Châtillon. Il lui représenta que sa guérison étoit impossible au milieu du tumulte de Paris, & des dangers qu'il couroit dans une Ville où le peuple le détestoit, & où ses ennemis étoient tout-puissans. Mais le Roi se plaignant vivement de ce qu'il ne se croyoit pas en sûreté auprès de sa personne, le consola, le pria de se tranquilliser, & de ne pas se mettre en voyage, de peur que le mouvement ne fît empirer son mal; ce que les Médecins lui confirmerent. L'Amiral répondit qu'il ne doutoit nullement de la bienveillance de Sa Majesté; qu'il craignoit seulement quelque émeute des Parisiens contre lui & sa suite. Le Roi, pour marquer encore plus son attention à le rassurer, lui répliqua que tous ses Amis pouvoient venir loger aux environs de la maison où il étoit malade, afin que se trouvant réunis, & plus en sûreté, ils pussent se défendre des insultes du peuple. Il ordonna en même temps au Duc d'Anjou de faire entrer dans Paris tout le Régiment des Gardes, & d'en poster une Compagnie, pour servir de défense à l'Amiral & à ses partisans. Le Duc exécuta ses ordres de point en point, & envoya pour garder le logis de l'Amiral, & le quartier voisin où les Huguenots s'étoient rassemblés, une Compagnie sous les ordres de Cosseins, Capitaine attaché au Roi: mais entiérement livré aux Guises. L'Amiral voyant qu'il ne pouvoit sortir de Paris, dit au Roi qu'il s'en reposoit sur les promesses de Sa Majesté, & en même temps, avec sa confiance ordinaire, il lui demanda justice de l'assassinat commis en sa personne. Tous les siens appuyerent cette demande par leurs murmures. Le Roi & la Reine lui répondirent de nouveau avec de grandes marques de bonté, & affectant une extrême douleur de son accident. Ils retournerent ensuite au Louvre, & chargerent le Duc d'Anjou du soin & de la garde de Paris.

La nuit suivante & le lendemain se passerent à tenir conseil dans les deux Partis. Les Huguenots, rassemblés autour du lit de l'Amiral, délibéroient, non-seulement sur les

CHARLES IX. 1572.

moyens de se garantir des dangers qui les menaçoient, mais encore aigris de l'outrage fait à leur Chef, & dans la chaleur de leur ressentiment, ils formoient le dessein de reprendre incessamment les armes. On n'écouta gueres ceux qui exhortoient les autres à s'en reposer sur les promesses & les précautions du Roi; le Vidame de Chartres sur-tout ouvrit les avis les plus violens. Leur dessein étoit de faire sortir l'Amiral de Paris, & de se retirer tous ensemble à Châtillon. Teligni se flattoit d'en obtenir la permission du Roi, & en cas de refus, les autres s'offroient d'enlever l'Amiral à force ouverte, & ensuite de reprendre les armes, pour ne les poser qu'après avoir détruit le Parti (*a*) Catholique, & exterminé la Maison de Lorraine. Dans ces délibérations tumultueuses, on gardoit si peu de mesures, qu'on n'épargnoit ni le Roi, ni la Reine-mere, ni le Duc d'Anjou, ni même le Roi de Navarre, que les Huguenots regardoient déja comme leur ennemi. Ces discours violens, rapportés à la Cour par ses espions, la déterminerent à hâter l'exécution de ses projets, & servirent de prétexte dans la suite pour justifier les extrémités auxquelles elle se porta.

Le Roi prend la résolution d'exterminer les Huguenots.

Lorsqu'on vit dans le Conseil du Roi que les Huguenots exhaloient leur courroux en paroles, sans en venir à la moindre action qui pût donner couleur à une émeute, on résolut de les accabler sans perdre de temps. On n'étoit pas néanmoins d'accord sur la maniere dont on s'y prendroit. Le Duc de Guise vouloit qu'on enveloppât le Roi de Navarre & le Prince de Condé dans le massacre général des Hugue-

Duc de Guise.

(*a*) « Calomnie ridicule, dit l'Auteur » des Remarques sur Davila, du Conseil » tenu chez l'Amiral après sa blessure, » d'exterminer tous les Catholiques, sans » épargner le Roi, ses freres & sa mere, » & sans se souvenir, comme il fait sou- » vent, de ce qu'il a dit auparavant de la » conjuration arrêtée contre ceux de la » Religion, & de la parole que le Roi en » avoit donné au Cardinal Alexandrin : » ce qui ne justifie que trop que tout ce » qu'on pouvoit imputer à ceux de la Re- » ligion, n'étoit qu'un prétexte pour les » perdre. Toutefois il impute en partie ce » massacre à vouloir prévenir ce méchant » dessein, qui eût été bien fondé & fort » aisé à exécuter, parce qu'ils croyoient » déja, à ce qu'il dit, que le Roi de Na- » varre même étoit leur ennemi. Ce des- » sein ne pouvoit tomber que dans l'es- » prit d'enragés, de prétendre exterminer » tous les Catholiques, vû le nombre & » l'expérience qu'ils avoient faite de leurs » forces, &c. *Remarques sur Davila*, *pag.* 137.

nots : mais la Reine-mere & tous les autres avoient horreur de tremper leurs mains dans le Sang Royal. Ils regardoient comme une cruauté abominable, & qui leur attireroit l'exécration de toute la postérité, la perfidie d'égorger deux jeunes Princes à la fleur de leur âge, dans les bras de leurs Epouses, & sur la foi d'une alliance si récemment contractée. Ils espéroient au contraire que des Princes si étroitement unis au Roi par les liens du Sang, retourneroient sincérement sous son obéissance & à la Religion Catholique, dès qu'ils seroient délivrés de l'ascendant que l'Amiral avoit pris sur eux, & privés de l'appui & de la compagnie des Factieux. Le Roi touché du mérite du Prince de Navarre, inclinoit fort pour ce dernier sentiment. On agita ensuite si l'on devoit comprendre parmi les Huguenots le Maréchal de Damville & ses freres, qui faisoient, à la vérité, profession de la Religion Catholique: mais que le sang & l'intérêt attachoient étroitement au Parti de l'Amiral. On pancha encore à cet égard pour la douceur; on craignoit de multiplier les massacres, dont quelques-uns n'avoient déja que trop d'horreur; d'ailleurs le Maréchal de Montmorenci, l'aîné de cette Maison, & le plus attaché aux Huguenots, revenu depuis peu de son Ambassade d'Angleterre, n'étoit pas alors à la Cour. C'eût été rallumer le feu des guerres civiles, que de le laisser survivre à ses freres, & en état de venger leur mort. Enfin il sembloit qu'on pouvoit remettre à un autre temps, & exécuter avec moins d'éclat & plus d'adresse, une infinité de choses moins pressantes que la nécessité de se défaire de l'Amiral, qui bouillant d'indignation & de colere, tramoit déja de nouvelles révoltes, de nouveaux complots, & songeoit à susciter de nouvelles guerres. Ces ménagemens eurent des suites funestes, comme il arrive presque toujours. Envain dans les résolutions violentes & sanguinaires on affecte de la clémence & de l'humanité. Dans les Partis extrêmes, c'est une imprudence que de faire les choses à demi. Les restes du mal causent souvent des rechutes qui font perdre le fruit des résolutions les plus vigoureuses.

La nuit de la S. Barthelemi est destinée à l'exécution.

La nuit du vingt-trois au vingt-quatre d'Août, qui étoit un Dimanche, Fête de S. Barthelemi, fut destinée à cette

Duc de Guise

CHARLES IX. 1572.

exécution. Le Duc de Guiſe ſortit du Louvre à la faveur de la nuit, & alla, par ordre du Roi, trouver le Préſident Charron, Prévôt des Marchands. Il le chargea de faire mettre ſous les armes deux mille bourgeois, qui portaſſent une écharpe blanche au bras gauche, & une croix blanche ſur leurs chapeaux, afin d'exécuter en même temps les ordres du Roi. Les Quarteniers, ou Capitaines des quartiers, eurent ordre de faire allumer des flambeaux à toutes les fenetres, lorſqu'on entendroit ſonner le tocſin à l'horloge du Palais. L'inclination du peuple & le crédit du Duc de Guiſe ne contribuerent pas moins que les volontés du Roi à la prompte exécution de ces ordres. Les Ducs de Montpenſier & de Nevers, accompagnés de leur ſuite, prirent les armes avec d'autres Seigneurs de la Cour, & reſterent auprès de la perſonne du Roi, tandis que les Gardes étoient ſous les armes à la porte & dans la cour du Louvre. A l'heure fixée, le Duc de Guiſe, ſuivi du Duc d'Aumale, du Comte d'Angoulême, Grand-Prieur de France, frere naturel du Roi, de pluſieurs autres Capitaines & ſoldats, au nombre de trois cens, alla à la maiſon de l'Amiral. Il trouva dans le quartier la Compagnie de Coſſeins, qu'on y avoit déja miſe en garde, par ordre du Duc d'Anjou, ſous les armes, & méches allumées. On enfonça les portes de la maiſon de l'Amiral; quelques-uns de ſes domeſtiques & des halebardiers du Roi de Navarre qui gardoient la cour, furent tous maſſacrés ſans quartier. Les Maîtres s'arrêterent dans la cour: Beſme, Lorrain, attaché au Duc de Guiſe, Achille Petrucci, Siennois, un de ces Gentilshommes Etrangers que le Duc entretenoit, Sarlabous, Meſtre-de-Camp, & pluſieurs ſoldats, monterent à la chambre de l'Amiral. Au premier bruit il s'étoit levé, & enſuite mis à genoux ſur ſon lit, & voyant entrer dans ſa chambre (*a*) Cornaſon, un de ſes domeſtiques, tout effrayé, il lui demanda ce que c'étoit que ce tumulte; *C'eſt Dieu, Monſeigneur, qui nous appelle à lui.* répondit Cornaſon, qui s'enfuit en même temps par une

L'Amiral eſt maſſacré.

(*a*) M. de Thou & l'Auteur des Mémoires d'Etat ſous Charles IX. le nomment Cornaton.

autre porte. Les assassins arriverent presque aussi-tôt, & ayant apperçu l'Amiral, ils s'avancerent vers lui ; il se tourna lui-même vers Besme, qui lui présentoit la pointe de son épée, & lui dit: *Jeune homme, tu devrois respecter ma vieillesse : mais fais ce que tu voudras, tu n'abrégeras ma vie que de fort peu de jours.* A peine eut-il proféré ces paroles, que Besme lui porta un coup d'épée dans la poitrine ; les autres l'acheverent à coups de poignards, & jetterent son corps dans la cour par les fenêtres. On le traîna à l'instant dans une écurie. Dans la même maison on massacra Teligni, gendre de l'Amiral, Guerchi, son Lieutenant, qui se défendit courageusement, un bras enveloppé dans son manteau, les Colonels Montaumar & Rouvrai, le fils du Baron des Adrets, & plusieurs autres Gentilshommes attachés à l'Amiral.

Presque tous ses Partisans sont taillés en piéces.

Dès que le Roi eut appris sa mort, il passa dans l'appartement de la Reine-mere, où il fit appeller le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qui s'y rendirent en tremblant, voyant qu'on ne laissoit passer aucun de leurs Gentilshommes & de leurs domestiques. En même temps d'O, Colonel du Régiment des Gardes, fit appeller l'un après l'autre les principaux Seigneurs Huguenots qui logeoient au Louvre, & à mesure qu'ils entroient dans la cour, les soldats rangés en deux files, & sous les armes, les massacroient. Ainsi périrent le Comte (*a*) de la Rochefoucault, le Marquis (*b*) de Renel, de Piles, fameux par la belle défense de Saint-Jean d'Angeli, du Pont (*c*) de Bretagne,

A Paris.

(*a*) Ce Seigneur aimé du Roi pour sa politesse & l'enjouement de son esprit, avoit plaisanté avec ce Prince jusques bien avant dans la nuit, & s'étoit retiré chez lui, lorsque la Barge, Officier Auvergnar, vint frapper à sa porte, en lui disant qu'il avoit à lui parler de la part de sa Majesté. La Rochefoucault ordonne qu'on le fasse entrer, & apperçoit des gens masqués, croyant que le Roi étoit de la partie, & qu'ils venoient lui donner des coups de fouet par badinerie, il les pria de le traiter humainement : mais les meurtriers ne le laisserent pas long-temps dans l'erreur, & après avoir pillé sa maison à ses yeux, ils le massacrerent cruellement à demi-nud. *De Thou, Liv. LII.*

(*b*) Antoine de Clermont, Marquis de Renel, frere utérin du Prince de Porcien.

(*c*) Charles de Quenellec, Baron du Pont en Bretagne. Il avoit épousé Catherine de Parthenai, fille & héritiere de Jean de Soubise. La mere de Catherine lui avoit intenté depuis quelque temps un procès, dans le dessein de faire casser le mariage pour cause d'impuissance. Com-

CHARLES IX. 1572.

Pluviaut, Baudiné, Francourt, Chancelier du Roi de Navarre, Pardaillan, (d) Lavardin, & plusieurs autres, au nombre de deux cens. En même tems on donna le signal au Prévôt des Marchands, en faisant sonner la cloche de l'horloge du Palais, Marcel qui venoit de sortir de cette Charge, & qui avoit un très-grand crédit sur l'esprit du peuple, alla porter les ordres du Roi à ceux d'entre les bourgeois auxquels le Président Charron avoit fait prendre les armes. En conséquence ils coururent assassiner les Huguenots dans leurs maisons, & en firent un grand carnage, sans distinction de sexe, d'âge, ni de condition. Tout le peuple prit les armes, sous les Capitaines des quartiers ; on alluma aux fenêtres des flambeaux, à la lueur desquels on alloit sans se tromper de maisons en maisons exécuter les ordres de Marcel. Cependant, malgré les soins & la vigilance des Commandans, il se commit beaucoup de désordre, & l'on ne put empêcher le massacre de plusieurs Catholiques, qui furent la victime, ou de la haine publique, ou des animosités particulieres : ainsi périrent, entre autres, Denis Lambin (a) & Pierre Ramus, savans du premier ordre.

Navarre

Le Louvre fut fermé tout le lendemain. Cependant le Roi & la Reine s'efforçoient de rassurer le Roi de Navarre & le Prince de Condé, en leur représentant qu'ils avoient été forcés de faire ce que l'Amiral avoit tant de fois tenté contre eux, & ce qu'il avoit encore dessein d'exécuter : que quant à eux, on excusoit leurs erreurs, à cause de leur jeunesse ; qu'en considération du sang dont ils sortoient, on leur accordoit la vie ; qu'ils pouvoient même s'assurer d'avoir part à l'avenir aux bienfaits du Roi, pourvu qu'ils fissent profession de la Religion Catholique, & qu'ils se soumissent

me on jettoit devant le Louvre les corps de ces malheureux, à mesure qu'on les massacroit, on remarqua que quelques Dames de la Cour fixerent assez longtemps leurs regards sur le cadavre nud du Baron du Pont. Curiosité bien digne d'une Cour aussi dissolue que barbare. *De Thou, ibid.*

(a) Charles de Beaumanoir de Lavardin, ancien Gouverneur du Roi de Navarre.

(b) Ramus fut massacré dans le temps même de la S. Barthelemi, mais Lambin ne mourut qu'un mois après d'une maladie causée par la frayeur de ce qui étoit arrivé à Ramus. *De Thou, ibid.*

aux

aux volontés de Sa Majesté. Le Roi de Navarre crut qu'il falloit céder au temps, & dissimuler des outrages dont il ne pouvoit alors tirer vengeance. Résolu de se réserver à une meilleure fortune, il répondit à ce discours avec beaucoup de soumission, & témoigna qu'il étoit prêt à se conformer aux ordres & aux volontés du Roi. Charles satisfait de cette condescendance, accorda à sa considération la vie au Comte de Grammont & à Duras, qui promirent à Sa Majesté une fidélité inviolable, qu'en effet ils lui garderent exactement. Mais le Prince de Condé, plus jeune, moins politique, & qui sembloit avoir hérité de son pere une certaine fierté de caractere, osa répliquer & demander, qu'au moins on ne génât pas sa conscience. Le Roi irrité le reprit avec aigreur, en l'appellant plusieurs fois téméraire, enragé, opiniâtre, traître, rebelle & fils de rebelle, & le menaça de la mort, si dans trois jours il ne se faisoit Catholique, & ne donnoit des preuves évidentes de son repentir. En même temps on lui donna des gardes, aussi-bien qu'au Roi de Navarre; on leur ôta leurs Officiers, qui furent sur le champ taillés en piéces, & on leur forma une nouvelle maison, suivant les ordres & le choix du Roi.

Condé

Il y avoit au-delà de la Seine, dans le fauxbourg Saint-Germain, plusieurs Protestans, entre autres le Comte de Montgommeri & le Vidame de Chartres, qui par un pressentiment de l'orage qui les menaçoit, n'avoient pas voulu se renfermer dans le quartier de l'Amiral. Les Parisiens n'ayant pas été assez prompts à leur couper la retraite, dès qu'ils entendirent le tumulte, ils prirent la fuite. Le Duc de Guise, qui avoit passé la riviere au point du jour avec une troupe de Cavaliers & de gens de pied, les poursuivit, & en atteignit plusieurs. Comme ils étoient également mal armés & mal montés, il les tailla tous en piéces, ou les dissipa, à l'exception du Comte de Montgommeri, du Vidame, & d'environ dix autres, qui après avoir couru bien des dangers sans être reconnus, gagnerent les bords de la mer, d'où ils passerent en Angleterre. Pendant les deux premiers jours il périt dans la Capitale plus de dix mille personnes, & entre autres plus de cinq cens Seigneurs, Gentilshom-

Duc de Guise

mes, ou Officiers de la premiere diſtinction, qui de toutes les Provinces s'étoient rendus à Paris, pour aſſiſter au mariage du Roi de Navarre. Briquemaut & Arnaud de Cavagne furent mis en priſon, & depuis exécutés comme rebelles, par Arrêt du Parlement. Le corps de l'Amiral, que le peuple forcéné avoit tiré de l'écurie où on l'avoit jetté, fut expoſé d'abord à mille indignités. La populace, à qui ſon nom étoit en exécration, lui coupa la tête & les mains, & le traîna par les rues à Montfaucon, lieu où l'on expoſe les criminels, & où on le pendit au gibet par un pied. Quelques jours après, aux acclamations de cette multitude, on alluma au-deſſous du cadavre du feu, qui le conſuma à moitié, & ces outrages durerent, juſqu'à ce que le Maréchal de Montmorenci fit enlever de nuit les reſtes du corps par deux de ſes domeſtiques, & les fit enterrer en ſecret à Chantilli. Telle fut la fin de Gaſpar de Coligni, Amiral de France, dont le nom, pendant l'eſpace de douze ans entiers, n'avoit pas moins rempli la France d'effroi que du bruit de ſa réputation. Il laiſſa à l'Univers un exemple fameux de la fin tragique & funeſte de ceux, qui ne conſultant que leurs propres intérêts, s'imaginent établir, par des moyens artificieux, une grandeur durable, ſur le ſeul fondement de la prudence humaine. L'Amiral, élevé dès ſa jeuneſſe aux premiers grades militaires, & monté par ſa prudence & par ſa valeur au comble des honneurs, eût égalé & ſurpaſſé tous les autres Généraux de ſon ſiécle. Ses grandes qualités lui euſſent peut-être mérité l'épée de Connétable & les premieres dignités de la Couronne, s'il n'eût pas choiſi pour baze de ſon élevation, les factions & les diſcordes civiles, oppoſées à l'autorité de ſon Souverain : puiſque dans cette confuſion ténébreuſe de troubles & de ſéditions, il fit encore éclatter tant d'habileté, de conſtance, de valeur, & montra ſurtout un génie vaſte & plein de reſſources dans les entrepriſes les plus difficiles.

Gaspar de Coligni

Le lendemain de la mort de l'Amiral, le Duc d'Anjou ſortit du Louvre, à la tête du Régiment des Gardes, & parcourut la ville & les fauxbourgs, pour forcer les maiſons de ceux qui auroient voulu faire réſiſtance. Mais preſ-

que tous les Huguenots avoient été massacrés, ceux qui restoient avoient mis des croix blanches sur leurs chapeaux, à l'exemple des Catholiques. Ils cherchoient en se cachant à se dérober à la mort: mais dès qu'on les montroit au doigt dans les rues, ou qu'on les reconnoissoit, de quelque maniere que ce fût, le peuple les massacroit sans quartier, & les jettoit dans la riviere. Le jour même de cette terrible exécution le Roi dépêcha des couriers dans toutes les Provinces, avec ordre à tous les Gouverneurs de suivre l'exemple de Paris. Ils furent exécutés avec plus ou moins de rigueur, suivant l'inclination de ceux qui les reçurent. Dès la même nuit & le jour suivant à Meaux, à Orléans, à Bourges, à Angers, à Toulouse & dans plusieurs autres Villes, sur-tout à Lyon, on fit main-basse sur tout ce qui se trouva de Huguenots, sans égard à l'âge, au sexe, ou à la qualité des personnes. Au contraire, dans les Pays ou Places dont les Gouverneurs étoient attachés aux Princes, ou à la Maison de Montmorenci, l'on n'exécuta ces ordres que plus tard, & avec moins de sévérité. En Provence le Comte de (*a*) Tende refusa absolument de s'y conformer. Il mourut quelque temps après presque subitement à Avignon. On soupçonna la Cour de l'avoir fait empoisonner. On exerça dans toutes les Provinces, & sur une infinité de personnes de toutes conditions, les mêmes cruautés dont on avoit donné le signal à Paris. Mais les bornes d'un abrégé dans lesquels nous nous sommes renfermés jusqu'à présent ne nous permettent pas de détailler tous ces évenemens tragiques. Il nous suffit de dire que dans l'espace de peu de jours il périt plus de quarante mille Huguenots.

Massacre des Huguenots dans plusieurs villes du Royaume.

(*a*) Claude de Savoie, Comte de Tende, allié aux Montmorencis & Lieutenant de Roi en Provence, répondit à la Mole qui lui présentoit des Lettres du Roi portant ordre de massacrer les Huguenots; que ce n'étoit pas sa Majesté qui donnoit de tels ordres, puisqu'il en avoit reçu de contraires quelques jours auparavant: qu'ils ne pouvoient venir que des ennemis de la tranquillité publique, qui empruntoient le nom du Roi pour satisfaire leurs passions; qu'ainsi il prenoit le parti d'obéir aux premiers ordres, parce qu'ils étoient plus dignes de la justice & de la clémence de sa Majesté. Ce furent les Emissaires des Factieux qui le firent empoisonner, sans la participation de la Cour. De Gordes, qui commandoit en Dauphiné, & S. Heran, Gouverneur d'Auvergne, répondirent & agirent avec la même sagesse. *Voyez M. de Thou, Liv. LII.*

CHARLES IX. 1572.

Le troisiéme jour après la mort de l'Amiral, & avant que ces sanglantes exécutions contre ses partisans eussent entiérement cessé, le Roi, accompagné de tous les Princes & Seigneurs de sa Cour, alla au Parlement. Quoique d'abord dans ses discours & dans ses Lettres il eut attribué à une émotion populaire tout ce qui venoit d'arriver, il leva le masque en présence de cette Auguste Assemblée, à laquelle il rendit compte, par un long discours, des raisons qui l'avoient engagé à faire massacrer & à exterminer des Sujets rebelles, qui conspiroient depuis si long-temps contre sa personne & contre son Etat, & dont la perfidie opiniâtre tramoit tous les jours de nouvelles conjurations & de nouvelles révoltes, quoiqu'il leur eût plusieurs fois pardonné de pareils attentats. Il dit qu'il avoit été forcé de les prévenir; parce qu'il avoit découvert comme par miracle un nouveau complot qu'ils tramoient pour lui ôter la vie, ainsi qu'à la Reine-mere, aux Ducs d'Anjou & d'Alençon ses freres, & même au Roi de Navarre, qu'ils regardoient comme leur ennemi, depuis qu'il avoit cessé de participer à leurs pernicieux desseins. J'ai bien voulu, ajouta le Roi, informer mon Parlement de ces motifs, afin qu'à mon exemple il sévisse contre tous ceux qui ont trempé dans une si horrible conjuration, & que tout l'Univers soit instruit des raisons qui m'ont porté à en tirer une vengeance aussi juste que nécessaire. Après ce discours, où le Roi s'attacha à persuader que le massacre de la S. Barthelemi n'étoit pas (*a*) un projet prémédité depuis long-temps, ni l'effet de sa politique, mais qu'une nécessité urgente l'y avoit déterminé sur le champ: il fit enregistrer une Déclaration, portant que tout ce qui s'étoit fait à Paris & dans les autres Villes de son Royaume

(*a*) « Il faut avouer, dit M. de Thou, (& on l'a vû suffisamment par tout ce que dit Davila du complot tramé depuis long-temps d'exterminer les Hugue-» nots) que les Ecrivains Italiens & Es-» pagnols sont fort ingénieux à nous » prêter sur ce fait leur raffinement de » politique, & les traits de prévoyance » qu'ils ont imaginés après coup. Nos » Courtisans ont fait tout le contraire: » car ils ont employé toute leur adresse à » excuser l'atrocité de l'action, sur ce » qu'elle fut faite sans avoir été prémé-» ditée, & par une espéce de hazard que » l'occasion fit naître. » *De Thou, Liv. LII.*

contre l'Amiral & ses adhérens, n'avoit été exécuté qu'en vertu des ordres, & du commandement exprès de Sa Majesté. Il ordonna ensuite de procéder aux informations contre la mémoire de ceux qui avoient été massacrés, d'entendre à cet effet les dépositions des Huguenots detenus dans les prisons, & de prononcer contre eux les peines les plus séveres portées par les Loix. Enfin il fit publier dans le Parlement, & dans toutes les rues de Paris, un ordre de cesser les massacres; le sang qu'on avoit répandu jusqu'alors suffisant à la juste vengeance qu'on vouloit tirer des rebelles. On se conforma à ces ordres dans la Capitale, où le nombre des Huguenots étoit déja presque réduit à rien: mais non pas dans les autres Villes où ces ordres étant arrivés plus tard, furent exécutés plus ou moins promptement, suivant la distance des lieux. Le Parlement informa sans délai contre les Huguenots, & fit le procès en forme à ceux qui se trouvoient en prison. Il condamna Briquemaut & Cavagne, qui étoient detenus à la Conciergerie, à être tenaillés (*a*) & écartelés en Place de Gréve; ce qui fut aussi exécuté sur l'effigie de l'Amiral. On le déclara rebelle, perturbateur de l'Etat, hérétique, & ennemi des gens de bien; & pour sévir encore davantage contre sa mémoire, le Parlement ordonna que sa Maison de Châtillon seroit rasée, sa postérité dégradée de noblesse, déclarée inhabile à posséder ni Charges, ni Biens dans le Royaume. En conséquence de cet Arrêt, le Roi dépêcha le Grand-Prévôt, pour arrêter la veuve & les enfans de l'Amiral. Mais cette Dame, sa belle-fille, veuve de Teligni, le fils aîné de l'Amiral, & Laval, fils de Dandelot, avoient déja pris la fuite, & s'étoient réfugiés à Geneve, d'où ils passerent dans le Canton de Berne, pour se mettre encore plus en sûreté. Les autres enfans de l'Amiral, qui étoient en bas âge, furent amenés à la Cour, où ils ressentirent tous les malheurs qui accompagnent la décadence des Grandes Maisons.

Dans le temps du massacre de Paris, la Charité, qui étoit au pouvoir des Huguenots, fut prise par la Compagnie des

(*a*) Ils furent seulement pendus & étranglés le 27 de Septembre.

CHARLES IX. 1572.

Gendarmes du Duc de Nevers, qui s'y étoit rendue sous prétexte de passer en revue & de recevoir sa paye. Ils s'emparerent des portes & des principaux postes avec tant d'adresse & de célérité, que les bourgeois n'oserent s'y opposer, ni faire aucun mouvement. Ainsi cette Ville resta aux Royalistes. Le Vicomte de Joyeuse essaya de surprendre Montauban, & Strozzi, la Rochelle. Si ces desseins eussent réussi, on pouvoit espérer de voir finir les troubles du Royaume: mais les habitans de ces Villes se tinrent sur leurs gardes, & par leurs précautions firent échouer ces deux entreprises. Tous les préparatifs qu'on avoit faits aux environs de la Rochelle, sous prétexte de porter la guerre en Flandres, demeurerent inutiles. Le Vicomte de Joyeuse voyant son dessein découvert, congédia ses troupes, & ne retint auprès de lui qu'un petit nombre de Gentilshommes du pays, avec lesquels il se retira dans les Villes de son Gouvernement. Pour Strozzi, dont les forces étoient considérables, tant en infanterie qu'en cavalerie, il commença à bloquer & à resserrer la Rochelle, exhortant sans cesse les habitans à se soumettre de bon gré au Roi, sans s'exposer à la sévérité de son juste courroux, & aux hazards d'une guerre où ils succomberoient infailliblement. Les Rochelois répondoient d'une maniere équivoque, pour gagner du temps, résolus dans le fond de n'accepter aucune proposition. Ils regardoient leur Ville comme imprénable. Les Ministres & Prédicans qui s'y étoient réfugiés en grand nombre, les exhortoient à conserver la liberté de conscience dont ils jouissoient, & à ne pas se fier aux promesses des Catholiques, qui tenoient, disoient-ils, pour maxime, de ne point garder la foi donnée à ceux qu'ils regardoient comme hérétiques, pour professer une autre Religion que la Religion Romaine. Strozzi leur opposoit d'autres raisons, & leur représentoit la nécessité de se soumettre au Roi, & tous les malheurs qu'ils s'attireroient infailliblement par leur opiniâtreté. On consuma le temps en pourparlers & en négociations, sans commettre d'hostilités de part & d'autre. L'infanterie & la cavalerie Royaliste ne sortirent point de leurs quartiers, & la flotte se contenta de garder toutes les em-

bouchures des rivieres, pour empêcher qu'il n'entrât dans la Rochelle ni soldats, ni vivres, ni munitions.

Cependant on travailloit vivement à la Cour à la conversion du Roi de Navarre & du Prince de Condé. La Reine & le Conseil jugeoient que pour ramener la tranquillité, il falloit ôter aux Sectaires toute espérance d'être appuyés par les Princes du Sang, dont le nom & l'autorité avoient sur-tout soutenu leur Parti durant ces troubles si funestes à l'Etat. On voyoit les succès qu'avoit produit la sanglante exécution qu'on venoit de faire : une infinité de Huguenots avoient abjuré leur hérésie, pour rentrer dans l'Eglise Catholique : plusieurs autres avoient abandonné le Royaume & leur patrie, pour se réfugier dans les pays étrangers. Le Cardinal de Bourbon, oncle des deux Princes, Prélat recommandable par la droiture & la douceur de son caractere, s'employoit avec chaleur à cette affaire. Il ne négligeoit aucun des moyens qui lui sembloient propres à les ramener à la Religion Catholique, & passoit chaque jour plusieurs heures à les instruire. Le Pere Maldonat, Jésuite, & quelques autres Théologiens secondoient son zèle. Il arriva fort à propos que des Rosiers, autrefois Ministre Protestant, abjura pour-lors le Calvinisme (*a*), soit qu'il eût véritablement reconnu ses erreurs, soit qu'il fût effrayé des dangers qui le menaçoient, soit enfin qu'il aspirât aux faveurs de la Cour. Quoiqu'il en soit, il disputa avec beaucoup d'éloquence & d'érudition contre les sentimens & les dogmes soutenus par Calvin, & fournit aux Princes un prétexte raisonnable de rentrer avec honneur dans le sein de l'Eglise, puisque celui qui les avoit le plus affermi dans l'hérésie, leur donnoit tout le premier l'exemple d'y renoncer. Le Roi de

(*a* Hugues Sureau du Rozier, Ministre de l'Eglise Protestante d'Orléans, contribua en effet beaucoup à la conversion du Prince de Condé. Mais dans la suite il retomba dans ses premieres erreurs, & se retira à Heidelberg, où il publia un Ecrit dans lequel il demandoit pardon au Prince de l'avoir engagé dans une fausse créance. Cette conduite de Sureau ne le fit estimer d'aucun des deux partis, qui le regarderent comme un esprit léger & inconstant. *Voyez de Thou*, *Liv. LIII. Voyez aussi* la confession & recognoissance d'Hugues Sureau dit du Rosier, touchant sa cheute en la Papauté, & les horribles scandales par lui commis. *Mém. d'Etat sous Charles IX. tom.* 2. *fol.* 104 *& suiv.*

Navarre, résolu de s'accommoder au temps, plia le premier, & montra moins de difficulté & plus de franchise à se réunir à l'Eglise Romaine. La plûpart de ses Officiers ou domestiques qui n'avoient pas péri à la Saint-Barthelemi l'imiterent.

Le Prince de Condé, malgré sa jeunesse, mais peut-être par défaut de lumieres, marquoit plus d'opiniâtreté. Les raisons ni les menaces n'avoient encore pû l'ébranler; il refusoit toujours de se faire Catholique. Enfin le Roi, irrité de son obstination & de sa hauteur, voulut faire une derniere tentative; il le fit venir, & ne lui dit que ces trois mots, mais d'un air & d'un ton ménaçant, *Messe*, *Mort*, ou *Bastille*, sans lui permettre de lui rien repliquer. Cette ménace, jointe aux autres ressorts qu'on employoit pour le gagner, le déterminerent enfin à suivre l'exemple de tous les autres. Dès qu'il eut été instruit par le Cardinal son oncle, il assista publiquement à la Messe avec la Princesse son épouse, sœur des Duchesses de Nevers & de Guise. Louis, Prince de Conti, & Charles, Comte de Soissons, freres cadets du Prince de Condé, en firent autant, & resterent dans la suite constamment attachés à la Religion Catholique. La conversion de tous ces Princes fit concevoir au Roi & à la Reine-mere de fortes espérances pour le repos du Royaume. Afin de la rendre plus autentique, & de l'affermir de plus en plus, le Roi de Navarre & le Prince de Condé envoyerent des Ambassadeurs au Pape, pour lui donner des marques publiques de leur soumission. Et le Pape, charmé d'un si heureux évenement, qui signaloit le commencement de son Pontificat, reçut cette Ambassade avec de grandes marques de joye & de bienveillance, tandis que la Cour de France se félicitoit d'avoir, par sa politique profonde, ramené le Royaume à la veille de jouir d'une parfaite tranquillité, & que pour mettre la derniere main, elle employoit tous les moyens possibles pour réduire la Rochelle.

Il est rare de réussir par des voies violentes & sanguinaires: aussi l'acharnement des Huguenots, ou pour mieux dire la Providence, se jouoit déja des desseins de la Cour. Ceux d'entre les Calvinistes qui avoient échappé au massacre

cre de la Saint-Barthelemi, avoient choisi différens asiles, suivant les Provinces où ils demeuroient ; ceux de Normandie, de Bretagne, de Picardie, Provinces situées sur les rivages de l'Océan, & vis-à-vis de l'Angleterre, s'étoient réfugiés en grand nombre dans cette Isle. Non-contens d'y professer leur Religion en liberté, ils se rassembloient sous les ordres du Comte de Montgommeri, qui avec le secours de la Reine Elisabeth, se préparoit à repasser la mer, & à venir rallumer la guerre dans le cœur de la France. Les Huguenots de Dauphiné, de Provence & du Lyonnois s'étoient retirés en Suisse, où par leurs Ecrits & par leurs discours sur les cruautés exercées envers ceux de leur Religion, ils tâchoient de révolter les Cantons Protestans, & de les engager à rompre leurs anciennes Alliances avec la Couronne de France. Du nombre de ces derniers étoient, comme nous avons déja dit, les fils de Dandelot & de l'Amiral. Le nom de leur peres, leur jeunesse, leurs malheurs actuels, réveilloient dans tous les cœurs des sentimens de compassion. Les Calvinistes de Champagne & de Bourgogne avoient passé en Allemagne, où ils s'acharnoient à noircir le Roi auprès des Princes Protestans & des Villes Impériales. Mais ceux qui habitoient les Provinces intérieures du Royaume n'ayant pas, comme les premiers, la facilité de trouver un asile chez l'Etranger, s'étoient retirés dans quatre Places fortes que tenoient encore ceux de leur Parti, & où ils se préparoient à une vigoureuse résistance. Ceux de l'Isle de France, de la Beausse & du Nivernois étoient maîtres de Sancerre. Les Languedociens & les Gascons s'étoient fortifiés à Nismes & à Montauban. Ceux d'Anjou, de Poitou, de Saintonge, & d'une partie de la Guyenne, s'étoient renfermés dans la Rochelle, comme dans une retraite imprénable.

Là, sous le commandement de Jacques Henri, Maire de cette Ville, tous les habitans, partagés en huit Compagnies de deux cens hommes chacune, avoient pris les armes, & s'exerçoient tous les jours à la discipline militaire. Ceux qui avoient entrée au Conseil formoient une Compagnie de 150 hommes, qui étoit comme la Colonelle, sous les ordres d'Arandelle, Lieutenant du Maire, homme courageux &

Charles IX. 1572.

Les Rochelois se tiennent sur leurs gardes.

expérimenté. A ces Compagnies bourgeoises qui servoient sans paye pour la défense de leur Ville, ils avoient joint quinze cens soldats, qui s'y étoient réfugiés des Provinces voisines, commandés par divers Capitaines : ils étoient payés aux dépens de la Ville & du pays d'alentour. Ces derniers étoient tous de vieux soldats, intrépides, & qui s'étoient signalés dans les dernieres guerres. A toutes ces troupes se joignirent environ soixante Gentilshommes des environs, & cinquante-sept Ministres ou Prédicans, qui au milieu du bruit des armes & des travaux militaires, ne cessoient d'exciter & d'animer le peuple à se défendre constamment jusqu'au dernier soupir. Les préparatifs des munitions & de l'artillerie répondoient aux dispositions & à l'ardeur des habitans. Outre la provision abondante de poudre qu'ils avoient, & les moulins pour en fabriquer de nouvelle, il y avoit dans les arsenaux de la Ville une grande quantité d'arquebuses, de mousquets & de piques, neuf coulevrines extrêmement grandes, huit canons, douze sacres, trente-huit pieces de campagne, plus de soixante-dix fauconneaux & mousquets de rempart. Les habitans s'exerçoient sans cesse pour apprendre à servir cette artillerie. Ils n'avoient pas moins de soin d'amasser des vivres, & n'épargnoient ni peines ni dépenses pour remplir les magazins de bled & de vin que les Isles voisines produisent en abondance, & de toutes les autres provisions nécessaires à soutenir un long siége.

A tous ces préparatifs de guerre le Roi & la Reine n'opposoient que la voie des négociations & des propositions de paix. Ils auroient voulu jouir du fruit de leurs travaux, sans s'exposer à de nouveaux dangers & à de nouvelles peines. Ils se seroient contentés d'une soumission apparente de la part des Rochelois, croyant qu'elle suffiroit pour éteindre les restes d'un feu qui pouvoit rallumer de nouveaux troubles. En conséquence ils avoient donné le Gouvernement de la Rochelle à Biron, homme généralement reconnu pour favorable au Parti Huguenot, & que plusieurs croyoient même Calviniste, mais dans le fonds Catholique, comme il en donna des preuves toute sa vie : au reste, s'il tint pen-

dant quelque temps une conduite équivoque, sa haine contre les Guises, & l'intérêt qu'il trouvoit à la continuation de la guerre, en étoient les seuls motifs. Le Roi & la Reine, qui l'avoient comblé de bienfaits, se fioient à lui : mais ils se trompoient. Quoiqu'ils eussent d'abord pensé à le comprendre dans le massacre de la Saint-Barthelemi, ils s'étoient imaginé que les Rochelois prendroient aussi confiance en lui, & le recevroient pour Gouverneur, du moins en titre, s'ils refusoient de lui en confier l'autorité, tempérament qui auroit concilié l'honneur du Roi, & les sûretés que les Rochelois exigeoient pour leurs vies & pour leur liberté.

L'évenement démontra combien il y a peu de fonds à faire sur les hommes qui gravent sur le marbre les injures reçues, au lieu que ceux qui les ont faites ne les écrivent que sur le sable, & qui dans le cœur cachent des desseins & des intérêts bien différens de leurs démonstrations extérieures. En effet, Biron se rendit aux environs de la Rochelle : mais, soit qu'il desirât la continuation de la guerre, sur laquelle il fondoit l'espérance de sa fortune, soit que par sa fierté naturelle, il fut en secret mécontent de voir ses services mal récompensés, soit que se défiant du Parti Catholique, il ne jugeât pas de son intérêt qu'il fût prédominant, soit qu'il craignît qu'en lui donnant ce Gouvernement imaginaire, on ne lui voulût ôter la Charge de Grand-Maître de l'artillerie, soit enfin qu'il soupçonnât que la Cour vouloit détruire peu à peu tous ceux qui lui étoient suspects, ou qui n'étoient pas attachés aux Guises ; quel que pût être son motif, il fit insinuer sous main aux Rochelois, de ne le recevoir ni lui ni d'autres dans leur Ville, s'ils vouloient conserver leur liberté, & ne pas se remettre à la discrétion du Roi. Il les avertit que les intentions de la Cour étoient d'opprimer le Parti Huguenot, de priver la Rochelle de ses exemptions & privileges, & de la réduire aux bornes les plus étroites du devoir, pour la mettre hors d'état de servir par la suite d'azile & de Capitale aux Rebelles. Ces avis secrets ne firent que rendre les Rochelois plus opiniâtres. Envain Biron témoigna à l'extérieur un vif empressement & un desir ar-

Le Roi tente en vain de s'emparer de la Rochelle.

CHARLES IX. 1572.

dent d'entrer dans leur Ville ; ils refuserent toujours de le recevoir pour Gouverneur, alléguant que cette prétention étoit directement contraire à la liberté & aux privileges dont Sa Majesté leur offroit la confirmation. Ces négociations durerent plusieurs jours, & cependant la Reine, sur diverses conjectures, ayant soupçonné les manœuvres de Biron, chercha un nouveau sujet, plus propre à persuader les Rochelois, & à vaincre leur obstination. Le hazard lui offrit bientôt un homme tel qu'il le falloit pour s'en bien acquitter.

Pendant la vie de l'Amiral, un grand nombre de Huguenots avoit passé en Flandres au secours des Confédérés, sous les ordres du Comte Louis de Nassau ; ils avoient surpris Mons, & causé beaucoup d'inquiétude aux Espagnols mal éclaircis des véritables desseins de la Cour de France, & disposés à croire qu'elle autorisoit cette invasion, comme un acheminement à la guerre, dont elle menaçoit les Pays-Bas. Toutes les forces du Roi Catholique marcherent vers cette Place, pour éteindre cet incendie dans sa naissance, & arrêter les succès d'une guerre qu'ils regardoient déja comme certaine. Mais le massacre des Huguenots à Paris, qui arriva bientôt après, ayant manifesté à toute la terre les vrais sentimens du Roi, ceux qui s'étoient emparés de Mons, privés désormais de crédit & d'appui, & de toute espérance de secours, convinrent de (*a*) se rendre. Epuisés & délabrés par les fatigues du siége, ils se disperserent en Picardie & dans les Villes voisines, où les Gouverneurs les poursuivirent à outrance. Genlis, leur principal Chef, & ses gens, furent défaits & taillés en piéces par Villers, Gouverneur de Chaulnes. Genlis y resta (*b*) sur la place, avec

(*a*) Mons ne se rendit que le 20 d'Août après la défaite de Genlis.

(*b*) Les troupes de Genlis furent battues auprès du village de Hautaige en Hainaut, aux environs de S. Guilain, par Frédéric de Tolède, bâtard du Duc d'Albe, & par le Baron de Norkermes. Il y périt 1200 François. Genlis y fut fait prisonnier & conduit à Anvers, où quelque temps après on le trouva mort dans son lit, sans qu'il eut été malade. On ne douta point que les Espagnols ne l'eussent fait étrangler. Il ne périt donc pas sur le champ de bataille, ni en Picardie dans un combat contre Villers, comme le suppose ici Davila. *Voyez M. de Thou, Liv. LIV.*

La Noue,

un grand nombre de ses Officiers & de ses soldats. La Noue, ci-devant Gouverneur de la Rochelle, & qui avoit défendu avec tant de gloire la Saintonge pour le Parti des Princes, fut sauvé sécretement par le Duc de Longueville, Gouverneur de Picardie, qui obtint un sauf-conduit pour lui, & le mena à la Cour. Le Roi lui fit un accueil gracieux, comme à un Sujet distingué par sa prudence pour les affaires, & par son expérience dans l'art militaire, & jugea à propos de le charger de la négociation avec les Rochelois, dans l'espérance que les services qu'il leur avoit autrefois rendus, feroient de fortes impressions sur leurs esprits, & que son éloquence & sa dextérité triompheroient de l'obstination de la populace.

On entame diverses négociations pour engager les Rochelois à se soumettre.

Le Roi & la Reine lui firent part de leurs intentions; ils n'en vouloient point, disoient-ils, à la liberté & aux privileges des Rochelois; ils prétendoient encore moins gêner leur conscience, en les obligeant d'abjurer la Religion qu'ils professoient; ils desiroient seulement d'empêcher que cette Ville ne servît de retraite aux Factieux & aux ennemis de l'Etat, pourvu qu'en conservant ses privileges & pleine liberté de conscience, elle se soumît à son légitime Souverain. Quelques-uns prétendent que la Noue ne se chargea de cette commission que contre son gré. Il partit de la Cour accompagné de l'Abbé Jean-Baptiste Guadagni, Florentin, pour sonder les dernieres dispositions des Rochelois. Mais déja les conseils secrets de Biron, ou les exhortations de leurs Ministres, avoient tellement échauffé les esprits, qu'ils fermerent l'oreille à toutes les propositions. Tous les efforts qu'on employa pour les engager à se soumettre au Roi, furent inutiles. Ils reçurent, à la vérité, la Noue dans leur Ville, mais froidement, & avec peu de marques de considération. Lui-même, au lieu de leur persuader de se remettre à la clémence du Roi, résolut de rester avec eux, soit que ce fût son premier dessein, soit que l'intérêt de sa propre sûreté le touchât davantage. Il accepta même le commandement en chef de leurs troupes qu'ils lui offrirent; parce qu'ils avoient besoin d'un homme de tête & de courage pour diriger les opérations militaires. Il congédia l'Ab-

bé Guadagni, & le chargea d'aſſurer le Roi, qu'il n'avoit accepté le commandement dans la Rochelle, que dans l'eſpérance de ramener ce peuple au devoir, avec le temps, & l'empêcher de ſe jetter, par déſeſpoir, entre les bras d'un autre Chef, qui pourroit y appeller des Factieux ou des Etrangers, qui maîtres d'une Place ſi importante, pourroient exciter des révolutions funeſtes à l'Etat. Il s'efforça par ces raiſons de remplir ſa promeſſe, & tint en balance l'eſprit du Roi avec une adreſſe ſinguliere, juſqu'à ce que les évenemens qui ſuivirent, juſtifierent en partie les aſſurances qu'il donnoit pour-lors. Ce fut la ſeconde faute que fit la Cour, en travaillant à la réduction de la Rochelle. Au lieu de l'attaquer d'abord à force ouverte, tandis que les habitans étoient incertains & irréſolus, & que leur Ville n'étoit ni ſi bien fortifiée ni ſi abondamment munie, la Cour, qui craignoit de reprendre les armes, & qui regardoit cette affaire comme peu importante, préféra la voie de négociations. Le voyage de Biron ne fit qu'augmenter le courage & l'opiniâtreté des rebelles, & celui de la Noue leur procura un Général, dont ils avoient plus beſoin que de toute autre choſe.

Lorſqu'on vit enfin que l'artifice & les inſinuations n'opéroient rien ; qu'il falloit abſolument employer la force des armes, &, qu'à l'exemple de la Rochelle, Niſmes, Montauban, Sancerre, & quelques autres Places moins importantes, que les Huguenots avoient ſurpriſes, étoient réſolues de ſe défendre : le Roi ſe détermina, quoiqu'un peu tard, à faire un dernier effort. Il ordonna à la Châtre, Gouverneur de Berry, d'aſſiéger inceſſamment Sancerre. Le Marquis de Villars, nommé enfin Lieutenant-Général du Roi de Navarre au Gouvernement de Guyenne, eut ordre d'y paſſer, & le Vicomte de Joyeuſe, en qui leurs Majeſtés avoient une confiance particuliere, fut chargé d'attaquer Niſmes & les autres Villes voiſines. Philippe Strozzy & Biron, ſoit qu'on ignorât ſes manœuvres, ſoit qu'on ne voulût pas ſe priver de ſes ſervices, eurent ordre de bloquer la Rochelle, en attendant que le Duc d'Anjou vînt l'aſſiéger dans les formes, avec toutes les forces du Royaume. La Châtre, zélé Ca-

tholique, & dévoué aux Guises, vint incontinent investir Sancerre, Ville située sur les confins de son Gouvernement de Berry, proche de la Loire, & à portée de recevoir par cette riviere des secours de divers endroits. Après plusieurs assauts sanglans, mais sans succès, il se détermina à la réduire par famine. Il la bloqua de toutes parts, & l'obligea enfin à se rendre au bout de huit mois, pendant lesquels les Assiégés furent réduits aux plus dures extrémités que des hommes (a) puissent souffrir. Le Marquis de Villars, nommé de nouveau Amiral depuis la mort de Gaspard de Coligni, fit aussi en Guyenne des progrès assez considérables. Il dissipa par-tout les Huguenots, reprit les Villes dont ils s'étoient emparés, les obligea de se jetter dans Montauban, où il les serra de si près, qu'il les réduisit à la derniere nécessité, & qu'ils s'y défendoient, moins par le nombre de leurs forces, que par leur opiniâtreté. Il n'en étoit pas de même en Languedoc; le Maréchal de Damville, sans le secours duquel Joyeuse ne pouvoit rien entreprendre, cherchoit à tirer les choses en longueur. Il étoit revenu de la Cour dans son Gouvernement, pensant à toute autre chose qu'à travailler à la ruine des Huguenots, depuis qu'il savoit qu'il étoit mal dans l'esprit du Roi, & qu'il avoit couru risque d'être enveloppé dans le massacre de Paris. Aussi, contre le sentiment de Joyeuse, & de plusieurs autres Officiers, il laissa les Huguenots tranquilles à Nismes, qui étoit leur asile & leur Place-d'armes dans ces cantons, & assiégea Sommieres, petite Ville, (b), foible, qu'il s'acharna à emporter pour

(a) Après avoir consumé tous les vivres ordinaires, les Sancerrois se virent réduits à manger les cuirs de bœufs, les peaux d'agneaux, de cheval, de chien, les parchemins & les vieilles chartes, les cornes des chevaux, cerfs, chevreuils, jusqu'aux excrémens ramassés dans les rues Une jeune fille de trois ans morte de faim & déja couverte de terre, en fut tirée par le conseil d'une Vieille, & mangée par son pere & sa mere; ensorte qu'on vit renouveller dans cette malheureuse Ville toutes les horreurs que les Historiens sacrés & profanes nous racontent des siéges de Samarie, de Jerusalem & de Numance. Voyez ces détails dans M. de Thou, *Liv. XL.* & dans les autres Ecrivains du temps.

(b) Sommieres avoit une très-bonne Citadelle, & les Protestans qui avoient fait quelques ouvrages au corps de la Place, s'y défendirent vaillamment durant quatre mois. *Id. ibid.*

CHARLES IX. 1572.

ménager ſa réputation: mais devant laquelle il perdit tant de temps & de troupes, qu'il demeura enſuite ſpectateur oiſif de ce qui ſe paſſoit dans les autres Provinces.

Tout dépendoit du ſiége de la Rochelle. On ſentoit que la priſe de cette Place entraîneroit la ruine entiere du Parti Huguenot. Strozzy & Biron la bloquoient déja depuis plusieurs ſemaines, lorſque le Duc d'Anjou arriva devant la

1573. Le Duc d'Anjou raſſemble ſes forces, & vient aſſiéger la Rochelle.

Place au commencement de Février de l'année 1573. Son armée étoit compoſée de toute la Gendarmerie, & de l'Infanterie Françoiſe & Suiſſe, de la plus grande partie de la Nobleſſe Catholique: elle traînoit à ſa ſuite un attirail prodigieux de toutes les choſes néceſſaires à un ſiége. On voyoit dans cette armée le Duc d'Alençon, troiſiéme frere du Roi, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qu'on y avoit menés, pour ôter aux Rochelois toute eſpérance de ſe flatter de la protection des Princes du Sang, les Ducs de Montpenſier & de Nevers, d'Aumale, de Guiſe, de Mayenne, de Bouillon, d'Uſez, de Longueville, le Prince Dauphin, le Comte de Maulevrier, le Maréchal de Coſſé, le bâtard d'Angoulême, le Comte de Retz, Montluc, & tous les Seigneurs & Généraux qui s'étoient acquis quelque réputation. Il étoit aiſé de voir par ces préparatifs, que la Cour faiſoit dépendre la déciſion totale des affaires & le ſalut du Royaume, du ſuccès de cette entrepriſe. Les Rochelois, qui avoient eu le temps de ſe pourvoir des choſes néceſſaires, & de fortifier parfaitement leur Ville de tous côtés, étoient réſolus à ſe défendre juſqu'à l'extrémité. Ils avoient confié le Gouvernement civil à Jacques Henri, leur Maire, avec un Conſeil des principaux bourgeois, & le militaire à la Noue.

La ſituation de la Place eſt extrêmement avantageuſe: du côté de la terre elle eſt environnée de marais qui s'entretouchent & s'étendent fort loin. Du côté du Nord il n'y a qu'une avenue pour approcher d'une des portes de la Ville, qui eſt fortifiée dans toute ſon enceinte, défendue & flanquée de foſſès, de remparts, de baſtions, de terre pleins, bien conſtruits, & qui ſe défendent parfaitement l'un l'autre. Ainſi l'art & la nature ont également contribué à en faire

faire une Place imprénable : elle a un port très-ſpacieux : mais tellement formé par la nature même, que quelque vent qu'il regne, les vaiſſeaux peuvent y aborder par diverſes embouchures, ſans que les flottes les plus conſidérables puiſſent les en empêcher. Toutes les côtes des environs ſont difficiles, inabordables, & ne permettent pas aux vaiſſeaux, ou de s'y arrêter long-temps, ou de s'y tenir à l'ancre, à cauſe de la variété des vents & des tempêtes longues & fréquentes qui regnent dans ces parages ; ainſi il eſt preſque impoſſible de bloquer entiérement le port, & de fermer tout chemin aux ſecours que la Ville peut recevoir par mer. Il eſt également difficile de faire les approches par terre. Quoique de ce côté-là le terrain ſoit ſi élevé, qu'il commande preſque entiérement la Place, néanmoins les fortifications, dans un eſpace aſſez reſſerré, ſont fort élevées, très-bien conſtruites, & en grand nombre. Enfin, derriere les ouvrages extérieurs, on trouve une Place-d'armes aſſez vaſte, où les aſſiégés peuvent ſe mettre aiſément en bataille pour ſoutenir un combat en forme.

Telle étoit la ſituation & la force de la Place, & tels étoient les préparatifs du ſiége, qui fut auſſi long & auſſi meurtrier qu'on le préſumoit. Pendant cinq mois on donna une infinité d'aſſauts à la Ville ; on livra des combats. Le Duc d'Anjou n'épargna ni dépenſes ni travaux, ni fatigues. Il brava tous les dangers, & employa tous les moyens que l'art militaire peut ſuggérer. La garniſon & les bourgeois ſe défendirent avec autant de conſtance que de valeur : les femmes mêmes marquerent la même fermeté que les hommes. Une ſeule Ville ſoutint long-temps l'effort & les attaques de tout le Royaume, & ne luta pas moins contre la famine & les autres incommodités, que contre les armes de ſes ennemis. Pendant le ſiége, qui fut fécond en évenemens & en ſuccès différens, la Noue trouva occaſion de ſe juſtifier auprès du Roi, dont il obtint la permiſſion de ſe retirer dans ſes Terres. Voici comme la choſe arriva.

La Place ſe défend pluſieurs mois.

On délibéroit dans le Conſeil de Ville de céder enfin à la force, à laquelle on voyoit qu'il étoit impoſſible de ré-

ſiſter plus long-temps. Au contraire les Miniſtres, en qui la populace avoit une confiance aveugle, ne ceſſoient de l'exciter à tenir juſqu'à la derniere extrémité. La Noue eut avec eux quelque conteſtation. Un de ces Miniſtres, nommé la Place, oſa l'accabler d'injures, & l'appella pluſieurs fois traitre; il pouſſa même la témérité juſqu'à lever la main pour le frapper. Le Miniſtre, qu'on regardoit comme un extravagant, fut arrêté & renfermé quelques jours. La Noue parut vouloir ſacrifier ſon reſſentiment au bien public: mais dans le fond il fut vivement piqué de cette inſulte. D'ailleurs il prévoyoit qu'à l'arrivée du Comte de Montgommeri, qu'on attendoit d'Angleterre avec quelques ſecours, les Rochelois lui ôteroient le commandement, pour le déférer à ce Seigneur, avec lequel il vivoit depuis long-temps en aſſez mauvaiſe intelligence. Il réſolut donc de quitter la Rochelle; & dès le lendemain, étant ſorti de la Place, ſous prétexte d'eſcarmoucher contre les ennemis, comme il lui arrivoit ſouvent, il paſſa avec quelques-uns de ſes gens dans le camp du Duc d'Anjou. Il fit paſſer cette démarche pour un effet de ſa fidélité envers le Roi. Mais ſon reſſentiment & le chagrin de ſe voir en butte aux calomnies & aux complots des Miniſtres, y eurent la principale part. Quoiqu'il en fut, pluſieurs autres Officiers & Gentilshommes ſuivirent ſon exemple: mais la fermeté de la populace, & le courage des ſoldats Huguenots n'en furent point rallenti. Ils ſoutinrent avec intrépidité les différentes attaques qu'on leur livra jour & nuit, & ne montrerent pas moins de conſtance à endurer les horreurs de la famine.

Du côté de la mer les aſiégeans avoient élevé deux forts, l'un à la pointe des Coreilles, & l'autre à l'oppoſite, dans un endroit appellé le Port-neuf. Du Guaſt, Capitaine aux Gardes, commandoit dans ce dernier, & Coſſeins, Capitaine au même Régiment, dans l'autre. Ils avoient chacun mille ſoldats & quinze piéces de canon. Entre ces deux forts on avoit mis à l'ancre un gros vaiſſeau, & placé deſſus, une batterie de coulevrines, dont le feu, joint à celui des forts, rendoit l'entrée du port impraticable: on étoit également parvenu à fermer toutes les avenues du côté de

la terre. Les Princes & les Seigneurs s'étoient partagés les travaux & les attaques. On avoit perfectionné la circonvallation, & à chaque instant on donnoit de nouveaux assauts : mais les travaux & la résistance des assiégés égaloient les ouvrages & la valeur des assiégeans. Ce qui augmentoit beaucoup la bravoure & la fermeté des premiers, c'étoit les avis secrets que leur donnoient les amis qu'ils avoient dans l'armée Royale. Il s'en trouvoit parmi les soldats, & même parmi les Généraux, qui craignoient la prise de la Rochelle, & la ruine entiere du Parti Calviniste. On dit même que Biron, qui commandoit l'artillerie, suivit son inclination ordinaire, & ménagea les assiégés, en ne faisant pas servir ses batteries avec toute la vivacité qu'il auroit pû. Mais malgré ces artifices, le fer ou la famine avoient déja emporté les bourgeois les plus opiniâtres & les soldats les plus braves. Ceux qui restoient, ne comptoient plus sur les secours d'Allemagne & d'Angleterre. Les Princes Protestans d'Allemagne, sur les représentations de Gaspar, Comte de Schomberg, envoyé du Roi, avoient résolu de ne se plus mêler des affaires des Calvinistes de France, qui n'avoient à leur tête aucun Prince du Sang, dont le crédit ou la richesse pussent soutenir la guerre. La Reine d'Angleterre, vers laquelle le Roi avoit député Albert de Gondi pour le même sujet, avoit refusé d'envoyer ni troupes ni vaisseaux sous ses enseignes. Le Comte de Montgommeri étoit, à la vérité, parti pour soutenir les assiégés avec une flotte assez nombreuse, mais mal équippée, & chargée de peu de troupes de débarquement. A peine put-il faire entrer dans le port un vaisseau chargé de munitions. La flotte du Roi repoussa Montgommeri, ensorte que désespérant du succès, il prit le large, sans penser davantage à faire lever le siége, ni à secourir la Ville, réduite aux dernieres extrémités, & se contenta de courir comme un pyrate les Côtes de Normandie & de Bretagne. Les munitions de bouche & de guerre étoient presque entiérement consumées dans la Rochelle depuis plusieurs mois que duroit le siége. Les Catholiques avoient perdu, tant par les maladies, que par le fer des ennemis, vingt mille hommes, parmi lesquels on comptoit plusieurs Gentils-

hommes & Officiers de marque, entre autres le Duc d'Aumale, qui fut tué d'un coup de canon dans la tranchée. Le Duc d'Anjou lui-même, en visitant les postes, avoit été blessé, quoique légérement, au cou, au côté, & à la main gauche, d'un coup de fauconneau chargé de mitraille. Cependant il ne rallentissoit en rien la vivacité de ses attaques. De nouvelles troupes, & entre autres six mille Suisses que le Roi venoit de prendre à sa solde, renforçoient de jour en jour son armée. Il pressoit vivement le siége, & la Place, réduite aux dernieres extrémités, auroit enfin été emportée d'assaut, & saccagée par les Royalistes, si un évenement imprévu n'eût détourné & prévenu la ruine prochaine des assiégés.

La Cour travailloit depuis quelque temps à faire élire le Duc d'Anjou Roi de Pologne. On avoit commencé à en concevoir l'espérance durant la vie de Sigismond Auguste, Roi de ce pays; on avoit proposé de donner la Princesse Anne, sœur de ce Monarque, en mariage au Duc d'Anjou, & de le faire ensuite déclarer son successeur par une Diete du Royaume. Sigismond mourut, & l'on reprit cette affaire avec plus de chaleur. Ernest, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur, & Sigismond, Roi de Suede, se mirent aussi sur les rangs; ni l'un ni l'autre n'avoient une réputation comparable à celle du Duc d'Anjou, qui par ses grandes qualités, & par le bruit de ses victoires, attiroit sur lui les yeux de toute l'Europe. Le Roi de France s'intéressoit vivement à cette affaire. La Reine-mere, qui aimoit tendrement le Duc d'Anjou, y employoit également tous ses soins. On n'épargna ni argent, ni promesses, ni peines, ni intrigues, pour faire réussir ce projet. Il y avoit long-temps qu'on avoit chargé Balagni d'en faire les premieres ouvertures. Sous prétexte de voyager, il avoit fait quelque séjour en Pologne, & pris des liaisons avec plusieurs Grands du Royaume. Il fut ensuite secondé par Jean de Montluc, Evêque de Valence, par Gui de Lansac, & par d'autres Ministres moins qualifiés, mais également habiles, qui étoient destinés à négocier avec les différens ordres de la Nation Polonoise. Le plus grand obstacle que trouverent les Ambassadeurs de

France, ce fut l'oppoſition des Evangeliques; (c'eſt ainſi qu'on nommoit en Pologne ceux qui en matiere de Religion ſuivoient de nouvelles opinions.) Ils marquoient peu de penchant pour le Duc d'Anjou, ſoit parce que toutes ces victoires, qui le rendirent célebre, il ne les avoit remportées que ſur ceux de leur Religion, ſoit parce que le maſſacre de la Saint-Barthelemi, que les Proteſtans racontoient de mille manieres dans les Pays étrangers, leur faiſoit craindre qu'après ſon élection, le Prince ne voulût perſécuter ceux qui profeſſoient une Religion différente de celle de l'Egliſe Romaine, pour laquelle on connoiſſoit ſon ſincere attachement. Cette défiance des Evangeliques étoit entretenue par des Lettres & des députations de pluſieurs Princes Proteſtans d'Allemagne, irrités des maſſacres, & jaloux de l'élevation du Duc d'Anjou. Le Roi, pour diſſiper ces ſoupçons, proteſtoit ſans ceſſe dans ſes dépêches, & par la bouche de ſes Ambaſſadeurs, que l'exécution de la Saint-Barthelemi n'avoit point été préméditée & concertée de longue main par la Cour: mais qu'on devoit l'attribuer uniquement à la témérité de l'Amiral, qui ſe voyant bleſſé par ſes ennemis, n'avoit écouté que ſa fureur, en tramant une nouvelle conſpiration contre toute la Maiſon Royale. On ajoutoit que ce Monarque étoit diſpoſé à tolérer la liberté de conſcience, quoiqu'il ne voulût pas permettre la profeſſion ouverte du Calviniſme. On ne s'en tint pas à ces repréſentations, & de peur d'indiſpoſer & d'aigrir de plus en plus les eſprits des Proteſtans & des Evangeliques, on commença à pouſſer moins vivement le ſiége de la Rochelle, pour empêcher que le Duc d'Anjou, en la prenant d'aſſaut, ne s'attirât davantage leur haine, & que la déſolation de cette Ville ne mît de nouveaux obſtacles à ſon élection au Trône de Pologne, qui commençoit à prendre un tour favorable. Les Ambaſſadeurs du Roi en Pologne, & ſur-tout l'Evéque de Valence, avoient ſuggéré ce deſſein, en preſſant ſouvent la Cour de traiter les Huguenots avec moins de rigueur, pour ne pas faire échouer leurs négociations.

Le Duc d'Anjou eſt élu Roi de Pologne.

Toutes ces conſidérations furent cauſe que l'on fit de nouvelles ouvertures de paix aux Rochelois, ſans diſconti-

nuer cependant les travaux du siége, jusqu'à ce qu'on reçût la nouvelle de l'élection à la Couronne de Pologne en faveur de Henri. Elle s'étoit faite le neuf de Mai du consentement unanime de tous les Ordres du Royaume. Le Duc d'Anjou chercha alors les moyens de terminer le siége de la Rochelle par quelque tempérament, qui, sans compromettre sa gloire, ne mécontentât pas ses nouveaux Sujets, auxquels il vouloit persuader qu'il n'étoit nullement dans la disposition de les inquiéter au sujet de la Religion. Il commençoit d'ailleurs à se lasser des travaux de la guerre, il vouloit aller goûter les plaisirs de la Cour, & sur-tout, prendre au plutôt possession de sa Couronne. La paix étoit également devenue nécessaire aux Assiégés. Epuisés de fatigues, ils étoient dans l'impuissance de tenir encore longtemps. Leur fermeté commençoit à s'abbattre. Ils panchoient à un accommodement. On renoua les négociations. Les Députés de la Ville passerent plusieurs fois au camp. Enfin après quelques difficultés, la paix fut conclue le onze de Juillet.

Il accorde aux Assiégés des conditions très-avantageuses.

On convint que la Ville se soumettroit au Roi à ces conditions : Que le Roi reconnoîtroit les habitans de la Rochelle, de Nîmes & de Montauban, pour ses bons & fideles Sujets, & déclareroit qu'il approuvoit tout ce qu'ils avoient fait depuis le mois d'Août de l'année précédente, jusqu'à ce jour : Qu'il accorderoit une amnistie de tous les excès commis par les habitans de ces trois Villes, leurs soldats ou adhérens pendant le cours des guerres civiles : Qu'il permettroit dans ces trois Villes l'exercice libre & public de la Religion prétendue réformée, pourvû que les Religionnaires ne s'y assemblassent qu'en petit nombre, sans armes, & en présence des Magistrats commis à cet effet. : Qu'à l'exception des baptêmes & des mariages, dans tout le reste du culte extérieur, ils observeroient les fêtes & les autres cérémonies usitées & prescrites par l'Eglise Romaine : Que le Roi confirmeroit les exemptions, prérogatives & priviléges de ces trois Villes, sans qu'on pût y donner atteinte sous quelque prétexte que ce fût. Que les Rochelois recevroient le Gouverneur qu'il plairoit au Roi de leur nommer, mais sans

garnison : Que ce Gouverneur pourroit demeurer dans la Ville, en sortir, y rentrer, quand il le jugeroit à propos. Que d'ailleurs les habitans se gouverneroient suivant les loix, usages & coutumes qu'ils avoient observées depuis qu'ils s'étoient soumis à la Couronne de France : Qu'ils renonceroient à toute alliance, ligue, intelligence, confédération au dedans & au-dehors du Royaume, & ne donneroient aucun secours à ceux de leur créance qui continueroient la guerre : Que l'exercice public de la Religion Catholique seroit rétabli dans ces trois Villes & dans tous les autres lieux où il avoit été supprimé : Qu'on y restitueroit aux Ecclésiastiques leurs Eglises, Monasteres & Hôpitaux, & tous les biens & revenus attachés à leurs bénéfices & à leurs dignités : Que dans tout le Royaume, les Seigneurs Haut-Justiciers pourroient faire célébrer dans leurs maisons les mariages & baptêmes, suivant la Liturgie des Huguenots, pourvû qu'il ne se trouvât pas plus de dix personnes à ces Assemblées : Qu'on ne rechercheroit ni n'inquiéteroit personne pour le fait de la Religion : Que ceux qui voudroient sortir du Royaume auroient la liberté de vendre leurs biens & de se retirer où bon leur sembleroit, pourvû que ce ne fût pas dans des Pays ennemis de la France : Que pour la garantie des articles précédens, les villes de la Rochelle, de Nîmes & de Montauban donneroient quatre ôtages ou députés, qu'on changeroit de trois mois en trois mois, & qui suivroient toujours la Cour. Après qu'on eut signé ces conditions & donné les ôtages, le Duc d'Anjou les envoya à la Cour. Biron, en qualité de Gouverneur pour le Roi, entra dans la Rochelle avec un Héraut d'Armes. Il prit possession de son Gouvernement, & y fit publier la Paix ; ensuite le Duc d'Anjou congédia l'armée, & se rendit à Paris accompagné d'un nombreux cortége de Princes & de Seigneurs. Il y prit le titre de Roi, reçut l'Ambassade des Polonois, & se disposa à aller prendre possession de sa Couronne.

La ville de Sancerre, qui n'avoit pas de priviléges particuliers comme les autres, & qui n'étoit point du Domaine immédiat du Roi, mais soumise à des Comtes particuliers,

CHARLES IX. 1573.

ne fut pas comprise dans la Capitulation accordée aux Rochelois. Les habitans réduits aux dernieres horreurs de la famine & sans aucune espérance de secours se rendirent à discrétion. La Châtre qui commandoit dans ces quartiers, leur accorda la vie par ordre du Roi, qui eut cette condescendance pour les Ambassadeurs de Pologne ; mais ils furent condamnés à une amende considérable qu'on distribua aux troupes qui avoient fait le siége. La Châtre fit raser les murs, abattre les portes, enlever l'horloge & les cloches, pour ne faire de cette ville qu'un simple village. Il mit encore garnison dans le château, fit rendre aux Ecclésiastiques leurs biens & leurs Eglises, pour l'exercice de la Religion Catholique. Peu de temps après, il commanda à ses soldats, ainsi que le bruit en courut, de jetter secretement dans un puits Guillaume Joanneau, Bailli de Sancerre, qui avoit été à la tête des Rebelles pendant le dernier siége, comme si la chose fût arrivée par hazard ; quoique quelques-uns ayent prétendu qu'il s'y étoit précipité de désespoir & par frénésie. Telle fut l'issue des troubles qui suivirent la mort de l'Amiral. Soit négligence de la part de la Cour, soit infidélité de la part de ceux qu'elle chargea de l'exécution de ses ordres, on n'y employa que des remédes palliatifs, au lieu qu'en agissant avec plus de vigueur & de sévérité, on auroit absolument extirpé les racines du mal. Aussi en resta-t-il des étincelles qui causerent bien-tôt un embrasement plus difficile à éteindre que jamais, & qui replongerent l'Etat dans des malheurs plus funestes que les précédens. Mais la Cour en témoignoit peu d'inquiétude. Elle n'étoit occupée que de fêtes, de plaisirs, & de spectacles occasionnés par l'Election du Duc d'Anjou. On croyoit au milieu de toutes ces fêtes jouir du repos le plus assuré. Elles durerent plus de deux mois. Ensuite le Roi de Pologne partit vers le commencement d'Octobre pour se rendre dans ses Etats. Le Roi & la Reine-mere l'accompagnerent jusques sur la frontiere de Lorraine. Le Roi revint dans ses maisons de plaisances aux environs de Paris, pour y prendre le divertissement de la chasse : mais ses plaisirs furent bien-tôt troublés par la découverte de nouveaux complots capables d'altérer

Départ du Roi de Pologne.

rer plus violement que jamais le repos du Royaume.

CHARLES IX. 1573.

Alençon

Le Duc d'Alençon, second frere du Roi, prétend succéder au Duc d'Anjou dans ses Charges.

Depuis le départ de Henri Roi de Pologne, le Duc d'Alençon, deuxiéme frere du Roi, tenoit le premier rang à la Cour. Ce Prince jeune & sans expérience, avoit l'esprit assez borné, d'ailleurs si inconstant & si présomptueux, qu'on remarquoit en lui beaucoup plus de penchant pour les projets turbulens & téméraires, que pour une conduite sage & mesurée. Il n'avoit pû voir sans chagrin l'autorité que le Roi avoit accordée au Duc d'Anjou son frere, dont la valeur & les exploits glorieux excitoient sa jalousie; comme si la grandeur & la réputation de ce Prince eussent été les causes de son abaissement. En conséquence, il haïssoit dans le cœur tous ceux qui étoient attachés au Duc d'Anjou, pendant qu'il prodiguoit son admiration & ses caresses à l'Amiral (a) & à ses Partisans. On avoit plusieurs fois remarqué qu'il blâmoit en secret la conduite du Roi, à l'égard des Huguenots, & qu'il aspiroit intérieurement à se mettre à leur tête. La Reine sa mere, qui connoissoit son caractere, avoit soin de placer toujours auprès de lui des personnes prudentes & expérimentées, capables par leur habileté de réprimer cette humeur fougueuse & remuante; mais le Duc écoutoit peu ces Surveillans & par conformité de caractere, il livroit entiérement sa confiance à Boniface de la Mole homme d'un génie assez médiocre, mais d'une ambition vaste & démesurée; & à Annibal, Comte de Coconas, qui avoit été chassé du Piémont sa Patrie, & qui, selon la coutume des Proscrits, ne pouvant demeurer en repos, cherchoit à troubler celui des autres. Le Roi de Navarre, & le Prince de Condé, mécontens du peu de cas que faisoit d'eux le Duc d'Anjou chef du parti Catholique, s'étoient depuis

(a) Après la mort de Coligni, on saisit tous ses papiers qui furent portés a la Reine mere. Dans un Journal écrit de sa main, l'Amiral donnoit avis au Roi de prendre garde, en assignant l'appanage a ses freres, de ne pas leur donner une trop grande autorité. La Reine fit lire l'article devant le Duc d'Alençon qu'elle savoit être affligé de la mort de Coligni. « Voilà » votre bon Ami, lui dit-elle, voyez le » conseil qu'il donne au Roi. Je ne sais » pas, répondit le Duc d'Alençon, s'il » m'aimoit beaucoup, mais je sais qu'un » pareil conseil n'a pû être donné au Roi » que par un homme très-fidele à sa Ma» jesté & très-zélé pour ses intérêts. *De Thou, Liv. LII.*

CHARLES IX
1573.

long-temps attachés au Duc d'Alençon. Ils épioient les momens favorables de ranimer & de rétablir leur faction abbattue & persécutée ; les Maréchaux de Montmorenci, de Damville, Guillaume de Thoré, Charles de Meru, tous freres, en avoient fait autant ; piqués de n'avoir pû obtenir la charge de leur pere pour aucun d'eux, & encore moins le crédit & l'autorité dont il avoit joui durant sa vie, ils voyoient qu'on les consideroit peu à la Cour depuis la mort de l'Amiral. La proximité du Sang qui les unissoit avec lui les rendant odieux & suspects au Roi, ils craignoient qu'on ne pensât à les traiter comme on avoit fait Coligni ; & cherchoient à s'appuyer de quelque parti, capable de soutenir leur fortune. A cette cabale s'étoit aussi joint le Maréchal de Cossé, peu estimé du parti Catholique. Enfin ils avoient pour Partisans tous ceux qui, soit en secret, soit ouvertement, avoient été attachés à l'Amiral ; & ceux qui mécontens du Gouvernement présent, pour des intérêts particuliers, trâmoient en secret quelque nouvelle révolution dans l'Etat. Tous ensemble, & sur-tout les Montmorenci travailloient avec autant de chaleur que d'adresse à accoître cette cabale, où l'on admettoit sans distinction les Calvinistes, comme les Catholiques : ils ne prenoient plus la Religion pour prétexte, & paroissoient n'avoir en vûe que la réforme du Gouvernement. Ils formerent ainsi un troisiéme parti, auquel on donna le nom de *Politiques* ou de *Mécontens*.

Politiques

Ces nouveaux complots demeurerent dans le secret, tant que le Duc d'Anjou resta en France ; les Conjurés redoutoient son pouvoir & sa valeur. Après son départ on recommença à les trâmer avec d'autant plus de succès, que le Duc d'Alençon qui les appuyoit, tenoit le premier rang à la Cour. D'ailleurs le parti Catholique avoit choisi pour Chefs le Duc de Guise & ses freres, anciens & irréconciliables ennemis des Maisons de Montmorenci & de Bourbon. Il leur paroissoit nécessaire, & par conséquent excusable de se liguer, pour combattre & contrebalancer le pouvoir excessif des Lorrains. La maladie du Roi leur fournit une occasion favorable d'éclater. La chasse, la paume, &

les autres exercices auxquels il se livroit avec excès avoient altéré son tempérament. Il étoit tombé dans une langueur qui le mettoit hors d'état de prévenir ces désordres naissans, & donnoit encore au Duc d'Alençon, plus de moyens de manifester & de soutenir ses prétentions. Ainsi, dès que le Roi de Pologne fut parti, le Duc d'Alençon excité par les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, commença à demander ouvertement & à solliciter la charge de Lieutenant Général, avec la même autorité que son frere l'avoit possédée pendant plusieurs années. Le Roi & la Reine-mere étoient trop mécontens de son caractere & de sa conduite, pour la lui accorder. Outre qu'ils l'aimoient moins que le Duc d'Anjou, ils le regardoient comme fort inférieur à ce Prince en génie & en valeur, & absolument incapable de remplir une place si éminente. D'ailleurs le Roi qui, en avançant en âge, devenoit de jour en jour plus chagrin & plus soupçonneux, n'étoit pas disposé à accorder, de nouveau, tant d'autorité à ses freres. On croyoit même, qu'il n'avoit favorisé, avec tant de chaleur, l'Election du Duc d'Anjou au Trône de Pologne, que pour l'éloigner, parce qu'il n'eût été ni décent, ni facile, de le dépouiller par d'autres voies, de la puissance & de l'autorité qu'il lui avoit d'abord accordées de son propre mouvement, & dans laquelle ce Prince s'étoit ensuite affermi par sa valeur & par l'éclat de ses victoires. Toutes ces raisons déterminerent le Roi à refuser au Duc d'Alençon le titre & la puissance de Lieutenant Général. La Reine-mere, pour l'appaiser, l'amusa de l'espérance de lui procurer une Couronne, comme on venoit de faire au Duc d'Anjou. Elle lui promit de lui faire épouser la Reine d'Angleterre, ou de lui procurer la Souveraineté des Pays-Bas, qui s'étoient révoltés contre le Roi d'Espagne, & fit négocier ces deux objets, plutôt à dessein de le repaître d'espérances, & de l'empêcher de rompre avec le Roi son frere, que sur aucun motif fondé, ou même sur aucune espérance de réussir. Mais le caractere impatient & précipité du fils, ne donna pas à la mere le temps d'exécuter ses projets. Dès que les Mécontens & les Huguenots sentirent que le Duc d'Alençon, vivement piqué

CHARLES IX. 1573.

du refus du Roi, étoit diſpoſé à troubler l'Etat, ils lui déférerent, d'un conſentement unanime, le premier rang dans leur parti; en lui repréſentant qu'il s'aſſureroit ainſi une puiſſance plus libre & plus abſolue que celle que le Roi ſon frere, lui refuſoit injuſtement.

Le refus du Roi l'indiſpoſe, & le porte à ſuſciter de nouveaux troubles.

Le Roi de Navarre attentif à profiter des conjonctures conſentit à cette démarche. Il déſiroit, à la vérité, ſa propre élévation; mais il ne ſouhaitoit pas moins ardemment de ſe délivrer de la ſujettion, ou pour mieux dire, de la priſon où le retenoient ſa belle-mere, & le Roi ſon beau-frere. Mécontent de la Reine ſon épouſe & brouillé avec elle, il eſpéroit à la faveur des troubles & d'une révolution, ſe ſouſtraire à tous ces chagrins, travailler à ſon aggrandiſſement, du moins recouvrer ſa liberté. Le Prince de Condé y donna auſſi les mains, aſſuré de tenir un des premiers rangs dans le parti Huguenot, s'il trouvoit moyen de ſe relever, au lieu que la mémoire de ſon pere, le rendoit odieux à tous les Catholiques. Les Maréchaux de Coſſé, de Montmorenci, & de Damville qui conduiſoient toute l'intrigue, appuyerent encore, plus que perſonne, cette réſolution. Ils ſentoient que le Duc d'Alençon, incapable par lui-même de conduire les affaires, gouverneroit par leurs conſeils, & leur abandonneroit la même autorité qu'avoit exercée l'Amiral, pendant la minorité des Princes de Bourbon. Après pluſieurs conférences, ils convinrent que le Duc d'Alençon quitteroit la Cour tout-à-coup, & en ſecret, & que pour favoriſer ſa retraite, quelques eſcadrons de cavalerie Calviniſte que l'on raſſembloit, iroient ſans bruit à ſa rencontre. Que les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé l'accompagneroient pour l'aſſiſter de leurs conſeils & régler ſes démarches. Que deux jours après le Roi de Navarre & le Prince de Condé s'évaderoient ſecrétement & ſe rendroient auprès de lui. Que le Maréchal de Damville, Gouverneur de Languedoc, partiroit avant eux pour retourner dans cette Province, ſurprendre les meilleures Places, & raſſembler le plus de Nobleſſe qu'il pourroit. Le Vicomte de Turenne ſon neveu, & le Duc de Ventadour ſon beaufrere, devoient faire la même choſe en Guyenne & dans

Le Roi de Navarre, le Prince de Condé & la maiſon de Montmorenci ſe liguent avec lui, & trament une conſpiration.

les Provinces voisines, afin d'assurer aux Princes une retraite assurée & des forces suffisantes pour se sontenir après leur évasion de la Cour. A ces projets sérieux & bien concertés, quelques favoris du Duc d'Alençon, joignirent des puérilités ridicules. Ils mirent en œuvre de prétendus sortiléges pour avancer la mort du Roi, qui étoit déja dangereusement malade; ils se flattoient que s'il mouroit, pendant que le Roi de Pologne étoit éloigné, le Sceptre pourroit tomber entre les mains du Duc d'Alençon. Dans ces différentes vûes, on se prépara sérieusement à prendre les armes.

Le Maréchal de Damville se rendit en Languedoc avec l'agrément du Roi, sous prétexte de visiter son Gouvernement. Il commença par sonder les esprits de la Noblesse & des Gouverneurs des Villes. Mais en Politique profond & rusé, de peur qu'on ne découvrît ses intrigues, il envoya à la Cour Chartier, son Sécretaire, pour représenter au Roi & à la Reine-mere, que les Huguenots de Nîmes, de Montpellier, & des autres Villes, paroissoient disposés à rentrer dans le devoir, & qu'il espéroit traiter avec eux à des conditions honorables, si la Cour vouloit envoyer des personnes de confiance pour le seconder. Le Roi flatté de cette espérance, dépêcha Saint-Sulpice, & Villeroi, Sécretaire d'Etat, pour traiter de concert avec le Maréchal de l'accommodement des Huguenots. Damville, par cet artifice, obtint la permission de négocier avec ces derniers, sans inspirer de défiances à la Cour. Dès qu'il apprit que Saint-Sulpice & Villeroi étoient arrivés à Avignon, il les fit prier par Chartier d'y demeurer, sous prétexte que les choses n'étoient point encore assez avancées, & d'attendre, pour venir le trouver, qu'il les eût solidement établies. Pendant qu'il les amusoit ainsi, il travailloit insensiblement à s'assurer de tout le Languedoc. Le Vicomte de Turenne & le Duc de Ventadour exécutoient le même projet, dans les Provinces voisines.

Les Confédérés du Maréchal de Damville, n'agissoient pas avec tant de circonspection. Ils ne négligeoient rien pour pousser leurs intrigues & les communiquer aux Hu-

Charles IX. 1573.

guenots dans tout le Royaume. Coconas & la Mole se flattoient follement d'abréger les jours du Roi, & de voir la Couronne sur la tête du Duc d'Alençon. Ce Prince, dont le génie étoit trop inconstant & trop foible pour de si grands projets, tint à la Reine-mere quelques discours qui jetterent des soupçons dans son esprit. Tandis qu'avec sa sagacité ordinaire elle s'occupoit à démêler le nœud de ces intrigues, & à pénétrer le fonds de toutes ces manœuvres, l'impatience des Huguenots acheva de lui découvrir l'affaire. Le Duc d'Alençon avoit fait part aux Calvinistes du dessein qu'il avoit formé de s'enfuir de la Cour avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour se retirer dans quelque Ville de leur parti, & de s'y déclarer Protecteur de la Religion réformée & des mécontens. Les Protestans, sans attendre que les Princes eussent mieux concerté leurs mesures & leur en eussent donné des avis plus certains, parurent tout-à-coup pendant le carnaval, au nombre de deux cens cavaliers bien armés sous les ordre de Guitry, & coururent aux environs de Saint-Germain, où la Cour se trouvoit alors, dans le dessein de favoriser la retraite des Princes qui devoient s'enfuir secrétement. A cette nouvelle, le Duc d'Alençon & ses Confidens éperdus & troublés, ne firent aucun mouvement, soit qu'ils n'eussent point encore pris leur derniere résolution, soit que le nombre des Huguenots ne leur parût pas suffisant, pour exécuter leur dessein. Ils ouvroient différens avis. Mais le Roi & la Reine pleinement éclaircis des soupçons qu'ils avoient conçus, se retirerent avec une extrême diligence à Paris, & firent arrêter le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, & tous ceux qui leur étoient attachés, ou qu'on soupçonnoit d'avoir trempé dans cette conjuration. Il n'y eut que le Prince de Condé & Thoré, qui ayant trouvé moyen de s'évader, se retirerent d'abord en Picardie sur les terres du Prince, & passerent tout de suite en Allemagne dans les villes Impériales attachées à leur parti. Soit que le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre se fiassent sur la tendresse & la proximité du Sang, soit qu'ils voulussent se disculper de la conspiration, & comme c'est l'ordinaire, en faire retom-

La conjuration est découverte.

Le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre & plusieurs autres sont arrêtés.

Le Pince de Condé s'enfuit en Allemagne.

ber la faute sur les plus foible, ils avouerent sans difficulté l'un & l'autre qu'on les avoient sollicités de quitter la Cour, & de se mettre à la tête des Huguenots & des Mécontens; qu'ils avoient paru prêter l'oreille à ces propositions, plutôt pour découvrir ces desseins, que pour y adhérer; & qu'ils attendoient pour révéler au Roi tout le complot, qu'on les en eût eux-mêmes informés : que cependant le Duc en avoit donné quelqu'indice à la Reine, d'une maniere obscure, à la vérité, mais suffisante pour justifier la sincérité de leurs intentions.

Sur le fondement de cette déposition qui contenoit plusieurs particularités, on interrogea & on mit à la torture un grand nombre d'autres complices de moindre considération. La Mole, sur lequel on trouva quelques images (*a*) de cire qui représentoient le Roi, enveloppées de talismans & de caracteres magiques, fut condamné à la mort, ainsi que le Comte de Coconas accusé de divers crimes, (*b*) & plusieurs autres subirent le même sort. Les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé furent mis à la Bastille, au grand contentement des (*c*) Parisiens. Les Princes en furent quitte pour une déclaration publique, par laquelle ils protesterent qu'ils n'avoient jamais eu intention de s'écarter de l'obéissance & du respect qu'ils devoient au Roi, ni d'attenter en aucune maniere à sa Personne, encore moins de se mettre

(*a*) Dans le temps qu'on faisoit subir la question à la Mole, on lui demanda ce qu'il vouloit faire d'une petite image de cire préparée avec des cérémonies magiques, & dont il avoit percé le cœur avec une aiguille, & de qui il se servoit dans ces sortes de mysteres. Il répondit qu'il avoit voulu par ce moyen se faire aimer d'une fille de Province dont il étoit épris, & qu'il s'étoit servi pour cela du ministere d'un Florentin, nommé Cosme Ruggieri. Le Florentin fut sur le champ arrêté. Mais la Reine mere, chez qui Ruggieri & tous ses semblables étoient très-bien reçus, le tira des mains des Juges. *De Thou*, *Liv. LVII.*

(*b*) La Mole & Coconas ne furent exécutés que le 30 d'Avril 1574. peu de temps avant la mort du Roi. Voyez le détail de leur procès dans les *Mem. d'Etat sous Charles IX. tom.* 3.

(*c*) « Ceux de Guise spécialement faisoient bien leurs besognes (la découverte de la conspiration) pour se faire valoir, & dresser par-dessous terre leurs menées çà & là, triomphans du Maréchal de Montmorenci, qui tôt après fut mené prisonnier en la Bastille avec le Maréchal de Cossé d'une fort indigne façon, à tabourin sonnant, avec huées & sifflemens de plusieurs mutins de Paris. *Mém. d'Etat sous Charles IX. tom.* 3. *fol.* 163.

à la tête des féditieux & des mécontens ; que ce deffein leur avoit été fauffement & artificieufement imputé par quelques efprits pervers & brouillons, pour ameuter & faire révolter les peuples fous ce prétexte : qu'ils condamnoient & déteftoient de femblables complots, & fupplioient Sa Majefté de punir ces mal-intentionnés, comme ils le méritoient, & par leur châtiment, d'ôter matiere à l'incendie qu'ils s'étoient efforcés d'allumer. Malgré ce manifefte, les Princes ne recouvrerent pas leur libérté ; & fi on épargna leur vie, parce qu'ils appartenoient de fi près au Roi, on les fit garder à vûe, comme prifonniers d'Etat. Ceux qui interprétent en mauvaife part toutes les actions des Princes, publierent que l'unique but du Duc d'Alençon, étoit de monter fur le Trône après la mort de Charles IX. qui paroiffoit prochaine. Les Maréchaux, dit-on, étoient entrés dans ce projet, parce qu'ils craignoient la domination du Roi de Pologne, ainfi que tous ceux qui étoient ennemis des Guifes, ou qui confervoient de l'attachement pour les Huguenots. Mais la Reine-mere qui chériffoit tendrement le Roi de Pologne, fous le regne duquel, elle fe promettoit une autorité abfolue, fit paroître le crime des Princes & des Maréchaux beaucoup plus grand qu'il n'étoit, & obligea le Roi à les faire arrêter, pour affurer la Couronne au Roi de Pologne fon légitime fucceffeur.

Quoiqu'il en foit de ces événemens & de leurs vrais motifs, ils fe pafferent au commencement de 1574. année deftinée à renouveller tous les malheurs de la France. Sur la fin de Mars, & dans le mois d'Avril fuivant, les Huguenots déja ameutés par le dernier complot, & devenus défians, parce qu'on avoit découvert leur deffein de favorifer la conjuration, rompirent de nouveau le frein de l'obéiffance, & tenterent de toutes parts de s'emparer des Villes, des Châteaux & des Fortereffes. Et comme fi l'entreprife de Saint-Germain eût réuffi au gré de leurs defirs, ils coururent précipitamment aux armes de toutes les Provinces, fans nulle retenue, & avec d'autant plus d'audace & d'affurance, qu'ils fe croyoient délivrés pour jamais de la crainte que leur infpiroient la valeur & l'activité du Roi de Pologne

Pologne, qu'ils avoient tant de fois éprouvés à leurs dépens en combattant contre un ennemi si brave & si redoutable. La Noue fut le premier qui se déclara. Il assembla en Poitou un corps de troupes avec lequel il s'empara de Lusignan, de Fontenai & de Melle. Soutenu par les Rochelois, il fit soulever ou ravagea toute la Province, cette conduite fit assez connoître que ce n'étoit pas le desir de la paix, ni celui de remplir ses engagemens avec le Roi, qui l'avoient obligé de sortir de la Rochelle, pendant le siége; mais le ressentiment de l'injure qu'il avoit reçue des Ministres Protestans, & la crainte de se voir supplanté par le Comte de Montgommeri. Ce soulevement servit de signal aux Huguenots de Dauphiné, de Provence, de Gascogne & de Languedoc. Chaque Capitaine ou Gentilhomme Calviniste, avec ce qu'il avoit pû rassembler de troupes, tâchoit de s'emparer de quelque place forte. De là ils couroient & ravageoient le plat pays, infestoient les chemins, mettoient les peuples à contribution & pilloient les maisons riches. Ils jetterent en peu de jours le Royaume dans une horrible confusion.

Le Comte de Montgommeri revient d'Angleterre en Normandie.

Cet incendie faisoit encore plus de ravages sur les côtes de Normandie. Le Comte de Montgommeri, que la flotte du Roi avoit empêché de jetter du secours dans la Rochelle, retourna en Angleterre, y prit du renfort, & repassant la mer, vint descendre dans le Cotentin, canton de la Normandie, contigu à la Bretagne. Les Huguenots & les mécontens de ces Provinces se rangerent en foule sous ses étendarts. Il s'empara en peu de jours de Domfront, de Carentan, de Saint-Lo & de Valogne. Les Rébelles, qui le regardoient comme un grand Général, ne cessoient de grossir son armée. On commença à craindre que la Reine Elisabeth, malgré ses promesses de ne secourir le Comte en aucune maniere, ne profitât d'une conjoncture si favorable, pour remettre le pied dans cette Province si fort à sa bienséance, & dont les Rois d'Angleterre ses prédécesseurs avoient été long-temps maîtres.

Il y prend plusieurs places.

Aux nouvelles réitérées de tant de troubles & de séditions, le Roi naturellement vif & colere entra dans un

CHARLES IX. 1574.

Le Roi attaqué d'une maladie dangereuse, confie à sa mere le soin d'appaiser les troubles du Royaume.

emportement si terrible, que sa maladie en devint de jour en jour plus dangereuse & plus incurable. Le défaut de vigueur & de forces nécessaires pour soutenir le poids de tant d'affaires, & ses irrésolutions donnerent aux Rébelles le temps de se fortifier. Dès qu'il s'apperçut que son mal empiroit & étoit sans remede, il se détermina à confier toute son autorité à la Reine sa mere, en lui recommandant & répétant à tous momens d'employer les moyens les plus violens & les plus séveres. On ne pouvoit exécuter ces ordres que difficilement, les conjonctures présentes ne permettoient de confier le commandement des Armées qu'à des Généraux d'un âge mûr & d'une fidélité éprouvée. Tous les vieux Capitaines témoignoient une extrême répugnance pour les partis vigoureux & sanguinaires. Ainsi la Reine se trouvoit dans un grand embarras. Le Roi de Navarre & le Duc d'Alençon étoient les premiers mobiles & les principaux auteurs de ces soulevemens. Suivant la prudence ordinaire, il auroit fallu commencer par se défaire d'eux, pour déraciner la cause du mal. Mais la Reine, à qui ils appartenoient de si près, desiroit de les sauver, & cependant d'étouffer les révoltes excitées dans les Provinces. Elle chercha donc un tempérament propre à appaiser la colere du Roi, & à faire reprendre à son fils & à son gendre des sentimens plus conformes à leur devoir.

On forme des armées en Poitou, en Languedoc, & en Normandie.

Elle résolut de mettre sur pied trois Armées, pour agir dans trois différentes parties du Royaume. L'une, sous les ordres du Duc de Montpensier, devoit marcher en Poitou contre la Noue. L'autre, sous ceux du Prince Dauphin, fils de ce Duc, étoit destinée à aller en Dauphiné & dans les Provinces voisines. La troisiéme devoit faire tête au Comte de Montgommeri, sous le commandement de Jacques de Matignon, Capitaine d'une fidélité & d'une valeur éprouvées, & pour-lors Lieutenant du Duc de Bouillon dans le gouvernement de Normandie. La Reine travailla en même-temps à ôter celui de Languedoc au Maréchal de Damville. Elle dépêcha pour cet effet en toute diligence le Comte Sciarra Martinengue à S. Sulpice & à Villeroi qu'on croyoit être auprès du Maréchal, avec ordre

de chercher les moyens de le faire (*a*) périr, ou, s'ils n'en pouvoient venir à bout, au moins ceux de le dépouiller d'un Gouvernement si important. Martinengue trouva encore S. Sulpice & Villeroi à Avignon, où ils n'avoient pas des forces suffisantes pour exécuter le premier dessein. Il fallut s'en tenir au second article de sa commission, & tenter d'enlever à Damville le plus de Places qu'il seroit possible. Le Cardinal d'Armagnac, le Duc d'Usez, le Vicomte de Joyeuse, les Seigneurs de Maugiron, de Quelus, de Rieux & de la Suze qui avoient un grand crédit dans ces Cantons, y travaillerent avec chaleur. Le Maréchal étoit trop habile pour se laisser surprendre, & les peuples étoient extrêmement attachés au nom de Montmorenci. Il avoit généralement gagné les cœurs par son caractere généreux & bienfaisant, & par son habileté à les gouverner. Dès qu'il eut appris que la Cour avoit découvert la conspiration, loin de témoigner du ressentiment de la détention de son frere, il protesta qu'il n'avoit aucune part à ses desseins, ajoûtant

(*a*) Voici ce qu'en dit M. de Villeroi dans ses Mémoires. « Je fus dépêché audit païs de Languedoc, avec feu Monsieur de S. Sulpice, Superintendant de feu Monseigneur le Duc d'Alençon, frere du Roi.... un mois après notre arrivée en ladite ville d'Avignon, nous reçumes la nouvelle de la prison de feu M. le Duc de Montmorenci son frere, & de feu M. le Maréchal de Cossé, laquelle nous fut apportée par le feu Comte de Martinengue, avec commission scellée du grand sceau & commandement de sa Majesté par lettre écrite de sa propre main, de nous saisir de la personne dudit Duc de Montmorenci) Damville) que sa Majesté nous mandoit tremper bien avant aux entreprises de feu son frere...... Si sa Majesté nous eut commandé audit sieur de S. Sulpice & à moi, partant d'auprès d'elle, de prendre le Duc ou le faire tuer, comme on l'a dit, nous ne nous fussions arrêtés si longuement que nous fismes par les chemins, ni en ladite ville d'Avignon, sur les difficultés & remises que ledit Duc faisoit de nous voir : ni n'eussions attendu que les nouvelles de la prise de son frere lui eussent découvert l'intention de sa Majesté. Pareillement nous ne fussions partis de la Cour, sans voir clair, & être bien assurés des moyens avec lesquels nous eussions pû exécuter tel commandement. D'autre part, il n'eût été besoin que le Roi nous eût envoyé une nouvelle commission, comme il nous envoya par ledit Martinengue ; car nous ne fussions partis de la Cour sans être garnis d'un bon pouvoir pour ce faire : de plus, je dirai que nous étions instrumens très mal propres pour exécuter une telle entreprise : ledit Martinengue auquel on disoit que le Roi en avoit depuis donné la charge, étoit bien plus propre pour ce faire que nous n'étions. Or j'ai en main plusieurs lettres, mémoires & papiers que je représenterai toujours où besoin sera, qui font foi certaine de la vérité dudit fait. »

Depuis l'avénement de Henri III à la

Charles IX. 1574.

qu'il étoit prêt de remettre au Roi son Gouvernement, & même son bâton de Maréchal de France, jusqu'à ce que sa Majesté pleinement instruite de son innocence jugeât à propos de les lui rendre. Malgré ces discours, il continua à s'emparer des Places fortes, & à rassembler le plus de Noblesse & de troupes qu'il lui fut possible. Par ces artifices, il se mit bientôt en état de se défendre. Villeroi, S. Sulpice & Martinengue furent obligés de revenir à la Cour, sans avoir rien éxécuté. Le Roi vivement irrité de la conduite du Maréchal, rendit une Déclaration qui le privoit de toutes ses Charges, & ordonna au Prince Dauphin de marcher en Languedoc avec son armée.

Déja le Duc de Montpensier étoit entré en Poitou avec la sienne, & après la prise de Talmont, il avoit assiégé Fontenai, & employoit tous les moyens possibles pour attirer la Noue au combat. Celui-ci déclaré de nouveau Général des Rochelois, donnoit tous ses soins à rassembler des soldats & des Gentilshommes, mais ne se voyant pas de forces suffisantes pour tenir la campagne contre l'armée Royale, il se contenta de munir toutes ses Places du mieux qu'il put, de se jetter dans les plus fortes, & de profiter de l'avantage du terrein, pour harceler les ennemis avec autant d'activité que de prudence. Dans le même temps, Matignon résolu de justifier la confiance dont le Roi & la Reine l'honoroient, & de s'élever par quelqu'exploit éclatant à une plus haute fortune, marcha à la tête de la troi-

couronne, on arrêta en Languedoc un homme qui avoua à la question qu'il avoit été suborné par Villequier, pour empoisonner le Maréchal de Damville, qui fit condamner à mort & exécuter cet homme. M. de Villeroi qui fut encore impliqué dans cette affaire, s'en disculpa de la sorte : « Quant à la prétendue accusation & charge dudit..... qui portoit » que M. de Villequier & moi l'avions » dépêché exprès pour empoisonner ledit » Duc, ainsi qu'il le manda à sa Majesté » par du Belloi, lorsqu'elle étoit en Avi» gnon, c'est chose qui fut reconnue très» mensongere par la seule lecture de la » déposition, qui contient plusieurs faus» setés très-claires & faciles à prouver : » toute fois j'offris pour la décharge & » justification dudit sieur de Villequier » qui étoit lors en sa maison & pour la » mienne, d'aller trouver ledit Duc, ré» pondre à cette accusation & être con» fronté audit.... mais il se trouva si ani» mé d'icelle contre lui, qu'il le fit exé» cuter aux flambeaux sans attendre la » réponse de sadite Majesté, qui lui pou» voit être apportée en un jour ou deux » au plus. *Mém. de Villeroi, t. 1. p. 11 & 12.*

ſiéme armée droit aux Places qu'occupoit le Comte de Montgommeri, dont le courage & les forces s'étoient fort accrus par les ſuccès qui avoient ſuivi ſa deſcente. L'armée de Matignon étoit composée de cinq mille fantaſſins François & de douze cens chevaux, auxquels ſe joignirent quantité de Gentilshommes & de Volontaires, excités par les Lettres du Roi & de la Reine, qui avoient fort à cœur le ſuccès de cette entrepriſe. L'artillerie conſiſtoit en quatorze piéces de canon tirées du Château de Caën & des Places voiſines, avec un attirail des munitions néceſſaires. Jean d'Hemery, Seigneur de Villers, faiſoit les fonctions de Meſtre ou de Maréchal de Camp. Cet Officier intrépide & d'une franchiſe ennemie des diſſimulations & des fourberies qui régnoient alors de toutes parts, étoit dans une parfaite intelligence avec ſon Général, homme également éloigné de tenir une conduite équivoque, & d'imiter les ménagemens que tant d'autres Généraux avoient eu pour les Rébelles.

Matignon marche contre le Comte de Montgommeri.

Dès qu'ils furent à portée de l'ennemi, pour lui donner le change, ils feignirent d'en vouloir à Valogne, place foible, mais qui offroit un plus riche butin que les autres. Ils décamperent au coucher du ſoleil, & ayant fait une marche forcée pendant la nuit, ils tomberent ſur Saint-Lô, où le Comte de Montgommeri s'étoit jetté avec ſon gendre & ſon fils. Cette ville ſituée en Baſſe-Normandie, proche de la mer, eſt petite, mais aſſez forte. Elle eſt arroſée par la riviere de Vire qui tombe dans l'Océan. Un peu plus bas la marée rend cette riviere navigable juſqu'aux portes de Saint-Lô, où les vaiſſeaux peuvent ſe mettre à l'abri contre les tempêtes, qui ſont fréquentes ſur cette Côte. C'étoit-là que s'étoient retirés les vaiſſeaux & autres bâtimens ſur leſquels le Comte avoit fait le trajet d'Angleterre, ils s'y tenoient à l'ancre, attendant un vent favorable pour ſortir du Port. Mais pour les en empêcher, Villers arrivant tout-à-coup, au point du jour, à la téte de l'avant-garde Catholique, détacha Sainte-Colombe avec ſon Régiment d'Infanterie composé d'environ douze cens François, & quatre piéces de campagne, afin de ſe poſter ſur le bord de la

Il l'aſſiége dans S. Lô.

Charles IX. 1574.

riviere, un peu au-dessous de l'endroit où étoient restés les vaisseaux de Montgommeri. Sainte Colombe agit avec toute la vivacité nécessaire en cette occasion, & courut s'emparer de l'embouchure de la riviere, où il commença à se retrancher & à pointer son artillerie. Au bout de quelques heures, le passage par la riviere qui n'est pas large, fut entiérement fermé aux vaisseaux de Montgommeri, qui se trouvant inférieur en forces, ne put gagner la pleine mer avec sa flotte. Le succès de l'entreprise dépendoit principalement de l'établissement de ce poste. Dès qu'il fut une fois assuré, Villers se porta avec la Cavalerie légere & le Régiment de Lavardin au pied d'une colline, vis-à-vis de la porte qui regarde la mer, & commença à escarmoucher avec les ennemis qui étoient sortis pour le reconnoître & l'attaquer. Pendant qu'il les amusoit de ce côté-là, Matignon arriva avec le reste de l'armée, & occupa tous les postes du côté de la terre. Ainsi en moins de trois heures la Place se trouva investie & assiégée de toutes parts. Ceux qui en étoient sortis pour escarmoucher, furent bientôt forcés d'y rentrer, à l'arrivée des Escadrons de Malicorne & de la Meilleraye. La perte fut considérable de part & d'autre, les Catholiques ayant eu plus de soixante hommes de tués, & les Huguenots environ quatre-vingt.

L'armée Royale campa partagée en deux quartiers, qui fermoient toutes les avenues du côté de la terre & du côté de la mer. Le principal but des Généraux étoit de couper toute retraite au Comte de Montgommeri. Ensuite on ouvrit la tranchée, & l'on établit les batteries contre la Place, qu'on espéroit emporter en peu de jours. Le Comte qui connoissoit la foiblesse de ses troupes, & qui songeoit principalement à se sauver, fit la nuit suivante donner l'allarme de différens côtés, pour partager l'attention des Catholiques. Accompagné de quelques soldats, il força un corps-de-garde du Régiment de Lucé, qui défendoit un poste du côté de la terre. Comme il connoissoit parfaitement le Pays, il s'échappa sans qu'on le reconnût, à la faveur des ténébres, & se réfugia dans des marais formés par le flux & le reflux. Ensuite ayant passé un petit bras de mer sur un

Le Comte en sort.

bateau de Pêcheur qu'il trouva par hazard, il se retira à Domfront, bien résolu de secourir au plutôt Saint-Lô, où il avoit laissé son fils & son gendre. L'obscurité, le petit nombre de gens qui le suivirent, & les précautions qu'il avoit gardées dans sa fuite cacherent si bien son évasion, que les Catholiques ne l'apprirent que lorsque le Comte, avec un renfort de Cavalerie & de plusieurs Gentilshommes de son parti, commença à courir le Pays, rompant les chemins, & faisant mine de secourir les Assiégés. Les Royalistes tinrent alors un Conseil de guerre, où les sentimens furent partagés. Fervaques, Rubempré, & plusieurs autres pensoient qu'il falloit continuer le siége de Saint-Lô, qui ne tiendroit pas encore long-temps, pour enlever à l'ennemi cette retraite sûre, aussi-bien que toute espérance de se sauver par mer. Mais Villers & Sainte-Colombe étoient d'avis de marcher droit à Montgommeri, & de le poursuivre sans relâche, prétendant que la prise de ce Général termineroit tout d'un coup la guerre. Ils vouloient en même-temps qu'on laissât quelques troupes devant Saint-Lô, pour partager les forces de l'ennemi. Matignon approuva cet avis. Fervaques & Malicorne furent chargés de continuer le siége. Le Général, Villers & Sainte-Colombe, avec deux Régimens d'Infanterie, six cens chevaux & quatre piéces de campagne, marcherent vers Domfront avec tant de célérité, que la ville fut investie avant que le Comte eut eû avis de leur marche. Les murailles de la Place étoient très-foibles, mais le Comte se fiant sur la riviere de Mayenne qui l'environne d'un côté, & sur le Château bâti sur le sommet d'une colline qui la défend de l'autre, résolut d'y tenir jusqu'à la derniere extrémité. On dressa des batteries la nuit suivante, & le lendemain à peine eurent-elles fait une brêche de quarante pas, que Villers traversa la riviere à la tête de l'Infanterie qui avoit de l'eau jusqu'à mi-corps. Il monta à l'assaut avec tant d'intrépidité, que les Assiégés éperdus ne firent aucune résistance, & se retirerent dans le Château. Les Catholiques demeurerent maîtres de la Ville, qui fut presqu'entiérement détruite & ruinée par la fureur du soldat.

Matignon les poursuit, & l'investit dans Domfront.

CHARLES IX. 1574.

Il n'étoit pas également aisé d'emporter le Château bâti sur un roc si vif, qu'on n'y pouvoit aller à la sappe, & si élevé au-dessus de la plaine, que, pour battre la Forteresse, il falloit placer le canon sur de très-hauts cavaliers, ce qui causoit des peines infinies. Pendant que les Catholiques y travailloient avec autant de promptitude que de courage, les Huguenots les fatiguoient continuellement par des sorties vives & sanglantes, qu'ils interrompirent enfin, lorsque les premiers eurent perfectionné leur batterie. Dès qu'il y eut brêche, ils donnerent un assaut terrible, où ils perdirent, à la vérité, Sainte-Colombe, grand nombre de Volontaires & plus de deux cens des plus braves soldats de l'Armée, mais les Huguenots y furent tellement affoiblis par la mort de plusieurs Gentilshommes & de la meilleure partie de leurs soldats, qu'ils se trouverent hors d'état de résister. Ainsi dès le soir même, sans attendre un nouvel assaut que les Royalistes préparoient avec encore plus de vigueur pour le lendemain, les Assiégés se rendirent à discrétion. Matignon étant entré dans le Château, fit désarmer & renvoyer tous les soldats, & retint prisonniers quelques Gentilshommes, & le Comte (*a*) de Montgommeri qu'il envoya à la Cour sous bonne garde. Le Parlement le condamna comme rébelle à avoir la tête tranchée en Gréve, ce qui fut (*b*) exécuté. Le Roi (*c*) & la Reine sur-tout se féliciterent d'être délivrés d'un ennemi si redoutable, qui entretenoit des intelligences continuelles avec les Etrangers. On se souvenoit toujours de la mort de Henri II. que le Comte avoit tué, quoique par accident à la vérité ; mais on le regardoit comme l'auteur de toutes les calamités qui avoient

Le Comte est fait prisonnier, envoyé à Paris, & meurt sur un échafaut.

(*a*) Matignon avoit donné quelques paroles au Comte, mais la Reine envoya des lettres qui défendoient de les lui tenir. Aussi ne le traita-t on pas comme prisonnier de guerre, mais comme criminel d'Etat.

(*b*) Ce ne fut que le 26 de Juin, après la mort de Charles IX, que le Comte de Montgommeri eut la tête tranchée.

(*c*) Outre que le Roi mourut avant l'exécution du Comte; ceci s'accorde mal avec ce que raconte M. de Thou, que la Reine transportée de la nouvelle de la prise du Comte, étant venue en faire part au Roi, ce Prince en fut peu touché ; marque certaine, ajoute l'Historien, que sa fin étoit proche, & qu'elle lui avoit ôté tout sentiment de joie & de tristesse. *Voyez de Thou, Liv. LVII.*

désolé

désolé la France depuis ce temps-là. Après la prise de Domfront, Matignon retourna devant Saint-Lô pour en presser le siége. Le septiéme jour, Villers monta à l'assaut avec l'élite de l'Infanterie. Il y eut bien du sang de répandu, mais enfin les Royalistes demeurerent maîtres du rempart & d'une tour qui flanquoit & défendoit une des portes. Le lendemain au point du jour, on donna un nouvel assaut, & l'armée victorieuse entra dans la Place. Le Gendre du Comte de Montgommeri & la Colombiere, Officier illustre par sa naissance & par sa bravoure, y furent tués. De Lorges, fils du Comte, y fut pris, & il auroit subi le même supplice que son pere, s'il n'eût trouvé moyen de gagner ses Gardes, & de s'évader. Carentan & Valogne n'attendirent pas qu'on les assiégeât. Ainsi fut éteint cet incendie qui menaçoit les Provinces les plus importantes du Royaume.

Le Roi déclare la Reine mere Régente.

Cependant on désespéroit de la vie du Roi. Depuis quelques mois il avoit commencé à cracher le sang. Consumé par une fiévre lente, mais interne & continue, il étoit dans le dernier épuisement. Sentant que sa fin approchoit, il fit venir tous les Seigneurs & les Officiers de la Couronne qui se trouverent à la Cour, & après leur avoir exposé l'état de sa maladie, & qu'il n'attendoit plus que la mort, il déclara Henri, Roi de Pologne, son Successeur, & la Reine mere Régente & Gouvernante du Royaume jusqu'à l'arrivée de ce Prince: Il enjoignit expressément au Duc d'Alençon, au Roi de Navarre, & à tous les autres de lui obéir fidellement, sous peine de rébellion. Les Secrétaires d'Etat & René de Birague, nommé depuis peu Chancelier à la place de Michel de l'Hôpital, dresserent en conséquence des Lettres-Patentes qui furent enregistrées (*a*) au Parlement. Ensuite le Roi recommanda à son Conseil la tranquillité du Royaume, & pria la Reine mere d'avoir soin de Charles son fils naturel encore enfant, & de la Princesse qu'il laissoit de la Reine son Epouse. Il expira le trente de Mai, en tenant des discours pleins de raison & de piété, & donnant à la Reine sa mere de grandes marques de ten-

Le Roi meurt à la fleur de son âge.

(*a*) Le 3 du mois de Juin suivant.

Charles IX.
1674.

dreſſe. Ce Prince n'avoit pas encore vingt-cinq (*b*) ans accomplis. Il laiſſa ſon Royaume, après tant de guerres & de révolutions, dans une ſituation auſſi dangereuſe & auſſi agitée que celle où il l'avoit trouvé quatorze ans auparavant, lorſque dans ſon enfance il parvint à la Couronne.

(*b*) M. de Thou lui donne vingt-quatre ans dix mois & trente jours, & ſe trompe auſſi-bien que Davila. Charles IX étant né le 27 Juin 1550 & mort le 30 Mai 1574, n'avoit que 23 ans onze mois & trois jours. *Remarq. ſur l'Hiſt. de M. de Thou.*

Fin du V Livre & du Tome I.



TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le premier Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

Q.

R.

T.

V.

Fin de la Table des Matieres.





